This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

70 25645

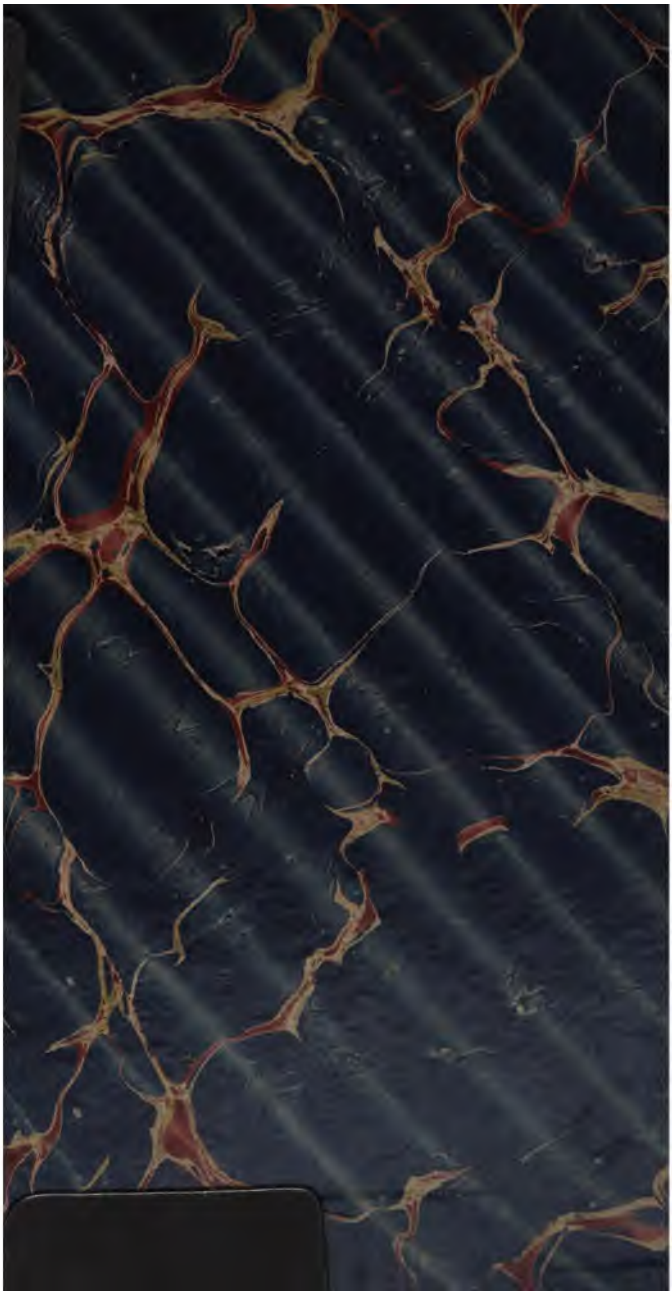

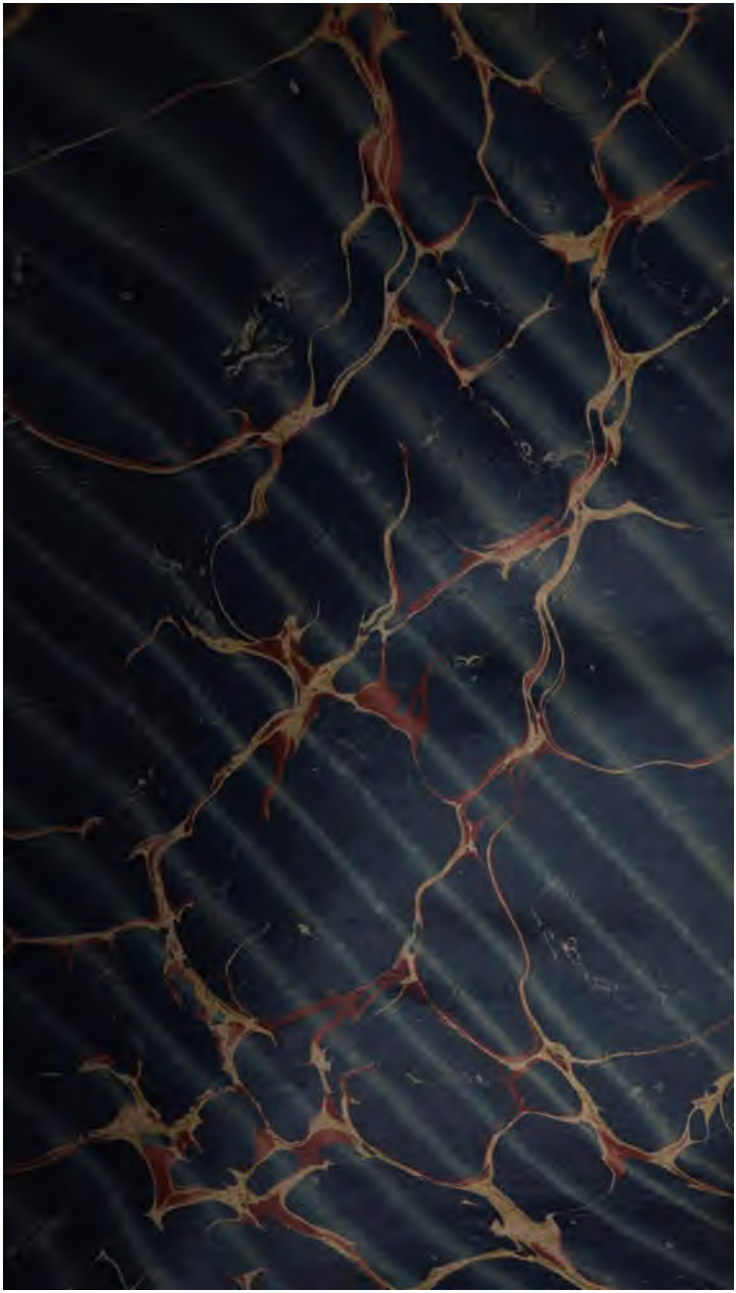

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

IV

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

ADRESSÉS A MADAME DE CAUMARTIN

SUIVIS DES

INSTRUCTIONS INÉDITES DE MAZARIN

RELATIVES AUX FRONDEURS

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET COLLATIONNÉE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL

AVEC UNE INTRODUCTION

DES NOTES, DES ÉCLAIRCISSEMENTS TIRÉS DES MAZARINADES

ET UN INDEX

PAR AIMÉ CHAMPOLLION-FIGEAC

IV

1652-1655

PARIS

BIBLIOTHÈQUE CHARPENTIER

11, RUE DE GRENELLE, 11

—

1891

MÉMOIRES
DU
CARDINAL DE RETZ
ADRESSÉS A MADAME DE CAUMARTIN

DEUXIÈME PARTIE
(*Suite.*)

CHAPITRE XXXVII
LE ROI ET LES PRINCES.

AVRIL-JUIN 1652. — Départ du Roi de Gien. — L'armée du Roi commandée par Turenne et d'Hocquincourt. — Moret et Palaiseau. — Les ducs de Beaufort et de Nemours. — L'armée des princes à Étampes, à Saint-Cloud et à Neuilly. — Le Roi à Saint-Germain. — Désordres causés par les troupes. — Le cardinal de Retz au palais du Luxembourg. — Ses bons rapports avec Monsieur. — Retz ne peut paraître en public. — Agitation de Monsieur. — M. de Brissac, M. de Fiesque et M. le Prince. — Animosité de M. le Prince contre Retz. — Libelles de Retz contre M. le Prince et contre Chavigny. — *Les contre-temps du sieur de Chavigny.* — Chagrin qu'en éprouve Chavigny. — *Nous voguons tous contre le vent.* — Libelle contre Retz. — Il est accusé d'être fauteur de Mazarin. — De ne pouvoir demeurer en repos. — D'être irréconciliable avec M. le Prince. — Retz aigrit la cour contre lui. — Inconvénients irrémédiables de sa situation. — Retz informe le Roi et la Reine de sa promotion. — Argenteuil envoyé à Saumur, chargé de cette mission. — *Mazarin menteur fieffé que personne ne croit.* — Entrevue d'Argenteuil et de Mazarin. — Goulas en prévient Monsieur. — *Le ministériat moins encore du goût de Retz qu'à sa portée.* — Madame de Chevreuse, Noirmoutiers et Laigues se brouillent avec Retz. — L'abbé Fouquet et Mademoiselle de Menessin. — Mademoiselle de Chevreuse, la petite de Roye, sa suivante, Retz et l'abbé Fouquet. — *Ma colère ne fut pas grande, parce qu'elle se mesura à ma jalousie qui ne fut que médiocre.* — Mademoiselle de Chevreuse n'avait que de la beauté. — *Elle s'indisposoit contre ses amants, comme contre ses hardes ; les autres femmes s'en lassoient, elle les brûloit.* — *Retz s'étoit donné corps et âme à Madame de Gué-*

mêné, comme les sorciers au diable. — Charlotte, fille de chambre de Mademoiselle de Chevreuse. — Madame de Chevreuse à Dampierre. — Angerville veut assassiner Retz. — Générosité de M. le Prince. — M. de Rohan. — *Le Cardinal de Retz est trop fort ou trop foible.* — *Le vrai et le faux du prince de Condé et du cardinal de Retz.* — Ce libelle pouvait fâcher M. le Prince. — Négociations des partisans des princes. — MM. Fabert et Chavigny. — Le roi d'Angleterre. — *Je ne veux pas demeurer tout seul.* — Inaction du cardinal de Retz. — Emplois et faveurs demandés par les partisans des princes. — *Mazarin fait espérer tout et a l'intention de ne rien accorder.* — Il demande au Roi la permission de se retirer de nouveau. — Madame de Chatillon à Saint-Germain. — Remontrances du Parlement. — Les portes de Paris gardées par ordre du Roi. — Le Roi promet de faire retirer ses troupes des environs de Paris, quand celles des princes se seront éloignées. — Le Parlement demande l'éloignement de Mazarin. — Le pont de Saint-Cloud attaqué. — M. le Prince s'empare de Saint-Denis. — Lalande y commande pour M. le Prince. — Discours de Monsieur au Parlement. — *Il n'y a rien de si dangereux que les propositions qui paroissent mystérieuses et qui ne le sont pas.* — Relation au Parlement par le président de Nesmond et le Procureur Général. — *Nous sommes en dévotion de fête double : nous ordonnons des processions et nous travaillons à faire assassiner un cardinal.* — Siége d'Étampes. — M. de Tavannes. — Le duc de Lorraine en France. — Les princes vont le recevoir au Bourget. — Levée du siége d'Étampes. — M. de Lorraine à Paris. — Retz ne peut le visiter qu'en maison tierce. — Turenne s'avance à Corbeil. — Milord Germain. — M. de Lorraine et son armée quittent la France.

Comme j'ai compris, dans les observations que j'ai faites ci-devant, beaucoup de faits particuliers qui regardent le Parlement, je crois qu'il seroit fort naturel que je reprisse la relation et le détail de ce qui s'est passé dans les assemblées des chambres, depuis le 24 au 26 d'avril.

Le Roi, dont le dessein avoit toujours été de s'approcher de Paris, comme il me semble que je vous l'ai déjà dit, partit de Gien aussitôt après le combat de Bléneau, et il prit son chemin par Auxerre, par Sens et par Melun, jusqu'à Corbeil, pendant que MM. de Turenne et d'Hocquincourt, qui s'avancèrent avec l'armée jusqu'à Moret, couvrirent la marche; et que MM. de Beaufort et de Nemours, qui avoient été

obligés de quitter Montargis faute de fourrage, s'étoient allés camper à Étampes. Leurs Majestés étant passées jusqu'à Saint-Germain, M. de Turenne se porta à Palaiseau : ce qui obligea MM. les princes de mettre garnison dans Saint-Cloud, au pont de Neuilly et à Charenton. Vous croyez aisément que tous ces mouvements de troupes ne se faisoient pas sans beaucoup de désordre et de pillage; et ce pillage, qui étoit tout aussi mauvais au Parlement que celui des tireurs-de-laine sur le Pont-Neuf, y donnoit tous les jours quelque cause qui n'auroit pas été indigne du *Catholicon*. Celle dans laquelle je jouois mon personnage au Luxembourg, n'étoit pas assurément de la même nature. J'y allois tous les jours réglément, et parce que Monsieur le vouloit ainsi, pour faire voir à M. le Prince qu'en cas de besoin il seroit toujours assuré de moi, et parce qu'il me convenoit aussi, en mon particulier, que le public vît que ce que les partisans de M. le Prince publioient incessamment contre moi de mon intelligence avec le Mazarin, n'étoit ni cru ni approuvé de Son Altesse Royale. J'étois toujours dans le cabinet des livres, parce que le défaut du bonnet, que je n'avois pas encore reçu de la main du Roi, faisoit que je ne paroissois pas en public. M. le Prince étoit très-souvent en même temps dans la galerie ou dans la chambre. Monsieur alloit et venoit sans cesse de l'un à l'autre, et parce qu'il ne demeuroit jamais en place, et parce qu'il l'affectoit même quelquefois pour différentes fins. Le commun du monde, qui prend toujours plaisir à être mystérieux, vouloit que l'agitation qui lui étoit naturelle fût l'effet des différentes impressions que nous lui donnions.

M. le Prince m'attribuoit tout ce que Monsieur ne faisoit pas pour le bien du parti. Le peu d'ouverture

que j'avois laissé aux offres qu'il avoit fait faire pour moi à M. de Brissac, par le moyen de M. le comte de Fiesque, l'avoit encore tout fraîchement aigri. Il y eut même des rencontres où Monsieur crut qu'il lui convenoit qu'il ne s'adoucît pas à mon égard. Les libelles recommencèrent; j'y répondis. La trêve de l'écriture se rompit; et ce fut, en cette occasion, ou au moins dans les suivantes, où je mis au jour quelques-uns de ces libelles desquels je vous ai parlé dans le troisième volume de cet ouvrage, quoique ce ne fût pas le lieu, pour n'être pas obligé de retoucher une matière, qui est trop légère en elle-même pour être rebattue tant de fois. Je me contenterai de vous dire que LES CONTRE-TEMPS DU SIEUR DE CHAVIGNY, PREMIER MINISTRE DE M. LE PRINCE, que je dictai[1] en badinant à M. Caumartin, touchèrent à un point cet esprit altier et superbe, qu'il ne put s'empêcher de verser des larmes, en présence de douze ou quinze personnes de qualité, qui étoient dans sa chambre. L'un de ceux-là me l'ayant dit, le lendemain, je lui répondis en présence de MM. de Liancourt et de Fontenay : « Je vous supplie de dire à M. de « Chavigny que, connoissant en sa personne les bonnes « qualités que j'en connois, je travaillerois à son pané-« gyrique encore plus volontiers que je n'ai fait un « libelle qui l'a tant touché. »

Je vous ai dit ci-dessus que j'avois fait la résolution de demeurer tout le plus qu'il me seroit possible dans l'inaction, parce qu'il est vrai que j'avois beaucoup à perdre et rien à gagner dans le mouvement. J'accom-

1. Ce libelle du cardinal de Retz nous a paru contenir plusieurs renseignements historiques qui peuvent utilement compléter ses Mémoires. Nous avons donc pensé qu'il serait utilement consulté, et nous l'avons reproduit textuellement à l'*Appendice* du III^e^ volume p. 454, après les *Instructions du cardinal Mazarin*.

plis, en partie, cette résolution, parce qu'il est vrai que je n'entrai presque en rien dans tout ce qui se fit en ce temps-là, étant très-convaincu qu'il n'y avoit rien de bon à faire, pour l'ordinaire, et que le bon même ne se feroit pas dans le peu d'occasions où il étoit possible, à cause des vues différentes et compliquées que chacun avoit et même que chacun devoit avoir, vu l'état des choses. Je m'enveloppai donc, pour ainsi dire, dans mes grandes dignités, auxquelles j'abandonnai les espérances de ma fortune; et je me souviens qu'un jour M. le président de Bellièvre me disant que je me devois donner plus de mouvement, je lui repartis sans balancer : « Nous sommes dans une grande « tempête, où il me semble que nous voguons tous « contre le vent. J'ai deux bonnes rames en main, dont « l'une est la masse de cardinal et l'autre la crosse de « Paris. Je ne les veux pas rompre et je n'ai présente- « ment qu'à me soutenir. »

Je vous ai déjà dit que l'obligation de voir Monsieur très-souvent me força à ne pas garder les apparences de toute l'inaction. Je me trouvai de nécessité à ne la pas même observer pleinement et entièrement par les criailleries des partisans de M. le Prince, qui m'attaquèrent par leurs libelles comme fauteur du Mazarin. Je fus obligé d'y répondre[1], et cet éclat, joint à la

1. A cette époque, le cardinal de Retz faisait dire à Patru dans sa *Réponse du curé à la lettre du Marguillier* : « Je suis un peu plus éclairci que celui qui a fait l'*Avis désintéressé*. Je puis vous assurer que la résolution de M. le Coadjuteur est toujours semblable. Il a protesté plusieurs fois que si jamais on lui offroit cet honneur [le ministère], il ne l'accepteroit point et qu'il ne donneroit point d'occasion à ses ennemis de diffamer toutes ses actions, qui jusqu'à présent n'ont point eu pour fin la grandeur de la fortune. On ne peut plus en douter, après l'établissement que l'on vient de faire à la cour par lequel on ne le voit aucunement dans le ministère : l'événement fait paroître ses intentions et dissipe suffisamment vos calomnies.

« Il est vrai qu'il a été au Palais-Royal : ce n'est pas un crime de

cour assidue que je faisois au Luxembourg, qui paroissoit d'autant plus mystérieuse qu'elle paroissoit couverte, par la raison que vous avez déjà vue, quoiqu'elle fût publique; cet éclat, dis-je, fit trois effets contre moi. Le premier fut qu'il fit croire, même aux indifférents, que je ne pouvois demeurer en repos. Le second, qu'il persuada à M. le Prince que j'étois irréconciliable avec lui. Le troisième, qu'il acheva d'aigrir, au dernier point, la cour contre moi, parce que je ne me pouvois défendre contre les libelles de M. le Prince, qu'en insérant dans les miens des choses qui ne pouvoient être agréables à M. le Cardinal.

Cet embarras n'étoit évitable que par des inconvénients qui étoient encore plus grands que l'embarras. Je ne me pouvois défendre du premier que par une retraite entière, qui n'eût été ni de la bienséance, dans un temps où on l'eût attribuée à la peur que l'on eût cru que j'eusse eue de M. le Prince; ni du respect et du service que je devois à Monsieur, dans un moment où ma présence, au moins selon qu'il se l'imaginoit, lui étoit nécessaire. Je ne pouvois me parer du second qu'en me raccommodant avec M. le Prince, ou en lui laissant prendre contre moi, dans le public, tous les avantage qu'il lui plairoit. Ce dernier parti eût été d'un innocent; l'autre étoit impraticable, et par les engagements particulier que j'avois sur cet article avec la Reine, et par la disposition de Monsieur qui me vouloit toujours tenir en laisse, pour me lâcher en cas de be-

rendre ses respects à Leurs Majestés, du moins c'est un crime bien nouveau. Il n'y a point d'apparence que M. le Coadjuteur ait voulu cacher une si belle action et qu'il l'ait tenue secrète.

« Monsieur le duc d'Orléans lui a fait l'honneur de l'y mener publiquement, marque infaillible de l'estime qu'il fait de sa personne et qu'il a toujours mépr'sé les impostures de ses ennemis. »

soin. Je ne pouvois éviter le troisième sans faire des pas vers la cour, desquels M. le Cardinal n'eût pas manqué de se servir pour me perdre. En voici un exemple.

Aussitôt que j'eus reçu la nouvelle de ma promotion[1], j'envoyai Argenteuil au Roi et à la Reine pour leur en rendre compte, et je lui donnai charge expresse de ne point voir M. le Cardinal, auquel j'étois bien éloigné, comme vous avez vu, de m'en croire obligé, et que j'étois de plus bien aise de marquer, par une circonstance de cette nature, et dans le Parlement et dans le peuple pour mon ennemi. Monsieur eut ou l'honnêteté ou la prudence de me dire, de lui-même, qu'il avouoit que l'ordre que je donnois sur cela à Argenteuil étoit nécessaire; mais qu'il y falloit toutefois un *retentum* (ce fut son mot); et qu'en l'état où étoient les choses et où elles seroient peut-être quand il arriveroit à Saumur, où la cour étoit à cette heure, il étoit à propos de lui laisser la bride plus large et de ne lui pas ôter la liberté de conférer secrètement avec le Cardinal, s'il le souhaitoit et si Madame la Palatine, à qui j'adressois Argenteuil pour le présenter à la Reine,

1. Le libelle ayant pour titre : la *Vérité toute nue*, publié le 7 août 1652 par le père Faure, confesseur de la Reine, disait de la promotion du cardinal de Retz : « Le Coadjuteur de Paris, dont l'ambition n'a point de bornes, ne pouvant se résoudre d'attendre que le temps l'élevât à la dignité que sa naissance, son esprit et sa charge pouvoient justement lui faire espérer, fut ravi de rencontrer cette occasion. Et ainsi, au lieu de jeter de l'eau pour tâcher d'éteindre le feu qui s'allumoit dans cette capitale du royaume, qui doit un jour être son siége, il y jeta de l'huile pour en accroître l'embrasement, et a enfin réussi si heureusement ou pour mieux dire malheureusement dans son dessein, qu'il a été honoré de cette pourpre qui le déshonore, étant teinte, comme elle est, du sang qui inonde aujourd'hui la France par cette cruelle guerre civile, dont il est une des principales causes; et faisant voir par l'un des plus pernicieux exemples qui fut jamais, que cette éminente dignité, au lieu d'être en sa personne la récompense d'un grand service, est la récompense d'un grand crime. »

croyoit qu'il pût y avoir quelque utilité : « Que savons-
« nous, ajouta Monsieur, si par l'événement cela ne
« pourra pas être bon à quelque chose, même pour le
« gros des affaires? La bonne conduite veut que l'on
« ne perde pas les occasions naturelles d'amuser, quand
« on a affaire à des amuseurs en titre d'office. Le Ma-
« zarin ne manquera jamais de dire la conférence;
« mais quel inconvénient? C'est un menteur fieffé que
« personne ne croit, et il la dira fausse comme véri-
« table. »

Voilà les paroles de Monsieur : elles furent prophétiques. M. le Cardinal voulut voir Argenteuil chez Madame la Palatine, la nuit. Il lui dit, par excès de tendresse pour moi, que si j'avois été assez mal habile pour lui avoir ordonné de le voir publiquement, il y auroit suppléé, pour mon service, par un refus public. Il entra bonnement dans tous mes égards, dans tous mes intérêts. Il lui voulut faire croire qu'il étoit résolu de partager le ministériat avec moi.

Véritablement Argenteuil n'étoit pas encore revenu à Paris que Monsieur étoit averti par Goulas, non pas de ce qui s'étoit passé réellement à l'égard de cette visite, mais de tout ce qui s'y fût passé effectivement, si elle eût été recherchée par moi et faite à l'insu de Son Altesse Royale et contre son service. Cet échantillon vous fait voir les replis de la pièce qui étoit sur le métier et peut contribuer, ce me semble, à justifier la conduite que j'eus en ce temps-là.

J'écris par votre ordre l'histoire de ma vie, et le plaisir que je me fais de vous obéir avec exactitude, a fait que je m'épargne si peu moi-même, que vous avez pu jusqu'ici apercevoir que je ne me suis pas appliqué à faire mon apologie. Je m'y trouve forcé en ce rencontre, parce que c'est celui où l'artifice de mes

ennemis à rencontré le plus de facilité à surprendre la crédulité du vulgaire. Je savois que l'on disoit, en ce temps-là : « Est-il possible que le cardinal de Retz ne « soit pas content d'être, à son âge, cardinal et arche- « vêque de Paris? Et comme se peut-il mettre dans « l'esprit que l'on conquerre à force d'armes la pre- « mière place dans les conseils du Roi? » Je sais qu'en- core aujourd'hui les misérables gazettes de ce temps-là sont pleines de ces ridicules idées. Je conviens qu'elles l'eussent été encore sans comparaison davantage dans mes espérances et dans mes vues, qui, en vérité en étoient très-éloignées, je ne dis pas seulement par la force de la raison, à cause des conjonctures ; mais je dis même par mon inclination, qui me portoit avec tant de rapidité et aux plaisirs et à la gloire, que le ministé- riat, qui trouble beaucoup ceux-là et qui rend tou- jours celle-ci odieuse, étoit encore moins à mon goût encore qu'à ma portée[1]. Je ne sais si je fais mon apo-

1. Nous devons faire remarquer encore, que dans un pamphlet du cardinal de Retz, qui a pour titre : *Le Vraisemblable sur la conduite de Monseigneur le cardinal de Retz*, qui fut publié en 1652, le Coadju- teur fait également allusion à un reproche qu'on lui adressait aussi au sujet de la retraite précipitée du duc de Lorraine. Voici un frag- ment du libelle en question : « Je ne puis passer sous silence le murmure qui s'éleva contre le cardinal de Retz sur la retraite de M. de Lorraine, et je me donne la gloire à moi-même de ne m'être pas laissé surprendre à des impostures dont les auteurs même rou- girent par la déclaration publique de Monsieur ; devant même que le particulier en fût connu, je ne pouvois comprendre qu'un soupçon de cette nature pût tomber sur M. le cardinal de Retz. Je voyois que son intérêt étoit que Monsieur eût toute la considération du parti ; que M. le duc de Lorraine demeurât dans ses intérêts, peu affec- tionné à M. le Prince, et avec qui, par conséquent, il pouvoit avoir des liaisons très-étroites. Il m'étoit impossible de trouver des rai- sons qui pussent l'avoir obligé de contribuer à ce changement ; je trouvois même des contradictions dans ce qu'on disoit contre lui sur ce sujet.

« Vous voyez que les bruits que l'on a semés contre le cardinal de Retz sont assez opposés au vraisemblable. Il reste à examiner

logie en vous parlant ainsi; je ne crois pas au moins vous faire mon éloge. Sur le tout, je vous dois la vérité, qui ne me servira pas beaucoup dans la postérité pour ma décharge; mais qui, au moins, ne sera pas inutile pour faire connoître que la plupart des hommes du commun, qui raisonnent sur les actions de ceux qui sont dans les grands postes, sont au moins des dupes présomptueux. Je m'aperçois qu'il y a trop de prolixité dans cette digression. Vous l'attribuerez peut-être à vanité; je ne le crois pas et je sens que le plaisir que j'ai à me pouvoir justifier, est uniquement l'effet de celui que je trouve à n'être pas désapprouvé de vous.

Il n'est pas possible que lorsque vous faites réflexion sur l'embarras où j'étois dans le temps que je viens

en deux paroles, ce qui est vraisemblable de sa conduite; j'entends de celle qu'il peut avoir tenu dans ces derniers temps, sur laquelle je remarque que, par la comparaison que l'on en peut faire avec la pensée, il y a beaucoup d'apparence qu'il est demeuré sans action et dans le repos, parce qu'il a connu que l'on ne pouvoit travailler avec honneur et avec sûreté dans un parti où l'on trahit continuellement Monsieur, qui seul a de bonnes intentions; où on ne fait la guerre que pour piller; où on ne la fait pas assez forte pour chasser entièrement le Mazarin, où l'on ne cherche que des avantages particuliers et où l'on ne le désireroit que pour sacrifier et pour faire ses conditions meilleures.

« Je dis qu'il y a beaucoup d'apparence que le cardinal de Retz n'a aucune part à toutes ces affaires, parce que la vérité nous force d'avouer que l'on a remarqué dans toutes celles dont il s'est mêlé plus de concert, plus de conduite que nous n'en voyons dans celle de laquelle il s'agit aujourd'hui. C'est, en effet, la marque la plus forte de la profession qu'il fait de ne prendre plus aucune part à toutes les affaires; et il est vraisemblable qu'il ne s'en est retiré que par la raison que j'en ai déjà touchée du mauvais ordre que l'on affecte d'y tenir. La bonté avec laquelle Son Altesse Royale le traite, fait bien voir qu'il n'y est obligé par aucun changement qui soit arrivé du côté du Luxembourg; et pour ce qui est des violences, il est assez en possession de n'en point reconnoître que celles qu'il se fait à lui-même. Nous avons vu la sédition régner dans le Palais, nous l'avons vu triompher de l'Hôtel de Ville, et nous avons vu que le Cloître ne l'a pas appréhendé. »

de vous décrire, vous ne vous ressouveniez de ce que je vous ai déjà dit plus d'une fois, qu'il y en a où il est impossible de bien faire. Je crois que Monsieur me répétoit ces paroles cent fois par jour, avec des soupirs et des regrets incroyables de ne m'avoir pas cru, quand je lui représentois et qu'il tomberoit en cet état, et qu'il y feroit tomber tout le monde. Il étoit encore aggravé, à mon égard, par les contre-temps que je puis, ce me semble, appeler domestiques, qui m'arrivèrent dans ces conjonctures.

Vous avez déjà vu que Madame de Chevreuse, Noirmoutiers et Laigues avoient commencé à faire, en quelque façon, bande à part; et que, sous le prétexte de ne pouvoir entrer ni directement ni indirectement dans les intérêts de M. le Prince, ils s'étoient séparés effectivement de ceux de Monsieur, quoiqu'ils y gardassent toujours les mesures de l'honnêteté et du respect. Celles qu'ils avoient avec la cour étoient beaucoup plus étroites. L'abbé Fouquet avoit succédé, pour cette négociation, à Bertet. Je l'appris par Monsieur même, qui m'obligea, ou plutôt qui me força à la pénétrer plus que je n'eusse fait sans son ordre exprès : car, dans la vérité, depuis ce qui s'étoit passé à l'hôtel de Chevreuse, quand M. le Cardinal rentra dans le royaume, je n'y comptois plus rien, et je ne continuois même à y aller que parce que je voyois Mademoiselle de Chevreuse qui ne m'avoit manqué[1]. Je me sentois obligé à Monsieur de ce qu'il n'avoit ajouté aucune foi aux mauvais offices que Chavigny et Goulas me rendoient, du matin au soir, sur les correspondances de l'hôtel

1. Bientôt le cardinal de Retz nous racontera que l'abbé Fouquet l'avoit entièrement supplanté dans l'affection de Mademoiselle de Chevreuse. Le cardinal de Retz ne garda-t-il pas rancune à l'abbé? Il est certain au moins qu'il ne parle jamais avec éloge de Fouquet.

de Chevreuse avec la cour, qui donnoit, à la vérité, un beau champ de me calomnier; et ainsi je me sentis aussi plus obligé moi-même à les éclaircir.

Cette considération fit que, contre mon inclination, je pris quelques mesures avec l'abbé Fouquet. Je dis contre mon inclination : car le peu qui m'avoit paru de cet esprit chez Madame de Guémené, où il alloit voir assez souvent une Mademoiselle de Ménessin, qui étoit sa parente, ne m'avoit pas donné du goût pour sa personne. Il étoit, en ce temps-là, fort jeune; mais il avoit, dès ce temps-là, un je ne sais quel air d'emporté et de fou qui ne me revenoit pas. Je le vis deux ou trois fois, sur la brune, chez Lefèvre de la Barre, qui étoit fils du prévôt des marchands et son ami, sous prétexte de conférer avec lui pour rompre les cabales que M. le Prince faisoit pour se rendre maître du peuple. Notre commerce ne dura pas longtemps, et parce que, de mon côté, j'en tirai d'abord les éclaircissements qui m'étoient nécessaires, et parce que lui, du sien, se lassa bientôt de conversations qui n'alloient à rien. Il vouloit, dès le premier moment, que je fusse Mazarin sans réserve, comme lui; il ne concevoit pas qu'il fût à propos de garder des mesures. Je crois qu'il peut être devenu depuis un habile homme; mais je vous assure, qu'en ce temps-là, il ne parloit que comme un écolier qui ne fût sorti que de la veille du collége de Navarre. Je crois que cette qualité put ne lui pas nuire auprès de Mademoiselle de Chevreuse, de laquelle il devint amoureux, et laquelle devint aussi amoureuse de lui. La petite de Roye, qui étoit une Allemande fort jolie, qui étoit à elle, m'en avertit. Je me consolai assez aisément avec la suivante de l'infidélité de la maîtresse, dont, pour vous dire le vrai, le choix ne m'humilia point. Je ne laissai pas de prendre la liberté de faire

quelques railleries de l'abbé Fouquet, qui se persuada, ou qui se voulut persuader, qu'elles avoient passé jeu, et que j'avois dit que je lui ferois donner des coups de bâton. Je n'y avois jamais pensé : il en a eu le même ressentiment que si la chose eût été vraie. Il contribua beaucoup à ma prison ; et M. le Tellier me dit à Fontainebleau, après que je fus revenu des pays étrangers [1], qu'il avoit proposé maintes fois à la Reine de me tuer [2]. Ma colère contre lui ne fut pas si grande, parce qu'elle se mesura à ma jalousie, qui ne fut que médiocre.

Mademoiselle de Chevreuse n'avoit que de la beauté, de laquelle on se rassasie quand elle n'est pas accompagnée. Elle n'avoit de l'esprit que pour celui qu'elle aimoit ; mais comme elle n'aimoit jamais longtemps, l'on ne trouvoit pas assez longtemps qu'elle eût de l'esprit. Elle s'indisposoit contre ses amants comme contre ses hardes. Les autres femmes s'en lassent, elle les brûloit ; ses filles avoient toutes les peines du monde à sauver une jupe, des coiffes, des gants, un point de Venise. Je crois que si elle eût pu mettre au feu ses galants quand elle s'en lassoit, elle l'eût fait du meilleur de son cœur. Madame sa mère, qui la vouloit brouiller avec moi, quand elle résolut de s'unir entièrement à la cour, n'y put réussir quoiqu'elle eût fait en sorte que Madame de Guémené lui eût fait lire un billet de ma main, par lequel je m'étois donné corps et âme à elle-même, comme les sorciers se donnent au diable. Dans l'éclat qu'il y eut entre l'hôtel de Chevreuse et moi, à l'entrée du Cardinal dans le royaume,

1 Le cardinal de Retz rentra en France après la mort de Mazarin ; il fit sa paix avec Louis XIV et fut autorisé, en juillet 1662, à séjourner dans sa seigneurie de Commercy.

2. Guy Joly, dans ses Mémoires, rapporte ce même fait, et l'on ne peut pas taxer Joly de partialité en faveur de Retz.

elle éclata avec fureur en ma faveur : elle changea deux mois après, à propos de rien et sans savoir pourquoi. Elle prit tout d'un coup de la passion pour Charlotte, une fille de chambre fort jolie, qui étoit à elle, qui alloit à tout; elle ne lui dura que six semaines, après lesquelles elle devint amoureuse de l'abbé Fouquet, jusques au point de l'épouser s'il eût voulu [1].

Ce fut dans ce temps que Madame de Chevreuse se voyant assez hors d'œuvre à Paris, prit le parti d'en sortir et de se retirer à Dampierre, sous l'espérance que Laigues, qui avoit fait un voyage à la cour, lui rapportât qu'elle y seroit très-bien reçue. Je déchargeai à Mademoiselle de Chevreuse mon cœur, qui en vérité n'étoit pas fort gros; et je ne laissai pas de faire accompagner la mère et la fille, et au sortir de Paris et même dans la campagne jusques à Dampierre, par tout ce que j'avois auprès de moi et de noblesse et de cavalerie. Je ne puis finir ce léger crayon que je vous donne ici de l'état de Paris, sans rendre la justice que je dois à la générosité de M. le Prince.

Angerville, qui étoit à M. le prince de Conti, vint de Bordeaux en dessein d'entreprendre sur moi, au moins M. le Prince le crut-il ou le soupçonna-t-il. J'ai honte de n'être pas plus éclairé de ce détail, parce que l'on ne le peut jamais assez être des bonnes actions, et particulièrement de celles dont l'on doit avoir de la reconnoissance. M. le Prince le rencontrant dans la rue de Tournon lui dit qu'il le feroit pendre, s'il ne partoit, dans deux heures, pour aller retrouver son maître.

Quelque temps après, M. le Prince étant chez Prudhomme, qui logeoit dans la rue d'Orléans, et ayant

1. Voyez ci-dessus le texte des Mémoires et la note, p. 11.

enfilé dans la rue sa compagnie des gardes et un fort grand nombre d'officiers, M. de Rohan y arriva tout échauffé pour lui dire qu'il me venoit de laisser en beau début; que j'étois à l'hôtel de Chevreuse très-mal accompagné, et que je n'avois auprès de moi que le chevalier d'Humières, enseigne de mes gendarmes, avec trente mestres. M. le Prince lui répondit en souriant : « Le cardinal de Retz est trop fort ou trop « foible. » Marigny me raconta, presque dans le même temps, que s'étant trouvé dans la chambre de M. le Prince, et ayant remarqué qu'il lisoit avec attention un livre, il avoit pris la liberté de lui dire qu'il falloit que ce fût un bel ouvrage, puisqu'il y prenoit tant de plaisir; et que M. le Prince lui répondit : « Il est vrai « que j'en prends beaucoup : car il me fait connoître « mes fautes que personne n'ose me dire. » Vous observerez, s'il vous plaît, que ce livre étoit celui qui étoit intitulé : LE VRAI ET LE FAUX DU PRINCE DE CONDÉ ET DU CARDINAL DE RETZ[1], qui pouvoit piquer et fâcher M. le Prince, parce que je reconnois de bonne foi que j'y avois manqué au respect que je lui devois. Ces paroles sont belles, hautes, sages, grandes et proprement des apophthegmes, desquels le bon sens de Plutarque auroit honoré l'antiquité avec joie.

Je reprends le fil de ce qui se passoit en ce temps-là dans les chambres assemblées, dont vous avez déjà vu la meilleure partie dans ces observations, sur lesquelles il y a déjà quelque temps que je ne me suis même assez entendu.

Je vous y ai parlé de la démangeaison de négociations comme de la maladie qui régnoit dans le parti des princes. M. de Chavigny en avoit une réglée, mais

1. On trouvera ce libelle du cardinal de Retz à l'*Appendice* de ce volume.

secrète, avec M. le Cardinal, par le canal de M. de Fabert. Elle ne réussit pas, parce que le Cardinal ne voulut point dans le fond d'accommodement, et il n'en recherchoit que les apparences, pour décrier dans le Parlement et dans le peuple M. le duc d'Orléans et M. le Prince. Il employa pour cela le roi d'Angleterre, qui proposa au Roi, à Corbeil, une conférence. Elle fut acceptée à la cour, et elle le fut aussi à Paris par Monsieur et par M. le Prince, auxquels la reine d'Angleterre en parla. Monsieur en donna part au Parlement le 26 d'avril, et fit partir, dès le lendemain, M. de Rohan, de Chavigny et Goulas pour aller à Saint-Germain, où le Roi étoit allé de Corbeil. Je pris la liberté de demander le soir à Monsieur s'il avoit quelque certitude, ou au moins quelque lumière, que cette conférence pût être bonne à quelque chose. Et il me répondit en me sifflant : « Je ne le crois pas, mais que faire? « Tout le monde négocie, je ne veux pas demeurer « tout seul[1]. » Permettez-moi, je vous supplie, de

1. La maladie des négociations qui régnait alors faisait que l'on attribuait toujours au Coadjuteur des négociations secrètes avec la cour. Dans le libelle ayant pour titre le *Vraisemblable sur la conduite*, etc., Retz répondait alors : « On a voulu persuader, par une infinité d'écrits et de discours répandus dans le public, que M. le cardinal de Retz avoit des négociations à la cour. Est-il croyable que ses intrigues, ses cabales, ses traités aient été si secrets que l'on n'ait jamais pu, je ne dis pas le convaincre, mais avancer une preuve particulière : que ceux qui avoient tant d'intérêt à justifier ce qu'ils publioient si hautement, aient été obligés de se contenter de jeter des bruits vagues, des bruits que l'on jette également contre les plus coupables? Et y a-t-il apparence qu'un homme observé par un prince qui a dans les mains toutes les forces d'un grand parti, qui a tant d'intelligences dans la cour, ait pu dissimuler si adroitement sa conduite qu'il l'ait absolument cachée, au même temps que les négociations faites avec le cardinal Mazarin par Chavigny, par Fabert, par Montaigu, par Gaucourt, par Gourville, ont été sues jusque dans leurs moindres circonstances, ont été éventées à la cour, ont été publiées dans Paris et ont été confirmées ensuite par la

marquer cette réponse comme l'époque de toute la conduite que Monsieur tint à l'égard de toutes les négociations que vous verrez dans la suite. Il n'y eut jamais d'autre vue que celle-là; il n'y apporta jamais plus de dessein, ni plus d'art, ni plus de finesse. Il ne me fit jamais d'autre réponse, quand je lui représentai les inconvénients de cette conduite; ce que je ne faisois pourtant jamais, qu'il ne me l'eût commandé plus de cinq ou six fois.

Je crois que vous ne vous étonnerez plus de mon inaction; elle vous surprendra encore moins quand je vous aurai dit qu'après la négociation de laquelle je vous viens de parler, qui n'alla à rien qu'à décrier le parti, comme vous l'allez voir, il y en eut cinq ou six autres, ou plutôt qu'il y en eut un tissu, que MM. de Rohan, de Chavigny, Goulas, Gourville et Madame de Châtillon tinrent à différentes reprises sur le métier [1].

notoriété publique? Il est impossible que les actions du cardinal de Retz eussent été plus couvertes. Cela peut être vrai, mais il faut avouer que cela n'est pas vraisemblable.

1. On peut rapprocher du texte des Mémoires de Retz les fragments suivants tirés du libelle ayant pour titre : *Les intrigues de la paix*, attribué à Joly, domestique du Cardinal de Retz, mais dans lequel on reconnaîtra la rédaction même de Retz dans bien des passages : « Le premier qui se mêla de porter des paroles de M. le Prince à la cour de Cologne, fut le nommé Gourville, autrefois laquais du duc de la Rochefoucauld, et depuis le principal confident de Madame de Longueville, lequel vint d'abord à Paris comme envoyé de M. le Prince à S. A. R., pour mieux couvrir, par cet emploi, les ordres secrets dont il étoit chargé. Il paroissoit dans le public, en cette qualité sous l'aveu d'une lettre de créance que les amis de M. le Prince dressèrent ici sur des blancs seings qu'ils avoient de lui; il entretenoit même tous les jours Monsieur, pendant qu'à d'autres heures il avoit des conférences plus intimes et plus secrètes chez le sieur de Bordeaux, intendant des finances, avec Ondédéi, qui y étoit caché. Ils arrêtèrent ensemble un voyage vers le cardinal Mazarin, qui fut fait peu après, et dans lequel Gourville lui fit espérer que M. le Prince ne s'opposeroit point à son retour, qu'autant qu'il seroit nécessaire pour ne pas décrier entièrement son parti, moyennant quoi.

Ils ne travaillèrent pas tout seuls à l'ouvrage; je le brodai de tout ce qui en pouvoit rehausser les couleurs

le Cardinal promit de donner satisfaction sur le surplus des affaires et sur les intérêts de M. Prince, et particulièrement de MM. de Nemours et de la Rochefoucauld, lorsqu'il seroit à la cour.

« Une preuve indubitable de ce fait, est ce qui se passa peu après à Poitiers, où Gourville ayant été arrêté pour une entreprise qu'il avoit faite sur la personne de M. le Coadjuteur, la Reine l'envoya à l'instant retirer, lui fit donner des passe-ports, et, par un courrier exprès, fit avertir le lieutenant criminel de n'exécuter aucun décret contre Gourville : ce que Sa Majesté n'eût pas fait sans qu'elle eût été bien avertie de ce qui s'étoit passé entre Gourville et le cardinal Mazarin. Sur la foi des passe-ports qui lui avoient été donnés, Gourville va rendre compte à M. le Prince du succès de son voyage, et ensuite revient secrètement à Paris loger chez M. le duc de Beaufort, d'où il repartit incontinent après pour retourner vers le Cardinal, auquel il donna, à ce second voyage, des paroles plus précises de la part de M. le Prince et confirmatives de ses premières : ce fut peut-être sur ces assurances que le Cardinal eut la hardiesse de traverser le Royaume pour aller chercher la cour à Poitiers, et ce fut peut-être cette intrigue qui empêcha le grand duc de Beaufort et tous les braves de ce parti de s'opposer à son passage, ce qui n'étoit pas si difficile et ce qu'ils avoient toujours promis. Quoi qu'il en soit, le Cardinal ne fut pas plutôt arrivé, que l'on s'empressa de tenir sa parole sur les intérêts particuliers qu'il avoit promis. M. de Chavigny, bien informé des intentions de M. le Prince sur ce sujet, ne voulut pas laisser conclure un marché de cette conséquence sans y prendre quelque part; et jugeant bien que la négociation seroit plus vive si elle se faisoit en présence, que si elle étoit continuée par l'interposition d'un tiers, fit les derniers efforts près de S. A. R. pour faire en sorte d'être envoyé de sa part avec M. de Croissy, conseiller au Parlement, vers la cour et vers M. le Prince, sous le prétexte de quelques propositions que la Reine avoit envoyé faire à Monsieur pour l'accommodement des affaires. Cette tentative lui ayant été inutile et craignant peut-être que Gourville qui, dans ses voyages à Cologne, n'avoit ménagé auprès du Cardinal que les intérêts des ducs de Nemours et la Rochefoucauld, ne fît pas assez considérer au Cardinal ce qui pouvoit lui être particulier dans l'achèvement des affaires, il se résout de se mettre entre les mains de Fabert, gouverneur de Sedan, son ancien ami et confident du cardinal Mazarin, il le prie de venir à Paris sans en avertir Son Altesse Royale. Et de fait, pour lui être moins suspect, dans l'entretemps de sa venue, lui et Longueil, qui entroient aussi dans la plupart de ces intrigues, se font envoyer de la cour un ordre de se rendre auprès du Roi, pour y faire leurs charges, auquel ils ne se

dans le public. Comme il me convenoit de rejeter sur ce parti la haine et l'envie du Mazarinisme, dont il essayoit de me charger en toutes occasions, je n'oubliois rien de tout ce qui étoit en moi pour découvrir et pour faire éclater dans le monde les avantages que les particuliers qui le composoient n'oublioient pas de leur côté de rechercher dans les traités. Les propositions du gouvernement de Guienne pour M. le Prince, de la Provence pour M. son frère, de l'Auvergne pour M. de Nemours; les cent mille écus et le bon que l'on

hâtèrent pas d'obéir, sachant bien qu'ils n'en seroient pas pressés.

« Fabert étant arrivé, Chavigny le voit plusieurs fois dans sa maison de Paris et dans le bois de Vincennes; il est même surpris avec lui par aucuns de ses amis; il l'instruit de toutes choses, des desseins de M. le Prince et des siens particuliers, et ensuite le prie d'aller à la cour, sous un passe-port de Son Altesse, que Goulas, son secrétaire, plus serviteur de M. le Prince que de son maître, lui fit signer par surprise.

« Fabert étant à la cour, les affaires s'avancent. Termes, gentilhomme périgourdin, porte et rapporte toutes les réponses de part et d'autre, la conclusion est proche, et Chavigny même envoie un projet de traité, écrit de sa main, au nom de M. le Prince, dans lequel il n'est point parlé de l'éloignement du cardinal Mazarin, mais seulement de l'établissement dans le conseil d'une partie des créatures de M. le Prince; enfin tout est agréé et il ne reste plus qu'à vaincre Monsieur.

« Le duc de Rohan, qui, par la vente de la ville d'Angers, avoit mérité d'entrer en danse avec ces Messieurs, est jugé propre pour faire les premiers pas dans cette affaire, ou du moins capable de jouer aux entr'actes de la comédie. Il vient à Paris et est assez bien reçu de Monsieur, parce qu'il y avoit encore des dupes de ce qui s'étoit passé à Angers: mais comme l'affaire qu'il entreprenoit étoit au delà de ses forces, il fallut avoir recours à des moyens plus solides et plus effectifs. Monsieur n'a point d'intérêts particuliers sur lesquels on puisse le vaincre. L'on juge que pour en venir à bout, la présence de M. le Prince est nécessaire à Paris; ses amis l'y appellent dans le temps que la nécessité de ses affaires en Guienne l'y obligent; en venant, il passe à deux lieues de la cour. Je doute si alors l'on n'y savoit rien de sa venue; il passa aussi à l'armée, mais comme il étoit venu pour faire la guerre, il aima mieux se renfermer dans Paris pour y achever la paix sur les projets de ses serviteurs et de ses amis. »

demandoit pour M. de la Rochefoucauld; le bâton de maréchal de France pour M. du Dognon; les lettres de duc pour M. de Montespan; la surintendance des finances pour M. du Dognon; le pouvoir de faire la paix générale à Monsieur, et à MM. les princes celui de nommer des ministres, y furent figurés de toute leur étendue. Je ne crus pas être imposteur en publiant que tout ce que je viens de vous dire avoit été proposé, parce qu'il est vrai que les avis que j'avois de la cour me l'assuroient.

Je ne voudrois pas jurer qu'il n'y eût, dans ces avis, de l'exagération sur de certains points. Ce que je sais de science certaine, est que M. le Cardinal faisoit espérer tout ce que l'on prétendoit, et qu'il ne fut jamais un instant dans la pensée d'en tenir quoi que ce soit. Il se donna le plaisir de donner au public le spectacle de MM. de Rohan, de Chavigny et de Goulas conférant avec lui, et devant le Roi et en particulier, au moment même que Monsieur et M. le Prince disoient publiquement, dans les chambres assemblées, que le préalable de tous les traités étoit de n'avoir aucun commerce avec le Mazarin. Il joua la comédie en leur présence, dans laquelle il se fit retenir comme par force par le Roi, qu'il supplioit à mains jointes de lui permettre qu'il pût s'en retourner en Italie. Il se donna la satisfaction de montrer à toute la cour Gourville, qu'il ne laissoit pas de faire monter par un escalier dérobé. Il se donna la joie d'amuser Gaucourt, qui, par sa profession de négociateur, donnoit encore plus d'éclat à la négociation.

Enfin, les choses en vinrent au point, que Madame de Chatillon alla publiquement à Saint-Germain. Nogent disoit qu'il ne lui manquoit, en entrant dans le château, que le rameau d'olive à la main. Elle y fut

reçue et traitée effectivement comme Minerve auroit pu l'y être. La différence est que Minerve auroit apparemment prévu le siége d'Étampes que M. le Cardinal entreprit dans le même instant, et dans lequel il ne tint presque à rien qu'il n'ensevelît tout le parti de M. le Prince. Vous verrez le détail de ce siége dans la suite, et je ne le touche ici que parce qu'il servit de clôture à ces négociations que je viens de marquer, et que j'ai été bien aise de renfermer tout ensemble dans ces deux ou trois pages, afin que je ne fusse pas obligé d'interrompre si fréquemment le fil de ma narration.

Vous l'interrompez sans doute vous-même, à l'heure qu'il est, en me disant qu'il falloit que M. le cardinal Mazarin fût bien habile pour jeter aussi utilement pour lui tant de fausses apparences d'accommodement; et je vous supplie de me permettre de vous répondre que toutes les fois que l'on dispose de l'autorité royale, l'on trouve des facilités incroyables à amuser ceux qui ont beaucoup d'aversion à faire la guerre au Roi. Je ne sais si j'excuse M. le Prince, je ne sais si je le loue : je dis la vérité, que j'ai pris la liberté de lui dire à lui-même. Il ne s'en fallut pas beaucoup qu'il n'y eût des gens dans le Parlement qui ne prissent la même, le jour que Monsieur parla des conférences que MM. de Rohan, de Chavigny et Goulas avoient eues à Saint-Germain avec le Cardinal.

Ce fut le 30 d'avril. Le murmure y fut si grand que Monsieur, qui craignoit l'éclat, dit publiquement qu'il ne les y renverroit jamais que le Cardinal n'en fût sorti. L'on y résolut aussi que M. le Procureur Général iroit à la cour pour solliciter les passe-ports nécessaires pour les députés qui devoient faire les nouvelles remontrances, et pour s'y plaindre des désordres que les gens de guerre commettoient aux environs de Paris.

Le 3 de mai, M. le Procureur Général fit la relation de ce qu'il avoit fait à Saint-Germain, en conséquence des ordres de la compagnie, et il dit que le Roi entendroit les remontrances lundi 6 du mois, et que Sa Majesté étoit très-fâchée que la conduite de Monsieur et de M. le Prince l'obligeassent de tenir son armée si près de Paris. L'on commença, ce jour-là, la garde des portes, pour laquelle toutefois le corps de ville souhaita une lettre de cachet, qui en portât le commandement. La cour l'envoya, parce qu'elle vit bien que Monsieur à la fin la feroit faire de son autorité. Elle étoit à la vérité plus que nécessaire, le désordre et le tumulte populaire croissant dans Paris à vue d'œil.

Le 6, les remontrances du Parlement et de la Chambre des Comptes furent portées au Roi, avec une grande force.

Et le 7 [mai], celles de la Cour des Aides et celles de la ville se firent. La réponse du Roi aux uns et aux autres fut qu'il feroit retirer ses troupes, quand celles des princes seroient éloignées. M. le Garde des Sceaux, qui parla au nom de Sa Majesté, ne proféra pas seulement le nom de M. le Cardinal.

Le 10, il fut arrêté, au Parlement, que l'on enverroit les gens du Roi à Saint-Germain, et pour y demander réponse touchant l'éloignement du cardinal Mazarin, et pour insister encore sur l'éloignement des armées des environs de Paris.

Le 11, M. le Prince vint au Palais pour avertir la compagnie que le pont de Saint-Cloud étoit attaqué. Il sortit aussitôt; il fit prendre les armes à ce qu'il se trouva de bourgeois de bonne volonté, et les mena jusques au bois de Boulogne, où il apprit que ceux qui avoient cru qu'ils emporteroient d'emblée le pont de Saint-Cloud, y ayant trouvé de la résistance, s'étoient retirés. Il se servit de

ardeur de ce peuple pour se saisir de Saint-Denis, où deux cents Suisses étoient en garnison. Il les prit l'épée à la main et sans aucune forme de siége, ayant passé le premier fossé; et il revint, le lendemain au matin, à Paris, après y avoir laissé le régiment de Conti, ce me semble, pour le garder. Il y fut inutile : car Renneville ou Saint-Mesgrin, je ne sais plus précisément lequel ce fut, la reprit deux jours après avec toute sorte de facilité, les bourgeois étant dedans pour le Roi. Lalande, qui y commandoit pour M. le Prince, fit une assez grande résistance dans les voûtes de l'église de l'abbaye, qu'il défendit deux ou trois jours.

Le 14 [mai], il y eut un grand mouvement au Parlement, où plusieurs voix confuses s'élevèrent pour demander qu'on délibérât sur les moyens que l'on pourroit tenir pour empêcher les séditions et les insolences qui se commettoient journellement dans la ville et même dans la salle du Palais. Monsieur, qui en fut averti et qui eut peur que, sous ce prétexte, les Mazarins du Parlement ne fissent faire à la compagnie quelque pas qui fût contraire à ses intérêts, vint au Palais assez à l'improviste, et il proposa qu'on lui donnât un plein pouvoir. Ce discours, qui fut inspiré à Monsieur par M. de Beaufort, à la chaude, sans dessein et très-légèrement, fit très-mauvais effet, dont le premier fut que tout le monde se persuada qu'il avoit été fait après une profonde délibération; le second, qu'il diminua beaucoup de la dignité de Monsieur, dont la naissance et le poste n'avoient pas besoin, vu les circonstances, d'une autorité empruntée pour calmer les séditions; et le troisième, que les présidents en prirent tant de courage, qu'ils osèrent dire en face à Monsieur que personne n'ignoroit le respect que l'on lui devoit, et que par cette raison il n'étoit pas à propos de mettre cette proposi-

tion dans le registre. Il n'y a rien de si dangereux que les propositions qui paroissent mystérieuses et qui ne le sont pas, parce qu'elles attirent toute l'envie qui est inséparable du mystère, et qu'elles sont même un obstacle aux avantages que l'on prétend en tirer.

Le 15 [mai], Monsieur fit une fâcheuse expérience de cette vérité, car il eut le déplaisir de voir un ajournement personnel donné par les trois chambres à un imprimeur, qui avoit mis au jour un libelle qui portoit que le Parlement avoit remis toute son autorité et celle de la ville entre les mains de Monsieur. Il me dit le soir, en jurant, qu'il ne s'étonnoit plus que M. du Maine, dans la Ligue, n'avoit pu souffrir les emportements de cette compagnie. Il se servit de cette expression à laquelle il en ajouta une autre, qui est encore plus licencieuse. Je lui répondis quelque chose dont je ne me souviens plus, mais je sais qu'il le mit sur ses tablettes, en riant et en me disant : « Je le paraphraserai à M. le Prince. »

Le 16, M. le président de Nesmond fit la relation des remontrances que le Roi fit lire en la présence des députés. Après qu'il eut fait toutefois quelque difficulté, il y répondit qu'il feroit réponse par écrit, dans deux ou trois jours. M. le Procureur Général fit ensuite rapport de sa députation, et il dit : Qu'ayant demandé l'éloignement des troupes à dix lieues de Paris, et expliqué la déclaration que MM. les princes avoient faite, de faire aussi retirer celles qu'ils avoient au pont de Saint-Cloud et à Neuilly, le Roi avoit nommé de sa part M. le maréchal de l'Hospital, et envoyé un passe-port en blanc pour celui qui seroit envoyé par Monsieur, pour conférer ensemble des moyens de procéder à cet éloignement. Il ajouta que le comte de Béthune, qui avoit été choisi par Monsieur à cet effet, en avoit con-

féré avec MM. de Bouillon, de Villeroi et le Tellier; et que Sa Majesté se relâchoit, à la considération de la bonne ville de Paris, à accorder cet éloignement, pourvu que MM. les princes exécutassent aussi de bonne foi ce à quoi ils s'étoient aussi engagés sur le même chef. M. le Procureur Général, qui étoit ami de M. Bignon, avocat général, présenta ensuite à la compagnie un écrit signé Louis, et plus bas : Guénégaud, qui portoit que le Roi manderoit au plus tôt deux présidents et deux conseillers de chaque chambre pour leur faire entendre ses volontés à l'égard des remontrances. Le Parlement en ordonna de nouvelles sur ces rapports, dans lesquelles le nom du Cardinal fut encore pour ainsi dire réagravé.

Le 24 et le 28 de mai ne produisirent rien de considérable dans les chambres assemblées.

Le 29, les députés des Enquêtes entrèrent dans la Grand'Chambre et y demandèrent l'assemblée des chambres, pour délibérer sur les moyens qu'il y avoit de faire la somme de cent cinquante mille livres, promises à celui qui représenteroit en justice le cardinal Mazarin. Leclerc de Courcelles, qui vit qu'en ce même moment le grand vicaire de M. de Paris entroit au parquet des gens du Roi, pour y conférer de la descente de la châsse de sainte Geneviève, dit assez plaisamment : « Nous sommes aujourd'hui en dévotion de fête « double; nous ordonnons des processions, et nous « travaillons à faire assassiner un cardinal. » Il est temps de parler du siége d'Étampes.

Vous avez vu, ci-dessus, que l'on étoit convenu dans les partis que l'on éloigneroit de dix lieues les troupes des environs de Paris. M. de Turenne, qui avoit déjà, quelque temps auparavant, assez maltraité celles de MM. les princes dans le faubourg d'Étampes, où les

régiments de Bourgogne d'infanterie, et ceux de Wirtemberg et de Brow de cavalerie, avoient beaucoup souffert, se résolut de les opprimer tout en gros dans la ville même; et la foiblesse de la place, jointe à l'absence de tous les généraux, lui fit croire que la chose n'étoit pas impraticable. Le comte de Tavannes, qui y commandoit pour M. le Prince (car MM. de Beaufort et de Nemours étoient à Paris), fit l'une des plus belles et des plus vigoureuses résistances qui se soit faite de nos jours. Il y eut beaucoup de sang répandu de part et d'autre; les chevaliers de la Vieuville et de Parabère y furent tués du côté du Roi, et MM. de Vardes et de Chomberg y furent blessés. Le attaques y furent fréquentes et vives; la défense n'y fut pas moindre. Le petit nombre eût enfin cédé au plus fort, si M. de Lorraine ne fût arrivé à propos, qui obligea M. de Turenne à lever le siége. Cette marche de M. de Lorraine mérite de vous être expliquée.

Il y avoit longtemps que les Espagnols le prioient d'entrer en France et de secourir MM. les Princes. Monsieur et Madame l'en sollicitoient avec empressement. Il ne répondit à ceux-là qu'en leur demandant de l'argent; il ne répondit à ceux-ci qu'en leur demandant Jametz, Clairmont et Stenay, qui avoient autrefois été de son domaine, et que le Roi avoit donnés depuis à M. le Prince. Monsieur me força un jour de dicter à Fremont une instruction pour Legrand, qu'il envoya à Bruxelles pour le persuader; et je puis dire avec vérité, que ç'a été le seul trait de plume que j'ai fait dans tout le cours de cette guerre. Je disois toujours à Monsieur que je me voulois conserver la satisfaction de pouvoir au moins penser, dans moi-même, que je n'étois en rien d'une affaire où tout alloit *a la peggio;* et je l'avois presque accoutumé à ne me plus

demander même mon sentiment sur ce qui se passoit, en lui répondant toujours par monosyllabes. Il m'en grondoit un jour, et je lui ajoutai en lui disant : « Et le « monosyllabe, Monsieur, est unique : car c'est tou- « jours non. »

Je ne pus tenir même conduite à l'égard de la marche de M. de Lorraine; car il voulut absolument, et Madame encore plus que lui, que je dressasse l'instruction dont je viens de parler. Je ne sais si elle ébranla M. de Lorraine, ou si elle le trouva ébranlé. Il marcha avec son armée, qui étoit composée de huit cents hommes et de vieilles et bonnes troupes; il les laissa à Lagny et il vint à Paris, où il entra à cheval, avec un applaudissement incroyable du peuple. Monsieur et M. le Prince allèrent au-devant de lui jusqu'au Bourget, le dernier de mai, et ils y furent accompagnés de MM. de Beaufort, de Nemours, de Rohan, de Sully, de la Rochefoucauld, de Gaucourt, de Chavigny et de don Gabriel de Tolède. Il se trouva, par hasard, que ces deux derniers figurèrent ensemble dans cette entrée. Monsieur, qui haïssoit M. de Chavigny, me le dit, le soir, avec un emportement de joie; et je lui répondis que j'étois surpris de ce qu'il me paroissoit étonné de cela; que M. de Chavigny ne faisoit que ce que le président Jeannin, qui avoit été l'un des plus grands ministres d'Henri IV, avoit fait autrefois; que la différence n'étoit qu'autant que le président Jeannin avoit escadronné avec les Espagnols devant qu'il fût ministre, et que M. de Chavigny n'y escadronnoit qu'après. Monsieur fut très-satisfait de l'*apologie*, et il la fit courir malicieusement dans le Luxembourg, à un tel point, que je la retrouvai sur les degrés et dans les cours une heure après.

Je gardai beaucoup plus de mesure à l'égard de M. de

Lorraine, quoiqu'il fût frère de Madame, à laquelle j'étois très-particulièrement attaché. Je me contentai de lui envoyer un gentilhomme et de l'assurer de mes services. Monsieur souhaita que je le visse; en quoi il se trouva de la difficulté, parce que les ducs de Lorraine prétendent la main chez les cardinaux. Nous nous trouvâmes chez Madame, et après dans la galerie chez Monsieur, où il n'y a point de rang, et où, de plus, quand il y en auroit eu, il ne se seroit point trouvé d'embarras, parce qu'il ne me disputoit pas le pas en lieu tiers. Cette conférence ne se passa qu'en civilités et qu'en railleries, dans lesquelles il étoit inépuisable. Il lui vint, deux ou trois jours après, dans l'esprit une nouvelle cause de m'entretenir. Madame me commanda de le voir au noviciat des Jésuites. Je lui dis d'abord que j'étois très-fâché que le cérémonial romain ne m'eût pas permis de lui rendre mes devoirs chez lui[1],

1. Ces visites secrètes donnaient toujours lieu aux accusations de Mazarinisme contre Retz, et il faisait répondre à ces bruits par ses amis. Patru écrivit la *Réponse du curé à la lettre du Marguillier*, dans laquelle on lit le passage suivant : « Enfin, quand nous verrions M. le Coadjuteur honoré du chapeau, la calomnie en devroit-elle être plus favorablement écoutée? Il seroit glorieux pour le public de voir que l'on récompenseroit ceux qui auroient toujours été dans ses intérêts et dans son service. Le rang que M. le Coadjuteur tient dans l'Église est-il fort éloigné de celui de cardinal? Il faut donner quelque chose à l'opinion du siècle auquel nous vivons. Mais je crois pour moi que l'on n'ajouteroit rien pour cela à sa dignité : celle dont on parle est-elle au-dessus d'un neveu ou petit-neveu de cardinaux, d'un archevêque de Paris, qui bien loin de la rechercher par ses intrigues, y pouvoit justement prétendre par ses belles qualités et sa doctrine? M. le Coadjuteur se ressouviendra éternellement des bontés de la Reine, il n'en perdra jamais la reconnoissance qu'avec la vie. Mais c'est en cela que l'on doit avoir le plus de confiance en M. le Coadjuteur; les obligations qu'il avoit à la cour et ce qu'il en pouvoit encore justement attendre, ne l'ont point empêché, comme d'autres, de condamner les mauvais conseils. Il a toujours été pour la justice, il a cru servir la Reine en servant le public. Enfin, si les bienfaits de la cour y devoient inviolablement attacher les hommes, M. le Prince n'en devroit jamais être séparé, les

comme je l'aurois souhaité; et il me paya sur-le-champ en même monnoie, en me répondant qu'il étoit au désespoir que le cérémonial de l'Empire l'eût empêché de se rendre chez moi, ce qu'il eût souhaité. Il me demanda ensuite, sans aucun préalable, si son nez me paroissoit propre à recevoir des chiquenaudes. Il pesta tout de suite contre l'Archiduc, contre Monsieur et contre Madame, qui lui en faisoient recevoir douze ou quinze par jour, en l'obligeant de venir au secours de M. le Prince, qui lui détenoit son bien. Il entra de là dans un détail de propositions et d'ouvertures, auxquelles je vous proteste que je n'entendis rien. Je crus que je ne pouvois mieux lui répondre que par des discours auxquels je vous assure qu'il n'entendit pas grand'chose. Il s'en est ressouvenu toute sa vie; et lorsqu'il revint en Lorraine, le premier compliment qu'il me fit faire par M. l'abbé de Saint-Mihiel fut qu'il ne doutoit pas que nous nous entendrions dorénavant l'un et l'autre bien mieux que nous ne nous étions entendus à Paris au monastère.

J'eus eu tort, pour vous dire le vrai, de m'expliquer plus clairement avec lui, sachant ce que je savois de ce qui se passoit de tous côtés à cet égard. J'étois très-bien averti que la cour lui donna à peu près la carte blanche, et je n'ignorois pas que bien qu'il la pût remplir presque à sa mode, il ne laissoit pas d'écouter de simples propositions, qui étoient bien au dessous de celles que l'on lui offroit.

Madame de Chevreuse, qui n'étoit pas encore sortie de Paris en ce temps-là, lui dit, plutôt en riant que sé-

victoires sont toujours honorables; avouez M. le Marguillier qu'elles ont été utiles à M. le Prince, il y a cinq gouvernements de provinces dans sa maison, et des plus importants, avec grand nombre de places fortes dans tout le reste du royaume. »

rieusement : « qu'il pouvoit faire la plus belle action « du monde, s'il faisoit lever le siége d'Étampes, en « quoi il satisferoit pleinement et Monsieur et les Es- « pagnols; et si, au même moment, il ramenoit ses « troupes en Flandre, en quoi il plairoit au dernier « point à la Reine, de qui il avoit en tout temps fait « profession publique d'être serviteur particulier. » Comme ce parti, qui étoit des deux côtés, plut à son incertitude naturelle, il le prit sans balancer, et Madame de Chevreuse s'en fit honneur à la cour, qui, de sa part, ne fut pas fâchée de couvrir la nécessité où elle se trouvoit de lever le siége d'Étampes, de quelque apparence de négociations qu'elle grossit dans le monde de mille et mille particularités, que le raisonnement du vulgaire honore toujours de mille et mille mystères. Je ne sais rien au monde de plus simple que ce qui se fit en ce rencontre; et quoique je ne fusse plus du tout, en ce temps, du secret ni de la mère ni de la fille, comme vous avez vu ci-dessus, j'en fus assez instruit, malgré l'une et l'autre, pour vous pouvoir assurer pour certain ce que je vous en dis. La conduite que M. de Lorraine prit, dès le lendemain, est une marque que je ne me trompe pas, ou du moins une preuve que M. de Lorraine ne fut pas longtemps content de lui-même à l'égard de cette action : car, quoiqu'il eût soutenu d'abord à Monsieur qu'il lui avoit rendu un service signalé, en obligeant la cour à lever le siége d'Étampes, il me parut aussitôt après qu'il eut honte d'avoir fait ce traité, et que cette honte l'obligea à leur accorder ce qu'ils lui demandèrent, qui étoit de ne point s'en retourner encore et de demeurer à Villeneuve-Saint-Georges, jusqu'à ce que les troupes sorties d'Étampes fussent effectivement en lieu de sûreté.

M. de Turenne, voyant que M. de Lorraine ne tenoit

pas la parole qu'il avoit donnée de reprendre le chemin des Pays-Bas, marcha à Corbeil, en demeure de passer la Seine et de le combattre. Il y eut des allées et des venues en explication de ce qui avoit été promis ou non promis, pendant lesquelles l'armée lorraine se retrancha. M. de Turenne s'étant avancé avec celle du Roi, ayant passé la rivière d'Yère et s'étant mis en bataille en présence des Lorrains, l'on n'attendoit, de part et d'autre, que le signal du combat, qui certainement eût été sanglant vu la bonté des troupes qui composoient les deux armées, mais qui apparemment eût succédé à l'avantage des troupes du Roi, parce que celles de Lorraine n'avoient pas assez de terrain. Dans cet instant que l'on peut appeler fatal, milord Germain vint dire à M. de Turenne que M. de Lorraine étoit prêt d'exécuter ce dont l'on étoit convenu à telle et telle condition. L'on négocia sur l'heure même. Le roi d'Angleterre [le prétendant Charles II], qui sur l'apparence d'une bataille avoit joint M. de Turenne, fit lui-même des allées et des venues; et l'on convint que M. de Lorraine sortiroit du royaume dans quinze jours, et des postes où il étoit dès le lendemain; qu'il remettroit entre les mains de M. de Turenne les bateaux qui lui avoient été envoyés de Paris, pour faire un pont sur la rivière, et qu'aussi M. de Turenne ne se pourroit servir de ces bateaux pour passer la Seine et pour empêcher le passage des troupes sorties d'Étampes; que celles de M. le Prince, qui étoient dans son camp, pouvoient rentrer dans Paris en sûreté, et que le Roi fît fournir des vivres à l'armée de Lorraine dans sa retraite. Ces deux dernières conditions ne reçurent pas beaucoup de contradictions; M. de Turenne disoit qu'il étoit très-persuadée que l'armée lorraine épargneroit au Roi, par le soin qu'elle prendroit à se pourvoir elle-

même, la peine et la dépense que l'on stipuloit : et que pour ce qui étoit de la liberté que l'on demandoit pour les troupes des princes, de se pouvoir rendre à Paris en sûreté, il la leur accordoit avec joie, parce qu'il croyoit assuré que la ville en seroit bien plus effrayée que rassurée. M. de Beaufort, qui avoit amené au camp cinq ou six cents bourgeois volontaires, dit, le soir ou le lendemain, à Monsieur, qu'ils avoient été si épouvantés, qu'il avoit peur lui-même qu'ils ne donnassent l'alarme à toute la ville. M. le Prince, qui étoit malade en ce temps-là, n'avoit pas été d'avis, par cette raison, qu'on les laissât sortir dans cette conjoncture. **Je reviens au Parlement.**

CHAPITRE XXXVIII

ÉMEUTES ET COMBATS A PARIS.

JUIN A SEPTEMBRE. — Le Parlement refuse d'admettre le duc de Lorraine à une de ses séances. — La Brie ravagée par les troupes du Duc. — Le Roi à Melun. — Sa réponse aux députés du Parlement. — Retraite du duc de Lorraine. — *Il n'est pas étrange que les hommes ne se connoissent pas; il y a des temps où l'on peut même dire qu'ils ne se sentent point.* — Les pauvres de Paris. — *Une lourderie de M. de Beaufort.* — Le président de Maisons attaqué dans les rues. — *Qui assemble un peuple l'émeut toujours.* — Arrêt contre les séditieux. — M. le Prince à Limours. — Son armée à Saint-Cloud. — Il lève le camp. — Turenne le suit de près. — Combats dans les faubourgs Saint-Denis et Saint-Antoine. — *La valeur et la capacité de M. le Prince furent surhumaines; c'est l'action la plus grande et la plus héroïque.* — Les morts et les blessés. — Inquiétude de Monsieur pendant ce combat. — Mademoiselle fait tirer le canon sur les troupes du Roi. — Elle ordonne d'ouvrir les portes du faubourg Saint-Antoine aux troupes de M. le Prince. — Assemblée à l'Hôtel de Ville. — *Ceux qui prient sont toujours applaudis, pourvu que d'abord ils réussissent.* — Projet d'enlever le cardinal de Retz et de lui défendre de rentrer à Paris. — Sédition à la place Dauphine. — Paille et foin. — L'Hôtel de Ville attaqué et incendié. — Conseillers massacrés. — Le maréchal de l'Hospital et le président Barentin. — Consternation dans Paris. — Mademoiselle se rend à l'Hôtel de Ville. — Le curé de Saint-Jean et le Saint-Sacrement. — M. de Châlons et Caumartin chez le cardinal de Retz. — Les tours de Notre-Dame garnies de gens d'armes. — Retz aurait dû quitter Paris. — *Il y a autant de foiblesse que d'imprudence à sacrifier les grands et solides intérêts à des pacotilles de gloire.* — Le Parlement et l'Hôtel de Ville. — Le duc de Beaufort gouverneur de Paris et Broussel prévôt des marchands. — Réponse du Roi aux députés du Parlement. — Le Roi à Pontoise. — Arrêts du Parlement et arrêts du Conseil. — Le Roi prisonnier de Mazarin. — Le duc d'Orléans doit se déclarer lieutenant général de l'État, et M. le Prince prendra le commandement des armées tant que Mazarin sera en France. — Les parlements de France se séparent de celui de Paris sur cette question. — Les statues du palais de Mazarin vendues pour payer les troupes des Frondeurs. — Les membres du Conseil du Lieutenant général de l'État. — Impôt pour lever des troupes. — Union des grandes villes avec celle de Paris. — *Les différents ressorts des machines et les négociations.* — *Les mêmes lois qui nous permettent quelquefois de nous dispenser de l'obéissance exacte, nous défendent toujours de ne pas respecter le titre du sanctuaire qui est le plus essentiel.* — Les massacres de l'Hôtel de

Ville. — Le Parlement transféré à Pontoise. — Tous les Conseillers ne se rendent pas dans cette ville. — Second départ de Mazarin. — Les Princes offrent de poser les armes. — Amnistie avec restriction.

J'ai eu si peu de part dans les dernières assemblées et dans les dernières occasions desquelles je viens de parler, qu'il y a déjà quelque temps que je me fais à moi-même un scrupule de les insérer dans un ouvrage, qui ne doit être proprement qu'un simple compte que vous m'avez commandé de vous rendre de mes actions. Il est vrai que la nouvelle de ma promotion tomba justement sur un point où l'état des choses, que je vous ai expliquées ci-devant, eût fait de moi une figure presque immobile, quand même j'aurois continué d'assister tous les jours aux délibérations du Parlement.

La pourpre, qui m'en ôta la séance, en fit une figure muette dans le Palais. Je vous ai dit qu'elle ne le fut guère moins en effet au Luxembourg; et je puis écrire de bonne foi qu'elle n'y eut presque pas mouvement imaginaire, et tel qu'il plut aux spéculatifs de se fantaisier. Mais comme il leur plut de se fantaisier de toutes choses sur mon sujet, j'étois continuellement exposé à la défiance des uns, à la frayeur des autres et au raisonnement de tous. Ce personnage, qui n'est jamais que de pure défensive, et encore tout au plus, est très-dangereux dans les temps dans lesquels l'on le joue; il est très-incommode dans ceux dans lesquels l'on le décrit, parce qu'il a toujours beaucoup d'apparence de vaine gloire et d'amour-propre. Il semble que l'on s'incorpore soi-même dans tout ce qui s'est passé de considérable dans un État, quand, dans un ouvrage qui ne doit regarder que sa personne, l'on s'étend sur des matières auxquelles l'on n'a eu aucune part. Cette considération m'a fait chercher avec soin le moyen de démêler celles qui sont de cette nature du reste de

cette histoire, qui n'est que particulière; et il m'a été impossible de les trouver, parce que la figure, quoique médiocre, que j'ai faite dans les temps qui ont précédé et qui ont suivi ceux dans lesquels je n'ai point agi, leur donne tant de rapport et tant d'enchaînement les uns avec les autres, qu'il seroit très-difficile que l'on vous les pût bien faire entendre, si l'on les délioit tout à fait. Voilà ce qui m'oblige à continuer le récit de ce qui se passa dans ces temps-là, que j'abrégerai toutefois le plus qu'il me sera possible, parce que ce n'est jamais qu'avec une extrême peine que j'écris sur les mémoires d'autrui. Je poserai les faits, je ne raisonnerai point; je déduirai ce qui me paroîtra le plus de poids; j'omettrai ce qui me semblera le plus léger; et en ce qui regarde les assemblées du Parlement, je n'abrégerai les détails qu'à l'égard de celles qui ont produit des délibérations considérables. Je ne parlerai pas seulement des autres; et je suis persuadé que je vous les représente plus que suffisamment, en vous disant qu'elles ne furent employées qu'en déclamations contre le Cardinal, en plaintes et en arrêts contre les violences et les séditions du peuple; et en désaveu fait par MM. les princes de ces séditions, qui, dans la vérité, n'étoient, au moins pour la plupart, que trop naturelles.

Le 1er de juin, Monsieur envoya au Parlement pour savoir quelle place il donneroit à M. de Lorraine dans l'assemblée des chambres. Ils répondirent, tout d'une voix, que comme M. de Lorraine étoit ennemi de l'État, il ne lui en pouvoit donner aucune. Monsieur, qui me fit l'honneur de venir chez moi, deux ou trois jours après, parce que j'étois malade d'une fluxion sur les yeux, me dit : « Eussiez-vous cru que le Parlement m'eût fait cette réponse? » Et je lui répondis : « J'aurois bien moins cru, Monsieur, que vous eussiez ha-

sardé à vous l'attirer.» Il me repartit en colère : « Si je ne l'eusse hasardée, M. le Prince eût dit que j'eusse été Mazarin.» Vous voyez en ce mot le principe de tout ce que Monsieur faisoit en ce temps-là.

Le 7 [juin], l'on fit un fort grand bruit au Parlement de l'approche des troupes de Lorraine, qui avoient passé Lagny, et qui faisoient beaucoup de désordres dans la Brie; et l'on y parla de leur marche, avec la même surprise et la même horreur que l'on auroit pu faire, s'il n'y avoit eu dans le royaume aucune partialité.

Le 10, M. le président de Nesmond fit la relation de ce qui s'étoit passé en sa députation vers le Roi, qui s'étoit avancé à Melun dès le commencement du siége d'Étampes. La réponse de Sa Majesté fut que la compagnie pouvoit envoyer qui il lui plairoit pour conférer avec ceux qu'elle vouloit choisir, et pour aviser au moyen de rétablir le calme dans le royaume. L'on opina ensuite et l'on résolut de renvoyer à la cour les mêmes députés pour entendre la volonté du Roi, et renouveler toutefois les remontrances contre le cardinal Mazarin. Monsieur et M. le Prince n'avoient pas été de l'avis de l'arrêt, et ils avoient soutenu qu'il ne falloit recevoir aucune proposition de conférence, dont le préalable ne fût l'éloignement réel et effectif de Mazarin.

Le 14, les plaintes se renouvelèrent contre l'approche des troupes de Lorraine, et elles furent au point que les gens du Roi furent mandés au Parlement. Ils conclurent à ce que M. le duc d'Orléans fût prié de les faire retirer. Un conseiller, du nom duquel je ne me ressouviens pas, ayant dit qu'il ne concevoit pas comment l'on préten qu'il fût utile à la compagnie qu'elles se retirassent en l'état où elle étoit avec la cour, Mé-

Bardeau répondit que cette raison obligeant encore davantage le Parlement à lever tous les prétextes que l'on pouvoit prendre pour le calomnier dans l'esprit du Roi, il étoit d'avis de donner arrêt par lequel il seroit enjoint aux communes de leur courre sus. L'on en demeura à dire que l'on en parleroit plus au long quand Monsieur seroit au Palais. Vous croyez apparemment que la retraite de M. de Lorraine, de laquelle je vous ai déjà parlé et qui fut sue le 16 à Paris, ne fit pas une grande commotion dans les esprits, parce qu'elle avoit été souhaitée de tous les gens; elle fut véritable, et je remarquai que beaucoup de ceux qui avoient crié hautement contre son approche, crièrent le plus hautement contre son éloignement. Il n'est pas étrange que les hommes ne se connoissent pas; il y a des temps où l'on peut dire même qu'ils ne se sentent point.

Le 20, le président de Nesmond fit la relation de ce qui s'étoit passé à sa députation à Melun, et la lecture de la réponse qui lui avoit été faite par le Roi, dont la substance étoit : Que bien que Sa Majesté ne pût ignorer que la demande que l'on faisoit de l'éloignement de M. le cardinal Mazarin ne fût qu'un prétexte, elle ne laisseroit peut-être pas de lui accorder ce qu'il demande tous les jours lui-même avec instances, après avoir réparé son honneur par la déclaration que l'on doit à son innocence, si elle étoit assurée qu'elle peut avoir de bonnes et de réelles sûretés de la part de MM. les princes, pour l'exécution des offres qu'ils ont faites, en cas de son éloignement; que Sa Majesté désire donc d'apprendre :

1° S'ils renonceront, en ce cas, à toutes les ligues et à toutes les associations faites avec les princes étrangers;

2° S'ils n'auront plus aucune prétention;

3° S'ils se rendront auprès de Sa Majesté;

4° S'ils feront sortir les étrangers qui sont dans le royaume;

5° S'ils licencieront leurs troupes;

6° Si Bordeaux rentrera dans son devoir, aussi bien que M. le prince de Conti et Madame de Longueville[1];

1. Au sujet du séjour de Madame de Longueville à Bordeaux, nous lisons dans la *Société Française au XVII^e siècle*, par M. Cousin : « Madame de Longueville alla donc rejoindre Condé, escortée par le duc de Nemours, voyage de bien peu de jours, qui semble avoir été l'écueil de sa gloire, ou, pour parler un langage plus digne d'elle, qui a été la source de sa gloire véritable, puisque l'amère mélancolie qu'il lui laissa dans le cœur, fécondé par des malheurs toujours croissants, enfanta peu à peu sa conversion, la tourna vers celui qui seul ne trompe pas et fit de l'héroïque aventurière de la Fronde, la rivale de la Palatine et de Madame de Chevreuse, l'humble et sublime disciple du Carmel et de Port-Royal (p. 56). »

A cette même époque, Pierre Lenet inscrivait sur ses carnets destinés à servir à la rédaction de ses Mémoires : « Liaison d'amitié du duc de Nemours avec la duchesse de Longueville à Bordeaux. »

Madame de Scudery célèbre Madame de Longueville dans son roman du *Grand Cyrus* sous le nom de Mandane, ainsi que le prouve M. Cousin. Il ajoute : « Il n'y a pas même jusqu'au langage de la sœur de Condé, ce langage d'une distinction si haute et en même temps d'une si exquise politesse et d'une adorable négligence, que Madame de Scudery n'ait tenté d'imiter autant qu'il étoit en elle, autant qu'une femme de sa condition, quelque fût son esprit, pouvait prendre le ton de la cour et celui d'une princesse du sang de France. Voilà bien ses longues phrases un peu embarrassées, la grandeur et aussi la subtilité de ses sentiments, sa délicatesse raffinée, son agrément infini, excepté ses incorrections de grande dame, excepté surtout cet accent énergique et fier dans les occasions, que tout le talent du monde ne peut feindre et qu'il faut tirer de son propre cœur. »

« Madame de Longueville en effet avait troublé bien des cœurs depuis le beau et vaillant Phœbus, comte de Miossens, le futur maréchal d'Albert, jusqu'au bon et grand Turenne, sans parler de bien d'autres en des rangs divers. Partout où le sort la jette, sa beauté et sa bonne grâce lui suscitent des adorateurs qui se la disputent le fer a la main. Guise et Coligny se sont battus pour Madame de Longueville (p. 34 et 35). »

7° Si les places que M. le Prince a fortifiées se remettront en leur premier état.

Voilà les principales des douze questions sur lesquelles M. le duc d'Orléans s'emporta et même avec beaucoup d'émotion, en disant qu'il était inouï que l'on mît ainsi sur la sellette un fils de France et un prince du sang, et que la déclaration qu'ils avaient faite l'un et l'autre qu'ils pourvoiraient les armes en main que le cardinal Mazarin serait hors du royaume, était plus que suffisante pour satisfaire le roi, si elle avait de bonnes intentions. L'on opina; mais la délibération n'ayant pu être achevée fut remise au lendemain.

Le 21, Monsieur ne s'y étant pu trouver, parce qu'il avait eu la nuit une fort grande colique, l'on s'y traita, en présence de M. le Prince, que d'un fonds que l'on chercherait pour la subsistance des pauvres, qui souffraient beaucoup dans la ville, et de celui qui était nécessaire pour faire la somme de cent cinquante mille livres pour la tête à prix. Il fut dit, à l'égard de ce dernier chef, que l'on ferait incessamment inventaire de ce qui restait des meubles du Cardinal.

Madame de Longueville montra à Bordeaux une intelligence et une activité accoutumées. Mais outre qu'elle avait dans le cœur un grand chagrin, sa capacité était entravée par les folies de son frère le prince de Conti, que jusqu'alors elle avait gouverné et qui lui échappait entièrement pour suivre les conseils de ses flatteurs et se jeter dans les plus tristes désordres. Au milieu de ces funestes divisions, le parti de Mazarin ne s'endormait pas, semait contre elle toutes les calomnies, lui enlevait successivement tous ses appuis dans le Parlement et la bourgeoisie, et la réduisait, pour se soutenir, à ménager, à fomenter même les passions de la populace, fort dure à contenir, très-difficile à conduire. Elle recevait coup sur coup les plus sinistres nouvelles : le duc de Beaufort venait de périr, dans un duel, de la main de son beau-frère le duc de Beaufort; la Rochefoucauld lui était devenu un implacable ennemi, et Condé avait pensé être tué au combat de la rue Saint-Antoine le 2 juillet 1652.

M. de Beaufort fit, ce jour-là, une lourderie digne de lui. Comme il y avoit eu, le matin, une fort grande émeute dans le Palais, dans laquelle MM. de Vanau et Portail auroient été massacrés sans lui, il crut qu'il feroit mieux, pour détourner le peuple du Palais, de l'assembler dans la place Royale, et y donna un rendez-vous public pour l'après-dînée. Il y amassa quatre ou cinq mille gueux, à qui il est constant qu'il y fit proprement un sermon, qui n'alloit qu'à les exhorter à l'obéissance qu'ils devoient au Parlement. J'en sus tout le détail par des gens de créance que j'y avois envoyés moi-même exprès. La frayeur, qui avoit déjà saisi la plupart des présidents et des conseillers, leur fit croire que cette assemblée n'avoit été faite que pour les perdre. Ils firent parler M. de Beaufort de toutes les manières qui pouvoient redoubler leurs alarmes, et ils la prirent si chaude, qu'il ne fut pas au pouvoir de Monsieur, ni de M. le Prince de rassurer MM. les présidents, qui ne purent jamais se résoudre d'aller au Palais. Ce qui arriva, le même jour, à M. le président de Maisons, dans la rue de Tournon, ne les rassura pas. Il faillit à être tué par une foule de peuple, comme il sortoit de chez Monsieur, et M. le Prince et M. de Beaufort eurent beaucoup de peine à le sauver. Cette journée fit voir que M. de Beaufort ne savoit pas que qui assemble un peuple l'émeut toujours. Il y parut; car deux ou trois jours après ce beau sermon, la sédition fut plus forte qu'elle n'avoit encore été dans la salle du Palais, et M. le président de Novion fut même poursuivi dans les rues et courut tout le risque qu'un homme peut courir.

Le 25, MM. les princes déclarèrent, dans les chambres assemblées, qu'aussitôt que M. le Cardinal seroit hors du royaume, ils exécuteroient fidèlement tous les

articles qui étoient portés dans la réponse du Roi, et enverroient ensuite des députés pour conclure ce qui restoit à faire; et l'on donna ensuite arrêt, par lequel il fut dit que les députés du Parlement retourneroient incessamment à la cour pour porter cette déclaration au Roi.

Le 26 [juin], aucun président ne se trouva au Palais.

Le 27, M. le président de Novion y fut et donna un sanglant arrêt contre les séditieux.

L'on n'employa les autres jours qu'à donner les ordres nécessaires pour la sûreté de la ville, à quoi l'on étoit embarrassé, parce que ceux de la garde étoient assez souvent ceux-là même qui se soulevoient. Il est temps, ce me semble, que je reprenne ce qui est de la guerre.

M. le Prince, qui avoit eu quelque accès de fièvre tierce, alla jusqu'à Limours recevoir ses troupes, qui revenoient d'Étampes; et comme la cour n'avoit observé en façon du monde ce qu'elle avoit promis, touchant l'éloignement des environs de Paris, il ne s'y crut pas plus obligé de son côté, et il porta sa petite armée à Saint-Cloud, poste considérable, parce que le pont lui donnoit lieu de la porter, en cas de besoin, où il lui plairoit. M. de Turenne, qui étoit avec celle du Roi aux environs de Saint-Denis, où Sa Majesté étoit venue elle-même pour être plus proche de Paris, fit un pont de bateaux à Épinai, en intention de venir attaquer les ennemis devant qu'ils eussent le temps de se retirer. M. de Tavannes en eut avis et il envoya avertir M. le Prince, qui se rendit au camp en toute diligence. Il le leva sur le soir et il marcha vers Paris, en dessein d'arriver au jour à Charenton, de passer la Marne et d'y prendre un poste dans lequel il ne pourroit être attaqué. M. de Turenne ne lui en donna pas le temps, car

il attaqua son arrière-garde dans le faubourg Saint-Denis. M. le Prince en fut quitte pour quelques hommes qu'il perdit du régiment de Conti, et il manda à Monsieur, par le comte de Fiesque, qu'il leur répondoit qu'il gagneroit le faubourg Saint-Antoine, dans lequel il prétendoit qu'il auroit plus de lieu de se défendre. C'est en cet endroit où je regrette, plus que je n'ai jamais fait, que M. le Prince ne m'ait pas tenu la parole qu'il m'avoit donnée, de me donner le mémoire de ses actions. Celle qu'il fit en ce rencontre est l'une des plus belles de sa vie. J'ai ouï dire à Lanques, qui ne le quitta point ce jour-là, qui est homme du métier et qui est plus mécontent de lui que personne qui vive, qu'il y eut quelque chose de surhumain dans sa valeur et dans sa capacité en cette occasion. Je serois inexcusable si j'entreprenois de décrire le détail de l'action du monde la plus grande et la plus héroïque, sur des mémoires qui courent les rues et que j'ai ouï dire à des gens de guerre être très-mauvais. Je me contenterai de vous dire qu'après le combat du monde le plus sanglant et le plus opiniâtre, il sauva ses troupes, qui n'étoient qu'une poignée de monde, attaquées par M. de Turenne, et par M. de Turenne renforcé de l'arrivée de M. le maréchal de la Ferté. Il y perdit le comte de Bossu, Flamand, la Roche-Giffort, Flammarins et Lauresse, du nom de Montmorency. MM. de la Rochefoucauld, de Tavannes, de Coigny, le vicomte de Melun et le chevalier de Fort y furent blessés. Esclainvilliers le fut du côté du Roi, et M. de Saint-Mesgrin et de Mancini tués.

Je ne vous puis exprimer l'agitation de Monsieur dans le cours de ce combat. Tout le possible lui vint dans l'esprit, et, ce qui arrive toujours en ce rencontre, tout l'impossible succéda dans son imagina-

tion à tout le possible. Jouy, qu'il m'envoya sept fois en moins de trois heures, me dit qu'il avoit eu peur un moment que la ville ne se révoltât contre lui; qu'il craignoit, un instant après, qu'elle ne se déclarât trop pour M. le Prince. Il envoya des gens inconnus pour voir ce qui se faisoit chez moi, et rien ne le rassura véritablement que le rapport que l'on lui fit que je n'avois que mon suisse à ma porte. Il dit à Bruneau, de qui je le sus le lendemain, que le mal n'étoit pas grand dans la ville, puisque je ne me précautionnois pas davantage. Mademoiselle, qui avoit fait tous ses efforts pour obliger Monsieur à aller dans la rue Saint-Antoine, pour faire ouvrir la porte à M. le Prince qui commençoit à être très-pressé dans le faubourg, prit le parti d'y aller elle-même. Elle entra dans la Bastille, où Louvière n'osa, par respect, lui refuser l'entrée; elle fit tirer le canon sur les troupes du maréchal de la Ferté, qui s'avançoient pour prendre en flanc celles de M. le Prince. Elle harangua ensuite la garde qui étoit à la porte Saint-Antoine. Elle s'ouvrit, et M. le Prince y entra avec son armée, plus couverte de gloire que de blessures, quoiqu'elle en fût chargée. Ce combat si fameux arriva le 2 de juillet.

Le 4 [juillet], l'assemblée générale de l'Hôtel de Ville, qui avoit été ordonnée le 1er par le Parlement, pour aviser à ce qui étoit à faire pour la sûreté de la ville, fut tenue l'après-dînée. Monsieur et M. le Prince s'y trouvèrent, sous prétexte de remercier la ville de ce qu'elle avoit donné l'entrée à leurs troupes le jour du combat, mais, dans la vérité, pour l'engager à s'unir encore plus étroitement avec eux; au moins voilà ce que Monsieur en sut. Voici le vrai, que je n'ai su que long temps depuis, de la bouche même de M. le Prince, qui me l'a dit trois ou quatre ans après à Bruxel-

les[1]. Je ne me ressouviens pas précisément s'il me confirma ce qui étoit fort répandu dans le public, de l'avis que M. de Bouillon lui avoit donné que la cour ne songeroit jamais sérieusement et de bonne foi à se raccommoder avec lui, jusques à ce qu'elle connût clairement qu'il fût effectivement maître de Paris. Je sais bien que je lui demandai à Bruxelles, si ce que l'on avoit dit sur cela étoit véritable; mais je ne me puis remettre ce qu'il me répondit sur ce particulier de M. de Bouillon.

Voici ce qu'il m'apprit du gros de l'affaire. Il étoit persuadé que je le desservois beaucoup auprès de Monsieur, ce qui n'étoit pas vrai, comme vous l'avez vu ci-devant; mais il l'étoit aussi que je lui nuisois beaucoup dans la ville, ce qui n'étoit pas faux, par les raisons que je vous ai aussi expliquées ci-dessus. Il avoit observé que je ne me gardois nullement, et que je me servois même avec quelque affectation du prétexte de l'incognito, auquel le cérémonial m'obligeoit, pour faire voir la sécurité et la confiance que j'avois en la bonne volonté du peuple, au milieu de ses plus grands mouvements. Il se résolut, et très-habilement, de s'en servir de sa part pour faire une des plus belles et des plus sages actions qui ait peut-être été pensée de tout le siècle. Il fit dessein d'émouvoir le peuple le jour de l'assemblée de l'Hôtel de Ville, de marcher droit à mon logis, sur les dix heures, qui étoit justement l'heure où l'on savoit qu'il y avoit le moins de monde, parce que c'étoit celle où pour l'ordinaire j'étudiois; de me prendre civilement dans son car-

1. Ce récit fait au cardinal de Retz par le prince de Condé doit être rapproché du procès-verbal de la séance de cette assemblée tel qu'il se trouve dans les *Registres de l'Hôtel de Ville*. Il a été publié par MM. Douet d'Arcq et Le Roux de Lincy, t. III, p. 51. C'est une des pages les plus curieuses de cette publication.

rosse, de me mener hors de la ville et de me faire, à la porte, une défense en forme de n'y plus rentrer. Je suis convaincu que le coup étoit sûr, et qu'en l'état où étoit Paris, les mêmes gens qui eussent mis la hallebarde à la main pour me défendre, s'ils eussent eu loisir d'y faire réflexion, en eussent approuvé l'exécution; il étoit certain que, dans les révolutions qui sont assez grandes pour tenir tous les esprits dans l'inquiétude, ceux qui priment sont toujours applaudis, pourvu que d'abord ils réussissent. Je n'étois point en défense. M. le Prince se fût rendu maître du Cloître sans coup férir; et j'eusse pu être à la porte de la ville devant qu'il y eût une alarme assez forte pour s'y opposer. Rien n'étoit mieux imaginé : Monsieur qui eût été atterré du coup, y eût donné des éloges. L'Hôtel de Ville, auquel M. le Prince en eût donné part sur l'heure même, en eût tremblé. La douceur avec laquelle M. le Prince m'auroit traité, auroit été louée et admirée. Il y auroit eu un grand déchet de réputation pour moi à m'être laissé surprendre, comme en effet j'avoue qu'il y avoit eu beaucoup et d'imprudence et de témérité à n'avoir pas prévu ce possible. La fortune tourna contre M. le Prince ce beau dessein, et elle lui donna le succès le plus funeste que la conspiration la plus noire eût pu produire [1].

1. Le libelle ayant pour titre : *La Vérité prononçant ses oracles sans flatterie* nous paraît répondre à l'accusation, alors répandue dans Paris, d'une entreprise faite par M. le Prince sur la personne du cardinal de Retz, dans le passage suivant du pamphlet publié le 26 septembre 1652:

« Le prince de Condé a l'esprit perçant, ambitieux, hardi, vigilant, actif, infatigable, à l'épreuve de la fortune et des revers. Voilà les qualités qu'on lui donne. Elles sont en elles-mêmes toutes innocentes, elles peuvent être mauvaises dans leurs objets. Ses ennemis mettent ses qualités dans l'excès; ses amis les retiennent dans la modération et dans les bornes. N'écoutons ni les uns ni les autres

Comme la sédition avoit commencé vers la place Dauphine, par des poignées de paille que l'on forçoit tous les passants de mettre à leurs chapeaux, M. de Cumont, conseiller au Parlement et serviteur particulier de M. le Prince, qui y avoit été obligé comme les autres qui avoient passé par là, alla en grande diligence au Luxembourg pour en avertir Monsieur, et le supplier d'empêcher que M. le Prince, qui étoit dans la galerie, ne sortît dans cette émotion, laquelle apparemment, dit Cumont à Monsieur, est faite, ou par les Mazarins, ou par le cardinal de Retz, pour faire périr M. le Prince. Monsieur courut aussitôt après Monsieur son cousin, qui descendoit le petit escalier pour monter en carrosse, et pour venir chez moi et y exécuter son dessein. Il le retint par autorité et même par force; il le fit dîner avec lui et il le mena ensuite à l'Hôtel de Ville, où l'assemblée dont je vous ai parlé se devoit tenir. Ils en sortirent après qu'ils eurent remercié la compagnie, et témoigné la nécessité qu'il y avoit de songer aux moyens de se défendre contre le Mazarin. La vue d'un trompette, qui arriva, dans ce temps-là, de la part du Roi, et qui porta ordre de remettre l'assemblée à huitaine, échauffa le peuple, qui étoit dans la Grève, et qui crioit sans cesse qu'il falloit que la ville s'unît avec MM. les princes. Quelques officiers que

parlons avec indifférence et jugeons de tout cela sans passion.

« Quelques passionnés en attendoient plus de violences. Ils disoient qu'il falloit se défaire du Coadjuteur, puisque le Coadjuteur étoit un obstacle au bien public. Si ce prélat ne meurt que par les mains ou par les ordres de ce prince, il sera immortel. Il ne doit périr que par l'entreprise de quelque esprit plus bas et de quelque plus lâche main. M. le Prince n'est capable que de faire des coups de prince. Si le public se ressent des intrigues du Coadjuteur, que le public se venge. C'est à tort que le public attend que le prince soit l'instrument de ses passions. Il travaillera bien pour ses intérêts, mais il ne les poussera point par un coup de lâcheté. »

M. le Prince avoit mêlés, le matin, dans la populace, n'ayant point reçu l'ordre qu'ils attendoient, ne purent employer sa fougue; elle se déchargea sur l'objet présent.

L'on tira dans les fenêtres de l'Hôtel de Ville; l'on mit le feu aux portes, l'on entra dedans l'épée à la main, l'on massacra M. Legras, maître des requêtes, M. Savari, conseiller au Parlement, et M. Miron, maître des Comptes, un des plus hommes de bien et des plus accrédités dans le peuple qui fût à Paris. Vingt-cinq ou trente bourgeois y périrent aussi; et M. le maréchal de l'Hospital ne fut tiré de ce péril que par un miracle et par le secours de M. le président Barentin. Un garçon de Paris, appelé Noblet, duquel je vous ai déjà parlé à propos de ce qui m'arriva avec M. de la Rochefoucauld dans le parquet des huissiers, eut encore le bonheur de servir utilement le maréchal en cette occasion. Vous vous pouvez imaginer l'effet que le feu de l'Hôtel de Ville et le sang qui y fut répandu produisirent dans Paris. La consternation d'abord y fut grande; toutes les boutiques y furent fermées en moins d'un clin d'œil. L'on demeura quelque temps en cet état, l'on se réveilla un peu vers les cinq heures, en quelques quartiers, où l'on fit des barricades pour arrêter les séditieux, qui se dissipèrent toutefois presque d'eux-mêmes. Il est vrai que Mademoiselle y contribua. Elle alla elle-même, accompagnée de M. de Beaufort, à la Grève, où elle en trouva encore quelques restes qu'elle écarta. Ces misérables n'avoient pas rendu tant de respect au Saint-Sacrement que le curé de Saint-Jean leur présenta, pour les obliger d'éteindre le feu qu'ils avoient mis aux portes de l'Hôtel de Ville.

M. de Châlons vint chez moi, au plus fort de ce mouvement; et la crainte qu'il avoit pour ma personne

l'emporta sur celle qu'il devoit avoir pour la sienne, dans un temps où les rues n'étoient sûres pour personne sans exception. Il me trouva avec si peu de précautions qu'il m'en fit honte et je ne puis encore concevoir, à l'heure qu'il est, ce qui me pouvoit obliger à en avoir si peu, dans une occasion où j'en avois, ou du moins où j'en pouvois avoir besoin. C'est l'une de celles qui m'a persuadé, autant que chose du monde, que les hommes sont souvent estimés par les endroits par lesquels ils sont le plus blâmables. On loua ma fermeté; l'on devoit blâmer mon imprudence[1]; celle-ci étoit

1. La *Muse historique* de Loret raconte l'anecdote suivante qui serait arrivée au cardinal de Retz (p. 85, édition de M. Ravenel).

Un orfévre, à qui débiteur
Étoit le sieur Coadjuteur
Pour vaisselle d'argent ouvrée,
Qu'il avoit faite et puis livrée,
Lui vint demander le payement
De dix mille francs seulement,
A quoi pouvoit monter la somme
Que prétendoit de lui cet homme.
Il fit venir son trésorier
Afin de le salarier,
Qui dit n'avoir dans son armoire
De quoi vider si gros mémoire;
Mais que dans la moitié d'un an,
C'est-à-dire vers la Saint-Jean,
Il espéroit le satisfaire.
L'orfévre ne se pouvant taire,
Dit qu'il avoit besoin d'argent
Et qu'il envoyeroit un sergent;
Puis lui, prenant une autre quinte,
Il dit audit sieur de Corinthe :
Vous allez au Palais-Royal
Pour visiter le Cardinal
Et vous raccommoder ensemble;
Cela n'est pas bien, ce me semble.
Il alloit dire le pourquoi,
Mais le Coadjuteur dit : Moi,
M'accommoder avec cet homme!
Ah! je consens que l'on m'assomme
Si je suis jamais si badin
Que d'être ami de Mazarin.
L'orfévre, ravi de la joie
Qu'en son cœur ce discours envoie,

effective, l'autre n'étoit qu'imaginaire; et la vérité est que je n'avois fait aucune réflexion sur le péril. Je n'y fus plus insensible quand l'on me l'eut fait faire. M. de Caumartin envoya sur-le-champ quérir chez lui mille pistoles, car je n'en avois pas vingt chez moi, avec lesquelles je fis quelques soldats. Je les joignis à des officiers réformés écossois, que j'avois toujours conservés des restes du comte de Montross. Le marquis de Sablières, mestre-de-camp du régiment de Valois, m'en donna cent des meilleurs hommes, commandés par deux capitaines du même régiment, qui étoient mes domestiques. Quérieux m'amena trente gendarmes de la compagnie du cardinal Antoine, qu'il commandoit. Bussy-Lameth m'envoya quatre hommes choisis dans la garnison de Mézières. Je garnis tout mon logis et toutes les tours de Notre-Dame de grenades; je pris mes mesures, en cas d'attaque, avec les bourgeois des ponts Notre-Dame et de Saint-Michel, qui m'étoient fort affectionnés. Enfin je me mis en état de disputer le terrain et de n'être plus exposé à l'insulte.

Ce parti paroissoit plus sage que celui de l'aveugle sécurité dans laquelle j'étois auparavant. Il ne l'étoit pas davanatge, au moins par comparaison à celui que j'eusse choisi, si j'eusse su connoître mes véritables

Lui dit : « Je ne suis qu'un serpent,
C'est-à-dire un homme rampant;
Mais, ô prélat plein de mérites !
Si vous faites ce que vous dites,
Je vous jure et vous dis aussi
Que de plus de quinze ans d'ici
Mon argent je ne vous demande.
A Dieu donc je me recommande,
Vous voyez votre serviteur. »
« Adieu, » dit le Coadjuteur,
Qui ne put s'empêcher de rire,
Ni moi de rimer et d'écrire
Ce ridicule et drôle tour,
Quoique peu plaisant pour la cour.

intérêts et prendre l'occasion que la fortune me présentoit. Il n'y avoit rien de plus naturel à ma profession et à l'état où j'étois que de quitter Paris, après une émotion qui jeta la haine publique sur le parti qui, dans ce temps-là, paroissoit m'être le plus contraire. Je n'eusse point perdu ceux des Frondeurs qui étoient de mes amis, parce qu'ils eussent considéré ma retraite comme une résolution de nécessité. Je me fusse établi insensiblement et presque sans qu'ils eussent pu s'en défendre eux-mêmes dans l'esprit des pacifiques, parce qu'ils m'eussent regardé comme exilé pour une cause qui leur étoit commune. Monsieur n'eût pas pu se plaindre de ce que j'abandonnois un lieu où il paroissoit assez qu'il n'étoit plus le maître. M. le cardinal Mazarin même eût été obligé, en ce cas, et par la bienséance et par l'intérêt, de me ménager; et il ne se pouvoit même que, naturellement, l'aigreur que la cour avoit contre moi ne diminuât de beaucoup par une conduite qui eût beaucoup contribué à noircir celle de ses ennemis. Les circonstances dont j'eusse pu accompagner ma retraite, eussent empêché facilement que je n'eusse participé à la haine publique que l'on avoit contre le Mazarin, parce que je n'avois qu'à me retirer au pays de Rais, sans aller à la cour, ce qui eût même purgé le soupçon de Mazarinisme pour le le passé[1]. Ainsi je fusse sorti de l'embarras journalier

1. Dans le libelle ayant pour titre : *Le vraisemblable sur la conduite de Monseigneur le cardinal de Retz*, et rédigé par le Coadjuteur lui-même le 4 juillet 1652, Retz se défendait encore de l'accusation de Mazarinisme si souvent lancée contre lui : « J'ai voulu juger du vrai par le vraisemblable.

« Sur ce fondement, j'ai fait des réflexions sur la plus grande partie de tout ce qui s'est fait depuis nos derniers troubles. J'espère les donner au public dans quelque temps. Celles que vous lisez présentement sur la conduite de M. le cardinal de Retz ne servent que d'essai pour un plus grand ouvrage; je les ai choisies de préfé-

où j'étois, et de celui que je prévoyois pour l'avenir, et que je prévoyois sans en pouvoir jamais prévoir l'issue. Ainsi j'eusse attendu, en patience, ce qu'il eût plu à la Providence d'ordonner de la destinée des deux partis, sans courir aucun des risques auxquels j'étois exposé à tous les moments des deux côtés. Ainsi je me fusse approprié l'amour public, que l'horreur que l'on a d'une action violente concilie toujours infailliblement à celui qu'elle fait souffrir. Ainsi je me fusse trouvé, à la fin des troubles, cardinal et archevêque de Paris, chassé de son siége par le parti qui étoit publiquement joint avec l'Espagne; purgé de la faction par ma retraite hors de Paris; purgé du Mazarinisme par ma retraite hors de la cour; et le pis du pis qui me pouvoit arriver, après tous ces avantages, étoit d'être sacrifié par les deux partis, s'ils se fussent réunis contre moi, à l'emploi de Rome, qu'ils eussent été ravis de me faire accepter, avec toutes les conditions que j'eusse voulu, et qui à un cardinal archevêque de Paris ne pût jamais être à charge, parce qu'il y a mille occasions dans lesquelles il a toujours lieu d'en revenir. J'eus toutes ces vues et plus grandes et plus étendues qu'elles ne sont sur ce papier. Je ne doutai pas un instant que ce ne fussent les justes et les bonnes; je ne balançai pas un moment à ne les pas suivre. L'intérêt de mes amis, qui s'imaginoient que je trouverois à la fin, dans

rence pour cet effet, parce que les bruits que l'on a répandus contre lui m'ont paru plus particulièrement que tous les autres opposés au vraisemblable.

« Les libelles qui ont été composés depuis quelque temps sur son sujet, nous veulent faire croire qu'il a soutenu les intérêts du Mazarin. Y a-t-il l'apparence qu'il souhaite la conservation et qu'il procure l'agrandissement d'un ministre qu'il a attaqué dans sa plus grande puissance, qu'il a cruellement offensé dans une infinité de rencontres différentes et dont la grandeur est incompatible avec la sienne, par la jalousie naturelle qui est entre eux par leurs dignités. »

le chapitre des accidents, lieu de les servir et de les élever, me représenta d'abord qu'ils se plaindroient de moi, si je prenois un parti qui me tiroit d'affaire et qui les y laissoit. Je ne me suis jamais repenti d'avoir préféré leur considération à la mienne propre; elle fut appuyée par mon orgueil, qui eût eu peine à souffrir que l'on eût cru que j'eusse quitté le pavé à M. le Prince. Je me reproche et je me confesse de ce mouvement, qui eut toutefois, en ce temps-là, un grand pouvoir sur moi. Il fut imprudent, il fut foible; car je maintiens qu'il y a autant de foiblesse que d'imprudence à sacrifier ses grands et solides intérêts à des pointilles de gloire, qui est toujours fausse, quand elle nous empêche de faire ce qui est plus grand que ce qu'il nous propose. Il faut reconnoître de bonne foi qu'il n'y a que l'expérience qui puisse apprendre aux hommes à ne pas préférer ce qui les pique dans le présent, à ce qui les doit toucher bien plus essentiellement dans l'avenir. J'ai fait cette remarque une infinité de fois. Je reviens à ce qui regarde le Parlement.

Je vous expliquerai, en peu de paroles, tout ce qui se passa depuis le 4 juillet jusqu'au 13. La face en fut très-mélancolique : tous les présidents au mortier s'étant retirés et beaucoup de conseillers même s'étant aussi absentés, par la frayeur des séditions, que le feu et le massacre de l'Hôtel de Ville n'avoient pas diminuées; cette solitude obligea ceux qui restoient à donner un arrêt qui portoit défenses de désemparer; en quoi ils furent mal obéis. Il se trouvoit, par la même raison, fort peu de monde aux assemblées de l'Hôtel de Ville [1]. Le prévôt des marchands, qui ne s'étoit sauvé

1. Ce que dit le cardinal de Retz des séances de l'assemblée de l'Hôtel de Ville est d'une grande exactitude. D'après les registres mêmes, il est facile de constater que l'on ne s'occupa que de la police

de la mort que par un miracle, le jour de l'incendie, n'y assistoit plus. M. le maréchal de l'Hospital demeuroit clos et couvert dans sa maison. Monsieur fit établir, en sa place, par une assemblée peu nombreuse, M. de Beaufort pour gouverneur et M. Broussel pour prévôt des marchands[1]. Le Parlement ordonna à ses députés, qui étoient à Saint-Denis, de presser leur réponse; et en cas qu'ils ne la pussent obtenir, de revenir dans trois jours reprendre leurs places.

Le 13 [juillet], les députés écrivirent à la compagnie, et ils lui envoyèrent la réponse du Roi par écrit. En voici la substance : Que bien que Sa Majesté eût tout sujet de croire que l'instance que l'on faisoit pour l'éloignement de M. le cardinal Mazarin ne fût qu'un prétexte, elle vouloit bien lui permettre de se retirer de la cour, après que les choses nécessaires pour établir le calme dans le royaume auroient été réglées, et avec les députés du Parlement, qui étoient déjà présents à la cour, et avec ceux qu'il plairoit à MM. les princes d'y envoyer. MM. les princes, qui avoient connu que le Cardinal ne proposoit jamais de conférences que pour les décrier dans les esprits des peuples, se récrièrent à cette proposition; et Monsieur dit, avec colère, qu'elle n'étoit qu'un piége qu'on leur tendoit, et que lui, ni Monsieur son cousin, n'avoient aucun besoin d'envoyer des députés en leur nom, puisqu'ils avoient

générale, de la garde des portes, de la visite des moulins, du payement des rentes et des remontrances touchant l'établissement de moulins à bras (t. III, p. 76 à 97, des *Registres de l'Hôtel de Ville.*) Collect. de la Société de l'Histoire de France. — Les séances suivantes ne furent pas plus intéressantes. Le 19 juillet furent exécutés deux des auteurs des massacres du 4 juillet.

1. La nomination de Broussel fut cassée par arrêt du Conseil du 18 juillet 1652, et dans l'exposé des motifs de l'arrêt se trouve un récit très-détaillé des émeutes qui avaient ensanglanté Paris les jours précédents.

toute confiance à ceux du Parlement. L'arrêt qui suivit fut conforme au discours de Monsieur, et ordonna aux députés de continuer leurs instances pour l'éloignement du Cardinal. MM. les princes écrivirent aussi au président de Nesmond, pour l'assurer qu'ils continueroient dans la résolution de poser les armes aussitôt que le Cardinal seroit effectivement éloigné.

Le 17, les députés mandèrent au Parlement que le Roi étoit parti de Saint-Denis pour aller à Pontoise; qu'il leur avoit commandé de le suivre; que sur la difficulté qu'ils en avoient faite, il leur avoit ordonné de demeurer à Saint-Denis.

Le 18 [juillet], ils écrivirent qu'ils avoient reçu un nouvel ordre de Sa Majesté de se rendre incessamment à Pontoise. La compagnie s'émut beaucoup, et donna arrêt par lequel il fut dit que les députés retourneroient à Paris incessamment. Monsieur, M. le Prince et M. de Beaufort sortirent eux-mêmes, avec huit cents hommes de pied et douze cents chevaux, pour les ramener, et pour faire voir au peuple qu'on le tiroit d'un fort grand péril.

La cour ne s'endormoit pas de son côté; elle lâchoit à tous moments des arrêts du Conseil qui cassoient ceux du Parlement. Elle déclara nul tout ce qui s'étoit fait, tout ce qui se faisoit et tout ce qui se feroit dans les assemblées de l'Hôtel de Ville; et elle ordonna même que les deniers destinés au payement de ses rentes, ne seroient portés dorénavant qu'aux lieux où Sa Majesté feroit sa résidence.

Le 19, M. le président de Nesmond fit la relation de ce qu'il avoit fait à la cour avec les autres députés. Cette relation, qui étoit toute remplie de dits et de contredits, ne contenoit rien en substance de plus que ce que vous en avez vu dans les précédentes, à la réserve

d'un article d'une lettre écrite par M. Servien aux députés, qui portoit qu'en cas que Monsieur et M. le Prince continuassent à faire difficulté d'envoyer des députés en leur nom, Sa Majesté consentoit qu'ils chargeassent ceux du Parlement de leurs intentions. Cette même lettre assuroit que le Roi éloigneroit M. le Cardinal de ses conseils aussitôt que l'on seroit convenu des articles qui pourroient être contestés dans la conférence, et qu'il n'attendroit pas même pour le faire qu'ils fussent exécutés. L'on opina ensuite; mais l'on ne put finir la délibération que

Le 20. Il passa à déclarer que le Roi étant détenu prisonnier par le cardinal Mazarin, M. le duc d'Orléans seroit prié de prendre la qualité de lieutenant général de Sa Majesté, et M. le Prince, convié à prendre sous lui le commandement des armées, tant et si longtemps que le cardinal Mazarin ne seroit pas hors du royaume; que copie de l'arrêt seroit envoyée à tous les parlements de France, qui seroient priés d'en donner un pareil. Ils ne déférèrent point à sa prière; car, à la réserve de celui de Bordeaux, il n'y en eut aucun qui en délibérât seulement; et bien au contraire, celui de Bretagne avoit mis surséance à ceux qu'il avoit donnés auparavant, jusques à ce que les troupes espagnoles, qui étoient entrées en France, fussent tout à fait hors du royaume. Monsieur ne fut pas mieux obéi sur ce qu'il écrivit de sa nouvelle dignité à tous les gouverneurs des provinces, et il m'avoua de bonne foi, quelque temps après, que pas un seul, à l'exception de M. de Sourdis, ne lui avoit fait réponse. La cour les avoit avertis de leur devoir par un arrêt solennel, que le Conseil donna en cassation de celui du Parlement, qui établissoit la lieutenance générale. Son autorité n'étoit pas même établie, au moins en la manière

qu'elle le devoit être dans Paris; car deux misérables étant condamnés à être pendus le 23, pour avoir mis le feu dans l'Hôtel de Ville, les compagnies de bourgeois qui furent commandées pour tenir la main à l'exécution refusèrent d'obéir.

Le 24 [juillet], l'on ordonna qu'on feroit une assemblée générale à l'Hôtel de Ville, pour aviser aux moyens de trouver de l'argent pour la subsistance des troupes, et que l'on vendroit les statues qui étoient dans le palais Mazarin pour faire le fonds de la tête à prix.

Le 26, Monsieur dit, dans les chambres assemblées, que sa nouvelle qualité de lieutenant général l'obligeant à former un conseil, il prioit la compagnie de nommer deux de son corps qui y entrassent, et de lui dire aussi si elle n'approuvoit pas qu'il priât M. le Chancelier d'y assister. Il passa à cet avis, et M. Bignon même, avocat général et le Caton de son temps, n'y fut pas contraire; car il dit dans ses conclusions, qui furent d'une force et d'une éloquence admirables, que le Parlement n'avoit pas donné à Monsieur la qualité de lieutenant général, mais qu'il la pouvoit prendre dans la conjoncture, comme l'ayant de droit par sa naissance, qui le constituoit naturellement le premier magistrat du royaume. Il allégua sur cela Henri le Grand, qui, étant premier prince du sang, s'étoit appelé ainsi dans un discours qu'il avoit fait dans le temps des troubles.

Le 27 [juillet], le conseil fut établi par M. le duc d'Orléans, et il fut composé de Monsieur, de M. le Prince, de MM. de Beaufort, de Nemours, de Sully, de Brissac, de la Rochefoucauld et de Rohan; les présidents de Nesmond et de Longueil, Aubry et Larcher, présidents des Comptes; Dorieux et le Noir, de la Cour des Aides.

Le 29, il fut résolu, dans l'assemblée de l'Hôtel de Ville, de lever huit cent mille livres pour fortifier les troupes de Son Altesse Royale, et d'écrire à toutes les grandes villes du royaume pour les exhorter à s'unir avec la capitale [1]. Le Roi ne manqua pas de casser, par des arrêts du Conseil, tous ceux du Parlement et toutes ces délibérations de l'Hôtel de Ville.

Je crois que je me suis acquitté exactement de la parole que je vous ai donnée, de ne vous guère importuner de mes réflexions sur tout ce qui se passa dans les temps que je viens de parcourir plutôt que de décrire. Ce n'est pas, comme vous le jugez aisément, faute de matière; il n'y en peut guère avoir qui en soit plus digne, ni qui en dût être plus féconde. Les événements en sont bizarres, rares, extraordinaires; mais comme je n'étois pas proprement dans l'action et que je ne la voyois même que d'une loge, qui n'étoit qu'au coin du théâtre, je craindrois, si j'entrois trop avant dans le détail, de mêler dans mes vues mes conjectures; et j'ai tant de fois éprouvé que les plus raisonnables sont souvent fausses, que je les crois toujours indignes de l'histoire, et de l'histoire particulièrement qui n'est faite que pour une personne à laquelle on doit, par tant de titres, une vérité pleinement incontestable. En voici deux, sur cette matière, qui sont de cette nature.

L'une est que bien que je ne puisse vous démêler en particulier les différents ressorts des machines que vous venez de voir sur le théâtre, parce que j'en étois dehors, je puis vous assurer que l'unique qui faisoit agir si pitoyablement Monsieur, étoit la persuasion où il étoit que tout étant à l'aventure, le parti le plus sage

1 Le procès-verbal de cette séance de l'assemblée générale à l'Hôtel de Ville, le 29 juillet, a été publié par MM. Le Roux de Lincy et Douet d'Arcq, t. III des *Registres de l'Hôtel de Ville*, p. 124.

étoit celui de suivre toujours le flot, c'étoit son expression; et que ce qui obligeoit M. le Prince à se conduire comme il se conduisoit, étoit l'aversion qu'il avoit à la guerre civile, qui fomentoit et réveilloit même à tous moments, dans le plus intérieur de son cœur, l'espérance de la terminer promptement par une négociation. Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'elles n'eurent jamais d'intermission. Je vous ai expliqué le détail de ces différents mouvements, dans ce que je vous ai expliqué ci-dessus; mais je crois qu'il n'est pas utile de vous les marquer encore en général dans le cours d'une narration, laquelle vous présente à tous les instants des incidents dont vous me demandez sans doute les raisons que j'omets, parce que je n'en sais pas le particulier.

Je vous ai déjà dit que j'avois rebuté Monsieur par mes monosyllabes. Je m'y étois fixé à dessein, et je ne les quittai que lorsqu'il s'agit de la lieutenance générale. Je la combattis de toute ma force, parce qu'il me força de lui en dire mon sentiment. Je la lui traitai d'odieuse, de pernicieuse et d'inutile; et je m'en expliquai et si hautement et si clairement, que je lui dis que je serois au désespoir que tout le monde ne sût pas sur cela mes sentiments, et que l'on crût que ceux qui avoient mon caractère particulier dans le Parlement fussent capables d'y donner leurs voix. Je lui tins ma parole. M. de Caumartin s'y signala même par l'avis contraire. Je croyois devoir cette conduite au Roi, à l'État et à Monsieur même. J'étois convaincu, comme je le suis encore, que les mêmes lois qui nous permettent quelquefois de nous dispenser de l'obéissance exacte, nous défendent toujours de ne pas respecter le titre du sanctuaire, qui, en ce qui regarde l'autorité royale, est le plus essentiel. J'étois de plus en état, à vous dire

le vrai, de soutenir ma maxime et mes démarches : car la contenance que j'avois tenue dans la révolution de l'Hôtel de Ville avoit saisi l'imagination des gens, et leur avoit fait croire que j'avois beaucoup plus de force que je n'en avois en effet. Ce qui la fait croire l'augmente ; j'en avois fait l'expérience et je m'en étois servi avec fruit, aussi bien que des autres moyens que je trouvai encore en abondance dans les dispositions de Paris, qui s'aigrissoit tous les jours contre le parti des princes, et par les taxes desquelles l'on se voyoit menacé ; et par le massacre de l'Hôtel de Ville, qui avoit jeté l'horreur dans tous les esprits ; et par le pillage des environs, où l'armée, qui depuis le combat de Saint-Antoine étoit campée dans le faubourg Saint-Victor, faisoit des ravages incroyables. Je profitois de tous ces désordres. Je les relevois d'une manière qui me rendoit agréable à tous ceux qui les blâmoient : je ramenois insensiblement et doucement à moi tous ceux des pacifiques qui n'étoient pas attachés, par profession particulière, au Mazarin. Je réussis dans ce manége au point que je me trouvai, à Paris, en état de disputer le pavé à tout le monde ; et qu'après m'être tenu sur la défensive trois semaines, dans mon logis, avec les précautions que je vous ai marquées ci-dessus, j'en sortis même avec pompe, nonobstant le cérémonial romain. J'allois tous les jours au Luxembourg ; je passois au milieu des gens de guerre que M. le Prince avoit dans le faubourg, et je crus que j'étois assez assuré du peuple, pour croire que j'en pouvois user ainsi avec sûreté. Je ne m'y trompai pas, au moins par l'événement. Je reviens au Parlement.

Le 6 d'août, Buchefert, substitut du procureur général, apporta aux chambres assemblées deux lettres du Roi, l'une adressée à la compagnie, l'autre au prési-

dent de Nesmond, avec une déclaration du Roi, qui portoit la translation du Parlement à Pontoise. La cour avoit pris cette résolution, après avoir connu que son séjour à Saint-Denis n'avoit pas empêché que le Parlement et l'Hôtel de Ville n'eussent fait les pas que vous avez vus ci-devant. L'on s'émut fort dans l'assemblée des chambres à cette nouvelle. On opina, et il fut dit que les lettres et la déclaration seroient mises au greffe, pour y être fait droit après que le cardinal Mazarin seroit hors de France. Le parlement de Pontoise, composé de quatorze officiers, à la tête desquels étoient MM. les présidents Molé[1], de Novion et le Coigneux, qui s'étoient un peu auparavant retirés de Paris en habit déguisé, fit des remontrances au Roi, tendantes à l'éloignement du cardinal Mazarin. Le Roi lui accorda ce qu'il lui demandoit, à l'instance même de ce bon et désintéressé ministre[2], qui sortit effectivement de la cour et se retira

1. *La vérité prononçant ses oracles sans flatteries*, libelle publié en septembre 1652, trace du premier président Molé le portrait suivant : « Le Premier Président affecte une façon stoïque. Il fait l'apathique et le hardi. Lorsqu'il a plus de sujet à craindre, c'est alors qu'il se roidit le plus pour ne trembler pas. Ses regards sont étudiés ; ses mouvements sont tous composés; sa barbe même ne se remue jamais qu'avec compas. Il parle fort peu, mais il est emphatique. Il ne rit que fort rarement; sa démarche est majestueuse; son maintien grave; son visage fort vénérable. La piété donne la couleur à tout cet extérieur. Voilà une belle apparence. Si les effets ne la démentent point, c'est un grand homme. S'ils sont contraires, c'est un grand fourbe.

« D'où vient donc cette hardiesse, cette gravité, cet ajustement extérieur composé à la politique, qui semblent des vertus de l'État? De sa barbe, de sa robe longue, d'une présomption particulière, d'un extérieur de piété et de la coutume qu'il a de prononcer son jugement sans appel. »

2. Lorsque le Roi consentit pour la seconde fois à l'éloignement du cardinal Mazarin, il adressa au Parlement un manifeste dans lequel nous remarquons le passage suivant, tout à l'éloge de Son Eminence: « Sa Majesté ne doute point que chacun ne voye clairement, aujourd'hui, l'artifice dont les auteurs des mouvements présents se sont

à Bouillon. Cette comédie, très-indigne de la majesté royale, fut accompagnée de tout ce qui la pouvoit rendre encore plus ridicule. Les deux Parlements se foudroyèrent par des arrêts sanglants qu'ils donnoient les uns contre les autres.

Le 13 d'août, celui de Paris ordonna que ceux qui assisteroient à l'assemblée de Pontoise seroient rayés du tableau et du registre.

Le 17 du même mois, celui de Pontoise vérifia la déclaration du Roi, qui portoit injonction au parlement de Paris de se rendre à Pontoise dans trois jours, à peine de suppression de leurs charges.

Le 22, Monsieur et M. le Prince firent déclaration au Parlement, à la Chambre des Comptes et à la Cour des Aides, que, vu l'éloignement du cardinal Mazarin, ils étoient prêts à poser les armes, pourvu qu'il plût à Sa Majesté de donner une amnistie, d'éloigner ses troupes des environs de Paris, de retirer celles qui

servi: pour troubler son État, et qu'ayant formé de longue main, de concert avec les Espagnols, le dessein de prendre les armes sans aucun sujet, ils ont voulu que le décri du ministère et les plaintes qu'ils ont faites contre le principal ministre en pussent fournir un prétexte.

« Il y a peu de gens dans le royaume qui ne sachent les emplois importants par lesquels ledit sieur Cardinal est parvenu à celui qu'il possède, lequel il a commencé d'exercer dès le temps même du feu Roi de glorieuse mémoire ; il y en a peu qui ne se souviennent des succès glorieux qui ont accompagné toutes les entreprises de France pendant son administration, jusqu'au temps que les malheurs et divisions que l'on y a excités l'ont fait agir contre elle-même, en faveur de ses plus grands ennemis et ont empêché, par ce moyen, la continuation de ses progrès, ou la conclusion d'une paix avantageuse.

« Le désintéressement que ledit sieur Cardinal a fait paroître, sa fidélité et son zèle pour la gloire de cette couronne ont fait réussir si heureusement tout ce qu'il a entrepris pour sa grandeur, qu'elle n'a pas été moins redoutée que respectée de ses voisins, tandis que pour la servir il n'a eu d'autres obstacles à surmonter que ceux des ennemis étrangers. »

étoient en Guienne, de donner une route et sûreté pour la retraite de celles d'Espagne, permettre à MM. les princes d'envoyer vers Sa Majesté, pour conférer de ce qui pouvoit rester à ajuster. Le Parlement donna arrêt ensuite, par lequel il fut ordonné que Sa Majesté seroit remerciée de l'éloignement du Cardinal, et très-humblement suppliée de revenir en sa bonne ville de Paris.

Le 26 [août], le Roi fit vérifier au parlement de Pontoise l'amnistie, qu'il donna à tous ceux qui avoient pris les armes contre lui; mais avec des restrictions qui faisoient que peu de gens y pouvoient trouver leur sûreté.

Le 29 et le 31 d'août, et le 2 de septembre, l'on ne parla presque à Paris, dans les Chambres assemblées, que du refus que la cour avoit fait à Monsieur et à M. le Prince des passe-ports qu'ils lui avoient demandés pour MM. le maréchal d'Estampes, comte de Fiesque et Goulas, et de la réponse que le Roi avoit faite à une lettre de Monsieur. Cette réponse étoit en substance : qu'il s'étonnoit que M. le duc d'Orléans n'eût pas fait de réflexion, qu'après l'éloignement de M. le cardinal Mazarin, il n'avoit autre chose à faire, suivant sa parole et sa déclaration, qu'à poser les armes, renoncer à toutes associations et traités, et faire retirer les étrangers; après quoi ceux qui viendroient de sa part seroient très-bien reçus.

Le 2 de septembre, l'on opina sur cette réponse du Roi, mais on n'eut pas le temps d'achever la délibération; il fut seulement arrêté que défense seroit faite au lieutenant criminel et particulier de faire publier aucune déclaration du Roi, sans ordre du Parlement; ce qui fut ordonné sur l'avis que l'on eut que ses officiers avoient reçu commandement du Roi de faire

publier et afficher dans la ville celle d'amnistie, qui avoit été vérifiée à Pontoise.

Le 3, l'on acheva la délibération sur la réponse du Roi à Monsieur; il fut arrêté que les députés de la compagnie iroient trouver le Roi pour le remercier de l'éloignement de M. le cardinal Mazarin et pour le supplier de revenir en sa bonne ville de Paris; que M. le duc d'Orléans et M. le Prince seroient priés d'écrire au Roi et de l'assurer qu'ils mettroient bas les armes aussitôt qu'il auroit plu à Sa Majesté d'envoyer les passe-ports nécessaires pour la retraite des étrangers, et une amnistie en bonne forme et qui fut vérifiée dans tous les parlements du royaume : que Sa Majesté seroit aussi suppliée de recevoir les députés de MM. les princes; que la Chambre des Comptes et la Cour des Aides de Paris seroient conviées de faire la même députation; qu'assemblée générale seroit faite dans l'Hôtel de Ville, et que l'on écriroit à M. le président de Mesmes, qui s'étoit aussi retiré à Pontoise, afin qu'il sollicitât les passe-ports.

CHAPITRE XXXIX

LES MAUX CAUSÉS A LA FRANCE PAR MAZARIN.

SEPTEMBRE. — Le ministre et le Parlement. — M. de Fontenay. — Léthargie des meilleurs citoyens. — Affaires extérieures. — Perte des vaisseaux du Roi de Gravelines, et d'autres places. — La Catalogne. — L'Italie. — Cromwell et le duc de Lorraine. — La maison d'Autriche. — Les étendards d'Espagne sur le Pont-Neuf à Paris. — M. de Séve-Chastignonville. — *Sauvez l'État, sauvez la ville.* — *J'attends vos ordres.* — M. de Lamoignon — Le père Carrouges. — Le Roi à Compiègne. — Mort du duc de Bouillon. — Les maux causés à la France par le ministériat de Mazarin. — Rappel du Chancelier. — *Il vous appartient bien de me donner des avis!* — Le duc de Nemours tué en duel. — Mort de M. de Valois. — Confusion dans Paris. — Paluau, maréchal de France. — Prise de Montrond. — Mauvais état des affaires de M. le Prince en Guienne. — Conversation avec M. de Fontenay aux Chartreux. — Députation du Clergé au Roi imaginée par Retz. — Discours à Monsieur sur l'état des affaires. — *Si cela est, nous avons la guerre civile pour l'éternité!* — *Que ferons-nous de M. le Prince?* — Les préalables de la députation des communautés religieuses et du clergé de Paris vers le Roi. — La cour doit l'ignorer. — Opposition des ministres. — Les ordres de Mazarin. — La députation part pour Compiègne. — Discours du cardinal de Retz. — Réponse du Roi. — Audience particulière de la Reine accordée à Retz. — Offres de services faites au nom de Monsieur. — Ondédéi. — Particularités relatives à l'audience de la Reine. — *Les conversations particulières feroient philosopher le monde.* — Conférence chez Madame la Palatine. — Monsieur abandonnera M. le Prince à de certaines conditions. — La Reine entièrement soumise aux sous-ministres. — L'abbé Fouquet et les dépenses faites par le Coadjuteur pour cette députation à Compiègne. — *Ce qui est nécessaire n'est jamais ridicule.* — Retour de Retz à Paris. — Acclamations sur son passage. — Mécontentement de Monsieur. — Il se plaint de la Reine. — État des partis. — Résumé de la situation politique par le cardinal de Retz. — Chavigny. — La lettre de l'abbé Fouquet à le Tellier. — Mécontentement de M. le Prince. — M. de Guise delivré de sa prison en Espagne revient en France — Affaire de Brisach. — Charlevoy et Madame de Guébriant.

Permettez-moi, je vous supplie, de faire une pause en cet endroit, et de considérer avec attention cette *illusion* scandaleuse et continuelle avec laquelle un

ministre se joue effrontément du nom et de la parole sacrée d'un grand Roi, et avec laquelle, d'autre part, le plus auguste Parlement du royaume, la Cour de Pairs, se joue, pour ainsi parler, d'elle-même, par de contradictions perpétuelles et plus convenables à l légèreté d'un collége qu'à la majesté d'un sénat. Je vous ai déjà dit quelquefois que les hommes ne se sentent pas dans ces sortes de fièvres d'État, qui tiennent de la frénésie. Je connoissois, en ce temps-là, des gens de bien qui étoient persuadés jusques au martyr, s'il eût été nécessaire, de la justice de la cause de MM. les princes. J'en connoissois d'autres, et d'une vertu désintéressée et consommée, qui fussent morts avec joie pour la défense de celle de la cour. L'ambition des grands se sert de ces dispositions comme il convient à leurs intérêts. Ils aident à aveugler le reste des hommes, et ils s'aveuglent eux-mêmes après, plus dangereusement que le reste des hommes.

Le bonhomme M. de Fontenay[1], qui avoit été deux fois ambassadeur à Rome, qui avoit de l'expérience, du bon sens, et l'intention sincère et droite pour l'État, déploroit tous les jours avec moi la léthargie dans laquelle les divisions domestiques font tomber même les meilleurs citoyens.

A l'égard du dehors de l'État, l'Archiduc reprit, cette année-là, Gravelines et Dunkerque; Cromwell prit, sans déclaration de guerre et avec une insolence injurieuse à la couronne, sous je ne sais quel prétexte de représailles, une grande partie des vaisseaux du Roi. Nous perdîmes Barcelone et la Catalogne, et la

1. Il a laissé des *Mémoires* qui ont été imprimés dans la collection Michaud et Poujoulat.

clef de l'Italie avec Casal [1]. Nous vîmes Brisach révolté, sur le point de retomber entre les mains de la maison d'Autriche; nous vîmes les drapeaux et les étendards d'Espagne voltigeant sur le Pont-Neuf; les écharpes jaunes de Lorraine parurent dans Paris, avec la même liberté que les isabelles et que les bleues. L'on s'accoutumoit à ces spectacles et à ces funestes nouvelles de tant de pertes. Cette habitude, qui peut avoir de terribles conséquences, me fit peur, et certainement beaucoup plus pour l'État que pour ma personne. M. de Fontenay, qui en étoit pénétré et qui le fut même de ce qu'il m'en vit touché, m'exhorta à sortir moi-même de la léthargie : « où vous êtes, me « dit-il, à votre mode. Car enfin si vous vous consi- « dérez tout seul, vous avez pris le bon parti; mais si « vous faites réflexion sur l'état où est la capitale du « royaume, à laquelle vous êtes attaché par tant de « titres, croyez-vous n'être pas obligé à vous donner « plus de mouvement que vous ne vous en donnez? « Vous n'avez aucun intérêt, vos intentions sont « bonnes; faut-il que par votre inaction vous fassiez « autant de mal à l'État, que les autres en font par « leurs mouvements les plus irréguliers? »

M. de Sève-Chastignonville, que vous avez vu depuis

1. Les mêmes nouvelles extérieures sont données par la *Muse historique*, p. 288, ainsi qu'il suit :

D'autant que Dunkerque est rendu,
Barcelone quasi perdu,
Et Cazal en danger extrême,
Princesse, je sens en moi-même
Tant de chagrin et tant d'ennui,
Que je ne crois pas aujourd'hui
Que notre Muse, qui soupire,
Rien de plaisant vous puisse dire.
Si donc les articles suivants
Ne sont ni gaillards ni plaisants,
O belle! ô bonne! ô sage Altesse!
Excusez ma juste tristesse.

dans le conseil du Roi, et qui étoit mon ami très-particulier et homme d'une grande intégrité, m'avoit fait, depuis un mois ou six semaines, même avec empressement, des instances pareilles. M. de Lamoignon, qui est présentement premier président du parlement de Paris et qui a eu, dès sa jeunesse, toute la réputation que mérite une aussi grande capacité que la sienne, jointe à une aussi grande vertu, me faisoit tous les jours le même discours. M. de Vallançay, conseiller d'État, qui n'avoit pas à beaucoup près les talents des autres, mais qui étoit aussi bien qu'eux colonel de son quartier, me venoit dire tous les dimanches au matin à l'oreille : « Sauvez l'État, sauvez « la ville! J'attends vos ordres. » M. des Roches, chantre de Notre-Dame, et qui avoit la colonelle du Cloître, homme de peu de sens, mais de bonne intention, pleuroit avec moi, deux ou trois fois la semaine, sur le même sujet.

Ce qui me toucha le plus sensiblement de toutes ces exhortations, fut une parole de M. de Lamoignon, dont j'estimois autant le bon sens que la probité. « Je « vois, Monsieur, me dit-il un jour qu'il se promenoit « seul avec moi dans ma chambre, qu'avec un désintéressement parfait, qu'avec l'intention du monde la « plus droite, vous allez tomber de l'amour public « dans la haine publique. Il y a déjà quelque temps « que tous les esprits qui étoient tous pour vous, « dans le commencement, se sont partagés; vous « avez regagné du terrain par les fautes de vos enne- « mis; je vois que vous commencez à le reperdre et « que les Frondeurs croient que vous ménagez le « Mazarin, et que les Mazarins croient que vous ap- « puyez les Frondeurs. Je sais que cela n'est pas « vrai, et je juge même qu'il ne peut être vrai; mais

« ce qui me fait peur pour vous, c'est qu'il commence « à être cru par une espèce de gens dont l'opinion « forme toujours, avec le temps, la réputation pu- « blique. Ce sont ceux qui ne sont ni Frondeurs ni « Mazarins, et qui ne veulent que le bien de l'État. « Cette espèce de gens ne peut rien dans le com- « mencement des troubles, elle peut tout dans les « fins. »

Il n'y a rien, comme vous voyez, de plus sensé que ce discours; mais comme il ne m'étoit pas tout à fait nouveau et que j'avois déjà beaucoup fait de réflexions, qui au moins en approchoient, il ne m'émut pas au point du dernier mot, par lequel il le termina : « Voici d'étranges temps, Monsieur, ajouta-t-il, voici « d'étranges conjonctures. Il est d'un homme sage « d'en sortir avec précipitation, même à perte; parce « que l'on court fortune d'y perdre son honneur, « quoique l'on s'y conduise avec toute sorte de sa- « gesse. Je doute fort que le connétable de Saint- « Paul ait été aussi coupable et ait eu d'aussi mau- « vaises intentions qu'on nous le dit. » Cette dernière parole, qui est d'un sens droit et profond, me pénétra d'autant plus que le père dom Carrouges, chartreux, que j'avois été voir la veille dans sa cellule, m'avoit dit, à propos de la conduite que je tenois : « Elle est si nette, elle est si haute, que tous ceux « qui n'en seroient pas capables au poste où vous « êtes, y conçoivent du mystère; et dans les temps « embarrassés et malheureux, tout ce qui passe pour « mystère est odieux. » Je vous rendrai compte de l'effet que tous ces discours, dont je vous viens de parler, firent sur mon esprit, après que j'aurai touché, le plus brièvement qu'il me sera possible, quelques faits particuliers qui méritent de n'être pas oubliés.

Vous avez vu ci-dessus que le Roi, après qu'il eut établi son parlement de Pontoise, étoit allé à Compiègne. Il n'y mena pas M. de Bouillon, qui mourut en ce temps-là [9 août 1652] d'une fièvre continue; mais il y fit venir M. le Chancelier, qui sortit de Paris déguisé, et qui préféra le conseil du Roi à celui de Monsieur, dans lequel il est vrai qu'il eut fort lieu de ne pas entrer. Il n'y a que sa foiblesse qui puisse excuser un pas de cette nature à un chancelier de France; mais je ne suis pas moins persuadé qu'il n'y a aussi que la mollesse du gouvernement du cardinal Mazarin qui eût pu remettre à la tête de tous les conseillers et de toutes les justices du royaume, un chancelier qui avoit été capable de le faire. L'un des plus grands maux que le ministériat de M. le cardinal Mazarin ait fait au royaume, est le peu d'attention qu'il a eu à en garder la dignité. Le mépris qu'il en a fait lui a réussi; et ce succès est un second malheur que je tiens encore plus grand que le premier, parce qu'il couvre et qu'il pallie les inconvénients qui arriveront infailliblement tôt ou tard à l'État, de l'habitude que l'on en a prise.

La Reine, qui avoit de la hauteur, eut assez de peine à se résoudre au rappel du Chancelier; mais le Cardinal étoit le maître, et au point que quand il s'enthousiasma de M. de Bouillon, entre les mains de qui il mit même les finances, il répondit à la Reine, qui l'avertissoit de ne pas se fier à un homme de cet esprit et de cette ambition : « Il vous appartient bien, Madame, « de me donner des avis! » Je sus cette particularité trois jours après par Varennes, à qui M. de Bouillon lui-même l'avoit dite.

Il ne seroit pas juste d'oublier, en ce lieu, la mort de M. de Nemours, qui fut tué en duel dans le marché

aux chevaux, par M. de Beaufort. Vous vous pouvez ressouvenir de ce que je vous ai dit de leur querelle, à propos du combat de Gergeau. Elle se renouvela par la dispute de la préséance dans le conseil de Monsieur. M. de Nemours força presque M. de Beaufort à se battre : il y périt sur-le-champ, d'un coup de pistolet dans la tête. M. de Villars, que vous connoissez, le servoit en cette occasion, et il tua Héricourt, lieutenant des gardes de M. de Beaufort. Je reviens au Luxembourg.

Vous croyez aisément que la confusion de Paris n'aidoit pas à mettre l'ordre dans la cour de Monsieur. La mort de M. de Valois, qui arriva le jour de saint Laurent, y mit la douleur, qui fait toujours la consternation quand elle tombe sur le point de l'incertitude et de l'embarras. Un avis donné à Monsieur, justement dans cet instant, par Madame de Choisy, d'une négociation de M. de Chavigny avec la cour, du détail de laquelle je vous parlerai dans la suite, le toucha infiniment. Les nouvelles qui venoient de tous côtés, assez mauvaises pour le parti, le trouvant en cet état, agitoient encore plus son esprit, qu'il ne l'étoit dans son assiette naturelle, quoiqu'elle ne fût jamais bien ferme. Persan avoit été obligé de rendre Montrond à Paluau, qui fut fait maréchal de France après cette expédition. M. le comte d'Harcourt avoit presque toujours eu l'avantage dans la Guienne; et Bordeaux même se trouvoit divisé en tant de folles partialités, qu'il eût été difficile d'y faire aucun fondement. Marigny disoit, assez plaisamment, que Madame la Princesse[1] et Ma-

1. La courageuse conduite de la princesse de Condé lors de la première guerre de Bordeaux, fait dire à M. Michelet (p. 337 de *Richelieu et la Fronde*) : « Mais le plus étonnant fut le courage inattendu de la femme de Condé, cette jeune nièce de Richelieu, tant méprisée, avec qui il coucha par ordre, et dont l'enfant fut fils des volontés absolues du ministre (Richelieu). Elle s'était confiée à un

dame de Longueville, M. le prince de Conti[1] et Marsin, le Parlement, les jurats et l'armée, Marigny et Sarrasin[2] y avoient chacun leur faction. Il avoit commencé

homme de capacité, l'auteur des beaux Mémoires, Lenet. Il la sauva de Chantilly. » Les nouvelles suivantes de la princesse sont données par Loret, sous la date de la fin de septembre 1652 (p. 293) :

De Bordeaux quelqu'un m'a mandé
Que l'épouse du grand Condé,
Après quelque douleur amère,
Pour la seconde fois est mère;
Et, ce qu'on y trouve de bon,
C'est encor d'un petit Bourbon.
Cette princesse, avant ses couches,
Avoit reçu de rudes touches,
D'une assez longue infirmité
Qui troubloit sa chère santé;
Maintenant sa convalescence
Cause de la réjouissance.
Sa douceur, qui peut tout charmer,
La fait entièrement aimer;
Et l'estime qu'on a pour elle
Est, peu s'en faut, universelle;
Car, outre sa principauté,
Elle a vertu, grâce et beauté.

1. Les nouvelles du prince de Conti et de la duchesse de Longueville étaient :

Monsieur de Conti, son beau-frère,
Que maint savant esprit révère,
Monsieur le jeune duc d'Enghien,
Un étrange petit chrétien,
Et la belle de Longueville,
Sont, dit-on, dans la même ville,
Malades, mais légèrement,
Et non pas périlleusement.

2. « Jean-François Sarrasin, né près de Caen, en 1605, est incontestablement le meilleur disciple de Voiture et son véritable héritier. Tel a été le jugement des contemporains éclairés, et la postérité l'a confirmé. Boileau plaçait Sarrasin entre Voiture et La Fontaine. Moins piquant, moins imprévu, moins étincelant que Voiture, Sarrasin est toujours aisé, naturel, gracieux. Il n'était pas né pour le genre noble et sérieux, et ses odes ne s'élevaient pas au-dessus du médiocre; mais il excelle dans le style bouffon, et particulièrement dans le style léger et badin. Là, il est au premier rang. Sa paresse se complaisait à ces petites pièces qui lui échappaient sans nul effort et qu'il n'a jamais recueillies. Son épître en prose et en vers à Madame de Montansier, sur les amusements de Chantilly, est à nos

à Commercy une manière de *Catholicon* de ce qu'il avoit vu en ces pays-là, qui en faisoit une image bien ridicule. Je n'en sais pas assez le détail pour vous en entretenir; et je me contente de vous dire que ce qui en étoit revenu à Monsieur ne contribuoit pas à lui donner du repos dans ses agitations, et à lui faire croire que le parti où il étoit engagé étoit le bon.

La providence de Dieu, qui par de secrets ressorts, inconnus à ceux mêmes qu'il fait agir, dispose les moyens pour leur fin, se servit des exhortations de ces Messieurs que je viens de vous nommer, pour me porter à changer ma conduite, justement au moment dans lequel ce changement trouvoit Monsieur dans des dispositions susceptibles de celles que je lui pourrois inspirer. La plus grande difficulté fut de me l'inspirer à moi-même, car quoique je n'eusse, dans le vrai, que de très-bonnes et très-sincères intentions pour l'État, et quoique je ne souhaitasse que de sortir d'affaire avec quelque sorte d'honneur, je ne laissois pas de vouloir conserver un certain décorum, qu'il étoit assez difficile de rencontrer bien juste dans la conjoncture présente. Je convenois avec ces Messieurs qu'il y avoit de la honte à demeurer les bras croisés, et à laisser périr la capitale et, peut-être, l'État : mais ils convenoient aussi avec moi, qu'il y avoit fort peu d'honneur à revenir d'aussi loin que de contribuer au rétablissement d'un ministre odieux à tout le royaume, et dans la perte duquel je m'étois aussi distingué. Nous ne pouvions dou-

yeux un petit chef-d'œuvre comparable à tout ce qu'il y a de mieux en ce genre dans la langue française. »

Sarrasin suivit le prince de Conti dans son gouvernement de Languedoc en 1653, séjourna à Pézénas, où, si l'on en croit Tallemant, il fit une assez belle fin. M. Cousin complète ce portrait de Sarrasin par quelques détails de caractères qui ne sont pas à l'avantage du poëte (t. II, p. 211, *La Société française au XVII^e siècle*).

fer, ni les uns ni les autres, que tous les pas que nous ferions pour la paix, feroient cet effet infailliblement, quoique indirectement, parce que nous ne pouvions ignorer que ce rétablissement étoit le vœu de la Reine.

M. de Fontenay me convainquit à la fin, par ce raisonnement qu'il me fit une après-dînée dans les Chartreux, en nous promenant : « Vous voyez que le Mazarin n'est qu'une manière de *godno*, qui se cache « aujourd'hui, qui se montrera demain : mais vous « voyez aussi que, soit qu'il se cache, soit qu'il se « montre, le filet qui l'avance et qui le retire est celui « de l'autorité royale, lequel ne se rompra pas si tôt « apparemment, de la manière que l'on se prend à le « rompre. Beaucoup de ceux mêmes qui lui paroissent « le plus contraires, seroient bien fâchés qu'il périt; « beaucoup d'autres seroient très-consolés qu'il se « sauve; personne ne travaille véritablement et entièrement à sa ruine; et vous-même, Monsieur (il parloit « à moi), vous-même vous n'y donnez que mollement, « parce qu'il y a une infinité d'occasions dans lesquelles l'état où vous êtes avec M. le Prince ne vous « permet pas de vous étendre contre la cour aussi librement et aussi pleinement que vous le feriez sans « cette considération. Je conclus qu'il est impossible « que le Cardinal ne se rétablisse pas, ou par une négociation avec M. le Prince, qui entraînera Monsieur « toutes les fois qu'il lui plaira de se raccommoder et « de le raccommoder à la cour; ou par la lassitude « des peuples, qui ne s'aperçoivent déjà que trop clairement qu'on ne sait faire, dans ce parti, ni la paix « ni la guerre. Dans tous ces deux cas, que je tiens « pour infaillibles, vous perdrez beaucoup : car si vous « ne vous tirez d'embarras devant que le mouvement « finisse par un accommodement de la cour avec M. le

« Prince, vous aurez peine à vous démêler d'une in-
« trigue dans laquelle et la cour et M. le Prince son-
« geront assurément à vous faire périr.

« Si la résolution vient par la lassitude des peuples,
« en êtes-vous mieux? Et cette lassitude, de laquelle
« on se prend toujours à ceux qui ont le plus brillé
« dans le mouvement, ne peut-elle pas corrompre et
« tourner contre vous-même la sage inaction dans la-
« quelle vous êtes demeuré depuis quelque temps?
« Voilà, ce me semble, ce que vous pouvez prévoir:
« mais voilà aussi ce que vous ne pouvez éviter, qu'en
« en trouvant l'issue devant que la guerre civile se ter-
« mine par l'un ou l'autre de ces moyens que je viens
« de vous expliquer. Je sais bien que l'engagement où
« vous êtes avec Monsieur, et même avec le public,
« touchant le Mazarin, ne vous permet pas de travailler
« à son rétablissement; et vous savez que, par cette
« raison, je ne vous ai jamais rien promis, tant qu'il
« a été à la cour. Il n'y est plus; et quoique son éloi-
« gnement ne soit qu'un jeu et qu'une illusion, il ne
« laisse pas de vous donner lieu de faire de certaines
« démarches, qui conduisent naturellement à ce qui
« vous est bon. Paris, tout soulevé qu'il est, souhaite
« avec passion la présence du Roi; et ceux qui la de-
« manderont les premiers seront ceux qui en auront
« l'agrément dans le peuple. J'avoue que le peuple,
« selon ces principes, ne sait ce qu'il demande : car
« cette présence contribuera apparemment à y rame-
« ner plus tôt le Mazarin; mais enfin il la demande;
« et comme le Cardinal est éloigné, ceux qui la de-
« manderont les premiers, ne passeront pas pour
« Mazarins. C'est votre unique compte : car comme
« vous n'avez pas d'intérêt particulier, et que vous ne
« voulez dans le fond que le bien de l'État et la con-

« servation de votre réputation dans le public, vous « faites l'un sans nuire à l'autre.

« Je conviens que si vous pouviez empêcher le réta- « blissement du Cardinal, le parti que je vous propose « ne seroit ni d'un politique, ni d'un homme de bien; « car ce rétablissement doit être considéré, par une « infinité de raisons, comme une calamité publique : « mais, supposé, comme vous le supposez vous-même, « qu'il soit infaillible par la mauvaise conduite de ses « ennemis, je ne conçois pas comme la vue d'une « chose que vous ne pouvez empêcher, vous peut « empêcher vous-même de chercher à sortir de l'em- « barras où vous vous trouvez, par une porte qui vous « ouvre un champ et de gloire et de liberté. Paris, « dont vous êtes archevêque, gémit sous le poids; le « Parlement n'y est plus qu'un fantôme; l'Hôtel de « Ville est un désert; Monsieur et M. le Prince n'y sont « maîtres qu'autant qu'il plaît à la canaille la plus in- « sensée; les Espagnols, les Allemands et les Lorrains « sont dans ses faubourgs, qui ravagent jusque dans les « jardins. Vous qui en êtes le pasteur et le libérateur, « en deux ou trois rencontres, vous avez été obligé de « vous garder dans votre propre maison trois semaines « durant; et vous savez bien qu'encore aujourd'hui vos « amis sont en peine quand vous n'y marchez pas « armé. Ne comptez-vous pour rien de faire finir toutes « ces misères? Et manquerez-vous le moment unique « que la Providence vous donne pour vous donner « l'honneur de les terminer? Le Cardinal, qui est un « homme de contre-temps, peut revenir demain; et « s'il étoit à la cour, le parti que je vous propose vous « seroit plus impraticable qu'à homme qui vive. Ne « perdez pas l'instant qui vous convient aussi, par la « raison des contraires, plus qu'à homme qui vive. Pre-

« nez avec vous votre clergé, menez-le à Compiègne
« remercier le Roi de l'éloignement du Mazarin, de-
« mandez-lui son retour dans la capitale, entendez-
« vous avec ceux des corps qui ne veulent que le bien,
« qui sont presque tous vos amis particuliers et qui
« vous considèrent déjà comme leur chef naturel par
« votre dignité, dans une occasion qui lui est si propre
« et si convenable. Si le Roi revient effectivement à
« Paris, toute la ville vous en aura l'obligation : s'il
« vous refuse, il ne laissera pas d'avoir de la recon-
« noissance de votre intention. Si vous pouvez gagner
« Monsieur sur ce point, vous sauvez tout l'État, parce
« que je suis persuadé que s'il savoit jouer son per-
« sonnage en ce rencontre, il ramèneroit le Roi à Paris
« et que le Mazarin n'y reviendroit jamais. Je suppose
« qu'il y revienne dans le temps, prévenez ce hasard
« que je vois bien que vous craignez, à cause du re-
« proche que le peuple vous en pourroit faire; préve-
« nez, dis-je, ce hasard par l'emploi de Rome, auquel
« vous m'avez dit plusieurs fois que vous étiez résolu,
« plutôt que de figurer avec lui. Vous êtes cardinal,
« vous êtes archevêque de Paris, vous avez l'amour
« public, vous n'avez que trente-sept ans; sauvez la
« ville, sauvez l'État! »

Voilà, en substance, ce que M. de Fontenay me dit, et ce qu'il me dit avec une rapidité qui n'étoit nullement de sa froideur ordinaire; et il est vrai que j'en fus touché : car, quoiqu'il ne m'apprît rien à quoi je n'eusse déjà pensé, comme vous l'avez vu par les réflexions que j'avois faites à mon égard sur l'incendie de l'Hôtel de Ville, je ne laissai pas de me sentir plus ému de ce qu'il me représentoit sur cela, que de tout ce qui m'en avoit été dit jusque-là, et même que de tout ce que je m'en étois moi-même imaginé.

Il y avoit déjà assez longtemps que cette députation du clergé nous rouloit dans l'esprit, à M. de Caumartin et à moi, et que nous en examinions et les manières et les suites. Je dois à M. Joly la justice de dire que ce fut lui le premier qui l'imagina, aussitôt que le cardinal Mazarin se fut éloigné. Nous joignîmes tout ensemble à la substance des circonstances que nous y jugeâmes les plus nécessaires et les plus utiles. La première et la plus importante en tous sens fut de porter Monsieur à approuver du moins cette conduite; et les dispositions où je vous ai marqué ci-dessus qu'il étoit nous donnoient lieu de croire que nous pourrions le tenter avec fruit. J'employai, pour cet effet, celles des raisons qui étoient le plus à son usage dans ce que je vous ai dit ci-dessus, à propos du sentiment de M. de Fontenay. J'y ajoutai les avantages qu'il se donneroit à lui-même en procurant une amnistie bonne, véritable, non fallacieuse, et au Parlement et à la ville, qu'on ne lui refuseroit pas certainement, s'il faisoit voir à la cour un désir sincère de s'accommoder. Je lui fis voir que sa retraite à Blois, après laquelle il respiroit depuis longtemps, auroit été précédée du soin qu'il auroit eu de chercher dans la paix les sûretés nécessaires et au public et aux particuliers, elle ne lui pourroit donner que de la gloire, et d'autant plus qu'elle ne seroit considérée que comme l'effet de la ferme résolution qu'il auroit prise de n'avoir aucune part au rétablissement du ministre; que celle que je prétendois en mon particulier de faire à Rome, avant que ce rétablissement s'effectuât, se pourroit attribuer à nécessité, parce que beaucoup de gens croyoient que j'y serois forcé par la crainte de ne pouvoir trouver ma sûreté dans les suites de ce rétablissement; que sa naissance le mettoit au-dessus et de ces discours et de ces soupçons; et que

s'il faisoit pour le public, devant que de se retirer, ce qui lui seroit assurément très-aisé du côté de la cour, il seroit à Blois avec quatre gardes, chéri, respecté, honoré et des François et des étrangers, et en état de profiter, même pour le bien de l'État, toutes les fois qu'il lui plairoit, de toutes les fautes qui se feroient dans tous les partis.

Je vous supplie d'observer que, quand je fis ce discours à Monsieur, j'étois averti de bonne part qu'il avoit eu, cinq ou six jours devant, la dernière frayeur que je ne m'accommodasse avec M. le Prince. Il me l'avoit lui-même assez témoigné, quoique indirectement. Mais Jouy, à qui il s'en étoit ouvert à fond, à propos d'un je ne sais quel avis qu'il avoit eu que M. de Brissac y travailloit de nouveau, m'avoit dit que Monsieur s'étoit écrié : « Si cela est, nous avons la guerre « civile pour l'éternité. » Vous jugez bien que cette circonstance ne me détourna pas de la résolution que j'avois prise de le tenter. Je n'eus pas lieu de m'en repentir; car aussitôt que je fus entré en matière, il entra lui-même dans tout ce que je lui disois. Il me railla sur la cessation des monosyllabes, ce qui étoit toujours signe en lui qu'il approuvoit ce dont on lui parloit. Il ajouta ensuite des raisons aux miennes, ce qui en est un certain en tout le monde : et puis, tout d'un coup, il revint comme s'il fût parti de bien loin, ce qui étoit son air, particulièrement quand il n'avoit bougé d'une place; et il me dit : « Mais que ferons-nous de M. le « Prince?» Je lui répondis : « C'est à Votre Altesse « Royale, Monsieur, à savoir où elle en est avec lui, « car l'honneur est préférable à toutes choses : mais « comme j'ai lieu de croire que les négociations que « l'on voit à droite et à gauche se font en commun, je « m'imagine que vous vous pouvez entendre sur ce

« que je vous propose, comme vous vous entendez sur « le reste. — Vous vous jouez, me répondit-il, mais « je ne suis pas si embarrassé sur ce point que vous « le pouvez croire. M. le Prince a plus d'impatience « que vous d'être hors de Paris, et il s'aimeroit mieux « à la tête de quatre escadrons dans les Ardennes, que « de commander à douze millions de gens tels que « nous les avons ici, sans en excepter le président « Charton. » Il étoit vrai ; et Croissy, qui étoit un des hommes du monde qui avoit le moins de secret (défaut qui est assez rare aux gens qui sont accoutumés aux grandes affaires), me disoit tous les jours que M. le Prince séchoit d'ennui, et qu'il étoit si las d'entendre parler de Parlement, de Cour des Aides, de Chambres des Comptes et d'Hôtel de Ville, qu'il disoit souvent que M. son grand-père n'avoit jamais été plus fatigué des ministres de la Rochelle.

Je ne laissai pas de connoître à ce discours de Monsieur, qu'il cherchoit des raisons pour se satisfaire lui-même à l'égard de M. le Prince. J'affectai, pour me satisfaire moi-même, de ne lui en fournir ni de lui en suggérer aucune ; je demeurai dans la règle des monosyllabes sur ce fait particulier, sur lequel il ne tint pas toutefois à Monsieur de me faire parler, non plus que sur les différentes négociations dont les bruits coururent toujours faux ou vrais. Je me contentai de prendre, ou plutôt de former ma mission. En voici la substance. Monsieur me commanda de faire une assemblée générale des communautés ecclésiastiques ; de faire députer à la cour de toutes ces communautés ; d'y mener et d'y présenter moi-même la députation, qui seroit à l'effet de supplier le Roi de donner la paix à ses peuples et de revenir dans sa bonne ville de Paris ; de travailler par le moyen de mes amis dans les autres corps

de la ville pour le même effet; de faire savoir à la cour, par Madame la Palatine, sans aucune lettre toutefois, au moins que l'on pût montrer, que Son Altesse Royale donnoit le premier branle à ce mouvement; de ne rien négocier pourtant en détail que lorsque je serois moi-même à Compiègne, où je dirois à la Reine qu'elle croyoit bien que Monsieur ne feroit ni même ne souffriroit les démarches de tous les corps, s'il n'avoit de très-bonnes et très-sincères intentions; qu'il vouloit la paix et qu'il la vouloit de bonne foi : que les engagements publics qu'il avoit pris contre M. le cardinal Mazarin ne lui avoient pas permis de la conclure, ni même de l'avancer tant qu'il avoit été à la cour; que présentement qu'il en étoit dehors, il souhaitoit avec passion de faire connoître à Sa Majesté qu'il n'y avoit que cet obstacle qui l'eût empêché d'y travailler avec succès; qu'il lui déclaroit par moi qu'il renonçoit à tous les intérêts particuliers; qu'il n'en prétendoit ni pour lui ni pour aucun de son parti; qu'il ne demandoit que la sûreté publique, pour laquelle il n'y avoit qu'à expliquer quelques articles de l'amnistie et qu'à la revêtir de quelques formes qui se trouveroient être autant pour l'avancement du service du Roi, que de la satisfaction des particuliers; qu'après qu'il auroit eu celle de voir le Roi dans le Louvre, il se retireroit avec autant de joie que de promptitude à Blois, en résolution de n'y penser qu'à son repos et qu'à son salut; et que tout ce qui se feroit après cela à la cour ne seroit plus sur son compte, pourvu que l'on voulût bien ne l'y pas mettre et le laisser dans la solitude, où il promettoit de demeurer de bonne foi.

Cette dernière période étoit, comme vous voyez, substantielle. Monsieur ajouta à cette instruction un ordre précis et particulier d'assurer la Reine que, si M. le

Prince ne se vouloit contenter de pouvoir demeurer en repos dans son gouvernement, avec la pleine jouissance de toutes ses pensions et de toutes ses charges, il l'abandonneroit. Comme je lui représentai qu'il me paroissoit qu'il pouvoit et qu'il devoit même adoucir cette expression : « Point de fausse générosité, reprit-il « avec colère; je sais ce que je dis, et je le saurai bien « soutenir et le justifier. » Voilà précisément comme je sortis de chez Monsieur. J'exécutai ses ordres à la lettre, et je ne rencontrai dans leur exécution aucune difficulté, que du côté duquel je n'en devois pas attendre. Ce que je vais vous raconter est incroyable.

Après que j'eus ménagé tous les préalables que je crus nécessaire au point de cette nature, j'envoyai Argenteuil ou Joly à Madame la Palatine (je ne me ressouviens pas précisément lequel ce fut), pour en conférer avec elle. Elle l'approuva au dernier point; mais elle m'écrivit que si je désirois effectivement qu'elle réussît, c'est-à-dire qu'elle obligeât le Roi à revenir à Paris, il étoit nécessaire que je surprisse la cour; parce que si je lui donnois le loisir de consulter l'oracle, il ne répondroit que selon ce qui lui auroit été inspiré et soufflé par les prêtres des idoles, lesquels (me mandoit-elle par un chiffre que j'avois avec elle, et que nous avions toujours cru indéchiffrable) aiment mieux que tout le temple périsse, que si vous y mettiez seulement une pierre pour le réparer. Elle me demanda seulement cinq jours de délai pour avoir le temps d'en donner elle-même avis au Cardinal. Elle le tourna d'une manière qui le força, pour ainsi dire, à y donner les mains et à écrire à la Reine qu'elle devoit recevoir au moins agréablement ma députation.

Dès que les le Tellier, les Servien, les Ondédéï et les Fouquet en eurent le vent, ils s'y opposèrent de toutes

leurs forces, disant que ce ne pouvoit être qu'un piége dans lequel je voulois faire tomber la cour; et que si mon intention avoit été droite et sincère, j'aurois commencé par une négociation et non pas par une proposition qui forçoit le Roi de revenir à Paris, sans avoir pris les sûretés préalables, ou de s'attirer les plaintes de la ville en n'y revenant pas. Madame la Palatine, qui avoit l'ordre du Cardinal en main, se sentoit bien forte et leur répondoit que, quand j'aurois la meilleure volonté du monde, je ne pouvois pas me conduire autrement que je ne me conduisois, parce qu'il étoit beaucoup moins sûr pour moi de me commettre à une négociation dans laquelle on me pouvoit tendre à moi-même mille et mille piéges, qu'à une députation sur laquelle, enfin, le pis du pis pour moi étoit de faire connoître une bonne intention sans effet. Ondédéi soutenoit que l'unique fin de ma proposition étoit de pouvoir aller en sûreté à la cour, pour prendre mon bonnet. Madame la Palatine répondit que la réception de ce bonnet, qui n'étoit qu'une pure cérémonie, m'étoit, comme il étoit vrai, de toutes les choses du monde la plus indifférente. L'abbé Fouquet revenoit à la charge, et soutenoit que les intelligences qu'il avoit dans Paris y rétabliroient le Roi au premier jour, sans qu'il en eût obligation à des gens qui ne proposoient de l'y remettre que pour être plus en état de s'y maintenir eux mêmes contre lui.

MM. le Tellier et Servien, qui avoient été au commencement de leur avis, se rendirent sur la fin à l'ordre du Cardinal, et peut-être aux fortes et solides raisons de la Palatine; et la Reine qui avoit tenu l'abbé Charrier, que j'avois envoyé pour obtenir les passe-ports, trois jours entiers à Compiègne, même depuis la parole qu'elle avoit donnée de les accorder les fit expédier,

et elle y ajouta même beaucoup d'honnêtetés. Je partis aussitôt avec les députés de tous les corps ecclésiastiques de Paris et près de deux cents gentilshommes, qui m'accompagnoient, outre lesquels j'avois avec moi cinquante gardes de Monsieur. J'eus avis à Senlis que l'on avoit résolu à la cour de n'y pas loger mon cortége; et Bautru même, qui s'étoit mis de mon cortége, pour pouvoir sortir de Paris, dont les portes étoient gardées, me dit qu'il me conseilloit de n'y pas entrer avec tant de gens. Je lui répondis que je ne croyois pas aussi qu'il me conseillât de marcher seul avec des curés, des chanoines et des religieux, dans un temps où il y avoit, à la campagne, un infini nombre de coureurs de tous les partis. Il en convint et il prit les devants, pour expliquer à la Reine et cette escorte et ce cortége, qu'on lui avoit très-ridiculement grossi. Tout ce qu'il put obtenir, fut qu'on me donneroit logement pour quatre-vingts chevaux. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que j'en avois cent douze seulement pour les carrosses.

Cette foiblesse ne me fit que pitié : ce qui me donna de l'ombrage, fut que je ne trouvai point sur mon chemin l'escouade des gardes du corps, qui avoient accoutumé, en ce temps-là, d'aller au-devant des cardinaux, la première fois qu'ils paroissoient à la cour. Ma défiance se fût changée en appréhension, si j'eusse su ce que je n'appris qu'à mon retour à Paris, que la cause pour laquelle on ne m'avoit pas fait cet honneur, étoit qu'on n'avoit pas encore bien résolu ce que l'on feroit de ma personne, les uns soutenant qu'il me falloit arrêter, les autres, qu'il étoit nécessaire de me tuer; et quelques-uns disant qu'il y avoit trop d'inconvénients à violer, en cette circonstance, la foi publique. M. le prince Thomas fit dire à mon père, par le père Senault, de l'Oratoire, le propre jour que je retournai à Paris.

qu'il avoit été de ce dernier avis; qu'il ne nommoit personne, mais qu'il y avoit au monde des gens bien scélérats. Madame la Palatine ne me témoigna pas qu'on eût été jusque-là, mais elle me dit, dès le lendemain que j'y fus arrivé, qu'elle m'aimoit mieux à Paris qu'à Compiègne. La Reine me reçut pourtant fort bien; elle se fâcha devant moi contre l'exempt des gardes, qui ne m'avoit pas rencontré, et qui s'étoit égaré, disoit-elle, dans la forêt. Le Roi me donna le bonnet le matin du lendemain[1], et audience l'après-dînée.

Je lui parlai ainsi :

« Sire, tous les sujets de Votre Majesté lui peuvent « représenter leurs besoins; mais il n'y a que l'Église « qui ait droit de vous parler de vos devoirs; nous le « devons, Sire, par toutes les obligations que notre ca- « ractère nous impose, mais nous le devons particu- « lièrement quand il s'agit de la conservation des peu- « ples, parce que la même puissance qui nous a établis « médiateurs entre Dieu et les hommes, fait que nous

1. *La Muse historique* raconte cet événement ainsi qu'il suit (édition citée, p. 285) :

Monsieur le cardinal de Retz,
Chargé des communs intérêts,
Un des jours de cette semaine
Alla voir le Roi, puis la Reine;
Dont il fut, si le bruit ne ment,
Reçu très-favorablement;
Et pour lui faire mieux la fête,
Le Roi même lui mit en tête,
Avec un port grave et royal,
Le beau bonnet de cardinal
Qu'un camérier, assez bon homme,
Nouvellement venu de Rome,
Avoit à grands frais apporté
De la part de Sa Sainteté
Lors on lui fit la Révérence,
Chacun le traita d'Éminence,
Lui parla, le congratula,
Et, certes, il fut ce jour-là
Complimenté de tout le monde
Sur sa dignité rubicrade

« sommes naturellement leurs intercesseurs envers les « rois, qui sont les images vivantes de la Divinité sur « la terre.

« Nous nous présentons donc à Votre Majesté en « qualité de ministre de la parole ; et comme les dis- « pensateurs légitimes des oracles éternels, nous vous « annonçons l'évangile de la paix, en vous remerciant « des dispositions que vous y avez déjà données, « et en vous suppliant très-humblement d'accomplir « cet ouvrage si glorieux pour Votre Majesté et si né- « cessaire au repos de vos peuples ; et nous vous le « demandons avec autorité, parce que nous vous par- « lons au nom de celui de qui les ordres vous doivent « être aussi sacrés qu'ils le sont au moindre de vos su- « jets. Mais, Sire, cette dignité que nous sommes obligé « de conserver, et dans nos actions et dans nos paroles, « ne diminue en rien le respect que nous devons à votre « personne sacrée, elle l'augmente au contraire et « nous confirme de plus en plus dans votre service, « parce que nous ne saurions élever notre esprit en « pensant que nous avons l'honneur d'être les sujets « de Votre Majesté, que nous ne confessions, en même « temps, que cette qualité nous oblige encore plus « particulièrement que le reste des hommes à vous « donner toutes les marques imaginables de notre « obéissance et de notre fidélité.

« Nous le faisons, Sire, par des paroles que nous « pouvons dire effectives, puisqu'elles ont été précé- « dées par des effets. L'église de Paris n'a jamais fait « de vœux que pour les avantages de votre couronne, « et ses oracles n'ont parlé que pour votre service : elle « ne croit pas, Sire, qu'elle puisse donner une suite « plus convenable à toutes ses autres actions, que la « supplication très-humble qu'elle fait présentement

« à Votre Majesté, de donner la paix à la ville capitale « de votre royaume, parce qu'elle est persuadée que « cette paix n'est pas plus nécessaire pour le soulage- « ment des misérables, que pour l'affermissement so- « lide et véritable de votre autorité.

« Nous voyons nos campagnes ravagées, nos villes « désertes, nos maisons abandonnées, nos temples « violés, nos autels profanés; nous nous contenterions « de lever les yeux au ciel et de lui demander justice « de ces impiétés et de ces sacriléges, qui ne peuvent « être assez punis par la main des hommes; et pour « ce qui touche nos propres misères, le respect que « nous avons pour tout ce qui porte le caractère de « Votre Majesté, nous obligeroit, sans doute, même « dans le plus grand effort de nos souffrances, à étouf- « fer les gémissements et les plaintes que nous causent « vos armes, si votre intérêt, Sire, encore plus pressant « que le nôtre, n'animoit nos paroles, et si nous n'étions « fortement persuadé que comme notre véritable repos « consiste dans notre obéissance, votre véritable gran- « deur consiste dans votre justice et votre bonté; et « qu'il est même dans la dignité d'un grand monarque « d'être au-dessus de beaucoup de formalités, qui sont « aussi inutiles et même aussi préjudiciables, en quel- « ques rencontres, qu'elles peuvent être nécessaires en « d'autres occasions. Et Votre Majesté, Sire, me per- « mettra de lui dire, avec la même liberté que me « donne mon caractère, qu'il n'y en a jamais eu de « plus superflues que celles dont il s'agit aujourd'hui, « puisque vous avez tous les avantages essentiels et « puisque vous avez effectivement les cœurs de tous « vos peuples; et c'est en cet endroit, Sire, où je me « sens forcé, par le secret instinct de ma conscience, « de déchirer ce voile qui ne couvre que trop souvent

« dans les cours des grands princes les vérités les plus « importantes et les plus nécessaires.

« Je ne doute point, Sire, que l'on ne vous parle « très-différemment des dispositions de Paris : nous « les connoissons, Sire, plus particulièrement que le « reste des hommes, parce que nous sommes les véri- « tables dépositaires de l'intérieur des consciences, et « par conséquent du plus secret des cœurs, et nous « vous protestons, par la même vérité qui nous les a « confiées, que nous n'en voyons point dans vos peuples « qui ne soient très-conformes à votre service; que « vous serez, quand il vous plaira, aussi absolu dans « Paris que dans Compiègne; que rien ne vous y doit « faire ombrage et qu'il n'y a personne qui y puisse « partager ni les affections des peuples, ni l'autorité « de Votre Majesté; et nous ne saurions, Sire, vous « justifier cette vérité par des preuves plus claires et « plus convaincantes, qu'en vous suppliant très-hum- « blement de considérer qu'il faut bien que vous ayez « les cœurs de ceux qui n'attendent qu'un seul de vos « regards pour se laisser vaincre. Je me trompe, Sire, « je parle improprement, je sens que je blesse par « cette parole les oreilles de Votre Majesté : elle ne « veut vaincre que les ennemis, et ses armes sans doute « n'ont point d'autres objets que ceux qu'Henri le « Grand, aïeul de Votre Majesté, choisit dans les « plaines d'Ivry. Je dis qu'il choisit, Sire, parce qu'il « distingua les François et les étrangers par cette belle « parole, qu'il prononça à la tête de son armée : « Sau- « vez les François; » il fit cette distinction l'épée à la « main et l'observa encore plus religieusement après « toutes ses victoires.

« Ce Parlement qui, dans les grandes agitations de « l'État, étoit demeuré dans Paris contre ses inten-

« tions et contre ses ordres, fut continué dans sa « séance et dans ses fonctions, parce que ce grand et « sage prince, dès le lendemain qu'il y fut entré en « victorieux et en triomphant, fit publier l'amnistie « générale le même jour dans le Palais; et il semble « que ce prince tout admirable eût cru qu'il eût man- « qué quelque chose à sa clémence, s'il ne l'eût fait « éclater dans le même lieu où l'on avoit, en quelque « rencontre, rendu si peu de justice et de déférence à « ses volontés. Et il faut avouer que la providence de « Dieu prit un soin particulier de couronner sa modé- « ration et sa justice, parce que son autorité, qui « avoit été si violemment attaquée et presque abattue, « se trouva relevée par sa douceur, en un point et « plus haut et plus fixe que n'avoit jamais été celle de « ses prédécesseurs.

« Si je n'appréhendois de donner la moindre appa- « rence d'une comparaison aussi injuste que seroit « celle d'un siècle furieux, et qui attaqua pour ainsi « parler la royauté dans son trône, et de ces derniers « temps, où il faut avouer que les intentions des sujets « de Votre Majesté n'ont rien eu de semblable ni d'ap- « prochant, je dirois, Sire en cette occasion, ce que « l'on vous doit dire, à mon sens, à Votre Majesté, « dans tous les rencontres de votre vie : que vous « suivrez sans doute les vestiges de ce grand monar- « que, et que vous n'aurez pas moins de bonté pour « une grande ville qui vous offre avec ardeur le sang « de tous ses citoyens, pour le répandre pour votre « service, que le grand Henri n'en eut pour des sujets « rebelles qui lui disputoient sa couronne et qui atten- « toient à sa vie.

« J'ai, Sire, un droit tout particulier et domestique « de vous proposer cet exemple : dans cette fameuse

« conférence, qui fut tenue dans l'abbaye de Saint-« Antoine du faubourg de Paris, le roi Henri le Grand « dit au cardinal de Gondi : qu'il étoit résolu de ne « s'arrêter à aucune formalité dans une affaire où la « paix seule étoit essentielle; je ne connoîtrois nulle-« ment le mérite et la valeur de ce discours, si je pré-« tendois le pouvoir orner par des paroles ; je me con-« tente, Sire, de le rapporter fidèlement à Votre Ma-« jesté, et de le rapporter avec le même esprit que le « cardinal de Gondi l'a reçu.

« Ainsi, Sire, en imitant et la modération et la pru-« dence de ce grand monarque, vous règnerez d'un « règne semblable à celui de Dieu, parce que votre « autorité n'aura de bornes que celles qu'elle se don-« nera à elle-même, par les règles de la raison et de « la justice. Ainsi, vous rétablirez solidement l'autorité « royale, dans laquelle consistent véritablement le re-« pos, la sûreté et le bonheur de tous vos sujets. « Ainsi, vous réunirez les cœurs de tous vos peuples, « partagés par tant de factions différentes, et dont la « division ne sera jamais que fatale à votre service. « Ainsi, vous réunirez toutes vos compagnies souve-« raines dans ce même lieu, où elles ont soutenu, avec « tant de vigueur et avec tant de gloire, les droits de « vos ancêtres. Ainsi, vous réunirez la maison royale. « Ainsi, vous aurez dans vos conseils et à la tête de vos « armées M. le duc d'Orléans, dont l'expérience, la « modération et les intentions absolument désintéres-« sées, peuvent être si utiles et sont si nécessaires pour « la conduite de votre État. Ainsi, vous y aurez M. le « Prince, si capable de vous seconder dans vos con-« quêtes. Et quand nous pensons, Sire, qu'un seul « moment peut produire tous ces avantages, et quand « nous pensons, en même temps, que ce moment

« n'est pas encore arrivé, nous sentons dans nos âmes « des mouvements mêlés de douleur et de joie, d'espé- « rance et de crainte.

« Quelle apparence que la fin de nos maux ne soit « pas proche, puisqu'ils ne tiennent plus qu'à quel- « ques formalités légères et qu'un instant peut assou- « pir? quelle apparence qu'elles ne fussent pas déjà « terminées, si la justice de Dieu ne vouloit peut-être « châtier nos péchés et nos crimes, par des maux que « nous endurons contre toutes les règles de la politi- « que, même la plus humaine! Il est, Sire, de votre « devoir de prévenir par des actions de piété et de « justice les châtiments du ciel, qui menacent un « royaume dont vous êtes le père; il est, Sire, de « votre devoir d'arrêter, par une bonne et prompte « paix, le cours de ces profanations abominables qui « déshonorent la terre et qui attirent les foudres du « ciel; vous le devez comme chrétien, vous le devez « et vous le pouvez comme roi. Un grand archevêque « de Milan porta autrefois cette parole au plus grand « des Empereurs chrétiens, dans une occasion moins « importante que celle dont il s'agit présentement et « qui regardoit moins les intérêts de Dieu. L'église de « Paris vous la porte aujourd'hui, Sire, avec plus de « sujet, et Dieu veuille que ce soit avec autant de « succès. Dieu veuille inspirer à Votre Majesté la ré- « solution et l'application de ce remède si prompt et « si salutaire, qui consiste dans son retour à Paris que « nous vous demandons, Sire, avec tous les respects « que vous doivent des sujets très-soumis, mais avec « tous les mouvements que peuvent former des cœurs « passionnés pour le véritable service de Votre Majesté « et pour le repos de son royaume.

« Ainsi, Sire, dès le commencement de votre vie

« vous accomplirez un des plus considérables points
» du testament du plus grand et du plus saint de vos
« prédécesseurs. Saint Louis, étant à l'article de la
» mort, recommanda très-particulièrement au Roi son
« fils la conservation des grandes villes de son royaume,
» comme le moyen le plus propre pour conserver son
« autorité. Ce grand prince devoit ces sentiments si
« raisonnables et si bien fondés à l'éducation de la
« reine Blanche de Castille, sa mère, et Votre Majesté,
« Sire, devra sans doute ces mêmes maximes aux con-
« seils de cette grande Reine qui vous a donné à vos
« peuples et qui anime, par des vertus qui sont sans
« comparaison et sans exemple, le même sang qui a
« coulé dans les veines de Blanche et les mêmes avan-
« tages qu'elle a autrefois possédés dans la France. »

La réponse du Roi fut honnête, mais générale, et
eus même beaucoup de peine à me la procurer par
crit. La voici :

« Le Roi a eu très-agréable que le clergé de sa bonne
ville de Paris, dont Sa Majesté fait une singulière
estime, lui ait envoyé donner, par ses députés, de
nouvelles preuves de son affection et de sa fidélité
dans la conjoncture présente; Sa Majesté en a reçu
d'autant plus de satisfaction, qu'elle se promet que
ceux de leur corps qui ont la direction des con-
sciences de ses peuples, tâcheront toujours de leur
apprendre, autant par leurs enseignements que par
leur exemple, le respect et l'obéissance, ce que la
parole et la loi de Dieu, dont ils sont les interprètes,
obligent les sujets de rendre à leur souverain. Sa
Majesté prend le ciel à témoin qu'elle n'a point de
plus violent désir dans l'âme que de redonner la
paix à ses sujets, pour parvenir ensuite à celle de
toute la chrétienté, et qu'elle n'a rien omis jusqu'ici

« de tout ce qui a été en son pouvoir pour faire jouir « de l'une et de l'autre tous ceux que Dieu a mis sous « sa conduite.

« La bonté avec laquelle Sa Majesté s'est disposée à « pardonner toutes les offenses qui lui ont été faites, « et à publier une amnistie générale de tout ce qui a « été entrepris contre son autorité pendant ces mou- « vements, a fait voir clairement qu'elle ne refuse pas « de sacrifier ses intérêts plus sensibles pour le repos « public. Elle ne désire pas avec moins d'impatience « de retourner en sa ville de Paris, pour y rétablir la « tranquillité et le bonheur dont elle a accoutumé « de jouir quand elle est honorée de la présence de « son Roi. Sa Majesté a déjà pris résolution de s'en « rapprocher et a donné ordre de préparer son châ- « teau de Saint-Germain pour y aller, avec sa cour, au « premier jour; mais il est très-nécessaire que les « bons sujets de sadite ville, pour se mettre en état « de profiter de ce bien, se délivrent des obstacles « qui les en ont privés jusqu'à présent, et qu'ils n'y « souffrent plus le pouvoir violent de ceux qui, pour « faire durer les troubles qu'ils ont excités, n'ont au- « tre but que de tenir toujours les principaux mem- « bres de l'État séparés de leur chef; les soins qu'ils « ont pris, ci-devant, quand Sa Majesté a été proche « de ladite ville, de faire redoubler les gardes aux « portes, de rompre les ponts, d'occuper et de forti- « fier les passages, et de tenir toujours des gens de « guerre entre la cour et Paris, ont fait connoître évi- « demment quel est leur dessein et combien il importe « aux habitants de ladite ville, pour leur propre bien, « de s'y opposer généreusement.

« Sa Majesté a sujet d'espérer que dans une occasion « si importante à leur repos et au salut de tout l'État,

« ils témoigneront le même courage et la même affec-
« tion que leurs prédécesseurs, quand, méprisant tous
« les périls et les forces d'une faction beaucoup plus
« puissante que celle d'aujourd'hui, qui avoit la reli-
« gion pour prétexte, ils chassèrent ceux qui oppri-
« moient leur liberté et se délivrèrent des ennemis et
« étrangers et domestiques qui vouloient empêcher le
« roi Henri le Grand d'entrer en possession de la ville
« capitale de son royaume. Sa Majesté ayant déjà fait,
« de sa part, tout ce qu'on pouvoit désirer d'elle avec
« raison, pour la sûreté de ceux à qui les fautes passées
« pourroient avoir donné quelque sorte d'appréhen-
« sion, ne peut croire que l'exécution d'un si glorieux
« et si utile dessein, comme est celui de remettre la
« plus noble ville de l'Europe en l'état où elle doit
« être, puisse être plus longtemps retardée par aucune
« considération, ni que des sujets fidèles comme les
« habitants de ladite ville, qu'elle aime tendrement,
« veuillent différer davantage de se rendre heureux,
« par le défaut de certaines formalités où ils n'ont
« point d'intérêt, dont celui qui a droit de comman-
« der ne peut se départir sans faire préjudice à sa
« dignité, et auxquelles, de leur part, ils auroient tort
« de s'arrêter, puisqu'ils peuvent trouver leur gloire
« et leur sûreté dans leur obéissance. »

Voilà ce qui parut à tout le monde de mon voyage de Compiègne : voici ce qui se passa dans le secret.

Je dis à la Reine, dans mon audience particulière qu'elle me donna dans un petit cabinet, que je ne venois pas seulement à Compiègne[1], en qualité de

1. *La Muse historique de Loret* (p. 286) nous apprend qu'à cette époque :

On a de Compiègne nouvelle
Que la cour est brillante et belle,

député de l'église de Paris, mais que j'en avois encore une autre que j'estimois beaucoup, parce que je la croyois beaucoup moins inutile à son service que l'autre : que c'étoit celle d'envoyé de Monsieur, qui m'avoit commandé d'assurer Sa Majesté qu'il étoit dans la résolution de la servir réellement et effectivement, promptement et sans aucun délai; et en proférant ce dernier mot, je tirai de ma poche un petit billet signé Gaston, qui contenoit ces mêmes paroles. Le premier mouvement de la Reine fut d'une joie extraordinaire, et cette joie tira d'elle, à mon opinion, plus que l'art, quoi que l'on ait voulu dire depuis, ces propres paroles : « Je savois bien, M. le Cardinal, que vous me donneriez à la fin des marques de l'affection que vous

Et qu'illec on peut voir au Cours
Tant de satin que de velours,
Du moins cent ou six-vingt carrosses
Dont les chevaux ne sont pas rosses,
Mais ont le pied vite et gaillard,
Et le dos gras comme du lard.
Quand le jour devient un peu sombre,
On y voit des beautés sans nombre
Et quantité de courtisans,
Fort braves gens ou soi-disant;
Enfin, certain quidam proteste
Que la cour est tout à fait leste.
Ah! si Gaston, Condé, Conti,
Se rejoignoient à ce parti!
Et que Charles, duc de Lorraine,
Attendant que de son domaine
On lui fît restitution,
Fût aussi de la jonction!
Et que leurs sœurs, filles et femmes,
Et quantité d'aimables dames,
Qui, sans doute suivroient leurs pas,
Unissant leurs charmants appas
A cette cour déjà si grande!
O beau ciel! je te le demande,
Toi qui de long ou de travers
Vois tous les lieux de l'univers,
Si dans tout le monde habitable
On pourroit rien voir de semblable?
O blond et brillant Apollon!
Si tu parlais, tu dirais : Non.

avez pour moi. » Comme je commençois d'entrer en matière, Ondédéï gratta à la porte; et comme je voulus me lever de mon siége pour aller ouvrir, la Reine me prit par le bras et elle me dit : « Demeurez là, attendez-moi. » Elle sortit, elle entretint Ondédéï près d'un quart d'heure. Elle revint et me dit qu'Ondédéï lui venoit de donner un paquet d'Espagne. Elle me parut embarrassée et changée dans sa manière de me parler, au delà de tout ce que je vous puis dire. Bluet, duquel je vous ai parlé dans le précédent volume de cette histoire, m'a dit qu'Ondédéï, qui avoit su que j'avois demandé à la Reine une audience particulière, l'étoit venu interrompre, en lui disant : qu'il avoit reçu ordre de M. le cardinal Mazarin de la conjurer de ne m'en donner aucune de cette nature, qui ne serviroit qu'à donner de l'ombrage à ses fidèles serviteurs.

Ce Bluet m'a juré plus d'une fois qu'il avoit vu cette lettre en original entre les mains d'Ondédéï; qu'il ne la reçut que justement dans le temps où j'étois enfermé avec la Reine dans le petit cabinet. Il est vrai aussi que j'observai que quand elle y entra, elle se mit auprès d'une fenêtre dont les vitres descendent jusqu'au plancher et qu'elle me fit asseoir en lieu où tout ce qui étoit dans la cour la pouvoit voir et moi aussi. Ce que je vous raconte est assez bizarre, et j'aurois encore de la peine à le croire, si tout ce que j'observai dans la suite ne m'avoit fait connoître que la défiance étoit si généralement répandue à Compiègne, et en tous les particuliers et sur tous les particuliers, que qui ne l'a pas vu, ne le peut concevoir. MM. Servien et le Tellier se haïssoient cordialement. Ondédéï étoit leur espion, comme il l'étoit de tout le monde. L'abbé Fouquet aspiroit à la seconde place de l'espionnage. Bertet, Brachet, Ciron et le maréchal du Plessis étoient pour

leur *vade*. Madame la Palatine m'avoit informé de *la carte du pays*[1]; mais je vous confesse que je ne me l'étois pu figurer au point que je la trouvai.

La Reine toutefois ne put s'empêcher, nonobstant l'avis d'Ondedéï, de me témoigner et joie et reconnoissance. « Mais comme, ajouta-t-elle, les conversations « particulières feroient philosopher le monde plus « qu'il ne convient à Monsieur et à vous-même, et à « cause des égards qu'il faut garder vers le peuple, « voyez la Palatine et convenez avec elle de quelques « heures secrètes où vous puissiez voir M. Servien. » Bluet me dit depuis que c'étoit celui qu'Ondédéï lui avoit suggéré pour parler d'affaires avec moi, parce que c'étoit celui qui avoit paru le plus mal intentionné pour moi, et que Servien, qui craignoit les mauvais offices des subalternes, avoit refusé d'entrer en aucune négociation particulière avec moi, à moins qu'il n'eût pour collègue, ou plutôt pour témoin, M. le Tellier : « Qui ne manquera pas, dit-il à la Reine, de faire suggérer à M. le Cardinal que je prends des mesures « avec le cardinal de Retz ; et c'est pour cela, Madame, « que je supplie très-humblement Votre Majesté qu'il « en soit de part. » Je ne sais ce que je vous dis de cela que par Bluet, qui étoit, à la vérité, un assez bon auteur pour ce petit détail, car il étoit intime d'Ondédéï. Ce qui me fait croire qu'il ne l'avoit pas

1. Cette phrase du cardinal de Retz, n'est-elle pas une réminiscence des expressions allégoriques mises à la mode par Mademoiselle de Scudéry dans son roman de *Clélie*? On ne parlait alors que de la *Carte de Tendre*, le *Citoyen de Tendre*, le *Royaume de Tendre*, et nous rappellerons les vers célèbres du même écrivain, par lesquels elles avoua à Pellison sa préférence :

Enfin, Acante, il faut se rendre,
Votre esprit a charmé le mien.
Je vous fais citoyen de Tendre,
Mais de grâce n'en dites rien.

inventé, c'est que je trouvai effectivement, chez Madame la Palatine, où j'allai entre onze heures et minuit, M. le Tellier avec M. Servien, dont je fus assez surpris, parce que je n'avois pas lieu de croire qu'il eût de fort bonnes dispositions pour moi. Je vous rendrai compte, dans la suite, des raisons que j'avois de le soupçonner.

Il me parut que ces Messieurs avoient déjà été informés par la Reine de ce que j'avois à leur proposer. En voici la substance : que Monsieur étoit résolu de conclure la paix de bonne foi, et que pour faire connoître à la Reine la sincérité de ses intentions, il avoit voulu, contre toutes les règles et tous les usages de la politique ordinaire, commencer par les effets; qu'il lui eût été difficile d'en donner un plus efficace et plus essentiel, qu'une députation aussi solennelle que celle de l'Église de Paris, résolue et exécutée à la face de M. le Prince et des troupes d'Espagne, logées dans les faubourgs, et qu'il offroit, sans balancer, sans négocier, sans demander ni directement ni indirectement aucun avantage particulier, de se déclarer contre tous ceux qui s'opposeroient à la paix et au retour du Roi à Paris, pourvu qu'on lui donnât pouvoir de promettre à M. le Prince qu'on le laisseroit en paix dans ses Gouvernements, en renonçant de sa part à toutes les associations avec les étrangers, et que l'on envoyât une amnistie pleine, entière et non captieuse, pour être vérifiée par le parlement de Paris.

Il eût été difficile de s'imaginer qu'une proposition de cette nature n'eût pas été, je ne dis pas reçue, mais applaudie; parce que, supposé même qu'elle n'eût pas été sincère, ce qu'ils pouvoient soupçonner, au moins selon leurs maximes corrompues, ils en eussent pu toutefois tirer leurs avantages en plus d'une manière. Ce qui me fit juger que ce ne fut pas la défiance qu'ils

eurent de moi qui les empêcha d'en profiter, mais celle qu'ils avoient l'un de l'autre, fit qu'ils se regardèrent et qu'ils attendirent, même assez longtemps, qui s'expliqueroit le premier. La suite, et encore davantage l'air de la conversation qui ne se peut exprimer, me marquèrent plus que suffisamment que je ne me trompois pas dans ma conjecture. Je n'en tirai que des galimatias, et Madame la Palatine, qui quoique très-connoissante de cette cour, en fut surprise au dernier point, m'avoua, le lendemain au matin, qu'il y entroit beaucoup de ce que j'avois soupçonné : « Quoi-« qu'à tout hasard, ajouta-t-elle, je sois résolue, si « vous y consentez, de leur parler comme si j'étois « persuadée que ce ne soit que la défiance qu'ils ont « de vous qui les empêche d'agir comme des hommes; « car il est vrai, continua-t-elle, que ce que j'en ai vu « cette nuit n'est pas humain. » J'y donnai les mains, pourvu qu'elle ne parlât que comme d'elle-même; car il est vrai qu'après ce qui m'avoit paru de leur manière d'agir, je ne pouvois pas me résoudre à aller aussi loin et que je l'avois résolu et que j'en avois le pouvoir. Elle y suppléa; car elle ne dit pas seulement à la Reine ce qui s'étoit passé la nuit chez elle, mais elle y ajouta ce qu'il n'avoit tenu qu'à ces Messieurs qui s'y fût passé. Enfin elle l'assura que, moyennant ce que je vous ai marqué ci-dessus, Monsieur abandonneroit M. le Prince et se retireroit à Blois, après quoi il ne se mêleroit plus de ce qui pourroit arriver. C'étoit là le grand mot et qui devoit décider. La Reine l'entendit et même le sentit. Tous les subalternes entreprirent de le lui vouloir faire passer pour un piége, en lui disant que Monsieur ne donnoit cette lueur que pour attirer et tenir le Roi dans Paris, au moment même que lui Monsieur s'y donnoit une nouvelle autorité par l'hon-

heur qu'il s'y donnoit du retour du Roi, très-agréable au public, et par la porte que l'on voyoit qu'il affectoit de se réserver en ne s'expliquant point sur celui du cardinal Mazarin.

J'ai déjà remarqué que je connus clairement que ce raisonnement étoit moins l'effet d'aucune défiance qu'ils eussent en effet, sur une matière qui commençoit à être assez éclaircie par l'état des choses, que de la crainte que chacun d'eux avoit, en son particulier, de faire quelques pas vers moi, que son compagnon pût interpréter auprès du Cardinal; et il est aisé de juger que si la conduite qu'ils tirent, en cette occasion, leur eût été inspirée par la défiance qu'eux mêmes inspirèrent dans l'esprit de la Reine, ils eussent cherché des tempéraments qui les eussent pu empêcher de tomber dans le piége qu'ils eussent appréhendé, et qui, d'autre part, eussent contribué à ne pas aigrir et les esprits et les affaires, dans ces moments où il étoit si nécessaire de les radoucir. L'événement, qui fut favorable à la cour, a justifié cette conduite; et je sais que les ministres ont dit depuis qu'ils étoient si assurés des dispositions de Paris, qu'ils n'avoient pas besoin de ces ménagements. Jugez-en, je vous supplie, par ce que vous allez voir, après que je vous aurai encore supplié d'observer une ou deux circonstances qui, quoique très-légères, vous marqueront l'état où tous ces espions de profession, dont je vous ai parlé tantôt, mettoient la cour.

La Reine leur étoit si soumise et elle craignoit leur rapport à un tel point, qu'elle conjura Madame la Palatine de dire à Ondédéi, sans affectation, qu'elle lui avoit fait de grandes railleries de moi, et elle lui dit à lui-même que je l'avois assurée que M. le Cardinal étoit un honnête homme, et que je ne prétendois pas

à sa place. Je vous puis assurer, à mon tour, que je ne lui avois dit ni l'une ni l'autre de ces sottises. Elle n'oublia pas non plus de faire sa cour à l'abbé Fouquet, en se moquant avec lui de la dépense que j'avois faite en ce voyage. Il est vrai qu'elle fut immense, pour le peu de temps qu'il dura. Je tenois sept tables servies en même temps, et j'y dépensois huit cents écus par jour. Ce qui est nécessaire n'est jamais ridicule. La Reine me dit, lorsque je reçus ses commandements, qu'elle remercioit Monsieur, qu'elle se sentoit très-obligée, qu'elle espéroit qu'il contribueroit à mettre les dispositions nécessaires au retour du Roi, qu'elle l'en prioit et qu'elle ne feroit pas un pas sans concerter avec lui. Sur quoi je lui répondis : « Je crois, Ma-« dame, qu'il auroit été à propos de commencer dès « aujourd'hui. » Elle rompit le discours.

J'eus sujet de me consoler des railleries de M. l'abbé Fouquet, par la manière dont je fus reçus à Paris. J'y rentrai avec un applaudissement incroyable, et j'allai descendre au Luxembourg, où je rendis compte à Monsieur de ma légation. Il faillit à tomber de son haut. Il s'emporta, il pesta contre la cour; il entra vingt fois chez Madame, il en sortit autant de fois, et puis il me dit tout d'un coup : « M. le Prince s'en veut « aller. Le comte de Fuensaldagne lui mande qu'il a « ordre de lui mettre entre les mains toutes les forces « d'Espagne : mais il ne le faut pas laisser partir. Ces « gens-là nous viendront étrangler dans Paris. Il faut « que la cour y ait des intelligences que nous ne con-« noissons pas. Pourroit-elle agir comme elle fait, si « elle ne sentoit pas ses forces? »

Voilà l'une des moindres périodes d'un discours de Monsieur, qui dura plus d'une grande heure; je ne l'interrompis pas, et même quand il m'interrogeoit, je

ne lui répondois presque que par monosyllabes. Il s'impatienta à la fin, et il me commanda de lui dire mon sentiment, en ajoutant : « Je vous pardonne vos « monosyllabes quand je fais ce qu'il plaît à M. le « Prince contre vos sentiments : mais quand je suis « vos sentiments, comme je l'ai fait en cette occasion, « je veux que vous me parliez à fond. — Il est juste, « Monsieur, lui répondis-je, que je parle toujours ainsi « à Votre Altesse Royale; quelques sentiments qu'il « lui plaise de prendre, je ne désavoue pas les miens « en ce rencontre. Je fais plus, car je ne m'en re- « pens pas. Je ne considère point les événements, la « fortune en décide : mais elle n'a aucun pouvoir sur « le bon sens. Le mien est moins infaillible que celui « des autres, parce que je ne suis pas si habile; mais « pour cette fois, je le tiens aussi droit que s'il avoit « bien réussi, et il ne me sera pas bien difficile de le « justifier à Votre Altesse Royale. »

Monsieur m'arrêta en cet endroit, même avec précipitation, et il me dit : « Ce n'est pas ce que j'ai voulu « dire. Je sais bien que nous avons eu raison, mais « enfin ce n'est pas assez d'avoir raison en ce monde, « et c'est encore moins de l'avoir eue. Qu'est-il besoin « de faire? nous allons être pris à la gorge : vous « voyez comme moi que la cour ne peut pas être aveu- « glée au point d'agir comme elle fait, et qu'il faut « ou qu'elle soit accommodée avec M. le Prince, ou « qu'elle soit maîtresse de Paris sans moi. » Madame, qui avoit impatience de savoir à quoi cette scène se termineroit, entra à ce mot dans le cabinet des livres, et pour vous dire le vrai j'en eus une grande joie, parce qu'en tout où elle n'étoit pas prévenue, elle avoit le sens droit, quoique son esprit fût assez borné. Monsieur continuant devant elle à me commander de lui

dire mon sentiment, je le suppliai de me permettre de le lui mettre par écrit; ce qui étoit toujours le mieux avec lui, parce que sa vivacité faisoit qu'il interrompoit à tous moments le fil de ce qu'on lui disoit. Voici ce que j'ai transcrit sur l'original que j'en ai retrouvé, par un fort grand hasard.

« Je crois que Son Altesse Royale doit supposer « pour certain que la hauteur de la cour vient moins « de la connoissance qu'elle a de ses forces, que de la « confusion où l'absence du Cardinal et la multitude « de ses agents la met deux ou trois fois par jour; « mais comme une partie de la discussion dont il s'agit « présentement doit être fondée sur ce principe, il « n'est pas juste que Monsieur m'en croie sur ma « parole, qui enfin n'est fondée elle-même que sur ce « que je crois en avoir vu à Compiègne, et en quoi, « par conséquent, je puis me tromper. Je la supplie, « par cette raison, de prendre comme par préalable à « toutes choses la résolution de s'éclaircir sur ce point, « et de pénétrer si ce que je crois avoir vu à Compiè- « gne est fondé, c'est-à-dire, pour me mieux expli- « quer, s'il est vrai que la cour ait véritablement la « hauteur qui m'y a paru, et si cette hauteur est l'effet « ou de la confusion que je viens de marquer, ou de « la défiance et de l'aversion qu'elle ait pour ma per- « sonne. Son Altesse Royale peut voir clair en ce détail « en deux jours, par le canal de M. d'Amville, et par « celui de ceux de sa maison, qui sont plus agréables « que moi à la Reine. Si j'ai vu faux, il ne me paroît « rien de nouveau qui la doive empêcher de pousser « sa pointe et de travailler à la paix, comme elle l'avoit « résolu, en se servant de gens qui seront écoutés à la « cour plus favorablement que moi. Si je ne me suis « *pas trompé* dans ma conjecture, il s'agit de déli-

« bérer si Monsieur doit changer de pensées, ne plus « songer à s'accommoder et faire la guerre tout de bon, « au risque de tout ce qui peut arriver, ou se sacrifier « lui-même au repos de l'État et à la tranquillité publi- « que. Ceux à qui il commande de lui dire leurs senti- « ments sur cette matière sont fort embarrassés, parce « qu'il n'y va rien moins pour eux que de passer ou pour « des factieux qui veulent éterniser la guerre civile, ou « pour des traîtres qui vendent leur parti, ou pour des « idiots qui traitent dans le cabinet les affaires d'État, « comme ils traiteroient en Sorbonne des cas de con- « science; et le malheur est que ce ne sera pas leur « bonne ou mauvaise conduite, ni leur bonne ou mau- « vaise intention, qui leur donneront ou qui les défen- « dront de ces titres. Ce sera la fortune, ou même la « propre conduite de leurs ennemis. Cette observation « ne m'empêchera pas de parler à Son Altesse Royale, « en cette occasion, avec la même liberté que je me « sentirois, si je n'y mettois rien du mien, dans une « conjoncture où je suis assuré que l'on ne peut rien « dire qui ne soit mal, par la même raison qui fait que « l'on n'y peut rien faire qui soit bien.

« Monsieur n'a, ce me semble, que deux partis à « prendre, comme je viens de le dire, supposé que la « Cour soit dans les dispositions où je la crois, qui sont « ou de plier à tout ce qu'elle voudra et de consentir « qu'elle se rétablisse dans Paris par elle-même, sans lui « en avoir aucune obligation et sans en avoir donné au- « cune sûreté au public, ou de s'y opposer avec vigueur « et avec fermeté, et de l'obliger, par une forte et « grande résistance, à entrer en traité et à pacifier « l'État par les mêmes moyens que l'on a toujours « cherché à la fin des guerres civiles. Si le respect que « je dois à Son Altesse Royale me permettoit de me

« compter seulement pour un zéro, dans une aussi
« grande affaire que celle-ci, je prendrois la liberté de
« lui dire que le premier parti me seroit bon, parce
« qu'il me conduiroit, au travers à la vérité de quel-
« ques murmures qui s'élèveroient contre moi dans les
« commencements, au poste que je suis persuadé ne
« m'être pas mauvais. Les Frondeurs diroient d'abord
« que mes conseils auroient été foibles; les pacifiques,
« dont le nombre est toujours le plus grand dans la
« fin des guerres civiles, diroient qu'ils sont sages et
« d'un homme de bien. Je serois, sur le tout, cardinal
« et archevêque de Paris, relégué, si vous voulez, à
« Rome, mais relégué pour un temps, et pour ce temps-
« là même dans les plus grands emplois. Les politi-
« ques se joindroient, par l'événement, aux pacifiques;
« le feu contre le Mazarin seroit ou éteint ou assoupi
« par son rétablissement; les murmures qui se se-
« roient élevés contre moi seroient oubliés, ou l'on ne
« s'en souviendroit que pour faire dire encore davan-
« tage que je suis un habile et un galant homme, qui
« me serois tiré fort adroitement d'un très-méchant
« pas.

« Voilà comme se traite dans les esprits des hommes
« la réputation des particuliers. Il n'en va pas ainsi de
« celle des grands princes, parce que leur naissance
« et leur élévation étant toujours plus que suffisantes
« pour tirer leurs personnes et leurs fortunes du nau-
« frage, ils n'en peuvent jamais sauver leur réputation
« par les mêmes excuses qui en préservent les subal-
« ternes. Quand Monsieur aura laissé transférer le Par-
« lement, interdire l'Hôtel de Ville, enlever les chaînes
« de Paris, exiler la moitié des compagnies souve-
« raines, l'on ne dira pas : Qu'eût-il fait pour l'empê-
« cher? Il se fût peut-être perdu lui-même; l'on dira :

« Il ne tenoit qu'à lui de l'empêcher; ce n'étoit pas « une affaire, il n'avoit qu'à le vouloir. L'on m'objec- « tera, par la même raison, que quand il aura fait la « paix, quand il sera retiré à Blois, quand le cardinal « Mazarin sera rétabli; l'on m'objectera, dis-je, que « l'on fera les mêmes discours; mais je soutiens que « la différence y sera très-grande et tout entière en « ce que Monsieur ne peut pas prévoir, au moins à « l'égard des peuples, ce rétablissement du Mazarin, « et ne peut pas ne point voir comme présente, dès à « cette heure, cette punition de Paris, qui, s'il ne s'y « oppose, arrivera peut-être dès demain. J'appréhende « pour le gros de l'État le rétablissement de M. le car- « dinal Mazarin : il ne me feroit pas de peine, au moins « pour le présent, pour Paris. Ce n'est ni son humeur « ni son intérêt de le châtier; et s'il étoit à la cour à « l'heure qu'il est, je craindrois moins pour la ville « que je ne crains. Ce qui me fait trembler pour elle, « est l'aigreur naturelle de la Reine[1], la violence de

1 La Reine était attaquée avec la plus odieuse violence dans les libelles qui se publiaient alors. Deux écrivains du temps eurent seuls le courage de la défendre et d'avouer publiquement leur œuvre en y mettant leurs noms. Ce furent le Père Magnien et l'abbé de l'Escapier. Mais pour ces deux honorables auteurs, combien de pamphlets anonymes dont la violence était souvent tout le mérite.

Celui qui parut au mois de septembre 1652, sous le titre de : *La Vérité prononçant ses oracles sans flatterie*, dit de la Reine :

« Lorsqu'on lui a représenté qu'elle s'en alloit ruiner tout l'État, a-t-elle point répondu que, si le pain lui manquoit en France, son frère étoit assez puissant pour lui en donner en Espagne. Si cela marque que notre désolation lui est fort indifférente, elle montre encore bien plus, en abusant de notre soumission, que notre aveuglement est bien pitoyable. Obéir à qui nous outrage; respecter qui nous persécute; permettre qu'un implacable s'assouvisse aux dépens de tout notre État; si nous ne sommes aussi sots qu'elle est enragée, que s'en faut-il?

« Ne s'est-elle pas vantée qu'elle ruineroit de bon cœur la moitié de la France pour se venger de l'autre, et par le même moyen de

« Servien, la dureté du Tellier, l'emportement d'un « abbé Fouquet, la folie d'Ondédéi. Tout ce que ces « gens-là conseilleront dans les premiers mouvements « d'une réduction, tout ce qu'ils exécuteront sera sur « le compte de Monsieur, et de Monsieur qui sera en- « core ou dans Paris ou à la porte de Paris : au lieu que « tout ce qui arriveroit après qu'il auroit fait un traité « raisonnable, et qu'il auroit pris toutes les sûretés « convenables à une affaire de cette nature, de con- « cert même avec le Parlement et avec les autres corps « de la ville, et après qu'ensuite il se seroit retiré à « Blois ; au lieu, dis-je, que tout ce qui arriveroit après « cela, je dis tout, sans excepter même le retour du « Cardinal, seroit purement sur le compte de la cour, « à la décharge et à l'honneur même de Monsieur. « Voilà mes pensées touchant le premier parti; voici « mes réflexions sur le second, qui est celui de conti- « nuer, ou plutôt de renouveler la guerre.

« Monsieur ne le peut plus faire, à mon sens, qu'en « retenant auprès de lui M. le Prince. La cour a gagné « beaucoup de terrain dans les provinces, particulière- « ment où l'ardeur des parlements est beaucoup attié- « die. Paris même n'est pas, à beaucoup près, comme « il étoit; et quoiqu'il s'en faille beaucoup qu'il ne

toutes deux? Ne lui a-t-on pas ouï dire qu'elle allumeroit les guerres civiles pour y faire périr les plus redoutables ennemis du Roi, son frère, puisqu'elle n'avoit pu les faire périr en les abandonnant au milieu du danger, comme M. le prince de Condé et M. le comte d'Harcourt devant Lérida? N'a-t-elle pas protesté qu'elle n'entreroit jamais dans Paris, que dans un vaisseau flottant sur le sang de ses ennemis? Ne lui a-t-on pas vu donner ordre, chemin faisant, de ruiner les restes des moissons que la fureur des soldats avoit épargnées? Ne sait-on pas qu'elle demande à ceux qui viennent de Paris, si elle peut encore espérer que la famine la vengera bientôt de cette grande ville? Bon Dieu! quelles paroles! si elle n'a frémi en les avançant, il faut bien qu'elle ait un cœur à l'épreuve de tout sentiment humain. »

aussi comme on le veut persuader à la cour, il onstant qu'il est nécessaire de le soutenir, et les moments même commencent à y devenir ieux. La personne de M. le Prince n'y est pas e : sa valeur, sa naissance, ses troupes y sont ours d'un très-grand poids. Enfin, je suis per- é que si Monsieur prend le second parti, le pre- pas qu'il doit faire est de s'assurer de M. son in; le second, à mon avis, est de s'expliquer pu- ement, sans délai, et dans le Parlement et dans el de Ville, de ses intentions et des raisons qu'il les avoir; d'y faire mention des avances qu'il a par moi à la cour et du dessein formé qu'elle rentrer dans Paris sans donner aucune sûreté, x compagnies souveraines, ni à la ville; et de la ution que, lui Monsieur, a prise de s'y opposer ute sa force et de traiter comme ennemis tous qui, directement ou indirectement, auront le dre commerce avec elle.

troisième pas, à mon opinion, est d'exécuter vigueur ces déclarations et de faire la guerre e si l'on ne devoit jamais penser à faire la paix. uvoir que Son Altesse Royale a dans le peuple it croire, même sans en douter, que tout ce e viens de proposer est possible : mais j'ajoute ne le sera plus dès qu'elle n'y emploiera pas son autorité, parce que les démarches con- s qu'elle a laissé faire vers la cour ont rendu ifficiles celles qui lui sont présentement néces- . C'est à elle à considérer ce qu'elle peut at- e de M. le Prince, ce qu'elle en doit craindre, où elle veut aller avec les étrangers, où elle eut tenir avec le Parlement, ce qu'elle veut ré- e avec l'Hôtel de Ville : car, à moins que de se

« fixer sur tous ces points, d'y prendre des résolutions « certaines, de ne s'en départir point et de se résoudre « à ne plus garder ces tempéraments qui prétendent l'impossible, en prétendant de concilier les contradictoires, Monsieur retombera dans tous les inconvénients où il s'est vu, et qui seront sans comparaison plus dangereux que par le passé, en ce que l'état où sont les choses fait qu'ils seront décisifs. Il ne m'ap- « partient pas de décider sur une matière de cette con- « séquence; c'est à Monsieur à résoudre : *Sola mihi « obsequio gloria relicta est.* »

Voilà ce que j'écrivis à la hâte, et presque d'un trait de plume, sur la table du cabinet des livres du Luxembourg. Monsieur le lut avec application. Il le porta à Madame : l'on raisonna sur le fond tout le soir, l'on ne conclut rien, Monsieur balançant toujours et ne choisissant point[1].

Au retour de cette conférence, je trouvai M. de Caumartin chez M. le président de Bellièvre, qui s'étoit fait porter, à cause d'une fluxion qu'il avoit sur l'œil, dans une maison du faubourg Saint-Michel. Je lui rapportai le précis du raisonnement que vous venez de voir. Il m'en gronda, en me disant ces propres paroles: « Je ne sais à quoi vous pensez; car vous vous exposez « à la haine des deux partis en disant trop la vérité de « tous les deux. » Et je lui répondis ces propres mots:

1. On lit, dans le libelle : *La Vérité*, le passage suivant relatif au cardinal de Retz :

« Pourquoi est-ce donc que le Coadjuteur a plus étudié de s'attacher au duc d'Orléans qu'au prince de Condé, puisque ce dernier est à craindre et que l'autre ne l'est plus à cause de sa trop grande bonté? La raison en est claire : Le prince de Condé ne veut point d'autre maître que le Roi. Le Coadjuteur veut commander à tous ceux qui seront au-dessous du Roi. L'un et l'autre visent à même but : le premier par mérite de ses vertus et de sa naissance, le second par les suggestions de son ambition. »

« Je sais bien que je manque à la politique, mais je « satisfais à la morale; et j'estime plus l'une que l'au- « tre. » Le président de Bellièvre prit la parole et dit : « Je ne suis pas de votre sentiment, même selon la « politique. M. le Cardinal joue le droit du jeu en l'état « où sont les affaires. Elles sont si incertaines, et par- « ticulièrement avec Monsieur, qu'un homme sage « n'en peut prendre sur soi la décision. »

Monsieur m'envoya quérir, deux heures après, chez Madame de Pommereu, et je trouvai à la porte du Luxembourg un page qui me dit, de sa part, que je l'allasse attendre dans la chambre de Madame. Il n'avoit pas voulu que je l'allasse interrompre dans le cabinet des livres, parce qu'il y étoit enfermé avec Goulas, qu'il questionnoit sur le sujet que vous allez voir. Il vint quelque temps après chez Madame, et il me dit d'abord : « Vous m'avez tantôt dit que le premier pas « qu'il falloit que je fisse, en cas que je me résolusse « à la continuation de la guerre, seroit de m'assurer « de M. le Prince : comment diable le puis-je faire? « — Vous savez, Monsieur, lui répondis-je, que je ne « suis pas avec lui en état de vous répondre sur cela; « c'est à Votre Altesse Royale à savoir ce qu'elle y peut « et ce qu'elle n'y peut pas. — Comment voulez-vous « que je le sache, reprit-il, Chavigny a un traité pres- « que conclu avec l'abbé Fouquet? Vous souvient-il de « l'avis que Madame de Choisy me donna dernière- « ment assez en général? J'en viens d'apprendre tout « le détail. M. le Prince jure qu'il n'est point de tout « cela et que Chavigny est un traître; mais qui le « sait? »

Ce détail étoit que Chavigny traitoit avec l'abbé Fouquet et qu'il promettoit à la cour de faire tous ses efforts pour obliger M. le Prince à s'accommoder, à des

conditions raisonnables, avec M. le cardinal Mazarin. Une lettre de l'abbé Fouquet à M. le Tellier, qui fut prise par un parti allemand [1] et qui fut apportée à Tavannes, justifioit pleinement M. le Prince de cette négociation; car elle portoit, en termes formels, qu'en cas que M. le Prince ne se voulût pas mettre à la raison, lui, Chavigny, s'engageoit envers la Reine à ne rien oublier pour le brouiller avec Monsieur.

M. le Prince, qui eut en main l'original de cette lettre, s'emporta contre lui au dernier point; il le traita de perfide en parlant à lui-même. M. de Chavigny, outré de ce traitement, se mit au lit et il n'en releva pas. M. de Bagnols, qui étoit de ses amis et aussi des miens, me vint prier de l'aller voir. Je le trouvai sans connoissance, et je rendis à sa famille tout ce que j'aurois souhaité de rendre à sa personne. Je me souviens que Madame du Plessis-Guénégault étoit dans sa chambre, où il expira deux ou trois jours après.

M. de Guise revint, presque en même temps, de sa prison d'Espagne[2]; et il me fit l'honneur de me venir

1. Ce fait est confirmé par la *Muse historique* de Loret (p. 294) :

> On parle ici fort d'une lettre
> Où quelqu'un avoit daigné mettre,
> (Ce quelqu'un est l'abbé Fouquet)
> Un assez important caquet
> Touchant l'intrigue et maniguence
> De quelques gens de conséquence;
> Mais, quoiqu'on ait intercepté
> Ce paquet clos et cacheté,
> On ne sait si ce qu'il explique
> Est réel ou chimérique.

2. Le duc de Guise avait expié, pendant plusieurs années, dans les prisons de Ségovie, les suites funestes de son entreprise contre les Espagnols à Naples. Informé du séjour de Lenet à Madrid, le duc de Guise lui envoya Taillade, afin de le porter à intéresser le prince de Condé à lui faire recouvrer sa liberté, s'offrant de s'employer ensuite au service de ce prince. Lenet fut en effet le visiter, et sur les pressantes sollicitations du prince de Condé, le duc de Guise fut mis en liberté. L'histoire dira comment il trahit ses engagements

voir dès le lendemain qu'il fut arrivé. Je le suppliai de se modérer, à ma considération, dans les plaintes très-aigres qu'il faisoit contre M. de Fontenay, qu'il prétendoit avoir mal vécu avec lui à l'égard des révolutions de Naples, dans le temps de son ambassade de Rome; et il déféra à mes instances, avec une honnêteté digne d'un grand nom.

J'avois aussi toujours réservé à traiter, en ce lieu, l'affaire de Brisach, que j'ai touchée dans l'un des précédents volumes de cette histoire, parce que ce fut à peu près le temps où M. le comte d'Harcourt quitta l'armée et le service du Roi, pour se jeter dans cette importante place. Mais comme je n'ai pu retrouver le mémoire très-beau et très-fidèle que j'en avois, écrit de la main d'un officier de la garnison, qui avoit du sens et de la candeur, j'aime mieux en passer le détail sous silence et me contenter de vous dire que le bon génie de la France défendit et sauva les fleurs de lis, dans ce poste fameux et important, en dépit de toutes les imprudences du Cardinal et de toutes les infidélités de Madame de Guébriant, par la bonne intention de Charlevoix et par les incertitudes du comte d'Harcourt[1]. Je reprends le fil de mon discours.

vis-à-vis de Condé et le peu de reconnaissance qu'il lui témoigna. Voyez aussi notre édition des *Mémoires de Lenet*, p. [illegible], et les lettres du duc de Guise qui s'y trouvent reproduites.

1. Le *Manifeste* du sieur de Charlevoix sur sa détention à Philisbourg et sur son retour à Brisach nous fait connaître toutes les intrigues de Madame de Guébriant. Voyez à ce sujet notre édition des *Mémoires de Retz*, collection Michaud, p. [illegible].

CHAPITRE XL

RETOUR DU ROI A PARIS.

22 Septembre-22 Octobre. — Les nouvelles irrésolutions de Monsieur. — La députation de l'Hôtel de Ville pour la paix et le retour du Roi. — Broussel se démet de sa magistrature de prévôt de Paris. — Retz veut s'y opposer. — *Il n'est pas possible que la cour demeure toujours dans son aveuglement, et dans ce cas nous ne serions pas fâchés que ce bonhomme fût hors de là.* — Le refus de la cour de recevoir la députation de la ville aigrit les esprits. — *Les ministres poussoient étourdiment cette affaire et toutes les autres.* — Le parti de M. le Prince se fortifie. — Le duc de Lorraine rentre en France. — Il vient camper à Villeneuve-Saint-Georges. — Les troupes de Monsieur, celles de M. le Prince et celles d'Espagne vont l'y rejoindre. — M. le Prince malade à Paris. — M. de Turenne à Corbeil. — Son habileté. — Il défend sa position sans engager de bataille. — Assemblée au Palais-Royal des véritables serviteurs du Roi. — Paille et papier. — Arrêt du Parlement contre ces assemblées et défense de prendre aucune marque. — Le duc de Lorraine négocie. — MM. Joyeuse-Saint-Lambert et d'Estampes mécontents de leurs négociations. — Le Roi refuse toute députation du Parlement de Paris. — Il leur a interdit toute fonction à Paris en les transférant à Pontoise. — Consternation du Parlement. — Lettre de la Reine à Monsieur. — Défiance qu'elle excite dans le Parlement contre Monsieur. — *Les grandes affaires consistent encore plus dans l'imagination que les petites. — Tout le monde crut la paix faite et tout le monde la vouloit faire pour soi.* — Le Parlement mollit. — Le duc de Beaufort se démet du gouvernement de Paris. — Désordres causés par les troupes. — Le duc de Lorraine menacé par les bourgeois de Paris. — Les troupes seront éloignées de la capitale. — Députation des colonels de Paris. — M. de Sève porte la parole. — Monsieur annonce le retour du Roi à Paris. — Emportement de Monsieur contre la cour. — *Cette maudite Espagnole.* — Conversation de Monsieur et du cardinal de Retz. — Trivelin et Scaramouche. — *Il ne faut songer qu'à aller de bonne grâce au-devant du Roi.* — Un billet de Madame la Palatine. — *On est à Saint-Germain comme l'on étoit à Compiègne.* — Le Roi couche à Ruel. — Son entrée à Paris. — Monsieur avoit refusé d'aller au-devant du Roi. — *La Cour imprudente, aveugle et téméraire au delà de ce que l'on s'en peut imaginer. — Les acclamations se font presque également pour tous ceux pour qui elles se font.* — La Reine au Louvre. — Le cardinal de Retz était venu l'y attendre. — *Turenne me demanda bonnement et avec inquiétude si je me croyois en sûreté.* — La Reine accueil très-bien Retz et le Roi l'embrasse. — Monsieur reçoit l'ordre de se retirer à Limours. — Sa consternation et son

Inquiétude. — Beaufort propose à Monsieur de se porter aux Halles et de faire faire des barricades. — Réconciliation du cardinal de Retz et de Beaufort. — Retz s'oppose à la proposition de Beaufort. — Motifs de l'opposition de Retz. — *C'est-à-dire que je ne puis rien pour la défensive.* — Beaufort dit maintes folies. — Monsieur enchanté de ce que Retz n'appuyait pas l'offensive. — *Cet homme n'est pas capable d'une action de cette nature.* — Montrésor. — *L'événement justifie l'imprudence de la cour.* — Monsieur part pour Limours. — Lit de justice du Roi. — Amnistie. — Rétablissement du Parlement. — Chambre des vacations. — Exil de MM. de Beaufort, de Rohan et de plusieurs présidents et conseillers au Parlement de Paris.

L'irrésolution de Monsieur étoit d'une espèce toute particulière. Elle l'empêchoit souvent d'agir, quand même il étoit le plus nécessaire d'agir; elle le faisoit quelquefois agir, quand même il étoit le plus nécessaire de ne point agir. J'attribue l'un et l'autre à son irrésolution, parce que l'un et l'autre venoient, à ce que j'en ai observé, des vues différentes et opposées qu'il avoit, et qui lui faisoient croire qu'il pouvoit se servir utilement, quoi que différemment, de ce qu'il ne faisoit pas, selon les différents partis qu'il prendroit. Il me semble que je m'explique mal et que vous m'entendrez mieux par l'exposition des fautes, que je prétends avoir été les effets de cette irrésolution.

Je proposai à Monsieur, le premier ou le second jour de septembre, de travailler de bonne foi à la paix; mais je lui représentai que rien n'étoit plus important que de se tenir couvert, au dernier point, de ce dessein, vers la cour même, pour les raisons que vous avez vues ci-devant. Il en convint. Il y eut, le 5, une assemblée de l'Hôtel de Ville que M. le Prince lui-même procura, pour faire croire au peuple qu'il n'étoit pas contraire au retour du Roi; et le président de Nesmond, au moins à ce que l'on m'a dit depuis, fut celui qui lui persuada que cette démonstration lui étoit nécessaire. Je ne me suis jamais ressouvenu de lui en parler. Cette assemblée résolut de faire une députation

solennelle au Roi pour le supplier de revenir en sa bonne ville de Paris[1]. Elle n'étoit nullement du compte de Monsieur, qui, ayant résolu de se donner l'honneur et le mérite de celle de l'Église, ne devoit pas souffrir qu'elle fût précédée de celle de la ville, des suites de laquelle d'ailleurs il ne pouvoit pas s'assurer. Il s'engagea pourtant, sans balancer, non pas seulement à la souffrir, mais à y assister lui-même. Je ne le sus que le soir, et je lui en parlai, en liberté, comme d'une glissade. Il me répondit : « Cette députation n'est qu'une « chanson : qui ne sait que l'Hôtel de Ville ne peut « rien? M. le Prince me l'a demandée; il croit que « cela lui est bon pour adoucir les esprits aigris par « le feu de l'Hôtel de Ville. Mais de plus (voici le mot « qui est à remarquer), qui sait si nous exécuterons « la résolution que nous avons faite pour la députation « de l'Église? Il faut aller au jour la journée en ces « diables de temps, et ne pas tant songer à la ca- « dence. » Cette réponse vous explique, ce me semble, mon galimatias. En voici un autre exemple :

Le Roi ayant refusé, comme vous l'allez voir, cette députation de l'Hôtel de Ville, le bonhomme Broussel[2], qui eut scrupule de souffrir que son nom fût allégué comme un obstacle à la paix, alla déclarer, le 24, à l'Hôtel de Ville, qu'il se départoit de sa magistrature. Comme j'en fus averti d'assez bonne heure pour l'empêcher de faire cette démarche, je l'allai dire à Monsieur, qui pensa un peu, puis il me dit : « Cela nous

1. Ces délibérations de l'Hôtel de Ville ont été publiées dans le volume de MM. Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq, p. 236, *Registre de l'Hôtel de Ville*, t. III.

2. Ce personnage, dont le cardinal de Retz parle toujours en termes peu flatteurs sous le rapport de la capacité, serait, selon M. Michelet, l'homme par excellence du dix-septième siècle et « le doyen des grondeurs. » (*Richelieu et la Fronde.*)

« seroit bon si la cour avoit bien répondu à nos bonnes « intentions; mais je conviens que cela ne nous vaut « rien pour le présent. Mais il faut aussi que vous con- « veniez que si elle revient à elle, comme il n'est pas « possible qu'elle demeure toujours dans son aveugle- « ment, nous ne serions pas fâchés que ce bonhomme « fût hors de là. »

Vous voyez, en ce discours, l'image et l'effet de l'incertitude. Je ne vous rapporte ces deux exemples que comme des échantillons d'un long tissu de procédés de cette nature, desquels Monsieur, qui avoit assurément beaucoup de lumières, ne pouvoit, toutefois, se corriger. Il faut encore avouer que la cour ne lui donnoit pas lieu, par le profit qu'elle sut faire de ses fautes, d'y faire beaucoup de réflexions, faute de ne pas profiter de ses fautes. La fortune toute seule les tourna à son avantage, et si Monsieur et M. le Prince se fussent servis, comme ils eussent pu, du refus qu'elle fit de recevoir la députation de l'Hôtel de Ville[1], elle eût couru grand risque de n'en avoir de longtemps. Elle répondit à Pierre [lisez : Piétre], procureur du Roi de la ville, qui étoit allé demander audience pour les échevins et quartiers, qu'elle ne la leur pouvoit accorder tant qu'on reconnoîtroit M. de Beaufort pour gouverneur et M. de Broussel pour prévôt des marchands. Le président Viole me dit, aussitôt qu'il eut appris cette nouvelle : « Je n'approuvois pas cette députation, parce que je « croyois qu'il pouvoit y avoir plus de mal que de bien « pour Monsieur et pour M. le Prince. Tout y est bon « pour eux présentement par l'imprudence de la cour. »

L'abdication volontaire du bonhomme Broussel con-

1. Le Roi motiva son refus dans une lettre qui se trouve dans les Registres de l'Hôtel de Ville, p. 259, tome III, collection de la Société de l'*Histoire de France*.

sacra pour ainsi parler cette imprudence. Ce qui est vrai, c'est qu'il y avoit des tempéraments à prendre, même en conservant la dignité du Roi, qui n'eussent pas aigri les esprits au point que ce refus les aigrit. Si l'on en eût fait l'usage qu'on en pouvoit faire, les ministres s'en fussent repentis pour longtemps, tant ils poussoient étourdiment cette affaire et toutes les autres.

Ce qui est admirable, est que la cour se conduisoit comme je viens de vous l'expliquer, justement dans le moment que le parti de MM. les princes se fortifioit même très-considérablement. M. de Lorraine, qui crut qu'il avoit satisfait, en sortant du royaume, au traité qu'il avoit fait avec M. de Turenne à Villeneuve-Saint-Georges, fit tirer deux coups de canon aussitôt qu'il fut arrivé à Veneau-les-Dames, qui est dans le Barois. Il rentra ensuite en Champagne, avec toutes ses troupes et un renfort de trois mille chevaux allemands, commandés par le prince Ulric de Wirtemberg. M. le chevalier de Guise servoit sous lui de lieutenant général, et le comte de Pas, duquel j'ai déjà parlé en quelque lieu, y avoit joint, ce me semble, quelque cavalerie. M. de Lorraine marcha vers Paris à petites journées, enrichissant son armée du pillage, et se vint camper auprès de Villeneuve-Saint-Georges, où les troupes de Monsieur, commandées par M. de Beaufort, celles de M. le Prince, car il étoit malade à Paris, commandées par M. le prince de Tarente et de Tavannes, et celles d'Espagne commandées par Clinchant, sous le nom de M. de Nemours, le vinrent joindre. Ils résolurent tous ensemble de s'approcher de M. de Turenne, qui tenant Corbeil, Melun et tout le dessus de la rivière, ne manquoit de rien; au lieu que les confédérés, qui étoient obligés de chercher à vivre aux environs de Paris, pilloient les villages et renchérissoient par conséquent les denrées dans

la ville. Cette considération, jointe à la supériorité du nombre qu'ils avoient sur M. de Turenne, les obligea à chercher les occasions de le combattre. Il s'en défendit avec cette capacité qui est connue et respectée de tout l'univers, et tout se passa en rencontres de partis et en petits combats de cavalerie, qui ne décidèrent rien.

L'imprudence, ou plutôt l'ignorance et du Cardinal et des sous-ministres fut sur le point de précipiter leur parti, par une faute qui leur devoit être plus préjudiciable sans comparaison que la défaite même de M. de Turenne. Prevost, chanoine de Notre-Dame et conseiller au Parlement, autant fou qu'un homme le peut être, au moins de tous ceux à qui on laisse la clef de leur chambre, se mit dans l'esprit de faire une assemblée, au Palais-Royal, des véritables serviteurs du Roi (c'étoit le titre). Elle fut composée de quatre ou cinq cents bourgeois, dont il n'y en avoit pas soixante qui eussent des manteaux noirs. Prevost dit donc qu'il avoit reçu une lettre de cachet du Roi, qui lui commandoit de faire main-basse sur tous ceux qui auroient de la paille au chapeau et qui n'y mettroient pas du papier. Il lut effectivement cette lettre, et voilà le commencement de la plus ridicule levée de boucliers qui se soit faite depuis la procession de la Ligue. Le progrès fut que toute cette compagnie fut huée comme on hue les masques, en sortant du Palais-Royal le 24 de septembre, et que, le 26, M. le maréchal d'Estampes, qui y fut envoyé par Monsieur, les dissipa par deux ou trois paroles. La fin de l'expédition fut qu'ils ne s'assemblerent plus de peur d'être pendus, comme ils en furent menacés, le même jour, par un arrêt du Parlement, qui porta défense, sur peine de la vie, de s'assembler et de prendre aucune marque. Si Monsieur et M. le

Prince se fussent servis de cette occasion, comme ils le pouvoient, le parti du Roi étoit exterminé ce jour-là dans Paris pour longtemps. Le Maire, parfumeur, qui étoit un des conjurés, courut chez moi pâle comme un mort et tremblant comme la feuille. Je me souviens que je ne le pouvois rassurer et qu'il se vouloit cacher dans la cave. Je pouvois moi-même avoir peur, car comme on savoit que je n'étois pas dans les intérêts de M. le Prince, le soupçon pouvoit assez facilement tomber sur moi. Monsieur n'étoit pas, comme vous avez vu, dans les dispositions de se servir de ces conjonctures, et M. le Prince étoit si las de tout ce qui s'appeloit peuple, qu'il n'y faisoit plus seulement de réflexion. Croissy m'a dit depuis qu'il ne tint pas à lui de le réveiller à ce moment, et de lui faire connoître qu'il ne le falloit pas perdre. Je ne me suis jamais souvenu de lui en parler.

Voici une autre faute qui n'est pas, à mon opinion, moindre que la première. M. de Lorraine, qui aimoit beaucoup la négociation, y entra d'abord qu'il fut arrivé. Il me dit, en présence de Madame, que la négociation le suivoit partout; qu'il étoit sorti de Flandre de lassitude de travailler avec le comte de Fuensaldagne, et qu'il la retrouvoit à Paris malgré lui : « car, que faire « autre chose ici, dit-il, où il n'y a pas jusqu'au baron « du Jour qui ne prétende faire son traité à part? » Ce baron du Jour étoit une manière d'homme assez extraordinaire de la cour de Monsieur. Et M. de Lorraine ne pouvoit pas mieux exprimer qu'il y avoit un grand cours de négociation, qu'en marquant qu'elle étoit descendue jusqu'à lui. Et ce qui lui faisoit encore croire que cette négociation étoit montée jusqu'à Monsieur, c'est qu'il avoit remarqué que depuis quelque temps il ne l'avoit pas pressé de s'avancer, comme il avoit fait auparavant. Son observation étoit vraie et il est con-

sant que Monsieur, qui vouloit la paix de bonne foi, craignoit, et avec raison, que M. le Prince se voyant renforcé d'un secours aussi considérable, n'y mît des obstacles invincibles.

Il fut très-aise, par cette considération, que M. de Lorraine fût dans la disposition de négocier aussi lui-même, et d'envoyer à la cour M. de Joyeuse-Saint-Lambert, « lequel, me dit Monsieur, n'aura que le caractère « de M. de Lorraine, et ne laissera pas de pénétrer s'il « n'y a rien à faire pour moi. » Je lui répondis ces propres paroles : « Il sera, Monsieur, peut-être plus heu- « reux que moi : je le souhaite, mais je ne le crois pas. » Je fus prophète ; car ce M. de Joyeuse fut douze jours à la cour sans avoir aucune réponse. Il en fit une, je pense, de sa tête, qui fut un galimatias auquel personne ne put rien entendre que la cour qui le désavoua. M. le maréchal d'Estampes, que Monsieur y avoit encore envoyé, sous l'espérance que M. le Tellier avoit fait donner à Madame qu'il y seroit écouté comme particulier, sur tout ce qu'il y pourroit dire de la part de Monsieur, en revint, pour le moins, aussi mal satisfait que M. de Saint-Lambert ; et

Le 30 de septembre, M. Talon acheva d'éclaircir Monsieur et le public des intentions de la Reine, en envoyant au Parlement, par M. Doujat, à cause de son indisposition, les lettres qu'il avoit reçues de M. le Chancelier et de M. le Premier Président, en réponse de celles qu'il leur avoit écrites ensuite de la délibération du 26. Ces lettres portoient : que le Roi ayant transféré son Parlement à Pontoise et interdit toutes fonctions à ses officiers dans Paris, il n'en pouvoit recevoir aucune députation, jusqu'à ce qu'ils eussent obéi. Je ne vous puis exprimer la consternation de la compagnie : elle fut au point que Monsieur eut peur qu'elle ne l'aban-

donnât; et que cette appréhension lui fit faire un très-méchant pas, car elle l'obligea à tirer une lettre de sa poche, par laquelle la Reine lui écrivoit presque des douceurs. Cette lettre lui étoit venue par le maréchal d'Estampes, qui, quoique très-bien intentionné pour la cour, ne l'avoit pas prise pour bonne, non plus que Monsieur, qui me l'avoit montrée la veille, en me disant : « Il faut que la Reine me croie bien sot de m'écrire « de ce style, dans le temps qu'elle agit comme elle « fait. » Vous voyez donc qu'il n'étoit pas la dupe de cette lettre, ou plutôt qu'il ne l'avoit pas été jusque-là : mais il en devint effectivement la dupe, quand il voulut la faire valoir au Parlement, parce que le Parlement s'en persuada que Monsieur traitoit son accommodement particulier avec la cour. Il jeta ainsi de la défiance de sa conduite dans la compagnie, au lieu de s'y donner de la considération. Il ne se put jamais défaire de cet air de mystère sur ce chef, et quoique Madame lui pût dire, il le crut toujours nécessaire à sa sûreté, pour empêcher, se disoit-il, les gens de courir sans lui à l'accommodement.

Cet air de négociation, joint aux apparences que le parti de M. le Prince en donnoit à tous les instants, fut ce qui fit, à mon avis, la paix, beaucoup plus tôt que les négociations les plus réelles et les plus effectives ne l'eussent pu faire. Les grandes affaires consistent encore plus dans l'imagination que les petites : celle des peuples fait quelquefois toute seule la guerre civile. Elle fit la paix en ce rencontre ; l'on ne la doit attribuer à leur lassitude, parce qu'il s'en falloit bien qu'elle fût au point de les obliger, je ne dis pas à rappeler, je dis même à recevoir le Mazarin. Il est constant qu'ils ne souffrirent son retour, que quand ils se persuadèrent qu'ils ne le pouvoient empêcher ; mais quand le corps du public

en fut persuadé, les particuliers y coururent : et ce qui en persuada les particuliers et le public, fut la conduite des chefs[1].

La manière mystérieuse dont Monsieur parla, dans ces dernières assemblées, pour faire paroître qu'il avoit encore de la considération à la cour, acheva ce qui étoit déjà bien commencé. Tout le monde crut la paix faite, et tout le monde la voulut faire pour soi. Aussitôt que l'on sut la négociation de M. de Joyeuse, qui retourna, le 3 d'octobre 1652, de Saint-Germain où le Roi étoit revenu, le Parlement mollit et laissa entendre publiquement que pourvu que le Roi donnât une amnistie pleine et entière, et qui fût vérifiée dans le parlement de Paris, il ne chercheroit point d'autres sûretés. Il n'expliqua pas ce détail par un arrêt; mais il fit presque le même effet, en suppliant M. le duc d'Orléans de s'en satisfaire lui-même et de l'écrire au Roi.

Le 10 [octobre], M. Sevin ayant représenté qu'il seroit à propos de prier M. le duc de Beaufort de se départir du gouvernement de Paris, à cause du refus que le Roi avoit fait de recevoir les députés de l'Hôtel de Ville tant qu'il en retiendroit le titre; M. Sevin, dis-je, qui auroit été étouffé dans un autre temps par les clameurs publiques, ne fut ni rebuté, ni sifflé. Et il fut dit

1. A cette même époque, Retz eut un démêlé avec Ménage, d'après ce que raconte Loret :

Ce bel esprit Monsieur Ménage
Est, dit-on, en mauvais ménage,
Pour je ne sais quels intérêts,
Avec le cardinal de Retz.
Ménage, pour son Éminence,
A toujours grande déférence;
L'Éminence, d'autre côté,
Pour Ménage a toujours bonté;
Chacun tâche à faire paroître,
Tant le disciple que le maître,
Qu'ils ont le cœur ferme et constant;
Mais ils sont séparés pourtant.

même, dans la même matinée, que les conseillers du Parlement, qui étoient officiers dans les colonelles, iroient, s'il leur plaisoit, à Saint-Germain, dans les députations de l'Hôtel de Ville, qui ne faisoient, toutefois, dans les instances qu'ils faisoient au Roi pour revenir dans sa bonne ville de Paris, aucune mention de la vérification de l'amnistie au parlement de Paris. Quel galimatias !

Le 11, Monsieur promit à la compagnie de tirer la démission du gouvernement de Paris de M. de Beaufort[1]; et MM. Doujat et Sevin y firent la relation des plaintes qu'ils avoient faites, la veille, à M. le duc d'Orléans, des désordres des troupes et de la parole qu'il leur avoit donnée de les faire retirer. M. de Lorraine, que je trouvai, ce jour-là, dans la rue Saint-Honoré, et qui avoit failli à être tué par les bourgeois de la garde de la porte Saint-Martin, parce qu'il vouloit sortir de la ville, releva de toutes ses couleurs l'uniformité de cette conduite. Il me dit qu'il travailleroit à un livre qui

1. Le libelle la *Vérité*, déjà cité, disait alors du duc de Beaufort que l'on savait brouillé avec le Coadjuteur :

« Tout ce que je trouve à redire en lui, c'est qu'il a trop épargné celui-ci [Retz], depuis qu'il a reconnu qu'il n'étoit pas digne de ses affections; mais les héros de son génie ont plus de bras que d'yeux. Ne le flattons pas lui-même. Disons ce qu'il doit faire, puisqu'il ne le fait point. Ce n'est pas tout que de haïr un ennemi, lorsque l'ennemi ne se borne point réciproquement à sa haine. La haine du Coadjuteur n'est inféconde que parce qu'elle est impuissante. S'il avoit le dessus sur lui, il le presseroit tant qu'il le crèveroit. Il faut donc que le duc de Beaufort se serve de l'avantage qu'il a et qu'il fasse ressentir au Coadjuteur qu'il a plus de pouvoir que lui, en le faisant traiter comme un ennemi impuissant.

« Mais non; je ne conseille pas encore cela au duc de Beaufort. Qu'il suive sa générosité; et pour maltraiter bien rudement le Coadjuteur, qu'il le méprise, qu'il lui témoigne, en dédaignant de le maltraiter, qu'il ne mérite seulement pas qu'il le maltraite. Le Coadjuteur ne craint rien à l'égal du mépris. C'est l'écueil de sa patience; c'est le sujet de son impatience. »

porteroit ce titre, et qu'il le dédieroit à Monsieur : « Ma « pauvre petite sœur en pleurera, ajouta-t-il, mais « qu'importe ? elle s'en consolera avec Mademoiselle « Claude. »

Le 12 [octobre], Monsieur fit beaucoup d'excuses au Parlement[1], de ce que les troupes ne s'éloignoient pas avec autant de promptitude qu'elles auroient fait sans les mauvais temps. Vous êtes sans doute fort étonnée de ce que je parle, en cette façon, de ces mêmes troupes, qui huit ou dix jours auparavant étoient publiquement avec leurs écharpes rouges et jaunes, sur le pavé, en état de combattre même avec avantage celles du Roi. Un historien qui décriroit les temps plus éloignés de son siècle, chercheroit des liaisons à des incidents aussi peu vraisemblables et aussi contradictoires, si l'on peut parler ainsi, que le sont ceux-là. Il n'y eut pas plus d'intervalle que celui que je vous ai marqué entre les uns et les autres : il n'y eut pas plus de mystère. Tout ce que les politiques du vulgaire se sont voulu figurer pour concilier ces événements, n'est que fiction, n'est que chimère. J'en reviens toujours à mon principe, qui est que les fautes capitales font, par des conséquences presque inévitables, que ce qui paroît et est en effet le plus étrange et le plus extravagant est possible.

Le 13, les colonels reçurent ordre du Roi d'aller par députés à Saint-Germain ; M. de Sève, le plus ancien, y porta la parole. Le Roi leur donna à dîner et leur fit même l'honneur d'entrer dans la salle, ce pendant le

1. Voyez sur ce qui se passa à Paris à cette époque, le « Journal de tout ce qui s'est fait et passé au Parlement, le jeudi, vendredi et samedi, 10, 11 et 12 octobre 1652, en présence de Son Altesse Royale, avec les ordres donnés pour l'éloignement des troupes des environs de Paris et les derniers moyens pour la paix. Paris, Laurent Toussaint. 1652. »

repas[1]. Ce même jour, M. le Prince partit de Pari
une joie qui passoit tout ce que vous vous pouvez fig
il en avoit le dessein depuis très-longtemps[2]. I
coup de gens ont cru que l'amour de Madame de
tillon l'y avoit retenu : beaucoup d'autres sont pe
dés qu'il avoit espéré jusqu'à la fin de s'accomn
avec la cour. Je ne me puis remettre ce qu'il m
sur ce point; car il n'est pas possible que dans les

1. Loret annonce cette députation ainsi qu'il suit :

Mardi, quinze ou seize douzaines
De colonels et capitaines
Et d'autres bourgeois de Paris,
Tant mentons blonds que mentons gris,
S'équipèrent la matinée,
Puis partirent, l'après dînée,
Pour aller, comme députés,
Présenter à Leurs Majestés
Une requête humble et civile
De retourner en cette ville.
Leur rendez-vous fut à Ruel;
Mais, d'autant que le camp cruel
De ces belles troupes d'Espagne
Ont tout râflé dans la campagne,
Eux craignant de ne trouver pas
De quoi faire un ample repas,
Ils portèrent force mangeaille:
Pour la crapule et la ripaille,
Fromage, bœuf, mouton et lard;
Du gibier, pas pour un liard,
Mais quantité de poules d'Inde,
Et du vin pour faire des brindes.

2. La *Muse historique* donne la même nouvelle, sous la
19 octobre :

Le prince de Condé, dimanche,
Ayant pris sa chemise blanche,
Partit de cette ville ici
Et le duc de Lorraine aussi;
Leurs troupes même détalèrent,
Qui devers Dammartin filèrent,
Et, depuis, leur chemin suivant
Entre le Nord et le Levant,
Traînent leur attirail bellique
Du côté du climat belgique;
Mais si c'est pour mal ou pour bien,
Dieu me damne si j'en sais rien.

des conversations que j'ai eues avec lui sur le passé, je ne lui en aie parlé.

Le 14, M. de Beaufort fit un compliment court et mauvais[1] au Parlement, sur ce qu'il avoit remis le gouvernement de Paris.

Le 16 [octobre], Monsieur déclara nettement au Parlement que le Roi avoit désavoué, en tout et partout, M. de Joyeuse : mais il ajouta, selon son style ordinaire, qu'il attendoit quelques meilleures nouvelles d'heure en heure. Comme il vit que je m'étonnois de la continuation de cette conduite, il me dit ces propres paroles : « Voudriez-vous répondre de Paris d'un quart-« d'heure à l'autre ? Que sais-je si dans un moment le « peuple ne me livreroit pas au Roi, s'il croyoit que je « n'eusse aucune mesure avec lui ? Que sais-je si dans « un instant il ne me livreroit pas à M. le Prince, s'il « lui prenoit fantaisie de revenir sur ses pas et de se sou-« lever ? » Je crois que vous êtes moins surprise de la conduite de Monsieur en voyant ces principes. L'on dit que l'on ne doit jamais combattre contre les principes ; ceux de la peur se doivent et se peuvent encore moins attaquer que tous les autres ; ils sont inabordables.

Le 19, Monsieur dit au Parlement qu'il avoit reçu

1. Ce compliment du duc de Beaufort nous rappelle un libelle du cardinal de Retz, ayant pour titre : *Manifeste de M. de Beaufort en son jargon*, que l'on trouvera à l'*Appendice* de ce volume.

Voici en quels termes la *Muse historique* annonce la démission du duc de Beaufort :

Malgré cette maligne race
Qu'on appelle la populace,
Monsieur de Beaufort, prudemment,
L'autre jour, en plein Parlement,
Abjura le titre inutile
De gouverneur de cette ville.
Il se démit de cet emploi,
Et fit aux volontés du Roi
Soumission assez exacte :
De la chose il prit acte.

une lettre du Roi qui lui mandoit qu'il viendroit à Paris le lundi, qui étoit le 21; à quoi il ajouta : qu'il étoit fort surpris de ce que Sa Majesté n'envoyoit pas au préalable une amnistie, qui fût vérifiée par le parlement de Paris. La consternation fut extrême. L'on opina, et l'on arrêta de supplier le Roi d'accorder cette grâce et au Parlement et à ses peuples.

Cette lettre du Roi à Monsieur lui fut apportée le 18 au soir; il m'envoya quérir aussitôt, et il me dit que la conduite de la cour étoit incompréhensible; qu'elle jouoit à perdre l'État et qu'il ne tenoit à rien qu'il ne fermât les portes au Roi. Je lui répondis : que pour ce qui étoit de la conduite de la cour, je la concevois fort bien; qu'elle ne hasardoit rien, connoissant comme elle faisoit ses bonnes et pacifiques intentions; qu'il me paroissoit qu'elle agissoit, au moins dans ses fins, avec beaucoup plus de prudence qu'elle n'avoit traité le passé, bien plus finement qu'elle n'avoit fait dans les commencements; que je ne voyois pas quelle difficulté elle pouvoit faire de revenir à Paris, après que Monsieur avoit promis, dès le 14 de ce mois, le rétablissement du prévôt des marchands et des échevins, ordonné et exécuté sans aucun concert avec lui. Monsieur jura cinq ou six fois de suite, et, après avoir un peu rêvé, il me dit : « Allez, je veux demeurer deux heures tout « seul; revenez ce soir sur les huit heures. »

Je le trouvai alors dans le cabinet de Madame qui le catéchisoit, ou plutôt qui l'exhortoit; car il étoit dans un emportement inconcevable, et l'on eût dit, de la manière dont il parloit, qu'il étoit à cheval, armé de toutes pièces et prêt à couvrir de sang et de carnage les campagnes de Saint-Denis et de Grenelle. Madame étoit épouvantée; et je vous avoue que, quoique je connusse assez Monsieur pour ne me pas donner avec

précipitation des idées si cruelles de ses discours, je ne laissois pas de croire qu'il étoit, en effet, plus ému qu'à son ordinaire; car il me dit d'abord : « Eh bien! « qu'en dites-vous? Y a-t-il sûreté à traiter avec la « cour? — Nulle, Monsieur, lui répondis-je, à moins « que de s'aider soi-même par de bonnes précautions; « et Madame sait que je n'ai jamais parlé autrement à « Votre Altesse Royale. — Non, assurément, reprit « Madame. — Mais ne m'avez-vous pas dit, continua « Monsieur, que le Roi ne tiendroit pas à Paris sans « prendre des mesures avec moi? — Je vous avois dit, « Monsieur, lui repartis-je, que la Reine me l'avoit dit, « mais que les circonstances avec lesquelles elle me l'a- « voit dit, m'obligeoient à avertir Votre Altesse Royale « qu'elle n'y devoit faire aucun fondement. » Madame prit la parole : « Il ne vous l'a que trop dit, mais vous « ne l'avez pas cru. » Monsieur reprit : « Il est vrai, je ne « me plains pas de lui, mais je me plains de cette mau- « dite Espagnole. — Il n'est pas temps de se plaindre, « reprit Madame, il est temps d'agir d'une façon ou de « l'autre. Vous vouliez la paix quand il ne tenoit qu'à « vous de faire la guerre; vous voulez la guerre, quand « vous ne pouvez plus faire ni la guerre ni la paix. — « Je ferai demain la guerre, reprit Monsieur, d'un bon « guerrier, et plus facilement que jamais. Demandez- « le à M. le cardinal de Retz. »

Il croyoit que je lui allois disputer cette thèse. Je m'aperçus qu'il le vouloit pour pouvoir dire après qu'il auroit fait des merveilles si on ne l'avoit retenu. Je ne lui en donnai pas lieu; car je lui répondis froide- ment et sans m'échauffer : « Sans doute, Monsieur. — « Le peuple n'est-il pas toujours à moi? reprit Mon- « sieur. — Oui, Monsieur, lui repartis-je. — M. le Prince « ne reviendra-t-il pas si je le mande? ajouta-t-il. —

« Je le crois, Monsieur, lui dis-je. — L'armée d'Espa-
« gne ne s'avancera-t-elle pas si je le veux? continua-
« t-il. — Toutes les apparences y sont, » lui répliquai-je. Vous attendez après cela, ou une grande résolution, ou du moins une grande délibération, rien moins; et je ne saurois mieux vous expliquer l'issue de cette conférence, qu'en vous suppliant de vous ressouvenir de ce que vous avez vu quelquefois à la comédie italienne. La comparaison est beaucoup irrespectueuse, et je ne prendrois pas la liberté de la faire si elle étoit de mon invention : ce fut Madame elle-même à qui elle vint dans l'esprit aussitôt que Monsieur fut sorti du cabinet, et elle la fit moitié en riant, moitié en pleurant. « Il me semble, me
« dit-elle, que je vois Trivelin qui dit à Scaramouche :
« Que je t'aurois dit de belles choses, si tu n'avois pas
« eu assez d'esprit pour ne me pas contredire ! » Voilà comment finit la conversation; Monsieur concluant que bien qu'il fût très-fâcheux que le Roi vînt à Paris sans concert avec lui et sans une amnistie vérifiée au Parlement, il n'étoit pas, toutefois, de son devoir ni de sa réputation de s'y opposer; parce que personne ne pouvoit ignorer qu'il ne le pût, s'il le vouloit, et qu'ainsi tout le monde lui feroit justice, en reconnoissant qu'il n'y avoit que la considération et le repos de l'État qui l'obligeât à prendre une conduite qui, pour son particulier, lui devoit faire de la peine. Madame, qui dans le fond étoit pourtant de son avis, au moins pour l'opération, par les raisons que vous avez vues ci-devant, ne lui put laisser passer pour bonne cette expression. Elle lui dit avec fermeté et même avec colère : « Ce raison-
« nement, Monsieur, seroit bon à M. le cardinal de
« Retz et non pas à un fils de France ; mais il ne s'agit
« plus de cela, et il ne faut songer qu'à aller de bonne
« grâce au-devant du Roi. » Il se récria à ce mot,

comme si elle lui eût proposé d'aller se jeter dans la rivière. « Allez-vous-en donc, Monsieur, tout à cette « heure, reprit-elle. — Et où diable irai-je? » répondit-il. Il se tourna à ce mot et rentra chez lui, où il me commanda de le suivre. Ce fut pour me demander si la Palatine ne m'avoit rien fait savoir du retour du Roi. Je lui dis que non, comme il étoit vrai; mais il ne fut pas vrai longtemps : car une heure après j'en reçus un billet, qui portoit que la Reine lui avoit commandé de m'en faire part, et de m'écrire que Sa Majesté ne doutoit point que je n'achevasse, en cette occasion, ce que j'avois si bien et si heureusement commencé à Compiègne. Madame la Palatine me faisoit beaucoup d'excuses, dans un billet séparé et écrit en chiffres, de ce qu'elle m'avoit donné l'avis si tard. « Vous connoissez le « terrain (ajouta-t-elle); on est à Saint-Germain comme « l'on étoit à Compiègne. » C'étoit assez dire pour moi. Tout ce que je viens de vous dire se passa le 20 d'octobre.

Le 21, le Roi, qui avoit couché à Ruel, revint à Paris[1], et il renvoya, de Ruel même, Nogent et M. d'Amville

1. Nous empruntons à la *Muse historique* la description de l'entrée du roi Louis XIV à Paris :

Du Roi la personne sacrée
Fit ici, lundi, son entrée,
Lançant des regards de ses yeux
Capables de charmer les dieux,
Et portant en son beau visage
Leur visible et céleste image;
Sagesse, clémence et bonté
Accompagnoient Sa Majesté,
Qui, d'une douceur sans égale,
Tempéroit la splendeur royale,
Dont tout prince aux couronnes né
Est d'ordinaire environné.
Tel parut cet aimable Sire,
Et, sans flatter, l'on pouvoit dire
Qu'en cet être vraiment charmant
Il possédoit certain aimant
Qui, jetant d'invisibles flammes,
Attiroit les plus belles âmes.

à Monsieur, pour le prier de venir au-devant de lui; il ne s'y put jamais résoudre, quoiqu'ils l'en pressassent extrêmement. Ils avoient raison, et je suis encore persuadé que Monsieur n'avoit pas tort. Ce n'est pas qu'il y eût aucun dessein contre sa personne, au moins à ce que j'ai ouï dire depuis à M. le maréchal de Villeroi; mais je crois que s'il eût été au-devant du Roi, et que le Roi eût voulu s'en assurer, il y eût pu réussir, vu la disposition où étoit le peuple. Ce n'est pas qu'elle ne fût dans le fond très-bonne pour Monsieur et sans comparaison meilleure que pour la cour; mais il y avoit une agitation et un égarement dans les esprits qui se pouvoient, à mon sens, tourner à tout; et je ne sais si l'éclat de la majesté royale, tombant tout d'un coup sur cette agitation et sur cet égarement, ne l'eût pas emporté. Je dis que je ne sais pas, parce qu'il est constant que dans la constitution où étoient les esprits, la pente du menu peuple et même celle du moyen

Tout bon François en fut ravi.
Le bon monarque étant suivi
D'une noble et brillante presse
De courtisans et de noblesse,
Parés, brodés et clinquantés,
Admirablement bien montés,
Force rubans à leurs moustaches
Et quantité de beaux panaches,
Que les bourgeoises et bourgeois
Aimoient mieux voir cent mille fois
Que ces maudits brigands et traîtres,
Espagnols, Lorrains, Flamands, Reîtres,
Qui faisoient tant les entendus,
Et qu'on eût pris pour des pendus.
Avant qu'entrer en cette ville,
Des habitants plus de cent mille,
Hommes, femmes, grands et petits,
Étoient allègrement sortis,
Tant ils avoient d'impatience
De revoir la chère présence
De leur jeune et triomphant Roi,
Qui venoit en si bel aroi,
Avec l'illustre Anne, sa mère,
Et Monsieur, son unique frère.

core tout entière pour Monsieur; mais enfin il
à mon sens, raison et fondement suffisant pour
her de se hasarder, particulièrement hors des
es. Je m'étonnois bien plus que les ministres
sent la personne du Roi au mécontentement, à
nce et à la frayeur de Monsieur; aux craintes
rlement qui avoit sujet de croire que l'on le
trangler, et au caprice d'un peuple qui avoit
s de l'attachement pour des gens desquels le
l étoit bien loin d'être assuré. L'événement a
nt justifié la conduite que la cour tint en cette
n, qu'il est presque ridicule de la blâmer. J'es-
'elle fut imprudente, aveugle et téméraire au
ce qu'on s'en peut imaginer. Je ne dirai pas
chef, comme sur l'autre : que je ne sais pas;
que je sais, et de science certaine, que si Mon-
t voulu, la Reine et les sous-ministres étoient ce
séparés du Roi.

ourtisans se laissent toujours amuser aux accla-
du peuple, sans considérer qu'elles se font
également pour tous ceux pour qui elles se
ntendis, ce soir-là, des gens dans le Louvre
oient la Reine sur ces acclamations; et M. de
', qui étoit derrière moi au cercle, me disoit

lisait alors de Turenne dans le libelle *la Vérité* :
réchal de Turenne est brave, mais il est malheureux. S'il
onheur, il auroit les quatre vertus que Cicéron demandoit
à un général d'armée. Ses pertes lui sont illustres, ses
ges ne dérogent en rien à sa gloire. Qu'il soit vainqueur
oit vaincu, on dit toujours qu'il a bien fait. Aussi il ne
ais qu'il ne gagne. Depuis ces troubles, la bataille de
is près de Rethel, la bataille de Châtillon, la journée du
Saint-Antoine, lui ont été toutes avantageuses pour ce qui

à l'oreille : « Ils en firent presque autant dernièreme « pour M. de Lorraine. » Je l'eusse bien étonné, si lui eusse répondu : « Il y a bien des gens qui, au mili « de ces acclamations, ont proposé à Monsieur de su « plier le Roi d'aller loger à l'Hôtel de Ville. » Ce étoit vrai : M. de Beaufort même l'en avoit pressé av douze ou quinze conseillers du Parlement. Il y en a c certains qui vivent encore, et desquels, si je les nom mois, on seroit bien étonné. Monsieur n'y voulut poin entendre; et je m'y opposai de toute ma force, quand Monsieur me dit qu'on lui avoit fait cette proposition. Elle étoit, à mon opinion, possible quant au succès présent, étant certain qu'il n'y avoit pas un officier dans les colonnelles qui n'eût été massacré par ses soldats, s'il eût seulement fait mine de branler contre le nom de Monsieur : mais respect, conscience, et tout ce que vous pouvez imaginer sur cela à part, la propo sition étoit écervelée, vu les circonstances et les suites. Vous voyez d'un coup d'œil les uns et les autres dan ce que je vous ai dit ci-dessus. Ce ne fut assurémen que par le principe de mon devoir que je n'y donna pas; car je me croyois beaucoup plus en péril que j ne m'y suis cru de ma vie.

J'allai attendre le Roi au Louvre, où je demeura deux ou trois heures devant qu'il arrivât, avec Madam de Lesdiguières; et M. de Turenne me demanda bon nement et avec inquiétude, si je me croyois en sûret Je lui serrai la main, parce que je m'aperçus que Frel qui étoit un grand Mazarin, l'avoit entendu, et je l répondis : « Oui, Monsieur, et en tous sens. Madar

serviroit que pour rendre nos triomphes plus illustres, parce q étoit en prescription d'être toujours vaincu. Ne lui disputons po la gloire d'être grand capitaine; il l'est sans contredit.

« Après ce qu'il fit pendant l'emprisonnement des princes, est bien croyable qu'il fasse ce qu'il fait aujourd'hui. »

« de Lesdiguières sait bien que j'ai raison. » Je ne l'avois pourtant pas; car je suis persuadé que si l'on m'avoit arrêté ce jour-là, il n'en fût rien arrivé. Ce que je vous dis de ces possibilités de l'un et de l'autre côté, vous paroît sans doute contradictoire, et j'avoue qu'il ne se peut concevoir que par ceux qui ont vu les choses, et encore qui les ont vues par le dedans.

La Reine me reçut admirablement : elle dit au Roi de m'embrasser comme celui auquel il devoit particulièrement son retour à Paris. Cette parole, qui fut entendue de beaucoup de gens, me donna une véritable joie, parce que je crus que la Reine ne l'auroit pas dite publiquement si elle avoit eu dessein de me faire arrêter. Je demeurai au cercle jusqu'à ce que l'on allât au conseil. Comme je sortois, je trouvai dans l'antichambre Jouy, qui me dit que Monsieur me l'avoit envoyé, pour savoir s'il étoit vrai que l'on m'eût fait prendre place au conseil et pour m'ordonner d'aller chez lui. Je rencontrai, comme j'y entrois, M. d'Aligre qui en sortoit, et qui lui venoit commander de la part du Roi de sortir de Paris, dès le lendemain, et de se retirer à Limours. Cette faute a encore été consacrée par l'événement, mais elle est, à mon sens, une des plus grandes et des plus signalées qui aient jamais été commises dans la politique. Vous me direz que la cour connoissoit Monsieur; et je vous répondrai qu'elle le connoissoit si peu en cette occasion, qu'il ne s'en fallut de rien qu'il ne prît, ou plutôt qu'il n'exécutât la résolution qu'il prit en effet, de s'aller poster dans les halles, d'y faire des barricades, de les pousser jusqu'au Louvre et d'en chasser le Roi. Je suis convaincu qu'il y eût réussi et même avec facilité, s'il l'eût entrepris, et que le peuple n'eût balancé en rien, voyant Monsieur en personne, et Monsieur ne prenant les armes que

pour s'empêcher d'être exilé. L'on m'a accusé d'avoir beaucoup échauffé Monsieur dans ce rencontre. Voici la vérité.

Lorsque j'entrai au Luxembourg, il me parut consterné, parce qu'il s'étoit mis dans l'esprit que le commandement que M. d'Aligre venoit de lui porter de la part du Roi, n'étoit que pour l'amuser, et pour lui faire croire que l'on ne pensoit pas à l'arrêter. Il étoit dans une agitation inconcevable; il s'imaginoit que toutes les mousquetades que l'on tiroit (et l'on en tiroit toujours beaucoup en ces jours de réjouissances) étoient celles du régiment des gardes qui marchoit pour l'investir. Tous ceux qu'il envoyoit lui rapportoient que tout étoit paisible, et que rien ne branloit; mais il ne croyoit personne, et il mettoit à tout moment la tête à la fenêtre pour mieux entendre si le tambour ne battoit pas. Enfin il prit un peu de courage, ou au moins il en prit assez pour me demander si j'étois à lui. A quoi je ne lui répondis que par ce demi-vers du Cid :

Tout autre que mon père...

Ce mot le fit rire, ce qui lui étoit fort rare quand il avoit peur. « Donnez-m'en une preuve, continua-t-il, « raccommodez-vous avec M. de Beaufort. — Très- « volontiers, Monsieur, » lui répondis-je. Il m'embrassa et alla ouvrir la porte de la galerie, qui répond à la porte de la chambre où il couchoit et où il étoit alors. J'en vis sortir M. de Beaufort qui se jeta à mon cou, et qui me dit : « Demandez à Son Altesse Royale ce que « je viens de lui dire sur votre sujet. Je connois les gens « de bien. Allons, Monsieur, chassons les Mazarins à « tous les diables pour une bonne fois. » La conversation commença ainsi; Monsieur la soutint par un discours amphibologique qui, dans la bouche de Gaston

de Foix, eût marqué un grand exploit, mais qui, dans celle de Gaston de France, ne me présagea qu'un grand rien. M. de Beaufort appuya de toute sa force la nécessité et la possibilité de la proposition qu'il faisoit, qui étoit que Monsieur marchât, à la petite pointe du jour, droit aux halles, et qu'il y fît les barricades, qu'il pousseroit après où il lui conviendroit. Monsieur se tourna vers moi en me disant, comme l'on fait au Parlement : « Votre avis, M. le doyen. » Voici, en propres termes, ce que je lui répondis. Je l'ai transcrit sur l'original que je dictai à Montrésor, chez moi, au retour de chez Monsieur, et que j'ai encore de sa main.

« Je crois, Monsieur, que je devrois en effet parler à « cette occasion comme M. le doyen, mais comme « M. le doyen quand il opina à faire des prières de qua- « rante heures. Je ne sache guère d'occasions où l'on « en ait eu plus de besoin. Elles me seroient encore, « Monsieur, bien plus nécessaires qu'à un autre, parce « que je ne puis être d'aucun avis qui n'ait des appa- « rences cruelles et même des inconvénients terribles. « Si mon sentiment est que vous souffriez le traitement « injurieux que l'on vous fait, le public, qui va tou « jours au mal, n'aura-t-il pas un sujet ou prétexte « de dire que je trahis vos intérêts, et que mon avis « ne sera que la suite de tous les obstacles que j'ai mis « au dessein de M. le Prince? Si j'opine à ce que Votre « Altesse Royale désobéisse et suive les vues de M. de « Beaufort, pourrois-je m'empêcher de passer pour « un homme qui souffle de la même bouche le chaud « et le froid ; qui veut la paix quand il espère d'en ti- « rer ses avantages en la traitant; qui veut la guerre, « quand on n'a pas voulu qu'il la traitât; qui conseille « de mettre Paris à feu et à sang et d'attacher ce feu « à la porte du Louvre, en entreprenant sur la per-

« sonne du Roi? Voilà, Monsieur, ce que l'on dira, et « ce que vous-même pourrez peut-être croire en de « certains moments. J'aurois lieu, après avoir prédit à « Votre Altesse Royale, peut-être plus de mille fois, « qu'elle tomberoit par ses incertitudes en l'état où « elle se voit; j'aurois, dis-je, lieu de la supplier, avec « tout le respect que je lui dois, de me dispenser de « lui parler sur une matière qui est moins en son en- « tier à mon égard, que d'homme qui vive. Je ne me « servirai toutefois que de la moitié de ce droit, c'est- « à-dire, que quoique je ne fasse pas état de me dé- « terminer moi-même sur le sentiment que Votre « Altesse Royale doit préférer, je ne laisserai pas de « lui exposer les inconvénients de tous les deux, avec « la même liberté que si je croyois me pouvoir fixer « moi-même à l'un ou à l'autre.

« Si elle obéit, elle est responsable à tout le public « de tout ce qu'il souffrira dans la suite. Je ne juge « point du détail de ce qu'il souffrira, car qui peut « juger d'un futur qui dépend des vétilles d'un cardi- « nal, de l'impétuosité d'Ondédéï, de l'impertinence « de l'abbé Fouquet, de la violence d'un Servien? Mais « enfin, vous répondrez de tout ce qu'ils feront au « public, parce qu'il sera persuadé qu'il n'a tenu qu'à « vous de l'empêcher. Si vous n'obéissez pas, vous « courez fortune de bouleverser l'État. » Monsieur m'interrompit à ce mot, et me dit, même avec précipitation : « Ce n'est pas de quoi il s'agit : il s'agit de « savoir si je suis en état, c'est-à-dire en pouvoir de « ne pas obéir. — Je le crois, Monsieur, lui répondis- « je, car je ne vois pas comme la cour se pourra pren- « dre à vous faire obéir. Il faudra que le Roi marche « en personne au Luxembourg, et ce sera une grosse « affaire. » M. de Beaufort exagéra l'impossibilité qu'il

y trouveroit, et au point, que je m'aperçus que Monsieur commençoit à s'en persuader; et il étoit tout propre, supposé cette persuasion, à prendre le parti de demeurer chez lui les bras croisés, parce que de sa pente il alloit toujours à ne point agir. Je crus que j'étois obligé, par toutes sortes de raisons, à lui éclaircir cette thèse, ce que je fis en lui représentant qu'elle méritoit d'être considérée et traitée avec distinction; que je convenois que le peuple ne souffriroit pas apparemment que l'on allât prendre Monsieur dans le Luxembourg, à moins que le Roi n'eût mis à cette entreprise de certains préalables que le temps pourroit amener; que s'il accoutumoit les peuples à reconnoître son autorité, je ne doutois point qu'il n'y pût réussir et même bientôt, parce que je ne doutois pas qu'il les y accoutumât en peu de temps par sa prudence; que tous les instants l'augmenteroient; qu'il en avoit déjà plus à dix heures du soir, qui venoient de sonner à la montre de Monsieur, qu'il n'en avoit à cinq, et que la preuve en étoit palpable en ce qu'il s'étoit saisi de la porte de la Conférence qu'il faisoit garder paisiblement et sans que personne en murmurât, par le seul régiment des gardes, qui n'en auroit pas sûrement approché, s'il avoit plu à Monsieur de la faire fermer seulement un quart d'heure entre trois et quatre; que si Son Altesse Royale laissoit prendre tous les postes de Paris comme celui-là et maltraiter le Parlement comme on le maltraiteroit peut-être le lendemain matin, je ne croyois pas qu'il y eût grande sûreté pour lui, peut-être dès l'après-dînée. Ce mot remit la frayeur dans le cœur de Monsieur et il s'écria : « C'est-à-dire que je ne puis « rien pour la défensive.—Non, Monsieur, lui répondis-« je; vous y pouvez tout aujourd'hui et demain au ma-« tin. Je n'en vou demain au soir. »

M. de Beaufort, qui crut que mon discours alloit à proposer et à appuyer l'offensive, vint à la charge comme pour me soutenir; mais je l'arrêtai tout court en lui disant : « Je vois bien, Monsieur, que vous ne « comprenez pas ma pensée ; je ne parle à Son Altesse « Royale comme je fais, que parce que j'ai vu qu'il « croyoit qu'il pouvoit demeurer au Luxembourg en « toute sûreté malgré le Roi. Je ne serai jamais d'au- « cun avis dans l'état où les affaires sont réduites. Ç'a « toujours été à Monsieur à décider, c'est même à lui « à proposer et à nous à exécuter. Il ne sera jamais dit « que je lui ai conseillé ni de souffrir le traitement « qu'il reçoit, ni de faire demain au matin les barri- « cades. Je lui ai tantôt dit les raisons que j'ai pour « cela. Il m'a commandé de lui expliquer les incon- « vénients que je crois aux deux partis, et je m'en suis « acquitté. » Monsieur me laissa parler tant que je voulus, et après qu'il eut fait trois ou quatre tours de chambre, il revint à moi et il me dit : « Si je me résous « à disputer le pavé, vous déclarerez-vous pour moi?» Je lui répondis : — « Oui, Monsieur, et sans balancer; « je le dois, je suis attaché à votre service, je n'y « manquerai pas certainement et vous n'avez qu'à com- « mander ; mais j'en serai au désespoir, parce qu'en « l'état où sont les choses, un homme de bien ne peut « pas y être, quoi que vous fassiez. » Monsieur, qui n'avoit qu'une bonté de facilité, mais qui n'étoit pas tendre, ne laissa pas d'être ému de ce que je lui disois. Les larmes lui vinrent aux yeux ; il m'embrassa et puis me demanda tout d'un coup si je croyois qu'il pût se rendre maître de la personne du Roi. Je lui répondis qu'il n'y avoit rien au monde de plus impossible, la porte de la Conférence étant gardée comme elle l'étoit. M. de Beaufort lui en proposa des moyens qui étoient

impraticables en tous sens. Il offroit de s'aller poster à l'entrée du Cours avec la maison de Monsieur. Enfin il dit maintes folies, à ce qu'il me paroissoit. Je persistai dans ma manière de parler et d'agir, et je connus devant que de sortir du Luxembourg, et pour vous dire le vrai avec plaisir, que Monsieur prendroit le parti d'obéir, car je lui vis une joie sensible de ce que je m'étois défendu d'appuyer l'offensive. Il ne laissa pas de nous en entretenir tout le reste du soir et de nous commander même de faire tenir nos amis tout prêts et de nous trouver, dès la pointe du jour, au Luxembourg. M. de Beaufort s'aperçut comme moi que Monsieur avoit pris sa résolution et il me dit en descendant l'escalier : « Cet homme n'est pas capable d'une action de cette » nature. — Il est encore bien moins capable de la » soutenir, lui répondis-je, et je crois que vous êtes » enragé de la lui proposer en l'état où sont les affai- « res. — Vous ne le connoissez pas encore me répon- » dit-il, si je ne la lui avois proposée, il me la repro- « cheroit d'ici à dix ans. »

Je trouvai, en arrivant chez moi, Montrésor qui m'y attendoit et qui se moqua fort de mes scrupules ; car il appela ainsi tous les égards qu'il remarqua dans l'écrit que vous venez de voir et que je lui dictai. Il m'assura fort que Monsieur avoit plus d'envie d'être à Limours que la Reine n'en avoit de l'y envoyer ; et sur le tout il convint que la cour avoit fait une faute terrible de l'y pousser, parce que la peur de n'y pas être en sûreté lui pouvoit aisément faire entreprendre ce à quoi il n'eût jamais pensé, si on l'eût ménagé le moins du monde. L'événement a encore justifié cette imprudence, qui étoit d'autant plus grande que la cour, qui avoit sujet de me croire outré et en défiance, ne me faisoit pas, à mon sens, la justice de croire que j'eus

pour l'État d'aussi bons sentiments que je les avois en effet. Je suis convaincu que, vu l'humeur de Monsieur, incorrigible de tout point, la division du parti, irrémédiable par une infinité de circonstances, et le *désingagement* (si l'on peut se servir de ce mot) passé, présent et à venir de toutes ces parties, l'on n'eût pu soutenir ce que l'on eût entrepris, et que, par cette raison, toutes les autres même à part, il n'y en eût point eu à conseiller à Monsieur d'entreprendre. Mais je ne suis pas moins persuadé que, s'il l'eût entrepris, il eût réussi pour ce moment et qu'il eût poussé le Roi hors de Paris. Ce que je dis paroîtra à beaucoup de gens un paradoxe; mais toutes les grandes choses qui ne sont pas exécutées paroissent toujours impraticables à ceux qui ne sont pas capables des grandes choses; je suis assuré que tel ne s'est point étonné des barricades de M. de Guise, qui s'en fût moqué comme d'une chimère, si l'on les lui eût proposées un quart d'heure auparavant qu'elles fussent élevées. Je ne sais si je n'ai pas déjà dit, en quelque endroit des précédents volumes, que ce qui a le plus distingué les hommes, est que ceux qui ont fait de grandes actions ont vu devant les autres le point de leur possibilité.

Je reviens à Monsieur. Il partit pour Limours un peu devant la pointe du jour et il affecta même de sortir une heure plus tôt qu'il ne nous l'avoit dit à M. de Beaufort et à moi. Il nous fit dire par Jouy qu'il nous attendoit à la porte du Luxembourg; qu'il avoit ses raisons pour cette conduite et que nous les saurions un jour, et que nous nous accommoderions avec la cour s'il nous étoit possible. Je n'en fus pas surpris en mon particulier : M. de Beaufort en pesta beaucoup.

Le 22 [octobre], le Roi tint son lit de justice au Louvre. Il y fit lire quatre déclarations. La première fut

elle de l'amnistie ; la seconde celle du rétablissement du parlement de Paris ; la troisième portoit un ordre de sortir de Paris à MM. de Beaufort, de Rohan, Viole, de Thou, Broussel, Portail, Bitaud, Croissy, Machault, Fleury, Martineau et Perraut[1]. Par la même déclaration, il étoit défendu au Parlement de se mêler dorénavant d'aucune affaire d'État ; la quatrième établissoit une chambre des vacations. L'on avoit arrêté, le matin, devant que le Roi fût entré, que l'on feroit instance auprès de Sa Majesté pour le rétablissement des exilés. Ils obéirent tous le même jour.

1. D'après Loret, quelques dames eurent aussi l'ordre de sortir de Paris :

Mademoiselle son aînée
Disparut la même journée ;
Mais où cette princesse alla,
Fort peu de gens savent cela.
La Montbazon, ce beau colosse,
Pour certain commerce ou négoce
Qui ne plaisoit pas à la cour,
Eut ordre aussi le même jour
De ne passer point la semaine
Sans voyager vers la Touraine.
Châtillon, d'un autre côté,
Transporta sa rare beauté ;
Mille amours suivirent la belle.
Choisi-de-Caen, dame Bonelle,
Eurent même commandement,
Et la Fiesque semblablement.
Puissent ces chères exilées
Être en peu de temps rappelées,
Et tout François, à l'avenir,
Fidèlement se réunir,
Malgré toute adverse cabale,
Du côté de la cour royale.

CHAPITRE XLI

ARRESTATION DU CARDINAL DE RETZ.

22 Octobre-19 Décembre. — Entrevue de la Reine et de Retz. — *Bien de la bonté en apparence.* — Beloy, domestique de Monsieur. — *Si je voulois, je ferois bien danser l'Espagnole* — *Il ne faut pas laisser Monsieur dans sa solitude, il peut être utile au Roi.* — Étonnement de Retz. — Madame de Chevreuse et Madame la Palatine. — *Ceux qui sont à la tête des grandes affaires ne trouvent pas moins d'embarras dans leur propre parti que dans celui de leurs ennemis.* — Les amis du cardinal de Retz, Madame de Chevreuse, Laigues, Noirmoutiers, Montrésor. — Mademoiselle de Chevreuse et l'abbé Fouquet. — *Ma seconde espèce d'amis.* — Ils désiroient l'accommodement du Cardinal. — *La troisième espèce d'amis* de Retz : MM. de Brissac, de Belliévre, de Caumartin, Montrésor. — *Je vais me remettre dans ma coquille.* — M. de Nouveau et la secrétairerie de la guerre. — *Vous ne vous soutenez plus que sur la pointe d'une aiguille.* — Chandenier. — *Montrésor troubla la fête par un pur travers d'esprit.* — *Nous ne sommes pas gens à manger des pois au veau.* — M. de Brissac et Madame de Lesdiguières. — Les offres de Servien. — Retz les refuse. — Madame la Palatine. — Impatience de Mazarin de revenir à Paris. — M. de Châlons chargé de négocier l'accommodement de Retz. — Lit de Justice du Roi. — Retz refuse d'y assister. — Tentatives d'assassinat sur Retz. — Ordre d'arrêter Retz mort ou vif. — Promenade à Rambouillet. — Retz prêche l'Avent. — Le Roi et la Reine assistent à ce sermon. — Retz va au Louvre les en remercier. — *Vous avez bien gardé votre maison trois semaines pour M. le Prince, est-il possible que vous ne la puissiez garder trois jours pour le Roi.* — Madame de Lesdiguières engage Retz à aller au Louvre. — Le conseil avoit décidé qu'on s'accommoderoit avec Retz. — Le Roi fait arrêter le cardinal de Retz le 19 décembre. — M. de Villequier. — M. d'Hacqueville. — M. de Montmège. — Retz est conduit dans un appartement du Louvre. — On lui apporte à dîner. — *L'iniquité et la lâcheté extrême des courtisans.* — Retz fouillé par Villequier. — Papiers trouvés sur lui. — Il est conduit à Vincennes. — Escorte militaire commandée par le maréchal d'Albret. — *La douleur et la consternation* de Paris ne fut pas jusqu'au mouvement

J'allai, l'après-dînée du 22 octobre, chez la Reine qui, après avoir été quelque temps au cercle, me commanda d'entrer avec elle dans son petit cabinet. Elle me traita parfaitement bien ; elle me dit qu'elle savoit que

j'avois adouci autant qu'il m'avoit été possible et les affaires et les esprits; qu'elle croyoit que je l'aurois fait encore et plus promptement et plus publiquement, si je n'avois été obligé d'observer beaucoup d'égards avec mes amis, qui n'étoient pas tous de même opinion; qu'elle me plaignoit; qu'elle vouloit m'aider à sortir de l'embarras où je me trouvois. Voilà, comme vous voyez, bien de l'honnêteté et même bien de la bonté en apparence. Voici le fond.

Elle étoit plus animée contre moi que jamais, parce que Beloy, qui étoit domestique de Monsieur, mais qui étoit toujours en secret à quelque autre, et qui avoit repris des mesures à la cour depuis que les affaires de M. le Prince avoient décliné, l'avoit fait avertir, le matin, dès qu'elle fut éveillée, que j'avois offert à Monsieur de faire ce qu'il me commanderoit. Il ne savoit rien du détail de ce qui s'étoit passé le soir entre Monsieur, M. de Beaufort et moi : mais comme il entra dans sa chambre aussitôt que nous en fûmes sortis avec Jouy, Monsieur, qui étoit dans l'agitation et dans le trouble, leur dit : « Si je voulois, je ferois bien « danser l'Espagnole. » Beloy, ou malicieusement ou par curiosité, lui répondit : « Mais, Monsieur, Votre « Altesse Royale est-elle bien assurée de M. le cardinal « de Retz? — Le cardinal de Retz est homme de bien « dit Monsieur, il ne manquera pas. » Jouy, qui l'avoit entendu, me le rapporta fidèlement le matin, et je ne doutai pas que Beloy ne l'eût ainsi rapporté à la Reine, qui d'ailleurs ne pouvoit pas savoir qu'au même moment que j'avois fait à Monsieur l'offre à laquelle mon honneur m'obligeoit, je n'avois rien oublié de tout ce que ce même honneur me permettoit pour empêcher le bouleversement de l'État. Je fis, à l'instant même que Jouy me donna cet avis, une grande réflexion sur

les scrupules dont Montrésor m'avoit tant fait la guerre la veille. Il est vrai qu'ils ne réussissent pas dans les cours, au moins pour l'ordinaire : mais il y a des gens qui préfèrent au succès, la satisfaction qu'ils trouvent dans eux-mêmes.

Vous vous seriez étonné de la manière dont je répondis à la Reine, si je ne vous avois, au préalable, rendu compte de ce petit détail, qui comprend la raison que j'eus de lui parler comme je fis ; je dis que j'eus, de plus, car vous avez vu que devant même, je lui parlois presque toujours avec la même sincérité ; je lui dis donc que j'avois une joie sensible d'avoir enfin rencontré le moment que j'avois souhaité si passionnément depuis longtemps, de la pouvoir servir sans restriction; que tant que Monsieur avoit été engagé dans le mouvement, je n'avois pu suivre mon inclination, par la raison de mes engagements avec lui, sur lesquels elle savoit que je ne l'avois jamais trompée : que si j'avois eu l'honneur de la voir en particulier, la veille du jour où je lui parlois, j'en aurois usé à mon ordinaire, parce que je n'en aurois pas pu user autrement avec honneur; que Monsieur étant sorti de Paris, en pensée et en résolution de ne plus entrer dans aucune affaire publique, m'avoit rendu ma liberté, c'est-à-dire qu'il m'avoit proprement remis dans mon naturel, dont j'avois une joie que je ne pouvois assez exprimer à Sa Majesté. Elle me répondit le plus honnêtement du monde ; mais je m'aperçus qu'elle me vouloit faire parler sur les dispositions de Monsieur. Elle eut contentement : car je l'assurai, et avec beaucoup de vérité, qu'il étoit fort résolu à demeurer en repos dans sa solitude. « Il ne l'y faut pas laisser, reprit-elle; il peut « être utile au Roi et à l'État. Il faut que vous l'alliez « quérir, et que vous nous le rameniez. »

Je faillis tomber de mon haut : car je vous avoue que je ne m'attendois pas à ce discours. Je le compris pourtant bientôt, non pas qu'elle me l'expliquât clairement; mais elle me fit entendre que la dignité du Roi étant satisfaite par l'obéissance que Monsieur lui avoit rendue, il ne tiendroit qu'à lui de se rétablir plus que jamais dans ses bonnes grâces, en couronnant la bonne conduite qu'il venoit de prendre, par des complaisances justes, raisonnables et dans lesquelles même il pourroit trouver son compte. Vous voyez que ces expressions n'étoient pas extrêmement obscures. Quand la Reine vit que je n'y répondois que par des termes généraux, elle se referma, non pas seulement sur la matière, mais encore sur la manière dont elle m'avoit traité auparavant. Elle rougit, et elle ne me parla pourtant plus froidement, ce qui étoit toujours en elle un signe de colère. Elle se remit pourtant un peu après, et elle me demanda si j'avois toujours confiance en Madame de Chevreuse. A quoi je lui répondis que j'étois toujours beaucoup son serviteur. Elle reprit brusquement cette parole, et il me parut même qu'elle la reprit avec joie, en me disant : « J'entends bien, vous « en avez davantage en la Palatine, et vous avez raison. « — J'en ai beaucoup, Madame, lui répondis-je, en Ma« dame la Palatine : mais je supplie Votre Majesté de « me permettre que je n'en aie plus qu'à elle-même. « — Je le veux bien, me dit-elle assez bonnement. « Adieu, toute la France est là-dedans qui m'attend. »

Je vous supplie de trouver bon que je vous rende compte, en cet endroit, d'un détail qui y est nécessaire et qui vous fera connoître que ceux qui sont à la tête des grandes affaires ne trouvent pas moins d'embarras dans leur propre parti, que dans celui de leurs ennemis. Les miens, quoique tout-puissants dans l'État,

l'un par sa naissance, par son mérite et par sa faction, l'autre par sa faveur, n'avoient pu, avec tous leurs efforts, m'obliger à quitter mon poste; et je puis dire, sans vanité, que je l'aurois conservé et même avec dignité, en lâchant seulement un peu la voile, si les différents intérêts, ou plutôt les différentes visions de mes amis ne m'eussent forcé à prendre une conduite qui me fit périr, par la pensée qu'elle donna que je voulois tenir contre le vent. Pour vous faire entendre ce détail, qui est assez curieux, il est, à mon avis, nécessaire que je vous fasse celui qui concerne un certain nombre de gens que l'on appeloit mes amis : je dis que l'on appeloit, parce que tous ceux qui passoient pour cela dans le monde ne l'étoient pas.

Par exemple, je n'avois pas rompu avec Madame de Chevreuse[1], ni avec Laigues. Noirmoutiers n'avoit rien

1. Le parallèle suivant de la duchesse de Chevreuse et du cardinal de Retz se trouve dans le libelle ayant pour titre *la Vérité* :

« Il est probable que ses principes ne sont pas plus assurés que ceux de M. le cardinal de Retz, son coadjuteur dans l'intrigue puisqu'ils ne branlent que par un même mouvement, ils n'agissent que par même principe. Les principes du cardinal de Retz ne sont pas fort approuvés. On ne lui donne tout au plus que des souplesses et des bricoles dans la politique, parce qu'on ne lui voit point produire aucun beau coup d'État; et comme on voit qu'il est assez intrigant pour désordonner le plus bel ordre, on dit qu'il est ou le bon disciple ou le bon collègue de la Chevreuse.

« Cette conformité de génie qu'on reconnoît dans les deux fait qu'on recherche plus curieusement la vérité pour n'en déférer qu'avec raison. On examine la conduite de la duchesse de Chevreuse; on n'y rencontre jamais qu'une importune suite de souplesses qui s'engagent insensiblement l'une après l'autre et dont elle ne se dégage jamais. On examine l'économie du Coadjuteur, et la même confusion la rend désagréable; mais pour des coups d'État, c'est-à-dire pour des traits de prudence qui fassent voir un nouveau jour aux affaires dans leur plus grand embarras, je pense que ni l'un ni l'autre n'en ont jamais produit. La première n'a brouillé les cartes que pour en aller jouer le jeu hors de l'État. Elle n'est rentrée que par la porte qu'elle avoit ouverte, c'est-à-dire par les troubles. Elle n'y vit que par les tempêtes qu'elle a soulevées;

oublié de toutes les avances qu'il m'avoit pu faire pour se raccommoder avec moi; et les instances de tous mes amis m'avoient obligé de les recevoir et de vivre civilement avec lui. Montrésor, qui, à toutes fins, m'avoit déclaré cent fois en sa vie qu'il n'étoit dans mes intérêts qu'avec subordination à ceux de la maison de Guise, ne laissoit pas de prétendre droit à pouvoir entrer dans mes affaires, parce qu'enfin il avoit été du secret de quelques-unes. Ce droit, qui est proprement celui de s'intriguer pour négocier, lui étoit commun avec les autres que je vous viens de nommer immédiatement devant lui. Il ne s'en servit pas en cette dernière occasion tant que les autres, quoiqu'il en parlât autant et plus qu'eux. Il se contenta de prôner chez moi les soirs sur un ton fâcheux; mais il ne fit point de mauvais pas du côté de la cour, comme fit M. de Noirmoutiers, qui, pour se faire valoir à M. le cardinal Mazarin, qu'il alla voir sur la frontière, lui montra une lettre de moi, avec une fausse date, par laquelle je

point d'ordre, point de calme, point d'économie dans sa conduite. Le cardinal de Retz ne brouille pas moins. Sa conduite n'est autre chose qu'une suite de souplesses entrelacées les unes avec les autres. Il ne finit jamais, parce que, en sortant d'un abîme, il tombe dans un autre. Il a l'intrigue inépuisable, parce qu'il n'a point de prudence qui la puisse borner par un coup d'État.

« Pour intriguer, il faut être hardi au delà de la modération; la duchesse de Chevreuse l'est dans la perfection. Il ne faut jamais se rebuter; elle est à l'épreuve des refus; et Son Altesse Royale le pourroit bien témoigner. Il ne faut jamais agir que par le motif de l'intérêt; c'est le seul de ses principes, comme il a toujours paru. Il faut être de deux visages : le Mazarin peut être témoin qu'elle entend ce métier. Il faut faire semblant de haïr ceux qu'on aime et d'aimer ceux qu'on hait : elle triomphe dans ce déguisement. Il faut être actif, prompt et vigoureux : c'est son génie. Et, pour conclure en un mot, il faut toujours engager les affaires, soit en semant de faux bruits, soit en divisant les uns des autres, soit en faisant naître de nouvelles conjonctures, soit en faisant tirer toutes choses en longueur pour se rendre nécessaire : c'est en quoi la duchesse de Chevreuse se fait remarquer parmi les plus intelligents. »

l'avois chargé autrefois d'une commission qu'il rapportoit au temps présent. M. le Cardinal se douta de la fourbe, sur je ne sais quelle circonstance, dont je ne me ressouviens pas présentement, et il ne lui a jamais pardonné.

Madame de Chevreuse n'en usa pas ainsi; mais comme elle n'avoit pas trouvé à la cour ni la considération, ni la confiance qu'elle en avoit espérée, elle cherchoit fortune et elle eût bien voulu se mêler, au retour du Roi dans Paris, d'une affaire qui paroissoit grosse, parce qu'on la regardoit comme un préalable nécessaire à celui de M. le Cardinal à la cour. Laigues, qui m'avoit traité assez familièrement devant son départ, recommença à me voir soigneusement et presque sur l'ancien pied; et Mademoiselle de Chevreuse même, par l'ordre de Madame sa mère, si je ne me suis fort trompé, me fit des avances pour se raccommoder avec moi. Elle avoit les plus beaux yeux du monde, et un art à les tourner, qui étoit admirable et qui lui étoit particulier. Je m'en aperçus le soir qu'elle arriva à Paris; mais je dis simplement que je m'en aperçus. J'en usai honnêtement avec la mère, avec la fille et avec Laigues, et rien de plus. L'on pourroit croire qu'il n'y auroit, en ces rencontres, qu'à en user ainsi pour se tirer d'affaire, mais il n'est pas vrai; parce que les avances que ceux qui s'adoucissent font aux puissances, tournent toujours infailliblement au désavantage de celui qui les désavoue en ne les suivant pas; et de plus, il est bien difficile que ceux qui sont désavoués n'en conservent toujours quelque ressentiment, et ne donnent, au moins dans la chaleur, quelque coup de dent. Je sais que Laigues m'en donna, même grossièrement, et à droite et à gauche. Je n'ai rien su sur cela de Madame de Chevreuse, qui d'ailleurs a de

la bonté, ou plutôt de la facilité naturelle. Mademoiselle de Chevreuse ne me pardonna pas ma résistance à ses beaux yeux; et l'abbé Fouquet, qui servoit en ce temps-là son quartier auprès d'elle, a dit depuis sa mort à un homme de qualité, de qui je le sais, qu'elle me haïssoit autant qu'elle m'avoit aimé. Je puis jurer, avec toute sorte de vérité, que je ne lui en avois jamais donné le moindre sujet. La pauvre fille mourut d'une fièvre maligne [6 novembre 1652], qui l'emporta en vingt-quatre heures, devant que les médecins se fussent seulement doutés qu'il pût y avoir le moindre péril à sa maladie. Je la vis un moment avec Madame sa mère, qui étoit au chevet de son lit, et qui ne s'attendoit à rien moins qu'à la perte qu'elle en fit, le lendemain matin à la pointe du jour.

J'avois une seconde espèce d'amis, c'est-à-dire des gens qui se tenoient fourrés dans le parti de la Fronde, et qui, dans les subdivisions du parti, s'étoient joints particulièrement à moi; et de ceux-là, les volées étoient différentes. Elles s'accordoient toutes en un point, qui étoit qu'ils espéroient beaucoup pour leur intérêt particulier de mon accommodement, ce qui étoit la disposition toute prochaine à croire que j'aurois pu faire tout ce que je n'aurois pas fait pour eux. Ces sortes de gens sont très-fâcheux, parce que, dans les grands partis, ils font une multitude d'hommes, à laquelle, pour mille différents respects, l'on ne se peut ouvrir de ce que l'on peut ou de ce que l'on ne peut pas, et auprès de laquelle, par conséquent, l'on ne se peut jamais justifier. Ce mal est sans remède, et il est de ceux-là où il ne faut chercher que la satisfaction de sa conscience. Je l'ai eue toute ma vie plus tendre sur cet article, qu'il ne convient à un homme qui s'est mêlé d'aussi grandes affaires que moi. Il n'y a guère de ma-

tière où le scrupule soit plus inutile, et tout ensemble plus incommode. Je n'en souffris pas en effet par l'événement, dans l'occasion dont il s'agit; mais j'en avois déjà assez souffert par la prévoyance.

La troisième espèce d'amis que j'avois, en ce temps-là, étoit un nombre choisi de gens de qualité, qui étoient unis avec moi et d'intérêt et d'amitié; qui étoient de mon secret, et avec lesquels je concertois de bonne foi ce que j'avois à faire. Ceux-là étoient MM. de Brissac, de Bellièvre, de Caumartin, parmi lesquels M. de Montrésor, comme je vous l'ai déjà dit, se mêloit par la rencontre de beaucoup d'affaires précédentes auxquelles il avoit eu part. Il n'y en avoit pas un dans ce petit nombre qui ne fût en droit d'y prétendre. La qualité de M. de Brissac et l'attachement qu'il avoit pour moi dans les affaires les plus épineuses, m'obligeoient à préférer ses intérêts aux miens propres, et d'autant plus qu'il n'avoit pas profité de ce qu'il avoit stipulé pour lui, quand MM. les princes furent arrêtés, touchant le gouvernement d'Anjou. Ce ne fut, à la vérité, ni la faute de la cour, ni la mienne; le traité qu'il en avoit commencé n'ayant manqué que par le défaut d'argent qu'il ne put fournir; mais enfin il n'avoit rien, et il étoit juste, au moins à mon égard, qu'il fût pourvu. M. le président de Bellièvre avoit, dès ce temps-là, des vues pour la première présidence: mais comme il étoit homme de bon sens, il n'y pensa plus, dès qu'il vit que la cour prenoit le dessus; et dès le jour que Monsieur et M. le Prince envoyèrent à Saint-Germain MM. de Rohan et de Chavigny et Goulas, il me dit ces propres paroles : « Je vas me remettre dans ma « coquille, il n'y a plus rien à faire; je ne veux plus « être nommé à rien. » Il me tint parole; et une grande et dangereuse fluxion qu'il eut effectivement sur un

eil, lui en donna même le prétexte et lui en facilita le moyen. M. de Caumartin s'étoit allé marier en Poitou un mois ou cinq semaines devant que le Roi revînt, et il étoit encore chez lui quand la cour arriva à Paris. Il avoit eu certainement plus de part que personne dans le secret des affaires, il y avoit agi avec plus de foi et plus de capacité, et il n'y avoit eu même d'intérêt particulier que celui que son honneur l'obligea d'y prendre, dans une occasion où il savoit mieux qu'homme qui fût au monde qu'il n'en pouvoit avoir aucun qui fût effectif. L'injustice que l'on lui a faite sur ce sujet m'oblige à en expliquer le détail.

Vous avez vu, dans le troisième volume de cette histoire, que Monsieur fut entraîné par M. le Prince à demander à la Reine l'éloignement des sous-ministres, et qu'il ne tint pas à moi que Monsieur ne fît point ce pas, qui, dans la vérité, n'étoit en aucune manière bon à rien, et à lui moins qu'à personne. Laigues, qui les crut perdus, et qui étoit l'homme du monde qui *s'impatricioit* le plus de ces nouveaux arrêts, se mit dans l'esprit de procurer la charge de secrétaire de la guerre, qui est celle de M. le Tellier, à Nouveau. Madame de Chevreuse s'ouvrit de cette vision devant le petit abbé de Bernai, qui le dit à M. de Caumartin. Il ne le trouva pas bon, et il eut raison. Il vint chez moi; il me demanda si ce dessein étoit venu jusqu'à moi; je me mis à sourire et à lui dire que je pensois qu'il me croyoit fou : qu'il savoit bien que je savois mieux que personne que nous n'étions pas en état de faire des secrétaires d'État; et que de plus, si nous étions en cet état, ce ne seroit point pour M. de Nouveau que nous travaillerions. Il s'emporta contre Madame de Chevreuse et contre Laigues, et il n'avoit pas tort : « car quoique je sache bien, « dit-il, que leur proposition est impertinente, elle

« marque toujours que je ne dois pas prendre grande
« confiance en leur amitié. — Il est vrai, lui répondis-
« je, et je leur en dirai dès demain au matin mon sen-
« timent, d'une manière qui leur fera voir que j'en
« suis encore plus mécontent que vous. — Ce qui est
« admirable, ajoutai-je, est qu'à l'instant que je fais
« tous mes efforts auprès de Monsieur pour l'empê-
« cher de pousser M. le Tellier, ces gens-là font par
« leur conduite, qu'il croira que c'est moi qui le veux
« précipiter. »

Je fis, dès le lendemain, de grands reproches à Madame de Chevreuse et à Laigues. Ils nièrent le fait. Cet éclaircissement fit du bruit; ce bruit alla à M. le Tellier, qui crut que l'on disputoit déjà de sa charge. Il m'a paru qu'il ne l'a jamais pardonné ni à M. de Caumartin ni à moi. La plupart des inimitiés qui sont dans les cours ne sont pas mieux fondées; et j'ai observé que celles qui ne sont pas bien fondées sont les plus opiniâtres. La raison en est claire. Comme les offenses de cette espèce ne sont que dans l'imagination, elles ne manquent jamais de croître et de grossir dans un fond qui n'est toujours que trop fécond en mauvaises humeurs qui les nourrissent. Pardonnez-moi, je vous supplie, cette petite digression, qui même n'est pas inutile au sujet que je traite, puisqu'elle vous marque l'obligation que j'avois encore plus grande à tirer d'affaire M. de Caumartin, en m'accommodant. Ce ne fut pourtant pas lui qui embarrassa mon accommodement; il connoissoit fort bien qu'il n'y avoit plus assez d'étoffe pour en faire un trafic assez considérable. Il m'avoit dit plusieurs fois, devant qu'il partît pour aller en Poitou, qu'il étoit rude, mais qu'il étoit nécessaire que nous pâtissions même de la mauvaise conduite de nos ennemis; qu'il y auroit plus d'avantages à tirer pour les

particuliers; qu'il ne falloit songer qu'à sauver le vaisseau, dans lequel il pourroit se remettre à la voile selon les occasions; et que ce vaisseau, qui étoit moi, ne pouvoit se sauver en l'état où les affaires étoient tombées par l'irrésolution de Monsieur, qu'en prenant le large, et en se jetant à la mer du côté du Levant, c'est-à-dire de Rome. Je me souviens qu'il ajouta, le propre jour qu'il me dit adieu, ces propres paroles : « Vous ne vous soutenez plus que sur la pointe d'une « aiguille; et si la cour connoissoit ses forces à votre « égard, elle vous pousseroit comme elle va pousser « les autres. Votre courage vous fait tenir une contenance qui la trompe et qui l'émeut; servez-vous de « cet instant pour en tirer ce qui vous est bon pour « votre emploi de Rome; elle fera sur cela tout ce que « vous voudrez. »

Voilà, comme vous voyez, des dispositions assez bonnes et sages pour ne plus embarrasser une négociation. Il ne restoit donc que M. de Montrésor, qui disoit, du matin au soir, qu'il ne prétendoit rien, et qui avoit même tourné en ridicule une lettre par laquelle Chandenier lui avoit écrit de la province, qu'il ne doutoit pas que je ne le rétablisse dans sa charge et que je ne le fisse duc et pair en cette occasion. Ce fut toutefois ce M. de Montrésor même qui troubla toute la fête, et qui la troubla sans aucun intérêt et par un pur travers d'esprit.

Un soir que nous étions tous ensemble chez moi auprès du feu, et que nous discutions ce qu'il seroit à propos de répondre à M. Servien, qui avoit fait à M. de Brissac les propositions pour moi, que vous verrez dans la suite, Joly, qui étoit présent, dit à propos de je ne sais quoi qui se rencontra dans le cours de la conversation, qu'il avoit reçu une lettre de Caumartin; il la lut, et cette lettre portoit, même avec force, ce que

je viens de vous dire de ses sentiments. Je remarquai que Montrésor, qui ne l'aimoit pas d'inclination, fit une mine de mystère, mêlée de chagrin; et comme je connoissois extrêmement ses manières et son humeur, je jetai quelques paroles pour l'obliger à s'expliquer; il n'y eut pas peine, car il s'écria tout d'un coup, même en jurant : « Nous ne sommes pas gens à manger des « pois au veau. Schelme, qui dira que Son Éminence « se doive et puisse accommoder avec honneur, sans « y faire trouver à ses amis leurs avantages; qui le « dira les y voudra trouver pour lui seul. » Ces paroles, jointes à un chagrin que je lui avois vu depuis quelques jours contre la Palatine, me firent voir qu'il croyoit que Caumartin, qui étoit son ami particulier, eût ménagé quelque chose avec elle pour son profit et au-dessus des autres. Je fis tout mon possible pour le détromper, je n'y réussis pas; il réussit mieux à tromper les autres, car il jeta le même soupçon dans l'esprit de M. de Brissac, qui étoit un homme de cire, et plus susceptible qu'aucun que j'aie jamais connu des premières impressions.

M. de Brissac réveilla là-dessus Madame de Lesdiguières, qui l'aimoit de tout son cœur, en ce temps-là. L'on ne manque jamais, quand l'on est dans ces sortes d'indispositions, à les fortifier de toutes les idées qui peuvent faire croire que les partis qui sont contraires à celui que l'on craint que l'on ne prenne sont non-seulement possibles, mais aisés. Cette imagination se glisse dans les esprits, elle coule jusques aux subalternes; on s'en parle à l'oreille; ce secret ne produit au commencement qu'un petit murmure; ce petit murmure devient un bruit qui fait trois ou quatre effets pernicieux, et à l'égard de son propre parti et à l'égard de celui même auquel on a affaire.

Voilà justement ce qui m'arriva, et je fus étonné et que tous mes amis se partagèrent sur ce que je ferois ou ne ferois pas, sur ce que je pouvois ou ne pouvois pas, et que la cour me regardât comme un homme qui prétendoit ou partager le ministère, ou en faire acheter bien chèrement l'adjudication. Je connus, je sentis le péril et l'inconvénient de ce poste; je me résolus de les boire, et je m'y résolus par ce même principe, qui m'a fait toute ma vie prendre trop sur moi. Il n'y a rien de plus mauvais selon les maximes de la politique. Le monde ne nous en a le plus souvent aucune obligation. Les bonnes intentions se doivent moins outrer que quoi que ce soit. Je me suis très-mal trouvé de n'avoir pas observé cette règle, et dans les grandes affaires et dans les domestiques; mais il faut avouer que nous ne nous corrigeons guère de ce qui flatte notre morale et notre inclination ensemble; je n'ai guère pu me repentir de cette conduite, quoiqu'elle m'ait coûté ma prison et toutes les suites de ma prison, qui n'ont pas été médiocres. Si j'eusse suivi le contraire, si j'eusse accepté les offres de M. Servien, si je me fusse tiré d'embarras, j'aurois évité tous les malheurs qui m'ont presque accablé; je n'aurois pu me défendre d'abord de celui qui est inévitable à tous ceux qui sont à la tête des grandes affaires, et qui en sortent sans faire trouver des avantages à ceux qui y sont engagés avec eux. Le temps auroit assoupi ces plaintes que la fortune même auroit pu tourner par de bons événements en ma faveur; je conçois fort bien ces vérités, mais je ne les regrette pas; je me suis satisfait moi-même en me conduisant autrement; et, comme à la réserve de la religion et de la bonne foi, tout doit être, au moins à mon opinion, égal aux hommes, je crois que je puis raisonnablement être content de ce que j'ai fait.

Je refusai donc les propositions de M. Servien, qui étoient que le Roi me donneroit la surintendance de ses affaires en Italie, avec cinquante mille écus de pension; que l'on payeroit jusques à la somme de cent mille écus de mes dettes; que l'on me délivreroit comptant celle de cinquante mille pour mon ameublement, et que je demeurerois trois ans à Rome, après lesquels il me seroit loisible de venir faire à Paris mes fonctions. Je ne rebutai pourtant pas M. Servien de but en blanc, j'en usai toujours honnêtement avec lui. Il me vit chez moi, je lui rendis sa visite; nous négociâmes, mais il jugea bien que je ne voulois pas conclure, parce qu'il n'entroit en rien de ce qui concernoit les intérêts de mes amis, quoique je l'eusse tâté sur ce chef, auquel, dans le fond, il étoit contraire au dernier point, à ce que j'ai su depuis. Madame la Palatine, à laquelle j'avois beaucoup plus de confiance qu'à lui, n'étoit pas au commencement tout à fait persuadée que l'on ne pût rien faire pour eux. Elle s'aperçut dans peu qu'elle s'étoit trompée en cela elle-même; elle s'aperçut même de pis, et que les mauvais offices de Servien et de l'abbé Fouquet alloient à plus qu'à rompre mes négociations. Elle m'en avertit; elle me déclara même qu'elle ne se vouloit plus trouver chez Joly où elle avoit accoutumé de me venir trouver, en chaise, par une porte de derrière, entre dix et onze heures du soir; elle me fit connoître qu'il y avoit du péril pour moi en ces conférences secrètes, et elle me dit nettement ou que je devois conclure, ou que je devois traiter directement avec le Cardinal même, parce que tous les subalternes, l'un par un principe, l'autre par un autre, m'étoient contraires.

Je vous ai dit ci-devant les raisons pour lesquelles je ne me pouvois résoudre à conclure pour moi seul, et

ces raisons étoient fortifiées tous les jours réglément par de nouveaux avis que Madame de Lesdiguières me donnoit, que je n'avois qu'à faire bonne mine, qu'à demeurer chez moi ; que le Cardinal, qui s'amusoit sur la frontière à vétiller proprement dans l'armée de M. de Turenne, où vous pouvez vous imaginer qu'il n'étoit pas fort nécessaire ; que le Cardinal, dis-je, qui mouroit d'impatience de revenir à Paris et qui n'osoit y rentrer tant que j'y serois, me feroit un pont d'or pour en sortir et qu'il m'accorderoit tout ce que je lui demanderois. M. de Brissac, qui croyoit que ces avis venoient de M. le maréchal de Villeroi, comme il étoit vrai, étoit de plus ravi de le croire pour son propre intérêt. M. le Premier Président fit à Madame de Lesdiguières un discours de la même nature, en lui disant qu'il savoit de science certaine qu'on brûloit d'envie de s'accommoder avec moi ; et je me souviens que Joly, qui se trouva présent quand on me rapporta cette parole, s'approcha de moi et me dit à l'oreille : « Encore une contusion ! » C'en étoit effectivement ; car, quoique tous ces bruits ne me persuadassent pas, ils me retenoient, ils m'empêchoient de conclure, et ils m'obligèrent à la fin à me résoudre à croire Madame la Palatine, et à traiter directement avec M. le Cardinal. J'écrivis à M. de Châlons que je le prioi de l'aller trouver ; de lui expliquer franchement et nettement mes pensées, et d'en tirer pour M. de Brissac, en récompense, la provision du gouvernement d'Anjou, et quelques misères proprement pour MM. de Montmorency, d'Argenteuil et de Châteaubriand, etc. Il n'y eut pas une ombre de difficulté à l'égard de ces derniers ; je suis persuadé qu'il n'y en eût eu guère davantage pour M. de Brissac, le Cardinal ayant une passion très-grande de se défaire de moi par l'emploi de

Rome. Langlade, qui passa en ce temps-là à Châlons, retarda sans y penser le voyage de M. de Châlons, en lui disant que M. le Cardinal devoit être en un tel lieu, un tel jour. Ce délai causa ma prison, parce que Servien et l'abbé Fouquet la précipitèrent, en faisant voir à la Reine qu'il y avoit trop de péril à demeurer en l'état où l'on étoit, et en lui grossissant tout ce qui, dans la vérité, n'avoit pas même la réalité la plus légère. Ils lui disoient sans cesse que je continuois à ménager et à échauffer les rentiers et à cabaler dans les colonelles, etc.

Il arriva un incident[1] qui contribua infiniment à aigrir la cour contre moi. Le Roi tint, le 13 novembre, son lit de justice au Parlement, pour y faire enregistrer une déclaration par laquelle il déclaroit M. le Prince criminel de lèse-majesté. Il m'envoya la veille Saintot, maître des cérémonies, pour me commander de sa part de m'y trouver; je répondis à Saintot que je supplios très-humblement Sa Majesté de me permettre de lui représenter que je croyois qu'il ne seroit ni de la justice ni de la bienséance, qu'en l'état où j'étois avec M. le Prince, je donnasse ma voix dans une délibération dans laquelle il s'agissoit de le condamner. Saintot me repartit que quelqu'un ayant prévu, en présence de la Reine, que je m'en excuserois par cette raison, elle avoit répondu qu'elle ne valoit rien, et que M. de Guise, qui devoit sa liberté aux instances de M. le Prince, s'y trouveroit bien; sur quoi je dis à Saintot, que si j'étois de la profession de M. de Guise, j'aurois une extrême joie de pouvoir l'imiter dans les belles actions qu'il venoit de faire à Naples. Vous ne sauriez

1. Le paragraphe des Mémoires qui commence ici, se trouve sur un feuillet supplémentaire du tome Ier, folio 755, ou 245 de la nouvelle pagination.

vous imaginer à quel point la Reine s'emporta contre mon excuse ; on la lui expliqua comme un indice convaincant des ménagements que j'avois pour M. le Prince; et ce que je ne faisois dans le vrai que par un pur principe d'honnêteté, à laquelle je suis encore persuadé que j'étois obligé, passa, dans son esprit, pour une conviction des mesures, ou que j'avois prises avec lui, ou que j'allois y prendre; rien n'étoit plus faux, mais rien n'étoit plus cru, et il le fut au point que la Reine se résolut de jouer à quitte ou à double, et de me faire périr.

Touteville, capitaine aux gardes, et l'un des satellites de l'abbé Fouquet, loua une maison assez proche de celle de Madame de Pommereux, dans laquelle il put poster des gens pour m'attaquer. Le Fei, officier dans l'artillerie et l'un de ces ridicules conjurés du Palais-Royal, fit des tentatives à Pean, qui étoit à cette heure-là mon contrôleur et que vous avez vu depuis mon maître d'hôtel, pour l'obliger à lui donner avis des heures nocturnes dans lesquelles on croyoit que je sortois. Pradelle eut un ordre signé de la main du Roi de m'attaquer dans les rues, *et de me prendre mort ou vif* [1].

1. L'ordre original dont le cardinal de Retz parle existe encore de nos jours en quadruple expédition à la Bibliothèque impériale. Il porte :

« De par le Roi. Sa Majesté ordonne aux capitaines ou officiers commandant les compagnies des régiments des gardes françoises ou suisses, qui se trouveront en garde près de sa personne lorsque le présent ordre leur sera montré, de donner au sieur de Pradelle, capitaine dans ledit régiment, toute l'aide et assistance qu'il leur demandera, *pour l'exécution d'un dessein très-important à son service*, dont elle lui a commis la conduite et direction, sans y apporter aucun délai ni difficulté.

« Fait à Paris, le seizième de décembre 1652.

« Louis.

« Et plus bas : Le Tellier.

II.

« De par le Roi. Il est ordonné au sieur de Pradelle, capitaine d'une

Celui qui fut donné au maréchal de Vitry, lorsqu'il tua le maréchal d'Ancre, n'étoit pas plus précis. Je n'ai su celui de Pradelle que depuis mon retour en France des pays étrangers, par le moyen de M. l'archevêque de Reims, qui dit, il y a deux ou trois ans, à MM. de Châlons et de Caumartin, qu'il l'avoit vu en original[1]. J'eus quelque vent, dans le même temps, du dessein de Touteville; et je ne le considérois que comme un vision d'un écervelé, qui se plaignoit de moi, parce que j'avois servi contre lui un de mes amis pour la recherche d'une certaine Madame Darmet. Je devo

« compagnie d'infanterie au régiment des gardes françoises de « Majesté, de saisir et arrêter le sieur cardinal de Retz, et le co- « duire en son château de la Bastille, pour y être tenu sous bon « et sûre garde, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné; « au cas où quelques personnes, de quelque condition qu'elles « fussent, se missent en devoir d'empêcher l'exécution du pré- « ordre, Sa dite Majesté enjoint pareillement audit sieur de P « delle de les arrêter et constituer prisonnières, et d'y employer « force, si besoin est, en sorte que l'autorité en demeure à Sa M « jesté, laquelle enjoint à tous les officiers et sujets d'y tenir « main, sur peine de désobéissance.

« Fait à Paris, le seizième de décembre 1652.

« Louis.

Et plus bas est écrit de la main du Roi : « *J'ai commandé à l'* « *delle l'exécution du présent ordre.* »

III.

Cette pièce est entièrement semblable à la précédente.

IV.

Le texte de l'ordre du Roi est le même que celui des deux précédentes pièces, mais le commandement du Roi est différent. Voici les termes écrits de la main de Louis XIV :

« *J'ai commandé à Pradelle l'exécution du présent ordre, en la personne du cardinal de Retz, même de l'arrêter mort ou vif, en cas de résistance de sa part.* »

1. Ce document original devait être, à l'époque dont parle le cardinal de Retz, c'est-à-dire après son retour en France, entre les mains de M. le Tellier, archevêque de Reims, et il est depuis passé avec la collection des documents originaux de chez ce prélat à la Bibliothèque impériale.

faire au moins plus de réflexion sur les offres que le roi avoit faites à mon contrôleur; mais je ne les regardai que comme des inquiétudes des subalternes, qui faisoient espionner mes actions.

M. de Brissac me dit un jour qu'il seroit bon que je prisse garde à moi avec plus de précautions; qu'on lui donnoit des avis de tous les côtés, et qu'il venoit même de recevoir un billet, par lequel celui qui l'écrivoit, sans se nommer, le conjuroit de faire en sorte que je n'allasse pas ce jour-là à Rambouillet, où l'on avoit pris fantaisie de se promener, quoique l'on fût bien avant dans le mois de novembre. Je ne doutai point que ce billet ne vînt de quelque homme de la cour, qui avoit eu la curiosité de sonder et mon cœur et mes forces. J'y allai avec deux cents gentilshommes; j'y trouvai un fort grand nombre d'officiers des gardes, et entre autres Rubantel, affidé confident de l'abbé Fouquet. Je ne sais s'ils avoient le dessein de m'attaquer, mais je sais bien que je n'étois pas en état d'être attaqué. Ils me saluèrent avec de profondes révérences; j'entrai en conversation avec quelques-uns d'eux que je connoissois, et je revins chez moi tout aussi satisfait de ma personne, que si je n'eusse pas fait une sottise. C'en étoit une effectivement, qui n'étoit bonne qu'à aigrir la cour de plus en plus contre moi. L'on se pique, l'on s'emporte, et dans la passion il est très-difficile de conserver une conduite qui ne déborde pas. Voici encore en quoi la mienne ne fut pas juste.

Je faisois état de prêcher l'Avent, au moins les dimanches et les fêtes de l'Avent, dans les plus grandes églises de Paris; et comme je commençai le jour de la Toussaint à Saint-Germain, paroisse du Roi, Leurs Majestés me firent l'honneur d'assister au sermon, et

je les allai remercier le lendemain [1]. Comme depuis ce temps-là les avis qu'on me donnoit de toutes parts se multiplièrent, je n'allai plus au Louvre; en quoi je fis, à mon opinion, une faute : car je crois que cette circonstance détermina plus la Reine à me faire arrêter que toutes les autres [2]. Je dis seulement que je le crois,

1. Ce sermon fut très-beau, si on s'en rapporte à Loret (*Muse historique*, p. 304) :

Monsieur le cardinal de Retz,
Dont l'éloquence a des attraits
Édifiants, considérables,
Et tout à fait inévitables,
Avec un ton grave et hardi,
Fit un beau sermon vendredi,
Devant le Roi, devant la Reine,
Mais notre église étoit si pleine
De gens pour l'entendre prêcher,
Qu'on n'en pouvoit presque approcher;
Heureux qui pouvoit avoir place,
Soit par amitié, soit par grâce,
Soit en donnant le quart d'écu
Pour établir son pauvre cu,
Soit par compliment ou prière,
Ou soit par quelqu'autre manière.

2. Nous avons déjà donné, dans les notes qui accompagnent cette édition, la liste des crimes au sujet desquels Mazarin voulait faire faire le procès au cardinal de Retz. Nous reproduisons maintenant les principaux passages de la dépêche par laquelle le Cardinal-ministre fit expliquer au Pape les motifs de l'arrestation du Cardinal et Coadjuteur de Paris. Cette dépêche, adressée au bailly de Valançay, nous paraît confirmer entièrement l'opinion émise par le cardinal de Retz sur les motifs qui déterminèrent la Reine à le faire arrêter : « Le cardinal de Retz se laissant emporter à son naturel, qui est très-fier, a fait vanité de ne rien craindre et l'a publié; comme si sa dignité, de laquelle il est redevable au Roi, le rendoit indépendant de son autorité, et qu'il lui fût permis de violer le respect que sa subjetion établit, ainsi que les lois les plus saintes de la monarchie. *Il s'est exempté de venir au Louvre*, et en a déclaré les raisons qu'il en avoit : que c'étoit un lieu où il pouvoit être arrêté, qu'ailleurs il étoit en sûreté, et qu'il étoit la troisième tour de l'église de Paris, et si chéri du peuple, que si l'on vouloit entreprendre contre lui, il prendroit les armes pour le mettre en liberté. Pour pressentir les sentiments de la cour pour lui, il fit proposer qu'il vouloit aller à Rome, pourvu qu'on lui aidât pour supporter la dépense qu'il seroit contraint d'y faire. Sa Majesté approuva son

parce que pour le bien savoir, il seroit nécessaire de savoir au préalable si M. le cardinal Mazarin avoit ordonné que l'on m'arrêtât, ou si simplement il l'approuva quand il vit que l'on y avoit réussi. Je ne le sais pas précisément, les gens de la cour même m'en ayant parlé depuis fort différemment.

Lyonne m'a toujours assuré le second. Quelqu'un, dont je ne me souviens pas, m'a assuré qu'il avoit ouï le contraire de M. le Tellier. Ce qui est constant, c'est que, sans une circonstance que vous allez voir, je n'eusse pas été au Louvre; que je me fusse tenu sur mes gardes, et que, nonobstant les ordres de M. de Pradelle, j'eusse apparemment embarrassé le théâtre au moins assez longtemps pour attendre des nouvelles de M. le cardinal Mazarin. Tout le monde me le conseil-

dessein, lui offrit des sommes considérables pour son voyage et son entretien; s'avança même de le louer de la résolution en laquelle il étoit entré, disant franchement aux personnes qu'il avoit choisies pour en faire l'ouverture, qu'il lui importoit de beaucoup rétablir sa réputation, et que c'étoit entrer dans un bon chemin pour y réussir, servant à Rome; et qu'il éviteroit, par ce moyen, d'être soupçonné d'avoir part aux nouveautés desquelles on se trouve menacé, et qui lui seroient imputées quand bien il en seroit innocent, demeurant à Paris et continuant sa manière de procéder. Dès qu'il fut informé de ce discours, il en fit tenir un qui fit connoître qu'il avoit d'autres pensées et qu'il ne cherchoit que de s'accroître de crédit, ou de se pouvoir dédire avec quelque prétexte coloré de ce dont il s'étoit expliqué, qui fut qu'il falloit qu'on fît pour ses amis, ce qui feroit connoître la confiance qu'on avoit en lui; et lui ayant été dit qu'il eût à s'en ouvrir à la Reine, sa réponse fut qu'avec sa maîtresse et bienfaitrice, il ne pouvoit entrer en traité; mais qu'il enverroit vers le cardinal Mazarin pour obtenir de lui qu'il fît des offices en faveur des autres; et lui ayant été répliqué que cela étoit inutile et qu'il étoit plus expédient de s'ouvrir promptement de ce qu'il désiroit, il lui entra en pensée que cela étoit avancé pour le convier et nécessiter de se rendre au Louvre, où il seroit facile de l'arrêter; et de cela, comme de la résolution qu'il avoit formée de n'y point venir, il se déclara hautement, et que sous ce terme d'amis, il avoit entendu le duc de Brissac, Chandeniers, le marquis de Ferrey. »

loit, et je me souviens que M. d'Hacqueville me dit un soir avec colère : « Vous avez bien gardé votre maison « trois semaines pour M. le Prince; est-il possible que « vous ne la puissiez garder trois jours pour le Roi? »

Voici ce qui m'en empêcha. Madame de Lesdiguières, que j'avois sujet de croire être très-bien avertie et qui l'étoit en effet très-bien d'ordinaire, me pressa extrêmement d'aller au Louvre, en me disant que, si j'y pouvois aller en sûreté, il falloit que je convinsse que ce seroit beaucoup le meilleur pour moi, par la raison de la bienséance, etc. Je convins de la proposition, mais je ne convins pas de la sûreté. « N'y « a-t-il que cette considération qui vous en empêche? « reprit-elle. — Non, lui répondis-je. — Allez-y donc « demain, me dit-elle, car nous savons le dessous des « cartes. » Ce dessous des cartes étoit qu'il s'étoit tenu un conseil secret, dans lequel, après de grandes contestations, il avoit été résolu qu'on s'accommoderoit avec moi et que l'on me donneroit même satisfaction pour mes amis. Je suis très-assuré que Madame de Lesdiguières ne me trompoit point. Je ne le suis pas moins que M. le maréchal de Villeroi ne trompoit point Madame de Lesdiguières. Il fut trompé lui-même, et par cette raison je ne lui en ai jamais voulu parler.

J'allai ainsi au Louvre le 19 de décembre, et je fus arrêté dans l'antichambre de la Reine par M. de Villequier, qui étoit capitaine des gardes en quartier[1]. Il

1. Mazarin annonça ainsi qu'il suit, au bailli de Valançay, ambassadeur de France à Rome, l'arrestation du cardinal de Retz. Nous ne reproduisons qu'un fragment de cette longue lettre : « ..... Le cardinal de Retz eut peine de céler son mécontentement, et fit pressentir par ses confidents quels sentiments on avoit pour lui, et ce qu'il se pouvoit promettre des officiers de la ville s'il avoit besoin de leur protection : et ce qui lui devoit servir de prétexte d'envoyer vers le cardinal Mazarin, ainsi qu'il s'étoit déclaré le vouloir faire, lui en a fait perdre l'envie, selon qu'il a paru, ou, à mieux dire, a

s'en fallut très-peu que M. d'Hacqueville ne me sauvât. Comme j'entrai dans le Louvre, il se promenoit dans la cour : il me joignit à la descente de mon carrosse et il vint avec moi chez Madame la maréchale de Villeroi, où j'allai attendre qu'il fût jour chez le Roi. Il m'y quitta pour aller en haut, où il trouva Montmége, qui lui dit que tout le monde disoit que j'allois être arrêté. Il descendit en diligence pour m'en avertir et pour me faire sortir par la porte des cuisines, qui répondoit jus-

fait connoître aux moins clairvoyants qu'il n'en avoit jamais eu la volonté. Un païen tomberoit dans un sentiment tout contraire à celui d'un chrétien, qui est obligé de confesser que rien ne se fait que selon les décrets de l'immuable Providence. Le cardinal de Retz prit enfin résolution de venir au Louvre, et il est vraisemblable que ce fut en se souvenant qu'il avoit tiré davantage de l'avoir autrefois entrepris, et d'avoir été à Compiégne recevoir le bonnet de Sa Majesté, et comme s'il étoit innocent et s'oubliant de ce qu'il avoit si souvent déclaré qu'il ne le feroit jamais, il s'y rendit jeudi dernier, environ les onze heures du matin; et le Roi en ayant été averti, commanda à M. de Villequier, capitaine de ses gardes, de se saisir de sa personne, et lui fit exécuter ce qui avoit été résolu il y avoit du temps, et qui n'avoit été différé que pour lui donner celui de se repentir et de se reconnoître. Il a été conduit au bois de Vincennes; et la nouvelle de son arrestation publiée, M. le Nonce me vint trouver pour me dire que n'entrant point à discuter si c'est avec un sujet ou non, étant obligé de croire que Sa Majesté ne se seroit point résolue à rien de semblable sans de grands motifs; il étoit néanmoins obligé de m'avertir que le Saint-Siége et le Sacré Collége seroient blessés si on n'observoit, en son endroit, ce qui a toujours été pratiqué en ce royaume et entre tous les chrétiens, lorsque les princes ont jugé qu'il étoit de leur service de s'assurer de quelque cardinal; qu'il s'assuroit qu'en ce rencontre, Sa Majesté donneroit des marques de sa piété et de son respect filial envers l'Église.

« Je lui répondis que je ferois savoir à Sa Majesté ce qu'il m'avoit dit, et que je le priois de considérer que ce n'étoit point une action extraordinaire, ni sans exemple, qu'on se fût assuré d'un cardinal, ainsi que lui-même l'avoit reconnu; et que, sans ordre, je ne laissois de lui dire que s'il étoit de nécessité de procéder à l'encontre de celui-ci, qu'on pratiqueroit les formes reçues dans ce royaume, duquel, comme de ses rois, le Saint-Siége avoit reçu tant de marques d'affection et de respect, qu'il ne devoit point craindre qu'on n'en eût moins que du passé. »

tement à l'appartement de Madame de Villeroi. Il ne m'y trouva plus, mais il ne m'y manqua que d'un moment, et ce moment m'eût infailliblement donné la liberté. J'en ai la même obligation à M. d'Hacqueville; mais je suis assuré que de l'humeur et de la cordialité dont il est, il n'en eût pas la même joie. M. de Villequier me mena dans un appartement, où les officiers de la bouche m'apportèrent à dîner. L'on trouva très-mauvais à la cour que j'eusse bien mangé, tant l'iniquité et la lâcheté des courtisans est extrême. Je ne trouvai pas bon que l'on m'eût fait retourner mes poches, comme on fait aux coupeurs de bourses. M. de Villequier eut ordre de faire cette cérémonie, qui n'étoit pas ordinaire. On n'y trouva qu'une lettre du roi d'Angleterre [1], qui me chargeoit de tenter du côté de Rome si l'on ne pourroit point lui donner quelque assistance d'argent. Ce nom de lettre d'Angleterre se répandit dans la basse-cour; il fut relevé par un homme de qualité, au nom duquel je me crois obligé de faire grâce, à la considération de l'un de ses frères qui est de mes amis. Il crut faire sa cour de la gloser d'une manière qui fut odieuse. Il sema le bruit que cette lettre étoit du Protecteur. Quelle bassesse!

1. Les rapports du cardinal de Retz avec le roi d'Angleterre étaient très-fréquents, ainsi que le constate la *Muse historique*, p. 314:

Le jeudi, le roi d'Angleterre
Noya ses soucis dans le verre,
Chez son Éminence de Retz,
Où l'on fit de fort beaux apprêts,
Car ledit Cardinal se pique
D'être opulent et magnifique.
Je n'ai point appris le détail
Du gibier, volaille et bétail,
Ni du breuvage délectable
Qu'illec on servit sur la table;
Ainsi je n'en parlerai pas,
Car en de semblables repas,
S'il se trouve bien de quoi frire,
Cela va toujours sans dire.

on me fit passer, sur les trois heures, toute la
de galerie du Louvre, et l'on me fit descendre par
villon de Mademoiselle. Je trouvai un carrosse du
dans lequel M. de Villequier monta avec moi et
ou six officiers des gardes du corps. Le carrosse
nze ou quinze pas du côté de la ville, mais il
a tout d'un coup à la porte de la Conférence. Il
escorté par M. le maréchal d'Albret, à la tête des
rmes; par M. de Vauguion, à la tête des chevau-
; et par M. de Venne, lieutenant colonel du ré-
t des gardes, qui y commandoit huit compa-
Comme on vouloit gagner la porte Saint-Antoine,
avoit deux ou trois autres devant lesquelles il
passer; il y avoit à chacune un bataillon des
s, qui avoient les piques baissées vers la ville.
bien des précautions, et des précautions bien
s. Rien ne branla dans la ville. La douleur et la
rnation y parurent, mais elles n'allèrent pas jus-
u mouvement, soit que l'abattement du peuple
effet trop grand, soit que ceux qui étoient bien
ionnés pour moi perdissent le courage, ne voyant
ne à leur tête. L'on m'en a parlé depuis diverse-
Leroux, boucher, mais homme de crédit dans
ple et de bon sens, m'a dit que toute la bou-
de la place aux Veaux fut sur le point de pren-
s armes, et que si M. de Brissac ne lui eût dit
me feroit tuer si on me prenoit, il eût fait des
ades dans tout ce quartier-là, avec toute sorte
ilités. L'Épinay m'a confirmé la même chose de
Montmartre. Il me semble que M. le marquis
teau-Renaud, qui se donna bien du mouvement,
r-là, pour émouvoir le peuple, m'a dit qu'il n'y
as trouvé jour; et je sais bien que Malclerc, qui
pour le même dessein les ponts de Notre-Dame

et de Saint-Michel, qui étoient fort à moi, y t femmes dans les larmes, mais les hommes d action et la frayeur. Personne du monde ne p de ce qui fût arrivé, s'il y avoit eu une épée tiré il n'y en a point de tirée dans ces rencontres monde juge qu'il n'y pouvoit rien avoir; et eût point eu de barricades à la prise de M. l l'on se seroit moqué de ceux qui auroient cru eussent été seulement possibles [1].

1. Le récit de Loret, relatif à l'arrestation de Retz, es brefs. Il porte :

Monsieur le cardinal de Rets
(Ainsi que j'étois au Marets,
Où je rendois une visite),
Par une capture subite,
Fut, jeudi dernier, arrêté
Au logis de Sa Majesté,
Et de là, non sans quelque peine,
Conduit au château de Vincenne.
Or, le sujet ni le pourquoi
N'étant point venus jusqu'à moi,
Je n'en puis nulle chose écrire,
Mais seulement j'oserai dire
Qu'en tout rencontre et tout effet,
La cour sait bien ce qu'elle fait.
Quoiqu'assez souvent je me pique
De discourir en politique,
Je ne dirai rien maintenant
De cet accident surprenant:
C'est une manière ample et vaste;
Mais mon esprit (quoique sans faste)
Est, toutefois, trop généreux
Pour insulter au malheureux.

CHAPITRE XLII

LE CARDINAL DE RETZ PRISONNIER A VINCENNES.

1652 - Mars 1654. — Le cardinal de Retz conduit à Vincennes une forte escorte. — Dureté des exempts à son égard. — Pendant quinze jours il reste sans feu dans sa chambre. — On lui vole son — Instances du chapitre et des curés de Paris auprès du Roi en de Retz. — Le Chancelier leur répond que Sa Majesté avait fait Retz dans son propre intérêt. — Libelles. — Dévouement de Caumet d'Hacqueville. — Antiennes à Notre-Dame. — Le curé de Saint-Médemy. — L'évêque de Châlons. — Prédiction relative à l'évasion Retz. — Retz se livre à l'étude. — *Partus Vincennarum*. — Retz que pendant sa prison il n'était rien moins que stoïque. — Ame qui ne s'aperçut de son chagrin. — Il étudie les moyens de se sauver. reçoit un billet de Madame de Pommereux. — Projet d'évasion. — Il — Vive colère du Pape à la nouvelle de l'arrestation de Retz. — Le refuse de recevoir le Nonce extraordinaire. — Bussy-Lameth et Noirmoutiers. — Le prince de Condé fait offrir ses services à Retz. — MM. les de Retz et de Brissac. — Madame de Noirmoutiers. — Madame de Chevreuses. — Mort de Bussy-Lameth. — Retour de Mazarin à Paris. — Nonce Ragni. — Proposition qu'il est chargé de faire à Retz. — Nouvelles instances du chapitre de Notre-Dame. — Le chanoine Bragelonne. — Son suicide à Vincennes. — Retz malade. — Mort de l'archevêque de Paris, son oncle. — Caumartin prend possession de l'archevêché. — Nouvelles négociations avec Retz. — Il est mieux traité par les exempts. — Bellièvre chargé par Mazarin d'une mission auprès de Retz. — Conversations de Bellièvre et de Retz. — Ils conviennent que Retz donnera sa démission. — Pradelle, espion de Fouquet. — Conditions de la mise en liberté Retz. — Il sera transféré à Nantes et gardé par le maréchal de la Meilleraye jusqu'à l'acceptation de sa démission d'archevêque par le Pape.

rivai à Vincennes entre huit et neuf heures du
t M. le maréchal d'Albret m'ayant demandé, à
ente du carrosse, si je n'avois rien à faire savoir
, je lui répondis que je croirois manquer au res-
ne je lui devois si je prenois cette liberté[1]. L'on

rrestation du cardinal de Retz peut être regardée comme le
des actes destinés à abattre la Fronde. Les autres amis po-

me mena dans une grande chambre, où il n'y avoit ni tapisserie, ni lit; celui qu'on y apporta, sur les onze heures, étoit de taffetas de la Chine, étoffe peu propre pour un ameublement d'hiver. Je dormis très-bien, ce que l'on ne doit pas attribuer à fermeté, parce que le malheur fait naturellement cet effet en moi. J'ai éprouvé, en cette occasion, qu'il m'éveille le jour et qu'il m'assoupit la nuit. Ce n'est pas force, et je l'ai connu après que je me suis bien examiné moi-même, parce que j'ai senti que ce sommeil ne vient que de l'abattement où je suis, dans les moments où la réflexion que je fais sur ce qui me chagrine n'est pas divertie par les efforts que je fais pour m'en garantir. Je trouve une satisfaction sensible à me développer, pour ainsi parler, moi-même, et à vous rendre compte des mou-

litiques du Coadjuteur s'empressèrent de traiter avec Mazarin. Loret pouvait donc dire, avec toute raison :

Nos maux alloient de pis en pis,
Mais on les voit presque assoupis,
Grâces aux dieux, la pauvre Fronde
Ne claque à Paris ni ne gronde.
Jadis ses malheureux chalands,
A plusieurs libelles sanglants
Donnoient leur plume criminelle;
Maintenant on écrit contre elle,
Et mercredi, certain quidam
De la race d'Ève et d'Adam,
Parmi d'autres papiers insignes,
Me montra ces quatorze lignes :
Deux dames avoient grand débat,
Dont s'ensuivit souvent combat;
L'une se nommoit dame Fronde,
La plus fausse engeance du monde;
L'autre, pleine de majeste,
S'appeloit dame Royauté.
La Fronde autrefois si têtue,
Est maintenant presque abattue;
L'autre, malgré Fronde et Frondeur,
Reprend sa force et sa splendeur.
L'une est honteuse et languissante,
L'autre est glorieuse et puissante;
L'une est à bas, l'autre a vaincu;
Bref, la Fronde a eu dans le cu.

ts les plus cachés et les plus intérieurs de mon

is obligé de me lever, le lendemain, sans feu, qu'il n'y avoit point de bois pour en faire, et les xempts que l'on avoit mis auprès de moi eurent té de m'assurer que je n'en manquerois pas le ain. Celui qui demeura seul à ma garde le prit i, et je fus quinze jours, à Noël, dans une cham- ande comme une église, sans me chauffer. Cet t s'appeloit Croisat, il étoit Gascon, et il avoit moins à ce qu'on disoit, valet de chambre de ien. Je ne crois pas que l'on eût pu trouver sous le ciel un autre homme fait comme celui- e vola mon linge, mes habits, mes souliers, et quelquefois obligé de demeurer dans le lit huit jours faute d'avoir de quoi m'habiller. Je ne s que l'on me pût faire un traitement pareil sans re supérieur et sans un dessein formé de me ourir de chagrin. Je m'armai contre ce dessein e résolus à ne pas mourir au moins de cette e mort. Je me divertis au commencement à faire e mon exempt, qui, sans exagération, étoit aussi que Lazarille de Tormes et que le Buscon. Je tumois à ne me plus tourmenter à force de lui onnoître que je ne me tourmentois de rien. Je émoignai jamais aucun chagrin, je ne me plai- quoi que ce soit, et je ne lui laissai pas seule- oir que je m'aperçusse de ce qu'il disoit pour ier, quoiqu'il ne proférât pas un mot qui ne fût intention. Il fit travailler à un petit jardin de trois toises, qui étoit dans la cour du Donjon; me je lui demandois ce qu'il en prétendoit faire, épondit que son dessein étoit d'y planter des s. Vous remarquerez qu'elles ne viennent qu'au

bout de trois ans. Voilà une de ses plus grandes douceurs. Il y en avoit tous les jours une vingtaine de cette force [1]. Je les buvois toutes avec douceur, et cette douceur l'effarouchoit, parce qu'il disoit que je me moquois de lui.

Les instances du chapitre et des curés de Paris, qui firent pour moi tout ce qui étoit en leur pouvoir, quoique mon oncle, qui étoit le plus foible des hommes et de plus jaloux de moi jusqu'au ridicule, ne les appuyât que très-mollement; leurs instances, dis-je, obligèrent la cour à s'expliquer des causes de ma prison, par la bouche de M. le Chancelier, qui, en présence du Roi et de la Reine, dit à tous ces corps que Sa Majesté ne m'avoit fait arrêter que pour mon propre bien et pour m'empêcher d'exécuter ce que l'on avoit sujet de croire que j'avois dans l'esprit. M. le Chancelier m'a dit depuis mon retour en France, que ce fut lui qui fit trouver bon à la Reine qu'il donnât ce tour à son discours, sous prétexte d'éluder plus specieusement la demande que faisoit l'église de Paris en corps, ou que l'on me fît mon procès, ou que l'on me rendît la liberté; et il ajouta que son véritable dessein avoit été de me servir, en faisant que la cour avouât ainsi mon innocence, au moins pour les faits passés.

Il est vrai que mes amis prirent un grand avantage cette réponse, qui fut relevée de toutes ses couleurs, deux ou trois libelles très-spirituels. M. de Caumar-

1. Pendant sa prison à Vincennes, en 1653, le cardinal de Retz fut aussi placé sous la garde d'un autre exempt du nom de Benoist Desnouettes, qui était en même temps officier servant près de sa personne, et auquel on paya une somme de deux mille livres par ordre de Colbert, sur les fonds de la trésorerie, pour les dépenses de Son Éminence. Ces détails se trouvent dans les comptes du *Trésor Royal*, année 1663, fol. 5, Biblioth. impériale, manuscrits. Voy. aussi le tome CCLXVII, folio 5 recto, une autre dépense de deux mille francs relative au cardinal de Retz.

lin fit, dans cette occasion et dans les suivantes, tout ce que l'amitié la plus véritable et tout ce que l'honneur le plus épuré peuvent produire[1]. M. d'Hacqueville y redoubla ses soins et son zèle pour moi. Le chapitre de Notre-Dame fit tous les jours chanter une antienne publique et expresse pour ma liberté. Aucun des curés ne me manqua, à la réserve de celui de Saint-Barthélemy. La Sorbonne se signala[2] : il y eut même beaucoup de religieux qui se déclarèrent. M. de Châlons[3] échauffoit les cœurs et les esprits, et par sa réputation et par son exemple. Ce soulèvement obligea la cour à me traiter un peu mieux que dans les commencements. On me donna des livres, mais par compte, et sans papier ni encre, et l'on m'accorda un valet de chambre et un médecin, à propos duquel je suis bien aise de ne pas omettre une circonstance qui est remarquable. Ce médecin, qui étoit homme de mérite et de réputation dans sa profession, et qui s'appeloit Vacherot[4], me dit, le jour qu'il entra à Vincennes, que M. de

1. Le Cardinal nous parlera ultérieurement de deux de ses amies dévouées qui, si on en croit Madame de Sévigné, sacrifièrent leurs pierreries et leurs bijoux pour secourir le cardinal de Retz pendant sa prison. Ces femmes dévouées, et dont il est souvent question dans les Mémoires, sont Mesdames de Lesdiguières et de Pommereux.

2. Loret dit également :

> Du clergé maintes bonnes têtes
> Ont fait pour lui plusieurs requêtes ;
> Mais ce que fait le potentat
> Pour le salut de son État,
> Quand de tous côtés on l'accable,
> N'étant pas toujours révocable,
> Leurs requêtes, jusqu'ici,
> N'ont pas autrement réussi.

3. M. de Châlons était Félix Vialar.

4. Guy Patin écrivait à cette époque à Spon : « Le cardinal de Retz a cherché un médecin qui se voulût enfermer avec lui. Enfin il a trouvé M. Vacherôt, qui a consenti, moyennant quatre mille

Caumartin l'avoit chargé de me dire que Goi
avocat qui avoit prédit la liberté de M. de B
l'avoit assuré que j'aurois la mienne dans le r
mars, mais qu'elle seroit imparfaite, et que je
rois entière et pleine qu'au mois d'août [1].

Vous verrez par la suite que le présage fut ju

Je m'occupai fort à l'étude dans tout le cour
prison de Vincennes, qui dura quinze mois, et a
que les jours ne me suffisoient point et que j'y em
même les nuits. Je fis une étude particulièr
langue latine, qui me fit connoître qu'on ne p
mais trop s'y appliquer, parce que c'est une ét
comprend toutes les autres. Je travaillai sur la g

livres par an. Ce Cardinal ne perdra pas tout son argent
cherot est savant, d'un riche entretien et de bonne comp
boit assez volontiers, emplit aussi son capuchon, et par aj
merveille. (Voyez la *Correspondance de Guy Patin.*)

« Le 21 octobre 1653, le cardinal de Retz est malade d'u
ente pour laquelle il ne bouge guère du lit. Il a Vachero
avec lui, qui ne le sauroit si bien guérir comme feroit le
Mazarin s'il le mettoit en liberté. »

1. A cette époque, la sévérité du gouvernement ne pesait p
ment sur le cardinal de Retz. Loret dit, dans sa *Muse histo*

Pour éviter toutes pratiques,
On m'a dit que les domestiques
Du seigneur cardinal de Rets
Avoient commandement exprès
De faire ailleurs qu'ici retraite,
Et que même elle est déjà faite;
Du moins, suis-je assuré tout net
Qu'un nommé Monsieur Salmonet,
Homme d'esprit et de science,
Partit en grande diligence.
Sévigny, dolent et transi,
A reçu le même ordre aussi.
Le duc de Brissac, comme sage,
De lui-même a plié bagage;
Il sortit entre chien et loup,
Pour s'en aller on ne sait où;
Et la duchesse Lesdiguières,
Agréable en tant de manières,
A depuis peu commandement
De s'absenter pareillement.

que j'avois fort aimée autrefois, et à laquelle je retrouvai encore un nouveau goût : je composai, à l'imitation de Boëce, une *Consolation de théologie*, par laquelle je prouvai que tout homme qui est prisonnier doit essayer d'être le *victus in Christo*, dont parle saint Paul. Je ramassai, dans une manière de *Sylva*, beaucoup de matières différentes, et entre autres une application à l'usage de l'église de Paris, de ce qui étoit contenu dans le livre des actes de celle de Milan, dressé par les cardinaux Borromée, et j'intitulai cet ouvrage : *Partus Vincennarum*[1]. Mon exempt n'oublia rien pour troubler la tranquillité de mes études et pour tenter de me donner du chagrin. Il me dit un jour que le Roi lui avoit commandé de me faire prendre l'air et de me mener sur le haut du Donjon. Comme il crut que j'y avois du divertissement, il m'annonça, avec une joie qui paroissoit dans ses yeux, qu'il avoit reçu un contre-ordre; je lui répondis : qu'il étoit venu tout à propos, parce que l'air, qui étoit trop vif au-dessus du Donjon, m'avoit fait mal à la tête. Quatre jours après, il me proposa de descendre au jeu de paume, pour y voir jouer mes gardes; je le priai de m'en dispenser, parce qu'il me sembloit que l'air y devoit être trop humide. Il m'y força en me disant que le Roi, qui avoit plus soin de ma santé que je ne le croyois, lui avoit commandé de me faire faire de l'exercice. Il me pria de l'excuser à son tour s'il ne m'y faisoit plus descendre,

1. M. Michelet dit, p. 418 de son volume sur *Richelieu et la Fronde*, que Retz commença *certainement* ses Mémoires à Vincennes en 1652. Nous avons établi avec exactitude, dans une Notice sur les manuscrits autographes du Cardinal, publiée en 1838, qu'il ne s'occupa de ce travail qu'en l'année 1672. Retz ne peut avoir écrit ses Mémoires avant cette époque, puisque dès les premières pages il parle de *feu* Madame de Choisy qui n'est morte qu'en l'année 1670, et de l'abbé *présentement* cardinal d'Estrées, qui n'obtint cette dignité qu'en 1671.

« pour quelques considérations, ajouta-t-il, que je ne « vous puis dire. » Je m'étois mis, pour vous dire le vrai, assez au-dessus de ces petites chicaneries, qui ne me touchoient point dans le fond et pour lesquelles je n'avois que du mépris; mais je vous confesse que je n'avois pas la même supériorité d'âme pour la substance, si l'on peut se servir de ce terme, de la prison; et la vue de me trouver tous les matins, en me réveillant, entre les mains de mes ennemis, me faisoit sentir que je n'étois rien moins que stoïque. Ame qui vive ne s'aperçut de mon chagrin; mais il fut extrême par cette unique raison ou déraison, car c'est en effet de l'orgueil humain : et je me souviens que je me disois, vingt fois le jour à moi-même, que la prison d'État étoit le plus sensible de tous les malheurs sans exception. Je ne connoissois pas encore assez celui des dettes.

Vous avez déjà vu que je divertissois mon ennui par mes études. J'y joignis quelquefois du relâchement. J'avois des lapins sur le haut du Donjon, j'avois des tourterelles dans l'une des tourelles, j'avois des pigeons dans l'autre[1]. Les continuelles instances de l'Église de Paris faisoient que l'on m'accordoit, de temps en temps, ces petits divertissements; mais on les troubloit toujours par mille et mille chicaneries. Ils ne laissoient pas de m'amuser, et d'autant plus agréablement que je les avois prévus mille et mille fois, en faisant réflexion à quoi je me pourrois occuper s'il m'arrivoit jamais d'être arrêté. Il n'est pas concevable combien on se trouve soulagé quand on rencontre, dans les malheurs où l'on tombe, les consolations,

1. L'histoire de la détention du cardinal de Retz a été écrite par MM. Durey de Menières et le Page, et publiée en 1755 en un volume in-12 imprimé à Vincennes, mais elle ne renferme aucun détail intéressant.

que petites, que l'on s'y est imaginées par avance.
ne m'occupois pourtant pas si fort à ces diver-
, que je ne songeasse avec une extrême applica-
me sauver. Et le commerce que j'avois toujours
hors et sans discontinuation, me donnoit lieu d'y
ir penser, et avec espérance et avec fruit.
neuvième jour de ma prison, un garde appelé
ntier, s'approcha de moi comme son camarade
oit; il y en avoit toujours un d'eux qui me gar-
vue, et même la nuit, et il me mit un billet dans la
, que je reconnus d'abord pour être de celle de Ma-
de Pommereux. Il n'y avoit dans ce billet que ces
es : « Faites-moi réponse; fiez-vous au porteur. »
porteur me donna un crayon et un petit morceau
pier, dans lequel j'assurai la réception du billet.
me de Pommereux avoit trouvé habitude avec la
e de ce garde et elle lui avoit donné cinq cents
pour ce premier billet. Le mari avoit été accou-
à cette manière de trafic, et il n'avoit pas été inutile
erté de M. de Beaufort. Il est mort lui et toute sa
e; j'en parle, par cette considération, plus libre-
Comme tout ce qui est écrit peut être vu par
cidents imprévus, permettez-moi, je vous sup-
de ne point entrer dans le détail de tous les au-
ommerces que j'eus après celui-là, et dans les-
il faudroit nommer des gens qui vivent encore.
lt que je vous dise que, nonobstant le changement
ois exempts et de vingt-quatre gardes du corps,
succédèrent pendant le cours de quinze mois les
ux autres, mon commerce ne fut jamais inter-
n et qu'il fut aussi réglé que celui de Paris à Lyon.
dame de Pommereux et MM. de Caumartin et
queville m'écrivoient réglément deux fois la se-
, et je leur faisois réglément réponse deux fois la

semaine. Voici les différentes matières de ce commerce. Elles tendoient toutes à ma liberté. La voie la plus courte étoit celle de se sauver de prison. Je fis pour cela deux entreprises, dont l'une me fut suggérée par mon médecin, qui étoit homme de mathématiques; il prit la pensée de limer la grille qui étoit à la petite fenêtre qui étoit dans la chapelle, où j'entendois la messe, et d'y attacher une espèce de machine avec laquelle je fusse, à la vérité, descendu assez facilement du troisième étage du Donjon; mais comme ce n'eût été que la moitié du chemin de fait et qu'il eût fallu remonter l'enceinte, de laquelle d'ailleurs on n'eût pu descendre, il quitta cette pensée, qui étoit en effet impraticable, et nous nous réduisîmes à une autre qui ne manqua que parce qu'il ne plut pas à la Providence de la faire réussir. J'avois remarqué, dans le temps qu'on me menoit sur la tour, qu'il y avoit tout au haut un creux dont je n'ai jamais pu deviner l'usage. Il étoit plein à demi de pierrailles, mais on pouvoit y descendre et s'y cacher. Je pris sur cela la pensée de choisir le temps que mes gardes seroient à dîner et que Carpentier seroit de jour, et d'enivrer son camarade qui étoit un vieillard appelé Toneville, qui tomboit comme mort dès qu'il avoit bu deux verres de vin, ce que Carpentier avoit éprouvé plus d'une fois, et de me servir de ce moment pour monter au haut de la tour sans que l'on s'en aperçût et pour me cacher dans le trou dont je viens de vous parler, avec quelques pains et quelques bouteilles d'eau et de vin. Carpentier convenoit de la possibilité et même de la facilité de ce premier pas, qui étoit d'autant plus aisé que les deux gardes qui le devoient relever, lui et son camarade, avoient toujours eu l'honnêteté de ne pas entrer dans ma chambre et de demeurer à la porte jusqu'à ce qu'ils

pussent juger que je fusse éveillé ; car je m'étois accoutumé à dormir l'après-dînée, ou plutôt à faire semblant de dormir. Ce n'est pas qu'il leur fût ordonné de ne m'y laisser jamais seul ; mais il y a toujours des gens qui sont plus honnêtes les uns que les autres. Carpentier devoit attacher des cordes à la fenêtre de la galerie par laquelle M. de Beaufort s'étoit sauvé, et jeter dans le fossé une machine de tissu que M. Vacherot avoit travaillée la nuit dans sa chambre, par le moyen de laquelle on eût pu croire que je me fusse élevé au-dessus de la petite muraille qu'on y avoit faite depuis la sortie de M. de Beaufort. Il devoit, en même temps, donner l'alarme comme s'il m'avoit vu passer dans la galerie, et montrer son épée teinte de sang, comme si même il m'eût blessé en me poursuivant. Toute la garde fût accourue au bruit; on eût trouvé les cordes à la fenêtre; on eût vu la machine et du sang dans le fossé ; huit ou dix cavaliers eussent paru le pistolet à la main dans le bois, comme pour me revoir; il y en eût eu un qui fût sorti des portes avec une calotte rouge sur la tête; ils se seroient séparés, et celui qui auroit eu la calotte rouge auroit tiré du côté de Mézières; l'on eût tiré le canon à Mézières, trois ou quatre jours après, comme si je fusse effectivement arrivé. Qui eût pu s'imaginer que j'eusse été dans ce trou? L'on n'eût pas manqué de lever la garde du bois de Vincennes et de n'y laisser que des mortes-payes ordinaires, qui eussent fait voir pour deux sous, à tout Paris, et la fenêtre et les cordes, comme ils firent celles de M. de Beaufort. Mais amis y fussent venus par curiosité comme tous les autres; ils m'eussent habillé en femme, en moine, comme il vous plaira, et j'en fusse sorti sans qu'il y eût eu seulement ombre de soupçon ni de difficulté.

Je ne crois pas qu'il y eût eu rien au monde de si ridicule pour la cour, si elle eût été attrapée en cette manière. Elle est si extraordinaire, qu'elle en paroît impossible : elle étoit même facile. Et je suis convaincu qu'elle auroit infailliblement réussi, si un garde appelé l'Escarmouche ne l'eût rompue par un incident que la pure fortune y jeta. On l'envoya à la place d'un autre qui tomba malade; et comme c'étoit un homme dur, vieux et exact, il dit à l'exempt qu'il ne concevoit pas comment il ne faisoit pas mettre une porte à l'entrée du petit escalier qui monte à la tour. Elle y fut posée le lendemain au matin; et ainsi mon entreprise fut rompue. Ce même garde m'assura le soir, en bonne amitié, qu'il m'étrangleroit s'il plaisoit à Sa Majesté de le lui commander.

Je n'étois pas si attaché au moyen de me tirer moi-même de la tour de Vincennes, que je pensasse aussi à ceux qui pouvoient obliger mes ennemis de m'en tirer. L'abbé Charrier, qui partit pour Rome dès le lendemain que je fus arrêté, y trouva le pape Innocent irrité jusqu'à la fureur[1], et sur le point de lancer les foudres sur les auteurs d'une action sur laquelle les exemples du cardinal de Guise (Martinier et Clesel) marquoient ses devoirs. Il s'en expliqua avec un très-grand ressentiment à l'ambassadeur de France. Il envoya M. Marini, l'archevêque d'Avignon, en qualité

1. Gueffier, résident du roi de France à Rome, écrivait à la date du 19 janvier 1653 :

« Sa Sainteté a grandement ressenti cette nouvelle là, non-seulement pour l'affront que l'on dit ici avoir été fait au Sacré Collége et à toute l'Église, à cause de sa dignité d'archevêque qui est jointe au cardinalat de mondit sieur de Retz, mais pour quelque affection particulière qu'elle a toujours témoignée jusqu'ici de lui porter, outre que c'est elle-même qui l'a fait cardinal, et que comme sa créature, elle ne voudra pas l'abandonner : ce qui veut dire que sans doute elle en voudra faire du ressentiment. »

de Nonce extraordinaire, pour ma liberté. Le Roi prit, de son côté, l'affaire avec hauteur. Il défendit à monsignor Marini de ne point passer Lyon. Le Pape craignit d'exposer son autorité et celle de l'Église[1] à la fureur d'un insensé. Il usa de ce mot en parlant à l'abbé Charrier et en lui ajoutant : « Donnez-moi une « armée et je vous donnerai un légat. » Il étoit difficile de lui donner cette armée; mais il n'eût pas été impossible, si ceux qui étoient obligés d'être mes amis en cette occasion, ne m'eussent pas manqué.

[1653.] Vous avez vu dans le deuxième volume de cet ouvrage, que Mézières étoit dans mes intérêts, par l'amitié que Bussi-Lameth avoit pour moi, et que Charleville et le Mont-Olympe y devoient être, parce que M. de Noirmoutiers tenoit ces deux places de moi. Vous avez vu aussi que ce dernier m'avoit manqué, lorsque M. le cardinal Mazarin rentra en France. Il crut se justifier en disant à tout le monde qu'il me serviroit envers et contre tous en ce qui me seroit personnel; et comme il y a peu chose qui le soit davantage que la prison, il se joignit publiquement avec Bussi-Lameth, aussitôt que je fus arrêté, et ils écrivirent ensemble une lettre au Cardinal, par laquelle ils lui déclarèrent qu'ils ne pourroient pas s'empêcher de se porter à toutes sortes d'extrémités, si l'on me retenoit plus longtemps en prison. Ces trois places, qui sont inattaquables quand elles sont d'un même parti, étoient d'une extrême importance dans un temps où M. le Prince, qui dès la première nouvelle qu'il eut de ma détention, déclara qu'il feroit sans exception tout ce que mes amis souhaiteroient pour ma liberté; où M. le

1. Le 20 janvier 1653, Gueffier donnait avis au comte de Brienne de cette résolution du Pape. (Correspondance de Rome. — Archives des Affaires étrangères.)

Prince, dis-je, offrit à ces deux gouverneurs de faire marcher toutes les forces d'Espagne à leur secours; où Belle-Ile, dont M. de Retz étoit le maître, n'étoit pas à mépriser à cause de l'Angleterre, dont la France n'étoit nullement assurée dans ce moment-là; et où Bordeaux et Brouage tenoient encore pour M. le Prince. Beaucoup de gens sont persuadés qu'il y avoit de quoi former une affaire considérable, c'est-à-dire qu'il y avoit assez d'étoffe, et en ce que vous venez d'en voir et en beaucoup de choses de cette nature; par exemple en la disposition du vicomte d'Hostel, qui étoit dans Béthune, et qui eût assurément branlé pour moi, s'il eût vu la partie bien faite. Le malheur fut qu'il n'y eut personne qui sût bien tailler cette étoffe. M. le duc de Retz avoit bonne intention, mais il n'étoit pas capable d'un grand dessein, et de plus sa femme et son beau-père le retenoient. M. de Brissac, qui avoit eu commandement de se retirer chez lui, ne savoit prendre en rien. M. le duc de Noirmoutiers eût été le plus entreprenant, mais il fut gagné par Madame de Chevreuse et par Laigues, auxquels le Cardinal[1] dit, en termes exprès, qu'ils lui répondroient des actions de leurs amis, et que s'ils tiroient un coup de pistolet, ils verroient l'un et l'autre ce qui leur en arriveroit. M. de Noirmoutiers, qui n'avoit pas d'ailleurs, comme vous avez vu, trop d'amitié pour moi, se rendit aux instances de ses amis et à celles de sa femme, qui n'est pas une merveille de son sexe[2], et il donna parole à la cour qu'il ne me donneroit que des apparences, et qu'il ne feroit rien en effet; il tint sa parole. M. le maréchal

1. Le retour du cardinal Mazarin à la cour eut lieu le 3 février. Loret raconte cet événement dans sa *Muse historique*.

2. Voyez les lettres du marquis et de la marquise de Noirmoutiers imprimées en note dans notre précédente édition des Mémoires de Retz. (Collection Michaud et Poujoulat, p. 425 et 426.)

de Villeroi donna avis de cet engagement de M. de Noirmoutiers avec la cour, à Madame de Lesdiguières, le quatorzième jour de ma prison.

Il ne traversa en rien le siége de Stenay, que le Roi fit en ce temps-là ; il éluda toutes les propositions de M. le Prince, et il se contenta de parler et d'écrire toujours en ma faveur et de tirer force coups de canon quand on buvoit à ma santé. Il eût eu pourtant peine à soutenir longtemps ce personnage, si Bussi-Lameth, qui avoit de l'esprit et de la décision, eût vécu; et il dit à Malclerc, qui y avoit été envoyé de la part de mes amis, ces propres mots : « Noirmoutiers veut amuser « le tapis, mais je le ferai parler françois, ou je lui « surprendrai sa place. » Le pauvre homme mourut d'apoplexie la nuit même. Le chevalier de Lameth, qui étoit major dans la place, y étant demeuré le maître par cette mort, le vicomte, son frère aîné, s'y jeta, et il demeura très-fidèlement dans mes intérêts. L'abbé de Lameth, leur cousin et le mien, et qui étoit mon maître de chambre, n'en bougea, et il m'y servit aussi avec tout le zèle possible; mais enfin une place ne pouvant rien sans l'autre, on n'agit point, et Mézières, Charleville et le Mont-Olympe furent pour moi, et ne firent rien pour moi. Il ne laissa pas de m'en coûter une bonne somme de deniers, que M. de Retz prêta pour la subsistance de la garnison. J'en ai payé depuis et le capital et les intérêts, qui montent à beaucoup; je ne me ressouviens pas de la quantité.

Vous pouvez juger que tout ce détail, dont j'étois ponctuellement informé, n'étoit pas la moindre de mes occupations dans ma prison; mais l'une de mes principales applications y étoit de cacher que j'en fusse informé; et je me souviens que M. de Pradelle, qui commandoit les compagnies des gardes suisses et françoises

qui étoient dans le château, et qui avoit permiss
me voir aussi bien que M. de Maupou-de-Nois
étoit aussi capitaine aux gardes; je me souviens,
que M. de Pradelle me dit un jour, qu'il étoit
sespoir d'être obligé de m'apprendre une nouve
m'affligeroit, qui étoit la mort de M. Bussi-L
Quoique je la susse aussi bien que lui, j'en fis
pris; et après avoir fait semblant d'y rêver un p
lui répondis : « J'en suis très-affligé, et je n'y
« qu'une consolation, qui est qu'il n'a au moins ri
« devant que de mourir, contre le service du Roi
« préhendois toujours qu'il ne s'emportât, à ca
« l'amitié qu'il avoit pour moi. » Je lui vis de
dans les yeux à ces paroles, parce qu'il en infé
je n'avois aucune nouvelle dans ma prison; et
mes gardes me dit qu'il l'avoit ouï parler à Nois
exaltation sur ce fondement, et qu'il lui avc
« Au moins, la cour ne se plaindra pas de nous
« dira pas que celui-ci écrit comme saint Tho
C'est ce que M. le cardinal Mazarin avoit dit
plaignant que Bar n'avoit pas gardé assez exac
M. le Prince. Ce M. de Pradelle eut la bonté
consoler, dans la même conversation, de l'app
sion que j'avois que l'on ne fît quelque chose à
res contre le service du Roi, et il m'assura que l
étoit entre les mains du commandant que Sa M
y avoit envoyé. Vous observerez, s'il vous pla
j'avois reçu un billet, la veille, du vicomte de L
qui me marquoit qu'il en étoit le maître, et qu'
rendroit bon compte; je reçus toutefois pour
qu'il plut a Pradelle de me dire de cela, et sur
part des discours de cette nature que l'on fa
cesse aux prisonniers d'État. Je dis la plupart
qu'il y en eut quelques-uns à l'égard desquel

pus agir ainsi. Par exemple, Pradelle, qui ne me parloit pour l'ordinaire que du beau temps et des choses qui étoient arrivées avant que j'eusse été arrêté, s'avisa un jour de m'annoncer l'heureux retour de M. le cardinal Mazarin à Paris[1]; il embellit son récit de tous les ornements qu'il crut qui me pouvoient déplaire, et il exagéra, même avec emphase, la réception magnifique qui lui avoit été faite à l'Hôtel de Ville. Je le savois déjà, et que M. Vedeau l'avoit harangué avec une bassesse incroyable. Je répondis froidement à M. de Pradelle que je n'en étois point surpris. Il reprit : « Et vous « n'en serez pas même fâché, Monsieur, quand vous « saurez l'honnêteté que M. le Cardinal a pour vous ; « il m'a commandé de vous venir assurer de ses très- « humbles services, et de vous supplier de croire qu'il « n'oubliera rien pour vous servir. » Je ne fis pas semblant d'avoir pris garde à ce compliment, et je lui fis je ne sais quelle question sur un sujet qui n'avoit aucun rapport à celui-là. Il y rentra, et comme il me pressa de lui répondre, je lui dis : que dès la première parole je lui aurois témoigné ma reconnoissance, si je n'étois persuadé que le respect qu'un prisonnier doit au Roi, ne lui permet pas de s'expliquer de quoi que ce soit qui regarde sa liberté, que lorsqu'il a plu à Sa Majesté de la lui rendre. Il m'entendit ; il m'exhorta à répondre à M. le Cardinal plus obligeamment, et il ne me persuada pas.

Voici une occasion plus considérable dans laquelle e n'eus pas plus de facilité. Les avis que le cardinal Mazarin avoit de Rome, et l'émotion des esprits, qui aroissoit et qui croissoit même à Paris, touchant ma

1. Mazarin rentra à Paris le 10 février 1653. Le Roi fut le rece- ir au Ménil-Madame-Rance. Voyez la *Muse Historique*, édition ée, p. 339

prison, l'obligèrent à donner au moins quelques démonstrations touchant ma liberté; et il se servit à cet effet de la crédulité de Monsignor Ragni, nonce en France, homme de bien et d'une naissance très-élevée, mais facile et tout propre à être trompé[1]. Il me l'envoya, accompagné de MM. de Brienne et le Tellier, pour me proposer et ma liberté et de grands avantages, en cas que je voulusse donner ma démission de la coadjutorerie de Paris. Comme j'avois été averti par mes amis de cette démarche, je la reçus avec un discours très-étudié et très-ecclésiastique, qui fit même honte au pauvre Monsignor Ragni, et qui lui attira ensuite une fort rude réprimande de Rome. Ce discours, qui m'avoit été envoyé par M. de Caumartin, et qui étoit fort beau et fort juste, fut imprimé dès le lendemain. La cour en fut touchée au vif. Elle changea et mon exempt et mes gardes; mais, comme je vous l'ai dit ci-dessus, la providence de Dieu ne m'abandonna pas, et elle fit que ces changements n'altérèrent point du tout mon commerce.

Comme je fus revenu de mon exil, la Reine-mère du Roi me pressa un jour extrêmement, à Fontainebleau, de lui en compter le détail, sur la parole qu'elle me donnoit, avec serment, de ne jamais nommer aucun de ceux qui y avoient eu part; et je m'en défendis, en la suppliant de ne me pas commander de m'expliquer sur une chose dont la révélation pourroit nuire à tous ceux qui, dans les siècles à venir, pourroient être prisonniers. Cette raison la satisfit.

Voilà bien des minuties qui ne sont pas dignes de votre attention; mais comme elles composent un petit détail

1. Loret raconte, sous la date du 8 mars 1653, une audience donnée par le Roi et la Reine au nonce Ragni, et pour les affaires de Retz. Voyez p. 349.

qui donne l'idée du manége de ces prisons d'État, dont peu de gens se sont avisés de traiter, je n'ai pas cru qu'il fût mal à propos de les toucher. En voici encore deux.

Les instances du chapitre de Notre-Dame[1] obligèrent la cour à permettre à un de son corps d'être auprès de moi, et l'on choisit pour cet emploi un chanoine de la famille de M. de Bragelonne, qui avoit été nourri au collége auprès de moi, et auquel même j'avois donné ma prébende. Il ne trouva pas le secret de se savoir ennuyer, ou plutôt il s'ennuyoit trop dans la prison, quoiqu'il s'y fût enfermé avec joie pour l'amour de moi. Il y tomba dans une profonde mélancolie. Je m'en aperçus, et je fis ce qui étoit en moi pour l'en faire sortir, mais il ne voulut jamais m'écouter sur cela. La fièvre double-tierce le saisit : il se coupa la gorge avec un rasoir au quatrième accès[2]. L'unique

1. Loret dit, dans sa *Muse historique* que, le 9 janvier 1653 :

Jeudi, prélats et gens d'Église,
Par une pieuse entreprise,
Prenant à cœur les intérêts
De Son Éminence de Rets,
Haranguèrent le roi de France
Pour obtenir sa délivrance;
Mais à tout ce que dit leur chef,
Le Roi répondit derechef :
Que quand le bien de cet empire,
Où sur tout il faut qu'il conspire,
Permettra, sans nul détriment,
Le susdit élargissement,
Il usera de sa clémence;
Mais, jusqu'à ce temps, patience.
Cela dit, Messieurs du clergé
Prirent honnêtement congé.

2. Ce fait est confirmé par Loret, dans sa *Muse historique* (p. 403), qui le rapporte sous la date du 30 août 1652, en ces mots :

Un cas qui grandement étonne,
C'est que Monsieur de Bragelonne,
Chanoine, joint aux intérêts
Du seigneur cardinal de Rets,
Étant comme lui dans Vincennes,
S'est sacrifié quelques veines
(Au grand détriment de sa peau)

honnêteté que l'on eut pour moi, dans tout le cou
ma prison, fut que l'on ne me dit point le genre
mort dans tout le temps que je fus à Vincennes,
ne l'appris que par M. le premier président de B
vre, le jour que l'on me tira du donjon de Vinc
pour me transporter à Nantes. Mais le tragique de
mort fut commenté par mes amis, et ne diminu
la compassion du peuple à mon égard. Cette cor
sion ne diminuoit point non plus les frayeurs de
Cardinal[1], elles le portèrent jusques à prendre la
sée de me transférer à Amiens, à Brest, au Hav
Grâce. J'en fus avertis, je fis le malade[2]. L'on en
Veson pour voir si effectivement je l'étois. L'on
parlé différemment de son rapport. Ce qui emp
ma translation, fut la mort de M. l'Archevêqu
émut à un point les esprits, que la cour pensa p
les adoucir qu'à les effaroucher. La manière dont
servi en ce rencontre a du prodige.

[1654]. Mon oncle mourut [le 21 mars] à quatre
res du matin ; à cinq, on prit possession de l'Archev

De deux ou trois coups de couteau :
Triste effet d'une fièvre chaude
Qui dans son sang maintenant rauge.
Plusieurs disent qu'il en mourra,
D'autres disent que non fera.

1. Le Pape ne cessait d'insister pour que la personne du ca
de Retz lui fût remise. Voyez les dépêches de Rome déjà pub
Les évêques de France firent aussi une demarche collective a
du Roi.

2. Loret écrivait, le 18 octobre 1653, au sujet de Retz :

J'ai su de mainte et mainte bouche
Qu'une fièvre rude et farouche
Attaqua et serra un peu de près
Monsieur le cardinal de Rets,
Et même quelquefois redouble ;
Mais ce fâcheux mal qui le trouble
Dans un si peu commode lieu,
Ne sera rien, s'il plaît à Dieu.

en mon nom, avec une procuration de moi en très-bonne forme; et M. le Tellier, qui vint à cinq heures et un quart dans l'église, pour s'y opposer de la part du Roi, y eut la satisfaction d'entendre que l'on fulminoit mes bulles dans le jubé. Tout ce qui est surprenant émeut les peuples. Cette scène l'étoit au dernier point, n'y ayant rien de plus extraordinaire que l'assemblage de toutes les formalités nécessaires à une action de cette espèce, dans un temps où l'on ne croyoit pas qu'il fût possible d'en observer une seule. Les curés s'échauffèrent encore plus qu'à leur ordinaire; mes amis souffloient le feu; les peuples ne voyoient plus leur Archevêque; le Nonce, qui croyoit avoir été doublement joué par la cour, parloit fort haut et menaçoit de censures. Un petit livre fut mis au jour, qui prouvoit qu'il falloit fermer les églises. M. le Cardinal eut peur, et comme ses peurs alloient toujours à négocier, il négocia : il n'ignoroit pas l'avantage que l'on trouve à négocier avec des gens qui ne sont point informés : il croyoit la moitié du temps que j'étois de ce nombre; il le crut en celui-là, et il me fit jeter cent et cent vues de permutations, d'établissements, de gros clochers, de gouvernements, de retour dans les bonnes grâces du Roi, de liaison solide avec le ministre.

Pradelle et mon exempt ne parloient du matin au soir que sur ce ton. L'on me donnoit bien plus de liberté qu'à l'ordinaire; l'on ne pouvoit plus souffrir que je demeurasse dans ma chambre pour peu qu'il fît beau sur le Donjon. Je ne faisois pas semblant de faire seulement réflexion sur ces changements, parce que je savois par mes amis le dessous des cartes. Ils me mandoient que je me tinsse couvert et que je n'ouvrisse en façon du monde, parce qu'ils étoient informés, à n'en pouvoir douter, que quand l'on viendroit

à fondre la cloche, l'on ne trouveroit rien de solide, et que la cour ne songeoit qu'à me faire expliquer sur la possibilité de ma démission, afin de refroidir et le clergé et le peuple. Je suivis ponctuellement l'instruction de mes amis, et au point que M. de Navailles, capitaine des gardes en quartier, m'étant venu trouver de la part du Roi et m'ayant fait un discours très-éloigné de ses manières et de son inclination honnête et douce (car le Mazarin l'obligea de me parler en aga des janissaires beaucoup plus qu'en officier d'un roi Très-Chrétien), je le priai de trouver bon que je lui fisse ma réponse par écrit. Je ne me ressouviens pas des paroles, mais je sais bien qu'elles marquoient un souverain mépris pour les menaces et pour les promesses, et une résolution inviolable de ne point quitter l'archevêché de Paris.

Je reçus, dès le lendemain, une lettre de mes amis, qui me marquoit l'effet admirable que ma réponse, qu'ils firent imprimer toute la nuit, avoit fait dans les esprits, et qui me donnoit avis que M. le président de Bellièvre devoit, le jour suivant, faire une seconde tentative. Il y vint effectivement, et il m'offrit, de la part du Roi, les abbayes de Saint-Lucien de Beauvais, de Saint-Médard de Soissons, de Saint-Germain d'Auxerre, de Barbeau, de Saint-Martin de Pontoise, de Saint-Aubin d'Angers et d'Orcan, « pourvu, ajouta-t-il, que « vous renonciez à l'archevêché de Paris et que... » Il s'arrêta à ce mot, en me regardant et en me disant : « Jusqu'ici je vous ai parlé comme ambassadeur de « bonne foi, je vais commencer à me moquer du Sici- « lien, qui est assez sot pour m'employer à une propo- « sition de cette sorte » : « et pourvu donc, continua-t-il, « que vous donniez douze de vos amis pour cautions, « que vous ratifiiez votre démission dès le premier

« moment que vous serez en liberté.... Ce n'est pas « tout, ajouta-t-il, il faut que je sois de ces douze, qui « seront MM. de Retz, de Brissac, de Montrésor, de « Caumartin, d'Hacqueville, etc. Écoutez-moi, reprit-il « tout d'un coup et ne me répondez point, je vous « supplie, que je ne vous aie parlé tant qu'il m'aura « plu. La plupart de vos amis sont persuadés que vous « n'avez qu'à tenir ferme et que la cour vous donnera « votre liberté, en se contentant de se défaire de vous « et de vous envoyer à Rome. Abus! Elle veut, *in ogni « modo*, votre démission. Quand je dis la cour, j'entends « le Mazarin; car la Reine est au désespoir que l'on « pense seulement à vous tirer de prison. Le Tellier dit « qu'il faut que M. le Cardinal ait perdu le sens. L'abbé « Fouquet est enragé; et Servien n'y consent que parce « que les autres sont d'un avis contraire. Il faut donc « supposer, pour incontestable, qu'il n'y a que le Ma- « zarin qui veuille votre liberté, et qu'il ne la veut que « parce qu'il croit qu'il se venge suffisamment en vous « faisant perdre l'archevêché de Paris. C'est au moins « l'excuse qu'il prend; car, dans le fond, ce n'est pas « ce qui le détermine, ce n'est que la peine qu'il a dans « ce moment du Nonce, du chapitre, des curés, du « peuple; je dis dans ce moment de la mort de M. l'Ar- « chevêque, qui tout au plus peut produire un sou- « lèvement qui, n'étant point appuyé, tombera à rien. « Je soutiens, de plus, qu'il n'en produira point; que « le Nonce menacera et ne fera rien; que le chapitre « fera des remontrances et qu'elles seront inutiles; « que les curés prôneront et en demeureront là; que « le peuple criera et qu'il ne prendra pas les armes. Je « vois tout cela de près, et que ce qui en arrivera sera « d'être transféré ou au Havre ou à Brest, et de de- « meurer entre les mains et à la disposition de vos

« ennemis, qui en useront dans les suites comme il « leur plaira. Je sais bien que le Mazarin n'est pas san- « guinaire, mais je tremble quand je pense que Na- « vailles vous a dit que l'on étoit résolu d'aller vite et « de prendre les voies dont les autres États avoient « donné tant d'exemples. Et ce qui me fait trembler « est la résolution que l'on a eue de parler ainsi. Les « grandes âmes disent quelquefois, pour leurs fins, de « ces sortes de choses sans les faire; les basses ont « plus de peine à les dire qu'à les faire.

« Vous croyez que la conclusion que je vais tirer de « tout ce que je viens de vous dire, sera qu'il faut que « vous donniez votre démission. Nullement. Je suis « venu ici pour vous dire que vous êtes déshonoré si « vous donnez votre démission; et que c'est en cette « occasion où vous êtes obligé de remplir, au péril de « votre vie et de votre liberté, que vous estimez assu- « rément plus que votre vie, la grande attente où tout « le monde est sur votre sujet. Voici l'instant où vous « devez, plus que jamais, mettre en pratique les apoph- « thegmes dont nous vous avons tant fait la guerre. « Je ne compte le fer et le poison pour rien; rien ne « me touche que ce qui est dans moi; on meurt égale- « ment partout. Voilà justement comment il faut ré- « pondre à ceux qui vous parleront de votre démis- « sion. Vous vous en êtes dignement acquitté jusqu'ici, « et l'on auroit tort de s'en plaindre; je n'en aurois « pas moins, si je prétendois de vous obliger à changer « de sentiment. Ce n'est pas ce que je vous demande; « ce que je souhaite est que vous me disiez bonne- « ment si, en cas que vous puissiez avoir votre liberté « pour une feuille de chêne, vous consentiez à l'ac- « cepter. » Je souris à cette parole. « Attendez, me « dit-il, je vais vous faire avouer qu'il n'est pas impos-

« sible. Une démission de l'archevêque de Paris, datée « du bois de Vincennes, est-elle bonne? — Non, lui « répondis-je; mais vous voyez aussi que l'on ne s'en « contente pas et que l'on veut des cautions pour la « ratification. — Et si je vois jour, reprit le Premier « Président, à ce que l'on ne vous demande plus de « cautions, qu'en dites-vous? — Je donnerai demain « ma démission, » lui répondis-je. Il m'expliqua en cet endroit tout ce qu'il avoit fait; il me dit qu'il ne s'étoit jamais voulu charger d'aucunes propositions jusqu'à ce qu'il eût connu clairement et que l'intention véritable du Cardinal étoit de me donner la liberté et que sa disposition étoit pareillement de se relâcher des conditions qu'il avoit demandées pour la sûreté de ma démission; qu'il n'y en avoit aucune qui ne lui fût venue dans l'esprit; que la première pensée avoit été d'exiger une promesse par écrit du chapitre, des curés et de la Sorbonne, qui s'engageassent à ne plus me reconnoître, en cas que je refusasse de la ratifier lorsque je serois en liberté; que la seconde avoit été de me faire mener au Louvre, d'y assembler tous les corps ecclésiastiques de la ville, de m'obliger à donner ma parole au Roi en leur présence. Enfin, il n'y a sorte d'entreprise, ajouta le Premier Président, de laquelle il ne se soit avisé pour satisfaire sa défiance.

« Vous le voyez, par ce que je viens de vous en dire, « qui ne fait pourtant pas la moitié de ce que j'en ai « vu. Comme je le connois, je ne l'ai contredit sur « rien. Toutes ces ridicules visions se sont évanouies « d'elles-mêmes. Celle des douze cautions, qui est à « la vérité plus praticable que les autres, subsiste en- « core; mais elle se dissipera comme les autres, « pourvu que vous demeuriez ferme à ne la pas ac- « cepter; je la disputerai avec opiniâtreté contre vous,

« vous la refuserez avec fermeté, comme croy
« qu'elle vous est honteuse, et nous ferons veni
« Sicilien à un autre expédient qu'il prendra, pa
« qu'il le croira très-propre à vous tromper. Cet ex
« dient est de vous confier ou à d'Hocquincourt o
« M. le maréchal de la Meilleraye, jusqu'à ce que
« Pape ait reçu votre démission. Le Cardinal cro
« qu'elle est sûre, si le Pape l'accepte ; et il est
« ignorant de nos mœurs, qu'il me le disoit enco
« hier. »

Je pris la parole en cet endroit et je dis à M. le Premier Président : que l'expédient ne valoit rien, parce que le Pape ne l'accepteroit pas. « Qu'importe, me re-
« partit-il, c'est le pis qui nous puisse arriver; et pour
« remédier à ce pis, il faut, quand on vous fera cette
« proposition, que vous stipuliez que, quoi qu'il arrive,
« vous ne pourrez jamais être remis entre les mains
« du Roi que sur mon billet, et j'en prendrai un bien
« signé de celui qui se chargera de votre garde. Vous
« devez vous fier en moi. Mettez-vous en l'état que je
« vous marque; j'ai un pressentiment que Dieu pour-
« voira au reste. »

Nous discutâmes à fond la matière ; nous examinâmes tout ce qui se pouvoit imaginer sur le choix qui se devoit faire de M. d'Hocquincourt ou de M. de la Meilleraye ; nous convînmes de tous nos faits, et il sortit de Vincennes les larmes aux yeux, en disant à M. de Pradelle : « Je trouve une opiniâtreté invincible : je suis
« au désespoir. Ce n'est pas l'Archevêché qui le tient.
« Il ne s'en soucie plus ; mais il croit que son honneur
« est blessé par les propositions qu'on lui fait de cau-
« tions, de garanties. Il ne se rendra jamais; je ne veux
« plus me mêler de tout ceci, il n'y a rien à faire[1]. »

1. Si l'on s'en rapporte à la *Muse historique* de Loret, p. 453, Retz

Pradelle, qui étoit bien plus à l'abbé Fouquet qu'au Cardinal, et qui savoit que l'abbé Fouquet ne vouloit en aucune manière ma liberté, lui porta en diligence cette bonne nouvelle, et il reçut, en même temps, la commission de me faire entrevoir, sans affectation, dans les conversations qu'il avoit avec moi, l'archevêché de Reims et des récompenses immenses, afin que lorsqu'on m'en proposeroit de moindres, je me tinsse plus ferme et que ma fermeté aigrît encore davantage le Mazarin. Je m'aperçus de ce jeu avec assez de facilité, en joignant ce que je savois de sûr par M. de Bellièvre et mes amis, à ce que j'apprenois de différent par Pradelle et par d'Avanton, qui étoit mon exempt. Celui-ci, qui étoit uniquement dépendant de M. de Navailles, son capitaine, qui n'y entendoit aucune finesse et qui n'alloit qu'au service du Roi, ne me grossissoit rien. L'autre, dont le but étoit de m'empêcher d'accepter le parti que l'on me feroit, par l'espérance qu'il me faisoit concevoir d'en obtenir de plus considérables, continuoit à me jeter des lueurs éclatantes. Je me résolus de répondre par l'art à l'artifice; je dis à d'Avanton que je ne concevois pas la manière d'agir de la cour; que quoique je fusse dans les fers, je ne les trouvois pas assez pesants pour souhaiter de les rompre par toutes les voies; qu'enfin, il falloit agir avec sincérité avec tout le monde, et avec les prisonniers comme avec les autres; qu'on me faisoit, en même temps, des propositions tout opposées; que M. le Premier Président m'offroit sept abbayes; que M. de Pradelle me montroit des archevêchés. D'Avanton, qui, dans le vrai, ne vouloit que le bien de l'affaire, ne manqua pas de rendre compte à son capitaine de mes

passait alors son temps à griser ses domestiques et ses gardiens pour charmer l'inquiétude de sa prison.

plaintes. M. le cardinal Mazarin, qui avoit pris une frayeur mortelle des curés et des confesseurs de Paris, et qui par cette considération brûloit d'impatience de finir, en fut outré contre Pradelle, il l'en gourmanda au dernier point; il soupçonna le vrai, qui étoit qu'il agissoit par les ordres de l'abbé Fouquet; et le chagrin qu'il eut de voir qu'il trouvoit dans les siens mêmes des obstacles à ses volontés, contribua beaucoup, à ce que M. de Bellièvre me dit dès le lendemain, à le faire conclure à ce que je donnasse ma démission, datée du donjon de Vincennes; que le Roi me pourvût des sept abbayes que je vous ai nommées, et que je fusse remis entre les mains de M. le maréchal de la Meilleraye, pour être gardé par lui dans le château de Nantes, et pour être mis en liberté aussitôt qu'il auroit plu à Sa Sainteté d'accepter ma démission; que, quoi qu'il pût arriver de cette démission, je ne pourrois jamais être remis entre les mains de Sa Majesté, qu'après que M. le premier président de Bellièvre auroit écrit de sa main à M. le maréchal de la Meilleraye qu'il l'agréoit; et que, pour la plus grande sûreté de cette dernière clause, le Roi signeroit de sa main un papier, par lequel il permettroit à M. le maréchal de la Meilleraye de donner cette promesse par écrit à M. le premier président de Bellièvre. Tout cela fut exécuté, et, le Lundi saint, l'un et l'autre me vinrent prendre à Vincennes et ils me menèrent ensemble dans un carrosse du Roi jusqu'au Port à l'Anglois.

Comme le maréchal étoit tout estropié de la goutte, il ne put monter jusqu'à ma chambre, ce qui donna le temps à M. de Bellièvre, qui m'y vint prendre, de me dire, en descendant les degrés, que je me gardasse bien de donner une parole que l'on m'alloit demander. Le maréchal, que je trouvai au bas de l'escalier, me la

demanda effectivement; c'étoit de ne me point sauver. Je lui répondis que les prisonniers de guerre donnoient des paroles, mais que je n'avois jamais ouï dire qu'on en exigeât des prisonniers d'État. Le maréchal se mit en colère et me dit nettement qu'il ne se chargeroit donc pas de ma personne. M. de Bellièvre, qui n'avoit pu, devant mon exempt, devant Pradelle et devant mes gardes, s'expliquer avec moi en détail, prit la parole, et me dit : « Vous ne vous entendez pas; M. le « Cardinal ne refuse pas de vous donner sa parole, si « vous voulez vous y fier absolument et ne lui don- « ner auprès de lui aucuns gardes. Mais si vous le « gardez, Monsieur, à quoi vous serviroit cette parole? « car tout homme que l'on garde en est quitte. »

Le Premier Président jouoit à jeu sûr, car il savoit que la Reine avoit fait promettre au maréchal qu'il me feroit toujours garder à vue [1]. Il regarda M. de Bel-

1. En se conformant à l'ordre du Roi qui le chargeait de la garde du cardinal de Retz, le maréchal de la Meilleraye signa l'engagement suivant :

« Nous, duc de la Meilleraye, pair et maréchal de France, promettons à M. le cardinal de Retz, qu'en exécution de la lettre du Roi à nous adressée, dont copie est ci-après transcrite, que nous mettrons M. le cardinal de Retz en liberté pour aller à Rome, selon et ainsi qu'il en est convenu avec M. de Bellièvre, premier président en la cour de parlement de Paris, ce que nous exécuterons au même temps que nous aurons avis de M. le Premier Président que les bulles de l'archevêché de Paris auront été expédiées en cour de Rome, sur la démission de mondit sieur le cardinal de Retz, en faveur de celui que Sa Majesté aura nommé à Sa Sainteté pour ledit archevêché, ou que Sa Majesté aura reçu le bref de Sa Sainteté mentionné dans la dépêche, et ce sans que nous attendions pour ladite exécution nouvel ordre de Sa Majesté, ni même que nous nous arrêtions à ceux que nous pourrions recevoir au contraire. »

PROMESSE DE M. LE CARDINAL DE RETZ.

« Nous, cardinal de Retz, reconnoissons n'avoir autre chose à désirer de M. le duc de la Meilleraye que l'exécution du contenu ci-

lièvre, et il lui dit : « Vous savez si je puis faire ce « que vous me proposez; allons, continua-t-il en se

dessus, aux temps et aux conditions mentionnées. Fait ce 28 mars 1654. »

LETTRE DU ROI AU MARÉCHAL DE LA MEILLERAYE.

« Mon cousin, ayant bien voulu, pour bonnes considérations, faire mettre en liberté mon cousin le cardinal de Retz lorsque les bulles de l'archevêché de Paris auront été expédiées par la cour de Rome, en faveur de la personne à qui j'accorderai ledit archevêché, sur la démission que le Cardinal en a faite en nos mains, moyennant la récompense que je lui en ai accordée, ou que j'aurai reçu ledit bref de notre saint père le Pape, adressant à moi, par lequel Sa Sainteté déclarera qu'en conséquence de la démission elle donnera ses bulles à celui que je nommerai audit archevêché. Et cependant, ayant trouvé bon de faire remettre la personne du cardinal de Retz entre vos mains, pour y être conduit par vos ordres en Bretagne et y être gardé jusqu'à ce que j'aie avis de l'expédition des bulles, ou que j'aie reçu ledit bref, et qu'après cela le Cardinal aille à Rome et s'y rende incessamment, ainsi que je lui ai fait entendre que je le désirois et qu'il s'est soumis de faire par l'entremise du sieur de Bellièvre, premier président en ma cour de parlement de Paris, que j'ai choisi pour cet effet. J'ai désiré vous faire savoir ce qui est en cela de ma volonté par cette lettre et vous dire que mon intention est que vous vous chargiez de la personne du cardinal de Retz, que vous le fassiez conduire du château de Vincennes, où il est à présent, à mon château de Nantes, prenant pour son escorte par les chemins les troupes et soldats de ma garde que j'ai ordonné à cet effet, et pour sa garde dans nondit château, en employant la garnison, proposant en outre les personnes et prenant toutes les précautions que vous verrez être nécessaires pour une entière sûreté.

« Que vous le teniez ainsi sous votre garde jusqu'à ce que vous ayez avis du Premier Président comme les bulles auront été expédiées, ou que j'aurai reçu ledit bref.

« Qu'alors vous le mettiez en liberté hors du château et de la ville de Nantes, afin qu'il puisse aller à Rome, par le droit chemin de Provence, ainsi qu'il s'y est soumis, sans que vous attendiez pour cela autre ordre de moi que celui porté par la présente, par laquelle je vous donne tout pouvoir, et sans vous arrêter à tout autre ordre que vous pourriez recevoir au contraire.

« Que pour assurer le cardinal de Retz que vous exécuterez ponctuellement l'ordre que je vous donne à son égard, dans le temps et aux conditions ci-devant expliquées, vous lui en fassiez une promesse par écrit aux termes mentionnés dans la présente. Et comme

« tournant vers moi, il faut donc que je vous garde ; « mais ce sera d'une manière de laquelle vous ne vous « plaindrez jamais[1]. »

« ne doute pas que vous ne preniez tous les soins qu'il se doit de « que je désire de vous, comme chose de conséquence, pour la- uelle je me confie entièrement en votre prudence et affection à on service, etc. »

1. Sous la date du samedi 11 avril, Loret annonçait dans sa *Muse istorique*, p. 482 :

> Mercredi de l'autre semaine,
> Sortit de la tour de Vincennes,
> Par un ordre royal exprès,
> Monsieur le cardinal de Rets,
> Lequel on conduisit bien vite
> A Chilly, pour son premier gîte.
> Quelque temps il y séjourna,
> Puis son escorte le mena,
> Au nombre d'environ nonante,
> Dans l'aimable ville de Nante,
> Ou pour le moins dans le château
> Qui passe pour fort et fort beau,
> Où l'on dit que cette Éminence
> Fera quelque temps résidence.

CHAPITRE XLIII

ÉVASION DU CARDINAL DE RETZ DU CHATEAU DE NANTES.

10 Mars - 3 Novembre 1654. — Le cardinal de Retz est transféré à Nantes. — Le maréchal de la Meilleraye chargé de le garder. — Bons procédés du Maréchal. — Tout le monde visite le cardinal de Retz dans le château de Nantes. — Fêtes et comédies. — Madame de la Vergne et Mademoiselle sa fille. — Surveillance sévère ordonnée par le Maréchal. — MM. de Caumartin, d'Hacqueville, l'abbé de Pont-Carré et Amelot. — Le Pape refuse d'accepter la démission d'archevêque de Paris donnée par Retz. — Mécontentement du maréchal de la Meilleraye. — Sa frayeur de Mazarin. — Sa servitude à l'égard de la cour. — Premier projet d'évasion préparé par Retz. — *Les gens les plus défiants sont très-souvent les plus dupes.* — M. de Brissac promet à Retz de lui aider à s'évader. — Madame de Brissac détourne son mari de ce projet. — Il est abandonné. — Retz combine un nouveau plan d'évasion. — Il doit ensuite se rendre à Paris. — Siége d'Arras. — Le duc de Noirmoutiers. — Évasion de Retz du château de Nantes. — Le peu de confiance que l'on doit avoir aux chiffres. — Retz, monté sur un excellent cheval, prend la route de Mauve. — MM. de Brissac et de Sévigné l'attendent pour lui faciliter le passage de la rivière. — Le cheval de Retz s'abat. — Le cardinal se casse l'épaule. — Son écuyer le remet à cheval. — Il passe la rivière. — Il se cache dans une meule de foin. — Dévouement des domestiques de Retz. — *Il ne faut jamais compter dans les grandes affaires les fatigues, le péril et le danger pour rien.* — Souffrances horribles du cardinal de Retz par suite de la fracture de son épaule. — Retz arrive à Beaupréau. — Madame de Brissac. — *Il n'y a que votre malheur qui m'ait empêché d'y mettre du poison.* — Dureté de Madame de Retz et de M. son père. — Chagrins domestiques. — Machecoul et Belle-Isle. — Voyage par mer. — Chagrins causés par les murmures injustes. — Retz s'embarque pour Saint-Sébastien. — Un gros temps. — Vaisseau turc qui donne la chasse à la barque de Retz. — Retz arrive à Saint-Sébastien. — Le baron de Valleville. — Les lignes d'Arras forcées. — Le roi d'Espagne. — Retz refuse d'aller à Madrid et de se joindre à M. le Prince. — Arrivée de Retz à Valence. — A Tudelle. — Émeute. — Révolte des laboureurs. — Cortes — Saragosse. — Notre-Dame del Pilar. — Vivaros. — Don Juan d'Autriche écrit à Retz. — Retz refuse l'argent du roi d'Espagne. — Mécontentement des Espagnols. — Retz fait voile sur Majorque. — La cathédrale de Léo. — Beauté des femmes de Majorque. — Port-Mahon. — Chasse et pêche. — Le golfe de Lyon. — Porto-Condé, île de Sardaigne. — Le duc de Guise et l'armée navale de France. — La galère de Retz échoue sur un

lème de sable. — La chiourme menace de s'insurger. — Porto-Vecchio. — Grande tempête. — Porto-Longone. — Porto Ferrare (île d'Elbe). — Arrivée du cardinal de Retz à Piombino.

Nous sortîmes ainsi de Vincennes [le 30 mars 1654], escortés de gendarmes, de chevau-légers et de mousquetaires du Roi; et des gardes de Monsieur le cardinal Mazarin, qui, à mon opinion, n'eussent pas dû être de ce cortége, y parurent même avec éclat.

Nous quittâmes le Premier Président au Port-à-l'Anglois, et nous continuâmes notre route jusqu'à Beaugenci, où nous nous embarquâmes après avoir changé d'escorte. La cavalerie retourna à Paris; et Pradelle, qui avoit pour enseigne Morel, qui est présentement, ce me semble, à Madame, se mit dans notre bateau, avec une compagnie du régiment des gardes, qui suivoit dans un autre. L'exempt, les gardes du corps, la compagnie du régiment me quittèrent le lendemain que je fus arrivé à Nantes. Je demeurai purement à la garde de M. le maréchal de la Meilleraye, qui me tint parole, car l'on ne pouvoit rien ajouter à la civilité avec laquelle il me garda. Tout le monde me voyoit; on me cherchoit même tous les divertissements possibles; j'avois presque tous les soirs la comédie. Toutes les dames de la ville s'y trouvoient; elles y soupoient souvent.

Madame de la Vergne, qui avoit épousé en secondes noces M. le chevalier de Sévigné, et qui demeuroit en Anjou, avec son mari, m'y vint voir et y amena Mademoiselle de la Vergne, sa fille, qui est présentement Madame de la Fayette. Elle étoit fort jolie et fort aimable, et elle avoit de plus beaucoup d'air de Madame de Lesdiguières. Elle me plut beaucoup, et la vérité est que je ne lui plus guère, soit qu'elle n'eût pas d'inclination pour moi, soit que la défiance que sa

mère et son beau-père lui avoient donnée, dès Paris même, avec application, de mes inconstances et de mes différentes amours, la missent en garde contre moi. Je me consolai de sa cruauté avec la facilité qui m'étoit assez naturelle, et la liberté que M. le maréchal de la Meilleraye me laissoit avec les dames de la ville, qui, étant à la vérité très-entière, m'étoit d'un fort grand soulagement. L'exactitude de la garde fut égale à l'honnêteté. On ne me perdoit jamais de vue, que quand j'étois retiré dans ma chambre; et l'unique porte qui étoit à cette chambre étoit gardée par six gardes jour et nuit. Il n'y avoit qu'une fenêtre très-haute, qui répondoit de plus dans la cour, dans laquelle il y avoit toujours un grand corps de garde, et celui qui m'accompagnoit toutes les fois que je sortois, composé de ces six hommes dont j'ai parlé ci-dessus, se postoit sur la terrasse d'une tour d'où il me regardoit quand je me promenois dans un petit jardin, qui est sur une manière de bastion ou de ravelin qui répond sur l'eau. M. de Brissac, qui se trouva dans le château de Nantes à la descente du carrosse, et MM. de Caumartin, d'Hacqueville, abbé de Pontcarré et Amelot, qui y vinrent bientôt après, furent plus étonnés de l'exactitude de la garde, qu'ils ne furent satisfaits de la civilité, quoiqu'elle fût très-grande. Je vous confesse que j'en fus moi-même fort embarrassé, particulièrement quand j'appris, par un courrier de l'abbé Charrier, que le Pape ne vouloit pas agréer ma démission : ce qui me fâcha beaucoup; parce que l'agrément du Pape ne l'eût pas validée, et m'eût toutefois donné ma liberté. Je dépêchai en diligence à Rome Malclerc, qui a l'honneur d'être connu de vous, et je le chargeai d'une lettre par laquelle j'expliquois au Pape mes véritables intérêts : je donnai de plus une instruction très-ample à Mal-

clerc, par laquelle je lui marquois tous les expédients de concilier la dignité du Saint-Siége avec l'acceptation de cette démission. Rien ne put persuader Sa Sainteté, elle demeura inflexible. Elle crut qu'il y alloit trop de sa réputation de consentir, même pour un instant, à une violence aussi injurieuse à toute l'Église, et elle dit ces propres paroles à l'abbé Charrier et à Malclerc, qui pressoient le Pape les larmes aux yeux : « Je sais « bien que mon agrément ne valideroit pas une démis- « sion qui a été extorquée par la force; mais je sais « bien aussi qu'il me déshonoreroit, quand on diroit « que je l'ai donné à une démission qui est datée d'une « prison. »

Vous croyez aisément que cette disposition du Pape m'obligeoit à de sérieuses réflexions, qui furent même dans la suite encore plus éveillées par celles du maréchal de la Meilleraye; il étoit de tous les hommes le plus bas à la cour. La nourriture qu'il avoit prise à celle de M. le cardinal de Richelieu, avoit fait de si fortes impressions dans son esprit, que bien qu'il eût beaucoup d'aversion pour la personne de M. le cardinal Mazarin, il trembloit dès qu'il entendoit nommer son nom. Je ne fus pas deux jours entre ses mains, que je ne m'aperçus de cet esprit de servitude et qu'il ne s'aperçut lui-même qu'il étoit engagé dans une affaire qui pouvoit me rendre difficile dans l'événement. Ses frayeurs redoublèrent à la nouvelle qu'il eut que l'on incidentoit à Rome. Il m'en parut ému au delà même de ce que la bienséance eût pu permettre. Quand le Cardinal lui eut mandé qu'il savoit de science certaine que la difficulté que faisoit le Pape venoit de moi, il ne se put plus contenir; il m'en fit des reproches, et au lieu de recevoir mes raisons, qui étoient fondées sur la pure et simple vérité, il affecta de croire, ou plutôt de

vouloir croire, que je la lui déguisois. Je ne doutois plus alors qu'il ne préparât des prétextes pour me rendre à la cour, quand il lui conviendroit de le faire. Cette conduite est ordinaire à tous ceux qui ont plus d'artifice que de jugement; mais elle n'est pas sûre à ceux qui ont plus d'impétuosité que de bonne foi. J'en fis faire l'expérience au Maréchal, car je le fis expliquer en l'échauffant insensiblement : il se trahit soi-même en me les découvrant avec beaucoup d'imprudence, en présence de tout ce qui étoit avec nous dans la cour du château. Il me lut une lettre, par laquelle on lui écrivoit que l'on avoit donné avis à la cour que je promettois à Monsieur, qui étoit à Blois, de lui ménager M. le maréchal de la Meilleraye, et au point que je ne désespérois pas qu'il ne lui donnât retraite au Fort-Louis. Je lui dis qu'il auroit toujours de ces tracasseries, et que la cour, qui n'avoit songé qu'à apaiser Paris en m'éloignant, ne songeroit plus qu'à me tirer de ses mains par ses artifices. Il se tourna de mon côté comme un possédé, et il me dit d'une voix haute et animée : « En un mot, Monsieur, je veux bien « que vous sachiez que je ne ferai pas la guerre au Roi « pour vous. Je tiendrai fidèlement ma parole; mais « aussi faudra-t-il que M. le Premier Président tienne « celle qu'il a donnée au Roi. » Je joignis à ces circonstances un petit voyage de quinze jours qu'il fit, deux jours après, au Fort-Louis et l'affectation qu'il eut d'envoyer à la Meilleraye Madame sa femme, qui n'étoit revenue de Paris que huit ou dix jours auparavant, et je me résolus de penser tout de bon à me sauver.

M. le Premier Président, à qui la cour avoit déjà fait une manière de tentative, m'en pressoit, et Montrésor me fit donner un petit billet, par le moyen d'une dame de Nantes, où il y avoit : « Vous devez être conduit à

» Brest, dans la fin du mois, si vous ne vous sauvez. » La chose étoit très-difficile. Le préalable fut d'amuser le Maréchal en lui faisant croire, aussitôt qu'il fut revenu du Fort-Louis, que Rome commençoit à s'adoucir; et Joly lui faisoit voir des déchiffrements qui paroissoient fort naturels. Je connus encore en cette occasion que les gens les plus défiants sont très-souvent les plus dupes. Je m'ouvris ensuite à M. de Brissac, qui faisoit de temps en temps des voyages à Nantes et qui me promit de me servir. Comme il avoit un fort grand équipage, il marchoit toujours avec beaucoup de mulets et on lui faisoit la guerre de ce qu'il en avoit presque autant pour sa garde-robe que le Roi. Cette quantité de coffres me donna la pensée qu'il ne seroit pas impossible que je me fourrasse dans l'un de ces bahuts. On le fit faire exprès un peu plus grand qu'à l'ordinaire. L'on fit un trou par le dessous, afin que je pusse respirer. Je l'essayai même, et il me parut que ce moyen étoit praticable et d'autant plus aisé, qu'il étoit simple et qu'il n'étoit pas même nécessaire de le communiquer à beaucoup de gens. M. de Brissac l'avoit entièrement approuvé; il fit un voyage de trois ou quatre jours à Machecoul, qui le changea absolument. Il s'ouvrit de ce projet à Madame de Retz et à M. son beau-père : ils l'en dissuadèrent. Celle-là, à mon avis, par la haine qu'elle avoit pour moi, et celui-ci par son tour d'esprit naturel, qui, nonobstant beaucoup de parties qu'il avoit d'un très-grand seigneur, alloit toujours au mal. M. de Brissac revint donc à Nantes convaincu, à ce qu'il disoit, que j'étoufferois dans ce bahut, et touché, à la vérité, du scrupule qu'on lui avoit donné que, s'il faisoit une action de cette nature, il violeroit trop ouvertement le droit de l'hospitalité. Je n'oubliai rien pour lui persuader qu'il violeroit aussi beaucoup celui de

l'amitié, s'il me laissoit transférer à Brest, m'en po
vant empêcher. Il en convint, et il me donna parole
qu'il n'iroit plus à Machecoul et qu'il me serviroit po
ma liberté en tout ce qui ne regarderoit pas le deda
du château. Nous prîmes toutes nos mesures sur
plan que je me fis à moi-même, aussitôt que le pr
mier m'eut manqué.

Je vous ai déjà dit que je m'allois quelquefois pr
mener sur une manière de ravelin, qui répond sur
rivière de Loire; et j'avois observé que, comme no
étions au mois d'août, elle ne battoit pas contre la m
raille et laissoit un petit espace de terre jusqu'au b
tion. J'avois aussi remarqué qu'entre le jardin qui ét
sur ce bastion et la terrasse sur laquelle mes garc
demeuroient quand je me promenois, il y avoit u
porte que Chalucet y avoit fait mettre pour empêch
les soldats d'y aller manger son raisin. Je formai s
ces observations mon dessein, qui fut de tirer sans fai
semblant le rien cette porte après moi, qui, étan
jour par des treillis, n'empêcheroit pas les gardes
me voir, mais qui les empêcheroit au moins de po
voir venir à moi; de me faire descendre par une cor
que mon médecin et l'abbé Rousseau, frère de m
intendant, me tiendroient, et de faire trouver des ch
vaux au bas du ravelin et pour moi et pour quatre ge
tilshommes que je faisois état de mener avec moi.
projet étoit d'une exécution très-difficile. Il ne se po
voit exécuter qu'en plein jour, entre deux sentinell
qui n'étoient qu'à trente pas l'une de l'autre, à la port
du demi-pistolet de mes six gardes qui me pouvoie
tirer à travers des barreaux de la porte. Il falloit q
les quatre gentilshommes, qui devoient venir avec m
et favoriser mon évasion, fussent bien justes à se tro
ver au bas du ravelin, parce que leur apparition po

voit aisément donner de l'ombrage. Je ne me pouvois pas passer d'un moindre nombre, parce que j'étois obligé de passer par une place qui est toute proche et qui étoit le promenoir ordinaire des gardes du Maréchal. Si mon dessein n'eût été que de sortir de prison, il eût suffi d'avoir les regards nécessaires à tout ce que je viens de vous marquer; mais il s'étendoit plus loin, et j'avois formé celui d'aller droit à Paris et de paroître publiquement. J'avois encore d'autres précautions à observer, qui étoient, sans comparaison, plus difficiles. Il falloit que je passasse en diligence de Nantes à Paris, si je ne voulois être arrêté par les chemins, où les courriers du maréchal de la Meilleraye ne manqueroient pas de donner l'alarme; il falloit que je prisse mes mesures à Paris même, où il m'étoit aussi important que mes amis fussent avertis de ma marche, qu'il me l'étoit que les autres n'en fussent point informés. Voilà bien des cordes, dont la moindre qui eût manqué eût déconcerté la machine. Je vous rendrai compte de leur effet, après que j'aurai fait une réflexion qui me paroît nécessaire en cet endroit.

Il me semble que je vous ai déjà dit ailleurs que ce qui est fort extraordinaire ne paroît possible à ceux qui ne sont capables que de l'ordinaire, qu'après qu'il est arrivé. Je l'ai observé cent et cent fois; et je suis trompé si Longinus, ce fameux chancelier de la reine Zénobie, ne l'a remarqué devant moi. J'ai une réminiscence obscure que je l'ai lu dans son divin ouvrage : *De sublime genere*. Il n'y eût rien eu de plus extraordinaire, dans notre siècle, que le succès d'une évasion comme la mienne, si elle se fût terminée à me rendre maître de la capitale du royaume en brisant mes fers. Je ne me dus pas cette pensée, ce fut Caumartin qui me la donna. Je l'embrassai avec ardeur; et ce qui me

fait croire qu'elle n'étoit ni extravagante ni impraticable, fut et que le premier président de Bellièvre, qui avoit un intérêt considérable qu'elle ne s'entreprit pas sans qu'il n'y eût espérance d'y réussir, l'approuva; et qu'aussitôt que M. le Chancelier et Servien, qui étoient à Paris, surent que je marchois, ils ne pensèrent tous deux qu'à me quitter la place et à se sauver. Ce fut le premier mot que Servien, qui n'étoit pas timide, proféra, quand il reçut la lettre de M. le maréchal de la Meilleraye. Joignez à cela le *Te Deum* qui fut chanté pour ma liberté à Notre-Dame [1], et les feux de joie qui furent faits en beaucoup de quartiers de la ville, quoiqu'on ne me vit pas, et jugez de l'effet que j'avois lieu d'espérer de ma présence.

En voilà assez pour répondre à ceux qui m'ont blâmé de mon entreprise, et je les supplie seulement de s'examiner bien eux-mêmes et de se demander dans leur intérieur, s'ils eussent cru que la déclaration que je fis en plein Parlement contre M. le cardinal Mazarin, le lendemain de la bataille de Rethel, eût réussi comme elle le fit, si on la leur eût proposée un quart d'heure devant qu'elle réussît. Je suis persuadé que presque tout ce qui s'est entrepris de grand est de cette espèce; je le suis, de plus, qu'il est souvent nécessaire de le hasarder. Mais je le suis encore qu'il étoit judicieux dans l'occasion dont il s'agit, parce que le pis

1. Au sujet de ce *Te Deum*, Servien écrivait au cardinal Mazarin, le 14 août 1654 :

« Son Éminence apprendra de divers endroits l'action insolente du chapitre de Notre-Dame, qui a fait chanter un *Te Deum* et sonner la grosse cloche aussitôt qu'il a su l'évasion du cardinal de Retz, par une de ses lettres dont j'avois la copie.

« Si cette entreprise, faite sans nécessité pour déplaire au Roi dans sa ville capitale, demeure sans punition éclatante, elle donnera une très-mauvaise opinion, tant dedans le royaume qu'aux pays étrangers, de l'autorité royale dans Paris. »

du pis étoit de faire une action de grand éclat, que j'eusse poussée, si j'y eusse trouvé lieu, et à laquelle j'eusse donné un air de modération et de sagesse, si le terrain ne m'eût pas paru aussi ferme que je me l'étois imaginé. Car mon projet étoit de n'entrer à Paris qu'avec toutes les apparences d'un esprit de paix, de déclarer et au Parlement et à l'Hôtel de Ville que je n'y allois que pour prendre possession de mon archevêché; de prendre effectivement cette possession dans mon église; de voir ce que ce spectacle produiroit dans l'esprit d'un peuple échauffé par l'état des choses; car Arras étoit assiégé par M. le Prince[1]. Le Roi, qui m'eût vu dans Paris, n'eût pas apparemment fait attaquer les lignes comme il le fit; les serviteurs de M. le Prince, qui étoient en bon nombre dans la ville, se seroient certainement joints à mes amis[2]; la fuite de M. le Chancelier et de M. Servien auroit fait perdre cœur aux Mazarins; la collusion de M. le premier président de Bellièvre m'auroit été d'un avantage signalé. M. Nicolaï, premier président de la Cour des Comptes, a dit depuis que, comme il n'y avoit pas eu contre moi une seule ombre de formalités observées, sa compagnie n'auroit pas hésité un moment à faire à l'égard de ma possession tout ce qui dépendoit d'elle. J'aurois connu, en faisant ces première démarches, jusqu'où j'aurois

1. Loret raconte le siége d'Arras dans sa lettre du 18 juillet 1654 (Edition de M. Ravenel, p. 519). M. le Prince commandait une armée de trente-deux mille hommes et de cinquante-quatre canons.

2. L'adhésion des amis du prince de Condé n'était pas douteuse, puisque ce prince avait écrit au marquis de Noirmoutiers, le 18 août: « Monsieur, j'ai appris avec la plus grande joie du monde que M. le cardinal de Retz s'est sauvé. J'aurois souhaité lui être utile dans son malheur. Si cela n'a pas été, il n'a pas tenu à moi. Je lui écris pour lui témoigner ma joie. Je vous prie de lui faire tenir ma lettre, si vous le jugez à propos. Cependant je vous prie de croire, etc.

« Louis de Bourbon. »

dû et pu porter les secondes. Si, comme je l'ai di
dessus, j'eusse rencontré le chemin plus embar
que je l'aurois cru, je n'avois qu'à faire un pa
arrière, à traiter purement l'affaire en ecclésias
et me retirer après ma prise de possession, à Mézi
où deux cents chevaux m'eussent passé avec toute
de facilité, toutes les troupes du Roi étant éloig
Le vicomte de Lameth étoit dedans, et Noirmou
même, quoique accoutumé sous main à la cour, co
vous avez vu ci-devant, eût été obligé de garde
grandes mesures avec moi, pour ne se pas déshon
tout à fait dans le monde, et par la considération n
de son intérêt particulier, parce que Charleville
Mont-Olympe ne sont que comme un rien sans
zières. Il avoit, de plus, renoué en quelque façon
moi, depuis que j'étois sorti de Vincennes; et co
il croyoit que j'aurois au premier jour ma liber
avoit pris cet instant pour se raccommoder avec
et pour m'envoyer Branchecour, capitaine d'infan
dans la garnison de Mézières. Il m'apporta une l
signée de lui et du vicomte de Lameth, et ils m'
voient tous deux comme étant et ayant toujour
dans mes intérêts, et y voulant vivre et mourir. Un l
séparé du vicomte me marquoit que M. le duc de l
moutiers affectoit de faire le zélé pour moi plus
jamais, pour couvrir le passé par un éclat qui, en l
où étoient les choses, ne le pouvoit plus, au m
selon son opinion, commettre avec la cour. Co
Mézières n'est pas considérable sans Charleville et
le Mont-Olympe, je n'y eusse pu rien faire de gr
dans la défiance où j'étois de Noirmoutiers; ma
eusse toujours tiré de quoi me retirer; et c'étoit j
ment ce dont j'avois le plus besoin, dans l'occasio
laquelle je vous parle. Tout ce plan fut renversé e

moment, quoiqu'aucune des machines sur lesquelles il étoit bâti n'eût manqué.

Je me sauvai un samedi 8 d'août, à cinq heures du soir[1]; la porte du petit jardin se referma après moi presque naturellement; je descendis, un bâton entre les jambes, très-heureusement, du bastion qui avoit quarante pieds de haut. Un valet de chambre, qui est encore à moi, qui s'appelle Fromentin, amusa mes gardes en les faisant boire. Ils s'amusèrent eux-mêmes à regarder un Jacobin qui se baignoit et qui, de plus, se noyoit. La sentinelle, qui étoit à vingt pas de moi, mais en lieu d'où elle ne pouvoit pourtant pas me joindre, n'osa me tirer, parce que, lorsque je le vis compasser la mèche, je lui criai que je le ferois pendre s'il tiroit, et il vous à la question qu'il crut, sur cette menace, que le maréchal étoit de concert avec moi. Deux petits pages qui se baignoient, et qui me voyant suspendu à la corde, crièrent que je me sauvois, ne furent pas écoutés, parce que tout le monde s'imagina qu'ils appeloient les gens

[1] Le 15 août, Loret annonçait cette nouvelle dans sa *Muse historique*, qui ne paraissait qu'une fois la semaine, (p. 529) ainsi qu'il suit :

Par plusieurs courriers et messages,
Tant de villes que de villages,
Nous sûmes, dès mardi dernier,
Que cet important prisonnier,
Nommé François, non pas Jacinthe
Lequel autrefois de Corinthe
Fut archevêque *ad honores*,
Savoir le cardinal de Rets,
Échappa du château de Nantes,
De nuit, à deux heures sonnantes,
Le cinq ou le six de ce mois,
Encor qu'il eût plus de cent fois
Expressément sa foi promise
De ne sortir point par surprise;
Et ledit manquement de foi
Qui peut causer du désarroi
N'a pas rendu l'âme fort gaie
De Monsieur de la Meilleraye.
Enfin, cet esprit redouté
Est maintenant en liberté.

au secours du Jacobin qui se noyoit. Mes quatre gentilshommes se trouvèrent à point nommé au bas du ravelin, où ils avoient fait semblant de faire abreuver leurs chevaux, comme s'ils eussent voulu aller à la chasse; je fus à cheval moi-même avant qu'il y eût eu seulement la moindre alarme; et comme j'avois quarante relais posés entre Nantes et Paris, je serois arrivé infailliblement le mardi à la pointe du jour, sans un accident que je puis dire avoir été le fatal et le décisif du reste de ma vie. Je vous en rendrai compte après que je vous aurai parlé d'une circonstance qui est importante, en ce qu'elle marque le peu de confiance que l'on doit prendre aux chiffres.

J'en avois un avec Madame la Palatine, que nous appelions l'*indéchiffrable*, parce qu'il nous avoit toujours paru qu'on ne le pouvoit pénétrer qu'en sachant le mot dont on seroit convenu; nous y avions une confiance si abandonnée, que nous n'avions jamais douté d'écrire familièrement, par les courriers ordinaires, nos secrets les plus importants et les plus cachés. Ce fut par ce chiffre que j'écrivis à M. le Premier Président que je me sauverois le 8 d'août; ce fut par ce chiffre qu'il me manda que je me sauvasse à tous risques; ce fut par ce chiffre que je donnai les ordres nécessaires pour régler et pour placer mes relais; ce fut par ce chiffre que nous convînmes, Annery, Laillevaux et moi, du lieu où la noblesse du Vexin me devoit joindre pour entrer avec moi à Paris. M. le Prince, qui avoit un des meilleurs déchiffreurs du monde, qui, si je m'en souviens, s'appeloit Martin, le tint six semaines à Bruxelles, et il me le rendit en m'avouant que ce Martin lui avoit confessé qu'il étoit indéchiffrable. Voilà de grandes preuves pour la qualité du chiffre. Il fut dégradé quelque temps après par Joly, qui, quoique non déchiffreur

de profession, en trouva la clef en rêvant, et me l'apporta à Utrecht où j'étois pour lors. Pardonnez-moi, je vous prie, cette petite digression qui ne sera pas inutile. Je reprends le fil de ma narration.

Aussitôt que je fus à cheval, je pris la route de Mauve, qui est, si je ne me trompe, à cinq lieues de Nantes, sur la rivière, et où nous étions convenus que M. de Brissac et M. le chevalier de Sévigné m'attendroient avec un bateau pour la passer. La Ralde, écuyer de M. le duc de Brissac, qui marchoit devant moi, me dit qu'il falloit galoper d'abord pour ne pas donner le temps aux gardes du Maréchal de fermer la porte d'une petite rue du faubourg où étoit leur quartier, et par laquelle il falloit nécessairement passer. J'avois un des meilleurs chevaux du monde, et qui avoit coûté mille écus à M. de Brissac. Je ne lui abandonnai pas toutefois la main, parce que le pavé étoit très-mauvais et très-glissant; mais un gentilhomme à moi, qui s'appeloit Boisguérin, ayant crié de mettre le pistolet à la main, parce qu'il voyoit deux gardes du Maréchal qui ne songeoient pourtant pas à nous, je l'y mis effectivement en le présentant à la tête de celui de ces gardes qui étoit le plus près de moi, pour l'empêcher de se saisir de la bride de mon cheval; le soleil, qui étoit encore haut, donna dans la platine, la réverbération fit peur à mon cheval qui étoit vif et vigoureux; il fit un grand soubresaut et il retomba des quatre pieds. J'en fus quitte pour l'épaule gauche qui se rompit contre la borne d'une porte. Un autre gentilhomme à moi, nommé Beauchêne, me releva et me remit à cheval; et quoique je souffrisse des douleurs effroyables et que je fusse obligé de me tirer les cheveux, de temps en temps, pour m'empêcher de m'évanouir, j'achevai ma course de cinq lieues devant que le Grand-Maître, qui me

suivoit à toute bride avec tous les coureurs de Nantes, au moins si l'on en veut croire la chanson de Marigny, m'eût pu joindre. Je trouvai au lieu destiné M. de Brissac et le chevalier de Sévigné, avec le bateau. Je m'évanouis en y entrant. L'on me fit revenir en me jetant un verre d'eau sur le visage. Je voulus remonter à cheval quand nous eûmes passé la rivière; mais les forces me manquèrent, et M. de Brissac fut obligé de me faire mettre dans une fort grosse meule de foin, où il me laissa avec un gentilhomme à moi, appelé Montet, qui me tenoit entre ses bras. Il emmena avec lui Joly, qui seul avec Montet avoit pu suivre, les chevaux des autres ayant manqué, et il tira droit à Beaupréau, à dessein d'y assembler la noblesse pour me venir tirer de ma meule de foin.

Ce pendant qu'elle se mettra en état de cela, je me sens obligé de vous raconter deux ou trois actions de mes pauvres domestiques, qui ne meritent pas d'être oubliés. Pâris, docteur de Navarre, qui avoit donné le signal, avec son chapeau, aux quatre gentilshommes qui me servirent en cette occasion, fut trouvé sur le bord de l'eau par Coulon, écuyer du Maréchal, qui le prit en lui donnant même quelques gourmades. Le docteur ne perdit point le jugement, et il dit à Coulon, d'un ton niais et normand : « Je le dirai à M. le Maré-« chal que vous vous amusez à battre un pauvre prêtre, « parce que vous n'osez vous prendre à M. le Cardinal, « qui a de bons pistolets à l'arçon de sa selle. » Coulon prit cela pour bon, et il lui demanda où j'étois. « Ne le voyez-vous pas, répondit le docteur, qui entre « dans ce village ? » Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il m'avoit vu passer l'eau. Il se sauva ainsi, et il faut avouer que cette présence d'esprit n'est pas commune. En voici une de cœur qui n'est pas moindre : Celui pour

qui le docteur me vouloit faire passer, quand il dit à Coulon que j'entrois dans un village qu'il lui montroit, étoit ce Beauchêne dont je vous ai parlé, dont le cheval étoit outré, et il n'avoit pu me suivre. Coulon, le prenant pour moi, courut à lui, et comme il se voyoit soutenu par beaucoup de cavaliers qui étoient près de le joindre, il l'aborda le pistolet à la main. Beauchêne s'arrêta sur eux avec la même posture, et il eut la fermeté de s'apercevoir, dans cet instant, qu'il y avoit un bateau à dix ou douze pas de lui. Il se jeta dedans, et ce pendant qu'il arrêtoit Coulon en lui montrant un de ses pistolets, il mit l'autre à la tête du batelier et le força de passer la rivière. Sa résolution ne le sauva pas seulement, mais elle contribua à me faire sauver moi-même, parce que le Grand-Maître ne trouvant plus ce bateau, fut obligé d'aller passer l'eau beaucoup plus bas.

Voici une autre action qui n'est pas de même espece, mais qui servit encore davantage à ma liberté. Je vous ai déjà dit qu'aussitôt que l'abbé Charrier m'eut mandé que le Pape refusoit d'admettre ma démission, je dépêchai Malclerc pour en solliciter l'agrément. La cour lui joignit Gaumont, qui portoit l'original de cette démission à M. le cardinal d'Est, avec ordre de la solliciter, parce qu'il n'y avoit plus d'ambassadeur de France à Rome. Gaumont s'étant trouvé fatigué à Lyon et ayant pris la résolution de s'aller embarquer à Marseille, Malclerc continua dans celle de prendre la route des montagnes; et comme elle est la plus courte, Gaumont jugea à propos de lui remettre le paquet adressé à M. le cardinal d'Est. Sa simplicité fut grande, comme vous voyez, et il n'avoit pas étudié de plus la maxime que j'ai toujours pratiquée et que j'ai toujours enseignée à mes gens: de ne jamais compter, dans les grandes

affaires, les fatigues, le péril et la dépense pour que chose. Il s'en trouva mal en ce rencontre. ginal de la démission ne se trouva plus dans le pa qui se trouva toutefois très-bien fermé. Quand mont s'en plaignit, Malclerc, qui étoit d'ailleurs brave que lui, se plaignit de lui-même de son mé artifice. Ce contre-temps donna lieu au Pape de l en doute le cardinal d'Est, si l'inaction de Rome cédoit ou de la mauvaise volonté de Sa Saintet vers la cour, ou du défaut de l'original de la d sion. Malclerc avoit ordre de supplier le Pape, en nom, en cas qu'il ne la voulût pas admettre, d'ar le tapis afin de me donner le temps de me sauver. en donna de plus, comme vous voyez, un beau texte. Le cardinal d'Est, qui fut amusé lui-m amusa aussi lui-même le Mazarin. Les instanc celui-ci vers le Maréchal, pour me mettre entr mains du Roi, en furent moins fréquentes et moi ves, et j'eus la satisfaction de devoir au zèle et à prit de deux de mes gens (car l'abbé Charrier eut part à cette intrigue) le temps que j'eus, par ce m tout entier, de songer et de pourvoir à ma liber reviens à la meule de foin.

J'y demeurai caché plus de sept heures, avec incommodité que je ne puis vous exprimer. J l'épaule rompue et démise; j'y avois une cont terrible; la fièvre me prit sur les neuf heures du et l'altération qu'elle me donnoit étoit encore cr ment augmentée par la chaleur du foin nouveau. que je fusse sur le bord de la rivière, je n'osois b parce que si nous fussions sortis de la meule tet et moi, nous n'eussions eu personne pour rac moder le foin qui eût paru remué et qui eût donné par conséquent, à ceux qui couroient après m

fouiller. Nous n'entendions que des cavaliers qui passoient à droite et à gauche. Nous reconnûmes même Coulon à sa voix. L'incommodité de la soif est incroyable et inconcevable à qui ne l'a pas éprouvée. M. de la Poise Saint-Offanges, homme de qualité du pays, que M. de Brissac avoit averti en passant chez lui, vint, sur les trois heures après minuit, me prendre dans cette meule, après qu'il eut remarqué qu'il n'y avoit plus de cavaliers aux environs. Il me mit sur une civière à fumier, et il me fit porter par deux paysans dans la grange d'une maison qui étoit à lui, à une lieue de là. Il m'y ensevelit encore dans le foin; mais, comme j'y avois de quoi boire, je m'y trouvai même délicieusement.

M. et Madame de Brissac me vinrent prendre au bout de sept ou huit heures, avec quinze ou vingt chevaux, et ils me menèrent à Beaupréau[1], où j'y trouvai l'abbé de Bélesbat qui les y étoit venu voir, et où je ne demeurai qu'une nuit, jusqu'à ce que la noblesse fût assemblée. M. de Brissac étoit fort aimé dans tout le pays; il mit ensemble, dans ce peu de temps, plus de deux cents gentilshommes. M. de Retz, qui l'étoit encore plus dans son quartier, le joignit, à quatre lieues de là, avec trois cents. Nous passâmes presque à la vue de Nantes, d'où quelques gardes du Maréchal sortirent pour escarmoucher. Ils furent repoussés vigoureusement, jusques dans la barrière, et nous arrivâmes à Machecoul, qui est dans le pays de Retz, avec toute sorte de sûreté. Je ne manquai pas, dans ce bonheur, de chagrins domestiques. Madame de Brissac, qui

1. C'est de Beaupréau que fut datée la lettre que le cardinal de Retz adressa aux doyen et chapitre de Notre-Dame et aux curés de Paris. Ces deux documents ont été imprimés, ainsi que la déclaration par laquelle Retz révoquait sa démission de l'archevêché de Paris.

s'étoit portée en héroïne dans tout le cours de cette action, me dit, en me quittant et en me donnant une bouteille d'eau impériale : « Il n'y a que votre malheur « qui m'ait empêchée d'y mettre du poison. » Elle se prenoit à moi de la perfidie que M. de Noirmoutiers m'avoit faite sur son sujet, et de laquelle je vous ai parlé dans le second volume[1]. Mais il est impossible que vous conceviez combien je fus touché de cette parole, et je sentis, au delà de tout ce que je vous en puis exprimer, qu'un cœur bien tourné est sensible, jusqu'à l'excès de la foiblesse, aux plaintes d'une personne à laquelle il croit être obligé.

Je ne le fus pas à beaucoup près tant, à la dureté de Madame de Retz et de M. son père. Ils ne purent s'empêcher de me témoigner leur mauvaise volonté, dès que je fus arrivé. Celle-là se plaignit de ce que je ne lui avois pas confié mon secret, quoiqu'elle ne fût partie de Nantes que la veille que je me sauvai. Celui-ci pesta assez ouvertement contre l'opiniâtreté que j'avois à ne pas me soumettre aux volontés du Roi; et il n'oublia rien pour persuader à M. de Brissac de me porter à envoyer à la cour la ratification de ma démission. La vérité est que l'un et l'autre mouroient de peur du maréchal de la Meilleraye, qui, enragé qu'il étoit et de mon évasion et encore plus de ce qu'il avoit été abandonné de toute la noblesse, menaçoit de mettre tout le pays de Retz à feu et à sang. Leur frayeur alla jusqu'au point de s'imaginer, ou de vouloir faire croire, que mon mal n'étoit que délicatesse; qu'il n'y avoit rien de démis et que j'en serois quitte pour une contusion. Le chirurgien affidé de M. de Retz le disoit à qui le vouloit entendre, et qu'il étoit bien rude que j'ex-

1. Sur cette perfidie de Noirmoutiers, voyez les Mémoires, t. II, p. 190.

posasse, pour une délicatesse, toute ma maison, qui alloit être investie au premier jour dans Machecoul. J'étois cependant dans mon lit, où je sentois des douleurs incroyables et où je ne pouvois pas seulement me tourner. Tous ces discours m'impatientèrent au point que je pris la résolution de quitter ces gens-là et de me jeter dans Belle-Isle, où je pouvois au moins me faire transporter par mer. Le trajet étoit fort délicat, parce que M. le maréchal de la Meilleraye avoit fait prendre les armes à toute la côte. Je ne laissai pas de le hasarder. Je m'embarquai au port de la Roche, qui n'est qu'à une petite demi-lieue de Machecoul, sur une chaloupe que la Gisclaye, capitaine de vaisseau et bon homme de mer, voulut piloter lui-même. Le temps nous obligea de mouiller au Croisic où nous courûmes fortune d'être découverts par une chaloupe qui nous vint reconnoître la nuit. La Gisclaye, qui savoit la langue et le pays, s'en démêla fort bien. Nous nous remîmes à la voile le lendemain à la pointe du jour, et nous découvrîmes, quelques temps après, une barque longue de Biscayens qui nous donnèrent chasse. Nous prîmes la fuite à la considération de M. de Brissac, qui n'eût pas pris plaisir d'être mené en Espagne, parce qu'il ne se sauvoit pas de prison comme moi et que l'on eût pu, par conséquent, lui tourner en crime ce voyage. Comme la barque longue faisoit force de vent sur nous et que même elle nous le gagnoit, nous crûmes que nous ne ferions que mieux de nous jeter à terre dans l'île de Retz. La barque fit quelque mine de nous y suivre ; elle bordeya assez longtemps à notre vue, après quoi elle reprit la mer. Nous nous y remîmes la nuit, nous arrivâmes à Belle-Isle à la pointe du jour.

Je souffris tout ce que l'on peut souffrir dans ce trajet, et j'eus besoin de toute la force de ma constitution,

pour défendre et pour sauver de la gangrène une contusion aussi grande que la mienne, et à laquelle je n'appliquai jamais d'autre remède que du sel et du vinaigre. Je ne trouvai pas à Belle-Isle le même dégoût qu'à Machecoul ; mais je n'y trouvai pas, dans le fond, beaucoup plus de fermeté. L'on s'imagina, au pays de Retz, que le commandeur de Neufchaise, qui étoit à la Rochelle, auroit ordre, au premier jour, de m'investir dans Belle-Isle. L'on y apprit que le Maréchal faisoit appareiller deux barques longues à Nantes. Ces avis étoient bons et véritables, mais il s'en falloit bien qu'ils fussent si pressants que l'on les croyoit. Il falloit du temps pour les rendre tels, et plus qu'il n'en eût fallu pour me remettre. La frayeur qui étoit à Machecoul inspira de l'indisposition à Belle-Isle, et je m'en aperçus, en ce que l'on commença à croire que je n'avois pas en effet l'épaule démise et que la douleur, que je recevois de ma contusion, faisoit que je m'imaginois que mon mal étoit plus grand qu'il ne l'étoit en effet : l'on ne se peut imaginer le chagrin que l'on a de ces sortes de murmures, quand on sent qu'ils sont injustes. Ce qui est vrai, est que ce chagrin change bientôt de nature, parce que l'on n'est pas longtemps sans s'apercevoir qu'ils ne sont que les effets ou de la frayeur ou de la lassitude. Il en tenoit de l'une et de l'autre dans ceux dont je vous parle en ce lieu.

Le chevalier de Sévigné, homme de cœur, mais intéressé, craignoit qu'on ne lui rasât sa maison ; et M. de Brissac, qui croyoit avoir suffisamment réparé la paresse, plutôt que la foiblesse qu'il avoit témoignée dans le cours de ma prison, étoit bien aise de finir, et de ne pas exposer son repos à une agitation à laquelle on ne voyoit plus de fin. Je n'avois pas moins d'impatience qu'eux de les voir hors d'une affaire, à laquelle

Ils n'étoient point engagés que pour l'amour de moi. La différence est que je ne croyois pas le péril si pressant, ni pour eux ni pour moi, que je ne pusse, à mon sens, prendre le temps et de me faire traiter et de me pourvoir d'un bâtiment raisonnable pour naviguer[1]. Ils me voulurent persuader de passer en Hollande, sur un vaisseau de Hambourg qui étoit à la rade, et je ne crus pas que je dusse confier ma personne à un inconnu qui me connoissoit, et qui pouvoit me mener à Nantes comme en Hollande. Je lui proposai de me faire venir cette frégate de corsaires de Biscaye, qui étoit mouillée à notre vue à la pointe de l'île, et ils appréhendèrent de criminaliser par ce commerce avec les Espagnols; tant fut procédé, que je m'impatientai de toutes les alarmes que l'on prenoit, ou que l'on vouloit prendre à tous les moments, et que je m'embarquai enfin sur une barque de pêcheurs, où il n'y avoit que cinq mariniers de Belle-Isle, Joly, deux gentilshommes à moi, dont l'un s'appeloit Boisguérin et l'autre Sales, et un valet de chambre que mon frère m'avoit prêté. La barque étoit chargée de sardines, ce qui nous vint assez à propos, parce que nous n'avions que fort peu

1. Loret prétend, dans sa *Muse historique* (p. 532), sous la date du 24 août 1654, que :

De Retz, l'éminent personnage,
Qui n'est plus maintenant en cage,
A, dit-on, écrit l'autre jour
Une fort belle lettre en cour.
Il jure et promet merveilles,
Des fidélités sans pareilles,
Que c'est pour jouir du repos
Qu'il a pris sans congé campos,
Et qu'au sortir de sa seplonque,
Par complot ni dessein quelconque,
Tant de ses amis que de soi.
Il n'irritera point le Roi.
Bref, qu'il est tout à son service.
S'il en est ainsi, Dieu le bénisse !

d'argent. Mon frère m'en avoit envoyé, mais l'homme qui le portoit avoit été arrêté par les gardes-côtes. M. son beau-père n'avoit pas eu l'honnêteté de m'en offrir. M. de Brissac me prêta quatre-vingts pistoles, et celui qui commandoit dans Belle-Isle, quatre. Nous quittâmes nos habits; nous prîmes de méchants haillons de quelques soldats de la garnison, et nous nous mîmes à la mer à l'entrée de la nuit, en dessein de prendre la route de Saint-Sébastien, qui est dans le Guipuscoa. Ce n'est pas qu'elle ne fût assez longue pour un bâtiment de cette nature : car il y a de Belle-Isle à Saint-Sébastien quatre-vingts fort grandes lieues; mais c'étoit le lieu le plus proche de tous ceux où je pouvois aborder avec sûreté. Nous eûmes un fort gros temps toute la nuit. Il calma à la pointe du jour, mais ce calme ne nous donna pas beaucoup de joie, parce que notre boussole, qui étoit unique, tomba dans la mer par je ne sais quel accident.

Nos mariniers, qui se trouvèrent étonnés et qui d'ailleurs étoient assez ignorants, ne savoient où ils étoient, et ne prirent de route que celle qu'un vaisseau qui nous donna la chasse, nous força de courir. Ils reconnurent à son garbe qu'il étoit turc et de Salé. Comme il brouilla ses voiles sur le soir, nous jugeâmes qu'il craignoit la terre, et que par conséquent nous ne pouvions en être loin. Les petits oiseaux, qui venoient se percher sur notre mât, nous le marquoient d'ailleurs assez. La question étoit quelle terre ce pouvoit être, car nous craignions autant celle de France que celle des Turcs. Nous bordeyâmes toute la nuit dans cette incertitude : nous y demeurâmes tout le lendemain, et un vaisseau dont nous voulûmes nous approcher pour nous en éclaircir, nous tira, pour toute réponse, trois volées de canon. Nous avions fort peu d'eau et nous appréhendions

d'être chargés en cet endroit par un gros temps, auquel il y avoit déjà quelque apparence. La nuit fut assez douce et nous aperçûmes, à la pointe du jour, une chaloupe à la mer. Nous nous en approchâmes avec beaucoup de peine, parce qu'elle appréhendoit que nous ne fussions corsaires. Nous parlâmes espagnol et françois, à trois hommes qui étoient dedans; mais ils n'entendirent ni l'une ni l'autre langue. L'un d'eux se mit à crier : *San-Sébastien*, pour nous donner à connoître qu'il en étoit; nous lui montrâmes de l'argent, et nous lui répondîmes : *San-Sébastien*, pour lui faire connoître que c'étoit où nous voulions aller. Il se mit dans notre barque, et il nous y conduisit : ce qui lui fut bien aisé, parce que nous n'en étions pas fort éloignés.

Nous ne fûmes pas plutôt arrivés [12 septembre], qu'on nous demanda notre charte-partie[1], et qui est si nécessaire à la mer, que tout homme qui y navigue sans l'avoir est pendable, sans autre forme de procès. Le patron de notre barque n'avoit pas fait cette réflexion, croyant que je n'en avois pas de besoin. Le défaut de ce papier, joint aux méchants habits que nous avions, obligea les gardes du port à nous dire que nous avions la mine d'être pendus le lendemain au

1. La *Muse historique* du 12 septembre annonçait :

Monsieur le cardinal de Rets,
Dont la personne est hors des rets,
Ayant fait sur les ondes bleues
Environ deux cent trente lieues,
Ce m'a conté certain chrétien,
A pris terre à Saint-Sébastien,
De l'Espagne ligne frontière ;
Et pour achever sa carrière,
Au jugement de maint esprit,
Il ira possible à Madrid,
A Rome, à Milan, à Florence,
Mais il seroit mieux en France.

matin. Nous leur répondîmes que nous étions connus de M. le baron de Vatteville, qui commandoit pour le roi d'Espagne dans le Guipuscoa. Ce mot fit que l'on nous mit dans une hôtellerie et que l'on nous donna un homme qui mena Joly à M. de Vatteville, qui étoit au Passage, et qui d'abord jugea par ses habits tout déchirés qu'il étoit un imposteur. Il ne le lui témoigna pourtant pas à tout hasard, et il vint me voir dès le lendemain au matin dans mon hôtellerie. Il me fit alors un fort grand compliment, mais embarrassé, et d'un homme qui avoit accoutumé, au poste où il étoit, de voir souvent des trompeurs. Ce qui commença à le rassurer, fut l'arrivée de Beauchesne, que j'avois dépêché à Paris de Beaupréau et que mes amis me renvoyèrent en diligence, aussitôt qu'ils surent que je m'étois embarqué pour Saint-Sébastien. Il le trouva si bien informé des nouvelles, qu'il eut lieu de croire que ce n'étoit pas un courrier supposé, et il l'en trouva même beaucoup mieux instruit qu'il n'eût souhaité; car ce fut lui qui lui apprit que l'armée de France voit forcé celle d'Espagne dans les lignes d'Arras[1], et

[1] Sous la date du samedi 29 août, Loret dit :

On sut, le soir de ce jour même (mardi),
Qu'avec une prouesse extrême
Et par des efforts glorieux,
Nos généraux victorieux,
Qui d'honneurs éternels sont dignes,
Avoient forcé les doubles lignes
Du camp du contraire parti,
Dont Arras étoit investi,
Et que tous ces braves d'Espagne
Ces grands colonels d'Allemagne,
Ces Irlandois par eux levés
De Cambrai, de Gand et de Liége,
Avoient enfin levé le siége,
Et que l'équipage et canon
De tant de princes de renom,
Leurs chariots et leurs bagages
Étoient demeurés pour les gages.

cet avis, que M. de Vatteville fit passer en diligence à Madrid, fut le premier que l'on y eut de cette défaite. Beauchesne me l'apporta avec une diligence incroyable, sur une frégate de corsaire biscayen, qu'il trouva à la pointe de Belle-Isle et qui fut ravi de se charger de sa personne et de son passage, sachant qu'il me venoit chercher à Saint-Sébastien. Mes amis me l'envoyèrent pour m'exhorter à prendre le chemin de Rome, plutôt que celui de Mézières, où ils appréhendoient que je ne voulusse me jeter. Cet avis étoit certainement le plus sage : il ne fut pas le plus heureux par l'événement. Je le suivis sans hésiter, quoique ce ne fût pas sans peine.

Je connoissois assez la cour de Rome, pour savoir que le poste d'un réfugié et d'un suppliant n'y est pas agréable; et mon cœur, qui étoit piqué au jeu contre M. le cardinal Mazarin, étoit plein de mouvements qui m'eussent porté, avec plus de gaieté, dans les lieux où j'eusse pu donner un champ plus libre à mes ressentiments. Je n'ignorois pas que je ne pouvois pas espérer de M. le duc de Noirmoutiers tout ce qui me conviendroit peut-être dans les suites, mais je n'ignorois pas non plus qu'étant le maître dans Mézières, comme je l'y étois, et m'y rendant en personne, il n'étoit pas impossible que je n'engageasse M. de Noirmoutiers, qui enfin gardoit les apparences avec moi et qui même, aussitôt qu'il eut appris ma liberté, m'avoit dépêché un gentilhomme en commun avec le vicomte de Lameth, pour m'offrir retraite dans leurs places. Mes amis n doutoient pas que je ne la trouvasse, et même très-sûre, dans Mézières. Ils craignoient qu'elle ne fût pas de la même nature dans Charleville, et comme la situation de ces places fait que l'une sans l'autre n'est pas fort considérable, ils crurent que, vu la disposi-

tion de M. de Noirmoutiers, je ferois mieux de n'y faire aucun fondement pour ma retraite. Je répète encore ici ce que je vous ai déjà dit, que je ne sais s'il n'y eut pas lieu de mieux espérer, non pas de la bonne intention de Noirmoutiers, mais de l'état où il se fût trouvé lui-même. Le conseil de mes amis l'emporta sur mes vues. Ils me représentèrent que l'asile naturel d'un cardinal et d'un évêque persécuté étoit le Vatican; mais il y a des temps dans lesquels il n'est pas malaisé de prévoir que ce qui devroit servir d'asile, peut facilement devenir un lieu d'exil. Je le prévis et je le choisis. Quelque événement que ce choix ait eu, je ne m'en suis jamais repenti, parce qu'il eut pour principe la déférence que je rendis au conseil de ceux à qui j'avois obligation. Je l'estimerois davantage s'il avoit été l'effet de ma modération, et du désir de m'employer à mon rétablissement par les voies ecclésiastiques.

Il ne tint pas aux Espagnols que je ne prisse un autre parti. Aussitôt que M. de Vatteville m'eut reconnu pour le cardinal de Retz, ce qu'il fit en huit ou dix heures, et par les circonstances que je vous ai marquées et par un secrétaire bordelois qu'il avoit, qui m'avoit vu à Paris plusieurs fois, il me mena chez lui dans un appartement qui étoit au plus haut étage, et il m'y tint si couvert, que quoique M. le maréchal de Gramont, qui n'étoit qu'à trois lieues de Saint-Sébastien, eût donné avis à la cour, par un courrier exprès, que j'y étois arrivé, il fut trompé lui-même le jour suivant, au point d'en avoir dépêché un autre pour s'en dédire. Je fus trois semaines dans un lit sans me pouvoir remuer, et le chirurgien du baron de Vatteville, qui étoit fort capable, ne voulut pas entreprendre de me traiter, parce qu'il étoit trop tard. J'avois l'épaule absolument

démise, et il me condamna d'être estropié pour tout le reste de ma vie. J'envoyai Boisguérin au roi d'Espagne, auquel j'écrivis, pour le supplier de me permettre de passer par ses États pour aller à Rome. Ce gentilhomme fut reçu de Sa Majesté Catholique et de don Louis de Haro, au delà de tout ce que je vous en puis exprimer. On le dépêcha dès le lendemain; on lui donna une chaîne de huit cents écus; on m'envoya une litière du corps, et l'on m'envoya en diligence don Cristoval de Crassembac, Allemand, mais espagnolisé et secrétaire des langues, très-confident de don Louis. Il n'y a point d'effort que ce secrétaire ne fît pour m'obliger d'aller à Madrid. Je m'en défendis par l'inutilité dont ce voyage seroit au service du roi Catholique, et par l'avantage que mes ennemis en prendroient contre moi. L'on ne comprenoit point ces raisons, qui étoient pourtant, comme vous voyez, assez bonnes; et comme je m'en étonnois, Vatteville, qui en présence du secrétaire avoit été de son avis, même avec véhémence, me dit : « Ce voyage coûteroit cinquante mille écus au Roi « et peut-être l'archevêché de Paris à vous; il ne seroit « bon à rien. Et cependant il faut que je parle comme « l'autre, ou je serois brouillé à la cour. Nous agissons « sur le pied de Philippe II, qui avoit pour maxime « d'engager toujours les étrangers par des démons- « trations publiques. Vous voyez comme nous l'appli- « quons : ainsi du reste. » Cette parole est considérable, et je l'ai moi-même appliquée depuis plus d'une fois, en faisant réflexion sur la conduite du conseil d'Espagne. Il m'a paru, en plus d'une occasion, qu'il pèche autant par l'attachement trop opiniâtre qu'il a à ses maximes générales, que l'on pèche en France par le mépris que l'on fait et des générales et des particulières.

Quand don Cristoval vit qu'il ne pouvoit pas me persuader d'aller à Madrid, il n'oublia rien pour m'obliger à m'embarquer sur une frégate de Dunkerque, qui étoit à Saint-Sébastien, et il me fit des offres immenses, en cas que je voulusse aller en Flandre traiter avec M. le Prince et me déclarer avec Mézières, Charleville et le Mont-Olympe. Il avoit raison de me proposer ce parti, qui étoit en effet du service du Roi son maître. Vous avez vu celle que j'eus de ne le pas accepter. Ce qui fut très-honnête, est que tous mes refus n'empêchèrent pas qu'il ne me fît apporter un petit coffre de velours vert, dans lequel il y avoit quarante mille écus en pièces de quatre. Je ne crus pas devoir les recevoir, ne faisant rien pour le service du Roi Catholique, et je m'en excusai sur ce titre avec tout le respect que je devois; et comme je n'avois ni pour moi ni pour les miens, ni linge, ni habits, et que les quatre cents écus que je tirai de la vente de mes sardines furent presque consumés en ce que je donnai aux gens de M. de Vatteville, je le priai de me prêter quatre cents pistoles, dont je lui fis ma promesse, et que je lui ai rendues depuis.

Après que je me fus un peu rétabli, je partis de Saint-Sébastien et je pris la route de Valence pour m'embarquer à Vivaros, où don Cristoval me promit que don Juan d'Autriche, qui étoit à Barcelone, m'enverroit et une frégate et une galère. Je passai dans une litière du corps du roi d'Espagne, toute la Navarre, sous le nom du marquis de Saint-Florent et sous la conduite d'un maître d'hôtel de Vatteville, qui disoit que j'étois un gentilhomme de Bourgogne, qui alloit servir le Roi dans le Milanois. Comme j'arrivai à Tudelle, ville assez considérable, qui est au delà de Pampelune, je trouvai le peuple assez ému. L'on y faisoit,

la nuit, des feux et des corps de garde. Les laboureurs des environs s'étoient soulevés, parce qu'on leur avoit défendu la chasse. Ils étoient entrés dans la ville, et ils y avoient fait beaucoup de violences et ils y avoient même pillé quelque maisons. Un corps de garde, qui fut posté à dix heures du soir devant l'hôtellerie dans laquelle je logeois, commença à me donner quelque soupçon que l'on n'en eût pris de moi; mais une litière du Roi, avec les muletiers de sa livrée, me rassuroit. Je vis entrer dans ma chambre, à minuit, un certain don Martin, avec une épée fort longue et une grande rondache à la main. Il me dit qu'il étoit le fils du logis et qu'il me venoit avertir que le peuple étoit fort ému; qu'il croyoit que j'étois un François venu pour fomenter la révolte des laboureurs; que l'alcade ne savoit lui-même ce qui en étoit; qu'il étoit à craindre que la canaille ne prit ce prétexte pour me piller et pour m'égorger; et que le corps de garde qui étoit même devant le logis, commençoit à murmurer et à s'échauffer.

Je priai don Martin de leur faire voir, sans affectation, la litière du Roi; de leur faire parler aux muletiers, de les mettre en conversation avec don Pedro, maître d'hôtel de M. de Vatteville. Il entra justement dans ma chambre en ce moment, pour me dire que c'étoient des *endemoniados* qui n'entendoient ni rime ni raison, et qu'ils l'avoient menacé lui-même de le massacrer. Nous passâmes ainsi toute la nuit, ayant pour sérénades une multitude de voix confuses qui chantoient, ou plutôt qui hurloient des chansons contre les François. Je crus, le lendemain au matin, qu'il étoit à propos de faire voir à ces gens-là, par notre assurance, que nous ne nous tenions pas pour François; et je voulus sortir pour aller à la messe et je trouvai sur

le bas de la porte une sentinelle qui me fit rentrer assez promptement, en me mettant le bout de son mousquet dans la tête, et en me disant qu'il avoit ordre de l'alcade de me commander de me tenir dans mon logis. J'envoyai don Martin à l'alcade pour lui dire qui j'étois, et don Pedro y alla avec lui. Il me vint trouver en même temps; il quitta sa baguette à la porte de ma chambre; il mit un genou à terre, et, en m'abordant, il baisa le bas de mon justaucorps; mais il me déclara qu'il ne pouvoit me laisser sortir qu'il n'eût ordre du comte de San-Estevan, vice-roi de Navarre, qui étoit à Pampelune. Don Pedro y alla avec un officier de la ville, et il en revint avec beaucoup d'excuses. L'on me donna cinquante mousquetaires d'escorte, montés sur des ânes, qui m'accompagnèrent jusques à Cortes.

Je continuai mon chemin par l'Aragon, et j'arrivai à Saragosse, capitale de ce royaume, grande et belle ville. Je fus surpris au dernier point d'y trouver que tout le monde parloit françois dans les rues. Il y en a en effet une infinité, et particulièrement d'artisans qui sont plus affectionnés à l'Espagne que les naturels du pays. Le duc de Montéléon, Napolitain, de la maison de Pignatelli, vice-roi d'Aragon, m'envoya, à trois ou quatre lieues au-devant de moi, un gentilhomme pour me dire qu'il y fût venu lui-même avec toute la noblesse, si le Roi son maître ne lui eût commandé d'obéir à l'ordre contraire qu'il savoit que je lui en donnerois. Ce compliment fort honnête, comme vous voyez, fut accompagné de mille et mille galanteries, et de tous les rafraîchissements imaginables que je trouvai à Saragosse. Permettez-moi, s'il vous plaît, de m'y arrêter un peu, pour vous rendre compte de quelques circonstances qui me parurent assez curieuses. L'on y trouve, devant que d'entrer dans la ville de ce

côté-là, l'Alcaçar des anciens rois Maures, qui est présentement à l'inquisition. Il y a auprès une allée d'arbres, dans laquelle je vis un prêtre qui se promenoit. Le gentilhomme du Vice-Roi me dit que ce prêtre étoit le curé d'Occa, ville très-ancienne en Aragon, et que ce curé faisoit la quarantaine pour avoir enterré depuis trois semaines son dernier paroissien, qui étoit effectivement le dernier de douze mille personnes mortes de la peste dans sa paroisse.

Ce même gentilhomme du Vice-Roi me fit voir tout ce qu'il y avoit de remarquable à Saragosse, toujours sous le nom de marquis de Saint-Florent. Mais il ne fit pas la réflexion que *nouestra senora del Pilar*, qui est un des plus célèbres sanctuaires de toute l'Espagne, ne se pouvoit pas voir sous ce titre. L'on ne montre jamais à découvert cette image miraculeuse qu'aux souverains et aux cardinaux. Le marquis de Saint-Florent n'étoit ni l'un ni l'autre; de sorte que quand on me vit dans le balustre avec un justaucorps de velours noir et une cravate, le peuple infini qui étoit accouru de la ville au son de la cloche, qui ne sonne que pour cette cérémonie, crut que j'étois le roi d'Angleterre. Il y avoit, je crois, plus de deux cents carrosses de dames, qui me firent cent et cent galanteries, auxquelles je ne répondis que comme un homme qui ne parloit pas trop bien espagnol. Cette église est belle en elle-même, mais les ornements et les richesses en sont immenses, et le trésor magnifique. L'on m'y montra un homme qui servoit à allumer les lampes, qui y sont en nombre prodigieux, et l'on me dit qu'on l'y avoit vu sept ans à la porte de cette église, avec une seule jambe. Je l'y vis avec deux. Le doyen, avec les chanoines, m'assurèrent que toute la ville l'avoit vu comme eux, et que si je voulois encore attendre deux

jours, je parlerois à plus de vingt mille hommes, même du dehors, qui l'avoient vu comme ceux de la ville. Il avoit recouvert [*sic*] sa jambe, à ce qu'il disoit, en se frottant de l'huile de ces lampes. L'on célèbre tous les ans la fête de ce miracle avec un concours incroyable, et il est vrai qu'encore à une journée de Saragosse, je trouvai les grands chemins couverts de gens de toute sorte de qualités qui y couroient.

J'entrai de l'Aragon dans le royaume de Valence, qui se peut dire non pas seulement le pays le plus sain, mais encore le plus beau jardin du monde. Les grenadiers, les orangers, les limonadiers y font les palissades des grands chemins. Les plus belles et les plus claires eaux du monde leur servent de canaux. Toute la campagne, qui est émaillée d'un million de différentes fleurs qui flattent la vue, y exhale un million d'odeurs différentes qui charment l'odorat. J'arrivai ainsi à Vivaros [14 octobre 1654], où don Fernand-Carillo-Quatralve Zuatra, général des galères de Naples, me joignit, le lendemain, avec la patronne de cette escadre, belle et excellente galère, et renforcée de la meilleure partie de la chiourme et de la soldatesque de la capitane, que l'on avoit presque désarmée pour cet effet. Don Fernand me rendit une lettre de don Juan d'Autriche, aussi belle et aussi galante que j'en aie jamais vue. Il me donnoit le choix de cette galère ou d'une frégate de Dunkerque, qui étoit à la même plage et qui étoit montée de trente-six pièces de canon. Celle-ci étoit plus sûre pour passer le golfe de Lyon, dans une saison aussi avancée, car nous étions dans le mois d'octobre. Je choisis la galère et vous verrez que je n'en fis pas mieux.

Don Cristoval de Cardone, chevalier de Saint-Jacques, arriva à Vivaros un quart d'heure après don Fernand

Carillo, et il me dit que M. le duc de Montalte, vice-roi de Valence, l'avoit envoyé pour m'offrir tout ce qui dépendoit de lui; qu'il savoit que j'avois refusé ce que le Roi Catholique m'avoit offert à Saint-Sébastien; qu'il n'osoit, par cette raison, me presser de recevoir ce que le pagueloi des galères avoit ordre de m'apporter; mais que, comme il savoit que la précipitation de mon voyage ne m'avoit pas permis de me charger de beaucoup d'argent, que j'étois fort libéral et que je ne serois pas fâché de faire quelque régal à la chiourme, il espéroit que je ne refuserois pas quelques petits rafraîchissements pour elle. Ce rafraîchissement consistoit en six grandes caisses pleines de toutes sortes de confitures de Valence, de douze douzaines de paires de gants d'Espagne, exquis, et d'une bourse de senteur dans laquelle il y avoit deux mille pièces d'or, fabrique des Indes, qui revenoient à deux mille deux cents ou trois cents pistoles. Je reçus le présent sans en faire aucune difficulté, en lui répondant que, comme je ne me trouvois pas en état de servir Sa Majesté Catholique, je croyois que je manquerois à mon devoir, en toutes manières, si je recevois les grandes sommes qu'elle avoit eu la bonté de me faire apporter à Saint-Sébastien et offrir à Vivaros; mais que je croirois aussi manquer au respect que je devois à un aussi grand monarque, si je n'acceptois le dernier présent dont il lui plaisoit de m'honorer. Je le reçus donc, mais je donnai, avant que de m'embarquer, les confitures au capitaine de la galère, les gants à don Fernand et l'or à don Pedro pour M. le baron de Vatteville, en lui écrivant que, comme il m'avoit dit plusieurs fois qu'il étoit assez embarrassé à cause de l'extrême dépense qui y étoit nécessaire pour faire achever l'Amiral des Indes d'Occident, qu'il faisoit construire à Saint-Sébastien, je lui

envoyois un petit grain pour soulager son mal de tête, c'est ainsi qu'il appeloit le chagrin que la fabrique de ce vaisseau lui donnoit. Ma manière d'agir en ce rencontre fut un peu outrée. J'eus raison de donner les rafraîchissements de victuailles au capitaine ; il étoit indifférent de retenir les gants d'Espagne ou de les donner à don Fernand. Il eût été de la bonne conduite de retenir les deux mille et tant de pistoles. Les Espagnols ne me l'ont jamais pardonné, et ils ont toujours attribué à mon aversion pour leur nation ce qui n'étoit en moi, dans la vérité, qu'une suite de la profession que j'ai toujours faite de ne prendre de l'argent de personne.

Je m'embarquai, à la seconde garde de la nuit, avec un gros temps, mais qui ne nous incommodoit pas beaucoup, parce que nous avions le vent en poupe. Nous faisions quinze milles par heure et nous arrivâmes, le lendemain, devant le jour, à Mayorque. Comme il y avoit de la peste en Aragon, tout ce qui venoit de la côte d'Espagne étoit conduit à Mayorque. Il y eut beaucoup d'allées et de venues pour nous faire donner pratique, à laquelle le magistrat de la ville s'opposoit avec vigueur. Le Vice-Roi, qui n'est pas à beaucoup près si absolu en cette île que dans les autres royaumes d'Espagne, et qui avoit reçu ordre du Roi son maître de me faire toutes les honnêtetés possibles, fit tant, par ses instances, que l'on me permit à moi et aux miens d'entrer dans la ville, à condition de n'y point coucher. Cela vous paroît sans doute extravagant, parce que l'on porte le mauvais air dans une ville quoique l'on n'y couche pas. Je le dis l'après-dînée à un cavalier mayorquin, qui me répondit ces propres paroles, que je remarque, parce qu'elles peuvent s'appliquer en mille rencontres que l'on fait dans

la vie : « Nous ne craignons pas que vous nous apportiez du mauvais air, parce que nous savons bien que vous n'êtes pas passés à Occa ; mais comme vous vous en êtes approchés, nous sommes bien aises de faire, en votre personne, un exemple qui ne vous incommode point et qui nous accommode pour les suites. » Cela en espagnol est plus substantiel et même plus galant qu'en françois.

Le Vice-Roi, qui étoit un comte aragonnois dont j'ai oublié le nom, me vint prendre sur la rade avec cent ou cent vingt carrosses pleins de noblesse et la mieux faite qui soit en Espagne ; il me mena au Leo (on appelle ainsi les cathédrales en ce pays-là), où je vis trente ou quarante femmes de qualité, plus belles les unes que les autres, et ce qui est de merveilleux, c'est qu'il n'y en a point de laides dans toute l'île, au moins elles y sont très-rares ; ce sont pour la plupart des beautés fort délicates et des teints de lis et de roses. Les femmes du bas peuple, que l'on voit dans les rues, sont de cette espèce. Elles ont une coiffure particulière qui est fort jolie. Le Vice-Roi me donna un magnifique dîner dans une superbe tente de brocard d'or qu'il avoit fait élever sur le bord de la mer. Il me mena après entendre une musique dans un couvent de filles, qui ne cédoient pas en beauté aux dames de la ville. Elles chantèrent à la grille, à l'honneur de leur saint, des airs et des paroles plus galantes et plus passionnées que ne sont les chansons de Lambert[1]. Nous allâmes nous promener, sur le soir, aux environs de la ville, qui sont les plus beaux du monde et tout pareils aux campagne du royaume de Valence. Nous revînmes

1. Lambert a précédé Lully dans la carrière de la musique et du chant. Il s'acompagnait avec le luth et chantait très-agréablement. Boileau parle de Lambert dans ses Satires. Voyez l'édition de feu Berriat-Saint-Prix et le savant commentaire qui l'accompagne.

chez la Vice-Reine, qui étoit plus laide qu'un démon, et qui, étant assise sous un grand dais et toute brillante de pierreries, donnoit un merveilleux lustre à soixante dames qui étoient auprès d'elle, et qui avoient été choisies entre les plus belles de la ville. L'on me ramena avec cinquante flambeaux de cire blanche dans la galère, au son de toute l'artillerie des bastions, et d'une infinité de hautbois et de trompettes. J'employai à ces divertissements les trois jours que le mauvais temps m'obligea de passer à Mayorque.

J'en partis le 4, avec un vent frais en poupe, je fis cinquante grandes lieues en douze heures, et j'entrai fort heureusement, avant la nuit, au Port-Mahon, qui est le plus beau de la Méditerranée. Son embouchure est fort étroite, et je ne crois pas que deux galères à la fois y pussent passer en voguant. Il s'élargit tout d'un coup et fait un bassin oblong, qui a une grande demi-lieue de large et une bonne lieue de long. Une grande montagne, qui l'environne de tous côtés, fait un théâtre qui, par la multitude et la hauteur des arbres dont elle est couverte et par les ruisseaux qu'elle jette avec une abondance prodigieuse, ouvre mille et mille scènes sans exagération plus surprenantes que celles de l'Opéra. Cette même montagne, ces arbres, ces rochers couvrent le port de tous les vents, et, dans les plus grandes tempêtes, il est toujours aussi calme qu'un bassin de fontaine et aussi uni qu'une glace. Il est partout d'une égale profondeur et les gallions des Indes y donnent fond à quatre pas de terre. Véritablement, pour comble de toute perfection, ce port est dans l'île de Minorque, qui donne encore plus de chair et de toutes sortes de victuailles nécessaires à la navigation, que celle de Mayorque ne produit de grenades, d'oranges et de limons.

Le temps grossit extrêmement après que nous fûmes entrés dans le port, et au point que nous fûmes obligés d'y demeurer quatre jours. Nous en fîmes pourtant quatre partances, mais le vent nous refusa toujours. Don Fernand Carillo, qui étoit homme de qualité, jeune de vingt-quatre ans, fort honnête et fort civil, chercha à me donner tous les divertissements que l'on pouvoit trouver en ce beau lieu. La chasse y étoit la plus belle du monde en toute sorte de gibier, et la pêche en profusion. En voici une manière qui est particulière, ce me semble, à ce port. Il prit cent Turcs de la chiourme, il les mit de rang, il leur fit tenir à tous un câble d'une prodigieuse grosseur, et fit plonger quatre de ces esclaves, qui attachèrent ce câble à une fort grosse pierre, et la tirèrent après à force de bras, avec leurs compagnons, au bord de l'eau. Ils n'y réussirent qu'après des efforts incroyables, et ils n'eurent guère moins de peine à casser cette pierre à coups de marteau. Ils trouvèrent dedans sept ou huit écailles, moindres que des huîtres en grandeur, mais d'un goût sans comparaison plus relevé. L'on les fit cuire dans leur eau, et le manger en est délicieux.

Le temps s'étant adouci, nous fîmes voile pour passer le golfe de Lyon, qui commence en cet endroit. Il a cent lieues de long et quarante de large, et il est extrêmement dangereux, tant à cause des montagnes de sable que l'on prétend qu'il élève et qu'il roule quelquefois, que parce qu'il n'y a point de port sous vent. La côte de Barbarie, qui le borne d'un côté, n'est pas abordable; celle de Languedoc, qui le joint de l'autre, est très-mauvaise; enfin le trajet n'est pas agréable pour les galères, pour peu que la saison soit avancée, et elle l'étoit beaucoup, car nous étions fort proche de la Toussaint, qu'il fait toujours à la mer de

grands coups de vent. Don Fernand Carillo, qui étoit un des hommes d'Espagne les plus aventuriers, m'avoua qu'une médiocre frégate eût été meilleure, en ce rencontre, que la plus forte galère; il se trouva par l'événement que la moindre felouque eût été aussi bonne que la meilleure frégate. Nous passâmes le golfe en trente-six heures, avec le plus beau temps du monde et avec un vent qui, ne laissant pas de nous servir, ne nous obligeoit presque pas à mettre sur les bougies de la chambre de poupe ces lanternes de verre dont on les couvre. Nous entrâmes ainsi dans le canal, qui est entre la Corse et la Sardaigne. Don Fernand Carillo, qui vit quelques nuages qui lui faisoient appréhender changement de temps, me proposa de donner fonte à Porto-Condé, qui est un port déshabité dans la Sardaigne; ce que j'agréai. Son appréhension s'étant évanouie avec les nuages, il changea d'avis pour ne pas perdre le beau temps, et ce fut un grand bonheur pour moi; car M. de Guise, qui alloit à Naples sur l'armée navale de France, étoit mouillé à Porto-Condé avec six galères. Don Fernand Carillo, qui le sut deux jours après, me dit qu'il se fût moqué de ces six galères, parce que la sienne, qui avoit quatre cent cinquante hommes de chiourme, se fût aisément tirée d'affaire; mais c'eût toujours été une affaire dont un homme qui se sauve de prison se passe encore plus facilement qu'un autre. La forteresse de Saint-Boniface, qui est en Corse et aux Génois, tira quatre coups de canon en nous voyant; et comme nous en passions trop loin pour en être salués, nous jugeâmes qu'elle nous faisoit quelque signal, et il étoit vrai, car elle nous avertissoit qu'il y avoit des ennemis à Porto-Condé.

Nous ne le prîmes pas ainsi, et nous crûmes qu'elle nous vouloit faire connoître qu'une petite frégate que

nous voyions devant nous au sortir du canal, étoit turque, comme elle en avoit le garbe. Don Fernand prit fantaisie de l'attaquer; et il me dit qu'il me donneroit, si je lui permettois, le plaisir d'un combat qui ne dureroit qu'un quart d'heure. Il commanda que l'on donnât chasse à la frégate, qui paroissoit effectivement faire force de voiles pour s'enfuir. Le pilote, qui n'avoit d'attention qu'à cette frégate, en manqua pour un banc de sable qui ne paroissoit pas véritablement au-dessus de l'eau, mais qui est si connu qu'il est même marqué dans les cartes marines. La galère toucha. Comme il n'y a rien à la mer de si dangereux, tout le monde cria : *Misericordia!* Toute la chiourme se leva pour essayer de se déferrer et de se jeter à la nage. Don Fernand Carillo, qui jouoit au piquet avec Joly, dans la chambre de poupe, me jeta la première épée qu'il trouva devant lui. Tous les officiers et la soldatesque firent la même chose, parce qu'ils appréhendoient que la chiourme, où il y avoit beaucoup de Turcs, ne relevassent la galère, c'est-à-dire qu'ils ne s'en rendissent les maîtres, comme il est arrivé quelquefois en de semblables occasions. Quand tout le monde se fut remis en sa place, il me dit de l'air du monde le plus froid et le plus assuré : « J'ai ordre, Monsieur, de vous « mettre en sûreté, voilà mon premier soin. Il faut y « pourvoir. Je verrai après si la galère est blessée. » En proférant cette dernière parole, il me fit prendre à foi de corps par quatre esclaves, et il me fit porter dans la felouque. Il mit avec moi trente mousquetaires espagnols, auxquels il commanda de me mener sur un petit écueil, qui paroissoit à cinquante pas de là, et où il n'y avoit place que pour quatre à cinq personnes. Les mousquetaires étoient dans l'eau jusqu'à la ceinture : ils me firent pitié; et quand je vis que la ga-

lère n'étoit pas blessée, je les y voulus renvoyer; mais ils me dirent que si les Corses, qui étoient sur le rivage, me voyoient sans une bonne escorte, ils ne manqueroient pas de me venir piller et égorger. Ces barbares s'imaginent que tout ce qui fait naufrage est à eux,

La galère ne fut pas blessée; ce qui fut une manière de prodige. L'on ne laissa pas d'être plus de deux heures à la relever. La felouque me vint reprendre, et je remontai sur la galère. Comme nous sortions du canal, nous aperçûmes encore la frégate, qui, voyant que la galère ne la suivoit plus, avoit repris sa route. Nous lui donnâmes chasse, elle la prit. Nous la joignîmes en moins de deux heures, et nous trouvâmes, en effet, qu'elle étoit turquesque, mais entre les mains des Génois qui l'avoient prise sur les Turcs et qui l'avoient armée. Je fus, pour vous dire vrai, très-aise que l'aventure se fût terminée ainsi. Cette guerre ne me plaisoit pas. Elle n'étoit pas grande, mais une égratignure qui me fût arrivée l'eût pu rendre ridicule. Don Fernand Carillo, qui étoit un jeune homme fort brave, la proposa et je n'eus pas la force de la lui refuser, quoique je visse bien que c'étoit une imprudence. Le temps se chargeant un peu, l'on crut qu'il étoit à propos d'entrer dans Porto-Vecchio, qui est un port déshabité de la Corsègne. Un trompette du gouverneur génois d'un fort qui en est assez proche, vint nous avertir, de la part de son capitaine, que M. de Guise étoit avec six galères de France à Porto-Condé; qu'apparemment il nous avoit vus passer et qu'il pourroit nous venir surprendre la même nuit sur le fer.

Nous résolûmes de nous remettre à la mer, quoique le temps commençât à être fort gros et qu'il y eût même quelque péril à sortir la nuit de Porto-Vecchio,

parce qu'il a, à sa bouche, un écueil de rocher qui jette un courant assez fâcheux. La bourrasque augmenta avec la lune, et nous eûmes une des plus grandes tempêtes qui se soient peut-être jamais vues à la mer. Le pilote royal des galères de Naples, qui étoit sur notre galère et qui naviguoit depuis cinquante ans, disoit qu'il n'avoit jamais rien vu de pareil. Tout le monde étoit en prières, tout le monde se confessoit, et il n'y eut que don Fernand Carillo, qui communioit tous les jours quand il étoit à terre et qui étoit d'une piété angélique, il n'y eut, dis-je, que lui, qui ne se jeta point aux pieds des prêtres avec empressement. Il laissoit faire les autres ; mais il ne fit rien en son particulier, et il me dit à l'oreille : « Je crains bien que toutes ces « confessions, que la seule peur produit, ne vaillent « rien. » Il demeura toujours sur le tabernacle, donnant ses ordres avec une froideur admirable ; et en donnant du courage, mais doucement et honnêtement, à un vieux soldat des terres de Naples, qui faisoit paroître un peu d'étonnement, je me souviens toujours qu'il les appela *sennores soldatos de Carlos quinto*. Le capitaine particulier de la galère, qui s'appeloit Willaumes, se fit apporter, au plus fort du danger, ses manches en broderie et son écharpe rouge, en disant qu'un véritable Espagnol devoit mourir avec la marque de son Roi. Il se mit dans un grand fauteuil, et il donna un coup de pied dans la mâchoire à un pauvre Napolitain qui, ne pouvant se tenir sur le coursier, marchoit à quatre pattes en criant : *Sennor don Fernando por l'amor de Dios confession*. Le capitaine, en le frappant, lui dit : *Enimigo de Dios piedes confession ?* Et comme je lui représentai que la preuve n'étoit pas bonne, il me répondit que ce vieillard scandalisoit toute la galère. Vous ne pouvez vous imaginer l'horreur d'une grande

tempête; vous vous en pouvez imaginer aussi peu le ridicule. Un observantin sicilien prêchoit, au pied de l'arbre, que saint François lui avoit apparu et l'avoit assuré que nous ne péririons pas. Ce ne seroit jamais fait, si j'entreprenois de vous décrire les frayeurs et les impertinences que l'on voit en ces rencontres.

Le grand péril ne dura que sept heures; nous nous mîmes ensuite un peu à couvert sous la Pianouse. Le temps s'adoucit, et nous gagnâmes Porto-Longone. Nous y passâmes la Toussaint et la fête des Morts, parce que le vent nous étoit contraire pour sortir du port; le gouverneur espagnol m'y fit toutes les honnêtetés imaginables; et comme il vit que le mauvais temps continuoit, il me conseilla d'aller voir Porto-Ferrare, qui est dans l'île d'Elbe aussi bien que Porto-Longone. Il n'y a que cinq milles de l'un à l'autre par terre, et j'y allai à cheval.

Je vous ai tantôt dit qu'il n'y a rien de si agréable, dans le théâtre rustique de l'opéra, que la scène du Port-Mahon; et je vous puis dire maintenant, avec autant de vérité, qu'il n'y a rien de si pompeux dans les représentations les plus magnifiques que vous en avez vues, que tout ce qui paroît de cette place. Il faudroit être homme de guerre pour vous la décrire, et je me contenterai de vous dire que sa force passe sa magnificence; elle est l'unique imprenable qui soit au monde, et le maréchal de la Meilleraye en convenoit. Il l'alla visiter après qu'il eut pris Porto-Longone, dans le temps de la Régence; et comme il étoit impétueux, il dit au commandeur Griffoni, qui y commandoit pour le Grand-Duc, que la fortification étoit bonne, mais que si le Roi son maître lui commandoit de l'attaquer, il lui en rendroit bon compte en six semaines. Le commandeur Griffoni lui répondit que Son Excellence

prenoit un trop long terme, et que le Grand-Duc étoit si fort serviteur du Roi, qu'il ne faudroit qu'un moment. Le Maréchal eut honte de son emportement, ou plutôt de sa brutalité et la répara, en disant : « Vous êtes un « galant homme Monsieur le Commandeur, et je suis « un sot. Je confesse que votre place est imprenable. » Le Maréchal me fit ce conte à Nantes et le Commandeur me le confirma à Porto-Ferrare, où il commandoit encore quand j'y passai.

Le vent nous ayant permis de sortir de Porto-Longone, nous primes terre à Piombino [le 3 novembre 1654], qui est dans la côte de Toscane[1]. Je quittai dans ce lieu, la galère, après avoir donné aux officiers, aux soldats et à la chiourme tout ce qui me restoit d'argent, sans excepter la chaîne d'or que le roi d'Espagne avoit donnée à Boisguérin. Je la lui achetai, et je la revendis au facteur du prince Ludovisio, qui est

1. Le 28 novembre, Loret disait dans sa *Muse historique* :

Monsieur le cardinal de Rets,
Qui n'est pas si blond que Cérès,
Comme chacun sait bien qu'il erre,
Tantôt sur mer, tantôt sur terre,
Devient, par un change apparent,
De prélat, chevalier errant ;
Après pourtant plusieurs voyages
Soupçonnés de remu-ménages,
Dont ses amis, à droit ou tort,
Ne sont pas toutefois d'accord,
Avec sa vermeille soutane
Est maintenant en Toscane,
Où, non sans être embarrassé,
Un vent de midi l'a poussé.
Mais, quoiqu'il soit absent de France,
Ses parents ont quelque espérance
Que, pour son accommodement
On travaille en cour sourdement ;
Et pour preuve de cette affaire,
Notre monarque débonnaire
A fait sortir les garnisons
Qui séjournoient dans ses maisons,
Et même de maints héritages
Appartenant à son lignage.

prince de Piombino. Je ne me réservai que neuf pistoles, que je crus me pouvoir mener jusqu'à Florence.

Je suis obligé de dire, pour la vérité, que jamais gens ne méritèrent mieux des gratifications que ceux qui étoient sur cette galère. Leur discrétion à mon égard n'a peut-être jamais eu d'exemple. Ils étoient plus de six cents hommes, dont il n'y en avoit pas un qui ne me connût : il n'y en eut jamais un seul qui en donnât seulement, ni à moi, ni à aucun autre, de démonstration. Leur reconnoissance fut égale à leur discrétion. Celle que je leur avois témoignée de leurs honnêtetés, les toucha tellement, qu'ils pleuroient tous quand je les quittai pour prendre terre à Piombino.

C'est où je termine la seconde partie de mon Histoire, parce que ce fut proprement le lieu où je recouvrai ma liberté, laquelle, jusque-là, avoit été hasardée par beaucoup d'aventures. Je vais travailler au reste du compte que je vous dois de ma vie, et qui en contiendra la troisième et dernière partie.

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE I

LA COUR DE ROME.

1 Novembre 1654 - Avril 1655. — Retz se rend à Volterre. — Quarantaine. — L'hospitalité. — Camogliane. — Laubrosiano. — Le grand-duc de Toscane vient au devant du cardinal de Retz jusqu'à Empoli. — Le duc de Guise et l'armée navale de France devant Naples. — Retz se rend à Florence. — Sienne. — Accident arrivé à Retz en voyageant dans la litière du Grand-Duc. — L'abbé Rousseau. — Arrivée à Rome. — Hostilité des cardinaux dévoués à la France. — La signora Olimpia et la princesse de Rossane. — L'abbé de la Rocheposai et les menaces des cardinaux de la faction de France. — Le Pape reçoit Retz en audience particulière. — *Aversion des hommes à se dessaisir.* — Consistoire. — Retz reçoit le chapeau de cardinal des mains du Pape. — Nicolo, fameux chirurgien, essaye de remettre l'épaule à Retz. — Arrêt du Conseil contre les grands vicaires de Retz. — L'archevêché déclaré vacant. — Le Chapitre prend l'administration du diocèse. — Scandale causé par ce procédé peu canonique. — Lettre énergique de Retz aux archevêques et évêques de France. — Il y raconte son histoire depuis sa sortie du château de Nantes. — Cette lettre saisie et brûlée par les mains du boureau. — Maladie et mort du Pape. — Conclave. — *L'escadron volant.* — Lyonne ambassadeur extraordinaire. — Les cardinaux Sachetti et Chigi candidats à la papauté. — Intrigues. — *Nous nous discréditons en ce que nous nous voulons faire passer pour gens de bien.* — La faction d'Espagne. — Le cardinal Chigi. — La faction de France dans le Conclave. — Lyonne mal vu à Rome. — Les intérêts divers ces cardinaux. — Libelles. — *Le diable peut être reçu à pénitence.* — La signora Basti. — Le cardinal Barberini et l'escadron volant. — *Ecco l'efetto della buona vicinanza.* — Chigi élu Pape après quatre-vingts jours de Conclave. — Son émotion. — *Ecce opus manuum tuarum.* — Quelques épisodes relatifs au Conclave et à la cour de Rome.

Je ne demeurai que quatre heures à Piombino; j'en partis aussitôt que j'eus dîné et je pris la route de Florence. Je trouvai, à trois ou quatre lieues de Volterre, un signor Annibal (je ne me ressouviens pas du nom de cette maison); il étoit gentilhomme de la chambre du

Grand-Duc, et il venoit de sa part, sur l'avis que le gouverneur de Porto-Ferrare lui avoit donné, pour me faire compliment, et me prier d'agréer de faire une légère quarantaine avant que d'entrer plus avant dans le pays.

Il étoit un peu brouillé avec les Génois, et il appréhendoit que, sous le prétexte de communication avec les gens qui venoient de la côte d'Espagne, suspecte de contagion, ils n'interdissent le commerce de la Toscane. Le signor Annibal me mena dans une maison, qui est sur le Volterre, qui s'appele l'*Hospitalita*, et qui est bâtie sur le champ de bataille où Catilina fut tué. Elle étoit autrefois au grand Laurent de Médicis, et elle est tombée, par alliance, dans la maison de Corsini. J'y demeurai neuf jours, et j'y fus toujours servi magnifiquement par les officiers du Grand-Duc. L'abbé Charrier, qui, sur le premier avis de mon arrivée, étoit allé à Porto-Ferrare, étoit venu de Florence en poste m'y trouver, et le bailli de Gondi m'y vint prendre avec les carrosses du Grand-Duc, pour me mener coucher à Camogliane, belle et superbe maison qui est au marquis de Nicolli, son parent proche. J'en partis le lendemain au matin, d'assez bonne heure pour aller coucher à Lambrosiano, qui est un lieu de chasse où le Grand-Duc étoit depuis quelques jours. Il me fit l'honneur de venir au devant de moi, à une lieue de là, jusqu'à Empoli, qui est une assez jolie ville; et le premier mot qu'il me dit, après le premier compliment, fut que je n'avois pas trouvé en Espagne les Espagnols de Charles-Quint. Comme il m'eut mené dans mon appartement à Lambrosiano et que je me vis, dans ma propre chambre dans un fauteuil au-dessus de lui, je lui demandai si je jouois bien la comédie. Il ne m'entendit pas d'abord; mais comme il eut connu que je lui voulois marquer par là que je ne me mécon-

noissois point moi-même, et que je ne prenois pas la main sur lui sans y faire au moins la réflexion que je devois, il me dit : « Vous êtes le premier cardinal qui « m'ait parlé ainsi. Vous êtes aussi le premier pour « qui je fasse ce que je fais sans peine[1]. »

Je demeurai trois jours avec lui à Lambrosiano, et le second, il entra dans ma chambre tout ému, en me disant : « Je vous apporte une lettre du duc d'Arcos, « vice-roi de Naples, qui vous fera voir l'état où est le « royaume de Naples. » Cette lettre portoit que le duc de Guise y étoit descendu; qu'il y avoit eu un grand

1. Loret racontait, au contraire, que le Grand-Duc reçut Retz très-froidement, et sa lettre du 12 décembre 1654, portait :

Monsieur le grand-duc de Florence
Ayant du respect pour la France,
Ne prend pas trop les intérêts
Du seigneur cardinal de Rets.
Il s'assuroit fort sur ce prince.
Il trouva qu'il étoit déçu,
Car il fut froidement reçu.
Cela le fit partir pour Rome,
Assez triste et pensif; mais comme
Il approchoit de la cité,
Il lui vint certain député
Envoyé du Sacré Collége,
Qui loin de mener un cortége
Pour le conduire avec honneur,
Lui dit ainsi : « Mon bon seigneur,
Quoique je ne sois pas fort brave,
Je viens de la part du Conclave
Vous dire de n'avancer pas,
Ainsi que tourniez ailleurs vos pas. »
Retirez-vous, lui dit cet homme,
Dans un autre évêché que Rome.
On vous doit bien quelque respect,
Mais vous venez de lieux suspects.
Je n'ai pas bien appris le reste,
Et si c'étoit Espagne ou peste
Qui causoit la suspicion,
Car on n'en fait pas mention.

La chronique de Loret n'est pas plus exacte en ce qui concerne l'arrivée de Retz chez le Grand-Duc, que dans son récit de l'arrivée de cette Éminence à Rome. Tous les documents du temps le prouvent.

combat auprès de la tour des Grecs, qu'il espéroit que les François ne feroient point de progrès; qu'au moins les gens de guerre le lui faisoient espérer ainsi : « Car, « comme disoit le Vice-Roi, *si non sol soldato*, je suis « obligé de m'en rapporter à eux. » La confession, comme vous voyez, est assez plaisante pour un Vice-Roi. Le Grand-Duc me fit beaucoup d'offres, quoique le cardinal Mazarin l'eût fait menacer, de la part du Roi, même de rupture, s'il me donnoit passage par ses États. Rien ne pouvoit être plus ridicule; et le Grand-Duc lui répondit par son Résident, qui me l'a confirmé depuis, qu'il le prioit de lui donner une invention de faire agréer au Pape et au Sacré Collége le refus qu'il m'en pourroit faire. Je ne pris, de toutes les offres du Grand-Duc, que quatre mille écus, que je me crus nécessaires, parce que l'abbé Charrier m'avoit dit qu'il n'y avoit encore aucune lettre de change pour moi à Rome. J'en fis ma promesse, et je les dois encore au Grand-Duc, qui a trouvé bon que je le misse le dernier dans le catalogue de mes créanciers, comme celui qui est assurément le moins pressé de son remboursement.

J'allai de Lambrosiano à Florence, où je demeurai deux jours avec le cardinal Jean-Charles de Médicis et M. le prince Léopold, son frère, qui a aussi depuis été cardinal. Ils me donnèrent une litière du Grand-Duc, qui me porta jusqu'à Sienne, où je trouvai M. le prince Mathias, qui en étoit gouverneur. Il ne se peut rien ajouter aux honnêtetés que je reçus de cette maison, qui a véritablement hérité du titre de *magnifique*, que quelques-uns d'eux ont porté et que tous ont mérité. Je continuai mon chemin dans leurs litières et avec leurs officiers; et comme les pluies furent excessives en Italie, je faillis à me noyer, auprès de Ponte-Cantine, dans un torrent, dans lequel un coup de tonnere, qui effraya

mes mules, fit tomber, la nuit, ma litière. Le péril y fut certainement fort grand.

Comme je fus à une demi-journée de Rome, l'abbé Rousseau, qui, après m'avoir tenu à Nantes la corde avec laquelle je me sauvai, s'étoit sauvé lui-même fort résolument et fort heureusement du château, et qui étoit venu m'attendre à Rome; l'abbé Rousseau, dis-je, vint au devant de moi pour me dire que la faction de France s'étoit fort déclarée à Rome contre moi, et qu'elle menaçoit même de m'empêcher d'y entrer. Je continuai mon chemin, je n'y trouvai aucun obstacle, et j'arrivai [le 30 novembre 1654] par la porte Angélique à Saint-Pierre, où je fis ma prière, et d'où j'allai descendre chez l'abbé Charrier. J'y trouvai Monsignor Febey, maître des cérémonies, qui m'y attendoit et qui avoit ordre du Pape de me diriger dans ces commencements. Monsignor Franzoni, trésorier de la Chambre et qui est présentement cardinal, y arriva ensuite, avec une bourse dans laquelle il y avoit quatre mille écus en or, que Sa Sainteté m'envoyoit avec mille et mille honnêtetés. J'allai, dès le soir, en chaise, inconnu, chez la signora Olimpia et chez Madame la princesse de Rossanne, et je revins coucher, sans être accompagné que de deux gentilshommes, chez l'abbé Charrier.

Le lendemain, comme j'étois au lit, l'abbé de la Rocheposai, que je ne connoissois point du tout, entra dans ma chambre, et après qu'il m'eut fait son premier compliment sur quelque alliance qui est entre nous, il me dit qu'il se croyoit obligé de m'avertir que le cardinal d'Est, protecteur de la France, avoit des ordres terribles du Roi; qu'il se tenoit, à l'heure même, une congrégation des cardinaux françois chez lui, qui alloient décider du détail de la résolution que l'on y prendroit contre moi; mais que la résolution y étoit

déjà prise en gros, conformément aux ordres de Sa Majesté, de ne me point souffrir à Rome et de m'en faire sortir à quelque prix que ce fût. Je répondis à M. l'abbé de la Rocheposai : que j'avois eu de si violents scrupules de ces manières d'armements que j'avois autrefois faits à Paris, que j'étois résolu de mourir plutôt mille fois que de songer à aucune défense; que d'un autre côté, je ne croyois pas qu'il fût du respect à un cardinal d'être venu si près du Pape pour sortir de Rome sans lui baiser les pieds, et qu'ainsi tout ce que je pouvois faire, dans l'extrémité où je me trouvois, étoit de m'abandonner à la providence de Dieu et d'aller, dans un quart d'heure, tout seul, à la messe, s'il lui plaisoit, avec lui, dans une petite église qui étoit à la vue du logis. L'abbé de la Rocheposai s'aperçut que je me moquois de lui, et il sortit de mon logis assez mal satisfait de sa négociation, de laquelle, à mon avis, il avoit été chargé par le cardinal Antoine, bonhomme, mais foible au delà de l'imagination. Je ne laissai pas de faire donner avis au Pape des menaces, et il envoya aussitôt le comte Vidman, noble Vénitien, colonel de sa garde, à l'abbé Charrier, pour lui dire qu'il lui répondroit de ma personne, en cas que s'il voyoit la moindre apparence de mouvement dans la faction de France, il ne disposât pas, comme il lui plairoit, de ses Suisses, de ses Corses, de ses lanciers et de ses chevau-légers. J'eus l'honnêteté de faire donner avis de cet ordre à M. le cardinal d'Est, quoique indirectement, par Monsignor Scotti; et M. le cardinal d'Est eut aussi la bonté de me laisser en repos.

Le Pape me donna une audience de quatre heures, dès le lendemain, où il me donna toutes les marques d'une bonne volonté qui étoit bien au-dessus de l'ordinaire et d'un génie qui étoit bien au-dessus du commun.

Il s'abaissa jusqu'au point de me faire des excuses de ce qu'il n'avoit pas agi avec plus de vigueur pour ma liberté; il en versa des larmes, même avec abondance, en me disant : « *Dio lo pardoni* à ceux qui ont manqué « de me donner le premier avis de votre prison. Ce « forfante de Valançay me surprit, et il vint me dire « que vous étiez convaincu d'avoir attenté sur la per- « sonne du Roi. Je ne vis aucun courrier ni de vos « proches, ni de vos amis. L'ambassadeur eut tout le « loisir de débiter ce qu'il lui plut et d'amortir le « premier feu du Sacré Collége, dont la moitié crut « que vous étiez abandonné de tout le royaume, en ne « voyant ici personne de votre part. » L'abbé Charrier qui, faute d'argent, étoit démeuré dix ou douze jours à Paris depuis ma détention, m'avoit instruit de tout ce détail à l'*Hospitalita*, et il y avoit même ajouté qu'il y seroit peut-être demeuré encore longtemps, si l'abbé Amelot ne lui avoit apporté deux mille écus. Ce délai me coûta cher, car il est vrai que si le Pape eût été prévenu, par un courrier de mes amis, il n'eût pas donné audience à l'Ambassadeur, ou il ne la lui auroit donnée qu'après qu'il auroit pris lui-même ses résolutions. Cette faute fut capitale, et d'autant qu'elle étoit de celles que l'on peut aisément s'empêcher de commettre. Mon intendant avoit quatorze mille livres de mon argent quand je fus arrêté; mes amis n'en manquoient pas, même à mon égard, comme il parut par les assistances qu'ils me donnèrent dans les suites. Ce n'est pas l'unique occasion dans laquelle j'ai remarqué que l'aversion que la plupart des hommes ont à se dessaisir, fait qu'ils ne le font jamais assez tôt, même dans les rencontres où ils sont les plus résolus de le faire. Je ne me suis jamais ouvert à qui que ce soit de ce détail, parce qu'il touche particulièrement quelques-

uns de mes amis. Je suis uniquement à vous, et je vous dois la vérité tout entière.

Le Pape tint consistoire, le jour qui suivit l'audience dont je viens de vous rendre compte, tout exprès pour me donner le chapeau, « Et comme, me dit-il, *vostro* « *protettore di quanto baiocchi* (il n'appeloit jamais autre- « ment le cardinal d'Est) est tout propre à faire quel- « que impertinence en cette occasion, il le faut amuser « et lui faire croire que vous ne viendrez point au con- « sistoire. » Cela me fut aisé, parce que j'étois, dans la vérité, très-mal de mon épaule, et si mal que Nicolo, le plus fameux chirurgien de Rome, disoit que, si l'on n'y travailloit en diligence, je courois fortune de tomber dans des accidents encore plus fâcheux. Je me mis au lit sous ce prétexte, au retour de chez le Pape. Il fit courir je ne sais quel bruit touchant ce Consistoire, qui aida à tromper les François. Ils y allèrent tous bonnement, et ils furent fort étonnés quand ils m'y virent entrer avec le maître des cérémonies et en état de recevoir le chapeau. MM. les cardinaux d'Est et des Ursins sortirent, et le cardinal Bicchi demeura. L'on ne peut s'imaginer l'effet que ces sortes de pièces font en faveur de ceux qui les jouent bien, dans un pays où il est moins permis de passer pour dupe qu'en lieu du monde.

La disposition où le Pape étoit pour moi, laquelle alloit jusqu'au point de penser à m'adopter pour son neveu [1], et l'indisposition cruelle qu'il avoit contre M. le

1. La chronique de Loret rappelle cette faveur spéciale dont le Pape entoura Retz, lorsqu'elle dit :

A Rome, on balance, on vacille,
Et on dit qu'en son domicile
Le Pape, avec beaucoup d'apprêts
Loge le cardinal de Retz.

cardinal Mazarin, eussent apparemment donné, dans peu, d'autres scènes, s'il ne fût tombé malade, trois jours après, de la maladie de laquelle il mourut au bout de cinq semaines. De sorte que tout ce que je pus faire avant le Conclave, fut de me faire traiter de ma blessure. Nicolo me démit l'épaule pour la seconde fois, pour la remettre. Il me fit des douleurs inconcevables, et il ne réussit pas dans son opération.

Je vous supplie de me permettre que je vous rende compte de la conduite que je fus obligé de prendre, en arrivant du côté de la France. Aussitôt que je fus dans le château de Nantes, [illegible] le cardinal Mazarin [illegible]ier un arrêt du Conseil du Roi, par lequel il étoit défendu à mes grands vicaires de décerner aucun mandement sans en avoir communiqué au Conseil de Sa Majesté. Quoique cet arrêt tendît à ruiner la liberté qui est essentielle au gouvernement de l'Église, l'on pouvoit l'étendre que ceux qui le rendoient affectoient de sauver quelques apparences d'ordre et de discipline [illegible] moins ils reconnoissoient ma juridiction. Ils rompirent bientôt toutes mes mesures, en déclarant mon siége vacant, par un arrêt donné à Péronne, ce qui arriva un mois ou deux avant que le Saint-Siége le déclarât rempli, en me donnant le *pallium* de l'archevêché de Paris en plein Consistoire. On manda, en même temps, à la cour, MM. Chevalier et l'Avocat, chanoines de Notre-Dame, mes grands vicaires, et l'on se servit du prétexte de leur absence pour forcer le chapitre à prendre l'administration de

Lequel, afin que ce Saint-Père
Davantage le considère,
Avec son premier compliment,
Lui présente civilement,
En habit encor de campagne,
Les baise-mains du roi d'Espagne.

mon diocèse. Ce procédé si peu canonique ne scandalisa pas moins l'Église de Rome que celle de France [1]. Les sentiments de l'une et de l'autre se trouvèrent conformes de tout point. Je les observai, et même je les fortifiai avec application : et après que je leur eus laissé tout le temps que je crus nécesaire, vu le flegme du pays où j'étois, pour purger ma conduite de tout air de précipitation, j'en formai une lettre que j'écrivis *Aux archevêques et évêques de France*, et que j'insérerai ici, parce qu'elle vous fera connoître, d'une vue, ce qui se passa depuis ma liberté à cet égard.

« Rome, le 14 décembre 1654.

« Messieurs [2], je m'estimerois indigne du rang qu'il a plu à Dieu de me donner dans une des plus floris-

1. L'*Histoire de la détention du cardinal de Retz*, par le Page dont nous avons déjà parlé, avait surtout pour but « de montrer combien il est essentiel de prendre les voies régulières de l'ordre judiciaire, pour la juridiction des délits commis par les évêques, et dans quels défilés on se jette quand on ne suit que les voies de l'autorité arbitrale. » Tous les actes officiels contre le cardinal de Retz et ses grands vicaires s'y trouvent imprimés.

2. Nous avons déjà fait remarquer qu'il n'existe que des fragments du manuscrit autographe de cette *troisième partie* des Mémoires de Retz. Cette lacune a permis aux premiers éditeurs de substituer à la lettre du cardinal de Retz, adressée aux *Archevêques et Évêques de France*, sous la date du 14 décembre 1654, un autre document daté de Rome le 22 mai 1655, qui ne fut pas rédigé par lui. En effet, dès que la lettre du 14 décembre fut connue à Paris, l'autorité royale la fit rechercher et poursuivre; le Châtelet en ordonna la suppression et la condamna a être brûlée par la main du bourreau. Cette condamnation empêcha sans doute les éditeurs anciens de réimprimer dans les Mémoires la lettre du 14 décembre, et ils lui substituèrent une autre lettre datée de Rome le 22 mai 1655, analogue par quelques phrases à la première, mais qui manquait d'authenticité; de plus, elle ne renfermait pas les passages condamnés dans lesquels on retrouve le récit d'une foule de circonstances pleines d'intérêt pour l'histoire même du cardinal de Retz. Nous avons donc cru devoir, contrairement à ce qu'on fait les pré-

saintes Églises du monde, si je ne déplorois avec vous, comme avec mes très-illustres et très-chers confrères, les injures atroces et scandaleuses dont on a déshonoré en ma personne la dignité sainte qui nous est commune, et les entreprises inouïes dont on a violé les droits et la majesté de l'Église, que notre caractère nous oblige de soutenir aux dépens même de notre vie.

« J'ai su la part que votre charité vous a fait prendre dans la longue affliction que j'ai endurée ; et si après la grâce de Dieu, qui ne m'a pas abandonnée dans mes liens, rien a été capable de me consoler dans la plus dure captivité qu'un homme de ma condition puisse souffrir, ç'a été d'apprendre que vous avez joint vos supplications aux instances de Sa Sainteté, pour me procurer la délivrance d'une si misérable servitude ; que vous avez témoigné que les mêmes chaînes qui me retenoient en prison, tenoient enchaînée la liberté de l'Église gallicane ; et qu'ayant vu avec regret toutes vos remontrances inutiles, vous avez au moins gémi avec moi et avez été touchés de mon infortune.

« Mais quoiqu'il semblât, Messieurs, que l'oppression de l'Église ne pouvoit guère aller plus loin que d'emprisonner un cardinal et un archevêque, sans aucune forme, ou plutôt contre toutes les formes de la justice ecclésiastique et séculière ; que de le retenir resserré dans la plus étroite et la plus rude prison qu'on puisse souffrir, que de travailler durant tant de temps à lasser sa patience par les traitements les plus rigoureux, et à ébranler sa fermeté par les objets les plus terribles

cédents éditeurs, reproduire la lettre du 14 décembre, dans laquelle on reconnaît toute l'énergie de style du célèbre Coadjuteur.

Quant à la lettre du 22 mai 1655, elle passe pour être l'œuvre de MM. de Port-Royal, amis du cardinal de Retz, qui l'avaient composée pour remplacer celle du 14 décembre, dont le Roi et Mazarin avaient empêché la distribution. »

qu'on peut représenter à une personne qui est entre les mains de ses ennemis; que de ne vouloir point écouter, dans une cause toute ecclésiastique, la voix si sacrée et si vénérable du père commun des fidèles, et d'avoir toujours ou étouffé par la violence, ou éludé par l'artifice les justes plaintes que votre zèle a voulu porter jusqu'aux oreilles de Sa Majesté, dans un violement si insupportable de la sainteté de l'épiscopat, que les Conciles ont vengé autrefois par les excommunications et les anathèmes. Je ne doute pas néanmoins, Messieurs, que vous ne jugiez que ce qu'on a fait contre moi, depuis ma sortie, passe beaucoup en indignité les outrages que l'Église avoit reçus par ma prison. Car il semble que mes ennemis aient voulu témoigner à toute la France, que les injures qu'ils m'ont fait souffrir leur étoient un sujet de m'en faire de plus grandes, et qu'ils me haïssent d'autant plus cruellement qu'ils savent, en leur conscience, m'avoir plus injustement offensé.

« Quelque triste expérience que j'eusse de ce que leur passion pouvoit faire contre moi, j'avoue que leurs excès ont été au delà de mes pensées. J'avois cru que leurs efforts se termineroient à me bannir de mon siége et à se garantir de leurs vaines craintes par mon éloignement et par mon exil; mais je ne me fusse pas aisément imaginé que ma délivrance, qui a été plutôt l'ouvrage de Dieu que des hommes, les dût jeter d'abord dans des emportements si étranges et si injurieux à l'Église : je ne me serois pas attendu que ceux qui, durant vingt mois de prison, n'ont osé rien publier pour noircir mon innocence et pour rendre compte au public, comme ils avoient fait dans tous les autres rencontres semblables à celui de ma détention, d'une action aussi extraordinaire et aussi

contraire aux droits et immunités de l'Église, comme étoit l'emprisonnement d'un cardinal et d'un archevêque; que ceux que vous savez, Messieurs, n'avoir répondu à toutes vos plaintes, que par des promesses d'employer leur crédit auprès du Roi pour ma délivrance, et qui ont fait voir, par leur conduite, n'avoir point d'autre crime à me reprocher, sinon que j'étois archevêque de Paris et que je possédois une dignité dont ils avoient envie de me dépouiller; que ceux, dis-je, qui sont demeurés dans le silence, durant tant de temps, se soient emportés tout d'un coup aussitôt que Dieu m'a rendu la liberté, à me déchirer de la manière du monde la plus indigne, et qui blesse davantage le respect que tous les fidèles et les princes mêmes doivent avoir pour les images vivantes de Jésus-Christ et les ambassadeurs du maître des rois.

« Je m'étois bien représenté que ceux qui ne me vouloient plus archevêque de Paris, auroient de la peine à souffrir que je fusse en un état où je pourrois conserver cette qualité, malgré toutes leurs pratiques et tous leurs efforts; mais j'espérois que dans la guerre la plus cruelle qu'ils me pourroient faire, ils auroient toujours quelque retenue pour la grandeur et pour la sainteté de l'épiscopat, et que nous ne serions pas si malheureux que de voir en nos jours le sacerdoce royal de Jésus-Christ flétri de la dernière des ignominies, dans un royaume Très-Chrétien.

« Cependant, Messieurs, tout Paris a vu, c'est-à-dire tous les peuples qui me sont soumis comme à leur archevêque dans cette capitale du royaume, ont vu, avec autant de douleur que d'étonnement, que la délivrance de leur prélat, qui avoit été peu auparavant l'objet de leur joie publique, étoit devenue l'unique sujet d'une cruelle proscription contre sa personne,

d'une sanglante diffamation contre son honneur et d'une honteuse profanation de sa dignité sacrée.

« Jugez-vous, Messieurs, ce que j'ai eu de la peine à croire moi-même avant que de l'avoir lu de mes propres yeux, qu'on ait traité un archevêque, dans la propre ville de son siége, comme on auroit fait à un bandit et à un capitaine de voleurs! Qu'on ait affiché dans toutes les places et au coin de toutes les rues des placards, qui ne le déshonorent pas seulement par des injures et des calomnies, mais qui l'exposent à toutes sortes de violences, par des ordres barbares et inouïs contre la vie et la liberté d'un des princes de l'Église.

« Votre piété pourra-t-elle se persuader aisément un excès dont elle doit être si sensiblement offensée? pourra-t-elle croire que, sans aucune forme de procès, sans aucune information par quelque juge que ce soit, sans aucune apparence du moindre crime, on ait commencé d'abord par une procédure aussi injuste et aussi inhumaine, qu'est celle d'armer tous les gouverneurs des places, tous les maires et échevins des villes, tous les gentilshommes et seigneurs contre un évêque et un ministre de Dieu, qui n'a fait autre chose que se délivrer, selon la loi naturelle et évangélique, d'une violence qui vous a fait soupirer et toute l'Église, durant tant de temps; de le traiter comme un ennemi public qui travailloit à allumer la guerre dans tout le royaume, lorsqu'il ne pensoit qu'à en sortir, pour se garantir d'une oppression qui lui étoit inévitable en y demeurant; de ne lui laisser aucun lieu ouvert dans toute la France, que les prisons et les cachots; de menacer de châtiments rigoureux, comme des recéleurs de brigands publics, ceux qui auroient pitié de son infortune et qui lui rendroient quelque office de charité, ou qui même seroient retenus par un respect de chrétien

vers l'Eglise leur mère; de porter leurs mains violentes et sacriléges sur un des oints du Seigneur, pour le sacrifier à la vengeance de ses ennemis et enfin de faire un crime digne de punition exemplaire, et qui prive des charges, offices et bénéfices, d'exercer vers un prélat, que toute l'Église reconnoît pour archevêque de la capitale du royaume, les moindres devoirs de l'humanité naturelle, tel qu'est le simple commerce de lettres; comme si étant toujours honoré de l'affection du Pape, des cardinaux et de tout le clergé de France, il étoit devenu ennemi du genre humain, parce qu'il n'a pas été ennemi de soi-même en se servant de l'occasion que Dieu lui a présentée de faire cesser l'injure que l'Église souffroit, en sa personne, par une si dure captivité.

« Mais ce qui m'a causé, Messieurs, et qui vous causera sans doute plus de douleur, est de voir que mes ennemis aient eu si peu de respect pour le nom du Roi, si auguste et si vénérable, et qui doit paroître seulement dans les actions toutes de justice, que de l'employer pour autoriser leurs injustices et leurs violences. Je sais la révérence qui est due à Sa Majesté par tous ses sujets, du nombre desquels je fais gloire d'être, et quand je n'aurois pas appris du commandement de l'apôtre et des ordres de l'Église, la fidélité inviolable, la parfaite soumission et l'humble reconnoissance que je lui dois de ses grâces et de ses bienfaits, je l'aurois appris de l'exemple domestique de mes pères. Mais c'est le respect même que j'ai pour le Roi et pour la Reine sa mère, qui ne me permet pas d'abandonner mon honneur, puisque le leur propre y est en quelque sorte engagé; et que je ne puis défendre mon innocence sans défendre, en même temps, leur jugement; ni justifier ma personne et mes actions, sans

justifier le choix que Leurs Majestés ont voulu faire de moi en m'appelant aux plus hautes dignités de l'Église, et montrer que si j'en suis très-indigne aux yeux de Dieu, comme je le reconnois avec tremblement et confusion, je n'ai point commis de crime devant les hommes qui puisse porter l'Église à m'en priver.

« Que si tout le monde sait que des princes très-religieux et très-catholiques ont été souvent prévenus de sinistres impressions contre de très-saints évêques; si le grand Constantin a relégué saint Anasthase; si Arcade a fait déposer saint Chrysostôme; si le jeune Théodose a fait emprisonner saint Cyrille; si Henri II, roi d'Angleterre, a banni son archevêque et son primat le généreux saint Thomas de Cantorbéry, et a donné occasion à son martyre; et si le roi Louis le Gros, l'un des ancêtres de Sa Majesté, a persécuté autrefois l'illustre Étienne, évêque de Paris, l'un de mes prédécesseurs; si ces grands prélats ont été presque tous traités de criminels de lèse-majesté, et si ceux qui ont écrit les persécutions qu'ils ont souffertes nous ont témoigné qu'on ne s'en devoit pas prendre à ces princes, mais à ceux qui abusoient de leur bonté et remplissoient leurs esprits de vaines frayeurs : on ne peut trouver étrange que mes ennemis aient eu assez de pouvoir pour surprendre Sa Majesté par leurs rapports artificieux, pour couvrir d'une fausse politique l'injure atroce qu'ils font à l'Église en ma personne, et se servir de l'autorité royale pour ruiner celle de Jésus-Christ, qui réside dans les évêques, et qui, pour les choses purement spirituelles, est indépendante de la puissance des rois.

« Mais quelle preuve plus visible voulez-vous, Messieurs, du peu de part qu'a Sa Majesté elle-même au mauvais traitement qu'on me fait, que le soin qu'ils

prennent de m'ôter tout moyen de la détromper des mauvaises impressions qu'ils tâchent sans cesse de lui inspirer contre moi, jusqu'à n'avoir pu souffrir qu'un gentilhomme, que j'avois envoyé à la cour aussitôt après ma sortie, lui ait rendu la lettre que je m'étois donné l'honneur de lui écrire, pour l'assurer de mes très-humbles respects et de ma parfaite fidélité, tant ils appréhendent que la lumière de la vérité ne dissipe les mensonges, et que je ne paroisse aux yeux de ce grand et auguste prince tel que je suis véritablement, et non pas tel qu'ils me représentent. Ils renvoyèrent ce gentilhomme sans autre réponse, sinon qu'on ne pouvoit rien recevoir de ma part que je ne me fusse remis auparavant dans l'état d'où j'étois sorti : c'est-à-dire que le seul moyen de me réconcilier avec eux étoit de me rendre leur esclave et leur captif, et que lorsque je serois étroitement resserré dans le château de Nantes, ou dans les prisons de Brest, je pourrois écrire au Roi avec toute sorte de liberté.

« Mais je n'ai pas besoin de me mettre en peine de prouver ce qui est connu de tout le monde. Je suis assuré, Messieurs, qu'il n'y a personne d'entre vous, ni dans tout le reste du royaume, qui soit assez peu instruit de la vérité des choses, pour attribuer à d'autres qu'à mes ennemis déclarés les suppositions dont on me noircit et les violences qu'on emploie pour m'accabler : elles portent trop ouvertement les marques de leurs auteurs pour pouvoir être imputées à la générosité du premier Roi de la terre et à la piété du fils aîné de l'Église. Ce grand prince, qui se regarde toujours comme devant être l'héritier des vertus aussi bien que de la couronne de l'incomparable saint Louis, à qui j'ai eu l'honneur de proposer autrefois moi-même ce grand modèle des rois chrétiens, afin qu'il s'efforçât

de l'imiter en son règne, n'a pu ignorer l'humble respect que ce saint monarque a toujours porté aux premiers ministres de Dieu, qui sont les évêques, et particulièrement à ceux de Paris mes prédécesseurs : et l'auguste sang de ce pieux et si magnanime prince, qui coule dans ses veines, ne lui auroit jamais inspiré qu'une aversion noble et religieuse de toutes les actions violentes qui font soupirer l'Église sa mère, et de toutes les vaines appréhensions dont on les prétexte, qui ne peuvent tomber en des âmes royales et héroïques comme est la sienne.

« Et c'est, Messieurs, ce qui me donne plus de liberté de me justifier par cette lettre, toute autre voie de défendre mon innocence m'étant interdite par le crédit de mes ennemis, et ne m'étant pas permis, selon les règles de l'Église, de l'abandonner à leurs impostures. Les particuliers n'ont qu'à conserver leur conscience pure devant Dieu; mais les personnes publiques, et surtout les ministres de Jésus-Christ, ont encore à maintenir leur réputation sans tache devant les hommes. Ils n'y peuvent manquer sans se rendre coupables d'injustice vers eux-mêmes et de cruauté vers leur prochain, selon la parole d'un ancien père : de quelque part que viennent les calomnies, ils sont obligés de les repousser : et l'histoire ecclésiastique nous apprend, Messieurs, que les plus grandes, et dont on a voulu couvrir même les plus brillantes lumières de l'Église, sont toujours venues de la cour des princes et des Empereurs : elles ont été le sujet de mes lectures et de mes méditations durant ma captivité et elles me servent aujourd'hui de consolation dans mon exil. Je ne puis me souvenir que les Anasthase et les Chrysostôme ont été rendus criminels de lèse-majesté, qu'on les a accusés tous deux d'avoir trop gagné l'affection de leurs

peuples, et qu'on a reproché au premier d'avoir été reçu avec trop d'acclamations et de joie au retour de son bannissement, sans me tenir trop heureux d'être proscrit et déchiré comme ont été ces grands hommes, de leur être conforme dans leurs travaux et dans leurs souffrances, leur étant d'ailleurs si inférieur en vertu et en mérite, et de voir que les mêmes persécutions, qui étoient les couronnes et les récompenses de leur sainteté, soient aujourd'hui les épreuves et les exercices de ma foiblesse.

« Au moins suis-je assuré, Messieurs, que vous jugerez que comme les accusations qu'on me fait ne sont pas plus sanglantes que les crimes qu'on leur imputoit, elles ne sont pas moins fausses ni moins frivoles, et que l'épiscopat, que vous savez être également saint et vénérable en tous les évêques, n'est pas moins déshonoré en ma personne qu'il a été en la leur.

« Je mérite, Messieurs, d'être proscrit et poursuivi à feu et à sang, à cause, dit-on, de l'ingratitude que j'ai témoignée des grâces qu'on me vouloit faire, c'est-à-dire parce que je n'ai pas reçu avec assez de gratitude cette nouvelle espèce de grâce, que vous jugerez, sans doute, Messieurs, être fort signalée, qui étoit de me décharger, par le mouvement d'amour qu'on avoit pour moi, de la dignité d'archevêque de Paris, ou de m'accorder, par un effort de la même charité, de passer tout le reste de mes jours dans la prison de Brest.

« On reconnoît, Messieurs, par ce même écrit, que j'avois protesté et fait assurer Sa Majesté, par tous mes amis, que j'étois résolu de demeurer toujours ferme dans l'obéissance et la fidélité qu'un sujet doit à son souverain. Mais cette parole, que je garderai constamment tant que je vivrai, comme ont toujours fait ceux de ma maison, aussi fidèle et aussi attachée à nos rois

qu'aucune de France, et qu'on avoit reçue comme un gage inviolable de mon affection pour le service de Sa Majesté, est devenue tout d'un coup, par ma seule, le fondement de la plus inhumaine proscription qu'on ait jamais vue dans un semblable rencontre, comme si on ne pouvoit être fidèle au Roi que dans les fers et que tous ceux qui sont libres fussent des rebelles; comme si toutes les paroles que l'on avoit tirées de mes amis n'avoient été que pour assurer le Roi que je demeurerois fidèlement en prison; et comme si la complaisance que je devois avoir pour ceux qui m'y avoient mis, m'eût dû obliger de réduire tous les services que je pouvois rendre à Sa Majesté, à me tenir toute ma vie dans l'impuissance de lui rendre aucun service.

« Je dois être, Messieurs, exposé à la fureur de tous les peuples de la France, parce qu'ainsi qu'ils le disent, je me suis rendu coupable d'une supercherie honteuse, quoique je n'aie fait que me servir du droit naturel qu'a toute personne opprimée de se délivrer d'oppression, sans que j'aie pour cela violé aucune parole, comme la calomnie le veut faire croire. M. le Premier Président du parlement de Paris peut être un témoin irréprochable de cette vérité : il fut dépositaire des paroles qui se donnèrent au sortir du bois de Vincennes, et le respect que j'ai pour une probité aussi généralement reconnue que la sienne, m'empêche de m'étendre davantage sur ce sujet et m'oblige à n'y point rechercher d'autre justification que le jugement qu'il lui plaira d'en donner. Je me contenterai de dire, en ce lieu, que M. le maréchal de la Meilleraye, qui a tant fait de prisonniers et qui par conséquent n'ignore pas les règles de la prison, ne m'auroit pas gardé dans le château de Nantes aussi exactement qu'il a fait, avec tant de sentinelles et de gardes posées de nuit et de

jour, s'il eût cru que j'eusse été prisonnier sur ma parole. Il sait bien que, par cette conduite, il m'eût dégagé de celle que je lui aurois donnée, et il avoit connu par expérience, comme il avoit publié lui-même, que j'avois gardé fort fidèlement celle à laquelle je m'étois engagé, de ne me point sauver sur le chemin de Vincennes à Nantes, quoiqu'il soit de notoriété publique que ce m'eût été la chose du monde la plus facile. Et les petites chaleurs qu'il a depuis témoignées contre moi, ont été certainement beaucoup moins des effets du sujet qu'il ait eu de s'en plaindre, que de l'appréhension qu'il a un peu trop vivement conçue du chagrin qui paroissoit à la cour sur ma liberté. Il savoit encore, plus particulièrement que personne, que ma sortie du château de Nantes pourroit causer de l'aigreur dans quelques esprits. Il n'ignoroit pas les efforts que l'on faisoit sur lui pour l'obliger à manquer à la parole qu'il m'avoit donnée de ne me point remettre en l'état d'où je venois de sortir; et s'il n'en eût été pressé avec violence, il n'auroit pas eu ces fortes tentations, qui l'obligèrent à me dire, en présence d'un homme de qualité : « qu'il ne pouvoit pas faire la guerre au Roi pour mes intérêts; » qui le forcèrent à avertir une personne de grande condition, qu'il étoit obligé de me laisser transférer à Brest ou à Brouage, et qui le portèrent à me vouloir persuader de me resserrer moi-même et de me priver des visites de mes proches et de mes amis : ce qui étoit pourtant formellement contraire aux engagements qu'il avoit pris avec moi en présence de M. le Premier Président, quand je fus mis entre ses mains. Il ne m'eût pas assurément fait ces propositions, s'il eût été persuadé, comme il l'assuroit lui-même à des personnes dont il ne peut disconvenir, que toutes ces promesses qu'il m'avoit faites, n'avoient été que des

paroles de compliment. Je ne les avois pas prises en cette manière, quand elles me furent données au sortir du bois de Vincennes. Je les avois cru effectives, et voyant que je m'étois trompé dans mon intelligence, et que l'ordre étoit expédié à la cour pour me transférer à Brest, je crus être obligé de tenter toute voie, même au péril de ma vie, pour rompre mes liens, lorsque ceux qui m'y avoient mis rompoient la foi qu'il s m'avoient donnée, comme on me l'avoit signifié; et Dieu, ayant favorisé mon dessein d'un succès plus heureux que je n'aurois presque osé espérer, a témoigné par cette protection si visible, combien il condamnoit le procédé de mes ennemis.

« Mais vous avouerez, Messieurs, que ceux qui seroient les moins équitables vers moi, doivent être pleinement persuadés de mon innocence, lorsqu'ils verront que pour me faire paroître coupable, on est réduit à me reprocher tout ce qui est arrivé dans les derniers mouvements, dont il ne restoit plus, avant ma détention même, aucune trace dans Paris, et à m'imputer des crimes d'État, en un temps où j'ai rendu à l'État le plus grand service qu'un homme de ma condition lui pouvoit rendre. Car toute la France sait les soins si salutaires que j'ai contribués, au péril même de ma vie, pour rappeler le Roi dans sa capitale et y établir son autorité. Elle sait avec quelle ardeur je m'y suis employé, pour faire inspirer aux peuples l'affection qu'ils doivent avoir pour le retour de leur prince. Elle sait que le voyage que je fis, pour cet effet, à Compiègne et la parole que j'eus l'honneur de porter à Sa Majesté étant à la tête du clergé de Paris, a été une des plus grandes dispositions à son retour. Et vous pouvez avoir su, Messieurs, que M. le Nonce ayant pris la peine de me venir voir au bois de Vincennes, témoi-

gna, en ma présence, à MM. de Brienne et le Tellier, secrétaires d'État, que la Reine lui avoit avoué que le retour du Roi dans Paris étoit l'ouvrage du cardinal de Retz. Ce furent ses propres termes, que les calomnies de mes ennemis me forcent de rapporter moi-même en ce lieu.

« Que si les actions publiques, par lesquelles Dieu a voulu que je servisse d'instrument à sa providence pour le rétablissement de l'autorité du Roi, méritoient au moins qu'on m'en sût quelque gré; pouvez-vous voir, Messieurs, sans être touchés d'un juste ressentiment, qu'on me lapide aujourd'hui pour mes bonnes œuvres, comme parle l'Évangile, et qu'au lieu que l'amnistie a servi à tant d'autres, non-seulement à faire oublier ce qu'on leur imputoit du passé, mais à les faire entrer dans de nouvelles charges et dans de nouveaux emplois, elle ne servit pour moi seul qu'à faire oublier mes services?

« Qu'on ait voulu couronner toutes les peines que j'avois prises pour faire revenir le Roi dans Paris, qu'en employant sa présence pour m'arrêter dans le Louvre, où je n'eusse eu garde d'aller si ma conscience m'eût fait le moindre reproche? Qu'on ne se soit pas contenté d'un éloignement volontaire, auquel je m'étois disposé moi-même, afin de guérir, par mon absence, les frayeurs et les jalousies que l'on prenoit sur mon sujet; mais qu'on ait voulu récompenser des actions si utiles au Roi et à tout l'État, par une dure et inhumaine prison? Qu'on m'ait rendu si hautement le mal pour le bien? Qu'on n'ait pu souffrir que j'eusse travaillé impunément pour la gloire et la sûreté de cette couronne, et que je ne tirasse autre fruit de mes services que la perte de ma liberté?

« Que direz-vous encore, Messieurs, de ceux qui ne

craignent pas de me forger des crimes d'État, dans le temps même où je gémissois sous les fers d'une prison? Ils ne se font point de scrupules de dire dans cet écrit, que, même pendant ma détention, « je n'ai point cessé « de faire mes pratiques accoutumées, et de renouer « mes intelligences avec les étrangers et avec M. le « prince de Condé, » sans qu'ils se mettent en peine d'apporter la moindre preuve d'une accusation capitale et qui n'a garde d'avoir aucun fondement, puisqu'il eût fallu que j'eusse perdu le sens pour donner à mes ennemis des preuves authentiques pour me perdre, dans le temps même où j'étois entre leurs mains; puisqu'ils n'auroient pas manqué de les produire pour me faire périr, s'ils en avoient eu quelques-unes alors, et de rapporter à présent les témoignages véritables, au lieu des chimères qu'ils publient; et que d'ailleurs il faut être insensé pour s'imaginer qu'étant captif, je n'aie point cessé de renouer des intelligences et des pratiques avec des personnes avec qui toute la France sait que je n'en avois aucune, lorsque j'étois même en pleine liberté. Cela n'est pas plus étrange, néanmoins, que ce qu'on me reproche que j'ai fait depuis que je suis hors de prison. On dit que j'ai « travaillé, d'abord, « par mes lettres et par mes émissaires, à faire des as- « semblées illicites de noblesse, et excité les peuples à « la révolte, » lorsque tout le monde est demeuré en paix comme avant ma délivrance, et qu'il n'a pas paru le moindre trouble dans tout le royaume.

« Enfin, si ce Romain disoit autrefois qu'on accusoit ses paroles parce qu'on ne trouvoit rien à lui reprocher pour ses actions, je puis dire maintenant qu'on va chercher dans l'avenir de quoi me rendre criminel, parce qu'on ne sauroit rien trouver présentement sur quoi on puisse fonder une accusation légitime. On me

rend coupable des maux qui ne sont pas arrivés, mais qu'on prétend qui arriveront, si je continuois, comme j'ai toujours fait paisiblement jusqu'au jour de ma délivrance, « d'exercer ma charge d'archevêque de Paris « par mes grands-vicaires. » Ce sont les spectres et les fantômes dont on veut effrayer les simples. On me fait souffrir une persécution effective pour des désordres imaginaires, qui ne subsistent que dans la malignité des soupçons de mes ennemis; et pour me faire des maux présents, on feint que j'en dois faire à l'avenir. Vous savez, Messieurs, que les témoignages des ennemis déclarés ne sont reçus par aucun juge, ni ecclésiastique, ni séculier; et ici on veut recevoir comme constants, non-seulement leurs mensonges sur mes actions passées, mais même leurs songes sur les futures qu'ils s'imaginent que je puis faire. Êtes-vous d'avis, Messieurs, que ces maximes, qui violent l'équité naturelle et qui ne furent jamais en usage parmi les païens mêmes qui ont eu quelque apparence de justice, s'introduisent en la place des lois du christianisme et des canons sacrés de l'Église, et qu'on s'en serve, non pour juger quelque particulier, ou un simple ecclésiastique, mais pour dégrader un archevêque et proscrire un cardinal?

« Mais à qui de vous, Messieurs, pourra-t-on persuader que ce ne soit pas le plus grossier des artifices et la plus vaine des imaginations, de vouloir faire croire qu'un Roi aussi absolu et aussi victorieux qu'est le nôtre, « ne puisse pas demeurer dans la capitale de « son État, » si celui que Dieu y a établi pour archevêque et qui ne peut cesser de l'être que par les voies canoniques et l'autorité de l'Église, qui ne relève point de la puissance séculière, exerce sa charge, même étant absent, en la même manière qu'il l'a exer-

cée durant six mois par ses grands-vicaires, sans que ses ennemis puissent dire qu'il soit arrivé en tout ce temps la moindre émotion dans Paris, étant au contraire obligés de confesser que jamais la tranquillité n'y a été plus grande.

« Après cela, Messieurs, ne doit-on pas reconnoître que le seul crime véritable, qui a attiré sur moi les derniers et les plus violents effets de la passion de mes ennemis, est que je ne suis plus leur prisonnier; est qu'ils ne peuvent plus me renfermer dans la prison du château de Brest; est qu'ils ne sont plus les maîtres de ma liberté et de ma vie; est qu'il a plu à Dieu de m'arracher d'entre leurs mains, et qu'en faisant cesser ma misère, il a fait cesser l'opprobre que Jésus-Christ souffroit en la personne d'un de ses ministres et l'Église en celle d'un de ses prélats.

« C'est pour expier un si grand et si nouveau crime, qu'on a inventé de nouveaux et extraordinaires châtiments. L'impuissance où se trouvent aujourd'hui mes ennemis par la grâce et la protection divine, d'exercer leur violence contre ma personne, les a animés plus fortement à l'exercer contre mon honneur, contre mon bien, contre mes domestiques, contre mes amis, contre mes proches, contre mon Église, contre mon autorité.

« On a soumis, Messieurs, la dignité de cardinal et d'archevêque de Paris à une proscription infâme, et qui a été accompagnée de toutes les indignités qui en pouvoient rehausser la honte et le scandale. On a profané, par une garnison de soldats, ma maison archiépiscopale, qui, selon les sacrés canons, a toujours été considérée comme sainte et comme faisant partie de l'Église. On m'a ravi, par une lâche vengeance, tout le revenu de mon archevêché; et pour colorer cette action d'un faux prétexte de justice, on y emploie la plus haute

des injustices, qui est d'alléguer que faute d'avoir rendu le serment de fidélité au Roi, l'archevêché est en régale. C'est-à-dire que ceux qui m'ont empêché jusqu'à cette heure, et m'empêchent encore de rendre ce devoir à Sa Majesté, ont droit de prendre cet empêchement qu'ils forment eux-mêmes, pour une raison légitime de se saisir de mon bien et de réduire à l'aumône un archevêque de Paris et un cardinal. Ce que je ne dis pas, Messieurs, pour être fort touché de cette injustice; Dieu m'ayant fait la grâce d'être peu sensible à la passion du bien et de l'intérêt, j'espère qu'il me fera celle d'en souffrir la perte avec le même esprit, avec lequel on sait que j'ai refusé autrefois de grandes sommes et des bénéfices très-considérables. Et comme je n'ai jamais voulu tirer de la cour des gratifications extraordinaires, qu'on jugeoit alors que j'avois méritées aussi bien que beaucoup d'autres, je me sens aussi éloigné de faire des actions indignes de mon caractère, pour conserver ce qui m'appartient, que je l'ai toujours été d'en faire d'indignes de la générosité d'un homme d'honneur, pour recevoir ce qu'on me vouloit donner même avec empressement.

« On a condamné mes domestiques, sans aucune forme de procès, à un rigoureux exil. On a persécuté tous ceux qu'on a cru être mes amis; on a banni les uns on a emprisonné les autres; on a exposé à la discrétion des gens de guerre les maisons et les terres de mes proches. Et on a eu assez d'inhumanité pour étendre la haine que l'on me porte, jusque sur la personne de celui dont je tiens la vie, mes ennemis ayant bien jugé qu'ils ne pouvoient me faire une plus profonde et plus cuisante plaie, qu'en me blessant dans la plus tendre et la plus sensible partie de mon cœur. Ni la loi de Dieu, qui défend de maltraiter les pères à

cause de leurs enfants, ni son extrême vieillesse qui auroit pu toucher de compassion des barbares, ni les services passés qu'il a rendus à la France dans l'une des plus illustres charges du royaume, ni sa vie présente, retirée et occupée dans les exercices de piété, qui ne lui fait prendre d'autre part dans la disgrâce de son fils, que celle de la tendresse d'un père et de la charité d'un prêtre pour le recommander à Dieu dans ses sacrifices, n'ont pu les détourner d'ajouter à son dernier exil de Paris un nouveau bannissement; d'envoyer avec des gardes et à l'entrée de l'hiver, un vieillard de soixante-treize ans, à cent lieues de sa maison, dans un pays de montagnes et de neige, pour accomplir en lui ce que le patriarche Jacob disoit autrefois de soi-même, dans la malheureuse conspiration de l'envie qui lui avoit ravi son fils Joseph : « Qu'on feroit « descendre ses cheveux blancs avec douleur et amer- « tume dans le tombeau. »

« J'espère que la grâce de Dieu, qui a soutenu ma foiblesse dans la captivité et dans les maladies qui m'ont été causées par les incommodités inouïes que l'on m'a fait souffrir dans la prison, ne me manquera pas encore dans les persécutions sanglantes que l'on me fait présentement. Et je vous puis assurer, Messieurs, que ce qui me touche le plus fortement en ce rencontre, est l'attentat qu'on a formé contre mon autorité, qui est la vôtre, puisque tous les évêques, selon les Pères, ne sont qu'un évêque. Ceux qui ne sont que brebis dans le troupeau de Jésus-Christ, ont entrepris, par une témérité inouïe, d'en juger les juges et les pasteurs. Des séculiers n'ont point fait de scrupule de déposer un archevêque dans une assemblée toute séculière et de déclarer son siége vacant, par un arrêt du Conseil d'État. Ils ont arraché l'encensoir au pontife du

Seigneur. Ils ont mis la main à l'arche, et encore ce n'a pas été pour la soutenir, mais pour la faire tomber.

« Avec quels yeux, Messieurs, aurez-vous pu lire un arrêt du Conseil d'État, du vingt et deuxième d'août dernier, par lequel des séculiers déclarent mon siége vacant, c'est-à-dire me dégradent et me déposent, et n'ayant en cela aucune autorité sur moi, font plus que le Pape et aucun concile Œcuménique n'ont jamais entrepris de faire, qui est de priver un évêque de sa dignité, sans le citer, sans l'ouïr, sans accusateurs, sans parties et sans produire contre lui que des injures vagues et sans preuves, qui n'ont jamais manqué à la passion contre les personnes les plus innocentes.

« J'ai honte de vous rapporter les raisons frivoles, par lesquelles on veut colorer un renversement si pernicieux de l'ordre de Jésus-Christ, et un asservissement si honteux de la liberté de son épouse.

« On dit, dans cet arrêt, que : « Je ne suis plus un « archevêque, parce que j'en ai donné ma démission « et qu'elle a été acceptée par Sa Majesté. » Mais ne savez-vous pas mieux que moi, Messieurs, que c'est renoncer à tout droit divin et humain que de m'opposer à présent une démission extorquée dans une captivité de seize mois, et datée du donjon du bois de Vincennes, contre laquelle j'avois assez protesté auparavant, par l'éloignement formel que j'en avois témoigné à M. le Nonce, en présence de deux secrétaires d'État, qu'on m'avoit envoyés au bois de Vincennes pour me sonder; une démission qu'on n'oseroit seulement faire paroître, tant elle est pleine de nullités visibles; une démission que le Pape, sans lequel les canons ordonnent qu'un évêque ne peut quitter son évêché, n'a pas seulement refusé d'admettre, mais qu'il a rejetée comme une injure à l'Église et comme l'effet de la vio-

lence et de l'oppression dont il avoit lui-même à se plaindre : une démission, enfin, qui a été très-légitimement révoquée avant qu'elle eût été admise et qu'elle fît aucun effet, et qui par conséquent ne suffisoit pas pour faire perdre la moindre chapelle au plus petit bénéficier du royaume.

« On allégue, dans cet arrêt : « Qu'un évêché demeure vacant, aussitôt que la démission de l'évêque « a été acceptée par le Roi. » Mais sans avoir besoin de vous dire ce que vous savez, Messieurs, que cette maxime est très-fausse et très-injurieuse à l'Église et au Saint-Siége, puisque les sacrés canons déclarent expressément que l'alliance spirituelle qu'un évêque contracte avec son Église, ne peut être rompue que par l'autorité du Souverain-Pontife. Sans répondre encore ce qu'on me mandé de Paris, que le conseil même du Roi a jugé, tout au contraire de cette prétendue maxime, « que la démission de feu M. l'archevêque de Rouen « n'avoit point rendu son siége vacant jusqu'à la pré- « conisation de son successeur; » il me suffit de dire en un mot, que toutes les autres démissions n'ont rien de commun avec celle-ci, qui manque et qui a toujours manqué de la plus essentielle partie d'un acte légitime et valable, qui est le libre consentement, né de la propre élection, et non d'un mouvement involontaire et forcé, causé par la juste crainte d'une violence étrangère.

« Si je parlois à des personnes moins savantes et qui eussent besoin d'instruction, j'assemblerois, en ce lieu, un nombre infini de ces témoins sacrés dont parle l'Écriture; de ces autorités tirées de l'ancienne tradition, qui a foudroyé par des anathèmes épouvantables des procédés sans comparaison moins injurieux à l'Église que n'est ma prétendue déposition. Si je parlois à des personnes moins clairvoyantes, je leur re-

nterois, Messieurs, de quelle conséquence pour-
tre la déposition d'un évêque, si elle se faisoit sur
imple démission arrachée dans une prison, sans
e qu'on ait besoin de la faire accepter par le Pape.
vous voyez assez que si cette forme s'introduisoit,
auroit plus de prélats en France que le Roi ne
lestituer plus facilement que les moindres offi-
de sa justice; que son Conseil se pourroit rendre
de l'Église Gallicane, avec un pouvoir plus absolu
e Pape même, puisque le Pape n'a jamais eu la
e de destituer les évêques, que dans les formes
Église et selon les voies ordonnées par les saints
s; et que si cet exemple s'établissoit en la per-
d'un cardinal et d'un archevêque de la capitale
yaume et de la plus grande ville de la terre, il n'y
roit guère d'entre vous, Messieurs, qui, dans les
ements si fréquents des choses du monde, et
nstance des amitiés de la cour, ne se dussent croire
moments exposés à perdre leurs évêchés, puis-
e faudroit pour cela que perdre les bonnes grâces
favori et être réduit à en donner la démission
sortir d'une misérable captivité.

e dernier défaut qu'on m'objecte, qui est de
r pas prêté le serment de fidélité, est encore plus
de toute apparence. Car à qui de vous, Mes-
, pourra-t-on persuader qu'un archevêque qui a
la vue de tout Paris, la possession légitime et
ique de sa charge épiscopale, aussitôt après le
de son prédécesseur, et qui l'a publiquement
istrée par ses grands vicaires durant six mois, ait
d'être archevêque, parce qu'il n'a pu, étant pri-
r, faire en personne ce serment? Qui peut souffrir
ux même qui le retenoient en prison, l'ont empê-
rendre ce devoir à Sa Majesté, et qui déclarent

encore, par ce même arrêt, être résolus de l'empêcher, lui reprochent de n'avoir pas fait ce qu'eux-mêmes l'empêchent de faire? Et enfin, Messieurs, qui de vous peut approuver que le pouvoir tout spirituel et tout divin des évêques, qui est aussi ancien que l'Église ou plutôt qui est l'Église même, dépende d'une formalité de droit humain qui n'a jamais regardé que le temporel, comme les termes mêmes du serment le marquent assez, et qui a été inconnue dans l'Église durant tant de siècles?

« Mais ces vaines prétentions, Messieurs, ne se détruisent pas seulement elles-mêmes, elles ont encore été détruites par ceux-mêmes qui les allèguent. Car, puisque mes grands vicaires ont administré mon archevêché, au vu et au su de tout le monde, quatre mois entiers depuis ma démission, comme ils avoient fait auparavant; puisque durant tout ce temps, toutes les paroisses du diocèse et tous les prêtres dans leurs sacrifices, ont fait des prières publiques pour moi, comme pour leur archevêque; puisque j'ai su qu'on a donné même un arrêt au Conseil d'État, par lequel il étoit ordonné à mes grands vicaires de ne point faire de mandements extraordinaires sans les communiquer (ce qui justifie qu'on reconnoissoit à la cour même, qu'ils avoient le pouvoir d'en faire), n'est-il pas plus clair que le soleil, que ce n'est point ma démission, que ce n'est point le défaut d'avoir prêté le serment de fidélité, qui ont fait déclarer mon siége vacant par cet arrêt du Conseil, puisque l'un et l'autre de ces deux prétextes n'avoient pas empêché que je ne fusse reconnu pour archevêque de Paris, jusqu'au jour de ma délivrance; mais que c'est ma seule sortie du château de Nantes, qui a été l'unique cause de ma prétendue déposition, puisque ce n'est que depuis ce temps que l'assemblée tenue à Péronne, le vingt et deuxième

d'août, par des maréchaux de France et des ministres d'État, substitués en la place du Pape et des prélats de l'Église, ont déclaré mon siége vacant.

« Aussi étoit-il raisonnable que ce Concile de nouvelle espèce se servît d'un nouveau canon pour me déposer; et qu'au lieu que l'Église a été autrefois en peine de quelle sorte elle pourvoiroit au besoin d'un diocèse, lorsque son évêque étoit prisonnier entre les mains des infidèles, mais qu'elle n'a jamais douté qu'il ne dût reprendre les fonctions de sa charge aussitôt que Dieu rompoit ses liens : ici, au contraire, un évêque qui est prisonnier peut gouverner son Église par ses grands vicaires, comme j'ai fait, et son siége n'est alors ni vacant ni abandonné; mais lorsqu'il se sauve de prison et que ceux qui l'y avoient mis ne l'ont plus entre leurs mains, son siége, qui étoit rempli durant sa détention, devient vacant par sa liberté. Au lieu que son Église étoit libre pendant que son prélat étoit captif, elle devient captive en sa place, aussitôt que le prélat devient libre. Et ainsi, au lieu que les canons des saints Conciles obligent, sous de grandes peines, les évêques et les archevêques à résider dans leurs églises, ce nouveau canon du concile de Péronne les obligera désormais à résider dans les prisons où on les aura mis, sous peine d'être déposés de leurs siéges et de ne plus gouverner leurs diocèses, même par leurs officiers. Je m'imagine que le canon qui fut allégué pendant ma prison, à M. le Nonce du Pape, par lequel on prétendoit qu'un évêque pouvoit être déposé, par la seule raison qu'il étoit désagréable à la cour, avoit été fait dans un Concile de la même nature que celui de Péronne.

« Pour établir ces nouvelles lois, on a eu besoin, Messieurs, de nouveaux moyens aussi opposés à l'esprit de

l'Église, que ces lois lui étoient contraires. On a commencé par intimider mes grands vicaires, et comme on a vu que les menaces n'ébranloient point leur constance, on les a fait mander en cour, avec quelques autres chanoines de mon Église et quelques curés de Paris, pour rendre compte de leurs actions, quoiqu'ils n'en eussent fait aucune qui ne regardât le spirituel et qui ne fût de leur charge.

« Cependant, on a pris le temps de cet éloignement de mes grands vicaires, qui n'étoit qu'un effet de leur obéissance aux ordres qui portoient le nom de Sa Majesté, pour signifier au chapitre de mon Église cet arrêt du Conseil d'État, par lequel on a déclaré mon siége vacant, et on lui ordonne, en suite de cette prétendue vacance de mon siége, de nommer dans huit jours des grands vicaires pour administrer au lieu des miens la justice spirituelle dans mon diocèse, avec menaces qu'à faute de le faire il y seroit pourvu autrement.

« Mais encore qu'outre l'absence de quatre ou cinq des plus généreux de cette compagnie, on se fût servi de toutes sortes de voies pour gagner les uns, pour intimider les autres et pour affoiblir ceux même qui seroient les plus désintéressés en leur particulier pour l'appréhension de perdre les priviléges de leurs Églises, il y a néanmoins sujet de louer Dieu de ce que ce procédé si violent a rendu plus visible à tout le monde l'outrage que mes ennemis ont voulu faire à l'Église en ma personne : car quoique ce corps illustre fût démembré, par le retranchement de quelques-unes de ses plus fermes parties, et abattu par la terreur et par la crainte de ce qu'il y a de redoutable dans la colère des grands armés de l'autorité royale, il n'a pas laissé d'avoir en horreur cet excès inouï et sans exemple, par lequel un archevêque, qui a été durant six mois dans la possession paisible de

sa dignité, et reconnu pour archevêque par tous les peuples de son diocèse, par tous les évêques et par le Pape, est en un moment dégradé par un arrêt donné dans un Conseil, où toute la France sait que ses ennemis sont tout-puissants.

« Et en effet, Messieurs, comment ceux qui m'avoient reçu dans la possession de mon archevêché, dès le jour même du décès de mon prédécesseur d'heureuse mémoire, avec tant de témoignages d'affection et d'estime; ceux qui avoient déclaré à la cour dès ce jour-là même, que mon siége étoit légitimement rempli; ceux qui ont toujours reconnu depuis que mes grands vicaires étoient les seuls administrateurs de mon diocèse en mon nom et sous mon autorité; ceux qui avoient fait tant de prières publiques pour obtenir de Dieu qu'il me rendît à mon Église; ceux qui avoient reçu avec tant de joie la lettre que je leur écrivis, dès le jour même de ma délivrance; ceux qui, dès le lendemain, en avoient rendu à Dieu une solennelle action de grâces, par l'esprit d'une gratitude toute chrétienne et toute ecclésiastique; ceux qui avoient eu la bonté de me témoigner, par leur réponse à ma lettre, que Dieu, qui pénètre le fond des cœurs, savoit avec quelle joie toute la compagnie avoit reçu ces nouvelles de ma liberté, pour laquelle tous ses vœux avoient été incessamment employés, et qu'ils n'avoient pu différer d'en faire chanter le *Te Deum*, dans mon Église, pour rendre grâces à Dieu; ceux qui m'avoient donné les plus grandes marques de leur bienveillance et de leur zèle qu'un chapitre illustre d'une église cathédrale puisse rendre à son évêque, eussent-ils pu consentir à un commandement si irrégulier et non moins injurieux à leur honneur qu'à ma dignité, de déclarer mon siége vacant, c'est-à-dire de ruiner, par une manifeste pré-

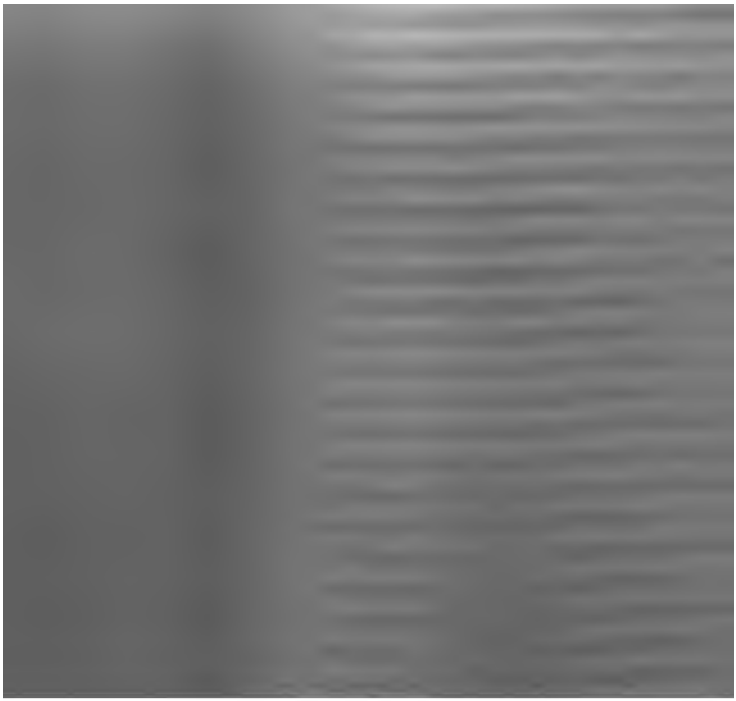

nombre considérable, qui sont demeurés fermes
la résolution de souffrir plutôt toutes choses, que
consentir à cette brèche que l'on vouloit faire à ma
ité. Il y a eu des colonnes de ce temple qui n'ont
s ébranlées; qui ont déclaré avec force le senti-
que tous leurs confrères avoient dans le cœur;
protesté pour tous les autres contre la violence
leur faisoit; et qui n'ayant été emportés que de
voix, comme on me l'assure, ont fait voir évi-
ent que s'ils eussent encore été soutenus du cou-
de ceux que l'on avoit éloignés, et dont la constance
t que trop reconnue, il ne se seroit rien passé dans
assemblée qui ne fût entièrement digne de sa
sité et de son zèle.

Et comment pouvoient-ils témoigner plus claire-
qu'ils cédoient seulement à la violence, que
qu'ils ont ajouté à la fin de leur acte capitulaire:
ils feroient au plus tôt de très-humbles supplica-
au Roi, pour mon retour et pour celui de mes
ds vicaires? » Car voyant qu'on se servoit de
absence et de celle de mes officiers pour leur
prendre malgré eux le gouvernement de mon
vêché, en même temps qu'ils le prennent par un
ils demandent au Roi qu'il lui plaise faire ces-
tte absence, pour faire cesser le désordre et le
ssement qu'on les contraignoit, sur ce prétexte,
duire dans mon Église. Ils demandent qu'on
ce ce qu'à peine ils avoient fait. Ils ne cherchent
sortir du malheureux engagement où ils vou-
nt n'être pas entrés. Ils travaillent pour étouffer
s tôt cette funeste production de la violence et de
slice.

oyez assez, Messieurs, combien ce procédé
e à toutes les lois de l'Église, et si vous

considérez qu'il n'y avoit que quatre jours qu'on avoit mandé mes grands vicaires en cour, lorsqu'on a voulu faire passer mon siége pour désert et abandonné, vous jugerez facilement que cette voie inouïe et sans exemple, que la violence de mes ennemis a fait prendre au chapitre de mon Église, est un moyen ouvert pour établir dans le clergé de France la plus indigne de toutes les servitudes, et pour faire que tous les évêques et archevêques ne soient plus que les petits vicaires du Conseil d'État, destituables à la moindre volonté d'un favori. Car il ne faudra que les obliger de s'absenter par les menaces d'une prison, mander ensuite les grands vicaires en cour et commander, en même temps, à leur chapitre de prendre en main la conduite du diocèse, sous ce prétexte que le siége épiscopal est désert et abandonné, et de nommer aussitôt des grands vicaires, qui en prennent le gouvernement non pas au nom de l'évêque même, mais au nom du clergé de son diocèse, comme si une église perdoit son pasteur aussitôt que son pasteur perd les bonnes grâces de la cour, et que fuir la violence de ses ennemis lui fût la même chose que d'être tombé entre les mains des barbares.

« Que si vous avez appris, Messieurs, ce qui s'est passé depuis dans mon diocèse, vous aurez vu avec douleur une image de ce que vous avez lu dans l'histoire ecclésiastique, des proscriptions et des exils dont se sont toujours servi ceux qui ont voulu opprimer la liberté de l'Église. On a proscrit mes grands vicaires, des chanoines et des curés, qu'on avoit d'abord mandés à la cour, après les avoir envoyés d'une ville à une autre, sans leur donner aucune audience, parce qu'on n'avoit rien de solide à leur reprocher, et que les obliger à justifier leurs actions, étoit leur ouvrir une

voie avantageuse de faire paroître leur innocence. On les a relégués en diverses provinces du royaume et en des villes fort éloignées, afin que leur exemple laissât dans Paris, dont on les bannissoit, une image de crainte et de terreur qui fît trembler tous les autres, et que leurs personnes portassent partout les tristes marques de l'oppression de l'Église.

« On a jeté si avant la frayeur dans les esprits, que ceux qui m'aident à soutenir le poids de ma charge, dans le gouvernement des paroisses de la principale ville de mon diocèse, et qui ont témoigné tant de zèle pour maintenir mon autorité, eurent si peu de liberté, dans leur dernière assemblée, qu'ils n'osèrent même lire une lettre que je leur avois écrite, comme si c'eût été un crime de lèse-majesté à des curés de Paris, d'écouter la voix de leur pasteur et de leur archevêque, sur un sujet purement ecclésiastique; et parce qu'il s'en trouva beaucoup, dans cette pieuse et savante compagnie, qui ne purent s'empêcher de déplorer cet outrage que l'on faisoit à mon caractère, on envoya, dès le lendemain, à l'un d'eux, une lettre de cachet, pour lui signifier une sentence de bannissement rendue avec les mêmes formes de justice que les autres, et pour le même crime si scandaleux et si punissable, qui est de n'avoir pas trahi l'honneur de l'Église, l'autorité de son archevêque, les devoirs de sa charge et les sentiments de sa conscience.

« Vous voyez, Messieurs, quelle est aujourd'hui la face de mon Église. C'est au commun des fidèles à déplorer de si grands désordres ; mais c'est à vous, Messieurs, c'est aux princes de l'Église à s'y opposer. Les particuliers ne doivent en ces rencontres que des gémissements et des larmes à leur mère ; mais les prélats doivent leur vigueur et leur protection à leur épouse.

« Il est impossible qu'ayant tous gravé dans le cœur l'amour que vous devez avoir pour l'intérêt de l'Église et l'honneur de votre caractère, vous ne soyez vivement touchés de voir l'une asservie et l'autre déshonoré; il est impossible que ces scandales ne vous brûlent, et qu'à la vue de tant d'énormes excès, vous ne ressentiez ces nobles impatiences que les Pères ont appelées de saintes indignations.

« Mais pardonnez-moi, Messieurs, si j'ose vous dire que Dieu demande autre chose de ses principaux ministres, que des mouvements intérieurs et stériles d'un zèle muet, sans action, et qu'il est à craindre qu'il ne soit pas satisfait de votre générosité épiscopale, si vous n'employez toutes les voies ecclésiastiques que Dieu met entre vos mains, pour faire qu'un abus et un attentat, qui n'a point eu d'exemple par le passé, n'en ait point à l'avenir.

« Je ferais tort à toute l'Église gallicane, si je doutois que vous ne fussiez encore les mêmes que vous étiez lorsque j'eus l'honneur de parler à Sa Majesté, au nom de tout le clergé de France, et de lui représenter ce que le grand saint Martin, évêque de Tours, dit autrefois à un empereur : « c'est une impiété « inouïe que les séculiers se mêlent des affaires de la « religion; » ce que le grand Constantin dit aux évêques de son siècle : « il ne m'est pas permis à moi, « qui suis de condition humaine, de juger des causes « des évêques. » Comment donc pourrois-je croire que vous fussiez capable de dissimuler une entreprise beaucoup plus scandaleuse à l'Église que celle dont se plaignoit saint Martin, et que celle qui fut rejetée par le premier des empereurs chrétiens; une entreprise qui jette la confusion dans l'Église de la ville capitale du royaume par des suites lamentables, mais infaillibles,

par le trouble des consciences, par le défaut de l'approbation nécessaire aux confesseurs et par le renversement de toutes les autres choses qui doivent être fondées sur une autorité légitime; une entreprise qui nous fait voir le spectacle si monstrueux d'un archevêque, dégradé par un arrêt rendu sans parties, contre tous les canons et par des juges d'une condition toute laïque et séculière; et d'un chapitre à qui les même laïques donnent mission, par un commandement absolu, de prendre l'administration spirituelle d'un diocèse; une entreprise, enfin, par laquelle un tribunal séculier ôte le droit de gouverner les consciences des fidèles à un évêque à qui Jésus-Christ le donne, et le donne par force à des chanoines, à qui les lois de l'Église le refusent et à qui la cour seule le veut donner?

« Que si vous n'avez pu souffrir, Messieurs, il y a dix ans, qu'un évêque de France, opprimé par un ministre d'État et déposé de son évêché, en une forme qui avoit l'apparence d'être canonique, demeurât accablé sous une persécution qui avoit eu pour fondement de faux crimes de lèse-majesté, et si étant émus par la voix du sang de votre frère, vous en portâtes les cris par ma bouche [1], jusqu'au trône de notre grand prince, souffrirez-vous aujourd'hui que l'on n'emploie que la seule violence séculière pour déposer les évêques, pour rendre leurs siéges vacants et abandonnés, pour interdire toutes les fonctions spirituelles à leur grands vicaires? Et que diroit la postérité, si vous ne faisiez pas maintenant pour un archevêque de Paris et un cardinal, ce que vous fîtes alors pour un évêque?

« Ce n'est pas, Messieurs, que je souhaite que vous considériez en moi autre chose que ce que vous consi-

1. Au sujet de cette affaire de l'évêque de Léon, voyez les Mémoires de Retz, t. I, IIe part., chapitre II, p. 102.

dérâtes en ce prélat ; et je vous prie, au contraire, de ne point regarder les défauts de la personne, mais l'éminence de la dignité ; ni les imperfections de l'évêque, mais la sainteté de l'épiscopat. Vous savez mieux que moi, Messieurs, que l'Église n'a jamais voulu que l'on considérât les qualités particulières des prélats, lorsqu'il s'agit de demeurer attaché, non à leur personne particulière, mais à leur puissance publique et sacrée, qui est la puissance même de Jésus-Christ; non à leur chaire, qui est la chaire sainte de l'unité catholique dans chaque Église, comme la chaire de saint Pierre l'est dans l'Église universelle. C'est pourquoi vous savez encore, Messieurs, que les canons ordonnent que tous ceux, soit du clergé, soit du peuple, qui se séparent de la communion de leur évêque, avant qu'il soit canoniquement déposé, quoiqu'ils le prétendent coupable de crimes, doivent être ou suspendus des fonctions de leur sacerdoce, ou privés de la communion de l'Église, jusqu'à ce qu'ils soient rétablis après une légitime pénitence.

« Je vous supplie, Messieurs, de me permettre de vous faire ressouvenir en ce lieu, sur le rétablissement de M. l'évêque de Léon que je viens de toucher, que la première aigreur que la cour ait jamais témoignée contre moi et qui a été peut-être la source de la plupart des autres, fut un effet de la fermeté avec laquelle je crus être obligé de soutenir une si juste cause et d'obéir aux ordres que l'Assemblée m'avoit donnés de solliciter le succès, après que Messieurs du clergé se seroient séparés.

« Dieu m'a fait la grâce d'arriver enfin, après beaucoup de traverses, au siége du grand prince des apôtres et au refuge le plus assuré et le plus inviolable de tous les évêques persécutés. La peur qu'en ont eue

mes ennemis, les a poussés à exercer contre moi une nouvelle et toute extraordinaire persécution, aussitôt qu'ils ont appris que j'étois en chemin pour y aller. Ils m'ont fait un crime de lèse-majesté et tel qu'il me devoit faire perdre tous les priviléges de l'Église et tous les droits de mon caractère, d'avoir passé par l'Espagne pour me rendre à Rome, tous les passages de France m'étant fermés par une proscription publique. Après m'avoir tant de fois déchiré, proscrit, dégradé sans la moindre information, ils ont voulu commencer à faire les premières procédures criminelles contre moi, en faisant informer de ce grand et énorme crime que j'ai commis, lorsque usant du droit des gens et de la nature, j'ai pris l'unique voie sûre qui me restoit pour passer en un lieu où je ne fusse pas seulement à couvert de leurs violences, mais où je pusse trouver encore une puissante protection contre leurs injustices et leurs attentats.

« Ils avoient fait tous leurs efforts pour me remettre dans les liens d'où la providence de Dieu m'avoit tiré. Ils avoient essayé, par toutes sortes de voies, de me bloquer dans un lieu où ils me pussent obliger, par la nécessité d'une défense naturelle, à donner des apparences de désobéissance aux ordres du Roi. Ils eussent désiré, sans doute, que j'eusse pris des retraites qu'ils eussent rendues suspectes par la force des places et par le voisinage de la frontière, quoiqu'elles ne le dussent pas être en effet, eu égard à la probité et à la fidélité des gouverneurs. Ils avoient peut-être espéré que le hasard, qui me pourroit offrir quelque occasion pour passer en Hollande et prendre la route d'Italie par l'Allemagne, me pourroit faire toucher en Angleterre, ce qui est presque inévitable dans ce chemin, et ce qui leur eût donné facilement prétexte de m'accuser

d'intelligence avec les ennemis de l'Église. La providence de Dieu qui ne m'a laissé qu'une barque de cinq pêcheurs pour me sauver, m'a fait prendre la seule route qu'un vaisseau de cette nature pouvoit tenir. Elle a détruit les espérances de mes ennemis, qui ont été fâchés que je n'aie pas donné lieu a leurs calomnies, et voyant que je convainquois de fausseté, par mon voyage de Rome, celles qu'ils avoient déjà publiées par avance dans leurs placards, ils ont déclamé contre moi sur le passage d'Espagne, que la seule nécessité pourroit suffisamment excuser, mais qui est pleinement justifié par la route que j'ai prise ensuite, quand il ne le seroit que par une infinité de circonstances qui ne peuvent être ignorées et qui font qu'un bon François ne change pas de cœur pour changer d'air.

« Je crois, Messieurs, être assez connu de vous pour n'avoir pas besoin de me justifier dans vos esprits sur cette sorte de calomnie : le zèle ardent que votre naissance, outre toutes vos autres obligations, vous donne pour votre patrie est bien éloigné de concevoir ces imaginations basses et frivoles, qui ne peuvent tomber que dans des esprits peu éclairés des affaires du royaume, incapables de connoître et les devoirs et les intérêts d'un François. Ma conscience et mon honneur m'attacheroient inviolablement au service du Roi, quand même ma fidélité me devroit coûter ma fortune et ma vie. Pourrois-je avoir la moindre pensée de le violer, étant aussi assuré que je le suis qu'elle me conserve, malgré la fureur de mes ennemis, les avantages que la bonté du Roi m'a donnés dans la France, les gages que ma maison y possède, que je puis dire, sans vanité, n'être pas tout à fait méprisables.

« Et sur ces propos, Messieurs, je ne puis m'empêcher de vous supplier très-humblement de faire quel-

ques réflexions sur l'emportement de mes ennemis; il semble que la fureur qu'ils ont contre moi les aveugle absolument et les porte à combattre même toutes les apparences. Il n'est pas nouveau que des hommes inventent des calomnies, mais il est étrange que des esprits qui ont quelques connoissances des choses du monde, choquent le vraisemblable aussi grossièrement qu'ils le font présentement sur ce qui me touche, et si le mensonge et l'imposture n'étoient accompagnés de cet aveuglement fatal par lequel Dieu les punit si souvent et avec tant de justice, pourroient-ils prétendre de persuader aux personnes les plus crédules, que je traite avec les ennemis de l'État dans le moment même que tous mes proches, et ceux avec lesquels je suis le plus lié et par les intérêts du sang et par ceux de l'amitié, donnent au Roi, par des actions effectives et volontaires, toutes les marques imaginables de leur obéissance et de leur fidélité? J'ai des intelligences avec des étrangers; je passe en Espagne pour leur offrir Belle-Ile, et je n'ai presque pas achevé mon voyage que l'on est obligé, par la vérité et par l'impossibilité de trouver des preuves contraires que l'on avoit recherchées avec soin, que l'on a, dis-je, été obligé de reconnoître, dans un accommodement, l'innocence de mes proches et de laisser paisiblement en leurs mains cette place qui n'est espagnole que dans les placards que l'on fait contre moi; n'est-il pas vrai qu'il est difficile que le mensonge conserve même les apparences de la vérité?

« Aussi, Messieurs, les bruits que mes ennemis essayent de jeter dans le monde sur ce sujet, ne peuvent trouver aucune croyance dans les esprits les plus médiocres et les plus aisés à surprendre. Ceux même qui sont les plus animés contre moi, savent le contraire

de ce qu'ils avancent. Ils ont publié que j'étois allé à Madrid, que j'avois eu des conférences avec des personnes que je ne connois pas seulement de visage, et beaucoup d'autres impostures de cette nature, qui se détruisent par la notoriété publique et qui sont des effets de la colère qui les aveugle, quand ils ont appris que je prenois le chemin de Rome, le centre de la vérité, où ils ont bien jugé que je ferois éclater mon innocence à la honte et à la confusion de la calomnie.

« Les témoignages si obligeants de charité et d'affection dont il a plu à Sa Sainteté et à tout le Sacré Collége de m'honorer en qualité d'archevêque de Paris, aussitôt que j'ai eu l'honneur de leur rendre mes devoirs, font assez voir, d'une part, qu'on ne peut, sans faire schisme avec l'Église Romaine, refuser de reconnoître pour archevêque de Paris, celui que le chef de tous les évêques, aussi bien que de toute l'Église, reconnoît pour tel; et me font espérer, de l'autre, que le grand et digne successeur de saint Pierre aura plus de pouvoir pour me maintenir dans la dignité qui m'a été conférée par ses bulles apostoliques, que mes ennemis de m'en dépouiller par les arrêts d'un tribunal séculier.

« Mais j'espère aussi, Messieurs, que vous tiendrez à gloire de prendre part dans une affaire si importante à l'honneur de toute l'Église et à la conservation de votre autorité divine. J'espère que si l'on ne vous empêche point de porter à Sa Majesté les plaintes de l'Église opprimée, vous lui ferez aisément entendre combien les entreprises où on l'a engagée sont peu dignes de ses royales et saintes inclinations, et que la seule représentation des violences qu'on exerce sous son nom et sous son autorité contre des personnes honorées de l'épiscopat et du sacerdoce, la touchera

de compassion et de douleur, et l'engagera d'elle-même à ne pas souffrir que, sous le faux prétexte du bien de son royaume, on fasse de si véritables et de si grands maux dans le royaume de Jésus-Christ.

« J'espère enfin, Messieurs, que vous aurez assez de bonté pour être mes garants auprès d'elle, de la protestation publique que je fais ici devant Dieu et devant vous : que si je me sens obligé de garder le serment que j'ai fait à Dieu dans mon sacre, d'une fermeté inflexible pour la conservation des droits sacrés de l'Église, ce sera toujours sans manquer à celui que j'ai fait à Sa Majesté, d'une fidélité inébranlable pour tout ce qui regarde sa couronne; qu'au lieu que je sais que mes ennemis ont voulu persuader aux peuples, par une imposture horrible, qu'on me verroit bientôt à la tête d'une armée, je ne me servirai jamais, pour me maintenir dans le rang où Dieu m'a mis, que des seules voies ecclésiastiques, toutes spirituelles et toutes divines, et qui ne tendent d'elles-mêmes qu'à la paix et à l'union : que je suis d'autant éloigné de me conserver ma dignité par des moyens illicites, que je suis résolu de la soutenir avec une fermeté inébranlable, jusqu'à la fin de ma vie, par les voies canoniques; que je ne ferai point ce préjudice à l'Église, d'employer pour ses intérêts d'autres armes que les siennes et d'autre puissance que celle de Jésus-Christ, son époux; que je ne perdrai ici aucune occasion de faire paroître le zèle que j'ai pour le bien de l'État et pour le service du Roi; qu'après ce que je dois aux intérêts de l'Église, qui sont mes premières obligations, je n'aurai d'autre soin qu'à rechercher de pénétrer ce qui sera de ceux de Sa Majesté, pour le servir en ce qui me sera possible, quelque rigoureux et inouïs que soient les ordres que l'on a de me les cacher; que toutes les pratiques et

toutes les intelligences qu'on m'accuse si faussement d'avoir avec les ennemis de l'État, se termineront à une liaison toute sainte avec le souverain pontife et avec vous, Messieurs, qui êtes tous intéressés dans ma cause; et que je n'ai point, grâces à Dieu, de plus grande passion que de m'appliquer uniquement et invariablement aux exercices de mon ministère, dont j'ai reconnu plus que jamais l'éminence et la grandeur dans la solitude de ma prison, et dont tout Paris a vu que j'ai, non-seulement souhaité, mais recherché de faire les fonctions, autant que mon rang de Coadjuteur me le permettoit.

Voilà, Messieurs, les mouvements les plus sincères de mon cœur; voilà la disposition que Dieu me donne et dans laquelle je me sens tous les jours confirmé de plus en plus. C'est ce que je vous supplie de prier celui de qui nous avons l'honneur de tenir la place dans le gouvernement de son Église, de me faire la grâce d'exécuter avec une persévérance immobile, lorsqu'il lui aura plu donner entrée dans le cœur de Sa Majesté à vos charitables remontrances et dissiper, dans son esprit, par la force de la vérité et par les lumières de votre sagesse, les nuages dont on a voulu obscurcir mon innocence et couvrir l'injure si atroce et si scandaleuse que l'on fait à l'Église en ma personne. Cependant, Messieurs, quoique Dieu permette, selon les ordres adorables de sa providence, j'espère demeurer dans la paix au milieu de la tempête, et jusqu'à ce qu'il fasse sortir la lumière de ces ténèbres et succéder le calme à cet orage, je lui dirai tous les jours, du plus profond de mon cœur, avec une humble et fidèle confiance, ces paroles d'un grand Roi et d'un grand prophète : « *In umbra alarum tuarum sperabo, donec transeat iniquitas.* »

« C'est, Messieurs, votre très-humble et très-affectionné serviteur et confrère. »

Cette lettre eut tout l'effet que je pouvois désirer. Le chapitre, qui étoit très-bien disposé pour moi, quitta avec joie l'administration. Il ne tint pas à la cour de l'en empêcher; mais elle ne trouva pour elle, dans ce corps, que trois ou quatre sujets, qui n'étoient pas l'ornement de leur compagnie.

D'Aubigny, du nom de Stuart, s'y signala autant par sa fermeté, que le bonhomme Vantadour s'y fit remarquer par sa foiblesse. Enfin, mes grands vicaires reprirent avec courage le gouvernement de mon diocèse, et M. le cardinal Mazarin fut obligé de leur faire donner une lettre de cachet pour les tirer de Paris, les faire venir à la cour une seconde fois. Je vous rendrai compte de la suite de cette violence, après que je vous aurai entretenue du détail des affaires de la cour de Rome.

[1655.] La mort du Pape arriva le 7 janvier, et comme j'avois presque toujours été au lit, je n'avois eu que fort peu de temps pour me préparer au conclave, qui devoit être toutefois, selon toutes les apparences, d'un très-grand embarras pour moi. M. le cardinal d'Est disoit publiquement qu'il avoit ordre du Roi, non-seulement de ne point communiquer avec moi, mais même de ne point me saluer. Le duc de la Terra-Nova, ambassadeur d'Espagne, m'avoit fait toutes les offres imaginables de la part du Roi, son maître, aussi bien que le cardinal Harrach, au nom de l'Empereur. Le vieux cardinal de Médicis, doyen du Sacré Collége et protecteur d'Espagne, prit d'abord une inclination naturelle pour moi. Mais vous jugez assez, par ce que vous avez vu de Saint-Sébastien et de Vivaros, que je n'avois pas dessein d'entrer dans la faction d'Autriche.

Je n'ignorois pas qu'un cardinal étranger, persécuté par son Roi, ne pouvoit faire qu'une figure très-médiocre, dans un lieu où les égards que le général et les particuliers ont pour les couronnes, ont encore plus de force qu'ailleurs, par les intérêts plus pressants et plus présents que tout le monde trouve à ne leur pas déplaire. Il m'étoit, toutefois, non pas seulement d'importance, mais de nécessité pour les suites, de ne pas demeurer sans mesures, dans un pays où la prévoyance n'a pas moins de réputation que d'utilité ; je me trouvai, pour vous dire le vrai, fort embarrassé dans cette conjoncture. Voici comme je m'en démêlai.

Le pape Innocent, qui étoit un grand homme, avoit eu une application particulière au choix qu'il avoit fait des sujets pour les promotions des cardinaux, et il est constant qu'il ne s'y étoit que fort peu trompé. La signora Olimpia le força, en quelque façon, par l'aspendant qu'elle avoit sur son esprit, à honorer de cette dignité Maldachin, son neveu, qui n'étoit encore qu'un enfant : mais on peut dire qu'à la réserve de celui-là, tous les autres furent ou bons ou soutenus par des considérations qui les justifièrent. Il est même vrai qu'en la plupart le mérite et la naissance concoururent à les rendre illustres. Ceux de ce nombre, qui ne se trouvèrent pas attachés aux couronnes par la faction, se trouvèrent tout à fait libres à la mort du Pape, parce que le cardinal Pamphile, son neveu, ayant remis son chapeau pour épouser Madame la princesse de Rossane, et le cardinal Astaly, que Sa Sainteté avoit adopté, ayant été dégradé depuis du népotisme, même avec honte, il n'y avoit plus personne qui pût se mettre à la tête de cette faction dans le conclave. Ceux qui se rencontrèrent en cet état, que l'on peut appeler de liberté, étoient MM. les cardinaux Chigi, Lomelin, Ot-

toboni, Imperiali, Aquaviva, Pio, Boromée, Albizi, Gualtieri, Azolini, Homodei, Cibo, Odescalchi, Vidman, Aldobrandin. Dix de ceux-là, qui furent Lomelin, Ottoboni, Imperiali, Boromée, Aquaviva, Pio, Gualtieri, Albizi, Homodei, Azolini, se mirent dans l'esprit de se servir de leur liberté pour affranchir le Sacré Collége de cette coutume qui assujettit à la reconnoissance des voix qui ne devroient reconnoître que les mouvements du Saint-Esprit. Ils résolurent de ne s'attacher qu'à leur devoir et de faire une profession publique, en entrant dans le conclave, de toutes sortes d'indépendance et de factions et de couronnes. Comme celle d'Espagne étoit, en ce temps-là, la plus forte à Rome, et par le nombre des cardinaux et par la jonction des sujets qui étoient assujettis à la maison de Médicis, ce fut celle aussi qui éclata le plus contre cette indépendance de l'*Escadron volant*, c'est le nom que l'on donna à ces dix cardinaux que je viens de vous nommer.

Je pris ce moment de l'éclat que le cardinal Jean-Charles de Médicis fit, au nom de l'Espagne, contre cette union, pour entrer moi-même dans leur corps; à quoi je mis toutefois le préalable qui étoit nécessaire à l'égard de la France; et je priai Monsignor Scotti, qui y avoit été nonce extraordinaire et qui étoit agréable à la cour, d'aller chez tous les cardinaux de la faction leur dire que je les suppliois de me dire ce que j'avois à faire pour le service du Roi; que je ne demandois pas le secret, et qu'il suffisoit que l'on me dît jour à jour les pas que j'aurois à faire pour remplir mon devoir.

M. le cardinal Grimaldi fit une réponse fort civile et même fort obligeante à Monsignor Scotti; mais MM. les cardinaux d'Est, Bichi et Ursin, me traitèrent de haut en bas, même avec mépr... Je déclarai, dès le lende-

main, publiquement, que puisqu'on ne me vouloit donner aucun moyen de servir la France, je croyois que je ne pouvois rien faire de mieux que de me mettre au moins dans la faction la plus indépendante de celle d'Espagne. J'y fus reçu avec toutes les honnêtetés imaginables, et l'événement fit voir que j'avois eu raison.

Je n'en eus pas tant dans la conduite que j'eus, au même moment, avec M. de Lyonne. Il s'étoit racommodé avec M. le cardinal Mazarin, qui l'envoya à Rome pour agir contre moi, et qui, pour l'y tenir avec plus de dignité, lui donna la qualité d'ambassadeur extraordinaire vers les princes d'Italie. Comme il étoit assez ami de Montrésor, il le vit devant qu'il partit. Il le pria de m'écrire qu'il n'oublieroit rien pour adoucir les choses et que je le connoîtrois par les effets. Il parloit sincèrement : son intention pour moi étoit assez bonne. Je n'y répondis pas comme je devois, et cette faute n'est pas une des moindres de celles que j'ai commises pendant ma vie. Je vous en dirai le détail et les raisons de ma conduite, qui n'étoit pas bonne, après que je vous aurai rendu compte du conclave.

Le premier pas que fit l'Escadron Volant, dans l'intervalle des neuf jours qui sont employés aux obsèques du pape, fut de s'unir avec le cardinal Barberin, qui avoit dans l'esprit de porter au pontificat le cardinal Sachetti, homme d'une représentation pareille à celle du feu président le Bailleul, de qui Ménage disoit « qu'il n'étoit bon qu'à peindre. » Le cardinal Sachetti n'avoit effectivement qu'un fort médiocre talent ; mais comme il étoit créature du pape Urbain et qu'il avoit toujours été fidèlement attaché à sa maison, Barberin l'avoit en tête et avec d'autant plus de fermeté, que son exaltation paroissoit et étoit en effet difficile au dernier point. M. le cardinal Barberin, dont la vie est

angélique, a un travers dans l'humeur, qui le rend, comme ils disent en Italie, « *inamorato* de l'impossible.» Il ne s'en falloit guère que l'exaltation de Sachetti ne fût de ce genre. L'amitié étroite entre lui et Mazarin, qui avoit été, sinon domestique, au moins commensal de son frère, n'étoit pas une recommandation pour lui envers l'Espagne; mais ce qui l'éloignoit encore plus de la chaire de Saint-Pierre étoit la déclaration publique que la maison de Médicis, qui étoit d'ailleurs à la tête de la faction d'Espagne, avoit faite contre lui dès le précédent conclave.

Ceux de l'Escadron qui avoient en vue de faire pape le cardinal Chigi, crurent que l'unique moyen pour engager M. le cardinal Barberin à le servir, seroit de l'y obliger par reconnoissance, et de faire sincèrement et de bonne foi tous leurs efforts pour porter au pontificat Sachetti, voyant qu'ils seroient pourtant inutiles par l'événement, ou du moins qu'ils ne seroient utiles qu'à les lier si étroitement et si intimement avec le cardinal Barberin, qu'il ne pourroit s'empêcher lui-même de concourir à la suite à ce qu'ils désireroient. Voilà l'unique secret de ce conclave, sur lequel tous ceux à qui il a plu d'en écrire ont dit mille et mille impertinences, et je soutiens que le raisonnement de l'Escadron étoit fort juste. « Nous sommes persuadés « que Chigi est le sujet du plus grand mérite qui soit « dans le collége, et nous ne le sommes pas moins « qu'on ne le peut faire pape qu'en faisant tous nos « efforts pour réussir à Sachetti, qui n'est pas trop « bon, mais qui est toujours un des moins mauvais. « Selon toutes les apparences du monde, nous n'y « réussirons pas, auquel cas nous ferons tomber Bar- « berin à Chigi par reconnoissance et par l'intérêt de « nous y conserver. Nous y ferons venir l'Espagne et

« Médicis par l'appréhension que nous n'emportions à « la fin le plus de voix pour Sachetti, et la France par « l'impossibilité où elle se trouvera de l'empêcher. » Ce raisonnement beau et profond, auquel il faut avouer que M. le cardinal Azolin eut plus de part que personne, fut approuvé tout d'une voix dans la Transpontine, où l'Escadron Volant s'assembla, dès les premiers jours des obsèques du pape, et après même que l'on y eût examiné mûrement les difficultés de ce dessein, qui eussent paru insurmontables à des esprits médiocres. Les grands noms sont toujours de grandes raisons aux petits génies. France, Espagne, Empire, Toscane étoient des mots tous propres à épouvanter les gens. Il n'y avoit aucune apparence que le cardinal Mazarin pût agréer Chigi, qui avoit été nonce à Munster dans le temps de la négociation de la paix et qui s'étoit déclaré ouvertement, dans plus d'une occasion, contre Servien, qui étoit plénipotentiaire de France. Il n'y avoit pas de vraisemblance que l'Espagne lui dût être favorable. Le cardinal Trivulce, le plus capable sujet de sa faction et peut-être du Sacré Collége, déclamoit publiquement contre lui comme contre un bigot, et il appréhendoit, dans le fond, extrêmement son exaltation, par la crainte qu'il avoit de sa sévérité, peu propre à souffrir la licence de ses débauches, qui, à la vérité, étoient scandaleuses. Il n'étoit pas croyable que le cardinal Jean-Charles de Médicis pût être bien intentionné pour lui, et par la même raison et par celle de sa naissance, car il étoit Siennois et connu pour aimer passionnément sa patrie, qui est pareillement connue pour n'aimer pas passionnément la domination de Florence.

Toutes ces considérations furent pesées et examinées. On pesa l'apparent, le douteux et le possible, et

l'on se fixa à la résolution que je viens de vous marquer, avec une sagesse qui étoit d'autant plus profonde qu'elle paroissoit hardie. Il faut avouer qu'il n'y a peut-être jamais eu de concert où l'harmonie ait été si juste qu'en celui-ci, et il sembloit que tous ceux qui y entroient ne fussent nés que pour agir les uns avec les autres. L'activité d'Imperiali y étoit tempérée par le flegme de Lomelin; la profondeur d'Ottoboni se servoit utilement de la hauteur d'Aquaviva; la candeur d'Homodei et la froideur de Gualtieri y couvroient, quand il étoit nécessaire, l'impétuosité de Pio et la duplicité d'Albizi; Azolin, qui est un des plus beaux et des plus faciles esprits du monde, veilloit avec une application d'esprit continuelle aux mouvements de ces différents ressorts, et l'inclination que MM. les cardinaux de Médicis et Barberin, chefs des deux factions les plus opposées, prirent pour moi d'abord, suppléa dans les rencontres, en ma personne, au défaut des qualités qui m'étoient nécessaires pour y tenir mon coin. Tous les acteurs firent bien, le théâtre y fut toujours rempli, les scènes n'y furent pas beaucoup diversifiées, mais la pièce fut belle, d'autant plus qu'elle fut simple. Quoi qu'en aient écrit les compilateurs des conclaves, il n'y eut de mystère que celui que je vous ai expliqué ci-devant. Il est vrai que les épisodes en furent curieux : je m'explique.

Le conclave fut, si je ne me trompe, de quatre-vingts jours. Nous donnions tous les matins et toutes les après-dînées trente-deux et trente-trois voix à Sachetti, et ces voix étoient celles de la faction de France, des créatures du pape Urbain, oncle de M. le cardinal Barberin, et de l'Escadron Volant. Celles des Espagnols, des Allemands et des Médécis se répandoient sur différents sujets dans tous les scrutins, et ils affectoient

d'en user ainsi pour donner à leur conduite un air plus ecclésiastique et plus épuré d'intrigues et de cabales que le nôtre n'avoit. Ils ne réussirent pas dans leurs projets, parce que les mœurs très-déréglées de M. le cardinal Jean-Charles de Médicis et de M. le cardinal Trivulce, qui étoient proprement les âmes de leurs factions, donnoient bien plus de lustre à la piété exemplaire de M. le cardinal Barberin qu'ils ne lui en pouvoient ôter par leurs artifices. Le cardinal Cesy, pensionnaire d'Espagne et l'homme le plus singe en tout sens que j'aie jamais connu, me disoit un jour à ce propos fort plaisamment : « Vous nous battrez à la fin, « car nous nous décréditons en ce que nous nous vou- « lons faire passer pour gens de bien.—Le faux trompe « quelquefois, mais il ne trompe pas longtemps, « quand il est relevé par d'habiles gens. » Leur faction perdit, en peu de temps, le *concetto* (qu'ils appellent en ce pays-là) de vouloir le bien. Nous gagnâmes de bonne heure cette réputation, parce que, dans la vérité, Sachetti, qui étoit aimé à cause de sa douceur, passoit pour homme de bonnes et droites intentions, et parce que le ménagement que la maison de Médicis étoit obligée d'avoir pour le cardinal Rasponi, quoiqu'elle ne l'eût pas voulu en effet pour pape, nous donna lieu de faire croire dans le monde qu'elle vouloit installer dans la chaire de saint Pierre *la volpe*, (c'est ainsi que l'on appeloit le cardinal Rasponti, parce qu'il passoit pour un fourbe).

Ces dispositions, jointes à plusieurs autres qui seroient trop longues à déduire, firent que la faction d'Espagne s'aperçut qu'elle perdoit du terrain, et quoique cette perte n'allât pas jusqu'au point de lui faire croire que nous pensions à faire le pape sans sa participation, elle ne laissa pas d'appréhender que son parti

ayant beaucoup de vieillards, et le nôtre de jeunes, le temps ne pût être facilement pour nous. Nous surprîmes une lettre de l'ambassadeur d'Espagne au cardinal Sforce, qui faisoit voir cette crainte en termes exprés, et nous comprîmes même, par l'air de cette lettre plus que par ses paroles, que cet ambassadeur n'étoit pas trop content de la manière d'agir des Médicis. Je suis trompé si ce ne fut Monsignor Febey qui surprit cette lettre. Cette semence fut cultivée avec beaucoup de soin dès qu'elle eut paru, et l'Escadron qui, par le canal de Borromée, Milanois, et d'Aquaviva, Napolitain, gardoit toujours beaucoup de mesures d'honnêtetés avec l'ambassadeur d'Espagne, n'oublia pas de lui faire pénétrer qu'il étoit du service du Roi son maître et de son intérêt particulier de lui ambassadeur, de ne se pas si fort abandonner aux Florentins, qu'il assujettît et à leurs maximes et à leurs caprices la conduite d'une couronne pour laquelle tout le monde avoit du respect.

Cette poudre s'échauffa peu à peu, et elle prit feu dans son temps. Je vous ai déjà dit que la faction de France donnoit toute sa force à Sachetti avec nous. La différence est qu'elle y donnoit à l'aveugle, croyant qu'elle y pourroit réussir, et que nous y donnions avec une lumière presque certaine que nous ne pourrions pas l'emporter, ce qui faisoit qu'elle n'y prenoit point de mesures hypothétiques, si l'on peut parler ainsi, c'est-à-dire qu'elle ne songeoit pas à se résoudre à quel parti elle prendroit, en cas qu'elle ne pût réussir à Sachetti. Comme le nôtre étoit pris selon cette disposition que nous tenions presque pour constante, nous nous appliquions par avance à affoiblir celle de France, pour le temps dans lequel nous jugions qu'elle nous seroit opposée. Je donnai par hasard l'ouverture à Jean-

Carle de débaucher le cardinal Ursin, qu'il eut à bon marché, et ainsi, dans le moment que la faction d'Espagne ne songeoit qu'à se défendre de Sachetti, et que celle de France ne pensoit qu'à le porter, nous travaillions pour une fin sur laquelle ni l'une ni l'autre ne faisoit aucune réflexion, à diviser celle-là et affoiblir celle-ci. L'avantage de se trouver en cet état est grand, mais il est rare. Il falloit pour cela une rencontre pareille à celle dans laquelle nous étions et qui ne se verra peut-être pas en dix mille ans. Nous voulions Chigi et nous ne le pouvions avoir qu'en faisant tout ce qui étoit en notre pouvoir pour l'exaltation de Sachetti, et nous étions moralement assurés que ce que nous ferions pour Sachetti ne pourroit réussir, de sorte que la bonne conduite nous portoit à ce à quoi nous étions obligés par la bonne foi. Cette utilité n'étoit pas la seule; notre manœuvre couvroit notre marche, et nos ennemis tiroient à faux, parce qu'ils visoient à faux et toujours où nous n'étions pas. Vous verrez le succès de cette conduite, après que je vous aurai expliqué celle de Chigi, et la raison pour laquelle nous avions jeté les yeux sur lui.

Il étoit créature du pape Innocent, et le troisième de la promotion de laquelle j'avois été le premier. Il avoit été inquisiteur à Malte et non à Munster, et il avoit acquis en tous lieux la réputation d'une intégrité sans tache. Ses mœurs avoient été sans reproches dès son enfance. Il savoit assez d'humanités pour faire paroître au moins une teinture suffisante des autres sciences. Sa sévérité paroissoit douce, ses maximes paroissoient droites, il se communiquoit peu, mais ce peu qu'il se communiquoit étoit mesuré et sage (*savio col silencio*), mieux qu'homme que j'aie jamais connu. Tous les dehors d'une piété véritable et solide rele-

voient merveilleusement toutes ces qualités, ou plutôt toutes ces apparences. Ce qui leur donnoit un corps au moins fantastique, étoit ce qui s'étoit passé à Munster entre Servien et lui. Celui-là, qui étoit connu et reconnu pour le démon exterminateur de la paix, s'y étoit cruellement brouillé avec le Contarin, ambassadeur de Venise, homme sage et homme de bien. Chigi se signala pour le Contarin, sachant qu'il faisoit fort bien sa cour à Innocent. L'opposition de Servien, qui étoit dans l'exécration des peuples, lui concilia l'amour public et lui donna de l'éclat. La marche qu'il garda avec le cardinal Mazarin, lorsqu'il se trouva, ou à Aix-la-Chapelle, ou à Bruxelles en revenant de Munster, plut à Sa Sainteté. Elle le rappela à Rome, et le fit secrétaire d'État et cardinal. On ne le connoissoit que par les endroits que je viens de vous marquer. Comme Innocent étoit d'un génie fort perçant, il découvrit bientôt que le fond de celui de Chigi n'étoit ni si bon ni si profond qu'il se l'étoit imaginé; mais cette pénétration du Pape ne nuisit pas à la fortune de Chigi : au contraire, elle y servit, parce qu'Innocent, qui se voyoit mourant, ne voulut point condamner son propre choix, et que Chigi, qui par la même raison ne craignoit le Pape que médiocrement, se fit un honneur de se faire passer dans le monde pour un homme d'une vertu inébranlable et d'une rigidité inflexible. Il ne faisoit point sa cour à la signora Olimpia, qui étoit abhorrée dans Rome : il blâmoit assez ouvertement tout ce que le public n'approuvoit pas de cette cour-là; et tout le monde, qui est et qui sera éternellement dupe en ce qui flatte son aversion, admiroit sa fermeté et sa vertu, sur un sujet sur lequel on ne devoit tout au plus louer que son bon sens, qui lui faisoit voir qu'il semoit de la graine pour le pontificat futur, dans un champ

où il n'avoit plus rien à cueillir pour le présent.

Le cardinal Azolin, qui avoit été secrétaire des brefs dans le même temps que l'autre avoit été secrétaire d'État, avoit remarqué dans ses maximes de certaines *finoteries*, qui n'avoient pas de rapport à la candeur dont il faisoit profession. Il me le dit avant que nous entrassions dans le conclave; mais il ajouta en me le disant, que sur le tout il n'en voyoit point de meilleur, et que, de plus, sa réputation étoit si bien établie, même dans l'esprit de nos amis de l'Escadron, que ce qu'il leur en pourroit dire ne passeroit auprès d'eux que comme un reste de quelques petits démêlés qu'ils avoient eus ensemble pour la compétence de leurs charges. Je fis d'autant moins de réflexion sur ce qu'Azolin m'en disoit, que j'étois moi-même tout à fait préoccupé en faveur de Chigi. Il avoit ménagé avec soin l'abbé Charrier dans le temps de ma prison; il lui avoit fait croire qu'il faisoit des efforts incroyables pour moi auprès du Pape; il pestoit contre lui avec l'abbé Charrier, et avec plus d'emportement même que lui, de ce qu'il ne poussoit pas avec assez de vigueur le cardinal Mazarin sur mon sujet. L'abbé Charrier avoit chez lui toutes ses entrées, comme s'il avoit été son domestique; et il étoit persuadé qu'il étoit mieux intentionné et plus échauffé pour moi que moi-même. Je n'eus pas sujet d'en douter dans tout le cours du conclave.

J'étois assis immédiatement au-dessus de lui au scrutin, et tant qu'il duroit, j'avois lieu de l'entretenir. Ce fut, je crois, par cette raison qu'il affecta de ne vouloir écouter que moi sur ce qui regardoit son pontificat. Il répondit à quelqu'un de ceux de l'Escadron, qui s'ouvroient à lui de leurs desseins, d'une manière si désintéressée, qu'il les édifia. Il ne se trouvoit ni aux

fenêtres où l'on va prendre l'air, ni dans les corridors où l'on se promène ensemble. Il étoit toujours enfermé dans sa cellule, où il ne recevoit même aucune visite. Il recevoit de moi quelques avis que je lui donnois au scrutin ; mais il les recevoit toujours ou d'une manière si éloignée du désir de la tiare, qu'il attiroit mon admiration, ou tout au plus avec des circonstances si remplies de l'esprit ecclésiastique, que la malignité la plus noire n'eût pu s'imaginer d'autre désir que celui dont parle Saint Paul, quand il dit que : *qui episcopatum desiderat, bonum opus desiderat.* Tous les discours qu'il me faisoit n'étoient pleins que de zèle pour l'Église et de regret de ce que Rome n'étudioit pas assez l'écriture, les conciles et la tradition. Il ne se pouvoit lasser de m'entendre parler des maximes de la Sorbonne. Comme l'on ne se peut jamais si bien contraindre qu'il n'échappe toujours quelque chose du naturel, il ne se put si bien couvrir que je ne m'aperçusse qu'il étoit homme de minuties : ce qui est toujours signe non-seulement d'un petit génie, mais encore d'une âme basse. Il me parloit un jour des études de sa jeunesse, et il me disoit qu'il avoit été deux ans à écrire d'une même plume. Cela n'est qu'une bagatelle ; mais comme j'ai remarqué souvent que les plus petites choses sont quelquefois de meilleures marques que les plus grandes, cela ne me plut pas. Je le dis à l'abbé Charrier, qui étoit un de mes conclavistes. Je me souviens qu'il m'en gronda, en me disant que j'étois un maudit qui ne savoit pas estimer la simplicité chrétienne.

Pour abréger, Chigi fit si bien, par sa dissimulation profonde, que nonobstant sa petitesse qu'il ne pouvoit cacher à l'égard de beaucoup de petites choses, sa physionomie, qui étoit basse, et sa mine qui tenoit

beaucoup du médecin, quoiqu'il fût de bonne naissance; il fit si bien, dis-je, que nous crûmes que nous renouvellerions en sa personne, si nous le pouvions porter au pontificat, la gloire et la vertu de Saint Grégoire et de Saint Léon. Nous nous trompâmes dans cette espérance. Nous réussîmes à l'égard de son exaltation, parce que les Espagnols appréhendoient, par les raisons que je vous ai marquées ci-devant, que l'opiniâtreté des jeunes ne l'emportât sur celle des vieux, et que Barberin désespéroit à la fin de pouvoir réussir pour Sachetti, vu l'engagement et la déclaration publique des Espagnols et des Médicis. Nous nous résolûmes de prendre, quand il en seroit temps, ce défaut, pour insinuer aux deux partis l'avantage que ce leur seroit à l'un et à l'autre de penser à Chigi. Nous fîmes état que Borromée feroit voir aux Espagnols qu'ils ne pouvoient mieux faire, vu l'aversion que la France avoit pour lui, et que je ferois voir à M. le cardinal Barberin que, n'ayant personne dans ses créatures qu'il lui fût possible de porter au pontificat, il acquerroit un mérite infini envers toute l'Église, de le faire tomber sans aucune apparence d'intérêt au meilleur sujet. Nous crûmes que nous trouverions des secours pour notre dessein dans les dispositions des particuliers des factions, et voici sur quoi nous nous fondions.

Le cardinal Montalte, qui étoit de celle d'Espagne, homme d'un petit talent, mais bon, de grande dépense et qui avoit un air de grand seigneur, avoit une grande frayeur que le cardinal Fiorenzola, jacobin et esprit vigoureux, ne fût proposé par M. le cardinal Grimaldi, qui étoit son ami intime et dont les travers avoient assez de rapport à celui de Fiorenzola. Nous résolûmes de nous servir utilement de cette appréhension de

Montalte, pour lui donner presque insensiblement de l'inclination pour Chigi. Le vieux cardinal de Médicis, qui étoit l'esprit du monde le plus doux, étoit la moitié du jour fatigué et de la longueur du conclave et de l'impétuosité du cardinal Jean-Carle, son neveu, qui ne l'épargnoit pas quelquefois lui-même. J'étois très-bien avec lui, et au point même de donner de la jalousie à M. le cardinal Jean-Carle; et ce qui m'avoit procuré particulièrement son amitié, étoit sa candeur naturelle, qui avoit fait qu'il avoit pris plaisir à ma manière d'agir avec lui. Je faisois profession publique de l'honorer, et je lui rendois même avec soin mes devoirs. Mais je n'avois pas laissé de m'expliquer clairement avec lui sur mes engagements avec M. le cardinal Barberin et avec l'Escadron. Ma sincérité lui avoit plu, et il se trouva par l'événement qu'elle me fut plus utile que n'auroit été l'artifice. Je ménageai avec application son esprit, et je jugeai que je me trouverois bientôt en état de le disposer peu à peu, et à se radoucir pour M. le cardinal Barberin, qui étoit brouillé avec toute sa maison, et à ne pas regarder M. le cardinal Chigi comme un homme aussi dangereux qu'on le lui avoit voulu faire croire. On ne s'endormit pas, comme vous voyez, à l'égard de l'Espagne et de la Toscane, quoique l'on y parût à elle-même sans action, parce qu'il n'étoit pas encore temps de se découvrir. On n'eut pas moins d'attention envers la France, dont l'opposition à Chigi étoit encore plus publique et plus déclarée que celle des autres. M. de Lyonne, neveu de Servien, en parloit à qui le vouloit entendre comme d'un pédant, et il ne présumoit pas qu'on le pût seulement mettre sur les rangs. M. le cardinal Grimaldi, qui, dans le temps de leur prélature, avoit eu je ne sais quel malentendu avec lui, disoit publiquement

qu'il n'avoit qu'un mérite d'imagination. Il ne se pouvoit que M. le cardinal d'Est n'appréhendât, comme frère du duc de Modène, l'exaltation d'un sujet désintéressé et ferme, qui sont les deux qualités que les princes d'Italie craignent uniquement dans un pape.

Vous avez vu, ci-devant, qu'il y avoit eu même du personnel entre lui et M. le cardinal Mazarin en Allemagne, et nous jugeâmes, par toutes ces considérations, qu'il étoit à propos d'adoucir les choses autant que nous le pourrions de ce côté-là, qui, quoique foible, nous pourroit peut-être faire obstacle. Je dis quoique foible, parce que dans la vérité la faction de France ne faisoit pas une figure assez considérable dans ce conclave pour que nous ne pussions prétendre, et que nous ne prétendissions, en effet, de faire un pape malgré elle. Ce n'est pas qu'elle manquât de sujets, et même capables. Est, qui étoit protecteur, suppléoit par sa qualité, par sa dépense et par son courage à ce que l'obscurité de son esprit et l'ambiguïté de ses expressions diminuoient de sa considération. Grimaldi joignoit, à la réputation de vigueur qu'il a toujours eue, un air de supériorité aux manières serviles des autres cardinaux de la faction, et il élevoit par là au-dessus d'eux sa réputation. Bichi, habile et rompu dans les affaires, y devoit tenir naturellement un grand poste. M. le cardinal Antoine brilloit par sa libéralité, et M. le cardinal Ursin par son nom. Voilà bien des circonstances qui devoient faire qu'une faction ne fût pas méprisable. Il s'en falloit fort peu que celle de France ne le fût avec toutes ces circonstances, parce qu'elles se trouvèrent compliquées avec d'autres qui les empoisonnèrent. Grimaldi, qui haïssoit Mazarin autant qu'il en étoit haï, n'agissoit presque en rien, et d'autant moins qu'il croyoit, et avec raison, que de

Lyonne, qui avoit au dehors le secret de la cour, ne le lui confioit pas. Est, qui trembloit avec tout son courage, parce que le marquis de Caracene entra justement, en ce temps-là, dans le Modenois avec toute l'armée du Milanès, faisoit qu'il n'osoit s'étendre de toute sa force contre l'Espagne. Je vous ai déjà dit que les Médicis n'étoient pas brouillés avec Ursin; Antoine n'étoit ni intelligent ni actif, et de plus l'on n'ignoroit pas que, dans le fond du cœur, le cardinal Barberin, qui étoit très-mal à la cour de France, ne l'emportât. De Lyonne ne pouvoit pas prendre une entière confiance, parce qu'il ne se pouvoit pas assurer que le cardinal Barberin, qui vouloit aujourd'hui Sachetti qui étoit agréable à la France, n'en voulût pas demain un autre qui lui fût désagréable; et cette même considération diminuoit encore de beaucoup la confiance que de Lyonne eût pu prendre au cardinal d'Est, parce qu'on savoit qu'il gardoit toujours beaucoup d'égards avec le cardinal Barberin, et par l'amitié qui avoit été longtemps entre eux, et par la raison de la duchesse de Modène, qui étoit sa nièce. Bichi n'étoit pas selon le cœur de Mazarin, qui le croyoit trop fin et très-mal disposé pour lui, comme il étoit vrai. Voilà, comme vous voyez, un détail qui vous peut empêcher de vous étonner de ce que la faction d'une couronne puissante et heureuse, n'étoit pas considérée autant qu'elle devoit l'être dans une conjoncture pareille. Vous en serez encore moins surprise, quand il vous plaira de faire réflexion sur le premier mobile qui donnoit le mouvement à des ressorts aussi mal assortis, ou plutôt aussi dérangés qu'étoient ceux que je viens de vous montrer.

De Lyonne n'étoit connu à Rome que comme un petit secrétaire de M. le cardinal Mazarin. On l'y avoit vu, dans le temps du ministère de M. le cardinal de Ri-

chelieu, particulier d'un assez bas étage, et de plus brelandier et concubinaire public. Il eut depuis quelque espèce d'emploi en Italie, touchant les affaires de Parme ; mais cet emploi n'avoit pas été assez grand pour le devoir porter d'un saut à celui de Rome, ni son expérience assez consommée pour lui confier la direction d'un conclave, qui est incontestablement de toutes les affaires la plus aiguë. Les fautes de ce genre sont assez communes dans les États qui sont dans la prospérité, parce que l'incapacité de ceux qu'ils emploient s'y trouve souvent suppléée par le respect que l'on a pour leur maître. Jamais royaume ne s'est plus confié en ce respect que la France, dans le temps du ministère du cardinal Mazarin. Ce n'est pas jeu sûr : il l'éprouva dans l'occasion dont il s'agit. M. de Lyonne n'y eut ni assez de dignité, ni assez de capacité pour tenir l'équilibre entre tous ces ressorts qui se démanchoient. Nous le reconnûmes en peu de jours, et nous nous en servîmes utilement pour notre fin.

Je vous ai déjà dit, ce me semble, qu'ayant été averti que de Lyonne avoit mécontenté M. le cardinal Ursin sur un reste de pension, qui n'étoit que de mille écus, j'en informai M. le cardinal de Médicis assez à temps pour lui donner lieu de le gagner à une condition si petite, que pour l'honneur de la pourpre je crois que je ferois bien mieux de ne le point dire. Vous verrez dans la suite, que nous nous servîmes encore avec plus de fruit de l'indisposition que M. le cardinal Bichi avoit pour lui, pour diviser et pour déconcerter encore la faction de France plus qu'elle ne l'étoit. Mais comme ce n'étoit pas celle que nous appréhendions le plus, quoique ce fût celle qui nous fût le plus opposée, nous n'avancions notre travail du côté qui la regardoit que subordonnément au progrès que nous faisions des

deux autres, d'où nous craignions, et avec raison, de trouver plus de difficulté. Vous avez déjà vu les raisons pour lesquelles nous ne pouvions pas ignorer que l'Espagne et les Médicis donneroient malaisément à Chigi, et vous avez aussi vu la manœuvre que nous faisions pour lever, peu à peu et même imperceptiblement, leurs indispositions. Je dis imperceptiblement et ce fut là notre plus grand embarras; car si Barberin se fût seulement le moins du monde aperçu que nous eussions eu la moindre vue pour Chigi, il nous auroit échappé infailliblement, parce qu'avec toute la vertu imaginable, il a tout le caprice possible, et qu'il ne se fût jamais empêché de s'imaginer que nous le trompions sur le sujet de Sachetti. Ce fut proprement, en cet endroit, où j'admirai la bonne foi, la prévoyance, l'activité et la pénétration de l'Escadron, et particulièrement d'Azolin, qui fut celui qui se donna le plus de mouvement. Il ne s'y fit pas un pas à l'égard de Barberin et de Sachetti qui ne pût être avoué par la morale la plus sévère. Comme l'on voyoit clairement que tout ce que l'on faisoit pour lui seroit inutile par l'événement, l'on n'oublia aucune démarche de celles que l'on jugea être utiles à lever les indispositions que l'on prévoyoit se devoir trouver de la part de la France, de l'Espagne et de Florence, et même de Barberin, à l'exaltation de Chigi, lorsqu'elle seroit en état d'être proposée. Comme l'on ne pouvoit douter que pour peu que Barberin s'aperçût de notre dessein, il n'entrât en défiance de nous-mêmes, nous couvrîmes avec une application si grande et si heureuse notre marche, qu'il ne la connut lui-même que par nous, et quand nous crûmes qu'il étoit nécessaire qu'il la connût. Ce qu'il y avoit de plus embarrassant pour nous, étoit que, comme nous avions encore plus de besoin de lui que

des autres (parce qu'enfin nous en tirions notre principale force), il falloit que, par préalable même à tout le reste, nous travaillassions à lever les obstacles que nous prévoyions même très-grands à notre dessein dans la faction du pape Urbain.

Nous savions que l'unique et journalière application des vieux cardinaux, qui en étoient et qui voyoient comme nous l'impossibilité de réussir à l'exaltation de Sachetti, c'étoit de faire comprendre à Barberin qu'il lui seroit d'une extrême honte que l'on prît un pape qui ne fût pas de ses créatures. Tout conspiroit à lui donner cette vue; chacun prétendoit de se l'appliquer en son particulier. Ginetti ne doutoit pas que l'attachement, qu'il avoit de tout temps à sa maison, ne lui en dût donner la préférence; Cecchini étoit persuadé qu'elle étoit due à son mérite; Rapaccioli, qui n'avoit pourtant que quarante-un ans ou un peu plus, je ne m'en souviens pas précisément, s'imaginoit que sa piété, sa capacité et son peu de santé l'y pourroient porter, même avec facilité. Fiorenzola se laissoit chatouiller par les imaginations de Grimaldi, dont le naturel est de croire aisément tout ce qu'il désire. Ceux qui n'ont pas vu les conclaves, ne se peuvent figurer les illusions des hommes en ce qui regarde la papauté, et l'on a raison de l'appeler *rabia papale*.

Cette illusion, toutefois, étoit toute propre à nous faire manquer notre coup, parce que la clameur de toute la faction du pape Urbain, étoit toute propre à faire appréhender à Barberin de perdre en un moment toutes ses créatures, s'il chosissoit un pape hors d'elle. Cet inconvénient, comme vous voyez, étoit fort grand; mais nous trouvâmes le remède dans le même lieu d'où nous appréhendions le mal; car la jalousie qui étoit entre eux les obligea, par avance, à faire tant de pas

les uns contre les autres, qu'ils fâchèrent Barberin, parce qu'ils n'eurent pas la même circonspection que nous à cacher leurs sentiments sur l'impossibilité de l'exaltation de Sachetti. Il crut qu'ils vouloient croire cette impossibilité pour relever leurs propres intérêts. Il les considéra au commencement comme des ingrats et des ambitieux, et cette indisposition fit que, quand il vint lui-même à connoître qu'il ne pouvoit réussir à Sachetti, il se résolut plus facilement à sortir de sa faction et à se persuader qu'il hasarderoit moins la perte de ses créatures, en leur faisant voir qu'il étoit emporté dans une autre par ses alliés, que de l'aigrir tout entière par la préférence de l'une à l'autre. Car il faut remarquer qu'elles cédoient toutes à Sachetti à cause de son âge et de ses manières, qui, dans la vérité, étoient amiables. Ce n'est pas qu'à mon opinion il n'eût été de lui comme de Galba, digne de l'empire s'il n'eût point été empereur ; mais enfin on n'en étoit point là. Les autres créatures de Barberin s'étoient réglées sur ce point; mais comme ils ne croyoient pas son exaltation possible, cette déférence ne faisoit qu'augmenter la jalousie enragée qu'ils avoient par avance les uns contre les autres.

Le vieux Spada, rompu et corrompu dans les affaires, se déclara contre Rapaccioli, jusqu'à faire un libelle contre lui, par lequel il l'accusoit d'avoir cru que le diable pouvoit être reçu à la pénitence. Montalte dit publiquement qu'il avoit de quoi s'opposer en forme à l'exaltation de Fiorenzola. Celui-ci, dont je vous ai déjà parlé, fit une description assez plaisante de la beauté du carnaval, que la signora Basti, belle et galante, nièce de Cecchini, donneroit au public, si son oncle étoit pape. Toutes ces aigreurs, toutes ces niaiseries, peu dignes à la vérité d'un conclave, déplurent au dernier point à Barberin, esprit pieux et sérieux,

et ne nuisirent pas à notre dessein dans la suite que vous allez voir.

Il me semble que je vous ai déjà dit que ce conclave dura environ quatre-vingts jours. Il y en eut plus des deux tiers employés comme je vous l'ai dit ci-devant, parce que M. le cardinal Barberin ne se pouvoit ôter de l'esprit que nous emporterions enfin Sachetti par notre opiniâtreté. Nous pouvions moins que personne le désabuser, par la raison que vous avez déjà vue, et je ne sais si la chose n'eût pas été encore bien plus loin, si Sachetti, qui se lassoit de se voir ballotter réglément quatre fois par jour, sans aucune apparence de réussite, ne lui eût lui-même ouvert les yeux. Ce ne fut pas toutefois sans beaucoup de peine. Il y réussit enfin, et après que nous eûmes observé toutes les brèves et les longues, pour ne lui laisser aucun lieu de soupçonner que nous eussions part à cette démarche de Sachetti, dans laquelle, pour le vrai, nous n'en avions aucune, nous discutâmes avec lui la possibilité des sujets de sa faction. Nous nous aperçûmes d'abord qu'il s'y trouvoit lui-même fort embarrassé et même avec beaucoup de raison. Nous n'en fûmes pas fâchés, parce que cet embarras nous donna lieu de tomber sur les sujets des autres factions, et nous porta insensiblement jusqu'à Chigi.

M. le cardinal Barberin, qui a, dès son enfance, aimé jusqu'à la passion la piété et qui estimoit beaucoup celle qu'il croyoit en Chigi, se rendit avec assez de facilité, et il n'y eut, à dire le vrai, qu'un scrupule, qui fut que Chigi, qui étoit fort ami des jésuites, pourroit peut-être donner atteinte à la doctrine de saint Augustin, pour laquelle Barberin avoit plus de respect que de connoissance. Je fus chargé de m'en éclaircir avec lui, et je m'acquittai de ma commission d'une manière

qui ne blessa ni mon devoir, ni la prétendue tendresse de conscience de Chigi. Comme dans les grandes conversations que j'avois eues avec lui dans les scrutins, il m'avoit pénétré, ce qui lui étoit fort aisé parce que je ne me couvrois pas auprès de lui, il avoit connu que je n'approuvois point qu'on s'entêtât pour les personnes et qu'il suffisoit d'éclaircir la vérité. Il me témoigna entrer lui-même dans ces sentiments, et j'eus sujet de croire qu'il étoit tout propre, par ses maximes, à rendre la paix à l'Église. Il s'en expliqua lui-même assez publiquement et raisonnablement; car Albizi, pensionnaire des jésuites, s'étant emporté, même avec brutalité, contre l'extrémité, se disoit-il, de l'esprit de saint Augustin, Chigi prit la parole avec vigueur, et il parla comme le respect que l'on doit au docteur de la grâce le requiert. Cette rencontre assura absolument Barberin, et beaucoup plus encore que tout ce que je lui en avois dit.

Dès qu'il eut pris son parti, nous commençâmes à mettre en œuvre les matériaux que nous n'avions fait jusque-là que disposer. Nous agîmes chacun de notre côté, suivant que nous l'avions projeté. Nous nous expliquâmes de ce que nous avions le plus souvent caché avec soin, ou que nous n'avions tout au plus qu'insinué. Borromée et Aquaviva se développèrent plus pleinement envers l'ambassadeur d'Espagne. Azolin brilla dans les diverses factions avec plus de liberté. Je m'étendis de toute ma force envers le cardinal doyen; il prit confiance en moi sur le désir qu'il avoit d'adoucir le Grand-Duc par les Barberins. Le cardinal Barberin l'y eut tout entière sur la joie qu'il en avoit. Azolin ou Lomelin, je ne me souviens pas précisément lequel ce fut, découvrit que Bichi, qui étoit allié à Chigi, étoit très-bien intentionné pour lui dans le fond. Il entra

dans ce commerce habilement et adroitement, et s[illegible] bien que Bichi, qui ne crut pas que le Mazarin eû[illegible] assez de confiance en lui pour concourir sur sa parol[illegible] à l'exaltation de Chigi, employa, pour le persuade[illegible], Sachetti, qui, lassé, comme il me semble que je vo[illegible]s l'ai dit ci-dessus, de se voir ballotté inutilement to[illegible]s les soirs et tous les matins, lui dépêcha un courri[illegible]r pour l'avertir que Chigi seroit pape en dépit de la France, si elle faisoit tant que de lui donner l'excl[illegible]u-sion, comme l'on disoit; car, dès qu'on le vit sur l[illegible]es rangs, tous les subalternes, selon le style de la natio[illegible]n, publièrent que le Roi ne le souffriroit jamais. Mazar[illegible]in ne fut pas de leur sentiment, et il renvoya par le mê[illegible]me courrier ordre à de Lyonne de ne le point exclure. Il eut raison; car je suis persuadé que si l'exclusion [illegible]ût arrivée, Chigi eût été pape trois jours plus tôt qu'il [illegible]ne le fut.

Les couronnes ne doivent jamais hasarder facileme[illegible]nt ces exclusions : il y a des conclaves où elles peuve[illegible]nt réussir; il y en a d'autres où le succès seroit impo[illegible]s-sible. Celui-là étoit du nombre. Le Sacré Collége é[illegible]oit fort, et de plus il sentoit sa force.

Les choses étant dans l'état que je viens de pos[illegible]r, MM. les cardinaux de Médicis et Barberin me char[illegible]è-rent, sur les neuf heures du soir, d'en aller porter la nouvelle à M. le cardinal Chigi. Je le trouvai au lit; je lui baisai la main. Il m'entendit et il me dit en m'er[illegible]n-brassant : *Ecco l'efetto de la buona vicinanza.* Je vo[illegible]us ai déjà dit que j'étois au scrutin auprès de lui. Tout le collége y accourut ensuite. Il m'envoya quérir sur l[illegible]es onze heures, après que tout le monde fut sorti de [illegible]a cellule, et je ne puis vous exprimer les bontés avec le[illegible]s-quelles il me traita. Nous l'allâmes tous prendre, le lendemain au matin, dans sa cellule et nous l'acco[illegible]m-

pagnâmes à la chapelle du scrutin, où il eut, ce me semble, toutes les voix, à la réserve d'une ou tout au plus de deux. Le soupçon tomba sur le vieux Spada, Grimaldi et Rosetti, lesquels, à la vérité, furent les seuls qui improuvèrent, au moins publiquement, son exaltation. Grimaldi me dit à moi-même que j'avois fait un choix dont je me repentirois en mon particulier, et il se trouva par l'événement qu'il dit vrai. J'attribuai son discours à son travers; l'aversion de Spada, à l'envie qui lui étoit naturelle; et celle de Rosetti, à l'appréhension qu'il avoit de la sévérité de Chigi. Je crois encore que je ne me trompois pas dans ce jugement, quoique j'avoue qu'ils ne se trompoient pas eux-mêmes pour le fond.

Ce qui est constant, est que jamais élection de pape [6 avril 1655] n'a été plus universellement applaudie. Il ne se défaillit pas à lui-même dans les premiers moments qui, par une imperfection assez bizarre de la nature humaine, surprennent davantage les gens qui les attendent avec le plus d'impatience. La suite a fait voir qu'il n'étoit pas assez homme de bien pour n'en avoir pas eu beaucoup dans ce rencontre. Il fut si éloigné d'en donner aucune marque, que nous eûmes sujet de croire qu'il en avoit même de la douleur. Il pleura amèrement au même moment que l'on relisoit le scrutin qui le faisoit pape; et comme il vit que je le remarquois, il m'embrassa d'un bras et prit de l'autre Lomelin, qui étoit au-dessous de lui, et il nous dit à l'un et à l'autre : « Pardonnez cette foiblesse à un « homme qui a toujours aimé ses proches avec ten- « dresse et qui s'en voit séparé pour jamais. » Nous descendîmes, après les cérémonies accoutumées, à Saint-Pierre; il affecta de ne s'asseoir que sur le coin[1]

1. Le manuscrit autographe de cette troisième partie des Mémoi-

de l'autel, quoique les maîtres des cérémonies lui dirent que la coutume étoit que les papes se missent justement sur le milieu. Il y reçut l'adoration du Sacré Collége avec beaucoup plus de modestie que de grandeur, avec beaucoup plus d'abattement que de joie; et lorsque je m'approchai à mon tour pour lui baiser les pieds, en m'embrassant il me dit si haut que les ambassadeurs d'Espagne, et de Venise et le connétable Colonne l'entendirent : « Signor cardinal de Retz, *ecce* « *opus manuum tuarum.* » Vous pouvez juger de l'effet que fit cette parole. Les ambassadeurs la dirent à ceux qui étoient auprès d'eux; elle se répandit en moins d'un rien dans toute l'église. Châtillon, frère de Barrillon, me la redit une heure après, en me rencontrant comme je sortois, et je retournai chez moi accompagné de plus de six-vingts carrosses, qui étoient pleins de gens très-persuadés que j'allois gouverner le pontificat. Je me souviens que Châtillon me dit à l'oreille : « Je suis résolu de compter les carrosses « pour en rendre ce soir un compte exact à M. de « Lyonne; il ne faut pas épargner cette joie au cocu. »

Je vous ai promis quelques épisodes, je vais vous tenir ma parole. Vous avez déjà vu que la faction de France avoit un ordre du Roi, non pas seulement de ne pas communiquer avec moi, mais même de ne me pas saluer. M. le cardinal d'Est évita avec soin de me rencontrer; quand il ne le put, il tourna la tête de l'autre côté, ou il fit semblant de ramasser un mouchoir, ou de parler à quelqu'un. Enfin, comme il a toujours affecté de paroître ecclésiastique, il affecta aussi, à mon opinion, de témoigner en cette occasion

res de Retz n'existe plus que par fragments. Nous aurons soin d'indiquer ceux que nous avons collationnés sur l'original. Le premier fragment commence ici ; il formait la page 2767 du manuscrit.

qu'une conduite qui blessoit même l'apparence de la charité chrétienne lui faisoit de la peine. Antoine me saluoit toujours fort honnêtement, quand personne ne le voyoit; mais comme il étoit fort bas à la cour et fort timide, il se redressoit en public. Et Ursin, qui étoit l'âme du monde la plus vile, me morguoit également partout. Bicchi me saluoit toujours civilement, et Grimaldi n'observoit l'ordre du Roi qu'en ce qu'il ne me visitoit pas, car il me parloit même dans la rencontre et toujours fort honnêtement. Ce détail vous paroît sans doute une minutie; mais ce qui fait que je ne l'omets pas, est qu'il me paroît être une véritable et bien naturelle image de la lâcheté politique des courtisans. Chacun d'eux la monte et la baisse à son cran, et leur inclination la règle sans comparaison davantage que leur véritable intérêt. Ils se conduisirent tous dans le conclave différemment sur mon sujet. J'observai qu'ils s'en turent tous également à la cour; j'ai appliqué depuis cet exemple à mille autres. Je vivois avec autant d'honnêteté à leur égard que s'ils eussent fort bien vécu avec moi. J'avois toujours la main au bonnet devant eux, de cinquante pas, et je poussois ma civilité jusqu'à l'humilité. Je disois à qui le vouloit entendre que je leur rendois ces respects, non pas seulement comme à mes frères, mais encore comme à des serviteurs de mon Roi. Je parlois en François, en chrétien, en ecclésiastique; et Ursin m'ayant un jour morgué si publiquement que tout le monde s'en scandalisa, je renouvelai d'honnêteté pour lui à un point que tout le monde s'en édifia. Ce qui arriva, le lendemain, releva cette modestie ou plutôt cette affectation de modestie. Le cardinal Jean-Carle de Médicis, qui étoit naturellement impétueux, s'éleva contre moi sur ce que j'étois, ce disoit-il, trop uni

avec l'Escadron. Je lui répondis avec toute la considération que je devois et à sa personne et à sa maison. Il ne laissa pas de s'échauffer et de me dire que je me devrois souvenir des obligations que ma maison avoit à la sienne; sur quoi je lui dis que je ne les oublierois jamais et que M. le Cardinal-doyen et M. le Grand-Duc en étoient très-persuadés. « Je ne le suis pas, « moi, reprit-il tout d'un coup, que vous vous souve- « niez bien que, sans la reine Catherine, vous seriez « un gentilhomme comme un autre à Florence. — « Pardonnez-moi, Monsieur, lui répondis-je en pré- « sence de douze ou quinze cardinaux, et pour vous « faire voir que je sais bien ce que je serois à Florence, « je vous dirois que si j'y étois selon ma naissance, j'y « serois autant au-dessus de vous, que mes prédéces- « seurs y étoient au-dessus des vôtres, il y a quatre « cents ans[1]. » Je me tournai ensuite vers ceux qui étoient présents, et je leur dis : « Vous voyez, Mes- « sieurs, que le sang françois s'émeut aisément contre « la faction d'Espagne. » Le Grand-Duc et le Cardinal-doyen eurent l'honnêteté de ne point s'aigrir de cette parole; et le marquis Ricardi, ambassadeur du premier, me dit, au sortir du conclave, qu'elle lui avoit même plu et qu'il avoit blâmé le cardinal Jean-Carle.

Il y eut une autre scène, quelques jours après, qui me fut assez heureuse. Le duc de Terancieva, ambassadeur d'Espagne, présenta un mémorial au Sacré Collége, à propos de je ne sais quoi dont je ne me souviens point, et il donna dans ce mémorial la qualité de fils aîné de l'Église au Roi son maître. Comme le secrétaire du collége le lisoit, je remarquai cette expression qui ne fut point, à mon sens, observée par les

1. Sur cette prétention du cardinal de Retz, voyez la note de la p. 2, t. Ier des Mémoires.

cardinaux de la faction. Il est au moins certain qu'elle ne fut pas relevée. Je leur en laissai tout le temps, afin de ne faire paroître ni précipitation ni affectation. Comme je vis qu'ils demeuroient tous dans un profond silence, je me levai, je sortis de ma place et, en m'avançant du côté de M. le cardinal doyen, je m'opposai en forme à l'article du mémorial, dans lequel le Roi Catholique étoit appelé fils aîné de l'Église. Je demandai acte de mon opposition, et on me l'accorda et en bonne forme, signé de quatre maîtres de cérémonies [fin du premier fragment]. M. le cardinal Mazarin eut la bonté de dire au Roi et à la Reine-mère, en plein cercle, que cette pièce avoit été concertée avec l'ambassadeur d'Espagne pour m'en faire honneur en France. Il n'est jamais honnête à un ministre d'être imposteur, mais il n'est pas même politique de porter l'imposture au delà de toutes les apparences.

Je ne puis finir cette matière des conclaves, sans vous en faire une peinture qui vous les fasse connoître, et qui efface l'idée que vous avez sans doute prise sur le bruit commun et peut-être sur la lecture de ces relations fabuleuses qui en ont été faites. Ce que je viens même de vous exposer de celui d'Alexandre VII ne vous en aura pas détrompée, parce que vous y avez vu des murmures, des plaintes, des aigreurs; et c'est ce qu'il est, à mon opinion, nécessaire de vous expliquer. Il est certain qu'il y eut dans ce conclave plus de ces murmures, de ces plaintes et de ces aigreurs qu'en aucun autre que j'aie jamais vu. Il ne l'est pas moins que, à la réserve de ce qui se passa entre M. le cardinal Jean-Carle et moi, dont je vous ai rendu compte, d'une parole encore sans comparaison plus légère qu'il s'[illegible] d'Impériale, à force de le presser, et du libell[illegible] contre Rapaccioli; il n'y eut pas

dans ces murmures, dans ces plaintes et dans ces aigreurs extérieures, je ne dis pas la moindre étincelle de haine, mais même d'indisposition. On y vécut toujours ensemble avec le même respect et la même civilité que l'on observe dans les cabinets des rois, avec la même politesse qu'on avoit dans la cour de Henri III, avec la même familiarité que l'on voit dans les colléges, avec la même modestie qui se remarque dans les noviciats, et avec la même charité, au moins en apparence, qui pourroit être entre des frères parfaitement unis. Je n'exagère rien et j'en dis encore moins que je n'en ai vu dans les autres conclaves dans lesquels je me suis trouvé. Je ne me puis pas mieux exprimer sur ce sujet, qu'en vous disant que même dans celui d'Alexandre VII, que l'impétuosité de M. le cardinal Jean-Carle de Médicis éveilla, ou plutôt dérégla un peu, la réponse que je lui fis ne fut excusée que parce qu'il n'y étoit point aimé; que celle d'Impériale y fut condamnée, et que le libelle de Spada y fut détesté et désavoué, dès le lendemain au matin, par lui-même, à cause de la honte qu'on lui en fit. Je puis dire avec vérité que je n'ai jamais vu, dans aucun des conclaves auxquels j'ai assisté, ni un seul cardinal, ni un seul conclaviste s'emporter; j'en ai vu même fort peu qui s'y étoient échauffés. Il étoit rare d'y entendre une voix élevée, ou d'y remarquer un visage changé. J'ai souvent essayé d'y trouver de la différence dans l'air de ceux qui venoient d'être exclus, et je puis dire avec vérité qu'à la réserve d'une seule fois, je n'y en ai jamais trouvé. L'on y est même si éloigné du soupçon de ces vengeances, dont l'erreur commune charge l'Italie, qu'il est assez ordinaire que l'excluant y boive à son dîner du vin que l'exclus du matin lui vient d'envoyer. Enfin j'ose dire qu'il n'y a rien de plus sage, ni de

plus grand, que l'extérieur ordinaire d'un conclave. Je sais bien que la forme qui s'y pratique, depuis la bulle de Grégoire, contribue beaucoup à le régler : mais il faut avouer qu'il n'y a que les Italiens au monde capables d'observer cette règle avec autant de bienséance qu'ils le font. Je reviens à la suite de ma narration.

CHAPITRE II

LE PAPE ALEXANDRE VII.

AVRIL. — Retz consulte les cardinaux ses amis pour la conduite à suivre. — La maison des Missions. — Le cardinal Chigi. — *Vous ne deviez pas venir à Rome si vous n'étiez pas en résolution et en pouvoir de soutenir votre dignité.* — Le cardinal Barberini est du même avis. — *Ma dépense fut très-grande dans le conclave, elle fut très-grande quand j'en sortis.* — Le cardinal d'Este défend aux Français, au nom du Roi, de s'arrêter devant Retz et aux supérieurs des églises de le recevoir. — Après sa création, le Pape fait apporter son cercueil sous son lit. — Il ordonne diverses autres mesures. — Azzolin. — Le cavalier Bernin. — *Les grands hommes peuvent avoir de grands foibles; mais il y en a dont ils ne sont pas susceptibles.* — Retz demande le *pallium*. — Il lui est accordé. — Lyonne s'en plaint avec insolence. — Paroles du Pape à Retz. — Retz insiste pour avoir les ordres du Pape sur la manière de se conduire à Rome. — Retz ne peut rien tirer du Pape à ce sujet. — Le marquis Riccardi. — Les finesses du pape Alexandre. — Lyonne menace le Pape de l'exclusion du congrès de la paix générale. — Le Pape s'effraye. — Lettre de Lyonne à Mazarin. — Le Pape indisposé contre Retz. — Monsignor Rospigliosi en avertit Son Éminence. — Retz se rend à Grotta-Ferrata. — Beautés du pays. — Croissy, conseiller au Parlement. — Il avait été enfermé à Vincennes en même temps que Retz. Ils y échangèrent des lettres. — Retz lui fut utile dans son procès. — L'abbé Fouquet et Madame de Lyonne. — Fouquet rend compte à Retz des démarches de Lyonne. — Le C... tourné en ridicule. — *Il faut s'appliquer avec soin dans les grandes affaires encore plus que dans les autres, à se défendre du goût que l'on trouve à la plaisanterie.* — Ce goût a coûté cher au prince de Condé. — Lyonne fait signifier aux domestiques de Retz d'avoir à le quitter sous peine de crime de lèse-majesté. — *Le Pape est le premier homme du monde à trouver des expressions qui montrent tout et ne donnent rien.* — Retour de Retz à Rome. — Il souffrira toute chose de ceux qui représentent l'autorité du Roi. — M. Gueffier. — Les particuliers s'arrêtent devant Retz. — Nouvelle conversation du Pape avec Retz. — *Questi maledeti francesi sono più furoi di noi altri.* — Le père Hilarion. — Il maestro di camora Bandriselli. — Un chirurgien démet de nouveau l'épaule de Retz sans pouvoir la raccommoder. — Les eaux de Saint-Cassien. — Caprarole. — Le népotisme du Pape. — Il était vain, envieux et menteur. — S'occupait de bagatelles. — Le cardinal Cesy. — Monsignor Magalotti. — Le cardinal Impériale. — Rapaccioli. — Vaisselle du Pape. — Sa Sainteté prétend avoir converti la reine Christine de Suède. — Le service

Anniversaire de Henri IV à Saint-Jean de Latran. — Retz y assiste. — L'église Saint-Louis des Français. — Le Sacré-Collége y va en cérémonie le jour de la fête de ce saint. — Retz assiste à l'office.

Vous croyez aisément que je ne manquai pas, dans le cours du conclave, de prendre les sentiments de M. le cardinal Chigi et de mes amis de l'Escadron, sur la conduite que j'avois à tenir après que j'en serois sorti. Je prévoyois qu'elle seroit assez difficile, et du côté de Rome et du côté de France, et je connus, dès les premières conversations, que je ne me trompois pas dans ma prévoyance. Je commencerai par les embarras que je trouvai à Rome, que j'expliquerai de suite, pour ne point interrompre le fil du récit, et je ne reviendrai à ce que je fis du côté de France qu'après que je vous aurai exposé la conduite que je pris en Italie.

Mes amis, qui n'étoient nullement parties en ce pays-là, et qui, selon le génie de notre nation qui traite toutes autres par rapport à elle, s'imaginoient qu'un cardinal persécuté pouvoit et devoit même vivre presque en homme privé à Rome, m'écrivoient par toutes leurs lettres qu'il étoit de la bienséance que je demeurasse toujours dans la maison de la Mission, où je m'étois effectivement logé sept ou huit jours après que je fus arrivé. Ils ajoutoient qu'il étoit nécessaire que je ne fisse aucune dépense, et parce que tous mes revenus étant saisis en France, avec une rigueur extraordinaire, je n'en pourrois pas même soutenir une médiocre, et parce que cette modestie feroit un effet admirable dans le clergé de Paris, duquel j'aurois un grand besoin dans les suites. Je parlai sur ce ton à M. le cardinal Chigi, qui passoit pour le plus grand ecclésiastique qui fût au delà des monts, et je fus bien surpris quand il me dit : « Non, non, Monsieur, quand « vous serez établi dans votre siége, vivez comme il

« vous plaira, parce que vous serez dans un pays où « l'on saura ce que vous pouvez et ce que vous ne pou- « vez pas. Vous êtes à Rome, où vos ennemis disent « tous les jours que vous êtes décrédité en France. Il « est de la nécessité de faire voir qu'ils ne disent pas « vrai. Vous n'êtes pas ermite, vous êtes cardinal et « cardinal d'une volée que nous appelons en ce pays « *dei cardinaloni*. Nous y estimons peut-être plus qu'ail- « leurs la modestie ; mais il faut à un homme de votre « âge, de votre naissance et de votre sorte, qu'elle soit « tempérée ; il faut de[1] plus qu'elle soit si volontaire, « qu'il n'y ait pas seulement le moindre soupçon « qu'elle soit forcée. Il y a beaucoup de gens à Rome « qui aiment à assassiner ceux qui sont à terre ; n'y « tombez pas, mon cher Monsieur, et faites réflexion, « je vous supplie, quel personnage vous jouerez dans « les rues avec les six estafiers dont vous parlez, quand « vous y trouverez un petit bourgeois de Paris qui ne « s'arrêtera pas devant vous et qui vous bravera, pour « faire sa cour au cardinal d'Est. Vous ne deviez pas « venir à Rome, si vous n'étiez pas en résolution et en « pouvoir d'y soutenir votre dignité. Nous ne mettons « point l'humilité chrétienne à la perdre, et je n'ai « rien à vous dire, si ce n'est que le pauvre cardinal « Chigi, qui vous parle, qui n'a que cinq mille écus « de rentes et qui est sur le pied du plus gueux des « cardinaux moines, ne peut aller aux fonctions sans « quatre carosses de livrée, roulants ensemble, quoi « qu'il soit assuré qu'il ne trouvera personne dans les « rues, qui manque en sa personne au respect que l'on « doit à la pourpre. »

Voilà une petite partie de ce que le cardinal Chigi

1. Le deuxième fragment du Manuscrit autographe de la *troi- sième partie* commence ici.

me disoit tous les jours, et de tout ce que mes autres amis, qui n'étoient pas, ou du moins qui ne faisoient pas les ecclésiastiques si zélés que lui, m'exagéroient encore beaucoup davantage. M. le cardinal Barberin éclatoit encore plus que tous les autres contre ce projet de retranchement. Il m'offroit sa bourse : mais comme je ne la voulois pas prendre, et comme même j'eusse été fort aise de n'être pas à charge à mes proches et à mes amis de France, je me trouvois fort en peine; et d'autant plus, que je les voyois très-disposé à croire que la grande dépense ne m'étoit nullement nécessaire à Rome. Je n'ai guère eu dans ma vie de rencontre plus fâcheux que celui-là, et je vous puis dire avec vérité que je ne sais qu'une occasion où j'ai eu plus de besoin de faire un effort terrible sur moi, pour m'empêcher de faire ce que j'aurois souhaité. Si je me fusse cru, je me serois réduit à deux estafiers. La nécessité l'emporta. Je connus visiblement que je tomberois dans le mépris, si je ne me soutenois avec éclat : je cherchai un palais pour me loger; je rassemblai toute ma maison qui étoit fort grande; je fis des livrées modestes, mais nombreuses de quatre-vingts personnes; je tins une grande table. Les abbés de Courtenai et de Sévigné se rendirent auprès de moi. Campy, qui avoit commandé le régiment italien de M. le cardinal Mazarin et qui s'étoit depuis attaché à moi, me joignit. Tous mes domestiques y accoururent. Ma dépense fut très-grande quand j'en fus sorti. Elle fut nécessaire, et l'événement fit connoître que le conseil de mes amis d'Italie étoit mieux fondé que celui de mes amis de France : car M. le cardinal d'Est, ayant défendu, dès le lendemain de la création du pape, à tous les François, de la part du Roi, de s'arrêter devant moi dans les rues, et même aux supérieurs des églises

françoises de me recevoir, je fusse tombé dans le ridicule si je n'eusse été en état de faire respecter ma dignité, et vous allez connoître clairement cette vérité par la réponse que le Pape me fit, lorsque je le supplial de me prescrire de quelle manière il lui plaisoit que je me conduisisse à l'égard de ces ordres de M. le cardinal d'Est. Je vous la dirai, après que je vous aurai rendu compte des premières démarches qu'il fit après sa création.

Il fit apporter, dès le lendemain même, avec apparat, son cercueil sous son lit; il donna, le jour suivant, un habit particulier aux caudataires des cardinaux; il défendit, le troisième, aux cardinaux de porter le deuil, au moins en leurs personnes, même de leur père. Je me le tins pour dit et je dis moi-même à Azzolin, qui en convint, que nous étions pris pour dupes, et que le Pape ne seroit jamais qu'un fort pauvre homme. Le cavalier Bernin, qui avoit bon sens, remarqua, deux ou trois jours après, que le Pape n'avoit observé, dans une statue qu'il lui faisoit voir, qu'une petite frange qui étoit au bas de la robe de celui qu'elle représentoit. Ces observations paroissent légères, elles sont certaines. Les grands hommes peuvent avoir de grands foibles, ils ne sont pas même exempts de tous les petits; mais il y en a dont ils ne sont pas susceptibles, et je n'ai jamais vu, par exemple, qu'ils aient entamé un grand emploi par des bagatelles. Azzolin, qui fit les mêmes remarques que moi, me conseilla de ne pas perdre un moment à engager Rome à ma protection par la prise du *pallium* de l'archevêché de Paris. Je le demandai dans le premier consistoire, devant qu'on eût seulement fait réflexion que je pensasse à le demander. Le Pape me le donna naturellement, sans y faire lui-même de réflexion. La chose étoit dans l'ordre et il ne

la pouvoit refuser selon les règles : mais vous verrez par les suites que ce n'étoient pas les règles qui les régloient. Ce pas me fit croire qu'il n'auroit pas au moins de peine à faire que l'on me traitât de cardinal à Rome. Je me plaignis à lui des ordres contraires que M. le cardinal d'Est avoit donnés à tous les François. Je lui représentai qu'il ne se contentoit pas de faire le souverain dans Rome, en me dégradant des honneurs temporels, mais qu'il y faisoit encore le souverain pontife, en m'interdisant les églises françoises. L'étoffe étoit large, je ne m'en fis pas faute. Le Pape, à qui M. de Lyonne s'étoit plaint, avec un éclat qui passa jusqu'à l'insolence, de la concession du *pallium*, me parut fort embarrassé. Il parla beaucoup contre le cardinal d'Est; il déplora la misérable coutume (ce fut son mot) qui avoit assujetti plutôt qu'attaché les cardinaux aux couronnes, jusqu'au point d'avoir formé entre eux-mêmes des schismes scandaleux; il s'étendit avec emphase sur la thèse; mais j'eus mauvaise opinion de mon affaire, quand je vis qu'il demeuroit si longtemps sur le général, sans descendre au particulier, et je m'aperçus aussitôt après que ma crainte n'étoit pas vaine, parce qu'il s'expliqua enfin, après beaucoup de circonlocutions, en ces termes : « La po-
« litique de mes prédécesseurs ne m'a pas laissé un
« champ aussi libre que mes bonnes intentions le méri-
« teroient. Je conviens qu'il est honteux au collége et
« même au Saint-Siége de souffrir la licence que le
« cardinal d'Est, ou plutôt que le cardinal Mazarin se
« donne en ce rencontre : mais les Espagnols l'ont
« prise presque pareille sous Innocent, à l'égard du car
« dinal; Barberin et même sous Paul V, le maréchal
« d'Estrées n'en usa guère mieux envers le cardinal
« Borghèse. Ces exemples dans un temps ordinaire,

« n'autoriseroient pas le mal et je les saurois bien re-
« dresser, mais vous devez faire réflexion, *charo mio si-*
« *gnor cardinale*, que la chrétienté est en feu, qu'il n'y
« a que le pape Alexandre qui le puisse éteindre; qu'il
« est obligé, par cette raison, de fermer, en beaucoup
« de rencontres, les yeux, pour ne se pas mettre en
« état de se trouver inutile à un bien aussi public et
« aussi nécessaire que celui de la paix générale. Que
« direz-vous, lorsque vous saurez ce que Lyonne m'a
« déclaré insolemment, depuis trois jours, sur ce que
« je vous ai donné le *pallium*, que la France ne me
« donneroit aucune part au traité dont on parle, et
« qui n'est pas si éloigné que l'on le croit? Ce que je
« vous dis n'est pas que je vous veuille abandonner,
« mais seulement pour vous faire voir qu'il faut que je
« me conduise avec beaucoup de circonspection, et
« qu'il est bon aussi que vous m'aidiez de votre côté,
« et que nous nous donnions tous les deux *tempo al*
« *tempo.* »

Si j'eusse voulu faire bien ma cour à Sa Sainteté, je n'avois qu'à me retirer après ce discours, qui, comme vous voyez, n'étoit qu'un préparatoire à ne point recevoir la réponse que je demandois : mais comme elle m'étoit absolument nécessaire et presque pressée, parce que je me pouvois rencontrer à tous les instants dans l'embarras dont il s'agissoit, je ne crus pas que j'en dusse demeurer là avec le Pape, et je pris la liberté de lui reparler, avec un profond respect, en lui représentant que peut-être, au sortir du Vatican, je trouverois dans la rue le cardinal d'Est, qui, n'étant que cardinal diacre, devoit s'arrêter devant moi; que je rencontrerois infailliblement des François, dont Rome étoit toute pleine; que je le suppliois de me donner ses ordres, avec lesquels je ne pouvois plus faillir et sans lesquels

je ne savois ce que j'avois à faire; que si je soulfrois que l'on ne me rendît pas ce que le cérémonial veut que l'on rende aux cardinaux, j'appréhendois que le Sacré Collége [fin du 2e fragment] n'approuvât pas ma conduite; que si je me mettois en devoir de me le faire rendre, je craignois de manquer au respect que je devois à Sa Sainteté, à laquelle seule il touchoit de régler tout ce qui nous regardoit et les uns et les autres; que je la suppliois très-humblement de me prescrire précisément ce que je devois faire, et que je l'assurois que je n'aurois pas la moindre peine à exécuter tout ce qu'il lui plairoit de m'ordonner, parce que je croyois qu'il y auroit autant de gloire pour moi à me soumettre à ses ordres, qu'il y auroit de honte à reconnoître ceux de M. le cardinal d'Est.

Ce fut à cet instant où je reconnus, pour la première fois, le génie du pape Alexandre, qui mettoit partout la finesse. C'est un grand défaut, et d'autant plus grand quand il se rencontre dans les hommes de grandes dignités, qu'ils ne s'en corrigent jamais; parce que le respect qu'on a pour eux et qui étouffe les plaintes, fait qu'ils demeurent presque toujours persuadés qu'ils fascinent tout le monde, même dans les occasions où ils ne trompent personne. Le Pape, qui dans la vue de se disculper, ou plutôt de se débarrasser de ma conduite, soit à l'égard de la France, soit à celui du Sacré Collége, eût souhaité que je lui eusse contesté ce qu'il me proposoit, reprit promptement et même vivement la parole de me soumettre, que vous venez de voir, et il me dit : « Le cardinal d'Est au nom du Roi? » Le ton avec lequel il prononça ce mot, joint à ce que le marquis Ricardi, ambassadeur de Florence, m'avoit dit la veille d'un tour assez pareil qu'il avoit donné, trois ou quatre jours auparavant, à une conversation qu'il avoit

eue avec lui; ce ton, dis-je, me fit juger que le Pape s'attendoit que je prendrois le change, que je verbaliserois sur la distinction des ordres du Roi et de ceux de M. le cardinal d'Est, et qu'ainsi il auroit lieu de dire à M. de Lyonne qu'il m'avoit exhorté à l'obéissance, et à mes confrères, qu'il ne m'avoit recommandé que de demeurer dans les termes du respect que je devois au Roi. Je ne lui donnai lieu ni de l'un ni de l'autre : car je lui répondis sans balancer : que c'étoit justement ce qui me mettoit en peine, et sur quoi je le suppliois de décider, parce que, d'un côté, le nom du Roi paroissoit, pour lequel je devois avoir toutes sortes de soumissions, et que de l'autre, je voyois celui de Sa Sainteté si blessé, que je ne croyois pas devoir en mon particulier donner les mains à une atteinte de cette nature, que je n'en eusse au moins un ordre exprès. Le Pape battit beaucoup de pays pour me tirer, ou plutôt pour se tirer lui-même de la décision que je lui demandois. Je demeurai fixe et ferme. Il courut, il s'égaya, ce qui est toujours facile aux supérieurs. Il me répéta plusieurs fois que le Roi étoit un grand monarque. Il me dit d'autres fois que Dieu étoit encore plus puissant que lui. Tantôt il exagéroit les obligations que les ecclésiastiques avoient à conserver les libertés et les immunités de l'Église; tantôt il s'étendoit sur la nécessité de ménager, dans la conjoncture présente, l'esprit des rois. Il me recommanda la patience chrétienne; il me recommanda la vigueur épiscopale. Il blâma le cérémonial, auquel l'on étoit trop attaché à la cour de Rome; il en loua l'observation, comme étant nécessaire pour le maintien de sa dignité. Le sens littéral de tout son discours étoit que, quoi que je pusse faire, je ne pourrois rien faire qu'il ne pût dire m'avoir défendu. Je le pressai de

s'expliquer, autant que [illegible] qui est assis dans la chaire [illegible] rien tirer. Je rendis compte de [illegible] cardinal Barberin et à mes amis [illegible] vous rendrai celui de la [illegible] prendre, après que je [illegible] conversation que M. de Lyonne [illegible] quelques jours auparavant et de [illegible] M. de Lyonne et moi dans le même [illegible]

Lyonne, qui n'étoit [illegible] fut touché au vif de ce que le Pape [illegible] *pallium*, parce qu'il appréhendoit [illegible] Mazarin ne se prit à lui [illegible] que l'on n'imputât à sa négligence [illegible] averti, ce qui pouvoit être un grand crime auprès [illegible] homme qui lui avoit dit en partant qu'il n'y avoit [illegible] pas un à Rome qui ne lui fermât [illegible] L'appréhension qu'il eut de la [illegible] en faire une terrible au Pape [illegible] lui parla ne se peut pas appeler une plainte. [illegible] clara en face, que nonobstant mes bulles, ma prise de possession et mon *pallium*, le Roi ne me tiendroit [illegible] me tiendroit jamais pour archevêque de Paris. Voilà une des plus douces phrases de l'traité : les figures en furent remplies de menaces d'arrêt du Parlement, de décret de Sorbonne, de résolution du clergé de France. L'on jeta quelques mots un peu enveloppés de schisme, et l'on s'expliqua clairement et nettement de l'exclusion entière et absolue que l'on donneroit au Pape, du congrès pour la paix générale, que l'on supposoit se devoir traiter au premier jour. Ce dernier chef effraya le pape Alexandre à un tel point, qu'il fit un million d'excuses à de Lyonne, et si basses et même si ridicules, qu'elles seront in-

croyables à la postérité. Il lui dit, les larmes aux yeux, que je l'avois surpris; qu'il feroit au premier jour une congrégation de cardinaux agréables au Roi, pour examiner ce qui se pourroit faire pour sa satisfaction; que lui M. de Lyonne n'avoit qu'à travailler incessamment et en diligence au mémoire de tout ce qui s'étoit passé dans la guerre civile; qu'il en feroit très-bonne et très-brève justice à Sa Majesté. Enfin, il contenta si bien et si pleinement M. de Lyonne, qu'il écrivit à M. le cardinal Mazarin, par un courrier exprès, en ces propres termes : « J'espère que je donnerai « dans peu de jours une nouvelle encore meilleure que « celle-ci à Votre Éminence, qui sera que le cardinal « de Retz sera au château Saint-Ange. Le Pape ne « compte pour rien les amnisties accordées au parti « de Paris, et il m'a dit que le cardinal de Retz ne s'en « peut servir, parce qu'il n'y a que le Pape qui puisse « absoudre les cardinaux, comme il n'y a que lui qui « les puisse condamner. Je ne lui ai pas laissé passer « à tout hasard, ces alternatives, et je lui ai répondu « que le parlement de Paris prétendoit qu'il les peut « condamner, et qu'il auroit déjà fait le procès au « cardinal de Retz, si Votre Éminence ne s'y étoit op- « posée avec vigueur, par le pur motif du respect qu'il « a pour le Saint-Siége, et pour Sa Sainteté en parti- « culier. Le Pape m'a témoigné qu'il vous en étoit, « Monseigneur, très-obligé, et m'a chargé de vous « assurer qu'il feroit plus de justice au Roi, que le par- « lement de Paris ne lui en auroit pu faire. » Voilà un des articles de la lettre de Lyonne.

Je vous supplie d'observer que la conversation que j'eus avec le Pape, dont je viens de vous raconter le détail, ne fut précédée que de deux ou trois jours de celle que M. de Lyonne eut avec lui, et qui fut la ma-

tière de la lettre que vous venez de voir. Quand même elle ne fût pas venue à ma connoissance, je n'eusse pas laissé de m'apercevoir de l'indisposition du Pape, dont j'avois non-seulement des indices, mais des lumières certaines. Monsignor Febei, premier maître des cérémonies, homme sage et homme de bien, et qui, de concert avec moi, avoit servi le Pape très-dignement pour son exaltation, m'avertit qu'il le trouvoit beaucoup changé à mon égard, et à un point, ajouta-t-il, que j'en suis scandalisé *al maggior segno*. Le Pape avoit même dit à l'abbé Charrier qu'il ne comprenoit pas le plaisir que je prenois à faire courir dans Rome le bruit que je gouvernois le pontificat. Le père Hilarion, bernardin et abbé de Sainte-Croix de Jérusalem, qui étoit un des plus honnêtes hommes du monde, et avec lequel j'avois fait une étroite amitié, me conseilla, sur ce discours du Pape à l'abbé Charrier, de faire un tour à la campagne, sous prétexte d'y aller prendre l'air, mais en effet pour lui faire voir que j'étois bien éloigné de m'empresser à la cour. Je suivis son avis, et j'allai un mois ou cinq semaines à Grotta Ferrata, qui est à quatre lieues de Rome. C'étoit autrefois le Tusculum de Cicéron, et c'est présentement une abbaye de l'ordre de Saint-Basile. Elle est à M. le cardinal Barberin. Le lieu est extrêmement agréable, et il ne me paroît pas même flatté en ce que son ancien seigneur en dit dans ses Épîtres. Je m'y divertissois par la vue de ce qui y paroît encore de ce grand homme; les colonnes de marbre blanc qu'il fit apporter de Grèce pour son vestibule y soutiennent l'église des religieux qui sont Italiens, mais qui font l'office en grec et qui ont un chant particulier, même très-beau. Ce fut dans ce séjour où j'eus connoissance de la lettre de M. de Lyonne, de laquelle je viens de

vous parler. Croissy m'en [1] apporta une copie tirée sur l'original. Il est nécessaire que je vous explique, et qui étoit ce Croissy et le fond de l'intrigue qui me donna lieu de voir cette lettre.

Croissy étoit un conseiller du parlement de Paris, qui s'étoit beaucoup intrigué dans les affaires du temps, comme vous avez vu dans les autres volumes de cet ouvrage. Il avoit été à Munster avec M. d'Avaux; il avoit même été envoyé par lui vers Ragosky, prince de Transylvanie. Il s'étoit brouillé pour ses intérêts avec M. Servien; et cette considération jointe à son esprit, qui est naturellement inquiet, le porta à se signaler contre le Mazarin, aussitôt que les mouvements de sa compagnie lui en eurent donné lieu. L'habitude que M. de Saint-Romain, son ami particulier, avoit auprès de M. le prince de Conti, et celle de M. Courtin, qui a l'honneur d'être connu de vous, auprès de Madame de Longueville, l'attachèrent, dans le temps du siége de Paris, à leurs intérêts: il se jeta dans ceux de M. le Prince, aussitôt qu'il se fut brouillé à la cour; il le servit utilement dans le cours de sa prison. Il fut du secret de la négociation et du traité que la Fronde fit avec lui; et il ne quitta pas son engagement quand nous nous rebrouillâmes avec M. le Prince, après sa liberté; mais il garda toujours toutes les mesures d'honnêteté avec nous. Il fut arrêté peu de jours après ma détention, à Paris, où il étoit retourné contre l'ordre du Roi, et où il se tenoit caché; il fut mené au bois de Vincennes où j'étois prisonnier. Il y fut logé dans une chambre qui étoit au-dessus de la mienne. Nous trouvâmes moyen d'avoir commerce ensemble. Il descendoit ses lettres, la nuit, par un filet qu'il faisoit couler

1. Commencement du troisième fragment du Manuscrit autographe.

vis-à-vis d'une de mes fenêtres. Comme j'étudiois toujours jusques à deux heures après minuit et que mes gardes s'endormoient, je recevois les siennes et j'attachois les miennes au même filet. Je ne lui fus pas inutile, par les avis que je lui donnai dans le cours de son procès, auquel on travailloit avec ardeur. M. le Chancelier le vint interroger deux fois à Vincennes. Il étoit accusé d'intelligence avec M. le Prince, même depuis sa condamnation et depuis sa retraite parmi les Espagnols. C'étoit lui qui avoit proposé le premier, dans le Parlement, de mettre à prix la tête du cardinal Mazarin, ce qui n'étoit pas une pièce bien favorable à sa justification. Il sortit toutefois de prison sans être condamné, quoiqu'il fût coupable, par l'assistance de M. le premier président de Bellièvre, qui étoit de ses juges, et qui me dit, le jour qu'il me vint prendre à Vincennes, qu'il lui avoit fait un certain signe du détail duquel je ne me souviens pas, qu'il l'avoit redressé et sauvé dans la réponse qu'il faisoit à un des interrogatoires de M. le Chancelier. Enfin il sortit d'affaire sans être jugé, et de prison sur [fin du 3e frag.] la parole qu'il donna de se défaire de sa charge, et de quitter Paris ou le royaume. Je ne sais plus proprement lequel ce fut.

Il vint à Rome, il m'y trouva; il se logea, si je ne me trompe, avec Châtillon, de qui il étoit ami. Ils venoient ensemble presque tous les soirs chez moi, n'y osant venir de jour, parce que les François avoient défense de me voir. Ils avoient l'un et l'autre habitude particulière avec le petit Fouquet, qui est présentement évêque d'Agde, qui étoit aussi à Rome en ce temps-là, et qui trouvoit mauvais que M. de Lyonne prît la liberté de coucher avec sa femme, avec laquelle le petit Fouquet étoit fort bien; et qui de plus, ayant en vue l'emploi de Rome pour lui-même, étoit bien aise de

faire jouer au mari un mauvais personnage, qui lui donnât lieu de lui porter des bottes du côté de la cour. Il crut que le meilleur moyen d'y réussir, seroit de brouiller et d'embarrasser la principale, ou plutôt l'unique négociation qu'il y avoit, qui étoit celle de mon affaire; et il s'adressa pour cela à Croissy, en le priant de m'avertir qu'il me feroit savoir ponctuellement tous les pas qui s'y feroient; que j'aurois les copies des dépêches du cocu, il n'appeloit jamais autrement Lyonne, devant qu'elles sortissent de Rome; que j'aurois celles du Mazarin un quart d'heure après que le cocu les auroit reçues; et que lui Fouquet, étoit maître de tout ce qu'il me proposoit, parce qu'il l'étoit absolument de Madame de Lyonne, de laquelle son mari ne se cachoit aucunement, et laquelle, de plus, étoit enragée contre son mari, parce qu'il étoit passionnément amoureux, dans ce temps-là, d'une petite femme de chambre qu'elle avoit, qui étoit fort jolie et qui s'appeloit Agathe. Cet avantage si grand, comme vous voyez, que j'avois sur Lyonne, fut la principale cause pour laquelle je ne fis pas assez de cas des avances qu'il m'avoit faites par M. de Montrésor. Il ne m'en devoit pas empêcher, et j'eus tort. Deux choses contribuèrent à me faire faire cette faute.

La première, fut le plaisir que nous avions tous les soirs, Croissy, Châtillon et moi, à tourner le cocu en ridicule; et j'observai, quoique trop tard, en ce rencontre, ce que j'ai encore remarqué en d'autres : qu'il faut s'appliquer avec soin dans les grandes affaires, encore plus que dans les autres, à se défendre du goût que l'on trouve à la plaisanterie : elle y amuse, elle y chatouille, elle y flatte; ce goût, en plus d'une occasion, a coûté cher à M. le Prince. L'autre incident qui m'aigrit d'abord contre de Lyonne, fut qu'au sortir

du conclave, il envoya, par ordre exprès de la cour, à ce qu'il m'a dit depuis à Saint-Germain, un expéditionnaire appelé la Borne, qui étoit celui du cardinal Mazarin, au palais de Notre-Dame-de-Lorette, dans lequel je logeois, avec une signification en forme, par laquelle il étoit ordonné à tous mes domestiques sujets du Roi, de me quitter, sous peine de crime de lèse-majesté, comme rebelle à Sa Majesté et traître à ma patrie. Ces termes[1] me fâchèrent. Le nom du Roi sauva l'expéditionnaire de l'insulte, mais le chevalier de Bois-David qui étoit à moi, jeune et folâtre, lui fit, comme il sortit, quelque commémoration de cornes, très-applicable au sujet. Ainsi l'on s'engage souvent plus par un mot que par une chose; et cette réflexion m'a obligé de me dire à moi-même plus d'une fois, que l'on ne peut assez peser les moindres mots dans les plus grandes affaires. Je reviens à la lettre que Croissy m'apporta à Grotta-Ferrata.

J'en fus surpris, mais de cette sorte de surprise qui n'émeut point. J'ai toute ma vie senti que ce qui est incroyable, a fait toujours cet effet en moi. Ce n'est pas que je ne sache que ce qui est incroyable est souvent vrai. Mais comme il ne doit pas l'être dans l'ordre de la prévoyance, je n'ai jamais pu en être touché, parce que j'en ai toujours considéré les événements comme des coups de foudre, qui ne sont pas ordinaires, mais qui peuvent toujours arriver. Nous fîmes toutefois de grandes réflexions, Croissy, l'abbé Charrier et moi, sur cette lettre. J'envoyai celui-ci à Rome, en communiquer le contenu à M. le cardinal Azzolin, qui ne fit pas grand cas des paroles du Pape, sur lesquelles M. de Lyonne faisoit tant de fondement, et qui dit à l'abbé

1. Quatrième fragment des Mémoires autographes.

Charrier, très-habilement et très-subtilement, (étoit persuadé que Lyonne, qui avoit intérêt de (vrir, ou plutôt de déguiser et de déparer à la cou France la prise du *pallium*, grossissoit les paroles e promesses de Sa Sainteté, « qui d'ailleurs, ajouta A « lin, est le premier homme du monde à trouver « expressions qui montrent tout et qui ne don « rien. » Il me conseilla de retourner à Rome, de bonne mine, de continuer à témoigner au Pape parfaite confiance et en sa justice et en sa bonn lonté, et d'aller mon chemin comme si je ne s rien de ce qu'il avoit dit à Lyonne. Je le crus, j'en ainsi.

Je déclarai, en y arrivant, selon que nos m'avoient conseillé avant que j'en sortisse, que j' tant de respect pour le nom du Roi, que je souff toutes choses sans exceptions, de tous ceux qu roient le moins du monde son caractère; que pas seulement M. de Lyonne, mais que même M. fier, qui étoit simple agent de France, vivroient moi comme il leur plairoit; que je leur ferois tou dans les rencontres toutes les civilités qui seroie mon pouvoir; que pour ce qui étoit de Messieu cardinaux mes confrères, j'observerois la même r parce que j'étois persuadé qu'il n'y avoit aucune r au monde capable de dispenser les ecclésiastiqu tous les devoirs, même extérieurs, de l'union et charité qui doit être entre eux; que cette règle est de l'Évangile et par conséquent bien supérieu celle des cérémoniaux, m'apprenoit que je ne d point prendre garde avec eux s'ils étoient mes aîn mes cadets; que je m'arrêterois également devant

1. Cinquième fragment du Manuscrit autographe.

sans faire réflexion s'ils me rendroient la pareille ou s'ils ne me la rendroient pas; s'ils me salueroient ou s'ils ne me salueroient point; que pour ce qui étoit des particuliers qui n'avoient point de caractère particulier du Roi, et qui ne rendroient pas à ma personne le respect qu'ils devoient à la pourpre, je ne pourrois pas avoir la même conduite, parce qu'elle tourneroit au déchet de sa dignité par les conséquences que les gens du monde ne manquent jamais de tirer à leur avantage contre les prérogatives de l'Église; que comme toutefois je me sentois, et par mon inclination et par mes maximes, très-éloigné de tout ce qui pourroit avoir le moindre air de violence, j'ordonnerois à mes gens de n'en faire aucune au premier de ceux qui manqueroient à ce qu'ils me doivent, et que je me contenterois qu'ils coupassent les jarrets aux chevaux de leurs carrossés. Vous croyez aisément que personne ne s'exposa à recevoir un affront de cette nature. La plupart des François s'arrêtèrent devant moi; ceux qui crurent devoir obéir aux ordres de M. le cardinal d'Este, évitèrent avec soin de me rencontrer dans les rues.

Le Pape, à qui M. le cardinal Bichi grossit beaucoup la déclaration publique que j'avois faite sur la conduite que je tiendrois, m'en parla sur un ton de réprimande, en me disant que je ne devois pas menacer ceux qui obéiroient aux ordres du Roi. Comme je connoissois déjà ses manières toutes artificieuses, je crus que je ne devois répondre que d'une façon qui l'obligeât lui-même à s'expliquer, ce qui est une règle infaillible pour agir avec les gens de ce caractère. Je lui répondis que je lui étois sensiblement obligé de la bonté qu'il avoit de me donner ses ordres; que je souffrirois dorénavant tout du moindre François, et qu'il me suffisoit, pour me justifier dans le Sacré Collége, que je

pusse dire que c'étoit par commandement de Sa Sainteté. Le Pape reprit ce mot avec chaleur, et il me répondit : « Ce n'est pas ce que je veux dire. Je ne pré-« tends point que l'on ne rende pas ce qu'on doit à la « pourpre; vous allez d'une extrémité à l'autre. Gar-« dez-vous bien d'aller faire ce discours dans Rome. » Je ne repris pas avec moins de promptitude ces paroles du Pape; je le suppliai de me pardonner, si je n'avois pas bien pris son sens. Je présumai qu'il approuvoit le gros de la conduite que j'avois prise, et qu'il ne m'en avoit recommandé que le juste tempérament. Il ne crut pas qu'il me dût dédire, parce qu'il avoit un peu son compte, en ce qu'il m'avoit parlé amphibologiquement; j'avois le mien en ce que je n'étois pas obligé de changer mon procédé. Ainsi finit mon audience, au sortir de laquelle je fis les éloges de Sa Sainteté à Monsignor *il Maestro di Camera*, qui m'accompagnoit. Il le dit le soir au Pape, qui lui répondit avec une mine refrognée : *Questi maledetti Francesi sono più furbi di noi altri.* Ce maître de chambre, qui étoit Monsignor Bandinelli et qui fut depuis cardinal, le dit deux jours après au père Hilarion, abbé de Sainte-Croix de Jérusalem, de qui je le sus. Je continuai à vivre sur ce pied jusqu'à un voyage que je fis aux eaux de Saint-Cassien, qui sont en Toscane, pour essayer de me remettre d'une nouvelle incommodité qui m'étoit survenue à l'épaule par ma faute.

Je vous ai déjà dit que le plus fameux chirurgien de Rome n'avoit pu réussir à la remettre, quoiqu'il me l'eût démise de nouveau pour cet effet. Je me laissai enjôler par un paysan des terres du prince Borghèse, sur la parole d'un gentilhomme de Florence, mon allié, de la maison de Mazzinghi, qui m'assura qu'il avoit vu des guérisons prodigieuses de la façon de ce

charlatan. Il me démit l'épaule pour la troisième fois, avec des douleurs incroyables, mais il ne la rétablit point. La foiblesse qui me resta de cette opération, m'obligea de recourir aux eaux de Saint-Cassien, qui ne me furent que d'un médiocre soulagement. Je revins passer le reste de l'été à Caprarole, qui est une fort belle maison à quarante milles de Rome et qui est à M. de Parme. J'y attendis la *pinfrescata*, après laquelle je retournai à Rome, où je trouvai le Pape aussi changé sur toutes choses sans exception qu'il me l'avoit déjà paru pour moi. Il ne tenoit plus rien de sa prétendue piété que son sérieux; je dis son sérieux et non pas sa modestie, car il paroissoit beaucoup d'orgueil dans sa gravité. Il ne continua pas seulement l'abus du népotisme, en faisant venir ses parents à Rome, il le consacra en le faisant approuver par les cardinaux, auxquels il en demanda leur avis en particulier, pour ne point être obligé de suivre celui qui pourroit être contraire à sa volonté. Il étoit vain jusqu'au ridicule et au point de se piquer de sa noblesse, comme un petit noble de la campagne à qui les Élus la contesteroient. Il étoit envieux de tout le monde sans exception. Le cardinal Cesy disoit qu'il le feroit mourir de colère, à force de lui dire du bien de saint Léon. Il est constant que Monsignor Magalotti se brouilla presque avec lui, parce qu'il lui parut qu'il croyoit mieux savoir la *Crusca*. Il ne disoit pas un mot de vérité; et le marquis Riccardi, ambassadeur de Florence, écrivit au Grand-Duc ces propres paroles, à la fin d'une dépêche qu'il me montra : *In fine, Serenissimo Signore, habbiamo un papa chi non dice mai una parola di verità.*

Il étoit continuellement appliqué à des bagatelles; il osa proposer un prix public pour celui qui trouve

roit un mot latin pour exprimer chaise roulante, et il passa une fois sept ou huit jours à chercher si *mosco* venoit de *musca* ou si *musca* venoit de *mosco*. M. le cardinal Impériali m'ayant dit le détail de ce qui s'étoit passé en deux ou trois assemblées d'académie, qui s'étoient tenues sur ce digne sujet, je crus qu'il exageroit pour se divertir et je perdis cette pensée dès le lendemain; car le Pape nous ayant envoyé quérir M. le cardinal Rapaccioli et moi, et nous ayant commandé de monter avec lui dans son carrosse, il nous tint, trois heures entières que la promenade dura, sur les minuties les plus fades que la critique la plus basse d'un petit collége eût pu produire; et Rapaccioli, qui étoit un fort bel esprit, me dit, quand nous fûmes sortis de sa chambre où nous le conduisîmes, qu'aussitôt qu'il seroit retourné chez lui, il distilleroit le discours du Pape pour voir ce qu'il pourroit trouver de bon sens d'une conversation de trois heures, dans laquelle il avoit toujours parlé tout seul. Il eut une affectation, quelques jours après, qui parut être d'une grande puérilité. Il mena tous les cardinaux aux sept églises : et comme le chemin étoit trop long pour le pouvoir faire, avec un aussi grand cortége, dans le cours d'une matinée, il leur donna à dîner dans le réfectoire de Saint-Paul et il les fit servir en portion à part, comme l'on sert les pèlerins dans le temps du jubilé. Véritablement toute la vaisselle d'argent qui fut employée, avec profusion, à ce service, fut faite exprès et d'une forme qui avoit rapport aux ustensiles ordinaires des pèlerins. Je me souviens entre autres que les vases dans lesquels l'on nous servit le vin, étoient tout à fait semblables aux calebasses de saint Jacques.

Mais rien ne fit mieux paroître, à mon sens, son peu de solidité, que le faux honneur qu'il se voulut donner

de la conversion de la reine de Suède. Il y avoit plus de dix-huit mois qu'elle avoit abjuré son hérésie, quand elle prit la pensée de venir à Rome. Aussitôt que le pape Alexandre l'eut appris, il en donna part au Sacré Collége, en plein consistoire, par un discours très-étudié. Il n'oublia rien pour nous faire entendre qu'il avoit été l'unique instrument dont Dieu s'étoit servi pour cette conversion. Il n'y eut personne qui ne fût très-bien informé du contraire; et jugez, s'il vous plaît, de l'effet qu'une vanité aussi mal entendue y put produire. Il ne vous sera pas difficile de concevoir que cette manière de Sa Sainteté ne me devoit pas donner une grande idée de ce que je pouvois espérer de sa protection; et je reconnus de plus, en peu de jours, que sa foiblesse pour les grandes choses augmentoit à mesure de son attachement aux petites.

On fait tous les ans un anniversaire pour l'âme de Henri le Grand, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, où les ambassadeurs de France et les cardinaux de la faction ne manquent jamais d'assister. Le cardinal d'Est prit en gré de déclarer qu'il ne m'y souffriroit pas. Je le sus; je demandai audience au Pape pour l'en avertir. Il me la refusa, sous prétexte qu'il ne se portoit pas bien. Je lui fis demander ses ordres sur cela par Monsignor Febey, qui n'en put rien tirer que des réponses équivoques. Comme je prévoyois que s'il arrivoit là quelque fracas entre M. le cardinal d'Este et moi, où il y eût le moins du monde du sang répandu, le Pape ne manqueroit pas de m'accabler, je n'oubliai rien de tout ce que je pus faire honnêtement pour m'attirer un commandement de ne me point trouver à la cérémonie. Comme je n'y pus pas réussir et que je ne voulus pas d'ailleurs me dégrader moi-même du titre de cardinal françois, en m'excluant des fonctions

qui étoient particulières à la nation, je me résolus de m'abandonner.

J'allai à Saint-Jean de Latran fort accompagné. J'y pris ma place, j'assistai au service, je saluai fort civilement, en entrant et en sortant, MM. les cardinaux de la faction. Ils se contentèrent de ne me point rendre le salut, et je revins chez moi très-satisfait d'en être quitte à si bon marché. J'eus une pareille aventure à Saint-Louis, où le Sacré Collége se trouva le jour de la fête du patron de cette église. Comme j'avois su que la Bussière, qui est présentement maître de chambre des ambassadeurs à Rome et qui étoit, en ce temps-là, écuyer de M. de Lyonne, avoit dit publiquement que l'on ne m'y souffriroit pas, je fis toutes mes diligences pour obliger le Pape à prévenir ce qui pourroit arriver. Je lui en parlai à lui-même avec force; il ne se voulut jamais expliquer. Ce n'est pas que, d'abord que je lui en parlai, il ne me dit qu'il ne voyoit pas ce qui me pouvoit obliger de me trouver à des cérémonies dont je me pouvois fort honnêtement excuser sur les défenses que le Roi avoit faites de m'y recevoir. Mais comme je lui répondis que si je reconnoissois ces ordres pour des ordres du Roi, je ne voyois pas moi-même comme je me pourrois défendre d'obéir à ceux par lesquels Sa Majesté commandoit tous les jours de ne me point reconnoître comme archevêque de Paris, il tourna tout court. Il me dit que c'étoit à moi de me consulter; il me déclara qu'il ne défendroit jamais à un cardinal d'assister aux fonctions du Sacré Collége, et je sortis de mon audience comme j'y étois entré. J'allai à l'église de Saint-Louis en état d'y disputer le pavé. La Bussière arracha de la main du curé l'aspergès, comme il me vouloit présenter l'eau bénite, qu'un de mes gentilshommes m'apporta. M. le cardinal Antoine

s le compliment que l'on fait. en cette occa-
ous les autres cardinaux. Je ne laissai pas de
ma place, d'y demeurer tout le temps de la
ie et de me maintenir par là à Rome dans le
dans le train de cardinal françois.

CHAPITRE III.

LE BONHEUR SEUL FIXE LA PLUPART DES AMITIÉS.

Dépenses nécessaires. — L'aversion de Retz à emprunter était plus grande que inclination à dépenser. — Ses créanciers prévenus que le Roi ne leur lai rait pas toucher les revenus saisis par ordre de Sa Majesté. — Les bâti de l'abbé Fouquet nourris et entretenus chez la portière de l'archevêché. Les créanciers de Retz ne le tourmentent pas. — M. et Madame de Li court. — L'abbé Amelot. — M. de Luynes. — L'évêque de Châlons. Caumartin. — Bagnols. — La Houssaye. — Mannevilette. — Pirion Maitrac. — Madame Dasserac. — D'Hacqueville. — Madame de Lesdiguière prête 50,000 livres. — M. de Brissac. — Le duc de Retz et sa femme. — I mentionne dans ses Mémoires, par reconnaissance, tous ceux qui l'ont ass — Ses Mémoires ont été rédigés pour l'instruction des enfants de Madame d [Caumartin]. — Les embarras domestiques dans la disgrâce. — *Il n'y a* ; *sonne qui ne croie faire honneur à un malheureux quand il le ser* Madame de Pommereux. — *Tout ce que le maître fait pour les domesti de plus difficile n'est que devoir, tout ce qu'il ne fait pas même de* ; *impossible est ingratitude ou dureté.* — Les gentilshommes du cardina Retz. — Boisguérin. — Son ingratitude. — Malclerc et son dévoueme Retz. — L'abbé de Lamet. — Joly. — L'abbé Charrier. — L'abbé J vier. — L'abbé Rousseau. — *Il est de la prudence de ne pas s'aban ner toujours à toute sa bonté.* — Noirmoutiers traite avec la cour Laigues. — Maizières et Charleville. — Le comte de Lameth. — Avis d par Madame de Lesdiguières. — Madame de Chevreuse. — Noirmoutie plaint de Retz. — Se racommode avec la cour. — Son chagrin de s'être hâté. — Montrésor. — *Ne jamais faire le bien que pour le bien m*

La dépense qui étoit nécessaire pour me ma tenir à Rome n'étoit pas la moindre des difficul que j'y trouvois. Je n'étois plus à la tête d'u grande faction, que j'ai toujours comparée à u grande nuée, dans laquelle chacun se figure ce q lui plaît. La plupart des hommes me considéroie dans les mouvements de Paris, comme un sujet t propre à profiter de toutes les révolutions; mes cines étoient bonnes, chacun en espéroit du fr et cet état m'attiroit des offres immenses, et tell que si je n'eusse eu encore plus d'aversion à e

prunter que je n'avois d'inclination à dépenser, j'aurois compté dans la suite mes dettes par plus de millions d'or, que je ne les ai comptées par millions de livres. Je n'étois pas à Rome dans la même posture; j'y étois réfugié et persécuté par mon Roi; j'y étois maltraité par le Pape. Les revenus de mon archevêché et de mes bénéfices étoient saisis. On avoit fait des défenses expresses à tous les banquiers françois de me servir; on avoit poussé l'aigreur jusqu'au point de demander des paroles de ne me point assister à ceux que l'on croyoit, ou que l'on avoit sujet de croire, le pouvoir ou le vouloir faire. L'on avoit même affecté, pour me décréditer, de déclarer à tous mes créanciers que le Roi ne permettroit jamais qu'ils touchassent un double de tout ce qui étoit de mes revenus sous sa main. L'on avoit de plus affecté de dissiper ces revenus avec une telle profusion et profanation, que deux bâtards de l'abbé Fouquet étoient publiquement nourris et entretenus chez la portière de l'archevêché, sur un fonds pris de cette recette. On n'avoit oublié aucune des précautions qui pouvoient empêcher mes fermiers de me secourir et l'on avoit pris toutes celles qui devoient obliger mes créanciers à m'inquiéter, par des procédures qui leur eussent été inutiles dans le temps, mais dont les frais eussent retombé sur moi dans la suite.

L'application qu'eut l'abbé Fouquet sur ce dernier article, ne lui réussit qu'à l'égard d'un boucher, aucun de mes autres créanciers n'ayant voulu branler [1]. Celle du cardinal Mazarin eut plus d'effet sur les autres chefs. Les receveurs de l'archevêché ne m'assistèrent que très-foiblement; quelques-uns même de mes amis prirent le prétexte des défenses du Roi, pour s'excuser de

1. Voyez, au sujet des créanciers de Retz, l'historiette racontée par Loret, note du t. IV, page 48.

me secourir. M. et Madame de Liancourt envoyèrent à M. de Châlons deux mille écus, quoiqu'ils en eussent offert vingt mille à mon père, de qui ils étoient les plus particuliers et les plus intimes amis, et leur excuse fut la parole qu'ils avoient donnée à la Reine. L'abbé Amelot qui se mit dans la tête d'être évêque, par la faveur de M. le cardinal Mazarin, répondit à ceux qui lui voulurent persuader de m'assister, que j'avois témoigné tant de distinction à M. de Caumartin, dans la visite qu'ils m'avoient rendue l'un et l'autre à Nantes, qu'il ne croyoit pas qu'il se dût brouiller pour moi avec lui, au moment qu'il lui donnoit des marques d'une estime particulière. M. de Luynes, avec lequel j'avois fait une amitié assez étroite depuis le siége de Paris, crut qu'il y satisferoit en me faisant tenir six mille livres. Enfin, MM. de Châlons, Caumartin, Bagnols et de la Houssaye, qui eurent la bonté de prendre, en ce temps-là, le soin de ma subsistance, s'y trouvèrent assez embarrassés, et l'on peut dire qu'ils ne rencontrèrent de véritables secours qu'en M. de Mannevillette, qui leur donna pour moi vingt-quatre mille livres; M. Pirion de Mastrac, qui leur en fit toucher dix-huit mille; Madame Dasserac, qui en fournit autant; M. d'Hacqueville qui, du peu qu'il avoit pour lui-même, en donna cinq mille. Madame de Lesdiguières en prêta cinquante mille; M. de Brissac en envoya trente-six-mille. Ils trouvèrent le reste dans leurs propres fonds. MM. de Châlons et de la Houssaye en trouvèrent quarante mille; M. de Caumartin cinquante-cinq mille; M. de Retz, mon frère, suppléa même avec bonté au reste; et il l'eût fait encore de meilleure grâce, si sa femme eût eu autant d'honnêteté et autant de bon naturel que lui. Vous me direz peut-être qu'il est étonnant qu'un homme, qui paroissoit autant abîmé que

moi dans la disgrâce, ait pu trouver d'aussi grandes sommes; et je vous répondrai qu'il l'est sans comparaison davantage que l'on ne m'en ait pas offert de plus considérables, après les engagements qu'un nombre infini de gens avoient avec moi.

J'insère, par reconnoissance, dans cet ouvrage, les noms de ceux qui m'ont assisté. J'y épargne, par honnêteté, la plupart de ceux qui m'ont manqué, et j'y aurois même supprimé avec joie les autres que j'y nomme, si l'ordre que vous m'avez donné de laisser des *Mémoires* qui pussent être de quelque instruction à MM. vos enfants, ne m'avoit obligé à ne pas ensevelir tout à fait dans le silence un détail qui leur pût être de quelque utilité. Ils sont d'une naissance qui peut les élever assez naturellement aux plus grandes places, et rien n'est plus nécessaire, à mon sens, à ceux qui s'y peuvent trouver, que d'être informés, dès leur enfance, qu'il n'y a que la continuation du bonheur qui fixe la plupart des amitiés. J'avois le naturel assez bon pour ne le pas croire, quoique tous les livres me l'eussent déclaré. Il n'est pas concevable combien j'ai fait de fautes par le principe contraire; et j'ai été vingt fois sur le point, dans ma disgrâce, de manquer du plus nécessaire, parce que je n'avois jamais appréhendé dans mon bonheur de manquer du superflu. C'est par la même considération de MM. vos enfants, que j'entrerai dans une minutie, qui ne seroit pas, sans cette raison, digne de votre attention. Vous ne pouvez pas vous imaginer ce que c'est que l'embarras domestique dans les disgrâces. Il n'y a personne qui ne croie faire honneur à un malheureux quand il le sert. Il y a très-peu d'honnêtes gens à cette épreuve, parce que cette disposition, ou plutôt cette indisposition, se coule si imperceptiblement dans les esprits de ceux qu'elle

domine, qu'ils ne la sentent pas eux-mêmes; et elle est de la nature de l'ingratitude. J'ai fait souvent réflexion sur l'un et sur l'autre de ces défauts, et j'ai trouvé qu'ils ont cela de commun, que la plupart de ceux qui les ont ne soupçonnent pas seulement qu'ils les aient. Ceux qui sont atteints du second ne s'en aperçoivent pas, parce que la même foiblesse qui les y porte, les porte aussi, comme par un préalable, à diminuer dans leur propre imagination le poids des obligations qu'ils ont à leurs bienfaiteurs. Ceux qui sont sujets au premier ne s'en doutent pas davantage, parce que la complaisance qu'ils trouvent à s'être attachés avec fidélité à une fortune qui n'est pas bonne, fait qu'ils ne connoissent pas le chagrin qu'ils en ont eu plus de dix fois par jour.

Madame de Pommereux m'écrivit un jour, à propos d'un malentendu qui étoit arrivé entre MM. de Caumartin et de la Houssaye, que les amis des malheureux étoient un peu difficiles; elle devoit ajouter : et les domestiques. La familiarité, de laquelle un grand seigneur, qui est honnête homme, se défend moins qu'un autre, diminue insensiblement du respect dont l'on ne se dispense jamais dans l'exercice journalier de la grandeur. Cette familiarité produit, au commencement, la liberté de parler, celle-là est bientôt suivie de la liberté de se plaindre. La véritable source de ces plaintes est l'imagination que l'on a, que l'on seroit bien mieux ailleurs qu'auprès du disgracié. On ne s'avoue pas à soi-même cette imagination, parce que l'on connoît qu'elle ne conviendroit pas à l'engagement d'honneur que l'on a pris, ou au fond de l'affliction que l'on ne laisse pas assez souvent de conserver dans ces dispositions. Ces raisons font que l'on se déguise, même de bonne foi, ce que l'on sent dans le plus inté-

rieur de son cœur, et que le chagrin que l'on a de la mauvaise fortune à laquelle on a part, prend à tous les moments d'autres objets. La préférence de l'un à l'autre, souvent nécessaire et même inévitable, en mille et mille occasions, leur paroît toujours une injustice. Tout ce que le maître fait pour eux de plus difficile n'est que devoir; tout ce qu'il ne fait pas même de plus impossible, est ingratitude ou dureté. Ce qui est encore pis que tout ce que je viens de vous dire, c'est que le remède qu'un véritable bon cœur veut apporter à ces inconvénients, aigrit le mal au lieu de le guérir, parce qu'il le flatte. Je m'explique.

Comme j'avois toujours vécu avec mes domestiques comme avec mes frères, je ne m'étois pas seulement imaginé que je pusse trouver parmi eux que de la complaisance et de la douceur. Je commençai à m'apercevoir, dans la galère, que la familiarité a beaucoup d'inconvénients : mais j'eus cru que je pourrois remédier à cela par le bon traitement, et le premier pas que je fis, en arrivant à Florence, fut de partager avec ceux qui m'avoient suivi dans mon voyage et avec tous les autres qui m'avoient joint dans le chemin, l'argent que le Grand-Duc m'avoit prêté. Je leur donnai à chacun vingt-six pistoles pour s'habiller proprement; et je fus très-étonné, en arrivant à Rome, de les trouver, au moins pour la plupart, sur le pied gauche et dans des prétentions sur plusieurs chefs, sans comparaison plus grandes qu'on ne les a dans la maison des premiers ministres. Ils trouvèrent mauvais que l'on ne tapissât pas de belles tapisseries les chambres qu'on leur avoit marquées dans mon palais. Cette circonstance n'est qu'un échantillon de cent et cent de cette nature; et c'est tout vous dire, que les choses en vinrent au point, et par leurs murmures et par la di-

vision, qui suit toujours de fort près les murmures, que je fus obligé, pour ma propre satisfaction, de faire un mémoire exact, dans le grand loisir que j'eus aux eaux de Saint-Cassien, de ce que j'avois donné à mes gentilshommes depuis que j'étois arrivé à Rome; et je trouvai que si j'avois été logé dans le Louvre à l'appartement de M. le cardinal Mazarin, il ne m'en auroit pas à beaucoup près tant coûté. Boisguérin seul, qui fut à la vérité fort malade à Saint-Cassien et que j'y laissai avec ma litière et mon médecin, me coûta, en moins de quinze mois qu'il fut auprès de moi, cinq mille huit cents livres d'argent déboursé et mis entre ses mains. Il n'en eût peut-être pas tant tiré, s'il eût été domestique de M. le cardinal Mazarin. Sa santé l'obligea de changer d'air et de revenir en France, où il ne me parut pas depuis qu'il se ressouvînt beaucoup de la manière dont je l'avois traité. Je suis obligé de tirer de ce nombre de murmurateurs domestiques, Malclerc qui a l'honneur d'être connu de vous, qui toucha de moi beaucoup moins que les autres, parce qu'il ne se trouva pas par hasard dans le temps des distributions. Il étoit continuellement en voyage, comme vous verrez dans la suite de cette narration, et je suis obligé de vous dire pour la vérité, que je ne lui vis jamais, dans aucune occasion, de mouvement de chagrin ni d'intérêt. L'abbé de Lamet, mon maître de chambre, qui n'a jamais voulu toucher un sol de moi dans tout le cours de ma disgrâce, étoit moins capable du dernier qu'homme que je connoisse; son humeur, naturellement difficultueuse, faisoit qu'il étoit assez susceptible du premier, parce qu'il étoit échauffé par Joly, qui, avec un bon cœur et des intentions très-droites, a une sorte de travers dans l'esprit, tout à fait contraire à la balance qu'il est nécessaire de tenir bien droite

économie, ou plutôt dans la conduite d'une
maison. Ce n'étoit pas sans peine que je me
ois entre ces deux derniers et l'abbé Charrier,
squels la jalousie étoit assez naturelle. Celui-ci
it absolument vers l'abbé Bouvier, mon agent
expéditionnaire à la cour de Rome, auquel
mes lettres de change étoient adressées. Joly
ti pour l'abbé Rousseau, qui, comme frère de
tendant, prétendoit qu'il devoit faire la fonc-
ntendant, de laquelle, dans la vérité, il n'étoit
nt capable.

us fais encore des excuses de vous entretenir
bagatelles, sur lesquelles d'ailleurs vous ne dou-
que je n'épargnasse avec joie les petits défauts
de qui je viens de parler, quand il vous plaira
réflexion qu'ils ne m'ont pas empêché de faire,
us mes domestiques sans exception, ce qui a
non pouvoir, depuis que je suis de retour en
Je ne touche, comme je vous ai dit, cette ma-
ne parce que MM. vos enfants ne la trouveront
e en lieu du monde si bien spécifiée, et je ne
ais rencontrée au moins particularisée dans
ivre. Vous me demanderez peut-être quel fruit
nds qu'ils en tirent? Le voici. Qu'ils fassent ré-
ne fois la semaine, qu'il est de la prudence
as s'abandonner toujours à toute sa bonté et
rand seigneur, qui n'en peut jamais trop avoir
fond de son âme, la doit, par sa bonne con-
acher avec soin dans son cœur, pour en conser-
gnité, particulièrement dans les disgrâces. Il
croyable ce que ma facilité naturelle, si con-
ette maxime, m'a coûté de chagrin et de peine.
que vous voyez suffisamment, par ces échan-
a difficulté du personnage que je soutenois.

Je veux vous entretenir aussi d'un détail qui sera curieux, en ce qu'il sera proprement le caractère du malheur le plus sensible, à mon opinion, qui soit attaché à la disgrâce. Une lettre que je reçus de Paris, quelque temps après que je fus entré dans le conclave, m'obligea à y dépêcher en poste Malclerc. Cette lettre, qui étoit de M. de Caumartin, portoit que M. de Noirmoutiers traitoit avec la cour, par le canal de Madame de Chevreuse et de Laigues; que celle-là avoit assuré le Cardinal que celui-ci ne me donneroit que des apparences et qu'il ne feroit rien contre ses intérêts; que le Cardinal lui avoit déclaré à elle-même que Laigues n'entreroit jamais en exercice de la charge de capitaine des gardes de Monsieur, qui lui avoit été donnée à la prison de MM. les princes, jusqu'à ce que le Roi fût maître de Mézières et de Charleville; que Noirmoutiers avoit dépêché Longrue, lieutenant de Roi de la dernière, à la cour, pour l'assurer, non pas seulement en son nom, mais même en celui du vicomte de Lamet, tout au moins d'une inaction entière, cependant que l'on traiteroit du principal; que cet avis venoit de Madame de Lesdiguières, qui apparemment le tenoit du maréchal de Villeroi, et que je devois compter là-dessus. Cette affaire, comme vous voyez, méritoit de la réflexion, et celle que je fis, jointe au besoin que j'avois de pourvoir à ma subsistance, m'obligea, comme je viens de vous le dire, à envoyer en France Malclerc, avec ordre de faire concevoir à mes amis la nécessité qui me forçoit à des dépenses qu'ils ne croyoient pas trop nécessaires, et de faire des efforts pour obliger MM. de Noirmoutiers et de Lamet à ne se point accommoder avec la cour, jusqu'à ce que le Pape fût fait. J'avois déjà de grandes espérances de l'exaltation de Chigi, et j'avois si bonne opinion et de son zèle pour

les intérêts de l'Église et de sa reconnoissance pour moi, que je ne comptois presque plus sur ces places, que comme sur des moyens que j'aurois, en consentant à l'accommodement de leur gouverneur, de faire connoître que je mettois l'unique espérance de mon rétablissement en la protection de Sa Sainteté. Malclerc trouva, en arrivant à Paris, que l'avis qu'on m'avoit donné n'étoit que trop bien fondé; il ne tint pas même à M. de Caumartin de l'empêcher d'aller à Charleville, parce qu'il croyoit que son voyage ne serviroit qu'à faire faire la cour à M. de Noirmoutiers. M. de Châlons, que Malclerc vit en passant, essaya aussi de le retenir par la même raison; il voulut absolument suivre son ordre. Il fut reconnu en passant à Montmirail, par des gens de Madame de Noirmoutiers; ce qui l'obligea de la voir. Il eut l'adresse de lui faire croire qu'il se rendoit aux raisons qu'elle lui alléguoit en foule, pour l'empêcher d'aller trouver son mari et il se démêla, par cette ruse innocente, de ce mauvais pas, qui, vu l'humeur de la dame, étoit capable de le mener à la Bastille. Il vit MM. de Noirmoutiers et de Lamet à une lieue de Mézières, chez un gentilhomme nommé M. d'Haudrey. Le premier ne lui parla que des obligations qu'il avoit à Madame de Chevreuse, de la parfaite union qui étoit entre lui et Laigues et des sujets qu'il avoit de se plaindre de moi; ce qui est le style ordinaire de tous les ingrats. Le second lui témoigna toutes sortes de bonnes volontés pour moi; mais il lui laissa voir en même temps une grande difficulté à se pouvoir séparer des intérêts, ou plutôt de la conduite du premier, vu la situation des deux places, dont il est vrai que l'une n'est pas considérable sans l'autre. Enfin, Malclerc, qui se réduisit à leur demander, pour toutes grâces, en mon nom, de différer seu-

lement leurs accommodements jusqu'à la création du nouveau pape, ne tira de Noirmoutiers que des railleries de ce qu'il s'étoit lui-même laissé surprendre aux fausses lueurs avec lesquelles j'affectois, disoit-il, d'amuser tout le monde touchant l'exaltation de Chigi, et il revint à Paris, où il apprit de M. de Châlons la création du pape Alexandre.

Mes amis, auxquels je l'avois mandée par Malclerc, en conçurent toutes les espérances que vous pouvez vous imaginer. Vous n'avez pas de peine à croire la douleur qu'eut M. de Noirmoutiers de sa précipitation. Il avoit conclu son accommodement avec le Cardinal un peu après que Malclerc lui eut parlé, et il étoit venu à Paris pour le consommer. Il désira de voir Malclerc, aussitôt qu'il eut appris que Chigi étoit effectivement pape. Il découvrit qu'il étoit encore à Paris, quoique mes amis, qui se défioient beaucoup de son secret et de sa bonne foi, lui eussent dit qu'il en étoit parti; et il fit tant, qu'il le vit dans le faubourg Saint-Antoine. Il n'oublia rien pour excuser, ou plutôt pour colorer la précipitation de son accommodement : il ne cacha point la cruelle douleur qu'il avoit de n'avoir pas accordé le petit délai que l'on lui avoit demandé. Sa honte parut et dans son discours et sur son visage. Je ne fus plus cet homme malhonnête et tyran, qui voulois sacrifier tous mes amis à mon ambition et à mon caprice. On ne parla dans la conversation que de la tendresse qu'on avoit pour moi, que des expédients que l'on cherchoit avec Madame de Chevreuse et avec Laigues, pour me raccommoder solidement avec la cour, et que des facilités que l'on espéroit d'y trouver. La conclusion fut une instance très-grande de prendre dix mille écus, par lesquels on espéroit, dans le pressant besoin que j'avois d'argent, d'adoucir à mon égard

et de couvrir à celui du monde le cruel tort que l'on m'avoit fait. Malclerc refusa les dix mille écus, quoique mes amis le pressassent beaucoup de les recevoir. Ils m'en écrivirent, même avec force, et ils ne me persuadèrent pas; et je me remercie encore de mon sentiment. Il n'y a rien de plus beau que de faire des grâces à ceux qui nous manquent; il n'y a rien, à mon sens, de plus foible que d'en recevoir. Le Christianisme, qui nous commande le premier, n'auroit pas manqué de nous enjoindre le second, s'il étoit bon. Quoique mes amis eussent été de l'avis de ne pas refuser les offres de M. de Noirmoutiers, parce qu'il les avoit faites de lui-même, ils ne crurent pas qu'il fût de la bienséance d'en solliciter des nouvelles envers les autres, au moment que la bonne conduite les obligeoit à affecter même de faire des triomphes de l'exaltation de Chigi. Ils suppléèrent de leurs propres fonds à ce qui étoit de plus pressant et de plus nécessaire, et Malclerc vint me trouver à Rome, où je vous assure qu'il ne fut pas désavoué du refus qu'il avoit fait de recevoir l'argent de M. de Noirmoutiers.

Ce que vous venez de voir de la conduite de celui-ci est l'image véritable de celle que tous ceux qui manquent à leurs amis dans leurs disgrâces ne manquent jamais de suivre. Leur première application est de jeter dans le monde des bruits sourds du mécontentement qu'ils feignent d'avoir de ceux qu'ils veulent abandonner; et la seconde est de diminuer, autant qu'ils peuvent, le poids des obligations qu'ils leur ont. Rien ne leur peut être plus utile pour cet effet, que de donner des apparences de reconnoissance envers d'autres dont l'amitié ne leur puisse être d'aucun embarras. Ils trompent ainsi l'attention que la moitié des hommes ont pour les ingratitudes qui ne les touchent

pas personnellement, et ils éludent la véritable reconnoissance par la fausse. Il est vrai qu'il y a toujours des gens plus éclairés auxquels il est difficile de donner le change, et je me souviens à ce propos que Montrésor, à qui j'avois fait donner une abbaye de douze mille livres de rente, lorsque MM. les princes furent arrêtés, ayant dit un jour chez le comte de Béthune qu'il en avoit l'obligation à M. de Joyeuse, le prince de Guéméné lui répondit : « Je ne croyois pas que « M. de Joyeuse eût donné les bénéfices en cette an- « née-là. » M. de Noirmoutiers fit, pour justifier son ingratitude, ce que M. de Montrésor n'avoit fait que pour flatter l'entêtement qu'il avoit pour Madame de Guise. J'excusai celui-ci par le principe de son action; je fus vraiment touché de celle de l'autre. L'unique remède contre ces sortes de déplaisirs, qui sont plus sensibles dans les disgrâces mêmes, c'est de ne jamais faire le bien que pour le bien même. Ce moyen est le plus assuré. Un mauvais naturel est incapable de le prendre, parce que c'est la plus pure vertu qui nous l'enseigne. Un bon cœur n'y a guère moins de peine, parce qu'il joint aisément aux motifs des grâces qu'il fait à la satisfaction de sa conscience, les considérations de son amitié. Je reviens à ce qui concerne ce qui se passa, en ce temps-là, à l'égard de l'administration de mon diocèse.

Aussitôt que la cour eut appris que le chapitre l'avoit quittée, elle manda mes deux grands vicaires, aussi bien que M. Loisel, curé de Saint-Jean, chanoine de l'église de Paris, et M. Briet, chanoine, qui s'étoient signalés pour mes intérêts.

FIN DES MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ.

APPENDICE

IX

LE VRAY ET LE FAVX

DE M. LE PRINCE ET DE M. LE CARDINAL DE RETZ;

PAR LE CARDINAL DE RETZ.

(Voyez les *Mémoires*, t. III, p. 95.)

Les gens de bien ne se résolvent que difficilement de répondre aux calomnies; ils méprisent celles qui n'ont point d'autre source que la légèreté des esprits qui les inventent; celles qui partent de la fureur et de la folie ne méritent que de la pitié, et une âme généreuse et élevée n'a pas de peine à pardonner celles qui sont produites, ou par la haine ou par l'envie. Je suis persuadé que cette raison est la plus forte de toutes celles qui peuvent avoir empêché jusqu'ici M. le cardinal de Retz de s'expliquer sur tous ces bruits que l'on a jetés contre lui dans Paris, avec tant de soin, ou plutôt avec tant d'artifice, qu'il y a lieu de croire que l'application que l'on a eu à lui nuire a été, sans comparaison, plus violente que celle que l'on a témoigné à se défendre contre le cardinal Mazarin. Il faut sans doute que M. le cardinal de Retz ait été persuadé qu'il ne devoit pas seulement faire réflexion sur des impostures qui attirent le mépris sur leurs auteurs, puisqu'elles marquent la légèreté de leur conduite, qui leur a fait oublier les obligations qu'ils avoient à sa générosité; il faut sans doute qu'il ait vu que ses actions passées fussent infiniment au-dessus de ces em-

portements, ou plutôt de ces manies qui ôtent le jugement aux hommes, et qui font que ceux qui le perdent, ou par la fureur ou par l'inquiétude, rejettent la cause de leur maladie plutôt sur ceux qui les guérissent que sur ceux qui les empoisonnent.

Enfin, il faut que M. le cardinal de Retz ait considéré sa profession, qui l'oblige plus particulièrement que le reste des chrétiens à souffrir les injures; que la modération d'un prélat ait emporté sur le ressentiment qui peut être très-juste à un homme de sa qualité, et qu'il ait eu surtout une considération merveilleuse pour le repos et la tranquillité de Paris, qui n'est déjà que trop violemment troublé par tant de mouvements contraires, par tant d'agitations si différentes, et qui serait peut-être absolument désespérée, si la patience qu'il a eue en beaucoup de rencontres, à l'égard de ses ennemis, n'eût adouci les remèdes vigoureux, desquels et sa conduite ordinaire et les expériences passées nous doivent persuader qu'il est assez capable. Je loue sa modération, et j'avoue que n'ayant jamais eu l'honneur de le connoître que par une réputation soutenue, la vérité, par de grandes actions, mais par des actions pleines pour l'ordinaire, de vigueur et de force; j'avoue, dis-je, qu'ayant examiné la conduite qu'il a tenue dans ces dernières conjonctures, j'ai joint à l'admiration que j'ai toujours eue pour ses grandes qualités, une estime et un respect très-particuliers pour sa modération et pour sa sagesse; et ce respect est l'unique cause de cet ouvrage, puisque j'ai cru que je devois, par toutes les règles de la justice, à une innocence qui s'étouffe, pour ainsi parler, elle-même, pour le service du public, un éclaircissement que je rends depuis longtemps, dans le fond de mon âme, au pur amour de la vérité.

Dans toutes les réflexions que j'ai faites sur l'état des affaires, depuis ces malheureux troubles qui nous divisent et qui nous ruinent, j'ai observé que le plus grand de tous nos maux, et peut-être la source de tous les autres, a été un aveuglement prodigieux qui nous a empêchés, dans une infinité de rencontres, de juger sainement. Et il me semble que, par un châtiment du ciel, nous ayons étouffé dans nous-mêmes cette science si nécessaire de la connoissance et du discernement; nous lais-

sons emporter nos esprits au premier bruit que sème l'artifice, que jette l'imposture, que le hasard même produit quelquefois; nous permettons à notre croyance ce qui devroit être détruit par la première réflexion, et cette erreur qui s'est pu guérir autrefois par le bon sens, a fait un tel progrès en ce siècle, par ce grand et tout extraordinaire partage des esprits qu'elle a produit, qu'il est raisonnable, dans une infinité d'occasions, de se défendre soi-même de son raisonnement; ou du moins qu'il est assez judicieux de le soutenir en beaucoup de rencontres par la discussion des événements, qui s'étant, depuis trois ou quatre ans, tant de fois trouvés contraires à tout ce que l'on a voulu faire croire, nous marque, au moins plus fortement que ne le peuvent faire des contestations qui ne sont pas appuyées sur des faits, la vérité que nous cherchons toujours avec tant de curiosité, et, pour l'ordinaire, avec si peu de succès.

J'ai donc examiné, pour mieux juger des choses présentes, tout ce qui s'est dit du passé, depuis le commencement des derniers troubles. J'ai considéré très-exactement la conduite de ceux qui ont eu le plus de part dans ces affaires, et qui ont joué les premiers personnages dans ces tragédies si funestes à l'État; j'ai particulièrement arrêté mes pensées sur M. le Prince et sur M. le cardinal de Retz, qui sont les deux personnes qui ont, ce semble, donné le mouvement à toutes les autres; et après une recherche soigneuse et exacte, j'ai trouvé que tout ce que l'on a dit contre M. le cardinal de Retz s'est trouvé faux par l'événement, et que tout ce que l'on a dit contre M. le Prince, par le même événement, s'est trouvé véritable.

Pour bien éclaircir cette matière, il n'y a qu'à considérer la conduite de l'un et de l'autre dans le fait. Commençons par celle de M. le cardinal de Retz.

La plupart de ceux qui le virent agir pendant le siége de Paris crurent ou voulurent croire que le zèle qu'il témoigna dans cette occasion pour le service du public, avoit la même fin qu'a eu, pour l'ordinaire, celui de tous les grands en de pareilles rencontres, et les partisans de la cour le publièrent, en ce temps-là, pour un jeune ambitieux, qui ne prétendoit de la cause commune que des avantages particuliers.

L'événement dissipa cette calomnie, on fit la paix, tout le monde eut des intérêts; on sait les traités infâmes du mois de février; le duc de Beaufort même, la fausse idole de ce temps-là, n'oublia pas ceux de sa maison : le seul Coadjuteur refusa toutes choses, il ne voulut prendre aucune part dans toutes ces saletés dont l'histoire doit rougir; il se contenta de l'approbation des gens de bien et de la satisfaction de sa conscience. Les conjonctures ne lui permirent pas de rendre, incontinent après la paix, ses devoirs au Roi, le cardinal Mazarin lui en ferma toutes les avenues; les esprits mal faits, qui tournent tout en poison et qui l'eussent traité d'esclave attaché au char de la fortune de ce ministre, s'il lui eût seulement rendu une visite, trouvèrent encore dans sa générosité de quoi donner atteinte à sa réputation. Ils le traitèrent d'esprit factieux et d'esprit inquiet, et l'on lut, en ce temps, dans Paris, un libelle composé avec beaucoup d'artifice, qui le déclaroit seul ennemi de la paix. La conduite ferme et vigoureuse qu'il fut obligé de prendre pour se défendre de l'oppression de la cour, unie et animée contre lui, donna lieu à toutes les interprétations malignes dont on voulut noircir ses actions; et dans le temps que les esprits crédules, abusés par des bruits affectés et autorisés dans les assemblées les plus augustes, s'attendoient de voir éclore quelque conjuration funeste à l'État, quelque entreprise soutenue par l'Espagne et par l'Angleterre, on ne vit que l'affermissement des rentes par l'établissement du syndicat, qui en a été la conservation; et toutes ces cabales, si hautement et si solennellement décriées, se terminèrent à l'ouvrage de nos jours, non pas seulement le plus innocent, mais le plus approuvé. La médisance trouva dans cette belle lumière, qui donnoit un nouveau jour à l'Hôtel de Ville, les couleurs du monde les plus noires, ou se voulut persuader qu'une action si juste et si sainte n'étoit que le prétexte du plus abominable de tous les crimes, de l'assassinat du premier prince du sang, de l'intelligence avec les étrangers, de l'enlèvement de la personne du Roi; et je sens encore en moi-même une honte secrète pour tous mes concitoyens, quand je pense que l'emportement de deux ou trois écervelés fut capable de criminaliser, trois jours

durant, dans leurs esprits, ceux qui venoient d'exposer si généreusement leur fortune et leur vie pour leur salut.

L'innocence triompha à la fin, à la vue de toute l'Europe, mais son triomphe ne fut pas de longue durée; il fut troublé presque dans son commencement. On oublia la persécution violente dans laquelle M. le Coadjuteur avoit failli être enveloppé, on ne se voulut plus ressouvenir des feux de joie que l'on avoit allumés pour la prison de M. le Prince, que l'on ne considéra plus comme une chose nécessaire à la liberté du public, et ce que l'on avoit donné à la simple conservation, fut attribué par beaucoup de gens à des projets d'une ambition démesurée. M. le Coadjuteur força encore, dans cette occasion, la haine et l'envie de lui rendre les armes. Il refusa le chapeau de cardinal que la Reine lui envoya offrir; il refusa l'abbaye d'Ourscamps que le cardinal Mazarin lui apporta chez lui; il ne voulut pas recevoir les quarante mille écus que le Surintendant lui envoya au nom du Roi; enfin, la calomnie fut obligée de disparoître; mais elle ne se retira que pour un moment.

Le parti de M. le Prince, composé, en ce temps, dans le Parlement, de neuf conseillers, attaqua le cardinal Mazarin; le Coadjuteur ne jugea pas qu'il fût de la prudence de faire le dixième, dans une affaire dont le succès ne se pouvoit espérer que par un grand concert et par l'approbation de Son Altesse Royale. On affecta incontinent de le décrier comme fauteur de ce ministre, on publia qu'il abandonnoit, par la complaisance qu'il avoit pour lui, les intérêts du public. La fausseté de ce discours fut suffisamment convaincue par la résistance que le Coadjuteur fit aux desseins que le cardinal Mazarin avoit contre Bordeaux. Il se déclara si hautement dans le Parlement pour la conservation de cette ville, et auprès de Son Altesse Royale pour les ouvertures que l'on fit en ce temps sur la paix générale, que la cour en éclata ouvertement contre lui; dans le même moment que l'on faisoit des séditions dans le Palais pour le faire assassiner, sous le prétexte de la prétendue union qu'il avoit avec le cardinal Mazarin, on lui fit la même injustice dans cet intervalle judicieux qu'il mit entre les projets de la perte du cardinal Mazarin et de la déclaration de ce dessein; les libelles

et les placards ne se comptoient, en ce temps-là, que par des chiffres ; tout étoit en feu, et si l'on eût suivi les mouvements impétueux de ceux qui ne pénétroient pas le fond des choses, M. le Coadjuteur eût rompu, par précipitation, le plus noble dessein dont peut-être particulier ait jamais été capable : à l'instant qu'on attribuoit sa modération à des ménagements avec la cour, il travailloit, sous les ordres de Son Altesse Royale, à la perte du cardinal Mazarin ; au même moment qu'on l'accusoit de s'opposer avec violence à la liberté de MM. les princes, il traitoit avec leurs amis et leurs serviteurs pour rompre leurs fers. Les imposteurs ne devoient-ils pas s'ensevelir dans les ténèbres, le jour qu'il parut au Parlement avec la déclaration de Son Altesse Royale sur l'un et sur l'autre de ces articles ; ils ne rougirent pourtant que dans le fond de leur cœur, leur effronterie continua de paroître et sur leur visage et dans leurs discours ; on imprima dans Paris que les protestations de M. le Coadjuteur n'étoient que des illusions ; que l'on avouoit que l'on s'étoit trompé quand on avoit cru qu'il vouloit soutenir le cardinal Mazarin ; mais qu'il étoit vrai aussi qu'il ne le vouloit perdre que pour retenir, avec plus de sûreté, MM. les princes dans leur prison. L'événement a, ce me semble, assez bien détruit cette calomnie, et leur liberté a été assez effective pour avoir dû dissiper les fantômes que l'on pouvoit encore former sur ce sujet ; mais la malice en compose de toutes choses.

Après le changement de Pâques de l'année 1651, la médisance vint chercher M. le Coadjuteur jusque dans le Cloître, on le força de paroître au Palais pour se justifier d'un dessein dont on l'accusoit sur la liberté de MM. les princes ; ses accusateurs furent confondus par sa présence ; toutes sortes de preuves leur manquèrent ; et, sur des conjectures qui ne pouvoient pas établir le moindre indice, sur ce que M. le Prince avoit manqué à toutes les paroles qu'il avoit données à M. le Coadjuteur, on publia qu'il avoit des intelligences avec le cardinal Mazarin ; il n'y a personne qui ne se ressouvienne des bruits que l'on sema en ce temps, et ce ministériat dont M. le Coadjuteur devoit prendre possession à l'entrée du cardinal Mazarin en France, fut, deux mois durant, le sujet de tous ces

discours, plutôt de ces lâches murmures de ces langues vénales que l'on peut dire être la honte de notre siècle.

Il y avoit apparence que la déclaration que le Coadjuteur fit contre le cardinal Mazarin, à la première délibération du Parlement, après son entrée en France, dût étouffer ces infâmes calomnies; elles se renforcèrent, toutefois, par la rage de ceux qui se sentirent convaincus en eux-mêmes. Ils voulurent faire passer les avis que M. le Coadjuteur portoit dans le Parlement pour des illusions; ils ne pouvoient désavouer la vérité qui paroissoit dans ses paroles et dans celles de ses amis. Mais le mensonge, qui fuit la lumière et qui ne peut régner que dans les ténèbres, voulut prendre des armes dans le secret des cœurs. On essaya de persuader que tout ce qu'il faisoit dans le public étoit détruit par ce qu'il faisoit dans le particulier; qu'il ralentissoit les bons desseins de Son Altesse Royale; qu'il arrêtoit les résolutions vigoureuses et effectives que l'on pouvoit prendre contre le cardinal Mazarin : et de là toutes ces invectives qui durent encore et qui ont passé jusqu'à la fureur; et de là toutes ces calomnies, desquelles il s'agit présentement et que nous examinerons particulièrement, et l'une après l'autre, après que j'aurai tiré de tous ces faits que je viens de poser, une conclusion qui tombe sous le sens, qui est que tout ce que l'on a dit contre M. le cardinal de Retz, jusqu'au retour du cardinal Mazarin en France, s'est trouvé faux par l'événement, et que j'aurai prouvé, par la même règle, que tout ce que l'on a dit contre M. le Prince s'est trouvé véritable.

Je crois qu'il y a peu de personnes qui aient perdu la mémoire des sentiments que M. le Prince fit paroître dans le Parlement, contre le président Viole et quelques autres, sur la proposition qu'ils firent contre le cardinal Mazarin. Le public conçut, dès ce moment, quelque appréhension de son esprit. on remarqua dans son humeur beaucoup d'aigreur et beaucoup d'emportement, et on peut dire que cette journée vit naître cette haine publique qui flétrit, bientôt après, les lauriers qu'il avoit emportés à Lens. On augura mal de ses desseins et on le considéra comme un prince qui vouloit établir sa tyrannie sous le fantôme du cardinal Mazarin. Plût à Dieu que nos

craintes eussent été vaines! plût à Dieu que ces prophéties eussent été fausses! Paris n'eût pas été assiégé, la licence n'eût pas été dans les troupes, l'autorité royale n'auroit pas été ébranlée, et nous ne verrions pas présentement nos fortunes et nos vies abandonnées à la fureur des étrangers. Le siége de Paris étant levé et la paix étant achevée, on ne crut pas que M. le Prince l'eût faite avec lui-même; on appréhenda que les maximes dans lesquelles il s'étoit confirmé ne le portassent à de nouvelles violences, ou plutôt à la confirmation des anciennes. N'auroit-il pas été à souhaiter que ces soupçons n'eussent pas été confirmés par les témoignages publics qu'il donna à toute la France, de l'attachement qu'il avoit à soutenir le cardinal Mazarin, quand, s'étant brouillé avec lui, au mois de septembre de l'année 1649, il s'y raccommoda contre les paroles données et au public et à M. le Coadjuteur, qui avoit méprisé, pour le servir en cette occasion, tous les avantages qu'on lui avoit offerts de la part de la cour.

Après un accommodement si scandaleux, on ne douta point que M. le Prince ne persécutât la vertu qu'il avoit abandonnée et qu'il n'essayât, par toutes voies, de perdre ceux qu'il avoit si cruellement offensés. On connut clairement que ces appréhensions étoient fort bien fondées, quand l'on vit M. le Coadjuteur, accusé dans le Parlement par des témoins subornés, retirés et entretenus chez les domestiques de M. le Prince. Il seroit inutile d'examiner tout ce procédé; les gens de bien frémissent encore au seul nom des Canto, des Sociendo et des Pichons.

Après que M. le Prince eut été arrêté et que l'inquiétude naturelle aux esprits des François leur eut fait souhaiter sa liberté, les gens d'esprit considérèrent ce désir comme un de ces mouvements aveugles qui portent à des précipices; ils s'étonnoient que M. le Coadjuteur s'y laissât emporter; ils jugèrent que la résolution que l'on prit sur ce sujet seroit, par une suite inévitable, la perte du royaume et pourroit être celle du Coadjuteur. En effet, nous ne voyons pas que la liberté de M. le Prince ait apporté la paix à l'État, et, pour ce qui touche M. le Coadjuteur, on n'a qu'à se ressouvenir que M. le Prince,

huit jours après qu'il fut sorti de prison, s'accommoda avec les amis du cardinal Mazarin, éloigna des conseils du Roi M. de Châteauneuf, qui avoit beaucoup contribué à la perte de ce ministre, manqua à toutes les paroles qu'il avoit données dans ses traités, tira pour récompense le gouvernement de Guienne, prétendit celui de Provence, et, sur l'opposition que la Reine y fit, prit les armes et donna ouverture à cette division malheureuse de la maison royale, qui est la véritable porte par laquelle le cardinal Mazarin est rentré en France.

Tous ces faits que je viens de poser sont plus clairs que le jour, pour peu que l'on soit instruit des affaires du monde; on ne peut douter de ces vérités qui prouvent que tout ce qu'on a dit contre M. le Prince jusqu'à l'entrée du cardinal Mazarin s'est trouvé vrai. D'où je conclus que tout ce que l'on a dit contre M. le cardinal de Retz, ayant été, par la même règle de l'événement, convaincu de faux, les préjugés au moins sont incontestablement pour M. le cardinal de Retz, ce qui est d'un grandissime poids dans un siècle aussi mystérieux que celui-ci, autant rempli d'intrigues secrètes; et comme les choses cachées sont proprement le champ de l'imposture, on doit au moins la justice aux personnes qui ont toujours agi en gens de bien; on leur doit, dis-je, de ne les pas condamner sur des articles obscurs, qui peuvent être les effets de l'imposture, et de juger plutôt de leur conduite par des faits clairs et certains qui ne peuvent recevoir ni doute ni contestation.

Ce n'est pas le seul avantage que la vérité donne à M. le cardinal de Retz : ses rayons n'éclairent pas moins les choses présentes que les passées. Ils font paroître les intentions de M. le cardinal de Retz par tous les moyens qui peuvent éclaircir celles des hommes. On n'en peut connoître les desseins que par les actions ou par les intérêts. Il n'est pas difficile de découvrir les intérêts qui les peuvent faire agir, il n'est pas malaisé de pénétrer leurs actions; et pour ce qui est de la conduite de M. le cardinal de Retz, nous n'avons qu'à examiner l'une et l'autre de ces deux choses.

Et pour commencer par les intérêts, qui sont, au moins, selon les règles de la prudence humaine, le principe le plus

ordinaire de nos actions. Je remarque que le plus pressant de tous ceux qui ait jamais pu toucher le cardinal de Retz, est la perte du cardinal Mazarin. Quelle confiance peut jamais prendre le cardinal de Retz à un Italien qu'il a attaqué dans le plus grand éclat de sa puissance, qu'il a poussé avec une vigueur qui a toujours réveillé et soutenu la haine publique? Si M. le cardinal de Retz considère ses véritables intérêts, qui sont la conservation de Paris et l'amour des peuples avec lesquels il doit vivre jusqu'au dernier soupir de sa vie, peut-il désirer la subsistance du ministre dont le nom seul est fatal et à l'un et à l'autre? Si M. le cardinal de Retz jette les yeux sur le ministère et souhaite ce grand emploi, le peut-il espérer par la conservation d'un homme que l'on peut dire être le maître de la cour, puisqu'il a la confiance de la Reine? Prétend-il partager une chose, qui, de sa nature, est indivisible, avec celui de qui il se professe en toutes occasions être l'ennemi capital? Ses intérêts étant aussi contraires qu'ils sont à la subsistance du cardinal Mazarin, pourroient sans contredit justifier les apparences les plus mauvaises. Quel effet ne doivent-ils point produire dans les esprits qui n'en peuvent remarquer que de bonnes, pour peu qu'ils rendent de justice à la vérité.

Et, pour éclaircir ce point, il faut examiner exactement le particulier de tout ce qui s'est fait depuis l'entrée du cardinal Mazarin dans le royaume, et j'avoue que je ne me puis empêcher, en ce lieu, d'éclater avec quelque aigreur contre ces âmes noires qui remplissent de poison les actions les plus innocentes; qui perdent le respect aux puissances les plus légitimes, dans le moment qu'elles sont les mieux intentionnées; qui ont porté leurs langues de vipères jusqu'au cœur de M. le duc d'Orléans. Car, enfin, n'est-il pas que trop véritable que tout ce que l'on a dit contre M. le cardinal de Retz, sur le peu d'efforts que l'on fit pour s'opposer au retour du cardinal Mazarin, retombe étrangement sur Son Altesse Royale, de qui les intentions sont si clairement connues à toute l'Europe, que l'on ne les peut accuser sans un crime que l'on peut appeler une profanation de la vérité. Monsieur ne se déclara-t-il pas ouvertement dans le Parlement? Ne fit-il pas une protestation pu-

blique qu'il ne consentiroit jamais à l'établissement de Mazarin? Ne s'engagea-t-il pas, par des serments si solennels et si authentiques, qu'il sembloit que cette léthargie, que nous sentons dans nous-mêmes et qui est si fatale à cet État, ne pouvoit n'être pas réveillée par un exemple si animé et si puissant. Le Parlement donna cet arrêt si célèbre, par lequel la tête du cardinal Mazarin a été mise à prix. Le peuple témoigna beaucoup de chaleur; mais, dans le fond, à quoi se réduisirent les secours que l'on donna à Son Altesse Royale? Il ne trouva que des oppositions à toutes les tentatives qu'ils vouloient faire pour trouver de l'argent. Il ne trouva que de bons désirs, accompagnés de beaucoup de contrariété, à tout ce qui étoit nécessaire pour le faire réussir. Il ne tint pas à M. le cardinal de Retz que l'on n'essayât au moins de forcer ces obstacles. Il proposa à Son Altesse Royale de faire une ordonnance par laquelle il seroit enjoint à tous les receveurs de ne point se dessaisir des deniers publics que par ses ordres, excepté de ceux qui seroient destinés au payement des rentes de la ville. Il indiqua le fond qui étoit chez de Flandres, montant à plus de huit cent mille livres. L'ordonnance fut expédiée; et sur le point que Son Altesse Royale l'alloit signer, Goulas, esclave de Chavigny et accoutumé, dès longtemps, à trahir son maître, s'y opposa avec violence et avec des raisons apparentes qui furent soutenues par M. de Longueil, et qui empêchèrent Son Altesse Royale de prendre sur ce sujet la dernière résolution. Je n'avance rien de vague, rien qui ne soit plus clair que le jour, qui ne soit prouvé par le témoignage même de Monsieur, qui a regretté une infinité de fois de n'avoir pas suivi le conseil du cardinal de Retz en cette occasion.

M. le cardinal de Retz jugeant, par cette expérience et par quelques autres, qu'il avoit fait, qui étoient de la même nature, qu'il y avoit des cabales secrètes, dont les unes favorisoient la cour, et les autres essayoient d'empêcher que Monsieur ne se rendît maître du parti et ne fût en état de ne pas recevoir la loi de M. le Prince, déclara hautement à Monsieur et à tous ceux qui voulurent l'entendre, dans le palais d'Orléans, qu'il se retireroit et ne se mêleroit plus d'aucunes affaires, si l'on

n'établissoit un conseil dans lequel il s'offrit de conférer mê[illegible]ne avec ses ennemis les plus déclarés et de signer tous ses a[illegible]s. Chavigny et tous les autres partisans de M. le Prince refusère[illegible]nt de voir le cardinal de Retz, sous prétexte de l'état où il é[illegible]lt avec M. le Prince; mais, en effet, pour laisser tomber l[illegible]es affaires de Son Altesse Royale dans une confusion qui l'oblig[illegible]ca d'être soumis à toutes les volontés de M. le Prince. La passi[illegible]on que M. le cardinal de Retz a toujours eue pour les intérêts [illegible]de Monsieur, fit qu'il renonça, pour ainsi parler, à soi-même [illegible]en ce rencontre. Il supplia Monsieur, publiquement, d'établir [illegible]un conseil, et que sa considération ne l'empêchât pas de faire u[illegible]ne chose si nécessaire à son service. Il lui témoigna que, quoiqu[illegible]'il n'y eût point de place, il ne laisseroit pas de le servir avec [illegible]le même zèle, et qu'il lui vouloit faire voir, par la déféren[illegible]ce qu'il rendoit à des personnes qui lui étoient beaucoup infé[illegible]é-rieures et en naissance et en dignité, que ses intérêts parti[illegible]li-culiers céderoient toujours à ceux du public. Monsieur reçu[illegible]ut ce discours avec une bonté digne de lui; il se résolut, quoiqu[illegible]ue avec beaucoup de peine, à ce qui lui étoit conseillé, et propos[illegible]sa l'établissement d'un conseil réglé. Chavigny, n'ayant plus d[illegible]de prétexte, leva le masque absolument, représenta à Monsieu[illegible]ur qu'ayant toujours été ministre du Roi, le respect qu'il devoit [illegible]à ce caractère et le bon sens ne lui permettoient pas de le servi[illegible]ir en cette manière, et ainsi les choses demeurèrent dans l[illegible]e désordre. Ainsi les affaires tombèrent dans la confusion qu[illegible]e l'on souhaitoit; ainsi, les actions des hommes n'étant point[illegible] éclaircies, ceux qui agissoient avec le plus de mollesse pouvoient accuser impunément ceux qui agissoient avec le plus de vigueur. Mais la vérité est trop forte pour pouvoir jamais être étouffée; elle éclate même par les actions de ceux qui la veulent ensevelir. Et quand M. le cardinal de Retz n'auroit pas pour juge de toutes ses actions M. le duc d'Orléans, il est assez justifié par le particulier de tout ce qui se passa en ce temps-là.

Monsieur donna le commandement de ses armes à M. le duc de Beaufort, dont l'incapacité au fait de la guerre est connue de toute l'Europe. Les gens les moins passionnés avoueront

bien que des troupes aussi foibles en nombre que celles de Monsieur eussent été plus sûrement en d'autres mains, et n'auroient pas de peine à croire qu'il n'obtint pas cet emploi par la sollicitation de M. le cardinal de Retz. Monsieur se peut ressouvenir des instances que le cardinal de Retz lui fit, dans ce moment, pour obliger au moins M. le duc de Beaufort à se mettre promptement à la tête de ses troupes, pour s'aller opposer, sur les rivières, au passage du cardinal Mazarin. Monsieur lui commanda plus de vingt fois; il fit espérer de jour en jour d'obéir à cet ordre; il y manqua, non pas, à mon sens, par infidélité, mais par la peine qu'il avoit à se résoudre à quitter Paris, et par le peu de jour qu'il trouvoit en son peu d'expérience, et dans son irrésolution naturelle à exécuter ce qui lui étoit commandé. On se peut ressouvenir que trois semaines durant, on attendoit dans Paris le jour de ce départ, qui étoit tous les jours publié par ses émissaires: et tout le palais d'Orléans est témoin de ce fait. Il partit enfin, après que le cardinal Mazarin fut passé, et après qu'il eut pris le peu d'argent que Monsieur avoit en ce temps-là, il alla commander l'armée qu'il n'employa qu'à ruiner le pays. Ce que le cardinal de Retz avoit prédit à Monsieur de sa conduite, se trouva vrai par l'événement. Il fit une entreprise sur Gien, petite place, mais d'importance, en ce temps, pour le passage du cardinal Mazarin. Il la manqua pour n'avoir pas eu la prévoyance d'avoir des bateaux pour une action qui se devoit exécuter par la rivière. Il ne secourut pas Angers, le duc de Rohan ne convint pas de ne lui en avoir pas donné le temps. Il est constant que les ordres de Monsieur pour y aller étoient précis, et il est vrai qu'ils ne furent jamais changés: ce qui est de plus clair sur ce sujet, est qu'il eut un dessein ridicule sur la ville du Mans, qui lui fit perdre quelques journées; il ne réussit pas mieux auprès de Blois; il ne tint qu'à lui de pousser et de dissiper peut-être l'armée du Mazarin; l'incapacité qu'il témoigna dans toutes ces actions, augmenta le mépris qu'on avoit déjà pour lui, ce qui, joint à sa présomption, lui attira cette aversion si générale dans les troupes de Monsieur, qu'elles n'ont pas été capables d'entreprendre quoi que ce soit sous sa conduite.

M. le Prince arriva, en ce temps, à Paris, et ses partisans publièrent qu'on ne verroit plus de lenteurs dans les conseils de Monsieur; que l'on ne verroit plus que de la force et de la vigueur dans les résolutions; et, en effet, toutes les apparences en étoient belles, on voyoit M. le Prince entrer dans Paris avec les nouvelles de l'avantage qu'il venoit de remporter sur M. d'Hocquincourt : on voyoit son armée composée de plus de dix mille hommes effectifs, toutes vieilles troupes, et qui ne portoient que la victoire dans leurs étendards.

Les plus sensés jugeoient bien que M. le Prince apportoit à Paris les restes de la guerre qu'il avoit assez mal commencée en Guienne, et ceux qui avoient un peu de prévoyance eussent souhaité, dès ce temps, que le débris d'un parti maltraité par le comte d'Harcourt n'eût pas tombé sur la capitale du royaume; mais l'on se vouloit tromper soi-même, et les forces que l'on voyoit en campagne, assez grandes pour perdre certainement le cardinal Mazarin, nous consoloient des maux que nous avions raison d'appréhender; à quoi se sont terminées toutes ces espérances, à quoi ont abouti tous ces préparatifs? Est-ce le cardinal de Retz qui a lié les mains à ces dix mille hommes, qui les a rendus immobiles? Est-ce le cardinal de Retz qui les a empêchés de rien prendre, qui les a laissés sans généraux, qui a donné tous les moyens au maréchal de Turenne de prendre ses avantages, qui a arrêté M. le Prince à Paris, qui a fait que dans une occasion où les volontaires mêmes sont obligés de courre avec ardeur dans un siége d'Étampes, où toute la fortune du parti étoit renfermée, dans une action que l'on avoit prévue et publiée trois semaines auparavant, tous les chefs languissent sur le pavé de Paris, se promènent au Cours, jettent la défiance dans l'esprit des étrangers qui sont venus à leur secours, et qui avoient raison de se croire abandonnés.

Cette conduite doit étonner ceux qui ne sont pas dans le secret du cabinet; mais ceux qui ont quelque part dans le fond des choses, n'en peuvent être surpris; il n'est point étrange que l'on ne se serve point de dix mille hommes, quand on attend le succès d'une négociation. M. de Chavigny, M. de Rohan, M. Goulas, ne furent pas longtemps, après l'arrivée de M. le

Prince, à faire paroître celle qu'ils avoient à la cour. Le séjour de M. le Prince à Paris, dans un temps où il étoit si nécessaire à l'armée, fait assez connoître le dessein qu'il avoit d'engager Monsieur dans les traités; ils ne purent toutefois rien obtenir de Son Altesse Royale, que la permission de déclarer au Roi qu'ils ne pouvoient poser les armes que le cardinal Mazarin ne fût sorti du royaume. Ils allèrent, sous ce prétexte, à Saint-Germain; mais on vit bien, par leur conduite, que ce n'étoit pas la véritable raison de leur voyage; on connut que les allées et les venues de Montaigu, et les conférences si fréquentes qu'ils avoient eues avec lui, que les voyages de Faber et ceux de Ternes son agent, n'alloient pas à l'éloignement du Mazarin. M. de Chavigny, M. de Rohan et M. Goulas, tous trois confidents, ou pour mieux dire esclaves de M. le Prince, demeuroient cinq heures enfermés avec le cardinal Mazarin, contre les ordres exprès de Son Altesse Royale. Ils furent désavoués publiquement à leur retour, et la disposition que témoigna Monsieur en ce rencontre, jointe au murmure général qui s'éleva contre cette infamie publique, suspendit pour ce moment l'exécution de ce traité.

M. le cardinal de Retz, jugeant par toutes ses intrigues que M. le Prince étoit plus éloigné que jamais de pousser le cardinal Mazarin, puisqu'il entretenoit avec lui des négociations qui relevoient ses espérances déjà presque abattues, et connoissant, d'ailleurs, que l'on essayoit, par toutes sortes d'artifices, de jeter une partie des soupçons sur Son Altesse Royale, qui n'avoit nulle part à tous ces commerces, supplia très-humblement Son Altesse Royale de lui permettre d'avoir moins souvent l'honneur de le voir, puisque l'état où il est avec M. le Prince le rendant assez inutile en beaucoup de choses de son service, qui lui pouvoient être communes avec M. le Prince, il ne jugeoit pas qu'une assiduité plus ordinaire pût produire d'autres effets que le prétexte à ses ennemis de le faire passer pour contraire à la paix, ou pour avoir part aux traités avec le cardinal Mazarin. Il s'expliqua clairement à Monsieur sur ce sujet, et il lui dit qu'il tenoit la paix si nécessaire au royaume, qu'il ne croyoit pas qu'il fût d'un homme d'honneur de laisser les moindres

soupçons que l'on y pût être contraire, et qu'elle étoit si odieuse et si peu sûre avec le cardinal Mazarin, qu'il étoit d'un homme sage de fuir toutes les occasions de s'en mêler; qu'il ne laisseroit pas de lui rendre ses devoirs tous les huit jours, pour ne se pas priver d'un honneur qui lui étoit si cher, pour faire voir à M. le Prince que ce grand nombre de gens qu'il entretenoit dans le faubourg Saint-Germain ne l'étonnoit point Son Altesse Royale sait que M. le cardinal de Retz, depuis ce temps, a tenu sa parole : l'obligation qu'il a eue de ne point paroître dans le public, parce qu'il n'avoit pas encore le bonnet [de cardinal], y a favorisé le peu d'actions qu'il a eu de sa conduite; il est demeuré dans un repos judicieux.

Les partisans de M. le Prince ont continué leurs trava[illegible]x. Qui ne sait tous les voyages de Gourville? Qui ignore les ne[illegible]o-ciations de M. de Châtillon? Qui n'est pas instruit des par[illegible]les que porte tous les jours le sieur de Geaucourt? On lit publiq[illegible]e-ment les articles du traité de M. le Prince; on y voit les réco[illegible]m-penses que l'on donne au duc de la Rochefoucauld, dont la [illegible]vie est un tissu de lâches perfidies; à Marsin, à qui le roi d'[illegible]s-pagne aura peut-être l'obligation du recouvrement de la Ca[illegible]ta-logne; à du Dognon, qui traite publiquement avec l'Angleter[illegible]re; au président de Maisons, à qui l'on rend les finances qu'il [illegible]si hautement et si insolemment pillées; à Longueil, cette girouet[illegible]tte infâme de tous les partis; à Chavigny, homme de néant, de [illegible]la lie du peuple, si méconnoissant des biens immenses qu'il [illegible]l a reçus par la bonté du feu Roi. Dieu veuille que la confirmati[illegible]ion du cardinal Mazarin ne soit point le prix de toutes ces prof[illegible]fu-sions; Dieu veuille qu'après avoir souffert un brigandage q[illegible]qui ne s'est établi que parce que l'on n'a pas voulu faire véritabl[illegible]ble-ment la guerre, qui eût trop tôt chassé le Mazarin, nous [illegible]ne soyons point forcés de reconnoître encore sa puissance, si fatal[illegible]ale au repos du public. On traite tous les jours à la cour, on n[illegible]ne fait point la guerre, on attire les armées aux environs de Paris[illegible]ris, on désespère les peuples de la campagne, on lasse ceux de Paris[illegible]aris par des séditions; ces moyens sont-ils propres à châtier le car-[illegible]car-dinal Mazarin? M. le cardinal de Retz a-t-il part à tous ce[illegible]ces moyens, commande-t-il ces armées, se mêle-t-il de la police[illegible]e,

préside-t-il aux conseils, paye-t-il les Peschc, les l'Agneau et les dames Annes?

Un ancien disoit autrefois qu'il étoit impossible de peindre la calomnie, parce qu'elle change à tout moment de figure et de forme. M. le cardinal de Retz fait aujourd'hui, si l'on en veut croire nos imposteurs, une sédition dans le Palais pour rompre la paix. M. le cardinal de Retz la traite ce soir avec le cardinal Mazarin. Son ambition ne se peut assouvir que par la place de premier ministre; il fait pourtant tous ses efforts pour y conserver le cardinal Mazarin; il a des négociations avec M. de Lorraine pour l'empêcher de venir servir le parti. Il travaille, à même temps, à les faire avancer en diligence pour faire entrer, par son moyen, Monsieur en rupture avec M. le Prince; il s'unit étroitement avec lui pour décréditer M. le Prince dans Paris, et le rendre moins considérable dans son parti; un moment après, il trame, avec le roi d'Angleterre, une trahison si subtile, qu'elle ne pouvoit être découverte que par le grand génie de M. le duc de Beaufort; il est aujourd'hui allé à la cour, parce qu'il n'ose plus se montrer à Paris. Il marche demain dans les rues avec une fierté qui n'est pas ecclésiastique; il est dans les intérêts de Monsieur; il fait pourtant les préparatifs d'un tiers-parti, qui va à la perte de la Reine; il a tant de part dans l'esprit de Monsieur, qu'il arrête tous ses bons desseins; il est si brouillé avec Son Altesse Royale, qu'elle lui a défendu d'entrer dans le palais d'Orléans. N'est-il pas vrai qu'il n'y a point de jour où toutes ces contrariétés ne se publient comme des vérités authentiques, et est-il possible qu'après tant d'expériences, il y ait encore des esprits capables d'écouter toutes ces contradictions. Je ne m'arrête point à les examiner; elles ne méritent que du mépris, et quand elles ne se détruiroient pas elles-mêmes, quand le jour qui les voit naître ne les verroit pas mourir, l'événement les éclairciroit, et la vérité, plus forte que l'imposture, n'en peut être étouffée.

Je me contenterai d'examiner seulement, en ce lieu, cette calomnie si grossière, dont on a voulu jeter le soupçon sur M. le cardinal de Retz, en ce qui touche M. le duc de Lorraine; ce n'est pas qu'il ne soit assez justifié par les écrits mêmes que ses

ennemis ont publiés contre lui, sur ce sujet; ils ont eu assez de rage pour mettre son nom sur le titre, mais ils n'ont pas trouvé assez de matières pour l'insérer dans l'ouvrage; M. le duc d'Orléans a rendu solennellement justice à la vérité; je ne discute pas ce qui s'est passé en ce fait, pour faire voir que M. le cardinal de Retz n'y a aucune part; mais pour faire connoître que ceux qui ont éclaté avec le plus d'aigreur contre le changement de M. de Lorraine, n'ont pas contribué avec le plus de soin à l'obliger de ne changer pas; personne n'ignore que M. le Prince n'a jamais voulu entendre à lui rendre ses places. M. le cardinal de Retz, jugeant que ces deux princes ne conviendroient jamais de leurs intérêts, déclara publiquement qu'il ne prendroit aucune part dans toutes ces affaires, supplia ouvertement Son Altesse Royale de lui permettre cette conduite; et il se contenta de rendre à M. de Lorraine, en présence de Monsieur et de Madame, les civilités que Leurs Altesses avoient désiré de lui. Je sais bien que ceux qui ont intérêt de souhaiter que Monsieur soit maître du parti, devoient être affligés du changement de M. de Lorraine; mais on peut douter, avec beaucoup de raison, que ceux qui ont eu tant de part aux négociations de M. de Montaigu, n'ayant quelque connoissance de celles du milord Germain, on put surprendre les esprits pour deux jours; mais il est difficile de les aveugler pour longtemps. On peut, sur des apparences frivoles, jeter des soupçons sur un homme de bien; on peut dire que M. le cardinal de Retz est tous les jours en concert et en cabale; mais il n'est pas même nécessaire de savoir le particulier de sa conduite, pour ne pas ignorer que celles dont on l'accuse sont présentement hors de toute apparence; je m'étonne que l'on ne se lasse point d'avancer des impostures, et j'avoue qu'un esprit bien fait se lasse d'y répondre.

J'entends encore tous les jours, dans le monde, des plaintes que l'on fait contre M. le cardinal de Retz, sur ce qu'il est brouillé avec M. le Prince, et je vois qu'en beaucoup de lieu on rejette sur lui l'effet d'une division que M. le Prince seul a causée et produite. Chacun sait que M. le cardinal de Retz avoit mérité ses bonnes grâces, par les efforts qu'il fit pour sa

liberté; personne n'ignore comme il en a été récompensé, et tout le monde doit croire, par l'expérience du passé, que dans une pareille conjoncture, il seroit encore la victime des traités que l'on fait aujourd'hui. Ce n'est pas que M. le cardinal de Retz ne se soit mis, en toutes sortes de raisons, sur ce sujet; Son Altesse Royale sait les conditions qui ont été proposées pour faire cet accommodement. On voulut obliger le cardinal de Retz à des bassesses, que M. le duc d'Orléans refusa même de lui proposer; mais quand tous ces projets eussent réussi, quand cet accommodement se fût conclu, de quoi en eût profité le public? Les véritables réconciliations sont toujours nécessaires, les fausses sont toujours dangereuses. Nous avons éprouvé cette vérité dans toutes celles qui se sont faites depuis quatre ans, et tant qu'il y aura lieu de croire, par tant de négociations, qu'il y en pourra avoir entre M. le Prince et M. le cardinal Mazarin, il est même important pour le public et pour Son Altesse Royale qu'il n'y ait pas une union parfaite.

Tout ce que l'on dit contre M. le cardinal de Retz, sur le chapeau de cardinal, n'a pas plus de poids; on trouve étrange qu'un archevêque de Paris, neveu et petit-neveu de deux cardinaux, qui a des alliances très-proches avec tout ce qu'il y a de plus relevé dedans et dehors le royaume, soit parvenu à la dignité de cardinal. Il l'a refusée plusieurs fois, et tant que le cardinal Mazarin a été dans le royaume, parce qu'il n'a pas voulu lui en avoir aucune obligation. Il l'a acceptée quand toute la France a dû connoître qu'il n'en étoit redevable qu'à la seule bonté de la Reine et de M. le duc d'Orléans, qui l'a demandée pour lui au Roi, qui l'a présenté pour en remercier Leurs Majestés, qui en a fait particulièrement son affaire à Rome, et qui a témoigné, par ses soins, la confiance qu'il avoit en sa fidélité. Il n'y a personne, dans la cour de Rome, qui ne sache que le cardinal Mazarin a fait tous ses efforts pour empêcher la promotion; et ce qui se passe aujourd'hui en est une marque assez convaincante; et chacun sait que la prévoyance du Pape a été nécessaire pour l'accomplissement de cette action. Sa Sainteté prévint la révocation qui arriva à Rome un peu trop tard, et

elle a donné ordre aux difficultés que l'on a faites sur la réception du bonnet.

Je m'arrête, je suis las de répondre à tant d'extravagances, qui font connoître d'elles-mêmes l'injustice, ou plutôt la fureur de ceux qui les inventent, et je veux finir cet ouvrage par un sentiment que je dois à ma conscience, que je dois à la vérité, que je dois aux intérêts du public! Est-il possible, ô peuples malheureux que l'on immole tous les jours à des haines particulières, à des vengeances injustes, à des intérêts infâmes, est-il possible, dis-je, que vous confondiez vos tyrans et vos libérateurs? Est-il possible que l'excès de vos misères vous aveugle au lieu de vous instruire? que vous ne voyiez pas que celui qui assiégea Paris, qui vous ramena, après le siége, le cardinal Mazarin, et qui n'affecte avec lui des apparences de nouvelles brouilleries que pour en tirer des grandeurs et du bien, n'a point de passion plus forte présentement que de perdre, dans vos esprits, M. le cardinal de Retz, de qui les intérêts ne peuvent jamais être séparés d'avec les vôtres, qui est votre prélat, de qui l'élévation ne consiste que dans votre abondance. Souvenez-vous que ce cardinal de Retz est celui-là même qui attaqua le cardinal Mazarin dans le plus grand éclat de sa fortune, qui contribua plus que personne, sous les ordres de Son Altesse Royale, à le chasser dans l'état même que sa conservation lui pouvoit être utile, et qui vous sera peut-être encore nécessaire, pour ce même effet, au moment que vous serez abandonnés de ceux qui se disent vos protecteurs, qui ont toujours été les esclaves, et qui ont assiégé Paris, avec plus de vigueur qu'ils ne le défendent.

I

MANIFESTE

DE MONSEIGNEUR LE DUC DE BEAUFORT

GÉNÉRAL DES ARMÉES DE SON ALTESSE ROYALE[1].

(Voyez les *Mémoires*, t. III, p. 95.)

Voici d'étranges incidents, et qui sont capables d'entoxiquer les gens; puisqu'on se moque de moi, on se peut bien moquer

1. Le libelle dont le cardinal de Retz se déclare l'auteur dans ses Mémoires devait porter pour titre : *Manifeste de M. de Beaufort en son jargon* (Mémoires, t. III, p. 95). Nous l'avons vainement cherché. — M. C. Moreau a cru reconnaître ce libelle dans une brochure de 15 pages in-4° ayant pour titre : *Le manifeste de monseigneur le duc de Beaufort, par lequel il déclare se joindre à Son Altesse Royale, au Parlement et à la ville de Paris* (Paris, 1652); M. Moreau cite cette pièce, p. 239 et 240 de sa *Bibliographie des Mazarinades*, en assurant que c'est bien le libelle du Cardinal. Les auteurs du nouveau *Catalogue* des livres imprimés de la Bibliothèque impériale, sur l'affirmation de M. C. Moreau, ont aussi inscrit cette brochure sous le nom du cardinal de Retz, tout en laissant la responsabilité de la découverte à M. Moreau (Voy. *Catalogue*, t. III, Lb37 — 2451). Enfin M. Moreau a cru devoir nous adresser le reproche « de n'avoir pas vu ce libelle quand nous avons cru découvrir, sous l'indication du cardinal de Retz, l'Apologie de M. de Beaufort, par Girard. » — Nous devons faire remarquer à M. Moreau : 1° que pour avoir le plaisir de faire une critique, il nous attribue une *découverte* à laquelle nous n'avons jamais pensé, car ce sont les anciens éditeurs des Mémoires du cardinal de Retz qui sont les auteurs de la *note* à laquelle M. Moreau fait allusion; nous l'avons indiquée comme venant de cette source, au moyen des ini-

d'un autre. On spécularise sur tout. Quand je parlois, dans le Parlement, des trois points si fameux dans l'histoire, on fit des chansons qui me rendirent tout ébaudi. Quand je ne voulus pas me battre contre Gerzay, contre Saint-Maigrin, contre M. de Candale, contre Ruvigny, contre Brancas, on prit la liberté de dire que je n'étois pas vaillant, et n'y eut pas jusqu'à un bonhomme de la Grand'Chambre qui me loua de ce que je n'étois pas adonné à la monomachie. J'ai souffert tout cela pour me conserver au public, comme si c'eût été des néfles, et je n'avois pas sitôt fait un tour au Palais, et fait changer d'avis par un clin d'œil à toute la compagnie, que je retournois chez moi tout aussi hurlupé que si j'eusse abattu tous les Mazarins. Mais présentement que je vois que les hémisphères du Cardinal, ont publié que je n'étois pas dans Étampes pendant qu'on l'assiégeoit, et que je n'étois général des armées de Son Altesse

tiales A. E. qui l'accompagnent, et que M. Moreau aurait pu facilement lire s'il avait voulu prendre la peine de regarder.

2° Que sa propre *découverte* du Manifeste de M. de Beaufort, n'est pas à l'abri de toute critique et ne paraît pas même pouvoir soutenir le plus simple examen. M. Moreau rappelle que Madame de Sévigné disait que Diechtristein, Autrichien, ressemblait au duc de Beaufort et ne parlait pas mieux français que lui. Le cardinal de Retz allait plus loin encore.

Dans ses Mémoires, Retz rappelle (t. II, p. 340), que lorsque le duc de Beaufort prit la parole au Parlement, le 22 décembre 1650, son discours fut si singulier, qu'il donna lieu à une chanson qui ne fut que le discours lui-même mis en vers. Cette chanson abonde en mots empruntés au *jargon* du duc. Il est donc à peu près certain que dans un libelle composé pour tourner en ridicule le *jargon* de M. de Beaufort, Retz avait dû reproduire quelques-uns de ces mots que la chanson *Il y a trois points en cette affaire* nous avait déjà fait connaître. Or, si on lit le *Manifeste* que M. Moreau pense être le libelle du cardinal de Retz, on est surpris de n'y retrouver aucune trace du *jargon* de Beaufort, ni l'esprit satirique du cardinal de Retz, dont on reconnaît tant de preuves dans ses autres libelles; de plus ce libelle n'est ni plaisant ni peu commun, ainsi que le pense à tort M. Moreau; enfin il est douteux que la pièce dont parle M. Moreau soit même une pièce satirique. Nous ne pensons pas surtout qu'il soit possible de l'attribuer au cardinal de Retz.

Parmi les autres *Manifestes satiriques* contre le duc de Beaufort, celui que nous donnons, s'il n'est pas du cardinal de Retz, ce qu'il nous est impossible d'affirmer, a été rédigé au moins sous une forme satirique qui répond entièrement au texte des Mémoires de Retz. Ce sont les motifs qui nous l'ont fait préférer à la pièce que M. Moreau regarde, par erreur selon nous, comme étant l'œuvre de ce cardinal.

que quand elle n'avoit point d'ennemis en tête; pré-
nt, dis-je, que je remarque sur ce sujet quelque con-
n dans l'esprit de mes amis, je crois que tout le monde
que je n'aurois pas une once de cerveau, si je ne disois
ons qui m'ont empêché d'aller, en cette occasion, pêle-
ntre les Mazarins, aussi librement que Madame ma
rmi les nonains de Montmartre. Et n'y a peut-être que
monde qui puisse dire tant de bonnes choses sur ce
ut d'un coup. Vous saurez donc que Monsieur, à la
le Madame de Montbazon, m'envoya quérir un soir, et
que j'étois trop cher au public pour souffrir que j'expo-
a personne dans un lieu où il y avoit autant de péril
ampes. J'avois su qu'il y avoit sept ou huit jours que
d'Angleterre avoit fait la même défense au duc d'York,
lui avoit pas obéi et étoit allé à l'armée malgré elle,
e fut en grande colère; je craignis que Monsieur ne se
colère contre moi si je faisois la même action, et, de
n de mes amis, dont j'estime beaucoup le jugement,
ue c'est M. de la Boulaye, et Brillet, mon écuyer, dont
ls ordinairement conseil, m'avertirent que M. le Prince
rt pressé Monsieur à ce qu'il ne me laissât pas aller à
, parce qu'il disoit que j'y étois fort haï et que je
pas capable de la commander. Un autre, qui ne seroit
, ajouteroit qu'il vaut mieux demeurer dans la rue de
que de s'exposer aux canonnades qui emportent un
ut entier; aux mousquetades, qui font quelquefois des
ons dans la tête, dont on meurt; aux coups de pistolet,
pent les os; aux coups de piques, qui sont fort dangereux
s nerfs; aux coups d'épée, qui ne valent rien pour les
s. Mais je suis le grand Beaufort, petit-fils du grand
car quoique mon père soit fils de Stavéi, je ne laisse
re petit-fils de Henri le Grand, par une manière qui est,
ité, un peu difficile à expliquer, mais qui ne laisse pas
rès-véritable, pourquoi je ne l'ai pu faire entendre à
ec lesquels j'en ai conféré. Je sais que l'on dit à chaque
heure, dans le public, que je suis un imbécile, que je
jamais d'aucune affaire et que je crois les faire toutes.

Mais demandez à don Gravière de Tolède comme je suis habile en négociation. Je quitte la guerre pour régler les délibérations du Parlement. Enfin, ne croyez point à toutes les médisances qu'on fait de moi; j'irai si droit dans mon chemin, que si les bons Françeis ne m'aiment de droit, au moins ils m'aimeront de bricole.

FIN DE L'APPENDICE.

INDEX.

—

e et l'introduction sont indiqués en chiffres romains, la page en chiffres arabes.)

A

Ne doit pas être érigée en
I, 64.
par le pape Alexandre VII.

TRANGÈRES (ministère des).
ts tirés des archives de ce
. *Voy.* Archives.
es galanteries avec Lyonne.

11. — IV, 337.
). II, 224; prise par Condé,
à 352.
meutier. IV, 377.
E (commune). III, 100.
(duc d'). I, 36.
(duchesse d'); ses galan-
: le cardinal de Richelieu.
, 210.
ités pour le Havre. II, 297.
ire casser le mariage du duc
ieu, son neveu, 354, 355.

cteur). I, 200.
4.
. II, 364.
arlement arrête le comte
271, 331. — Les semes-
nés. II, 46.
PELLE. IV, 302.
is de Valois, comte d').

ause des troubles de Pro-
371, 385.
l'). I, 130.
I, 153.

ALBIZI (cardinal). IV, 295, 299.
ALBRET (comte de Miossens, maréchal d'). I, 19, 274. — II, 147; ses galanteries, 171. IV, 38; menace Mazarin. II, 161. — III, 60, 214; conduit Retz prisonnier à Vincennes. IV, 167, 169.
ALCAÇAR des rois Maures. Visité par le cardinal de Retz pendant son voyage. IV, 231.
ALDOBRANDIN (cardinal). II, 288. — IV, 295.
ALÈGRE (d'). III, 259.
ALENÇON (Mademoiselle d'); devait épouser le duc d'Enghien. II, 318.
ALERREAU; courtisane. II, 100.
ALEXANDRE VII, pape. *Voy.* aussi Chigi. III, 336.
— Son élection. IV, 322.
— Consulté par Retz sur la manière de se conduire à Rome, 326. — Sa réponse, 328, 329, 330, 331, 341, 352.
— Fait apporter son cercueil sous son lit, 328.
— Donne le *pallium* à Retz, 328. — Plaintes de Lyonne à ce sujet, 329.
— Ses finesses, 331, 334.
— Son mécontentement contre Retz, 335.
— Sa prétendue piété, vain, envieux et menteur, 343.
— Conduit les cardinaux aux sept églises; — sa vaisselle, 344.
— Prétend avoir converti la reine Christine, 345.

ALEXANDRE VII ; maltraite Retz. IV, 349, 357.
— Son formulaire attaqué par le Parlement, XXI.
— Sa mort, XXII.
ALEXANDRE (empereur). I, 31, 92, 254.
ALIGRE (d'). II, 149.
— Lettre à le Tellier, 152, 163.
ALIGRE (capitaine) ; affectionné à M. le Prince. II, 412.
ALLEMAGNE. Allemands. (Soldats et armée d'). XIV. — I, 9, 186, 324. — II, 25, 77, 80, 81, 356, 382, 383. — III, 119, 127, 304, 340. — IV, 75, 224, 287, 308.
ALLIOU (d'). II, 111.
ALLUIE (marquis d'). II, 99.
ALSACE. II, 151.
ALTINVILLE (Madame d') ; une des plus belles femmes de Paris. II, 316.
AMBLIZE (prince d'). I, 30.
AMBOISE (cardinal d'). I, 120.
AMBOISE ; conjuration, citée. II, 183, 185.
AMBOISE (château). I, 75, 76, 121.
AMBROISE (saint). I, 66, 112, 113.
AMELOT (premier président) I, 231, 233.
— Ses paroles à Condé. III, 390.
— Désavoué par sa compagnie, 391.
AMELOT (abbé). IV, 202, 251.
— Abandonne Retz, 350.
AMIENS (ville). I, 36, 37, 39, 52. — II, 160. — III, 238, 401, 412. — IV, 188.
AMILLY. II, 36.
AMIRAL DES INDES (vaisseau). IV, 233, 234.
AMNISTIE. II, 321.
— Demandée par les Frondeurs. IV, 61, 77, 80, 92, 97, 121, 122, 126, 141, 267. *Voy.* Louis XIV et Parlement.
AMOURS (Mademoiselle d'). II, 235.
ANASTASE (saint). IV, 260, 262.
ANCRE (Concini, maréchal d'). I, 51, 189, 120. — IV, 160.
ANCTOVILLE. — I, 58. — II, 10, 40, 95, 96, 97, 110.
ANDABATES (combat des). III, 284.
ANET. I, 74. — II, 188.
ANGENNES DE SILLY. *Voy.* la Rochepot.
ANGERS. I, 93, 103, 109. — II, 388.
ANGERS ; assiégé. III, 311, 312. — IV, 373.
— Défendu par Rohan, 346. — IV, 19.
ANGERVILLE. Veut assassiner Retz. IV 14, 15.
ANGERVILLE. La princesse de Condé y tombe malade. II, 214. — III, 232, 252.
ANGERVILLERS. II, 373.
ANGLETERRE et Anglais réfugiés en France, XII. I, 101, 105, 110, 119, 121, 174. — III, 72, 457. — IV, 182, 287, 364, 376, 377. *Voy.* Charles Ier, Charles II, Henriette.
ANGOULÊME (duc d'). III, 227.
ANGOULÊME (château d'). II, 228, 241.
ANGOVILLE ; agent de Mazarin. III, 401.
ANISY (d'). II, 245.
ANJOU (duc d', frère de Louis XIV). I, 99.
— Sort de Paris ayant la petite vérole, 196. — III, 40. — IV, 120.
ANJOU (province) I, 8, 103, 118. — II, 121, 159, 203, 239, 379. — IV, 150, 157.
ANNE D'AUTRICHE (reine-régente de France) ; ses dévotions. I, 82.
— Adorée à cause de ses disgrâces, 92; 93.
— Sa régence, 119, 127.
— Donne sa confiance à Mazarin, 88, 125.
— Mande Retz, 107, 108, 112, 124, 175, 182, 225.
— Retz veut lui être agréable, 119, 155.
— Ordres envoyés au Parlement, 136.
— Mande cette cour, 135, 137, 138, 139.
— Sa conduite pendant les émeutes, 156 à 162, 164 à 169, 175, 178.
— Reçoit le Parlement, 176, 177.
— Sort de Paris, 186, 194, 196, 207.
— Est priée de ramener le Roi à Paris, 189, 190.
— Reçoit très-bien le Coadjuteur, 221.
— Ne ménage pas le Parlement, 234.
— Accepte la déclaration relative à la sûreté individuelle, 199.
— Revient à Paris, 200.
— Haïe du peuple, 212, 214.
— Son opiniâtreté, 215.

TRICHE; le Parlement lui
députés. I, 231, 233.
ise de les recevoir, 232,

trait par Retz, 232.
es gens du Roi, 232.
nses aux députés du par-
3, 319, 330.
Ruel pour les conférences,

née, 14, 20, 77, 82, 83,
, 91, 96 à 100, 103, 104,
114, 118, 149, 150, 151,
193, 197, 201, 214, 217,
244, 278, 281, 287.
nte des prétentions du Par-
, 4, 25
u'elle fait faire à Retz. II,
365.
stait le Coadjuteur. II, 54,

qu'elle ne consentira pas
azarin du ministère, 110.
e recevoir les Frondeurs,

e sortir de Paris madame
se, 121, 122, 123.
de la surintendance des

ontre elle, 136.
ègne, 147.
etz, 148, 150.
chée à Mazarin, 154.
esse à Notre-Dame, 169.
de l'affaire des rentes,

ndi, archevêque de Paris,
Parlement, 181.
mmode avec Madame de
et se sert d'elle, 197, 198.
contre Condé, 199.
Retz, 198.
s avec Retz, 199, 204.
e arrêter Condé, 201.
le traité signé par Mazarin
Prince, 206.
nse Guitaut, 206, 220.
fermeté de Retz, 235.
le Guyenne, 247. — Dé-
putés. 249.
t avec Monsieur, 326.
e la translation des prin-
iers, 271. — Ordre à ce
297, 298, 300.

ANNE D'AUTRICHE; elle s'allie au parti de Retz, VIII.
— Offre le cardinalat à Retz. II, 300 301, 302. — IV, 379.
— S'occupe de la mise en liberté des princes. II, 324, 330, 332.
— Reçoit les députés du Parlement, 333; 334, 337, 340.
— Mentionnée, 10, 16 à 18, 22, 39, 42, 64, 108, 119, 153, 154, 215, 224, 245, 266, 268, 273, 292, 293, 295, 296.
— Instructions de Mazarin, dans lesquelles il est question de la Reine. II, 345, 349, 353, 355, 359. 363, 365, 367, 372, 379, 382, 384.
— Désire le sacre du Roi, 356.
— Tiendra ce qu'elle a promis aux Frondeurs, 368, 369.
— Ordres contre Damont, 369, 389.
— Approuve les instructions données par Mazarin, 386, 388, 391, 392, 394, 395.
— Disposée à accorder aux princes ce qu'ils demandent, 387.
— Reçoit une lettre de la princesse de Condé; fera un voyage à Saumur et en Poitou, 398, 400.
— Reçoit les députés de Bordeaux, 402.
— Satisfaite de Monsieur, 404, 413.
— Ses ordres au sujet des princesses de Condé, 405, 408.
— Désire qu'on fasse connaître son mécontentement aux Parisiens, 410, 411.
— Son départ, 414.
— La Reine, malade, n'accorde pas d'audience au Parlement. III, 2.
— Sa réponse aux remontrances du Parlement, 4, 5, 6, 8, 9.
— Son chagrin de l'hostilité des Frondeurs contre Mazarin, 13.
— Mande le Parlement, 14.
— Ses paroles contre Retz, 15.
— Demande une conférence à Monsieur, qui la refuse, 22, 23, 24, 30.
— Son but en feignant de désirer la mise en liberté des princes, 25.
— Refuse de renvoyer Mazarin, 26.
— Est informée de l'entrevue de Chandenier et de Retz, 29.
— Assemble un conseil au Palais-Royal, 31, 32.

ANNE D'AUTRICHE; nie avoir eu l'intention d'emmener le Roi hors de Paris, III, 40.
— Reçoit Monsieur et les princes, 41, 42.
— Avis qu'elle fait donner à Retz, 54.
— Aigrie contre lui, 55.
— Mande Chavigny, 56.
— Sa réponse à Monsieur; change ses ministres, 57, 62.
— Haïssait Chavigny, 66, 67.
— Offre le ministère à Retz, 74.
— Elle le mande au Louvre, 77.
— Conférence avec lui; elle lui offre de nouveau le ministère, *mais elle avait le Cardinal dans l'esprit et dans le cœur*, 78, 80. — Ses paroles à Retz, sa colère, 81, 84, 86, 88, 107, 128. — IV, 370.
— Retz lui promet de faire quitter le pavé au prince de Condé. III, 89, 96, 100.
— Ses paroles à Mademoiselle de Chevreuse, 90.
— Outragée dans les libelles, 96.
— Craignait le raccommodement de Monsieur avec M. le Prince, 98.
— Projet de faire de nouveau arrêter M. le Prince, 98, 99, 100, 104, 106, 114, 123, 124.
— A tort de se fier à Lyonne, 104, 106.
— Ajourne à la majorité du Roi le changement de ministère, 107, 112.
— Apprend le départ de M. le Prince, 117.
— Chavigny négocie en son nom, 122.
— Plaintes de Condé contre elle, 123.
— Elle négocie pour le retour de Condé à la cour, 125, 126, 127, 130, 132, 134, 152, 155, 165.
— Nouvelles conférences avec Retz, 131, 132, 133, 134, 136, 137, 138, 140, 141, 142.
— Contente de Retz, 143, 163, 165, 175, 189, 190, 192, 206.
— Ne s'accommodera pas avec Condé, 143, 144. — IV, 369.
— Ses réponses au Parlement. III, 147, 151, 161, 169, 186, 197.
— Ses emportements, 141, 208.
— Outrée contre les Frondeurs et les *princes*, 159, 175, 176, 181, 205.
ANNE D'AUTRICHE; affaire des sous-ministres dont le renvoi est demandé, 164, 165, 172, 178, 179, 196.
— Soupçonne Retz. III, 168, 193.
— Le mande, 204.
— Se plaint de Molé, 183.
— Déclaration en faveur de Condé, 202, 203.
— Reçoit froidement Condé et Monsieur, 203.
— Approuve le Mémoire contre Condé, 209, 212.
— Charmée de ce que Retz résiste à M. le Prince, 213, 214, 232. — Ou lui fait comprendre le danger de la situation, 229, 230. — Doit étouffer cette affaire, 231.
— Son inclination pour Mazarin, 143, 153, 154, 155, 158.
— En reçoit des lettres pleines de tendresse, 68, 69, 70, 82, 85.
— *Le pauvre M. le Cardinal*, 200, 225.
— Son prétendu mariage avec Mazarin, X.
— Aimait Mazarin, XI.
— Les événements de la Fronde sont un enchaînement de l'attachement de la Reine pour Mazarin. III, 135, 236.
— Extraits de diverses chroniques relatives à son affection pour Mazarin, 236, 239.
— Les libelles disent qu'elle l'avait épousé, 241.
— Retz lui fait la cour, X.
— Feint d'en être amoureux; — *il a les dents fort belles*. III, 233.
— Beauté des mains de la Reine, 233.
— Comédie de la Suissesse jouée à l'égard de la Reine et d'un commun accord entre Retz et Madame de Chevreuse, 372.
— Était très-coquette, 234, 235.
— Galanteries de sa jeunesse, Eguilly, I, 11; Bellegarde; Richelieu, 15; Beaufort, 81, 88, 93; Buckingham et l'aventure du jardin du Louvre, et du voyage d'Amiens. III, 34, 236, 237, 238, 240.
— Contente de Monsieur, 244.
— Désire le départ de Condé, 245, 249 235.
— Se méfie de Monsieur, 251

ANNE D'AUTRICHE; négocie avec Condé, 236.
— Ne garde plus aucune mesure à l'égard de Condé, 242.
— Désirait être libre et quitter Paris. III, 263, 264.
— Désire le rappel de Mazarin et agit en conséquence en sortant de Paris, 265, 266, 267.
— Négocie avec les Frondeurs, 268, 276, 277, 281, 282, 319.
— Informe le Parlement du rappel de Mazarin, 308.
— Sa hardiesse, 278.
— Doit laisser toute chose dans la confusion, 284.
— Retz lui est dévoué, 305, 322, 323, 325, 334.
— Reçoit le Parlement, 306, 329.
— Peu satisfaite de la nomination de Retz au cardinalat, 337.
— Très-abattue, 363.
— Accorde des abbayes, 336.
— Mentionnée, 26, 50, 53, 115, 170, 216, 226, 228, 246, 340. XL.
— Instructions envoyées par Mazarin à diverses personnes par ses ordres ou en son nom, 397, 398, 399, 408, 409, 410, 411, 420, 422, 423, 427, 429, 430, 435, 440.
— Va en Guyenne, 400.
— N'est pas hostile à Retz, 417, 418.
— Chavigny lui avait été très-hostile sous Richelieu, 455, 456.
— La Reine fait prendre des engagements par Retz à son égard. IV, 6, 30.
— Consent avec peine au rappel du Chancelier, 69.
— Veut le rappel de Mazarin, 78.
— Assurances de dévouement que Monsieur lui fait donner, 80, 81, 89.
— Recevra la députation du clergé à Compiègne, 82.
— Cette députation conduite par le cardinal de Retz; — conversation que la Reine eut avec lui, 92, 94, 96, 97, 98.
— Craignait les sous-ministres, 99, 100, 102, 119, 120.
— Calomniée, 105, 106, 127.
— A son arrivée à Paris, reçoit très-bien Retz, 132, 139, 142.
— Aigrie contre lui, 143, 144, 158, 159, 161.
ANNE D'AUTRICHE; veut rappeler Monsieur d'exil, 142.
— Fait arrêter Retz, 182, 185, 194, 172.
— Questionne Retz au sujet de sa prison. IV, 136.
— Ne veut pas qu'il soit mis en liberté, 31, 239, 321. *Voy.* aussi la Bibliographie, LXIX.
— Mentionnée. IV, 18, 28, 30, 181, 267, 277.
ANNE (dame); émeutière. III, 289. — IV, 277.
ANNERY (Charles d'Ailly, sieur d'). II, 119, 189, 195.
— Dévoué à Retz. III, 26, 71, 214. — IV, 212.
ANNIBAL (signor). IV, 245, 246.
ANSELME (Père). *Voy.* la Bibliographie, LXIX.
ANTONIN (empereur). I, 29.
ANVILLE (François-Christophe de Lévi Vantadour, comte de Brion, duc d'); amoureux de Mademoiselle de Vendôme. I, 67, 69, 72.
— Sa frayeur des revenants, 70.
— Son projet de mariage. III, 2, 42, 314.
— Négocie pour Monsieur, 279, 288, 317. — Sa conversation à ce sujet, 319, 320, 321, 322. 335. — IV, 102, 129.
APPARITION. *Voy.* Diable.
AQUAVIVA (cardinal). IV, 295, 299, 301, 315.
ARAGON (royaume d'). I, 119. IV, 230, 231, 232, 284.
ARCADE; fait déposer Saint-Chrysostome. IV, 260.
ARCHIDUC. *Voy.* Léopold.
ARCHIVES départementales. *Voy.* Bibliographie, LXIX.
— Communales. *Ibid.*
— Du ministère des Affaires étrangères. *Ibid.*
ARCOS (duc d', vice-roi de Naples). Lettre. IV, 267.
ARDENNES. IV, 79.
ARGENTEUIL (*François de Basclé*). I, 169, 170, 178.
— Dirige les émeutes, 174. — III, 71.
— Service qu'il rend à Retz, 281, 284.
— Envoyé chez la Reine. IV, 7.

ARGENTEUIL; confère avec Mazarin. IV, 8, 81, 157.
ARGOUGES (d'). I, 137.
ARLES. I, 81, 103, 116.
ARLON près Stenay. II, 383.
ARNAULD D'ANDILLY (Robert). I, 32, 64.
ARNAULD (mestre de camp). I, 19, 21, 274. — II, 134, 192.
— Service qu'il rend à la cause des princes prisonniers. 18, 27, 299, 314, 317, 319, 321, 323, 324, 339.
— Ses galanteries avec Marion de l'Orme. 279.
— Doit se retirer à Linq. 387
— Commande à Dijon. III, 55.
— S'occupe des intérêts de M. le Prince. 427.
ARNOLFINI (D. Joseph de Illescas); moine espagnol envoyé aux Frondeurs. I, 284. — Sous le nom de don Joseph de Illescas. 285.
— Ses négociations à Paris. 290, 291, 292.
— Au Parlement. 294, 298, 299.
— Le Parlement veut qu'on lui fasse bonne chère. 300, 302.
— Dépêche un courrier à Bruxelles. I, 300, 303, 309, 318, 334. — II, 6, 9, 18.
— Traite avec les Frondeurs. 30, 33, 73.
— Ode en son honneur. 79, 104, 114.
ARRAS (ville). II, 212, 403.
— Prise. III, 17. — IV, 209, 224.
ARTOIS (Robert, comte d'). I, 43.
ASSASSINAT. Complot contre Richelieu. I, 75, 76.
— Contre Mazarin. 91. *Voy.* Mazarin, Importants.
— Contre Retz. *Voy.* Retz.
ASSEMBLÉE DE NOBLESSE. II, 138. — III, 17, 25, 26.
— Le gouvernement veut la dissiper. III, 44, 45, 47, 49, 52, 331, 438, 442. — IV, 268.
ASTALY (cardinal). IV, 294.
ATIS. *Voy.* Viole.
ATTICHI; son duel. I, 4.
AUBETERRE (chevalier d'). III, 350, 354.
AUBIGNY (d'), du nom de Stuart. Sa fermeté dans les affaires de l'archevêché de Paris. IV, 293.
AUBRY (président); propose de faire la paix. I, 278, 279, 305.
— A l'assemblée de l'Hôtel de Ville. III, 377, 379, 380. — IV, 56.
AUBUSSON DE LA FEUILLADE. I, 6.
— George, archevêque d'Embrun. II, 48.
AUCH. I, 26. — II, 365.
AUGUSTE (empereur). I, 125.
AUGUSTIN (saint). Ses doctrines. IV, 314, 315.
AUGUSTINS réformés et déchaussés, ou capucins noirs. I, 71.
AUGSBOURG, XIV.
AUMALE (duc d'). I, 227.
— Ses galanteries avec Mademoiselle de Chevreuse. II, 306, 307.
AUMALE (Monseigneur le duc d'). Le château de Chantilly lui appartenait. II, 214.
AUMONIER (grand). I, 109.
AUMONT (Villequier, maréchal d'); son duel. I, 42, 274. — III, 34, 81, 200.
AUTRICHE. I, 57, 92. — II, 17, 21, 259. — IV, 66, 292.
AUVERGNE. II, 160. — III, 127, 380, 387, 446. — IV, 19.
AUXERRE. IV, 2.
AVANTON (d'). IV, 195.
AVAUX (Claude de Mesmes, comte d'); chez le duc d'Orléans. II, 224, 225.
— Son avis relatif à la paix générale. 257, 258, 259. — Chargé de la traiter. 261.
— Ses paroles. 262, 263. — III, 153.
— Veut être employé à la paix générale. 442, 443. — IV, 336.
AVAUX (le jeune). III, 217, 218.
AVENET (madame d'). II, 123.
AVERTISSEMENT de l'Éditeur. I, I, II.
AVOCAT (l'). Chanoine de Notre-Dame IV, 253.
AVRANCHES. L'évêque de cette ville III, 314, 315.
AZOLINI (cardinal). III, 337. — IV 295, 298, 299, 304, 311, 313.
— Son opinion sur le Pape. 328.
— Ses relations avec Retz. 329, 340.

B

BAAST (de). II, 233, 414.
BACHAUMONT. III, 297, 383. *Voy.* la Bibliographie, LXIX.
BACQUEVILLE. Le Roi y couche. II, 319.
BAGNI (général). I, 125.
BAGNOL. III, 122. — IV, 110.
— S'occupe des intérêts de Retz, 130.
BAILLEUL (président le). I, 30.
— Député vers le Roi en Guyenne. II, 246.
— Revient à Paris. 249, 250, 256.
— Surintendant des finances. 255.
— Sa foiblesse. III, 294, 303.
— Sa députation à Poitiers vers la Reine. 308, 314, 315.
— Préside le Parlement. 340.
— Sa réponse aux princes. 373. — IV, 296.
BALACE. III, 71.
BALE. II, 127.
BALTHAZAR (régiment). II, 380. — III, 350.
BALTON. III, 260.
BANDINELLI (Monsignor) IV, 342.
BAR; chargé de la garde des princes prisonniers à Vincennes. II, 268, 270, 272, 297, 298, 327.
— Instructions de Mazarin à ce sujet. 343, 354, 360, 301, 361, 368, 378, 390. — III, 40, 423, 424, 442. — IV, 164.
BARANKIEWICZ. Portrait de Retz, LXIV.
BARBARIE (côtes de). IV, 237.
BARBEAU (abbaye). II, 148. — IV, 190.
BARBERINI (cardinal Antoine). I, 125.
— Avait fait assassiner le neveu du Pape. II, 287. — IV, 49.
— Sa conduite à l'égard de Retz. 250, 296, 297.
— Au conclave. 299, 300, 306, 307, 308, 309, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 319.
— Ses offres d'argent faites à Retz. 327, 329, 332, 335, 341, 346, 338.
BARBIER; père de l'abbé de la Rivière. I, 114.
BARCELONNE (ville). II, 337.
— Reprise par les Espagnols. IV, 65, 228.
BARDOUVILLE; conspire avec le comte de Soissons. I, 38, 45.
— Son duel. 42.
BARENTIN (président). IV, 47.
BARIÈRE (de). I, 273. — II, 110, 111.
BARILLON (président). I, 12, 75, 121. — IV, 318.
BARNEVELT. II, 71, 84.
BAROIS. IV, 116.
BARON (conseiller). III, 286.
BARRADAS. I, 36. — III, 214.
BARREAUX (des). I, 19, 20, 42. — II, 279.
BASSÉE (la). II, 40, 47, 379.
BASSOMPIERRE (maréchal de); prisonnier, conspire contre Richelieu. I, 4, 30, 31, 32, 97.
— Ses galanteries. I, 238. — XXXIII.
BASTI (signora). IV, 313.
BAUTRU. I, 82, 93, 156, 157, 158.
— Ses bouffonneries. 182. — II, 109. — III, 314. *Voy.* la Bibliographie, LXIX.
— Sort de Paris. IV, 83.
BAVIÈRE. II, 132.
BAYEUX (évêque de). II, 193.
BAZIN (M.). *Voy.* la Bibliographie, LXIX.
BAZOCHE. II, 252.
BEAUCE. III, 439.
BEAUCHÈNE; gentilhomme au service de Retz. IV, 213, 224, 225.
BEAUFORT (François de Vendôme duc de). Petit-fils de Henri IV. IV, 383.
— Fait le galant de la Reine. I, 81, 83.
— Chef du parti des Importants. 87, 88, 89; — est arrêté. 91, 95. — IV, 127, 177, 179.
— Son incapacité. I, 92.
— Prend parti pour Madame de Montbazon contre Madame de Longueville. 90.
— Son évasion. 200.
— Ses galanteries. 239.
— Son portrait par Retz. 253.
— Arrive à Paris. 266, 267.

BEAUFORT (le duc de). Sa requête au Parlement. I, 268.
— Son entreprise sur Corbeil. I, 273; — sur Gien, le Mans et sur Blois. IV, 373; — sur Charenton. I, 276, 277, 278.
— Devait être assassiné. 282.
— Son crédit à Paris. — 307, 308, 315, 323, 325, 330, 331, 332.
— Son peu de secret. 324.
— Mentionné. 97, 272, 285, 286, 291, 306, 333, 334.
— Sa popularité à Paris. II, 8, 59, 60, 77, 81.
— Veut la survivance de l'Amirauté. 18.
— Une de ses glissades. 100.
— Mesures violentes proposées par lui. 52, 55.
— Influence de Retz sur lui. 149.
— Ses paroles. 58, 59.
— Empêche au peuple de pénétrer dans le Parlement. 62.
— Amnistié. 110, 119, 126.
— Sa querelle au jardin de Renard, 139. — IV, 382.
— Retz se sert de lui. II, 145.
— Son indiscrétion. 146, 153.
— Sa tendresse pour Madame de Nemours. 154.
— Parle mal de Condé. 157, 158.
— Protége les rentiers. 164, 167.
— S'intéresse à la Boulaye. 168, 169.
— Était impuissant. 174.
— Offre ses services à M. le Prince. 175.
— Conclusion contre lui lues au Parlement. 178, 181, 183.
— Ses paroles au Parlement. 179, 182, 186, 191.
— Porté par la foule. 187.
— Sa pénurie. 188.
— Était fort lourd d'esprit. 192.
— Gouverné par madame de Montbazon. 197.
— Doit ignorer le projet d'arrestation des princes. II, 201, 202, 235.
— Aura la survivance de la surintendance des mers. 202, 209, 236.
— La princesse de Condé réclame son assistance. 213.
— Visité par Mazarin. 228; — qui veut le brouiller avec Retz. 235, 236.
BEAUFORT (le duc de). Chez le duc d'Orléans. II, 244, 256.
— S'occupe des affaires de Guienne. 247, 248.
— Mentionné. 7, 12, 24, 26, 39, 47, 48, 57, 79-83, 85-89, 121, 122, 138, 152, 172, 173, 269.
— S'oppose à la translation des princes. 272. — Renonce à cette opposition. 273.
— Ses indécisions. 284, 290, 31[illegible] 317.
— Mécontent. 293.
— Doit être arrêté. 302.
— Traite avec le parti des princes. 318, 319, 320, 321, 322.
— Son discours singulier. 340, 34[illegible] *Voy.* le Manifeste. IV, 381.
— Mazarin le ménage. II, 357, 364; — et lui accordera des grâces. 366, 368, 370, 373, 393, 394, 399, 413.
— Demande que les amnistiés ne rentrent pas à Paris. 386.
— Doit être informé du voyage du Roi en Poitou. 399; — et du séjour de Sa Majesté hors de Paris. 411.
— Demande une charge pour la Boulaye. 405; — en termes peu convenables. 406.
— Ses défiances. 407.
— La Reine lui accordera ce qu'il demande. 414.
— Comparaison que Mazarin fait de lui avec Cromwell. III, 6.
— Ses paroles au Parlement. 10.
— Retz le prévient du projet de départ du Roi. 36, 37, 38.
— Anime Monsieur contre la cour. 45, 58.
— Se brouille avec la Fronde. III, 58, 59, 60, 61, 66, 69.
— Retz l'attaque. 73.
— Passe pour Mazarin. 180, 213.
— Joue un personnage ridicule dans la Fronde. 226, 227. — IV, 377
— Accompagne Condé au Parlement. III, 243.
— A Limours. 244.
— Commande les troupes de Monsieur. 310, 316, 352, 354, 355, 356, 357. — IV, 372.
— S'[illegible] Orléans. 358.

Beaufort (le duc de). Sa belle conduite à Bléneau. III, 261.
— Sauve les officiers de ville d'une émeute. 383.
— Ses intérêts. 392. — IV, 264.
— Se conduit mal à l'égard de Mazarin. III, 405, 422, 425.
— On s'occupe à le brouiller avec Retz. 431, 434, 446, 452.
— Mentionné. 42, 46, 404.
— Campement de son armée. IV, 2, 3, 18, 23, 26, 27.
— Se rend à Paris. 32, 54, 116.
— Son duel avec le duc de Nemours. 39, 69, 70.
— Une de ses lourderies. 40.
— Calme l'émeute. 47.
— Gouverneur de Paris. 53, 56, 115; — se démet de ces fonctions. 121, 122, 125, 132.
— Ne s'oppose pas à l'entrée de Mazarin en France. 373.
— N'avait pas secouru Angers. 373.
— Conseille à Monsieur de chasser le Roi de Paris. 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140.
— Reçoit ordre de sortir de Paris. 141, 143.
Beaugency. IV, 201.
Beaujeu (régiment). III, 361.
Beaulieu (abbaye) doit fournir des blés à l'armée du Roi. III, 412.
Beaupreau (Maine-et-Loire). I, 7, 8, 9. — IV, 214, 217, 224.
Beaupuy (comte de). I, 88.
Beauregard conspire contre Richelieu. I, 36, 57.
Beaurevoir (de). II, 380.
Beauvais (Madame de), femme de chambre de la Reine. I, 93.
— Ses galanteries avec le Roi. III, 153, 232, 250.
— Son influence sur la Reine. I.
Beauvais (ville). I, 81, 82, 99.
Beauveau défend le Pont-de-Cé. III, 312.
Beauveau. *Voy.* Nerlieu
Beauveau (régiment). II, 245.
Bec (baron du). I, 12.
Bec (abbaye du) demandée par plusieurs personnes. II, 265.
Belesbat (abbé de). IV, 217.
Bellegarde (Roger de Saint-Lary de Bellegarde); ses galanteries pour la Reine III, 235, 237.
Bellegarde (fort) défendu par Tavannes. II, 212, 221, 366, 372, 376, 377, 378, 383, 401, 402. — III, 55, 208.
Belle-Isle (comte de). I, 271.
Belle-Isle (Bretagne). I, 37; Retz y arrive. III, 17. — IV, 182, 219, 220, 221, 222, 289.
Bellerose (acteur). II, 120.
Bellièvre (président de). I, 248, 249, 285, 291, 309, 331, 333, 334. — II, 24, 26, 29, 32.
— Ses paroles et ses propositions au Parlement. 33, 37, 38, 52, 59, 61, 68, 69, 70, 72, 74, 75, 78, 79, 87, 89, 90, 93, 125, 145, 146, 149. — III, 341. — IV, 109, 150, 155.
— Les Frondeurs se réunissent chez lui. II, 165, 160, 167, 174, 187, 217, 229, 236.
— Chez le duc d'Orléans. 255, 258. — III, 321, 322, 323, 333, 336.
— Se plaint de la manière dont on agit à l'égard de Retz. II, 275, 277.
— Bon Frondeur. 284.
— Est d'avis que Retz demande le cardinalat. 286, 289, 290.
— Adhère au parti des princes. 339, 364.
— Négocie dans l'intérêt de M de Vendôme. 393, 394, 406. — III, 52, 60.
— Dîner chez lui. 68.
— Accompagne Retz à Montrouge, chez Châteauneuf. 208.
— Rédige un mémoire contre Condé. 209.
— Sa conversation avec Retz, 241.
— Avait connu Cromwell. 259, 318
— Ses paroles. 341.
— Se sépare de Retz. 450.
— Reproche à Retz son inaction IV, 8, 108.
— Devient premier président; sa conversation avec madame de Lesdiguières. 167
— Intervient en faveur de Retz prisonnier. 182, 190
— Conversations au sujet de la mise en liberté de Retz, IV, 191, 192, 193, 196, 198, 197, 198, 201, 202, 206, 208, 212.

Bellièvre (président de). Son témoignage évoqué par Retz. IV, 264, 265, 337.
Belot emprisonné. II, 194.
Beloy. 217, 280.
— Mission qui lui est confiée. III, 110, 340.
— Conseils donnés à Mazarin. 4, 213.
— Fait un rapport contre Retz. 143.
Berci (de). III, 370.
Bergamon, agent de Mazarin. III, 400.
Bergerac. III, 350.
Bergeron (commis). I, 75.
Bergue-saint-vinos. III, 261.
Bermont (conseiller). III, 357.
Bernay (conseiller). I, 233.
Bernay (abbé de). III, 108. — IV, 151.
Bernin (cavalier). IV, 326.
Berny; la princesse de Condé y arrive. II, 214.
Berri. II, 400, 409. — III, 68, 198, 212, 258, 311, 439.
Berriat-saint-prix. *Voy.* la Bibliographie, LXIX.
Bertet; doit être mis en liberté. II, 387, 395.
— Agent de Mazarin. III, 85, 88, 91.
— Revient de Brusle. 106, 159, 186, 200, 203, 206, 229, 233.
— Négocie avec le duc de Bouillon. 268-270, 285. — IV, 11, 95.
Bertin du rocheret I, 3, 6.
Bertot (secrétaire du roi de Pologne); doit être autorisé à voir madame de Bouillon en prison. III, 399, 408.
Besançon. II, 320.
Béthune (François comte de); l'un des Importants. I, 88, 273. — III, 25, 27.
— Peu capable de secret. 28. — IV, 24, 360.
Béthune (ville). IV, 182.
Beuil (étang de). XIX.
Beuvron (François d'Harcourt, marquis de). II, 94, 110.
— Sa soumission au Roi. 211. — III, 356, 429.
Beziers; envoyé à Dijon. II, 377.
Bezons. I, 65.
Bible. Citée. III, 383. — IV, 274.
Bibliothèque impériale. *Voy.* la Bibliographie, LXIX.
Bicchi (cardinal); au conclave. IV, 252, 295, 308, 310, 315, 318, 319.
Bicêtre. II, 2.
Bignon, avocat général. II, 184, 188. — IV, 25, 56.
Biringhen. I, 15, 30.
Biscaye (corsaire de). IV, 219, 221, 225.
Bitaut; annonce la paix de Bordeaux. II, 277.
— Fait prisonnier. III, 297, 299, 308, 447. — IV, 141.
Blaisois. II, 188.
Blanc (le), en Berri. III, 311.
Blanc-mauvoisin. III, 447.
Blanche de castille, reine de France. I, 183. — IV, 91.
Blanchefort. II, 404.
Blancmenil (René Potier de). Arrêté. I, 154, 181, 185, 186, 225.
— Attaque Mazarin. 190.
— Frondeur. I, 240. — II, 381.
Blaye. II, 237, 400. — III, 53, 137, 428, 429.
Blénau (combat de). III, 361, 375. — IV, 2.
Blois. I, 35, 37, 40. — III, 282, 300; — entreprise sur cette ville. IV, 373.
— Le Roi y arrive. III, 312, 359, 438; 445. — IV, 77, 78, 80, 99, 103, 106, 204.
Blot. *Voy.* la Bibliographie, LXIX.
Bluet. III, 108. — IV, 93, 96. *Voy.* la Bibliographie, LXIX.
Bocherelle (la). II, 212.
Bohème. I, 110.
Bois-dauphin (madame de). Ses galanteries avec le Garde des Sceaux. II, 291, 311.
Bois-david (chevalier de). IV, 338.
Boisguérin. Service qu'il rend à Retz. IV, 213, 221, 227, 243.
— Sommes à lui payées. 254.
Boislève. III, 313, 314, 383.
Boisrobert. I, 24, 50. — II, 129.
Boisle (de), avocat; menace le président de Novion. II, 60.
— A la tête d'une sédition. 62.
Boissevin. Portrait de Retz, LXII.
Boissy (marquis de). I, 6, 40, 41.
Bon (Tancrède). *Voy.* Rohan.
Bongi. III, 444.

Bonnelle (Madame de). I. 230. — II, 256.
— Exilée. IV, 141.
Bonnières (Pas-de-Calais). II, 379.
Bordeaux, confident de la Vieuville. III, 263.
— Intendant des finances. IV, 17.
Bordeaux (ville). Insurrection de cette ville. I, 271. — II, 142, 152, 228, 229.
— La princesse de Condé y arrive. II, 231, 234, 236.
— Assiégée. II, 238, 240, 242, 245, 253, 271, 275, 276.
— Fait la paix avec le Roi. II, 277, 278, 280, 281, 282, 283, 288, 293, 364, 395, 400. — III, 17, 18, 180, 205, 237, 374.
— L'archevêque de cette ville ambassadeur en Angleterre. III, 242.
— Le prince de Condé s'y retire. III, 255, 259, 261, 262, 300.
— M. de la Rochefoucauld harangue le peuple. III, 352, 387, 394, 411, 436, 428, 429.
— Députés de cette ville. III, 441, 444, 447. — IV, 14, 38, 39, 368.
— (Parlement). Son opposition au duc d'Espernon et au Roi. II, 142, 142, 221, 226, 230, 231, 232, 233.
— Députe à celui de Paris. II, 236;
— et vers le Roi à Libourne. II, 237, 238.
— Traité qui fut conclut avec le Roi. II, 319.
— Écrit à celui de Paris. II, 241.
— Offres que lui fait Monsieur. II, 246, 248, 250, 256, 276.
— Audience que donne la Reine à ses députés. II, 402, 403.
— Se déclare pour M. le Prince et lui offre le titre de duc de Guyenne. III, 260. — IV, 88, 70, 182.
Borguèse (prince). IV, 342.
Borguèse (cardinal). IV, 329.
Borne (la). IV, 339.
Borromée (cardinal). IV, 175, 295, 301, 306, 315.
Bossu (comte de). II, 336.
— Tué. IV, 42.
Bossu (comtesse de). II, 123, 320.
Bouchain. II, 141.
Boucher (le Père). II, 260, 261.
Bouchet. III, 114.
Boufette (la petite). II, 312.
Bouillon (duc de); reçoit le comte de Soissons à Sedan, I, 37, 45, 47, 48.
— Espérait que la Régente lui rendrait Sedan. I, 96.
— Mauvais état de ses affaires. I, 220.
— Frondeur. I, 222, 230, 231, 235, 245.
— Offre au Parlement ses services. I, 257, 248.
— Général de la Fronde. I, 205, 276.
— Traité d'union des Frondeurs signé chez lui. I, 272.
— Son portrait par Retz. I, 236.
— Ses rapports avec l'Espagne. I, 284, 286, 287.
— Conférence à ce sujet. I, 288.
— Prépare la réception de l'envoyé de Fuensaldagne et confère avec lui. I, 289, 290, 291, 293, 300, 303, 305, 309, 309, 310.
— Son unique défaut. I, 311.
— Annonce que Turenne doit se déclarer pour la Fronde. I, 316, 317, 324.
— A la goutte. I, 321, 334. — II, 36.
— Conférence des Frondeurs chez lui. I, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 333, 334.
— Écrit au duc d'Elbeuf. I, 329, 335.
— Mentionné. I, 267, 332.
— Reçoit des dépêches de l'Archiduc. II, 6, 20, 93.
— Est d'avis de traiter avec l'Archiduc. II, 7, 9, 10, 23, 28, 29, 30, 31, 34.
— Ses paroles. II, 11, 12, 23, 24, 26, 27, 52, 53, 54, 55, 74, 81, 82, 84, 87, 88, 90.
— Reçoit des nouvelles de Turenne. II, 13, 14, 15.
— Était la meilleure tête des Frondeurs. II, 25, 71, 82, 152.
— Disposé à s'accommoder avec la cour. II, 40, 41, 42, 43, 54, 56.
— Surpris que la paix soit faite. II, 46.
— Admiration de Retz pour lui. II, 47.
— Conseil de Fronde tenu chez lui. II, 48, 57, 58, 63, 69, 79, 101.

BOUILLON (duc de). Sa déclaration au Parlement. II, 58, 59.
— Dangers qu'il court. 62.
— Maltraité au Parlement. 66.
— Atterré par la désertion de l'armée de Turenne. 69, 70.
— Mécontent de Condé. III, 116, 117, 119.
— Ses prétentions. 136, 137, 197.
— Offre ses services à Condé. 254, 255.
— Ses négociations avec Mazarin. 268, 269; — traite avec lui. 270.
— Retz empêche qu'il ne soit arrêté. 271, 272, 285; — procédure à commencer contre lui. 402.
— En Guienne. 410, 411. — IV, 25, 44.
— Sa mort. II, 405; — IV, 69.
BOUILLON (Léonore-Catherine-Féronie de Berg, duchesse de); dévouée à l'Espagne. I, 220, 284, 286, 287, 290.
— Son influence sur le duc. I, 222. — II, 25, 86, 87.
— Habite l'Hôtel de Ville de Paris. 248.
— Sa beauté. 249; — sa vivacité. 305.
— Confère avec Retz. 288, 303, 305, 308, 309, 312, 313, 316, 327.
— Sa joie de l'état des affaires de la Fronde. 317.
— Sa conduite pendant le siége de Paris. II, 6, 9, 11, 12, 15, 20, 27, 29, 30, 70, 75, 144.
— Son esprit et son jugement. 9.
— Reçoit la nouvelle de la paix de Ruel. 46, 47.
— Avait été dame de l'Infante. 68.
— Apprend que Turenne est abandonné par son armée. 69; — son chagrin. 115; — ses paroles. 135.
— Accouche d'un garçon. 209, 350.
— Sollicite la Régente. 10.
— Son arrestation. 268; — peut écrire à son mari. 350, 362, 374; — doit être enfermée à la Bastille. 387, 390, 392, 397, 401. — III, 399, 408.
— Sa visite à la Reine. III, 2.
BOUILLON (Mademoiselle de). Confidente de Turenne. I, 316. — II, 13, 14, 15, 268.
— Demande un ministre protestant pendant sa prison. II, 350, 387, 390.
BOUILLON LA MARK. III, 218.
BOUILLON (principauté de). Mazarin s'y retire. IV, 61.
BOULAYE (marquis de la). I, 251.
— Ses prétentions. II, 99, 139, 141.
— Envahit la salle du Palais lors de l'affaire des rentiers. 168.
— Était du parti des Frondeurs. 169, 170, 177, 183, 194, 217.
— Mazarin désire lui accorder des faveurs. 368, 371.
— Son voyage à Fontenay. 385.
— Lettre de cachet à lui adressée. 391.
— Son père négocie pour les intérêts du duc de Beaufort. 394, 395.
— Le duc de Beaufort demande une charge pour la Boulaye. 405.
— Elle ne peut lui être accordée. 406. — III, 16, 422, 436, 441. — IV, 383.
BOULAYE (la), père du marquis. Mazarin désire que des confidences s'établissent entre lui et le Tellier. III, 422, 425, 436.
BOULOGNE (bois de). I, 13, 71. — II, 2. — IV, 22.
BOUQUEVAL. I, 224.
BOURBON (Charles de). I, 43.
BOURBONNOIS. III. 360.
BOURBOURG. I, 110.
BOURDEILLES. II, 266. *Voy.* Montrésor.
BOURDET (le). Service qu'il rend au parti des princes. II, 247.
— Réponse de la Reine à son sujet. 249, 251.
BOURDON (S.) Peintre. LXIII, LXIV.
BOURDOT. Doit être chassé. II, 411.
BOURG. II, 238, 298.
BOURG (Tarn-et-Garonne). III, 261, 350.
BOURGES. La princesse de Condé devait s'y retirer. II, 213. — III, 253, 256, 259, 262.
BOURGET (le). IV, 27.
BOURGOGNE. Défend Brie-Comte-Robert. I, 321.
BOURGOGNE (province). I, 121. — M. le Prince y arrive. II, 133, 135.
— Voyage du Roi. 212, 215.
— État de cette province. 344. — III, 56, 59, 387, 437. — IV, 225.
— Régiment de ce nom. 26.
BOURLEMONT (régiment). III, 261.

Bournais (des). Valet de chambre. I, 18.
Boutbilier, abbé de Rancé. I, 239.
Boutillier. I, 92; — son insolence. II, 386.
Boutteville (François-Henri de Montmorency, maréchal de Luxembourg, comte de). Ses galanteries. I, 32.
— Son duel. 5. — II, 137, 140.
— Veut soulever le peuple de Paris. 209, 212, 221, 336, 337; — à Stenay. 330; — à Bellegarde. III, 58.
Bouvard, médecin de la Reine. III, 240.
Bouvier. Agent de Retz. IV, 355.
Brabant, XVI.
Brachet, évêque d'Orange. II, 394.
Brachet. II, 371.
— Agent de Mazarin. III, 91, 159, 203, 229.
— Son avis au Parlement. III, 293, 305, 380 — IV, 93.
Bragelonne (conseiller). I, 155. — III, 314.
Bragelonne (enseigne). Viole la tombe de Mademoiselle de Dunois à Chantilly. III, 230.
Bragelonne (abbé de). Se suicide à Vincennes. IV, 187, 188.
Brutus Philippi. I, 3.
Brancas. I, 203. — IV, 382.
Branchecourt (capitaine). IV, 210.
Brederode (Henri, comte de). II, 125.
Brest. IV, 188, 191, 205, 206.
— Retz devait être transféré au château. 261, 263, 265, 266, 270.
Bretagne. I, 8, 33. — II, 100.
— Le Parlement demande l'union à celui de Paris. III, 309, 424.
— Refuse d'adhérer à un arrêt de celui de Paris. IV, 55, 198.
Brezé (Armand de Maillé, maréchal de). I, 16, 17.
— Confident de Richelieu. 20. — II, 135, 150, 151.
— Se retire à Saumur. 211, 219, 327, 394. — III, 261.
Brezé (Mademoiselle de). III, 115.
Briarre. III, 361.
Brie. [illegible] 188. — IV, 36.
Brie-comte-robert. I, 275, 301, 321, 322.

Bridieu (gouverneur de Guise). II, 112.
— Défend le Catelet. 220.
Brienne (Loménie, comte de). Signe la paix de Ruel. II, 15, 109.
— Reçoit l'écuyer de la princesse de Condé. 398. — III, 18, 23, 24, 25, 209, 244. — IV, 166, 267.
Briet (chanoine). IV, 360.
Brigalier (conseiller). I, 54, 228. — III, 214.
Brillac (conseiller). I, 278, 279, 281, 305.
Brillet. II, 52 — III, 60. — IV, 383.
Briolle. I, 277.
Brion (comte de). *Voy.* Anville.
Brisach. II, 13, 206, 345, 392, 393.
— Mazarin veut s'en emparer. III, 123, 124, 147.
— Se révolte. IV, 66, 111.
Brissac (duc de). I, 19.
— Ses galanteries avec Madame de la Vergne. 68.
— Du parti des Frondeurs. 234, 235, 272, 333, 334. — II, 24, 26, 29, 30, 75, 92, 100.
— Demande l'expulsion de Mazarin. II, 103.
— Amnistié. 110.
— Assiste à la conférence de Ruel. 112, 113.
— Adhère à la conduite de Retz. 119, 124.
— Son duel avec Roquelaure. 124.
— S'occupe de l'affaire des rentiers. 167.
— Mentionné. 138, 172, 181.
— Assiste à une séance du Parlement. 182.
— Détestait sa femme. 189, 190.
— Fait prendre un poignard à Retz. 192.
— Gouverneur d'Anjou. 203.
— Bon Frondeur. 284.
— Chez Monsieur. III, 58, 169, 180, 221, 224, 225, 226, 321. — IV, 4.
— Nommé du conseil de Monsieur. 56, 78, 150, 152, 154, 157, 161, 163, 167, 174, 182, 191.
— Visite Retz à Nantes. 202.
— Favorise son évasion. 205, 206, 213, 214, 217, 218, 219.
— Ses craintes à ce sujet. 220.
— Prête de l'argent à Retz. 222, 350.
Brissac (duchesse de). Avait une in-

commodité ; — elle la communique à Retz. II, 189, 190, 308. — IV, 217.
— Reproches qu'elle adresse à Retz. 18.
BRISSON (président). I, 307.
BRIVES. II, 226.
BROC (van). Musicien. I, 25, 26, 28.
BROGLIO. S'empare du Pont-de-Cé. III, 312.
BROUAGE. II, 237. — III, 261. — IV, 182, 265.
BROUSSEL. Arrêté. I, 154, 156, 158, 160, 161, 162, 164, 166, 169, 175.
— Sa mise en liberté réclamée. 177, 179, 180, 181, 182, 185.
— Ses rapports avec Condé. 193, 195, 196, 215, 217.
— Se déclare pour la Fronde. 222, 231, 239, 240.
— Sa conduite pendant le siége de Paris 280, 297, 332. — II, 110, 168.
— Conclusions contre lui. 178, 183.
— Doit sortir de sa place au Parlement parce qu'il est accusé. 186.
— Sa réponse à ce sujet. *Ibid.*
— Attaque Molé. 188.
— Récusé. 242.
— Avis émis au Parlement. 288, 373. — III, 20, 21.
— Demande l'exclusion des cardinaux du conseil du Roi. 42, 43, 115.
— Parle contre Mazarin. 202, 208, 240, 455.
— Prévôt de Paris. IV, 53.
— Donne sa démission. 114, 115.
— Reçoit ordre de sortir de Paris. 141, 168.
BROW (régiment). IV, 28.
BRUGES (Lisez : Bourges?) Carmélites de cette ville. III, 212.
BRUN (le), peintre. LXIII.
BRUNEAU. Apporte des médailles à Monsieur. III, 271, 344.
BRUNSWICK ZELLE (duc de). II, 122.
BRUSLE. Mazarin y séjourne. III, 33, 68, 101, 104, 107, 135, 143, 181, 205, 186, 200, 255, 268.
BRUSLON (régiment de). II, 161.
BRUXELLES. I, 58, 96, 191, 218, 238, 284, 290, 300, 302, 326. — II, 7, 31, 34, 75, 120, 121, 124, 196. — III, 69. — IV, 28, 43, 44, 303.
BRUYÈRE (la). III, 298.
BUCHEFERT. IV, 59.
BUCKINGHAM. Ses galanteries. I, 16, 260.
— Avec la reine Anne d'Autriche. III, 234. 237.
— Dans les jardins du Louvre. 238.
— A Amiens. *Ibid.* 239.
BUISSON (du). I, 229.
BULLION (de). I, 239. — III, 118.
BUSSIÈRE (la). IV, 346.
BUSSY-LAMETH. I, 317. — II, 171. — IV, 49.
— Son dévouement à Retz. 181, 183, 184.
— (Le vicomte de). IV, 210, 225.
BUSSY-LE-CLERC. I, 307.
BUSSY-RABUTIN. *Voy.* la Bibliographie, LXIX.
BUZAY (abbaye). I, 9, 10.

C

CAEN. I, 247. — II, 94, 153, 211.
— La ville se soumet au Roi. II, 351. — IV, 71.
CALENI (abbé). Doit être enfermé à la Bastille. II, 388.
CALIGULA (empereur). I, 269.
CAMAGLIANE (château). IV, 246.
CAMBRAI assiégé. II, 120, 133, 134, 135.
— Le siége est levé. 140, 141, 142. — IV, 224.
CAMPION. I, 14.
— Conspire contre Richelieu. 42, 43, 44. *Voy.* la Bibliographie. LXIX.
CANDALE (César de Vendôme duc de). Ses galanteries. I, 274. — II, 306. — III, 311, 348. — IV, 282.
— Affection de Mazarin pour lui. II, 137, 139, 222, 230, 364.
CANILLAC (marquis de). Fameux extravagant. III, 215.
CANOLLE pendu. II, 238.
CANTARIN (ambassadeur de Venise). IV, 303.
CANTARINI, banquier de Mazarin. III, 93, 101.
CANTO, témoin à brevet. II, 183, 184, 215. — IV, 368.

CAPELLE (la). I, 36.
— Prise par les Espagnols. II, 231. — III, 412, 413.
CAPET (Hugues). I, 122.
CAPRAROLE. IV, 243.
CARACENE (marquis de). II, 264.
— Envahit le Modénois. IV, 309.
CARDONNE (duché de). II, 80.
CARIGNAN (princesse de). II, 346.
— Trouvait Retz très-laid. III, 233.
CARILLO-QUATRALVA-ZUATA (don Fernand). Bon accueil fait à Retz; commande le bâtiment qui transporte Retz en Italie. IV, 232, 233, 234, 237, 238, 239.
— Son courage. 230; — pendant une tempête. 241.
CARNAVALET. I, 137.
— Doit être mis en liberté. II, 351, 390.
CAROUGE (don). III, 370. — IV, 68.
CARPENTIER, exempt chargé de garder Retz, lui apporte secrètement des lettres. IV, 177, 178, 179.
CASAL. III, 402. — IV, 66.
CASTELNAUDARI. I, 16.
CATALOGNE. II, 368, 371, 395.
— Perdue pour la France. III, 260, 350. — IV, 65, 376.
CATELET (le). I, 36, 295.
— Les Espagnols s'en emparent. II, 220.
— Assiégé. IV, 401, 402.
CATHERINE de Médicis. I, 2. — IV, 320.
CATHOLICON. I, 218.
CATILINA. I, 161.
— Retz visite le champ d'une bataille livrée par lui. IV, 246.
CAUDE-COSTE. III, 350.
CAUMARTIN. I, 3, 245.
— Bon frondeur. II, 62, 177, 284.
— Son avis au sujet du cardinalat que Retz doit demander. 255, 286.
— S'occupe de cette affaire. 288, 289, 290, 291, 304, 305, 307.
— Possédait le traité d'union des deux frondes 321. — Le fait signer à Monsieur. 326, 339. — III, 38, 52.
— Rédige des libelles. 94, 96.
— Donne un festin aux dames de Chevreuse. 106.
— S'occupe de l'insulte qui leur avait été faite au Parlement. 184.
CAUMARTIN; refuse d'accompagner, la nuit, le Coadjuteur. 275. *Voy.* Bibliographie, p. LXIX. — IV, 4.
— Prête de l'argent à Retz. 49, 58, 77, 108, 130.
— S'était allé marier en Poitou. 131, 152, 153, 154, 160.
— Son dévouement à Retz pendant sa prison. 172, 173, 174, 177, 186, 191.
— Va le voir à Nantes. 202, 207.
— Soutient les intérêts de Retz pendant son exil à Rome. — IV, 350, 352, 356, 357.
CAUMARTIN (Madame de). I, 1.
— Retz lui adresse ses Mémoires. IX, XXIII, XXIV, LVI. *Voy.* à la Bibliographie Retz, LXXV.
CAUMESNIL. II, 111, 119, 140, 168.
CAUMONT. III, 279.
CAZE (Madame la duchesse de). Correspondance des Feuquières, publiée d'après ses papiers de famille. III, 273.
CECCHINI (cardinal). IV, 312.
CENTURIONE (Adam). I, 39.
CÉSAR (Jules). I, 2, 92, 101, 122, 161, 254. — II, 378. *Voy.* à la Bibliographie LXXV l'article RETZ.
CESY (cardinal) au conclave. IV, 300, 343.
CHABOT. Épouse mademoiselle de Rohan. I, 60.
CHAILLOT. II, 119.
CHAISE (le chevalier de la). I, 239.
CHALAIS (Madame de). Ses galanteries avec Esguilly. I, 11.
CHALONS. I, 116. — II, 376. — IV, 158.
— Évêque de cette ville. *Voy.* Vialar.
CHALUCET. IV, 206.
CHAMARANDE, valet de chambre du Roi. I, 93.
CHAMBELLAN (grand). III, 396.
CHAMBOIS. Défend le Pont-de-l'Arche. II, 211, 343.
— Sa sœur voulait parler au duc de Longueville, prisonnier. II, 345, 350. — III, 29, 30.
CHAMBON. II, 355.
CHAMBRE (la), médecin. II, 111.
CHAMBRE des Comptes. I, 33, 54, 143, 233, 276.
— Vérifie une déclaration du Roi 206.

CHAMBRE des Comptes; reçoit une lettre du Roi. 232.
— Députe à Ruel. II, 2. — III, 46, 209, 380, 390. — IV, 61, 63, 79.
CHAMBRE de justice I, 141, 189.
CHAMBRET II, 142, 152.
— Sa requête au Parlement. 242.
CHAMPAGNE. I, 3. — II, 18, 130, 151, 316, 329, 379, 404. — III, 438, 447. — IV, 116.
— Régiment de ce nom. I, 35. — III, 351.
CHAMPAIGNE (Philippe de), LXIV.
CHAMPFLEURY. II, 124. — III, 337.
CHAMPLATREUX. I, 331.
— Dévoué au parti des princes. II, 65, 66, 316, 366, 408.
— Ses galanteries. 316.
— Engage son père à quitter Paris sans prendre congé du Parlement. III, 295, 315.
— Sauve la vie à Retz. 219, 224, 339.
CHAMPOLLION-FIGEAC (Aimé). *Voy.* la Bibliographie. LXX.
CHAMRON (conseiller). III, 202, 203.
CHANDENIER (François de Rochechouart) va chez le Coadjuteur. III, 27.
— Exilé. 28. — IV, 163.
CHANTILLY; les princesses de Condé s'y retirent. II, 210, 215, 239.
— Doit être occupé militairement. 385, 397, 398, 404.
— Condé y arrive. III, 250.
— Munitions de guerre dans ce château III, 406. — IV, 71.
CHANVALON (François Harlay de) archevêque III, 312.
CHAPELAIN. I, 95, 155.
CHARENTE. III, 262.
CHARENTON. I, 65, 246, 272, 276, 322.
— Retz assistait à un combat près de cette localité. II, 214. — III, 164, 249. IV, 3, 41, 79.
CHARLEMAGNE. I, 3.
CHARLEMONT. II, 392.
CHARLES Ier (roi d'Angleterre). XVI.
— Sa mort. I, 330. — II, 218. — III, 141.
CHARLES II (roi d'Angleterre); ses rapports avec le cardinal de Retz exilé. XVI.
CHARLES II; Retz veut lui faire épouser Mademoiselle d'Orléans et Mazarin une de ses nièces. XVII.
— Se réfugie à Paris. II, 264, 26[illegible]7.
— Ses relations avec Retz et ses lettr[illegible] IV, 166, 231, 377.
CHARLES-QUINT (empereur). I, 28. [illegible] III, 78. — IV, 246. XIX.
CHARLES V (roi de France). I, [illegible]2, 120.
CHARLES IX (roi de France). I, 2, 1[illegible]0.
CHARLEVILLE. II, 202. — III, 2[illegible]6. — IV, 181, 183, 210, 225, 2[illegible]8, 357.
CHARLEVOIX. *Voy.* la Bibliograp[illegible]ic. LXX.
CHARLOTTE, fille de chambre de [illegible]ne demoiselle de Chevreuse. IV, 14.
CHARNY (Madame de), une des b[illegible]l femmes de Paris. II, 316.
CHAROST (de). III, 230.
CHARPENTIER (M.); sa Bibliothè[illegible]ic. *Voy.* la Bibliographie. LXX.
CHARRIER (abbé) envoyé par Ret[illegible] à Rome. III, 32, 33, 108, 109.
— Négocie la promotion de R[illegible]z. 335-338.
— Envoyé de nouveau à Rome p[illegible] dant la prison de Retz. IV, 1[illegible]8, 181.
— Informe Retz que le pape re[illegible] sa démission d'archevêque. 2[illegible]2, 215, 216.
— Arrive en Toscane. 246, 248.
— Retz habite chez lui à Rome. 2[illegible]3, 251, 304, 305.
— Va chez le pape. 335, 339, 3[illegible]
— Sa jalousie envers les autres [illegible] mestiques de Retz. 355.
CHARTON (président). I, 181, 23[illegible] 300, 322.
— Syndic des rentiers. II, 168, 17[illegible] 177, 183, 193.
CHASSELAT (Ch.); portrait gravé d[illegible] Retz. LXIV.
CHASTENAY. III, 439.
CHATEAUBRIANT (de). III, 71, 214 216, 231, 368. — IV, 157.
CHATEAUNEUF (Charles de l'Aubépin marquis de); ses galanteries. I, 260 — II, 216, 227.
— Sa réputation; nommé garde des sceaux. 228, 229
— Avait à Retz qu'il ne demander[illegible]

jamais le cardinalat avant que Retz ne soit nommé. 229.
CHATEAUNEUF ; ses conseils à Mazarin au sujet de l'affaire de Guienne. 232, 235, 237, 240.
— Conversation avec Retz. 241.
— Soutient l'intendant Foulé. 242.
— Ses divers avis donnés au duc d'Orléans. 244, 245, 246, 251, 254, 259.
— Ses paroles. 256, 273.
— N'est pas d'avis d'écouter les propositions de l'Archiduc relatives à la paix générale. 257, 259.
— Trompait Mazarin. 282.
— Amoureux de Madame de Rhodes. 284.
— Elle négocie auprès de lui en faveur du cardinalat de Retz. 291.
— Amoureux de Madame de Bois-Dauphin. *Id.*
— S'oppose à la nomination de Retz au cardinalat. 294, 301, 302.
— Doit être consulté au sujet du projet de la translation des princes. 296, 297, 303; — et sur d'autres affaires. 357, 362, 372, 374.
— Ne se brouille pas avec Retz. 311, 312, 313.
— Adhère au parti des princes. 322.
— Contribue au renvoi de Mazarin. 325. — III, 33.
— Sa réponse aux députés du Parlement. II, 333.
— Mentionné. 386, 387, 388, 391, 394, 406, 407, 412, 414. — III, 14, 30, 31, 32, 35, 39, 244, 308.
— Entreprend sur la juridiction du Parlement. 4.
— Ses conseils à Mazarin. III, 9.
— Mandé par Monsieur. 12.
— Manifeste contre Retz remis au Parlement. 15, 18, 76, 84.
— Intéressé personnellement à faire ce manifeste. 19.
— Les sceaux lui sont retirés. 57.
— Ses relations avec Retz. 73.
— Qui le désigne à la Reine comme ministre. 76, 77, 88.
— Chef du conseil. 106, 107, 109, 120.
— Mémoire contre Condé. 146, 149, 150, 152, 196.
— Confère avec Retz. 206, 208.
— Conseils donnés à la Reine. 205, 207, 229, 259.
CHATEAUNEUF ; ses paroles au Parlement, 242.
— Désire que la Reine quitte Paris. III, 263.
— S'oppose au retour de Mazarin 284, 288, 288, 274, 277.
— Ses paroles contre Retz. 306.
— Son avis doit être suivi en de certaines affaires. 395, 405, 416, 417, 420, 426, 431.
— La Reine est satisfaite de ses services 430, 442, 445, 450, 452.
— Se déclare contre Mazarin, 511.
— Renvoyé du Ministère. III, 251. — IV, 269.
CHATEAU-PONTIER. II, 329.
CHATEAU-RENAULT, III, 72, 214, 245, 261. — IV, 167.
CHATEAU-THIERRY. I, 110.
CHATELET (Madame du); l'abbé de Retz lui fait la cour. I, 5, 6.
CHATELET DE PARIS (le). I, 232. — II, 254. — IV, 254.
— Condamne une lettre de Retz IV, 284.
CHATILLON (Gaspard de Coligny, maréchal de). I, 19, 57, 61, 148.
— Annonce à Retz l'arrivée de Condé à Paris. 191, 192.
— Sa mort. 276. — II, 232
CHATILLON (duchesse de). III, 2, 112, 259.
— Ses galanteries avec le duc de Nemours. 334, 354, 392.
— Exilée. IV, 141.
— Négocie pour le parti de Condé. 17, 20. — IV, 376.
— Ses galanteries avec Condé. III, 134.
CHATILLON (frère de Bazillon). IV, 47, 318, 339.
CHATILLON (bataille de). IV, 131.
CHATILLON sur-Loir. III, 360.
CHATRE (la). I, 97.
CHAULNES (Honoré d'Albret duc de). II, 160. — III, 58.
CHAULNES (duché). II, 345
CHAUMONT (de). I, 273. — II, 111.
CHAUNY. III, 414.
CHAVAGNAC (de). II, 111, 221.—III, 219, 360.
CHAVIGNY (Léon Bouthilier de). I, 37, 80, 81, 92.
— Protége Mazarin. 123.
— Ses mauvais conseils. 146, 150, 190, 182.

CHAVIGNY ; son arrestation. 166, 198.
— Mis en liberté. 199.
— Obtient la permission de venir à Paris. II, 133.
— Confère avec le Chancelier. 178, 181.
— Dévoué à Condé. 195.
— Son entrevue avec Retz. 196, 197.
— Son influence sur Goulas. 217.
— Traité de coquin par la Reine. III, 83.
— Informe Condé des conférences de Retz avec Lyonne, 103.
— Ami de M. le Prince. 119, 120.
— Ses négociations. 121, 122, 128, 132, 133, 137, 149, 150, 153, 181, 194, 195, 199.
— Insiste auprès de Monsieur pour le faire aller au Parlement. 210, 251.
— Odieux à la Reine. 252, 253.
— Veut raccommoder la Reine avec Condé. 255, 268.
— Se retire en Touraine. 342.
— Engage M. le Prince à venir à Paris, 352, 354, 355, 359, 365.
— Ses inquiétudes. 384.
— Sera rétabli dans le Conseil. 387, 388, 391, 392, 393.
— Mandé de Touraine par la Reine. 56 ; — pour être ministre. 57, 64.
— Retz ne désire pas sa destitution. 66, 67, 76, 450.
— Libelle de Retz contre lui. 454.
— Hostile au duc d'Orléans. 455.
— Emprisonné. 456.
— Projet de mariage pour son fils. 456.
— Veut être ministre. 458.
— Chagrin qu'il éprouve du libelle rédigé contre lui par Retz. IV, 4, 376.
— Négocie avec la cour en faveur du parti des princes. 15, 16, 17, 19, 20, 21, 27, 70, 374, 375.
— Refuse de voir Retz. 372.
— Sa mort. 110, 150.
CHANILLE. III, 190.
CHAUVIRE (régiment). II, 382.
CHELLES (abbesse). Sa querelle avec Retz. II, 193.
CHERBOURG (ville) ; se soumet au Roi. II, 351, 354.
CHÉRUEL. *Voy.* la Bibliographie, LXX.
CHESNE (André du). Consulté par Retz, XXV.
CHEVALIER (grand vicaire de l'archevêché de Paris). IV, 253.
CHEVREUSE (duc de). I, 230. — II, 120.
CHEVREUSE (duchesse de). Le cardinal de Richelieu veut la violer. I, 18.
— Ses galanteries. 90, 260 ; — avec Jars. II, 228 ; — avec lord Ollone. III, 238 ; — et avec Laigues. 285, 286, 306.
— Son portrait. I, 259. — II, 33, 219.
— Arrive à Paris. 120.
— Ses premières relations avec Retz 121.
— La Reine ne veut pas qu'elle reste à Paris. 122, 123.
— Affaire des tabourets à la cour. 159, 173.
— Confère avec la Reine et Mazarin au sujet de Retz 197.
— Répond de lui. 198, 199, 201, 204.
— Porte à la Reine la réponse de Retz. 199.
— Soutient les intérêts de Laigues. 202. — III, 400, 405.
— Agit auprès du duc d'Orléans. II, 204, 205.
— Visitée par Mazarin. 228.
— Sa conduite le jour de l'arrestation des princes. 235, 236.
— Réclame en faveur de Retz, qui n'était pas nommé plénipotentiaire pour la paix générale. 261.
— Dépendante de la cour. 268.
— Singulière conversation avec le Tellier au sujet de sa fille. 273 ; — et avec Retz. 274.
— Ses efforts pour conserver l'union de Mazarin avec les Frondeurs. 282, 283, 284, 288.
— S'occupe de l'affaire du cardinalat de Retz. 290 ; — en parle à le Tellier. 292, 293 ; — Mazarin désire qu'elle détourne Retz de ce projet. 294.
— Fait l'éloge de la conduite de Retz 300, 301, 302, 303, 304, 305, 318, 325.
— S'associe au parti des princes, 339.
— Doit être consultée de la part de Mazarin sur plusieurs affaires. 357, 361, 362, 364, 365, 368, 370, 373, 393.

CHEVREUSE (duchesse de); chargée de négociations diverses par Mazarin. III, 4, 32, 285.
— Contribue à l'éloignement de Mazarin. 33, 34, 51, 52, 57, 60, 61.
— Sa réponse à Viole. 62, 64, 68.
— Son influence sur Monsieur. 68.
— Accusations formulées contre elle par Mazarin. 69, 72.
— Négocie l'entrevue de la Reine et de Retz. 78, 84, 89, 90.
— Connaît le projet de faire tuer M. le Prince. 99.
— Festin qui lui est donné. 106, 108.
— Insultée au Parlement. 183, 184, 185, 229.
— Son projet sur le cœur de la Reine. 233, 234, 235, 371.
— Ses confidences sur la jeunesse et les galanteries de la Reine. 236, 238, 239, 241, 329.
— Mazarin a confiance en elle. 410.
— Doit être employée près du Coadjuteur pour lui faire renoncer au projet d'être cardinal. 416, 417, 418, 419, 420.
— Mazarin veut la brouiller avec le Coadjuteur. 422, 423, 426, 427, 431, 432, 435, 436, 437, 438.
— Doit défendre Mazarin. 440, 441.
— Va au-devant de la Reine. 444, 445.
— Brouillée avec Retz. IV, 11, 12.
— Brouille sa fille avec Retz. 13.
— Se retire à Dampierre. 14.
— Son hôtel à Paris. 15, 30, 38. — IV, 145.
— Embarras qu'elle cause à Retz. 146, 147, 148, 152.
— Gagne les amis de Retz en faveur de Mazarin. 152, 356, 357, 358, 414.
CHEVREUSE (Mademoiselle de). Son portrait par Retz. I, 261.
— Sa première entrevue avec Retz. II, 120.
— Est marraine. 121.
— Son amabilité. 125.
— Ses relations avec Retz. 127.
— Préoccupée de l'affaire des tabourets. 159, 160, 173.
— Apprend par Noirmoutiers que Retz a une maladie secrète. 190.
CHEVREUSE (Mademoiselle de); s'oppose à ce que Retz s'allie à Mazarin 198, 199, 236, 306.
— Retz lui était tout dévoué. 273, 274, 284, 291.
— Veut donner un autre amant à sa mère, 274.
— Mazarin veut la brouiller avec Retz. 306, 307, 308, 311, 312.
— Doit épouser le prince de Conti. 318, 326, 327.
— Mazarin agit sur elle par l'influence de Laigues, 325, 326, 328.
— Va réveiller Monsieur pour lui révéler le projet de départ du Roi. III, 34, 35.
— Ordre que lui donne Madame. 36.
— Son projet de mariage avec le prince de Conti rompu. 50, 51, 52, 57, 60, 62, 428, 431, 438.
— Propose d'arrêter M. le Prince, 61, 68.
— Ce que dit d'elle Mazarin. 69.
— Outrage que lui fit le prince de Conti. 87, 90.
— Festin qui lui est donné. 106.
— Insultée au Parlement. 183, 184, 185.
— Son attachement pour Retz. 235.
— Retz faillit être assassiné en sortant de chez elle. 273, 275, 276, 285, 286.
— Sa jalousie de la Reine. 371, 372.
— Son affection pour Retz. IV, 11.
— Amoureuse de l'abbé Fouquet. 12, 13; — et de Charlotte sa fille de chambre. 14.
— Veut se raccommoder avec Retz. 148.
— Sa mort. 149, 151.
CHIFFRES SECRETS. Peu de confiance qu'on doit y avoir. IV, 212, 213.
CHIGI (cardinal); candidat à la papauté. III, 336. — IV, 294, 297, 298, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 311, 314.
— Soutient la doctrine de saint Augustin. 313.
— Ses bontés pour Retz. 316.
— Son élection. 317. — Son émotion à cette nouvelle; reçoit l'adoration du Sacré-Collége. 318, 356, 358 *Voy.* Alexandre VII.
CHILLY. III, 250.

CHINE. IV, 170.
CHOISEUL. *Voy.* Praslin.
CHOISY (chancelier de Monsieur) I, 113, 198.
CHOISY (Madame de) I, 68, 69, 70.
— Avis qu'elle donne à Monsieur. IV, 70, 109, 141, 175.
CHOMBERG; blessé. IV, 26.
CHRISTIAN (roi de Danemark). III, 358.
CHRISTINE (reine de Suède). Sa conversion. IV, 345.
CHRYSOSTÔME (saint). IV, 260, 262.
CIBO (Julio), marquis de Masse. I, 39. — IV, 295.
CICÉRON. L'emplacement de sa maison à Tusculum vanté par Retz. IV, 335. *Voy.* la Bibliographie. LXX.
CINQ-MARS. Sa conspiration. I, 19, 76, 77. — II, 279.
CIRON; agent de Mazarin. IV, 95.
CLAIRAMBAULT II, 148.
CLAIRY (marquisat). I, 6.
CLANLEU. Défend Charenton. I, 276.
CLAVIÈRE (la). II, 382.
CLÉMENT IX. Sa mort, XXIII.
CLÉMENT X. Sa mort. XXVII.
CLÉMENT (Jacques); assassin de Henri III, représenté en saint. I, 174.
CLERGÉ; donne l'exemple de la servitude. I, 97, 192,
— Assemblée générale. 102, 103, 115, 116. 117, 118.
— S'assemble chez Retz. 225. — IV, 286.
— Sa conduite pendant la Fronde. I, 237.
— Ses instances en faveur de la mise en liberté de Retz. IV, 172, 173, 176, 181, 187, 188, 196, 333.
— Sa députation au Roi étant à Compiègne. IV, 266.
— Droits de l'Église violés en la personne de Retz. IV. 255, 256, 258, 262, 270, 274, 286.
— Retz soutiendra avec énergie les droits de l'Eglise. 291.
CLERMONT (comtes de). III, 342.
CLERMONT (maréchal de). III, 344.
CLERMONT (cadet de Tonnerre). II, 220.
CLERMONT. II, 212, 355, 356 — III, 85. — IV, 26.
CLINCHAMP. Commande les troupes sous Condé. III, 354. — IV, 116.
COEUVRES. I, 111.
COGNAC (ville). Le siége en est levé. III, 261.
COHON (évêque). 282.
COIGNEUX (Le); seigneur de Plailly. I, 185, 191.
— Frondeur. 223, 238, 240, 248, 285, 290, 291.
— Ses propositions faites au Parlement. 298, 299.
— Surnommé maître *Gonin*. 299. — II, 59, 61.
— A la conférence de Ruel. II, 4.
— Chez le duc d'Orléans. 254, 258, 339.
— Avait toujours conspiré 59.—III, 314, 370.
— (Madame le). Ses galanteries. I, 185.
COIGNY (de); blessé. IV, 42.
COLBERT (Jean-Baptiste). Plaintes de Mazarin contre ses emportements. III, 396, 397.
— Chargé par ce ministre de dive. ses affaires. 402.
COLIGNY (amiral). I, 185. — II, 14, — III, 118, 390, 391.
COLIGNY (lieutenant général) Ses prétendues lettres à Madame de Longueville. I, 86, 219. — II, 221. — III, 36, 38.
— Refuse de tuer Retz. 218.
— Ses galanteries. IV, 38.
COLINET; libraire condamné à brûlé. II, 137.
COLLET. I, 27.
COLOGNE (électeur de). III, 53, — IV, 17.
COLONNE (connétable). I, 30. — IV
COMÉDIENS. I, 69.
COMMERCY. I, 6, 41.
— Seigneurie appartenant à Retz. 274. — IV, 13, 72.
— Embellissements faits au ch par Retz, qui l'habite et le fait rer, XVIII, XIX, XX, XXI, XXIII, XXVII, XXXI, LVI.
COMMINGES; arrête Broussel. I, 170. — III, 240; — le prince Conti. II, 206, 220, 252.
— Commande un corps d'armée tre Saumur. II, 369, 370, 389.

COMPIÈGNE (château). II, 134, 141, 145, 147, 149, 234. — III, 387, 409, 412. — IV, 76.
— Retz y va en députation. IV, 80, 82, 87. — Ce qui s'y passe après la réception de Retz par la Reine. 93, 95, 102, 129, 165, 266, 267.
CONCLAVE pour la nomination d'Alexandre VII. IV, 293, 294.
— La faction de France y refuse les services de Retz. 295, 296, 312, 314.
— Election. 317, 318, 320, 321.
— Civilités des cardinaux entre eux. 322, 325.
— Manœuvres de la faction d'Espagne. 296, 299, 306, 311, 320; — de celle de l'Empire. 299, 300, 301; — de l'Escadron-Volant. 294, 296; — son candidat à la papauté. 297, 298, 299, 301, 304, 307, 311, 320, 325, 332.
— La faction de Toscane. 311. *Voy.* Médicis.
— Faction de France. 308, 311, 318. *Voy.* Est (cardinal d').
— Réunion des cardinaux dans la Transpontine. 298.
CONCIERGERIE du Palais. I, 279. — II, 194.
CONDÉ (Louis de Bourbon, prince de). III, 202.
CONDÉ (Henri de Bourbon, prince de). I, 32, 88, 90.
— Chef du conseil de Régence. 93, 96, 114, 115, 131.
— Avait été emprisonné. III, 250.
CONDÉ (Louis de Bourbon duc d'Enghien, plus tard (M. le Prince) prince de). VIII, IX, X, LV, LX, XLVIII.
— Fait nommer Chabot duc. I, 60, 90.
— Sa valeur. 92.
— Ses victoires. 96, 97, 146, 151, 205, 208, 209, 230, 259, 262, 282.
— Service qu'il rend à Retz. 113, 114, 115, 119.
— Son retour à Paris. 184, 187, 188, 191, 192.
— N'est pas d'avis d'attaquer Paris. 194, 197.
— Ses conférences avec Retz. 196; — et avec des membres du Parlement. 197, 195, 198, 207.
CONDÉ; sa conversation politique avec Retz. I, 209, 216, 217, 218.
— Ne cherche pas à aigrir les affaires. 215.
— Se rend à Saint Germain. 225, 226.
— Retz lui écrit. 229.
— S'emporte contre le Parlement. 233.
— Sa conduite pendant le siége de Paris. 236, 240, 268, 273, 275, 276, 277, 322.
— Son portrait par Retz. 254.
— Confère avec les députés du Parlement. 319.
— Lettre à cette cour. 331. — Mentionné. II, 3, 18, 22, 41, 42, 113, 125, 145, 152, 197, 233.
— Son armée. 19.
— Veut faire son frère cardinal. 40.
— Signe la paix de Ruel. 45, 48.
— Réclame une indemnité pour M. de Bouillon. 103, 106. — Le présente au Roi. 119.
— Soutient Mazarin. 110. — IV, 368.
— Vient à Chaillot. II, 119, 126.
— Méprisait son frère le prince de Conti. 131.
— Mazarin peu reconnaissant des services qu'il lui avait rendus. 132, 133; — veut se réconcilier avec lui. 134.
— Le prince demande la surintendance des mers. 135.
— Mécontent de Mazarin. 143, 150.
— Veut faire revenir le Roi à Paris. 144, 149.
— Mazarin veut lui acheter une principauté. 151.
— Sa conduite relativement aux affaires de Bordeaux. 152.
— Veut se réconcilier avec sa famille. 153.
— *Adieu Mars. Id.*
— Ses conférences avec les Frondeurs. 154; — leur manque de parole. IV, 366; — et se plaint de Viole. 367.
— S'accommode avec Mazarin. II, 183.
— Libelles contre lui. 187.
— S'occupe de l'affaire des tabourets à la cour. 158, 159, 160.
— Son prétendu assassinat. 170, 171, 173, 174, 176, 177.
— Piége qui lui était tendu par Mazarin. 176.

CONDÉ; assiste aux séances du Parlement. II, 179, 187.
— Se brouille avec Retz et Beaufort, puis se radoucit à leur égard. 195, 196, 199; — doit être arrêté. 203. — est arrêté. 206, 209; — feux de joie à cette occasion. 209. — IV, 368.
— Témoigne de la fermeté en prison. II, 209, 212, 215, 218, 225, 235.
— Organisation et conduite du parti des princes à Paris. 219, 221, 223, 244, 226; — et à Bordeaux. 232, 236, 245, 246, 248, 249, 256, 257; — ce parti très-abattu. 277, 278, 279, 289, 292, 295, 298, 314, 315, 357.
— Sa mise en liberté demandée. 247. — IV, 368.
— Transféré à Marcoussis. II, 268, 270, 272, 273, 275, 280; — ensuite au Havre. 296, 299, 300, 368. — III, 438, 439, 441; — importance de cette affaire. 442, 443, 444, 445.
— Avait offensé Retz. II, 285.
— Négociation pour unir ses partisans avec les Frondeurs. 291, 318, 321, 322, 327, 335, 339; — et avec le duc d'Orléans. 305.
— Consternation de son parti. 336. - Instructions de Mazarin relatives à sa détention. 360, 361, 362, 377, 378, 350, 354, 402, 410; — et à ses partisans 364, 366, 372, 377, 390.
— Pouvait correspondre avec ses partisans pendant qu'il était en prison. 327, 328.
— Sa lettre au Parlement. 333.
— Mazarin veut contrefaire une lettre du prince pour tromper un de ses partisans. 358.
— La Reine ne veut pas lui accorder ce qu'il demande. 387, 391.
— Charge un jésuite d'une commission auprès de sa mère. 400, 401.
— Sa mise en liberté et sa prison avaient excité la joie du peuple. 401; — mentionné. III, 15, 16, 17, 44, 46, 47, 95, 119.
— Ses partisans excitent les esprits contre le gouvernement. III, 408.
— Instructions qui le concernent données par Mazarin. 415, 430, 431, 432, 437.

CONDÉ; libelle contenant son apologie. III, 449.
— Reproches que lui adresse Retz dans un libelle. 450, 451, 452, 457.
— Ses partisans travaillent d'un commun accord avec les Frondeurs à sa mise en liberté. III, 12, 23, 33, 34, 38, 39, 402, 405.
— Sa mise en liberté et celle de ses cousins. 40.
— Il arrive à Paris. 41.
— Soutient l'exclusion des cardinaux des conseils du Roi. 43.
— N'est pas d'avis de convoquer les Etats généraux. 49.
— Fait rompre le projet de mariage de son frère avec Mademoiselle de Chevreuse. 50, 51, 52, 62, 63, 306.
— Arrêt d'innocence en sa faveur. 53.
— Se brouille de nouveau avec les Frondeurs. 53. — IV, 372, 378.
— Condition de son traité avec la Reine. III, 54, 55, 56.
— Faute faite par lui. 57.
— Se rend chez Monsieur. 58.
— N'entend rien à la guerre des pots de chambre. 59, 60, 61, 66.
— Avait oublié bien des circonstances relatives à la Fronde. 63.
— Surpris de la retraite de Retz. 67, 72.
— Négocie avec Mazarin. 73, 76, 80, 81; — et demande les gouvernements de Provence et de Guienne. IV 369.
— Retz lui dispute le pavé. III, 82, 83, 84, 90, 96, 97, 98, 102.
— Occupait la citadelle de Stenay. 88.
— Sa conduite au Parlement. 91, 93, 113.
— La Reine veut le faire assassiner. 98, 100, 102, 105, 111.
— Traite avec l'Espagne. 100.
— Changement de ministres qui lui devait être désagréable. 107, 108.
— Mademoiselle avait été dévouée à sa mise en liberté. 109.
— Paroles du prince. 112.
— Est informé des conférences de la Reine avec Retz. 114.
— Sort de Paris. *Id.* 116.
— Se retire à Saint-Maur. 118, 119, 122, 123, 148.
— Son portrait par Michelet. 115, 119, 164.

nait la guerre civile.

e audience au maréchal
121.
projet de la Reine de le
123. 124, 205. [illegible].
dévoué à sa cause. 1[illegible].
)6.
se négocie avec la cour.
149. 150, 1[illegible]5. 15[illegible].
5, 156, 158, 159, 160.
375.
gouvernement de la
. 137, 142. 162.
contre les sous-minis-
164, 166, 170, 171,
78, 179, 186.
illet. 168.
nent. 187.
s. 188, 189, 190, 192,
92.
son hôtel à Paris. 197.

ıns négocient. III, 198.
Reine. 203, 208, 226,
106, 319, 320, 323,

us magnifique que celle
209.
ır Retz au Parlement.

· la Reine. 207.
ontre lui. 209.
·. 212.
es du Parlement. 210.
ans l'y accompagnent.
376.
's. III, 211, 213; —
217, 218, 220, 222,
8, 229.
letz à la procession. 231;
ıne sa bénédiction. 232.
ıne déclaration d'inno-
ement. 242, 243, 244,

: la cour et des Fron-

[illegible]. 250.
le la cour. 251, 253,

avec Turenne. 254.
ı de la Reine avec lui.

guerre civile. 256, 257

CONDÉ. [illegible] avec le d[illegible] de Lorraine [illegible]. — et avec les Espagnols [illegible].
— En [illegible] par ses partisans [illegible]. — les Frondeurs [illegible] l'y laisser se fortifier [illegible].
— Lettres au Roi. [illegible].
— Son envoyé n'est pas reçu par le Parlement. 297.
— Il est sursis aux arrêts contre lui. 300.
— Ses troupes se joignent à celles de Monsieur. 310, 311, 332.
— Sa haine contre Retz. 321, 327, 329, 330, 342.
— Déclaration contre lui. 333.
— Ses partisans attaquent Retz. 343, 344, 369, 377.
— Avait de la peine à parler de ses actions de guerre. 349, 374; — et la flatterie en dégoût. 363.
— Ses combats en Guienne. 350, 351.
— Revient à Paris. 352, 353, 354, 359, 360, 362, 374, 382.
— Combat de Bléneau. 361, 362.
— Son parti était peu discipliné. 378, 379.
— Ne profite pas de l'imprudence de la Cour. 383, 384, 386.
— Son traité avec Mazarin. 387.
— Était du courage le plus héroïque. 389.
— N'était dans la faction que par force. 390, 392.
— Laisse la licence des avis contre lui s'établir à Paris. 391.
— Démangeaison de négociations dans son parti. 391, 393, 394.
— Son régiment. 200; — mentionné. IV, 3, 11, 36, 39, 55, 71, 73, 75, 78, 79, 81, 89, 97, 103, 109, 115, 132, 151, 368, 371.
— Accuse Retz d'intelligence avec Mazarin. IV, 3, 6.
— Offres qu'il fait faire à Retz. 4.
— Croit Retz irréconciliable avec lui. 6.
— Ses cabales dans Paris. 12.
— S'oppose à un projet d'assassiner Retz. 14, 15.
— Son parti négociait toujours. 15, 18, 19, 20, 21, 22.

CONDÉ; demande de nouveau le gouvernement de Guienne. IV, 19.
— Va au-devant du duc de Lorraine. 27, 29; — ne peut s'accorder avec lui. 373.
— Malade. 32, 116.
— Au Parlement, déclaration qui le concerne. 40.
— Va recevoir ses troupes. 41.
— Marche sur Paris; combat héroïque dans les faubourgs de Paris. 42, 43, 54.
— Assiste à l'assemblée de l'Hôtel de Ville. 43.
— Persuadé que Retz le dessert auprès de Monsieur. 44; — veut enlever Retz. 45, 46.
— Le Parlement le prie de prendre le commandement des armées. 55, 56.
— Son aversion pour la guerre civile. 58.
— Demande l'amnistie. 61, 62, 113, 114.
— Traite avec l'Espagne. 100, 101, 106, 107.
— Reproches qu'il adresse à Chavigny. 110.
— Son parti se fortifie. 116, 118, 119, 120.
— Quitte de nouveau Paris. 124, 127, 143.
— Déclaré criminel de lèse-majesté. 158, 159, 164.
— Se retire en Flandre. 228.
— Dévoué à Retz. 181, 182, 183, 184, 209, 212; — ses rapports avec Retz depuis sa sortie de France. 268. XVI.
— Assiége Arras. 209.
— Lettre à Noirmoutiers. 209.
— Son goût pour la raillerie lui a coûté cher. 338, 339. *Voy.* la Bibliographie. LXX.
CONDÉ (Claire-Clémence de Maillé, princesse de). II, 219.
— Se réfugie à Bordeaux avec son fils. 231, 232, 233.
— Doit se retirer en Anjou. 239.
— Sa visite à la Reine. *Ibid.* 333.
— Demande à partager la prison du prince son époux. 361.
— Son départ. 404, 408.
— On la croit à Stenay. 397, 398 409.
CONDÉ (princesse de); sa retraite à Montron. III, 209, 212, 261.
— Veut attirer Toulongeon dans son parti. 409, 415, 428.
— Se retire en Berry. 198. — IV, 10.
CONDÉ (princesse douairière de). I, 192, 268.
— Sa requête au Parlement. II, 212, 332, 333.
— Avait reçu l'ordre de quitter Chantilly. 214.
— Exilée à Valeri. *Ibid.* 231, 239.
— Promet de l'argent à Turenne. 250.
— Obéira aux ordres du Roi. 374, 376.
— Motifs de mécontentement de la Reine contre elle. 377.
— Doit se conformer aux ordres de la Régente. 385; — et quitter Chantilly. 397.
— Son fils la charge de demander au Parlement sa mise en liberté. 40 408, 409, 410, 413.
— Mesures prises contre elle. 404.
— Sa crainte d'être arrêtée. 404-405.
CONFÉRENCE à Ruel pour la paix de Paris; — procès-verbal (extraits) et délibérations des députés. II, 2, 4, 5, 6, 18, 22, 34, 35, 36, 37, 46.
— La paix y est signée. 39, 41, 51, 56.
— Les députés en partent pour se rendre à Paris. 57; — ils doivent être désavoués. 60, 63; — et renvoyés pour négocier de nouveau. 64, 74, 77, 79, 96; — ainsi que les députés de Normandie. 97, 98.
— Autre à Saint-Germain. 105, 106, 107; — triolet à ce sujet. 109. — les députés demandent l'exclusion de Mazarin. 109, 110, 111.
— Fin de la conférence; la paix y est signée. 116.
CONSEIL (Grand). Arrêts. I, 53, 87, 132, 133, 136, 137, 139, 195, 224, 232. — III, 294. — IV, 53, 54, 55, 57.
— Contre Retz qui était à l'étranger et contre ses grands vicaires. IV, 253, 272, 273, 274, 276, 278, 280, 332.
CONSPIRATIONS contre Richelieu. I, 18, 25, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 45, 48, 50, 51, 52, 54, 57, 59, 60, 61, 76.

CONSPIRATIONS contre Mazarin. *Voy.* Importants et Mazarin ; — contre Retz. *Voy.* ce nom ; — contre Condé. *Voy.* Condé.
CONSTANCE. XIV.
CONSTANTIN (empereur). IV, 260, 284.
CONTENAN (capitaine). I, 79, 83.
CONTI (Armand de Bourbon, prince de). I, 65.
— Nommé cardinal, 113, 192, 235, 236, 237, 246, 267, 285, 320, 321. — II, 132.
— Refuse de se rendre au Parlement. I, 195.
— Confère avec les députés du Parlement. 198.
— Son affection pour sa sœur. 218, 219, 222, 287.
— Retz le choisit pour chef de la Fronde. 220, 221.
— Son portrait par Retz. 257.
— Emmené à Saint-Germain par le prince de Condé. 225, 226, 230, 232, 234.
— Revient à Paris. 239, 240.
— Va au Parlement. 241, 242, 243, 245, 248.
— Généralissime de la Fronde. 250, 268, 278.
— Le Parlement le convoque. 280, 323, 324.
— Ne reçoit pas la lettre du Roi qui lui était adressée 281.
— Annonce au Parlement l'arrivée de l'envoyé de l'Archiduc. 282, 291, 292, 296, 300.
— Ses ambiguïtés. 325, 332, 333, 334.
— Va à la Cour des Aides. 136, 143.
— Mentionné. II, 40, 51, 66, 67, 89, 91, 92, 93, 111, 151.
— Ses gardes. II, 2.
— Reçoit des lettres de l'Archiduc. 6, 9.
— Ne veut pas dépendre de son frère. 18.
— Conférence des Frondeurs chez lui. 24, 26, 28, 29, 30, 31, 32.
— Ses paroles au Parlement. 36, 37.
— Amnistié. 46, 47, 48, 110.
— Ses déclarations au Parlement. 56, 57, 58, 100, 101, 106.
— Craignait les séditions. 104.
— Triolet en son honneur. 104.
CONTI ; demande l'exclusion de Mazarin des conseils du Roi. II, 109.
— Va faire sa cour à la Reine. 119.
— Était très-malin. 126.
— Mécontent de Retz. 128, 130, 131, 132.
— Avait Sarrazin pour secrétaire. 129.
— Doit être arrêté. 203 ; — est arrêté. 206 (Voyez, pour ce qui concerne sa prison et sa mise en liberté, au mot *Condé*).
— Possédait un grand nombre d'abbayes. 318.
— Projet de mariage avec Mademoiselle de Chevreuse. 327.
— Instructions de Mazarin à son sujet. 345, 360, 361, 387.
— Son projet de mariage rompu. III, 50, 51, 62.
— Se rend chez Monsieur. 58, 60.
— Se raille de Retz et l'appelle bon père ermite. 67.
— Mazarin dit que son mariage avec Mademoiselle de Chevreuse était très-bon, *puisque le prêtre y avait passé*. 69, 415, 428.
— Son régiment. 200, 352. — IV, 23, 42.
— Discussions au Parlement pour les affaires de M. le Prince. III, 122, 123, 147, 148, 159, 166, 167.
— Incivile à l'égard des dames de Chevreuse. 184, 185.
— Anime Condé contre Retz. 213, 219.
— Assiste à la cérémonie de la majorité du Roi. 249.
— Devait être chef d'un tiers-parti, en cas de traité de Condé avec la Reine. 258.
— Se retire à Bordeaux. 259.
— Y commande un corps d'armée. 350, 351, 354.
— Veut avoir le gouvernement de la Provence. 55, 137, 387. — IV, 19.
— Disposé à négocier avec la cour. III, 114, 115.
— Rejoint Condé qui était réfugié à Saint-Maur. 116, 117, 118.
— Va à Bordeaux. IV, 38, 39, 75, 336.
CONSEIL. I, 273.
— Occupé par l'armée du Roi. III, 389.

CORBEIL; le Roi y arrive. IV, 2, 16, 31, 110.
CORBIE. I, 13, 35, 36.
CORBINELLI. *Voy.* la Bibliographie. LXX.
CORINTHE (archevêque de). *Voy.* Retz (Jean-François-Paul de Gondi).
CORNEILLE. *Voy.* Bibliographie. LXX.
CORNUEL (Madame). I, 87. — II, 39.
CORSE. IV, 238, 240; — régiment. 250.
CORSINI (maison de). IV, 246.
CORTÈS. IV, 230.
COSPEAN (Philippe), évêque de Lisieux. I, 66, 67.
— Admirateur de Corneille, 68, 69.
— Sa frayeur lors de l'apparition de prétendus diables. 70, 73.
— Bons offices qu'il rend à Retz, 76, 77, 78, 83.
COUBERT. I, 274.
COUDRAY-GIVIERS. Tué. III, 297, 299, 308.
COUDRAY-MONTPENSIER (du). Conspire contre Richelieu. I, 30. 31.
— Mal reçu par le Roi. II, 275, 276, 235.
— Combat en Guienne. III, 351, 415.
— Ennemi de Retz. 440.
COULOMMIERS. II, 346, 349.
COULON. Sa maison pillée. II, 108, 124, 322.
— La Reine contente de lui. 411.
— Au Parlement. III, 10.
COULON (écuyer) IV, 214, 215.
— Poursuit Retz. 217.
COUPRAY (Haute-Marne). I, 21.
COUR DES AIDES. I, 54, 132, 136, 143, 206, 233.
— Députe à la conférence. II, 2. — Mentionné. III, 209, 380, 391. — IV, 22, 63, 79.
COURCELLES. II, 36.
COURET (aumônier). I, 30.
COURTENAI (abbé de). Se rend à Rome près de Retz. IV, 327.
COURTIN. IV, 336.
COURTOIS. III, 78.
COUSIN (M.) *Voy.* la Bibliographie. LXX.
COUTANCES. La santé de son évêque se rétablit. III, 407.
COUTURES (des). II, 391.
COUTURE (abbaye de la). I, 23
CRAFORT (comte de). III, 71.
CRAMAIL (comte de). Ses conspirations. I, 50, 51, 52, 53, 58, 59, 61. *Voy.* aussi la Bibliographie. LXX.
CRAMOISSY. Procès qu'il fait à la *Gazette*. II, 387.
— Dirigeait l'imprimerie royale. 388.
CRAVATES (régiment). III, 381.
CRÉMAN. Sa conduite sage et prudente. III, 219.
CRÉPIN; présente une requête de Mademoiselle de Longueville. II, 332.
— Son avis singulier. 334.
CRÉQUI (duc de). II, 356.
— Négocie à Rome au sujet de l'accommodement de Retz avec le Roi. XVIII.
CRÉQUI (chevalier de). Combat en Guienne. III, 351.
CRESSY (enseigne). Arrête le duc de Longueville. II, 206.
CRETEIL. I, 303.
CRISTOVAL DE CRASSEMBACH (don). IV, 227.
— Offres faites à Retz de la part du roi d'Espagne. 228, 232.
CROATES (régiment). II, 282.
CROISAT (exempt). Maltraite Retz à Vincennes. IV, 171.
CROISELLE. Abbé de la Couture. I, 23.
CROISETTE. Commande à Caen. II, 211.
CROISIC. IV, 219.
CROISSY. II, 27, 28.
— Rédige le traité des Frondeurs avec l'Espagne. 30, 178.
— Dévoué au parti des princes. 313, 317, 321, 323, 324, 333, 339, 344. — III, 93.
— S'entremet pour faire cesser la guerre des libelles. 95.
— Esprit violent. 120.
— Négocie pour M. le Prince. 134, 149, 150, 198, 256, 257.
— Proposition contre Mazarin faite au Parlement. 288, 289.
— Avis donné à Retz. 334.
— Accompagne Mademoiselle à Orléans. 337.
— Son dévouement à M. le Prince. IV, 18.
— Son peu de secret. 79, 119.
— Exilé. 141.

it inquiet; — avait été à
Frondeur du parti des
à Rome chez Retz; — il
mé en même temps que
nes. 336.
ar le Chancelier; — Retz
lui rendent service.

ue à Retz les lettres
onne à Mazarin. 339.
I, 101.
ésire faire amitié avec
positions qu'il lui fait

, 322. — II, 76. —

iâteau de); à Madame
. — II, 123. — IV, 14.
— I, 110. — III, 358.
— II, 130, 212, 251,

de cette place veut as-
. III, 272, 273.
it de Retz, LXII.
ime). IV, 160.
lame); prête de l'argent
50.
142, 362. — III, 402.
. la Bibliographie. LXX.
at). I, 80.
trait de Retz, LXIV.
ime). I, 16.
VEN; présente une re-
lame la Princesse. II,

) contre les sous-mi-
169, 174.
(Benoist); exempt
der Retz; — indemnité
iccordée. IV, 172.
ortrait de Retz, LXIV.
donyme du comte de
2.
irition nocturne de).
1, 72.
'eçu à la pénitence. IV,

'ère); on doit se ser-
fluence auprès de Ma-
5.
7. — II, 94, 158.

faire. II, 267, 268. — III, 6, 9, 12, 69, 115, 242, 457.
— S'empare des vaisseaux du Roi. IV, 65, 166.
CRUSCA (don Antonio de la). Envoyé à Retz par Fuensaldagne. III, 282.
CRUSCA. (Dictionnaire de la). IV, 343.
CUGNAC (de). I, 273 — II, 111, 221.
CUMONT. III, 259, 384. — IV, 46.
CUSTINE (régiment). II, 382.
CUSTODINOS (abbayes possédées en). I, 30.
CYRILLE (saint). IV, 260.

D

DIEPPE; Madame de Longueville s'y réfugie. 210, 211, 347, 348, 349, 372.
DIGBY. III, 437, 442, 354.
DIJON; le château se rend au Roi. II, 212, 344, 366, 377, 381. — III, 55, 483.
— Le Parlement. 395.
DIOCLÉTIEN (empereur). III, 78.
DOGNON (Louis Foucaut comte du); sa conduite en Guienne. II, 237.
— Se déclare pour Condé. III, 261.
— Veut être duc et maréchal. 387. IV, 20; — ses négociations. 376.
DOL. I, 282. — II, 114.
DOMAINE (chambre du). I, 133.
DORAT; attaque le premier président Molé. II, 194.
DORDOGNE. II, 237.
DORIA (André). I, VIII. 39, 44.
— (Jannetin). I, 39, 44, 49.
DORIEUX. IV, 56.
DORMEUIL. III, 100.
DOUDEAUVILLE (M. le duc de). I, 3.
DOUET-D'ARCQ. *Voy.* Leroux de Lincy.
DOUJAT. II, 176, 185, 334.
— Envoyé vers Monsieur. III, 210, 246, 286. — IV, 119.
— Sa relation au Parlement. 122.
DREUX (conseiller). I, 137.
DREUX D'AUBRAI (lieutenant civil); sa frayeur. I, 160.
DROIT annuel. I, 139.
DUBOSC-MONTANDRÉ. *Voy.* la Bibliographie. LXX.
DUELS; de l'abbé de Retz. I, 1, 4, 5, 12, 13, 21, 29, 79.

DUELS; de Palluau. I, 10.
— De Bardouville. 42. *Voy.* Héricourt.
DUPLOS; portrait gravé de Retz. LXIII.
DUGUÉ BAGNOLS. II, 196.
DUHAMEL (assassin à gage); fils et neveu des auteurs de la famille de ce nom. I, 267.
DUMONT (M.). Son histoire de la ville et de la seigneurie de Commercy, XX.
DULOT. II, 129.—III, 412.
DUMONT; défend Saumur. II, 219.
— Rend cette place. 220, 259, 389.
DUN. II, 389.
DUNEAU. I, 84.
DUNKERQUE. I, 241. — III, 381. — IV, 65, 66, 228, 232.
DUNOIS (Mademoiselle de); sa tombe violée à Chantilly. III, 230.
DUPUY. *Voy.* la Bibliographie. LXII.
DURAS (Jacques-Henri duc de). I, 302.—II, 110, 170, 221.
DURET DE MENIÈRES, *Voy.* la Bibliographie. LXXI.
DUVAL; portrait de Retz, LXIV.

E

ÉCOLE de sapience à Rome. I, 29.
ÉDIT du tarif. I, 131, 132, 133, 185.
— Des maîtres des requêtes. 134.
— Divers autres. 135, 142.
— Déclaration du Roi relative aux édits. 206.
— Du prêt. 224. *Voy.* Prêt.
EGUILLON (duchesse d'). III, 2.
ELBE (île d'). IV, 242.
ELBELLE (chevalier d'). II, 151.
ELBEUF (duc d'). I, 5, 333, 334, 335.
— Se déclare pour la Fronde. 235, 236, 237, 238, 239.
— Général de la Fronde. 240, 241, 244, 246, 275, 276.
— Assiste à une séance du Parlement. 248, 247, 248. — II, 176.
— Prend la Bastille. I, 251.
— Son portrait par Retz. 255.
— Ses rapports avec l'Espagne. 284, 285, 287, 290, 291.
— Grand saltimbanque. 285, 286.
— Reçoit les envoyés de l'Archiduc. 292.
— Veut faire arrêter le Parlement. 324, 325.
— Ameute le peuple contre la paix. 329.
— Sa faiblesse. II, 7, 9, 24, 26, 31, 39, 110.
— Reçoit de l'argent des Espagnols. 32, 47, 48, 68, 80, 87.
— Sa déclaration au Parlement. 57, 58.
— Reçoit une lettre de Don Gabriel de Tolède. 68.
— Disposé à s'accommoder avec la cour. 91.
ELBEUF (duc d'); remet ses demandes de récompenses. 102.
— Amnistié. 110, 119.
— Dévoué à Mazarin. III, 11, 31.
— Reçoit une lettre de Mazarin; — informations contre lui. 291.
— Commande les troupes du Roi. 334.
ÉLISABETH d'Angleterre. I, 291.
EMERY (d'); était très-corrompu. I, 129.
— Son influence sur Mazarin. 132, 133.
— Propose une conférence avec le Parlement. 132.
— Exilé. 140, 199.
— Nommé surintendant des finances. II, 161.
— Sa mort. 215, 216, 230, 238, 358, 412.
— Cabale qui avait été faite contre lui. 367, 368, 381, 392.
EMPIRE et EMPEREUR. I, 42, 87, 93, 94, 121.
— Cérémonial. IV, 29, 225.
— Remontrances au Pape. II, 325.
— Romain et Ottoman. I, 123.— II, 196, 218. — III, 115.
EMPOLI, IV, 246.
EMPUCE (marquise d'). II, 198.
— Ses galanteries. 168, 225, 313.
ENCLOS (Ninon de l'). I, 20, 57.— II, 301.
ENGHIEN (duc d'); fils du grand Condé.
— A Bordeaux. II, 231, 232, 252.
— Projet de le marier. 313, 460.— III, 428.
— Visite Retz à Commercy. XXIII.
— IV, 71.

ENGHIEN (duc d'); régiment qui porte son nom. III, 209.
ENRICHEMONT de Sully (prince d'). I, 60.
ENTRAGUES (d'); possédait Marcoussis. II, 275.
ÉPERNAY; Mazarin y arrive. III, 296.
ÉPINAL. IV, 41.
EPIENNE (l'). I, 20.
EPINEVILLE. I, 18.
EPINGLIERE (Aventure de l'abbé de Retz avec la nièce de l'). I, 78, 83.
ERAUX (gentilhomme). II, 372.
ERLAC (d'). I, 186.
— Mission que lui donne Mazarin. II, 13, 24, 56, 103, 135.
ESCARMOUCHE (l'); exempt chargé de la garde de Retz en prison. IV, 180.
ESCARS (Mademoiselle d'). XXXVI.
ESCLAINVILLIER; blessé IV, 42.
ESCUYER (l'); président. I, 53.
ESGUILLY (René de Vassé d'); galant de la Reine. I, 11, 12. — II, 177. XXXIV.
ESPAGNE ET ESPAGNOLS. I, 15, 30, 36, 42, 44, 48, 57, 58, 77, 94, 121, 145, 184, 191, 192, 213, 218, 219, 220, 282, 283, 284.
— Secours offerts aux Frondeurs. 286, 287, 288, 289, 291, 293, 294, 295, 296, 298, 299, 300, 306, 307, 308, 313, 323, 324, 326, 327, 334.
— Son influence sur la Fronde et les affaires de France. II, 7 à 11, 13, 15, 19, 21, 23, 24, 27 à 31, 34, 41, 54, 68, 69, 74, 75, 76, 77, 80, 82, 83, 87, 89, 91, 92, 103, 105.
— Son armée se retire de France. 104, 111, 115.
— Voulait s'emparer de Guise. 112;
— mentionnée, 120, 121, 128, 133, 171, 347, 348, 356.
— Traite avec Turenne. 220, 321; — et le parlement de Bordeaux. 233, 238, 239, 249, 254.
— Offre la paix à la France. 251, 257, 258, 261, 262; — la refuse. 263, 264, 269, 270, 275, 287, 338.
— Traite avec la duchesse de Longueville. 361, 377, 382, 384, 390, 397, 401, 404.
— Sa conduite à l'égard de la France pendant les troubles de la Fronde. III, 9, 17, 18, 68, 69, 70, 88, 100, 116.
ESPAGNE ET ESPAGNOLS; s'empare de Stenay. III, 209, 211, 212, 245.
— Négocie avec Condé. 261, 284, 285, 286, 287; — avec Retz. 287
— Fournit des troupes à Condé. 300, 304, 313, 319, 320, 326, 347, 396.
— Secours qu'elle donne à la Fronde. 402, 407, 412, 430, 432, 457.
— Son influence sur les affaires de la Fronde. IV, 26, 30, 31, 55, 82, 66, 75, 85, 97, 105, 110, 116, 124, 128, 130, 182, 219, 221, 223, 224.
— Offres faites à Retz. 226, 227, 228, 230, 231, 233; — bon accueil. 234, 235, 238, 243, 246, 253, 287, 288, 289, 293, 295; — sa faction à Rome. Voy. Conclave, 297, 298, 301, 309, 315, 320, 321, 327, 364, 376, XVI.
ESPERNON (duc d'). I, 96.
— Ses démêlés avec les habitants de Bordeaux. II, 142, 152.
— Sa mauvaise conduite. 221, 226, 232.
— Le Parlement demande sa révocation. 232, 234, 239, 241, 243, 246, 364, 383, 403, 404.
— Ordre que lui envoie Monsieur. III, 26, 31.
— Gouverneur de Bourgogne. 56, 425.
— Doit être renvoyé de Guienne. 428, 429.
— Sera rappelé si les affaires ne se calment pas. 441, 445.
ESPINAY (l') (auditeur). I, 54, 60, 86, 172.
— Colonel de la garde bourgeoise. III, 36, 214. — IV, 167.
EST (cardinal d'). IV, 215.
— Sa conduite à l'égard de Retz 249, 250, 252.
— Au conclave, chef de la faction de France. 293, 295, 308, 309, 318, 328.
— Ses discussions avec Retz. 329, 330, 331, 334, 345, 346.
ESTAMPES (d'); colonel de la garde bourgeoise. I, 53, 89.
ESTAMPES (maréchal d'). Négocie par ordre de la Reine. III, 88, 104, 140.
— Au Parlement, 309, 310; — mentionné, 348, 351; — IV, 117, 119, 120.
ESTISSAC (d'). Amnistié. II, 111,

ESTOURVILLE (l'). Conspire contre Richelieu. I, 40, 41.
ESTRÉES (cardinal d'). IV, 178. — II, 222.
ESTRÉES (maréchal d'). I, 24, 29, 107, 111, 113, 131, 202, 203. — II, 222, 226.
— Fait nommer Châteauneuf garde des sceaux. II, 227, 228.
— Vient annoncer cette nouvelle à Retz. 229.
— Son mariage en un âge avancé, III, 99; — mentionné, 31, 181, 153, 414.
— Son ambassade à Rome. XXVII.
ÉTAMPES (ville). I, 277; — assiégée. III, 393. — IV, 62, 374, 382, 383.
— L'armée des Frondeurs y arrive. 3.
— Assiégée. 21, 25, 26, 30, 36, 41.
ÉTATS GÉNÉRAUX de France. I, 11[illegible] 193; — doivent être convoqués. 11[illegible] 17, 44, 48, 49, 52, 164, 256.
ÉTIENNE (évêque de Paris). IV, 26[illegible]
ÉVÉNEMENT. Il ne faut pas juger de[illegible] choses par les événements. I. 25.
ÉVÊQUE; frapper un évêque n'est pas un crime. I, 80.
ÉVREUX. I, 75.
EXILÉS rappelés. I, 92.

F

FABERT. Avis envoyé par lui à Mazarin. II, 332.
— Négocie pour le parti des princes auprès de Mazarin. IV, 16, 18, 19, 375.
FAIRFAX. III, 6, 9, 12.
FARGIS (du). I, 6, 50, 51.
FARGIS (Madeleine de Silly, Madame du). Exilée par Richelieu. I, 15, 16, 35, 45.
FAURE (prédicateur). I, 110. *Voy.* la Bibliographie. LXXI.
FAYE. I, 121.
FAYETTE (Mademoiselle de la). III, 240.
FEBEI, maître des cérémonies du Pape; — visite Retz de la part de Sa Sainteté. IV, 249.
— Au conclave. 301.
— Ses paroles au Pape. 335; — au sujet de Retz. 345.
FÉCAN. I, 274, 276.
FEI (le). Veut assassiner Retz. IV, 159, 161.
FÉLIX. II, 216
FÈRE-EN-TARDENOIS (La). II, 377.
FÉRON (président le). I, 228, 310.
FERREY. IV, 163.
FERTÉ IMBAULT (Jacques d'Étampes, maréchal de la). Était un *Girasol*. III, 64.
FERTÉ-SENNETERRE (la). I, 24, 113, 131, 159.
— Était le plus habile courtisan de son temps. II, 3.
FERTÉ-SENNETERRE (la); raccommodé Retz et Mazarin. II, 222, 223, 224
— Touché de la franchise du Coadjuteur. 226.
— Son jugement au sujet de Mazarin. 230.
— Était un oracle. 231, 232, 235.
— Doit attaquer Dun. 389.
— S'compare de Clermont. 212, 390, 404.
— Courtisan sage, délicat et poli. III, 99, 159, 294, 363, 412.
— Rejoint Mazarin avec les troupes du Roi. 294, 295, 408, 411. — IV, 42, 43.
FEUILLADE (de la). I, 83.
FEUILLÉE (de la). II, 111.
FEUQUIÈRES (abbé). Ses lettres, citées. II, 135. — III, 273. *Voy.* la Bibliographie. LXXI.
FÈVRE (le). Prévôt. III, 365.
FÈVRE DE LA BARRE (le). IV, 12.
FIENNE (Madame de). II, 26.
FIESQUE Jean-Louis, comte de Lavagne). VII, VIII. — I, 23, 56, 167. — *Voy.* Histoire de sa conjuration par le cardinal de Retz, à la Bibliographie. LXXI.
FIESQUE (Charles-Léon, comte de). Était du parti des Importants. I, 88, 273; — dévoué à M. le Prince. II, 111, 119, 172. — III, 25, 58, 169, 227.
— Propose de tuer Retz. 257.

FIESQUE; à Orléans. III, 321, 356. — IV, 4, 42, 62.
— (Gillone d'Harcourt, comtesse de). II. 358; — à Orléans. III, 356, 357. — IV, 141.
FILDIN. Sa mission près de Retz de la part de Cromwell. II, 267.
FIORENZOLA (cardinal). IV, 308, 312, 313.
FLAMMARINS (Antoine-Agésilas de Grossole, marquis de). Sa mission à Paris. I, 319, 320, 321, 324, 327. — II, 7. 40, 203. — III, 103.
— Sa mort. IV, 42.
FLANDRE. I, 185, 284. — II, 33, 320, 348, 352, 362, 383, 388, 397. — III, 100, 300, 302, 304, 433, 440. — IV, 30, 118, 228, XXXI.
FLEIX (comtesse de). II. 158.
FLEKSTEIN. II, 380.
FLEURY. Exilé. IV, 141.
FLORENCE. I, 28. — IV, 223.
— Retz y arrive. 244, 245, 246, 248, 298, 353, 320, 331, 342. XXV.
FOIX (Gaston de). IV, 135.
FOIX (chevalier de). II, 221.
FOIX. *Voy.* Maille.
FOLEUSE. III, 231.
FONTAINE (la). IV, 71.
FONTAINEBLEAU I, 79, 105, 106, 108, 116, 117, 133, 263.
— Le Roi habite le château. II, 293, 295, 297, 299, 300, 302, 304, 311, 312, 407, 408, 411, 412. — III, 76, 83, 259, 435, 445. — IV, 13, 186.
FONTENAY-MARBILLE. *Voy.* la Bibliographie. LXXI.
— Ancien ambassadeur à Rome. II, 386.
— Sa conversation avec Retz. IV, 4, 63, 66, 73 à 76, 77, 111.
FONTI (Lorenzo). Doit être arrêté. III, 433.
FONTRAILLES. Ses conspirations. I, 76, 88, 163. — II, 119, 124, 138, 172; — doit être chassé de Paris. 365, 366.
FORCE (Armand Nompard de Caumont, duc de la). I, 65.
— Veut se déclarer pour le parti des princes. II, 236.
— Demeure dans l'inaction. 237, 380, 385.
FORCE (duc de la); se déclare pour Condé. III, 281.
— Donne des assurances de sa fidélité à la Reine. 411.
FORET (le). Prévôt de l'Isle. III, 275.
FORT (chevalier de). Llessé. IV, 42.
FORT LOUIS. IV, 204, 205.
FOSSEUSE (de). III, 214.
FOULÉ. Ses violences pendant l'exercice de ses fonctions d'intendant. II, 242.
— Délibérations du Parlement à son sujet. 248.
FOUQUET (procureur général). Requiert M. le Prince de lui faire connaître les traités faits par lui avec l'Espagne. III, 389.
FOUQUET (abbé). Propose de faire assassiner Retz. II, 148, 216.
— Alarmes qu'il donne à Mazarin. 329. — III, 91.
— Ses galanteries. 119, 139, 143, 200, 203.
— Négocie avec Retz. IV, 11.
— Amoureux de Mademoiselle de Chevreuse. 12.
— Railleries de Retz relatives à. 13.
— L'abbé propose de tuer Retz. *Id.* 81, 82, 95.
— Se moque avec la Reine des dépenses de Retz pour sa députation à Compiègne. 100, 106, 109.
— Lettre à le Tellier. 110; — ses impertinences. 136, 138, 139, 161, 191; — propositions qu'il fait faire à Retz. 195, 196.
— Evêque d'Agde; — ses galanteries avec Madame de Lyonne. 337; — voulait discréditer Lyonne et donnait connaissance à Retz des lettres de cet ambassadeur écrites à Mazarin. 338, 349.
FOURNIER (échevin). I, 234, 237.
FRAGUIER. III, 315.
FRANCAS; l'un des séditieux de Bordeaux. III, 17.
FRANCFORT. XIV. II, 127.
FRANCHE-COMTÉ. II, 151, 363.
FRANÇOIS Ier, roi de France. I, 120.
FRANÇOIS II, roi de France. II, 120. — III, 202.
FRANZONI (Monsignor). IV, 249.
FRELAI. IV, 132.

FRÉMONT. II, 294.
— Veut détourner Monsieur de faire un voyage à Fontainebleau. 296. — III, 4, 278. — IV, 26.
FRÈTE (la). I, 40, 41, 93.
FRETON (Madame de). III, 4.
FRETOT (du). II, 356.
FROMENTIN. IV, 211.
FRONDE ET FRONDEURS; origine de ce parti. I, 91.
— Traité d'union des Frondeurs. 272, 306.
— Leur armée doit camper hors de Paris. 315, 316, 317, 319, 324, 326, 335.
— Conseils et délibérations. II, 6, 24, 26, 28, 29, 48, 89, 114, 129, 131, 165, 172, 178, 188.
— Etymologie de ce mot. 124, 125.
— Ce parti est amnistié. 373.
— Traite avec l'Espagne. 2, 19, 30, 32, 68, 75, 77.
— Veut se rendre maître de Paris. 80, 86, 105.
— Les généraux désignés par le parti. 13, 31, 35, 39; — sont amusés par Mazarin. 41, 47, 49, 51, 109; — l'Espagne veut les gagner. 79, 91, 92. — ils députent à la Conférence pour défendre leurs intérêts. 56, 59, 64, 66, 98, 113.
— Prétentions exorbitantes des Frondeurs. 99, 100, 101; mauvais effets qu'elles produisent. 102, 108.
— Licence et débauche des Frondeurs. 124, 136, 137, 142.
— Ce parti devient à la mode. 126.
— Dispute le pavé aux Mazarins. 138.
— Désire le retour du Roi à Paris. 144, 149.
— Ce parti plus fier que jamais. 150.
— Offre ses services à M. le Prince 154, 155, 157.
— Comparé au régiment de Brulon. 162.
— Accusé d'avoir soulevé le peuple. 169, 170, 172.
— Les curés soutiennent ce parti. 177, 187.
— S'allie à Mazarin. 197, 198, 199, 204, 214, 216, 237.
FRONDE ET FRONDEURS; Mazarin se plaint d'eux. II, 223, 230, 257.
— Ont le haut du pavé. 228, 328.
FRONDE ET FRONDEURS; attaqués par le parti des princes. II, 248, 255, 256.
— Ne doivent pas s'opposer à la translation des princes. 269, 270, 273, 298, 299.
— Inquiétés par les partisans des princes. 279.
— Mazarin veut les châtier. 279, 280, 282, 306.
— Ce parti ne désire pas s'unir à celui des princes. 283, 284, 289, 292.
— S'unit au parti de la nouvelle Fronde pour la mise en liberté des princes. 310, 314, 315, 317, 318, 322, 323, 324; et chasser Mazarin. 313, 407.
— Union des deux Frondes. 326, 330, 331, 332, 335, 337.—III, 16, 19.
— Doivent être informées du voyage du Roi en Poitou. 399. — III, 28, 208, 247.
— Leur conduite dans l'affaire de la mise en liberté des princes. III, 7, 25.
— Acclamations en leur honneur. 20; — et en celui de Retz. 22.
— Offrent à Retz de faire un éclat contre Mazarin. 43.
— La vieille Fronde se brouille de nouveau avec M. le Prince. 49, 51, 53, 57; et avec le duc de Beaufort. 60.
— Opinion de Mazarin à leur su[illegible] 68.
— Ce parti devient hostile à M[illegible] 76.
— Est informé que Retz veut le c[illegible]dinalat. 88, 89.
— Publie des libelles. 93, 95.
— Attaquent les partisans du prin[illegible] de Condé. 114, 120.
— Passent pour Mazarin. 122, 14[illegible] 150.
— Opinion de M. Michelet sur [illegible] parti. 129, 130, 164.
— Progrès que les libelles font fair[illegible] à la langue. 164, 258.
— La vieille Fronde reste très-unie[illegible] 198.
— Désire le départ de la cour de[illegible] Paris. 263; faute commise par eu[illegible] dans cette circonstance. 265, 281,

frêts qui les faisaient
NDEURS; leur armée,
sur Marcoussis. 440,
adame de); aide de
emoiselle. III, 356,
er de). II, 26, 57.
e de). I, 18, 19.
(Alphonse Pérès Vi-
ne général. I, 184.

FUENSALDAGNE; les Frondeurs traitent avec lui. 191, 230.
— Son envoyé à Paris négocie. 284, 286, 287, 289, 290, 325, 327.
— Sa réponse aux Frondeurs. II, 6, 11, 24, 27, 28, 30, 31, 33, 75, 76, 77.
— Propositions faites au Coadjuteur. 126, 128, 263.
— Mazarin lui envoie un passe-port 141, 391.—III, 47, 282, 320.
— Offres qu'il fait faire à Condé. IV, 100, 118.

G

manteau de la Reine).
tz chez la Reine. III,
128.
II, 86.
e l'abbé de Retz. I, 1,
31, 33, 34, 64, 65,
8. *Voy*. Epinglière.
le Richelieu. 18, 19,
aye. 20.
elle de Rohan. 60.
83. *Voy*. Mazarin.
le Beauvais. 93. *Voy*.
Fouquet, Chevreuse,
ie, Jarzé, etc.
). IV, 313.
oy. la Bibliographie.
de). II, 336.
ger). I, 91.
III, 59, 60.
moiselle); plus tard
; ses galanteries. II,
3, 237. — III, 237.
al de). I, 10.
militaires. III, 349.
1, 342.
M. le Prince. 352,
27, 376.
15, 216.
0.—III, 401, 404.
Renaudot à la Biblio-

GÊNES, I, 23. VIII. — IV, 246.
GENÈVE. 66, 185.
GENLIS (marquis de). III, 215.
GÉRARD; apologie. IV, 381.
GERGEAU; combat de. IV, 70.
GERMAIN (Milord). II, 264.—III, 393, 458.—IV, 31, 378.
GEVIERS. *Voy*. Coudray.
GIEN. III, 358, 360.—IV, 2.
— Entreprise du duc de Beaufort sur cette ville. IV, 373.
GIÈVRES (comte de). II, 142.
GINETTI (cardinal). IV, 312.
GIOVANI; doit être arrêté. III, 432.
GIRARD, III, 439.
GIRAUD. II, 376.
GISCLAYE (de la). IV, 219.
GIVET. I, 59.—III, 260.
GODEAU (évêque de Grasse). II, 377.
GOISEL; prédit la liberté du duc de Beaufort et celle du cardinal de Retz. IV, 174.
GOMBERVILLE. I, 155.
GONDI (famille de). I, 2, 3, 12, 30.
— Ses mauvaises qualités. III, 68.
— Sieur du Péron, banquier à Lyon. I, 2.
— (Albert comte de Retz.) I, 2, 28.
— Maréchal de France. II, 304.
— (Charles); sieur de la Tour, général des galères du Roi. I, 3.
— (Pierre); cardinal et évêque de Paris. I, 3, 92, 288. — IV, 89.
— Le bailli de (branche de Florence). IV, 246.
— Le chevalier de I, 28.
— (Jean-François); premier archevê-

que de Paris, oncle du Coadjuteur ; déréglement de ses mœurs. I, 13, 14, 69, 77 ; jaloux de son neveu le Coadjuteur. 80, 86 ; le plus faible des hommes. 87, 98, 99, 100, 105, 106, 108, 113, 149 ; la Reine le prie d'assister à une séance du Parlement. II, 181 ; son médecin lui persuade qu'il est malade. 182. — III, 368. — IV, 172 ; sa mort. 188, 191.

GONDI (Philippe-Emmanuel de) ; père de l'auteur des Mémoires. I, 5 ; sa piété et sa vertu, 7 ; son voyage en Bretagne. 8, 11, 27, 58 ; la Reine lui fait offrir le ministère. 82, 92 ; lui accorde la coadjutorerie de Paris pour son fils. 83 ; était retiré dans un monastère où le Coadjuteur vient le consulter. *Voy.* Retz (cardinal). II, 78 ; violences exercées contre lui par le cardinal Mazarin à l'occasion des affaires de son fils. IV, 271 ; exilé, 272, 350.

— (Henri et Pierre ducs de Retz). *Voy.* Retz.

— (Jean-François-Paul) ; coadjuteur et cardinal. *Voy.* Retz.

— (Charlotte-Marguerite). *Voy.* Maignelai.

— Madame du Péron, femme de Gondi, banquier à Lyon. I, 2.

GONESSE I, 217, 319.

GONZAGUE (Marie-Louise) ; reine de Pologne. I, 18.

— Difficultés pour la célébration de son mariage. 108, 109, 115.

— Couplets sur son mariage. 104.

GONZAGUE (Anne de), princesse palatine. *Voy.* Palatine. II, 123.

GORGIBUS. II, 183, 184.

GOUFFIER (Claude). I, 6.

— (Henri). *Voy.* Boissy.

GOULAS (secrétaire des commandements de Monsieur). I, 89. — II, 217.

— Se rend au Havre. III, 24, 64, 132, 133, 340, 355, 359, 388, 392.

— Agit en faveur de Mazarin. 441.

— Avis qu'il donne à Monsieur. IV, 8, 16, 17, 19, 374, 375.

— Confère avec Mazarin. 20, 21, 62, 109, 150.

GOURGES (président de). II, 232, 242.

GOURVILLE (Jean Hérauld de) II, 238.

— III, 262.

— Négocie pour M. le Prince. 268.

— Veut assassiner Retz. 272, 273.

— Est arrêté. 275, 360 ; — envoyé vers Monsieur, 363, 364. — IV, 16, 17, 376 ; — est arrêté. 18, 20.

GRAHAM (maison de). II, 218.

GRAMONT (maréchal de). I, 96, 277.

— II, 2, 178, 198, 199, 221.

— Négocie avec Monsieur. 316, 323, 324, 330 ; — au sujet de la liberté des princes. 331, 332, 335. — III, 10, 14, 42.

— Se rend au Havre. 24 ; visite les princes. 28.

— Confère avec Monsieur. 64, 103, 117 ; — ne peut obtenir audience du prince de Condé. 121 ; — négocie. 126, 128, 130, 132.

— Avis donné à Mazarin. 409. — IV, 220.

— Assiége Brie-Comte-Robert. 122. — II, 108. — III, 31, 362.

GRANCEY (Jacques Rouxel, maréchal de). I, 302, 303.

GRANDMAISON. II, 307.

GRANDPRÉ. Chassé de Mouzon. II, 212. — III, 260.

GRANDRU. II, 345.

GRANGE (de la). II, 194 ; — reçoit la princesse de Condé. 212.

GRASSE. II, 378.

GRAVELINES. III, 261. — IV, 65.

GRAVELLE (Madame de). I, 52.

GRAVIER. *Voy.* Toulongeon.

GRAVIÈRE de Tolède (pour Gabriel de). IV, 383.

GRAVILLE. II, 351, 354.

GRÈCE. IV, 335.

GRÉCY. I, 322. — II, 110, 111.

GRÉGOIRE (saint). IV, 306.

GRÉGOIRE (pape), 323.

GRENELLE. IV, 126.

GRIFFET (le père). *Voy.* la Bibliothèque. LXXI.

GRIFFONI. IV, 242.

GRIMALDI (cardinal). I, 98. — II, 295, 304, 307, 308, 312, 317, 321.

GROSBOIS. I, 303.

GROTTA-FERRATA. IV, 335.

GROUVILLE. *Voy.* la Bibliographie. LXXII.

GUADARRAMA (Espagne). III, 70.

rdinal). IV, 295.
naréchal de). I, 13.
de). I, 13.
nes. II, 392, 393.
ntre elle. III, 92.
nes à Brisach. IV, 111.
I, 340; ses lettres au
ienne, au sujet du car-
t. 180, 181. *Voy.* la Bi-
LXXII.
rince de). I, 167.—III,
IV, 360.
nne de Rohan princesse
teries avec Retz. I, 12,
33, 34, 63.—II, 121,
60.—III, 69, 245.
la détestait. I, 15, 25.
s au duc de Montmo-
20, 182, 202, 221.
lles avec Retz. II, 397.
tes contre Retz. 305.
la Reine d'enfermer le
308.
ent se servir de son in-
Retz. III, 436.—IV, 12.
II, 162, 173, 238.
de); blancs seings don-
II, 297, 338, 391, 412
— IV, 25.
, 216.
138.
nel). I, 60, 127.
ys-Bas (les). II, 126
oine de Gramont [illegible]
vinces. I, 211. — [illegible]
de cette province. 22.
le Roi. 234. 222 [illegible]
esprits. [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

GUIENNE. Troubles dans cette province pendant la retraite de Condé à Bordeaux. 263, 264.
— La noblesse se déclare pour Condé. 260, 261, 262, 311, 317, 320, 348, 349, 350, 351, 352, 360, 387.
— La guerre y est mal dirigée par Condé. IV, 376.
— Voyage de la Reine. III, 400, 428, 429.—IV, 19, 62, 74, [illegible]
GUILLON (Madame); ses galanteries. I, 155.
GUIPUSCOA (Espagne). IV, [illegible]
GUISE (maison de). I, 199, [illegible], 313. — IV 167.
GUISE (François de). I, [illegible] — III, 232. — IV, 169.
GUISE (Henri de). I, 266. — II, 16, 155.
GUISE (Louis, cardinal de). II, [illegible] — IV, [illegible]
GUISE (archevêque de Reims). I, [illegible]
— Ses [illegible]. II, [illegible]
— [illegible] duc de. I, 58, 87, [illegible]
— [illegible] par les Espagnols. II, [illegible] — IV, [illegible]
— [illegible]
— [illegible] de Condé. [illegible]
— [illegible] Naples [illegible] de France. [illegible]
GUISE [illegible]. IV, [illegible]
GUISE (duchesse de). II, [illegible] — IV, [illegible]
GUISE [illegible]
GUISE [illegible]
— [illegible]
GUISE [illegible]
— [illegible]
— [illegible]
GUITAUT [illegible]
GUITAUT [illegible]
[illegible]

H

Hacqueville (d'). II, 274. — III, 345.
— Son dévouement à Retz. IV, 164, 165, 173; pendant qu'il était à Vincennes. 177, 191; et à Nantes, 202.
— Prête de l'argent à Retz. 330.
Hambourg IV, 221.
Harambure (d'). I, 65.
Harcourt (prince d'); s'empare de Montreuil. I, 271.
— Amnistié. II, 108, 110.
Harcourt (Henri de Lorraine maréchal comte d'). XXXVI. I, 5, 10. — II, 297.
— Estampe qui le représentait conduisant les princes au Havre. 299.
— Reçoit ordre de se rendre sur la frontière 391, 392, 402, 403.
— Commande l'armée du Roi, 349.
— Envoyé par le Roi en Normandie. II, 94.
— Chargé du siége de Cambrai. XX. II, 133, 134, 135.
— Gouverneur de Normandie. 212. III, 31.
— Commande l'armée du Roi contre Condé. 261, 262.
— Succès de l'armée du Roi commandée par lui. 268; en Guienne. 349, 350, 351, 352. — IV, 106, 111.
— (comtesse d'); gratification en argent à lui donner. II, 392.
Harfleur (ville); prise par les Frondeurs. II, 94.
Harlay. I, 121.
Harlay. *Voy.* Chanvalon.
Halé (bachelier). I, 200,
Haro (don Louis de). IV, 227.
Harrach (cardinal). IV, 293.
Haudan; Condé y campe. III, 354.
Haudrey (d'). IV, 357.
Hautefort (Mademoiselle de). III, 240.
Havre-de-Grace. I, 169, 188.
— Les princes y sont transférés. II, 210, 296, 297, 298, 299, 333, 338.
— Négociations de l'abbé de Richelieu au sujet de cette place et de ce port. 343, 347, 351, 353, 354, 365. — III, 25, 40, 439, 444, 443. — IV, 188, 191.
Haye (la). XV, XVI.
Henri II (roi de France). I, 2.
Henri II (roi d'Angleterre). IV, 250.
Henri III (roi de France). I, 120, 174 — IV, 322.
Henri IV (roi de France). I, 72, 179, 267, 307. — II, 155. — III, 23, 125. IV, 27, 56, 87, 88, 89, 93.
— Son anniversaire célébré à Rome 345, 383.
Henriette-Marie (reine d'Angleterre). Se réfugie en France; — habite le Louvre; — ne pouvait se lever faute de feu; — Retz lui donne des secours. I, 101, 103, 269, 301 — II, 140, 320, 264. — III, 17, 238, 239, 242. — Défend au duc d'York d'aller au siége d'Étampes. IV, 383.
Herballe. II, 151.
Héricourt. Son duel. IV, 70.
Hesse (Marie-Élisabeth, landgrave de). II, 69.
Hilarion (abbé de Sainte-Croix de Jérusalem). IV. 342.
Historiens. Inexactitude de leurs appréciations. III, 255, 244.
— Ils ont l'impertinence de vouloir expliquer tous les événements. 109, 111, 114, 164, 33, 299, 305. — IV, 9, 10, 123.
Hocquincourt (maréchal d'). I, 238.
— Son billet à Madame de Montbazon. 317. — II, 142.
— Brave le cardinal Mazarin. 148, 171, 330, 366, 370.
— Commande l'armée du Roi. 388.
— Propose de s'emparer de vive force de M. le Prince. III, 31, 95, 99, 100, 102, 104, 105.
— Offre des troupes à Mazarin pour sa rentrée en France. 266; — plaisir que cette offre fait à Mazarin. 295.
— On demande au Parlement qu'il soit écartelé. 297, 299, 300.
— Désordres causés par ses troupes. 309; — s'approche de Blois. 312.
— Combat l'armée des Frondeurs. 312, 358; — à Bléneau. 362.
— Couvre la marche du Roi. IV, 2.
— Ses succès en Guienne. 70, 114.

...ERT (maréchal d'); est ...Condé. IV, 374.
...ERT (château d'). II, 343.
...omte de). Ses galanteries.
I, 9, 90, 92.
...tion de ce pays. 130. — ...5, 367, 372, 378. — III, 221, 287. XII, XV.
...ardinal). IV, 295, 299
I, 316.
. *Voy.* la Bibliographie.
...erry de Choiseul vicomte ...). — III, 8.
Retz; confère avec lui. ..., 73, 125.

HOSTEL (Ferry de Choiseul vicomte d'); sa conversation avec Retz. III, 125, 133; — l'accompagne au Parlement. 215.
— Chargé d'arrêter le duc de Bouillon et Turenne. 271, 281. — IV, 182.
HOUSSAYE (de la). I, 289.
— S'occupe des intérêts de Retz. IV, 350, 359.
HOUTE (le); boucher. II, ...
HUMBELOT; portrait de Retz gravé par lui. LXII.
HUMIÈRES (Louis de Crévant chevalier d'). I, 178. — III, 71, 214, 231. — IV, 14.
HUBERT (G.); portrait de Retz. LXII.

I

I, 348.
...oseph de). *Voy.* Arnolfini.
...cardinal). IV, 295, 29?, 344.
...; cabale de ce nom. I, 9, 90, 91, 94, 95, 9?. — II, 59.
Royale. II, 388.
233.
. (pape); son autorité en... 65.
...de Mazarin et ami de Retz ... Retz de le promouvoir ...dat. II, 202, 22?, 2??. — III, 41?. — IV, 2??.
...ition qu'il contribuera à ...azarin du ministère. III, 385.
...t Mazarin. 33?. 33?.
...ont de l'arrestation de ... 150, 1??, 1?? ...

INNOCENT X; refuse le démembrement du ... archevêque donnés par Retz IV. 4?9, ...
— Bon accueil qu'il fait à Retz à Rome. ... lui donne audience ... l'admet au consistoire ...
— Sa mort. 398, 394, 398, 399, ... *Voy.* Pallium.
INNOCENT XI (pape); son conclave. XXVII. 773.
INTENDANTS; requête de ces fonctionnaires. I, 19?.
— Le devenir des ... 13?
ISSY (village). I, ...
ITALIE. ... — III, 1?, ... — IV, ..., 98?, 3??, ... 1??, 53?, 39?.
...

J

L. Portrait de Retz. ... 94.
...de Rochechouart, con... ... par Richelieu ... au jardin de Renard ... — ... de Plessis ... comte de ... aux Tuileries. II.

JERZÉ (comte de); se querelle avec les Frondeurs. 237. — ses galanteries avec la Reine. 244, 226. 331.
— Ses cabales. 333. 3??. — III. 1?3. — IV. 3?3.
JEANNIN (président). II. 223. — III, ... — IV. 1?.
JARZÉ. *Voy.* Jarzé.
JÉSUITES ... III. 332.

JOBARD. Agent de Mazarin. III, 435.
JODE (P. de). Portrait de Retz. LXIII.
JOIGNY. II, 321.
JOINVILLE (sire de). *Voy.* la Bibliographie. LXXII.
JOLY (Guy). Un prétendu coup de pistolet est tiré dans son carrosse. II, 167.
— Auteur de Mémoires hostiles à Retz. *Id.* 168.
— Présente requête au Parlement. 169, 176, 177, 182.
— Était conseiller au Châtelet et dévoué, pendant la Fronde, au cardinal de Retz. III, 16, 13. *Voy.* la Bibliographie. LXXII.
— Est d'avis de faire une députation pour demander le retour du Roi à Paris. IV. 77, 81, 153, 156, 157, 212, 213.
— Aide à Retz à s'évader de prison. IV, 214, 221; le suit en Espagne. 224, 239.
— Ses travers d'esprit. 354, 355.
JOSEPH (le père), I, 21.
JOUR (baron du). Ses négociations. IV, 118.
JOURNAL DES SAVANTS et autres journaux relatifs à la Fronde. *Voy.* la Bibliographie. LXXII.
JOUY. Vient secrètement chez Retz de la part de Monsieur. III, 6, 64, 66, 72, 128, 194, 243.
— Avis qu'il donne à Monsieur. IV, 78, 133, 140, 143.
JOYEUSE (Madame de). II, 123.
— (Duc de). IV, 260.
JOYEUSE-SAINT-LAMBERT. Ses négociations. IV, 119. 121, 125.
JUAN D'AUTRICHE (don). IV, 228, 232.
JUCATIÈRES. I, 10.
JUVISY. I, 79. — III, 364.

L

LABERTIÈRE. II, 345.
LABOULAYE (marquis de). *Voy.* Boulaye.
LACOMETTE. II, 183.
LADVOCAT. II, 405.
LAFFEMAS; habileté de sa police. II, 388.
LAFOSSE; portrait gravé de Retz. LXIV.
LAGNY. I, 302. — II, 47. — IV, 36, 27.
LAIGUES (Geoffroi marquis de), I, 148.
— Ses visites au Coadjuteur pendant la Fronde. 168, 170, 171, 215, 218, 251, 273.
— Ses galanteries. 260; destiné à être l'amant de la duchesse de Chevreuse. II, 33, 34, 75, 76, 77, 120, 303.
— Amnistié. 111, 112, 119.
— Revient à Paris. 120, 121.
— Était très-pédant. 123, 124, 128, 130, 131; et présomptueux. 162, 167, 169, 172, 198.
— Confère avec Lyonne. 202.
— Capitaine des gardes de Monsieur. 203, 205, 229.
— Sa conférence avec le Tellier. 268.
LAIGUES (Geoffroi marquis de); dévoué à Mazarin. II, 268, 269, 367.
— Madame de Chevreuse se plaint de lui. 274, 284, 292.
— Enjolé par Mazarin. 301, 302.
— Veut que Retz accepte les offres qui lui sont faites par Mazarin. 304.
— Adhère au parti des princes. 325.
— Mentionné. III, 52, 69, 214, 220, 285.
— Ses demandes adressées au gouvernement. III, 400, 405.
— Ses protestations d'amitié pour Mazarin. 416, 427.
— Doit aller au-devant du Roi. 432.
— Se brouille avec Retz. IV, 11, 14.
— Embarras qu'il cause à Retz. 146, 148, 151, 152, 182, 356, 357, 358.
LAILLEVAUX. IV, 212.
LAISNÉ (conseiller); passionné contre Mazarin. III, 170, 172.
LALANDE, commande à Saint-Denis. IV, 23.
LALANE. I, 14.
LAMBERT; sa musique. IV, 235.
LAMBERT; portrait de Retz. LXIV.
LAMBOY (général). I, 59.
LAMBROSIANO (château de). IV, 246, 247, 248.

ıte de). II, 14. — III,
, 333.
de avec Mazarin. —
le). IV, 183.
V, 183; — maître de
etz. 354.
nnes). II, 345.
); ses paroles à Retz.
ait de Retz. LXIV.
158.
76, 81. — II, 142,
141, 260, 319, 428,
, 237.
être menacé. III, 401.
e). III, 396.
rles de Choiseul). II,
, 38.—IV, 42.
rmé à la Bastille. III,
56.
); portrait de Retz
. LXII.
. I, 223.
Pienne.
RMORENCY; tué. IV, 42.
e de). *Voy.* Fiesque.
lippe-Emmanuel de);
athéisme. I, 98.
Lavaur. 271.—II, 36.
: de). I, 27. — III, 4,
rtrait de Retz. LXIII.
URCELLES (conseiller).
14.
iller). III, 315.
yé à Bruxelles. IV, 26.
e des Requêtes). III,
IV, 47.
Editeur, cité. II, 135,
pirateur. IV, 118.
n de). *Voy.* Enclos.
; envoyé en Espagne.
habile. 352.
s de mariages. 415.
graphie. LXXII.
le). I, 143, 145, 150,
8. — III, 319. — IV,
LÉON (saint), IV, 306, 343.
LÉON (le père). III, 407.
LEON (évêque de). I, 117.—IV, 285, 286.
LÉOPOLD-GUILLAUME D'AUTRICHE (archiduc). I, 184, 289, 290, 291, 295.
— Son envoyé à Paris. 282, 283.— II, 6, 80; avait des pouvoirs pour traiter avec les Frondeurs. 7, 8, 12, 18, 22, 27, 28, 29, 30, 76, 96, 128.
— Reçoit le député des Frondeurs accrédité près de lui. 33.
— Ses agents renvoyés de France. 45; — traité à signer avec lui. 50, 68.
— Son armée doit s'avancer en France. 53, 77, 111; on lui fera un pont d'or pour la faire sortir. 102, 103.
— Lettre au prince de Conti. 104, 105.
— Ses députés reçus au Parlement. 114.
— Lève le siége du Catelet. 220.
— Propositions de paix générale faites aux Frondeurs. 251, 252, 256, 257, 259, 260, 262; — il la refuse malhonnêtement. 263, 264.
— S'empare de Mouzon, 329.
— Favorise le parti de M. le Prince. 363, 379, 383; — pressé d'attaquer Guise. 402, 404; — mentionné. III, 69, 209, 281.
— Instructions de Mazarin au sujet de la proposition de paix générale. 411, 430, 431.
— On lui proposera d'épouser Mademoiselle. 438, 439, 443, 447, 457. — IV, 29.
— Reprend diverses places à la France. 65.
LEPAGE. *Voy.* Duret de Menières.
LÉRIDA. IV, 106.
LEROUX DE LINCY. *Voy.* la Bibliographie. LXXII.
LEROY (boucher). Dévoué à Retz. IV, 167.
LESCUYER. Portrait de Retz. LXIV.
LESCUYER (maître des Comptes). II, 51.
LESDIGUIÈRES (duchesse de). Ses galanteries. I, 12, 68, 71, 147, 150, 244. XXXIV.
— Offres qu'elle fait à Retz de la part de la Reine. II, 25, 40, 47, [illegible]
— Sa lettre à Retz. 180, 3[illegible]

LESDIGUIÈRES (duchesse de). Avis qu'elle donne à Retz. II, 255, 256, 282. — III, 14, 232. — IV, 187, 164.
— Redit à la duchesse de Chevreuse des paroles de la Reine, favorables à Retz. III, 233. — IV, 132, 133, 154.
— Vend ses bijoux pour prêter de l'argent à Retz. 173, 174, 183, 201; — lui prête de l'argent. 350; — l'informe de ce qui se passe à Paris. 356.
— Retz meurt dans son hôtel, à Paris. XXVIII.
LESTOILE (Pierre de). *Voy.* la Bibliographie. LXII.
LETTRES de noblesse accordées à des sergents. II, 355.
LEVY (comte de). III, 360.
LÉVI-VANTADOUR. *Voy.* Anville.
L'HOSPITAL (maréchal de); préside l'assemblée de noblesse II, 159, 357 400. — III, 31, 44, 180, 365, 366.
— Reçoit une lettre de cachet du Roi. 378.
— Assurances qu'il donne à la ville de la part du Roi. 380, 398, 399. — IV, 24.
— Dangers qu'il court pendant l'incendie de l'Hôtel de Ville. 47.
— S'enferme chez lui. 53.
LIANCOURT (duc de). II, 78, 118. — IV, 4.
— Prête de l'argent à Retz pendant son exil. 350.
LIANCOURT (château). II, 147.
LIBOURNE. II, 237, 250, 275, 276. — III, 350.
LIÉGE. I, 58. — II, 132, 367. — III, 320. — IV, 224.
LIETI (Agostino); doit être arrêté. III, 433.
LIEUTAUD (M. Soliman); sa collection de portraits consultée par l'éditeur des Mémoires. LXII.
LIGNE (prince de); sa rançon donnée à Madame de Chevreuse. II, 268.
LIGNY. XIX.
LIGUE; les événements de cette époque rappelés. I, 173, 213, 217, 235, 288, 307, 312, 313, 326, 265. — III, 96, 163, 323. — IV, 24, 117.
LILLEBONNE (comte de). II, 110.
— Ses combat en Guienne. III, 31, 351.
LIMOGES. III. 69. 333.
LIMOURS. Château appartenant au duc d'Orléans. II, 275, 324. — III, 193, 194. 196, 197, 242, 243, 244, 286. — IV, 41, 133, 139.
LIMOUSIN. II, 242. — III, 226, 366.
LINGENDES (évêque de Mâcon). I, 23. — II, 411.
LINGUET. II, 381.
LINQ. II, 387.
LIPONTI. II, 336.
LISIEUX (évêque de). I, 99, 120. — II, 94. — III, 429. *Voy.* Cospean.
LIVE (A.-L. de la); portrait de Retz. LXIV.
LIVET (M.). *Voy.* la Bibliographie. LXXIII.
LOCHES. II, 243.
LOCHON (R.); portrait de Retz, gravé en 1663. LXII.
LOIRE. I, 266. — II, 370. — III, 261, 354, 358, 359. — IV, 206.
LOIS; le dérangement des lois cause les troubles de la Fronde. I, 181.
LOISEL. I, 231.
— Chanoine de Paris IV, 360.
LOMBARDIE. I, 29.
LOWELIN (cardinal). IV, 294, 295, 299, 315.
LONDRES. III. 6, 9.
LONGEVAL (Gabrielle de); épouse le maréchal d'Estrées, âgé de 91 ans. III, 99.
LONGON. III, 396.
LONGRUE. IV, 356.
LONGUEIL (président). I, 180, 189, 193, 208, 215, 217.
— Frondeur. 222, 239, 240.
— Connaissait parfaitement le Parlement. 310.
— Assiste à la conférence de Rueil. II, 4, 42, 46, 163; — et à un Conseil de Fronde. 178.
— Grand poltron. 179, 182.
— Attaque Retz. III, 38; — et les cardinaux. 43, 392, 455. — IV, 58, 376.
LONGUEVAL (régiment). II, 382.
LONGUEVILLE (duc de) I, 58, 96.
— Sa conduite pendant les émeutes de Paris. 156, 158, 161, 235, 236, 237, 245, 268.
— Confère avec les députés du Parlement. 198.

LONGUEVILLE (duc de); se déclare pour la Fronde. I, 219, 220, 222, 226.
— Son portrait par Retz. 254.
— Va à Saint-Germain. 230, 232, 234.
— Revient à Paris. 239, 240.
— Se rend au Parlement. 241, 247, 248.
— Va à Rouen dans son gouvernement. 271.
— Ses incertitudes. 286, 287.
— Est informé de l'ouverture des conférences. 331.
— Sa conduite à Munster rappelée. II, 7, 10, 37, 38, 39, 49, 53, 74, 80, 85, 89, 92, 93, 94, 114.
— Ses prétentions. 18.
— Amnistié 46, 110.
— Ses intérêts abandonnés pendant les discussions de la conférence. 67.
— Sa conduite en Normandie. 94, 95, 96.
— Charmé de la paix signée à Ruel. 97, 110.
— M. le Prince soutient ses intérêts. 153, 155.
— Retz va le visiter. 175.
— Doit être arrêté. 203; — est arrêté. 206, 212, 259. (Voyez, pour ce qui concerne sa prison et sa mise en liberté, au mot *Condé*).
— Instructions de Mazarin à son sujet. 245, 346.—III, 29, 421.
LONGUEVILLE (duchesse de). I, 88, 90.
— Se déclare pour la Fronde. 218, 220, 222, 225, 230, 234, 246, 268, 320, 321.
— Commentaires fâcheux sur sa conduite. 219.
— Sa beauté. 221, 248, 249, 252.
— Ses galanteries avec la Rochefoucauld. 221.
— Habite l'Hôtel de Ville. 248, 251, 279.
— Ennemie de Retz. 287.
— Son portrait par Retz. 259.
— Veut traiter avec l'Espagne. II, 6, 7, 18.
— N'assiste pas au conseil de Fronde. 26, 89, 91.
— Va à Saint-Germain chez la Reine. 119.
LONGUEVILLE (duchesse de); reçoit M. le Prince à Paris. II, 119, 126, 129, 151.
— Mécontente de Retz. 130.
— Vivait éloignée de son mari. 131.
— Les Frondeurs vont chez elle. 154.
— Retz mal reçu par elle. 175.
— Se réfugie en Normandie. 210, 211, 247, 248, 249.
— Cachée en Normandie. 353.
— Fait du pire qu'elle peut. 361.
— Ses pierreries. 367, 372.
— Sollicite l'Archiduc contre la France. 379, 388, 390.
— Se sauve en Hollande, se rend à Arras, puis à Stenay. 212.
— Traite avec l'Espagne. 220, 377.
— Son affection pour Madame de Rhodes. 284.
— Abandonne Stenay. III, 2.
— Doit renoncer à son traité avec l'Espagne. 2, 10.
— Retz prend congé d'elle 67.
— Était gouvernée par la Rochefoucauld. 113, 114.
— Se rend à Saint-Maur. 116, 118, 119, 120, 123, 145.
— Ses intérêts. 197.
— Se rend à Montron. 198, 209, 212.
— Voulait la guerre civile. 257; et faire Conti chef de parti. 258.
— Se retire à Bordeaux. 259, 352, 415.—IV, 17, 336.
— Célébrée par Mademoiselle de Scudéry sous le nom de Mandane. 38.
— Son séjour à Bordeaux et ses galanteries. 71.
— Ses dévotions. IV, 39.
— Se retire dans un monastère; — Saint-Evremond par le de cette retraite dans ses œuvres. III, 62, 63.
LONGUEVILLE (Mademoiselle de). I, 248.—II, 86.
— Sa Requête. 333, 340.
— Instructions de Mazarin qui la concernent. 346.
— Reçoit des lettres de Turenne. 350.
LORET. *Voy.* la Bibliographie. LXIII.
LORME. *Voy.* Orme (Marion de l').
LORRAINE (maison de). II, 159.
— (Cardinal de). I. 107.
— (Henri, archevêque de Reims). Ses galanteries II, 123.

LORRAINE (duc Charles de). Ses galanteries. I, 260. — II, 9.
— Se déclare en faveur des Frondeurs. 120, 361, 384. — III, 119.
— Son arrivée en France. 393.
— Régiment portant son nom. 351.
— Peu affectionné au prince de Condé. IV, 9.
— Fait lever le siége d'Étampes par les troupes du Roi. 26, 27, 28.
— Le Parlement avait refusé de l'admettre à ses séances. 35.
— Sort de France. 31, 37, 66, 75, 94; — rentre en France. 116, 118, 119. 122, 124, 130, 132. — IV, 377, 378.
LORRAINE (province). I, 185. — II, 358.
LORRIS. III, 353, 360.
LOSTELNAR. III, 409.
LOTIN. Arrêté. I, 137.
LOU (Marie de). *Voy.* Orme.
LOUANDRE (M.). *Voy.* la Bibliographie. LXXIII.
LOUDUN. II, 219.
LOUIS LE GROS (roi de France). IV, 206.
LOUIS IX (roi de France). I, 82, 120, 151, 152, 153. — II, 17. — III, 225, 231. — IV, 91, 261.
LOUIS XI (roi de France). I, 82, 120.
LOUIS XII (roi de France). I, 120.
LOUIS XIII (roi de France). I, 15, 16, 35, 36, 37, 38, 42, 44, 47, 66, 74, 77, 78 à 83, 89, 91, 92, 96, 103, 106, 110, 120, 124, 189, 198. — II, 9, 10.
— Son testament cassé. 64.
— Appelait Madame de Chevreuse le diable. III, 69, 455 — IV, 61, 376. LII.
LOUIS XIV (roi de France). I, 92, 93, 95, 99, 101, 103, 115, 117, 129.
— Va à Notre-Dame. 134, 137, 150, 151, 153, 169, 216.
— Reçoit le Parlement. 138, 139.
— Sa déclaration enregistrée au Parlement. 141, 142; — lit de justice au Parlement. 142; — au *Te Deum*. 152.
— Sort de Paris. 186, 188, 189, 190, 194, 207, 224, 225, 228, 230.
— Revient à Paris. 200, 203.
— *Fait ses dévotions*. 203.
LOUIS XIV (roi de France); sort de nouveau de Paris; — lettre à la ville. I, 228, 229; — au Parlement. 231; — à la Chambre des Comptes. 231.
— Son retour à Paris demandé. 233.
— Héraut envoyé au Parlement, 279, 280.
— Ses troupes doivent être éloignées des environs de Paris. 293. — II 16, 17, 46, 104, 151, 163, 205 206, 216, 262, 395.
— Accorde l'amnistie aux Frondeurs 110, 112, 210.
— Se rend à Compiègne. 134.
— Annonce son retour à Paris. 149;
— Arrive à Paris. 197.
— Lettre au sujet de l'arrestation des princes. 210.
— Son voyage en Normandie. 211;
— en Bourgogne. 212, 213. 220.
— Ses premières armes. 211.
— Habite Compiègne. 234.
— Son voyage en Guienne. 236, 238, 240, 241, 254, 275, 279; — son retour à Paris. 288, 289, 308, 338.
— Lettres de cachet. 333, 334. — III, 13, 295, 313, 340, — IV, 136, 198.
— Mécontent des excès commis dans Paris. II, 366.
— Visite Saint-Jean-de-Losne. 381.
— Doit aller en Poitou. 398, 400, 407.
— Projet de son sacre. 407, 408. — III, 10.
— Mécontent du Parlement. II, 409.
— ne retournera pas à Paris. Id.
— Recevra très-bien Monsieur. 414
— Projet de le marier avec Mad
moiselle. III, 2, 17, 18, 68.
— Ses divertissements au Pala
Royal. 2.
— Les Frondeurs craignent sa so
de Paris. 29, 32, 34, 37, 57, 2 6
— danger de ce projet. 38; —
chambre envahie, 36; — priso
des Frondeurs. 39.
— Déclaration contre Mazarin. 42
— Promet de convoquer les Ét
généraux. 44.
— Mal nourri par Mazarin. 101.
— Projet de mariage pour lui. 2 0
— Fait lire devant lui le mém
contre le prince de Condé. 209.
— Sa naissance racontée par Mich

let III, 240; — son portrait par Michelet. 250
— Louis XIV (roi de France), sa majorité déclarée. 107, 247, 249, 250, 258, 342.
— Change ses ministres. 251, 252.
— Son voyage. 264, 267, 276; — à Poitiers. 281, 283.
— Mesures qui lui sont demandées contre Mazarin. 292.
— Rappelle Mazarin. 308.
— Se rend à Saumur. 311, 312, 318, 354.
— La ville d'Orléans se déclare contre lui. 357.
— A Gien. 360.
— Fait répondre aux remontrances du Parlement. 375.
— Sa déclaration en faveur de Mazarin. 376.
— Son départ de Gien pour venir à Corbeil. IV, 2.
— Arrive à Saint-Germain. 3, 7, 20, 21.
— Ses réponses au Parlement. 22, 24, 25, 37, 53.
— Veut faire ajourner les assemblées de l'Hôtel de Ville. 46.
— Promet d'éloigner Mazarin. 55.
— Transfère le Parlement à Pontoise. 60, 69.
— Accorde l'amnistie, 62, 63.
— Arrive à Compiègne. 69.
— Son retour à Paris désiré. III, 380, 423, 453. — IV. 74, 79, 80, 81, 82, 90, 92, 97, 98, 99, 100, 104, 122, 128.
— Sa réponse au discours de Retz. 91.
— Refuse de recevoir la députation de l'Hôtel de Ville de Paris. 114, 115, 118, 121; — vient habiter Saint-Germain. 121.
— Reçoit la députation des colonelles de Paris. 123.
— Revient à Paris. 129, 130, 131, 136, 138, 140, 145, 148, 151, 266.
— Embrasse Retz. 133.
— Tient un lit de justice. 140, 158.
— Donne l'ordre d'arrêter Retz mort ou vif. 159, 160; 165, 172. — III, 17.
— Mécontent des instances du pape et du clergé de France en faveur de Retz. IV, 181.
— Assiége Stenay. 183.
— Donnera des abbayes à Retz. 196.
LOUIS XIV; fait attaquer les lignes d'Arras IV, 209, 221, 364, 375.
— Ordres divers contre Retz. 255, 261, 273, 275, 281, 283, 287, 289, 293, 316, 318; — et contre ses domestiques. 327, 332, 346.
— Avait été dans l'obligation de quitter Paris. VIII, XV, XVI, XL.
— Menace le Pape de l'exclure du traité de la paix générale. XIV.
— Ordonne à son ambassadeur à Rome de continuer ses instances auprès du Pape contre Retz. XVIII; — accepte l'arrangement des affaires de Retz d'après le désir du Pape. *Id.* Retz fait sa paix avec le Roi, qui l'emploie à Rome et dans les conclaves; le Roi lui accorde sa confiance, V, XII; — lui écrit une lettre très-flatteuse. XIII; — refuse la démission donnée par Retz du cardinalat. XXVII; XV, XVI, LVI, LVIII, LIX. *Voy.* aussi la Bibliographie. LXXIII.
LOUPPE (Mademoiselle de la) Ses galanteries avec Retz. III, 346, 347, 348; — et avec M. de Candale. *Id.*
LOUVIÈRE. Gouverneur de la Bastille. II, 110. — III, 408. — IV, 43.
LOZIÈRES (Pierre-Yvon, sieur de). I, 14, 24, 84.
— Prête de l'argent à Retz. II, 188.
LUDE (comte de). I, 19.
LUDOVISIO, prince de Piombino. IV, 243.
LULLY. IV, 285.
LUSSAN (de). III, 260.
LUXEMBOURG. II, 382; — régiment des Francs-hommes. *Id.* XXXI.
LUYNES (duc de). I, 268, 275. — II, 111, 121. — III, 238.
— Prête de l'argent à Retz. IV, 350
LYON. I, 2, 23, 129. — II, 327. — III, 240. — IV, 181, 215, 232, 237
LYONNE (Hugues de). Introduit Retz chez la Reine. II, 202.
— Confère avec Retz. *Id.*
— Laigues insiste auprès de lui pour faire arrêter les princes. 205, 209.
— Renseignements qu'il donne à Retz. 248, 283, 293, 299, 307, 370. — III, 19.
— Beaufort lui écrit. II, 405, 406.
— Se rend au Havre. III, 84; —

Traite avec M. le Prince. III, 52, 55, 74, 90; — ce traité est rompu. 91.
LYONNE (Hugues de); mécontente la Reine. 83, 85, 95, 97, 98, 99.
— Envoyé chez le Coadjuteur. 100.
— Très-animé contre M. le Prince. 101, 103, 104, 106, 114.
— Son exclusion du ministère demandée. 122, 123, 126, 133, 135, 143, 147, 165, 177, 187, 196, 329, 408, 416, 439, 450, 452, 457. — IV, 163.
LYONNE (Hugues de); sa conduite pendant le conclave. 307, 309, 310, 316.
— Surnommé le coco. 318, 327.
— Ses remontrances au Pape au sujet du *pallium* accordé à Retz. 329, 330, 332; — lettre à Mazarin à ce sujet. 334, 335, 340, 346.
— Négocie à Rome contre Retz. III, XIV; — écrit à Retz au nom du Roi pour le féliciter de son zèle et de ses services. XXII. *Voy.* la Bibliographie. LXXIII.
LYONNE (Madame de); ses galanteries. III, 169. — IV, 337, 338.

M

MACHAULT (président de). I, 82.
— Proposition faite par lui au Parlement. II, 64, 340.
— Expédient proposé par lui. III, 124.
— Dévoué à Condé. 290, 291. — IV, 141.
MACHECOUL (Loire-Inférieure). I, 9, 10. — IV; 205, 206, 217.
— Retz y arrive après son évasion. 219, 220.
MACHIAVEL. Ses maximes mal interprétées. II, 221, 222. — III, 102.
MACON. I, 23.
MADRID. II, 79. — IV, 10, 223, 225, 227, 228, 290.
MAIGNELAIS (Marguerite-Claude de Gondi, marquise de). I, 28, 34, 57, 74, 78, 83.
MAILLARD. Insulte Mesdames de Chevreuse. III, 183, 184, 185.
— Émeutier. 289.
MAILLÉ (comte de) I, 88.
MAILLÉ (cadet de Foix). II, 158.
MAILLER. Résident de France à Venise. I, 28.
MAILLY (de). II, 221.
MAIN (donner ou recevoir la). I, 46, 87. — IV, 247.
MAINE (duc du). I, 213, 235, 288, 312. — II, 265. — IV, 24.
— Régiment de ce nom. III, 361.
MAINE (province). II, 56.
MAISONS (président de) I, 180.
— Surintendant des Finances. II, 330. — III, 57 387, 399, 402, 404.
MAISONS (président de); menacé de mort par les émeutiers. IV, 40; — pillait les finances. 376.
MAJORQUE; Retz y arrive. IV, 234.
— Il y est bien traité par le vice-roi. 235.
— Beauté des femmes; visite de Retz à la cathédrale; chants passionnés des religieuses. *Id.* 236.
MALCLERC. III, 72, 273; — son dévouement à Retz IV, 167, 183, 203, 215, 216, 354.
— Sa mission près de Noirmoutiers. 356, 357, 359.
MALDACHIN (cardinal). IV, 294.
MALTE. I, 29. — IV, 302.
MANCINI. Projet de le marier avec une nièce de Retz. II, 216; — et une des sœurs de Mancini avec Mercœur. III, 200, 205, 243; — mort du neveu de Mazarin. IV, 42.
MANCINI (Hortense duchesse de Mazarin). II, 354, 355.
MANDANE. *Voy.* Longueville (duchesse de).
MANEVILETTE; prête de l'argent à Retz. IV, 350.
MANGOT (Madame). *Voy.* Garnier.
MANICAN (Madame de). II, 338.
MANS (le). Chasse son évêque. I, 271.
— Troubles dans la ville. II, 181, 183, 184.
— Entreprise de Beaufort sur la ville. IV, 373.
MANTES. I, 93, 102, 232.
— Condé y arrive. III, 334
MANTOUE (duc de). III, 402.

Marca. Sa nomination à l'archevêché de Paris. XVIII; — sa mort. XL.
Marcassez. II, 183.
Marchal (M.). Archiviste de la Meuse; — recherches faites pour l'éditeur des Mémoires. XXVIII.
Marck (de la). II, 168.
Marcousse (le). III, 260.
Marcoussy (château de). Les princes y sont transférés. II, 275, 297, 298, 378. — III, 438, 440, 441, 443, 444, 445.
Maré. Sa mort. III, 362.
Maretz (des). II, 355.
Marguerite (de la). III, 259.
Marie de Médicis. I, 7, 15, 16. — II, 236.
— Ses galanteries avec Richelieu. 237.
Mariembourg. II, 377.
Marigny (Jean Carpentier). *Voy.* la Bibliographie. LXXIII.
Marillac (chancelier de). I, 121, 263.
Marin. III, 446. *Voy.* Sy.
Marini, nonce envoyé en France à l'occasion de l'arrestation de Retz. IV, 180; — le Roi refuse de le recevoir. 181.
Marlot; imprimeur condamné. II, 187.
Marne. II, 2, 105. — IV, 41.
— (Haute-). I, 21.
Marsac. III, 186.
Marseille. Troubles dans cette ville. II, 371, 372. — IV, 215.
Marsillac (de). III, 352, 360.
Marsilly (de). I, 251.
Marsin. II, 380. — III, 58.
— Sa désertion cause à la France la perte de la Catalogne. 260.
— Combat en Guienne. 350, 351, 352; — sera fait maréchal et lieutenant de Roi en Guienne. 387; — arrive à Bordeaux. IV, 71.
Martin (saint). IV, 284.
Martin (don). IV, 229, 230.
Martin. IV, 212.
Martin (M. Henri). *Voy.* la Bibliographie. LXXIII.
Martineaux (conseiller). I, 300. — III, 36; — exilé. IV, 141.
Martineaux (des). II, 391.
Martinosi (Mademoiselle). Doit épouser Chavigny fils. II, 387.
Marville. III, 333.
Matha (comte). I, 251, 273. — II, 100, 109, 111, 119, 124, 172.
— Doit être chassé de Paris. 365, 366, 370, 371. — III, 118.
Matignon (Léonor); évêque de Lisieux. II, 95
Matignon (comte de). II, 94, 110.
— Négocie avec Mazarin. 331, 354. — III, 429.
Maupou de Noisi. IV, 184.
Maure (comte de). I, 272.
— Replâtreur de la Fronde. 221, 272.
— Demande le renvoi de Mazarin; triolet en son honneur. II, 100, 105 106, 102 — IV, 213.
— (comtesse de). I, 4
Maurepas. *Voy.* la Bibliographie. LXXIII.
Maurin : portrait de Retz LXIV
Mazarin (cardinal ; s'oppose à la nomination de l'abbé de Retz à la Coadjutorerie de Paris. I, 80.
— Nommé premier ministre. 82, 88.
— Gagne toute la confiance de la Régente. 88.
— Fait arrêter les Importants. 90, 91, 92, 93.
— Sa douceur de caractère. 94, 98.
— S'empare du conseil de conscience. 99.
— Prend ombrage du Coadjuteur. 100, 107, 109.
— Ne connaissait pas les affaires du clergé. 104.
— Fait des excuses à Retz. 108.
— Ses promesses à l'Assemblée du clergé. 118, 119.
— Avait fait faire une entreprise sur Beaufort. 266.
— Son gouvernement de la France blâmé. 123, 127, 128, 129, 216.
— Détesté du peuple. 212, 214, 311.
— Son portrait par Retz. 125.
— Ses mauvaises mœurs. 125.
— Se moque des Français. 127.
— Ignore les usages administratifs. 132, 206.
— Confère avec le Parlement. 139.
— Sa faiblesse. 140.
— Peu satisfait de la bataille de Lens. 146, 150.
— Ses rapports avec Retz. 150, 156, 157, 168, 183.

MAZARIN (cardinal); sa conduite pendant les émeutes. I, 158-161, 161, 171, 177, 178.
— *Point de Mazarin!* 175, 177. —II, 60, 247, 248. —III, 42, 199.
— Ses ennemis déclarés. I, 180, 196.
— Attribue les émeutes à Retz. 182.
— Ses rapports avec Chavigny. 188.
— Attaqué dans le Parlement. 190, 223.
— Les députés du Parlement refusent de conférer avec lui. 198.
— Veut payer les dettes de Retz. 201
— Ne savait pas se faire honneur de la nécessité. 205.
— Sa conduite pendant le siége de Paris. 232, 280, 323.
— Disait des sottises. 224.
— Son éloignement demandé. 231, 233, 313, 331.
— Ne fait pas payer la pension de la reine d'Angleterre. 269.
— Ses meubles saisis. 273.
— Négocie avec l'Espagne. 284.
— Mentionné. 13, 30, 87, 89, 97, 98, 103, 108, 112, 114-116, 149, 151, 193, 208, 210, 211, 215, 217, 245, 294, 299, 300, 303, 305, 320.
— Quitte Ruel. II, 5.
— Refuse de rendre Sedan. 10.
— Accusé de ne pas vouloir la paix générale. 16.
— Doit être renvoyé du ministère. 18, 22, 83, 88, 101, 105, 106, 109.
— Son ressentiment contre Retz. 54.
— Craignait le Parlement. 64.
— Ses dépêches. 39.
— Négocie avec les Frondeurs. 40, 41, 43, 54, 84.
— Signe la paix de Ruel. 45, 48, 51, 57.
— Sa signature doit être brûlée par le bourreau. 60, 61.
— Retz empêche que sa bibliothèque ne soit vendue. 107; ainsi que ses tableaux. 107.
— Ses habiles négociations. 108.
— Comptait les paroles pour rien. 109, 131.
— Sa morgue. 119.
— *N'avait point d'âme.* 132.
— Se méfiait de Condé. 133; — veut se rapprocher de lui. 134, 135, 143.
— Aigrit contre Condé. II, 152, 160.
MAZARIN (cardinal); libelles et vaudevilles contre Son Eminence. II, 136, 137.
— Avait toujours tort. 140.
— *Vive Mazarin!* 150.
— Frottades qu'on lui donne. 150.
— Veut radoucir M. le Prince. 151.
— Se méfiait de tout le monde. 153.
— Menacé par Miossans. 161
— Son ignorance des usages de France. 163.
— Sa conduite à l'égard des rentiers. 168, 169.
— Ses rapports avec la Boulaye. 169.
— Se venge de Retz. 185.
— Ses artifices. 195.
— Mentionné. 3, 4, 91, 21, 22, 36, 58, 59, 76, 111, 112, 144, 145, 147, 148, 149, 154, 155, 158, 174, 175, 272, 273, 276.
— Ses lettres citées. 134, 138, 244, 255, 256, 265, 267.
— Avait empêché la paix à Munster. 257.
— Sa conversation avec Madame de Chevreuse. 197, 198.
— Veut s'accommoder avec Retz. 198.
— Assiste à l'entrevue de Retz avec la Reine. 200, 201.
— Ne veut pas donner la surintendance des mers à Beaufort. 202.
— Ses perfidies. 203, 209.
— Haï du pape. 204.
— Ajourne l'arrestation des princes. 205.
— Signe un traité avec Condé; le fait arrêter. 206.
— Devient populaire. 209.
— Sa fierté en revenant de voyage. 212.
— Le peuple lui est hostile. 213.
— Est vétilleux et grondeur. 214.
— S'occupe de l'affaire de l'amnistie. 214, 215.
— Est l'ami des Frondeurs. 214.
— Inquiet des menées de Châteauneuf. 216; et de Retz. 217.
— Se brouille avec le Coadjuteur. 217, 218, 219.
— Sa conduite pendant les troubles de Guienne. 222, 226, 233; — se rend dans cette province. 236 237, 239.
— Se raccommode avec Retz. 222, 224.

ardinal); fait peu d'état de
II, 226.
vêu devait épouser une
letz. 227.
d'employer Retz aux né-
de la paix générale. 227.
ite aux Frondeurs. 228.
uiller Retz et Beaufort, 235.
ur Paris. 240.
avec le Parlement de
243; et le parti des prin-

uvelles perfidies. 253.
inion sur la paix générale.

Retz plénipotentiaire. 261.
éreux. 264.
de vol. 264.
e de conduire les princes
sy. 268, 270, 271; — et
u Havre. 299, 300.
pour les affaires de Bor-
6.
tel. 335.
tique habile et de petites
179, 280.
Retz dans la faction. 282;
Madame de Chevreuse. 288.
des services rendus à la
Retz. 286.
tions avec l'Italie et son sé-
me; accusations diverses.
fficulté de sa position. 290.
le cardinalat à Retz. 293,
302, 303; — offres qu'il
04.
ettre les princes en liberté.
310.
e à un projet de Madame
née contre Retz. 308.
é des Frondeurs contre lui.
313, 317, 319, 330, 331,

Champagne. 328, 329; —
330.
é du Parlement contre lui.
; — était méfiant. 338.
tions relatives aux ma-
ses nièces. 354, 357, 363,

e de contrefaire une lettre
Prince. 353, 364.
uit des bontés de Monsieur
368 406.

MAZARIN (cardinal); sa pénurie. II, 367; — ses pierreries. 373.
— Conseillera des mesures vigoureuses. 374, 401, 408.
— Assignations qu'il recommande de ne pas payer. 380.
— N'avait aucune place forte à lui. 393, 395.
— Présente la duchesse de Bouillon à la Reine. III, 2.
— Son retour à Paris; il pense à en faire sortir le Roi. 4, 11.
— Compare le Parlement à celui d'Angleterre. 69; — sa conduite dans l'affaire de la mise en liberté des princes. 7, 9; — était difficile et dissimulé en affaire. 28.
— Monsieur se déclare contre lui. 12, 18; — son éloignement demandé. 16, 20, 22, 24, 31; — quitte Paris la nuit et déguisé. 27, 30, 33. — se retire à Saint-Germain. 31; — son éloignement est pour toujours. 32. — se rend au Havre; voit les princes. 40.
— Chassé de Sedan, se retire à Brusle. 53; — ses lettres pleines de tendresse adressées à la Reine. 68, 69, 70.
— Ses accusations contre Retz. 68, 70; — et contre Madame de Chevreuse. 69.
— S'oppose au traité de la Reine avec Condé; — très-belle lettre à ce sujet. 74, 75, 91, 119, 135; — est d'avis d'accorder le cardinalat à Retz. 85, 86, 88, 108.
— Sa faiblesse cause de grands maux à l'État. 69, 75, 88, 153.
— Son affection pour Ondédéi. 100.
— Accusé d'avoir volé 9 millions. 101.
— Blâme ceux qui se sont opposés à une nouvelle arrestation de M. le Prince. 106, 107, 110.
— Veut s'opposer secrètement à la nomination de Retz. 108, 115-118.
— Mariages qu'il propose pour les filles de Monsieur. 109, 110.
— Veut s'emparer de Brisach. 123.
— Instances pour son éloignement. 126; — utilité d'une nouvelle déclaration du Roi à ce sujet. 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 147, 158, 160, 161, 162, 169, 170, 172, 173, 178, 186, 188, 190, 196.

MAZARIN (cardinal); est d'avis d'éloigner les sous-ministres. III, 186, 187.
— Courriers qui vont et viennent à Brusle. 201.
— Son portrait par Michelet. 164.
— Ses nièces et leurs mariages. 146, 200; — mentionné. 22, 48, 57, 65, 73, 95, 112, 117, 120, 121, 122, 131, 228, 229, 232, 304, 369, 450, 455.
— Déclaration contre lui. 203, 208, 244, 247; — ne sera jamais rappelé. 209.
— Ses établissements en France. 212.
— La Reine lui était très-attachée. 236, 239, 241.
— Éloigne Guitaut. 240.
— Veut qu'on accorde un arrêt d'innocence à Condé. 245.
— Mauvaise éducation qu'il donne au Roi. 250.
— Ses négociations. 256.
— La Reine désirait le rappeler. 263, 265, 266, 268, 277, 281, 283, 288; — les Frondeurs s'y opposent. 276, 301, 303.
— Délibérations du Parlement contre lui, 290, 292, 300.
— Sa tête mise à prix. 291, 296.
— Son retour en France. 295.
— Sa bibliothèque vendue. 296.
— Revient à la cour. 311, 313, 318, 319, 320, 324, 325, 326, 328, 329, 330, 333.
— *Ce misérable va tout perdre.* 322.
— Apprend la nomination de Retz au cardinalat. 337.
— Son éloignement demandé de nouveau. 340, 341, 364, 374, 375, 377, 380, 381, 382, 383, 385, 386.
— Déclaration du Roi en sa faveur. 376.
— Traite avec Condé. 385, 392.
— Grand *ravaudeur*. 393, 394.
— Va à l'armée; ordres divers donnés par lui. III, 400, 412.
— Annonce que l'armée manque de tout. 404, 407; — reçoit des nouvelles de l'armée ennemie. 401.
— Se plaint de ce qu'on lui rend de mauvais offices près de Monsieur. 403-405, 410; — et de ce qu'on se moque de ses voyages à l'armée. 413.
MAZARIN (cardinal); Retz veut le détruire. III, 419, 422, 424-426, 428.
— Content des bontés de Monsieur pour lui. 422, 423.
— Sa pénurie. 445, 456.
— Se brouille avec Chavigny. 455, 457.
— Sa nièce devait épouser le fils de Chavigny. 458.
— Très-aigri contre Retz. IV, 6, 7.
— Veut conférer avec Argenteuil, agent de Retz. 8.
— Hostilité des Frondeurs contre lui. 10, 25, 35.
— Conduite de ses partisans après son départ de la Cour. 42, 45.
— Négocie avec le parti des princes. IV, 16, 18, 19, 379.
— Revient à la Cour. 18.
— Fait tout espérer 20.
— Demande à se retirer en Italie. 20, 21.
— Son renvoi demandé par le Parlement. 36, 37, 40, 53, 60
— Sa tête mise à prix. 39.
— Ses statues vendues. 56.
— Quitte la cour. 61, 62, 74, 75, 76, 77, 80.
— Sa réponse impertinente à la Reine. 69.
— Ses instructions à ses agents. 83.
— Une faute du cardinal. 117.
— Son retour en France. 120, 155, 156, 181, 185.
— Armée qui devait s'y opposer. IV, 370, 373, 374, 377.
— Disposé à traiter avec Retz. 147.
— Mémoire qu'il fait rédiger contre Retz. 162; — le fait arrêter 163, 164, 170, 174, 182, 184; — le fait transférer au château de Nantes. 188, 189, 190, 191, 192, 196.
— Ses gardes escortent Retz prisonnier. 201, 208, 216.
— Menace le grand-duc 243; et le pape. 253.
— Ses ordres contre Retz. 252, 306, 312, 325, 327, 329, 332, 334, 349, 360.
— Soutient la candidature du cardinal Sachetti à la papauté. 297, 298, 304, 308, 309, 316.
— Avait empêché à Retz de venir chez le Roi. 364.

Mazarin (cardinal); Condé l'avait imposé à la France. IV, 380.
— Était allé chez Retz lui porter sa nomination à l'abbaye d'Ourscamp. 365.
— Sait que Retz était son ennemi déclaré et travaillait à le perdre. 367, 370.
— Avait cherché à empêcher la promotion de Retz au cardinalat. 379.
— Le duc de Beaufort s'était déclaré contre lui ainsi que le prince de Condé. 368, 373, 382.
— Avait éloigné Châteauneuf du ministère. 369.
— Déclaration de Monsieur contre lui et négociations à ce sujet. 371, 379.
— Mentionné. 13, 17, 50, 58, 61, 67, 99, 102, 104, 105, 109-111, 147, 148, 336-339, 350, 352, 356, 358.
— Sa rivalité avec Retz. I, II, V, IX, X, XI, XII.
— Au comble de sa puissance. XVI.
— Sa maladie; veut marier sa nièce au roi d'Angleterre. XVII.
— Sa mort. XVII, XL, LIII. *Voy.* la Bibliographie. LXXIV.
Mazerolles. II, 134.
Mazinghi (famille de). IV, 342.
Meaux. I, 98, 174.—II, 353.
Médicis (cardinal de). Sa conduite au conclave. IV, 293, 295, 298-301, 306, 307, 310, 311, 316.
— (Laurent). IV, 246.
— (Jean-Charles); cardinal. IV, 268, 295, 298.
— Sa conduite pendant le conclave. 300, 302, 307.
— Ses paroles contre Retz. 319-322.
— (Léopold). IV, 248.
— (Mathias). IV, 248.
— Ferdinand. I, 28.
Médoc. III, 411.
Meillaincour (écuyer). I, 13.
Meillan (procureur général). II, 178.
— Ses conclusions données au Parlement. 181, 182.
Meille. II, 221.—III, 55.
Meilleraye (Charles de la Porte, grand maître de la). I, 11, 14, 15, 17, 19, 20, 23, 33, 34, 35, 64.
Meilleraye (Charles de la Porte, grand maître de la); surintendant des finances. I, 140.
— Sa conduite pendant les troubles de Paris. 156-158, 161-169, 199, 201, 235.
— Marche contre Bordeaux avec l'armée du Roi. II, 237, 238, 276; — signe la paix. 45, 141, 352, 369.
— Doit commander l'armée du Roi. 386.
— Ses violences en Bretagne. III, 309.
— Au siége d'Angers. 311.
— En Guienne. 397, 398, 410, 429. *Voy.* la Bibliographie. LXXIV.
— Chargé de garder Retz prisonnier au château de Nantes. IV, 194, 196; — engagement pris par écrit à ce sujet. 197, 198; — il arrive à Nantes. 201, 202.
— Mécontent de Retz. 203-205, 207, 208, 211.
— Fait poursuivre Retz après son évasion. 213-220.
— Visite Port-Mahon. 242; — ses paroles. 243, 264, 265.
— Régiment portant son nom. II, 369.
Meilleraye (Marie de Cossé maréchale de la); ses galanteries et ses dévotions. I, 33, 64, 221.—IV, 204.
Meilleraye (château). IV, 204.
Meissens; portrait de Retz. LXIII.
Melbeville (enseigne-colonel). I, 4.
Mellan; portrait gravé de Retz. LXII.
Melun (ville). II, 365.
— Occupée par le Roi. III, 380. — IV, 2, 36, 37, 116.
Melun (vicomte de); blessé. IV, 42.
Ménage. I, 99, 155.—II, 229.
— Se brouille avec Retz. IV, 121, 296.
Ménardeau; assiste à la conférence de Ruel. II, 4, 334.
— Décrié pour son mazarinisme. 242.
— Dévoué à la cour. III, 19, 20.
— Député vers Monsieur. 210, 246, 315; et à l'Hôtel de Ville de Paris. 389.—IV, 37.
Menardeau-Champré. II, 337.—III, 295.
Menessin (Mademoiselle de). IV, 12.
Menil-Madame-Rance. IV, 185.

MENNEVILLE. III, 396.
MENTEL de Salomon et (Robert). III, 72.
MERCOEUR (duc de). I, 7. — II, 176.
— Son projet de mariage avec une nièce de Mazarin. 337, 363, 368. — III, 92, 200, 201, 203; — mécontent des prétentions du duc de Beaufort. 394, 399, 414.
— Son équipage. II, 381.
— Ses intérêts défendus par Mazarin. 393, 395.
— Son retour à Paris. III, 2.
— Mandé par la Reine. 21.
— Mandé au Parlement. 204, 205. XXXIII.
MÉROVINGIENS (rois). Leur gouvernement. I, 122.
MESMES (président de). I, 74, 75, 176, 177; membre de la Chambre de Justice. 189.
— Sa conduite pendant le siége de Paris. 240, 248, 275, 284, 286, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 305, 309, 322, 331.
— Envoyé à Saint-Germain vers la Reine. 319; — relation de sa députation. 330
— Assiste à la conférence de Ruel. II, 3, 4, 5, 20, 36, 41, 42, 43, 53.
— Maltraité à son retour à Paris. 58, 62, 64, 66, 70.
— Se rend à la seconde conférence. 109, 112; — son adresse. 178; — ses paroles. 182, 186, 259.
— S'aperçoit seul que Retz est raccommodé avec M. le Prince. 339.
— Sa mort. 339. — III, 244, 309, 310. — IV, 63.
MESTAIER (valet de chambre de Mazarin). III, 153, 154, 155, 245.
MESTREZAT; ministre protestant. I, 65, 66.
METTERNICH (colonel). I, 59.
METZ. (ville). I, 107. — II, 129.
— (Évêque de). III, 426, 429.
MEUSE. I, 59. — II, 389.
MEUSNIER (conseiller). III, 202.
MEYSSENS (Jean.). Portrait de Retz. LXIII.
MÉZIÈRES. II, 171, 174.
MÉZIÈRES. IV, 49; — Retz devait s'y réfugier après son évasion de prison. 179, 181, 183, 210, 225, 228, 256, 257.
MICHAUD ET POUJOULAT (MM.) *Voy.* la Bibliographie. LXXIV.
MICHEL. I, 278.
MICHELET (M.). *Voy.* la Bibliographie. LXXIV.
MILAN ET MILANAIS. II, 107, 187, 356. — IV, 20, 175, 223, 238, 309.
MILETI; doit être arrêté. III, 433.
MILLET (Madame). I, 274.
MILLOT. Sa mission. II, 293.
MINIMES (couvent des), près Vincennes. I, 4.
MINORQUE (île de). Retz y arrive. IV, 256; — y assiste à une chasse et à une pêche. 227.
MIOSSANS. *Voy.* Albret (maréchal d').
MIRADOUX; assiégée. III, 351.
MIREPOIX (Madame de). II, 124.
MIRON (prévôt des marchands). I, 120, 121.
— Exécute les ordres du Coadjuteur. 171 à 174, 249.
— Un des plus hommes de bien de son temps. IV, 47.
MIRON (député du parlement de Normandie). II, 37, 38, 65.
MODÈNE (duc de). IV, 308, 309.
MOLÉ (Mathieu, premier président). Ses Mémoires cités. I, 36, 75, 131, 134, 139, 140, 164, 174, 191, 207, 263, 281, 294, 323, 330; — extraits de ses Mémoires. II, 5, 39, 42, 63, 99, 122, 123, 212, 273; — mentionné. I, 3, 331, 332. — II, 64, 70, 124, 125, 176, 235. — III, 275.
— Son portrait par Retz. I, 261, 263, 264.
— Soutient les intérêts du Parlement. 132; — parle hardiment. 134, 135, 139, 176, 177.
— Chez la Reine. 138.
— Son intrépidité. 178, 262; — ses paroles. 179, 190, 207. — II, 80, 61, 62, 66, 178, 186, 64, 65, 118, 122, 193; — menacé par le peuple. I, 203
— Se plaint de l'arrestation de Chavigny. I, 198.
— Discute vivement avec le Chancelier. 199.
— Reçoit une lettre du Roi. 231.
— Dévoué à la cour. 236, 240, 275, 283, 286, 297, 305.
— Veut diviser la Fronde. 248; —

proposition au Parlement I, 228, 229.
MOLÉ (Mathieu, premier président); envoyé à Saint-Germain. I, 310; — relation de son voyage. 323, 330.
— La cour ne tient pas la parole qui lui avait été donnée. 332.
— Ses discussions à la conférence de Ruel. II, 2, 3, 4, 5, 28, 36, 37, 38, 47, 50; — menacé à son retour à Paris. 52, 58, 62, 107.
— Est dans l'impossibilité de lever des troupes pour le Roi. 134.
— S'occupe de l'affaire des rentes. 164, 165, 178; — à la seconde conférence. 98, 99, 102, 109, 112, 119.
— On veut le tuer. 183.
— Empêche le Retz de parler. 184.
— Attaqué personnellement. 188.
— Il s'excuse. 192; — chagrin que lui cause cette récusation. 193, 194.
— Mandé par le duc d'Orléans. 213, 240; — son avis sur plusieurs affaires. 241, 243, 245, 246, 255.
— Plaintes contre lui. 244, 408.
— Est d'avis d'accepter les propositions de paix générale faites par l'Archiduc. 256, 257, 258; — chargé de la traiter. 261.
— Veut la liberté des princes. 316, 323, 325, 330, 331, 332, 335, 336, 338, 339, 341. — III, 5; — conduite qu'il conseille de tenir, 14; — demande la déclaration pour la sortie des princes. 14, 15, 20.
— Était tout d'une pièce. II, 337, 375, 400.
— Sa conversation avec Monsieur. 413, 414.
— Remontrances à la Reine. III, 3; — il en fait la relation au Parlement. 4, 9, 10, 20, 31
— Craint l'union des deux Frondes. 19.
— Demande l'éloignement de Mazarin. 23, 26, 27.
— Ses paroles au Parlement. 32, 40.
— Appuie l'exclusion des cardinaux des conseils du Roi. 42, 43, 44, 46.
— Nommé garde des sceaux. 57; — Monsieur veut lui retirer les sceaux. 58, 59, 66, 67, 212.
— Refuse d'assembler les Chambres. 191, 194.
MOLÉ (Mathieu, premier président); sa réponse au prince de Conti. 122, 124, 147, 148; — au prince de Condé. III, 280, 288; — à Retz. 224, 225; — autres réponses énergiques. 181, 182, 183, 187, 192.
— Engage Monsieur à recommander le prince de Condé avec la Reine. 167.
— Avis à la Reine. 196, 197, 199.
— Modifie le mémoire contre Condé. 202.
— Sa relation de sa visite à la Reine. 211.
— Est d'avis de défendre à Retz de venir au Parlement. 229, 230.
— Son amitié pour Retz. 230, 231.
— Refuse de laisser délibérer sur une proposition du prince de Condé. 242, 243, 247; — contre Mazarin. 289, 291.
— Nouvelles remontrances à la Reine. 244.
— Nommé de nouveau garde des sceaux. 251.
— Mécontent de Châteauneuf. 263.
— Exagère le mauvais état des affaires de Guienne. 288.
— Menacé par les émeutiers. 289.
— Doit quitter Paris. 294; — ses paroles. 295.
— Arrive à Orléans en même temps que Mademoiselle. 357, 378, 376.
— Ne doit pas insister pour la nomination de son cousin à la prévôté de Paris. 398, 399. — IV, 8 *note*, 149; LV, LVIII. *Voy.* la Bibliographie. LXXIV.
MOLÉ; évêque de Bayeux; ses entreprises. II, 193.
— De Champlatreux. *Voy.* Champlatreux.
— (François); abbé de Sainte-Croix. II, 235.—III, 315, 385.
— Président de chambre au Parlement III, 398, 399.—IV, 60.
MONCONTOUR (bataille de). III, 118.
MONCORNET (B.); portrait de Retz. LXIII.
MONDINS (abbé); papiers et pierreries de Mazarin déposés chez lui. II, 373 —III, 101.
MONDREVILLE défend Montargis. III, 360.
MONMERQUÉ (M. de). *Voy.* la Bibliographie. LXXIV.

MONNET; portrait de Retz. LXIV.
MONOSYLLABES (Confrérie des). I, 5.
MONTAIGU (abbé de). III, 177, 214, 391, 458. — IV, 16.
MONTAIGU (milord); ses négociations. IV, 375, 378.
MONTAISON (de). II, 111.
MONTALTE (vice-roi duc de). IV. 233.
MONTALTE (cardinal). IV, 306, 307, 313.
MONTANSIER. IV, 71.
MONTARGIS. I, 231, 234, 240. — III, 358-360.
— L'armée des Frondeurs s'en éloigne. IV, 3.
MONTAUBAN. I, 200, 213. — III, 214.
MONTBAZON (duc de). I, 93.
— Achète le gouvernement de Paris. 202, 233, 234.
— Sa conversation avec Retz. 284.
MONTBAZON (duchesse de); ses galanteries. I, 32, 238.
— Sa querelle avec Madame de Longueville. 88, 90.
— Hocquincourt lui offre Péronne. 317.
— Son portrait par Retz. 262.
— Son peu de sûreté pour ses amis. 324
— Son influence sur le duc de Beaufort. II, 7, 26, 39, 47, 52, 79, 81, 120, 122, 127, 145, 153.
— Reçoit de l'argent des Espagnols. 32.
— Beaufort passait ses soirées chez elle. 146, 147, 149.
— Parle mal de Condé. 158.
— Inquiétude que lui cause l'affaire des tabourets à la cour. 159.
— Doit couper *je ne sais quoi* à M. de la Rochefoucauld. 160.
— Son affection pour la Boulaye. 168; — sa peur. 171; — elle veut se retirer à Péronne. 172. — *Vous ne sauriez quitter vos nymphes.* 173. — *Nous nous disputons cet innocent.* 174, 175.
— Gouvernée par Vineuil. 197, 201, 235, 236, 256, 284, 289.
— Ruvie de négocier avec deux partis. 290, 316, 317, 319, 320, 340.
— Correspond avec les rebelles de Saumur. 388.
MONTBAZON (duchesse de); entraîne Beaufort dans le parti des princes. III, 59; et le brouille avec Retz. 60.
— Prétend que l'on peut lever sa robe pour son plaisir, pour la politique et par vengeance. 69.
— Son influence sur Beaufort. 216; — elle l'amuse à Paris. 354, 404-422. — IV. 383.
— Avis donné à Mazarin de prendre garde à lui. III, 425.
— Mazarin désire qu'on entretienne de bons rapports avec elle. 436.
— Exilée. IV, 141.
MONTBÉLIARD (souveraineté de). II, 151.
MONTELEONE (vice-roi d'Aragon duc de). IV, 230.
MONTESPAN. Ses combats en Guienne. III, 351, 352.
— Sera fait duc. 387. — IV, 20.
MONTESQUIEU. III, 298.
MONTET. IV, 214, 266.
MONTIGNY. II, 211.
MONTLÉRI. III, 275.
MONTMAUR. I, 155.
MONTMÉDI. II, 383
MONTMÈGE; annonce l'arrestation de Retz. IV, 165.
MONTMIRAIL (Marne). I, 3, 110. — IV, 357.
MONTMORENCY (connétable de); son avarice. I, 120.
MONTMORENCY (duc de); ses lettres à Madame de Guémené. I, 20.
— Avait dû épouser Mademoiselle de Retz. 7, 16.
— Ses galanteries. II, 36, 157; avec la Reine. 237. — IV, 157. LII.
MONT-OLYMPE. II, 190, 202. — III, 286. — IV, 181, 183, 210, 228, 356.
MONTPENSIER (Mademoiselle de); avait prétendu au mariage du Roi. III, 2, 109; et de l'empereur d'Allemagne. 432.
— Va à Orléans et fait refuser l'entrée de la ville au Roi. 357.
— Apaise la querelle des ducs de Nemours et de Beaufort. 358, 359.
— Fait ouvrir les portes de Paris à l'armée du prince de Condé et tirer sur celle du Roi. IV, 43.
— Apaise la sédition de l'Hôtel de Ville. 47.

MONTPENSIER (Mademoiselle de); exilée. 141. Ses Mémoires. *Voy.* la Bibliographie. LXXIV.
MONTPOUILLANT. III, 260.
MONTRÉSOR (Bourdeille comte de). I, 7, 75, 88-90, 148.
— Ses rapports avec Retz. 167, 170, 171, 218, 221, 266, 267, 284. — II, 32, 33.
— Amnistié. 111, 119, 120.
— Propose de faire tirer un coup de pistolet au syndic des rentiers. 165, 167.
— Dévoué à Mazarin. 265, 266, 366.
— Bon frondeur. 284. — III, 25, 45, 52.
— Avis donné à Monsieur. 58; et à Retz. 100, 103; à Madame de Chevreuse. 184.
— Proposition violente. 212.
— Porte secours à Retz pris entre deux portes 219.
— La Reine lui avait accordé l'abbaye de Lannoy. 396. — IV, 139, 191, 204.
— Ses récriminations contre Retz. 144, 147, 150, 153.
— Ses paroles. 154, 296, 338.
— Son ingratitude à l'égard de Retz. 360.
MONTREUIL (Mathieu); son zèle pour le parti des princes. II, 278.
MONTREUIL (ville). I, 271. — II, 317.
MONTRON (château). II, 239, 404, 405. — III, 55, 198.
— La princesse de Condé s'y retire. 209, 257, 259, 399. — IV, 70.
MONTROSS (comte de). II, 218. — III, 72, 382. — IV, 49.
MONTROUGE (près Paris). III, 73, 107, 208.
MORANGIS (de). I, 101. — II, 267.
MOREAU (M. César). *Voy.* la Bibliographie. LXXIV.
MOREL; enseigne. IV, 201.
MORET (régiment). III, 361.
MORET (Seine-et-Marne). IV, 2.
MORETO (orfévre). I, 125.
MOREUIL (de). II, 111, 119, 140.
MORIN. Portrait gravé de Retz LXII.
MOROGUES (Mathieu de). I, 18.
MOTHE (maréchal de la). Son attachement pour le duc de Longueville. I, 219, 220, 222, 230, 232, 235, 245, 267.
— Offre ses services au Parlement. 247.
— Général de la Fronde. 250, 273, 276, 277, 287; — ravitaille Paris. 319, 332, 333, 334.
— Son portrait par Retz. 257.
— mentionné. 272, 285, 286, 291. — II, 7, 8, 24, 26, 39, 47, 48, 55, 58, 79, 80, 84, 86, 87, 89, 92, 99, 138, 163, 172, 177. — III, 36, 37, 38, 42, 58, 116, 422, 437, 447.
MOTHE HOUDANCOURT (abbé de). Sa licence de Sorbonne. I, 26, 27. XXXVI.
MOTHE DE LAS (la). II, 238.
MOTTEVILLE (Madame de); mentionnée. I, 167.
— Ses Mémoires. *Voy.* la Bibliographie. LXXIV.
MOURON. III, 359.
MOUSSAYE (la) (François de Goyon). Commande à Stenay. II, 192, 211, 221, 380, 390. — III, 254.
MOUZON (château). II, 212; — pris par l'Archiduc. 329, 351, 401. — III, 9.
MUNSTER (paix de). II, 141, 257, 258, 262. — III, 153, 161, 205. — IV, 288, 302, 303, 336.
MUSIQUE; à Notre-Dame. I, 101.

N

NAIN (le); conseiller. II, 334.
NANGIS (marquis de). I, 91, 93, 94.
NANGIS (ville). II, 409.
NANTES. I, 10, 11, 83. — II, 394 — III, 445
— Projet de transférer Retz au château. IV, 188, 196, 198; — Retz y arrive. 201, 202, 204, 205, 207; — s'évade du château. IV, 211, 212, 213, 214, 217, 218, 220, 221, 248, 249, 253, 261, 264, 265, 276, 350.
NANTEUIL (R.). Portrait de Retz, gravé en 1650. LXII.
NANTEUIL (ville). II, 263.
NAPLES. I 20. — II, 100, 112. — III, 396

NAPLES. Insurrection de cette ville contre les Espagnols. IV, 110, 111, 158, 232, 238, 240, 241, 247.
NASSAU (princes de). II, 14. *Voy.* Orange.
NASSAU (Charlotte de). II, 312.
NAUDÉ (Gabriel). II, 107.
NAUDET (M.). Sa Conjuration d'Étienne Marcel. *Voy.* la Bibliographie. LXXIV.
NAVAILLES. III, 291, 292.
— S'empare du Pont-de-Cé. III, 312, 442. — IV, 190, 192, 195.
— (Madame de). I, 167.
NAVARRE. Régiment. I, 91, 244.
— Collége. IV, 12, 225, 230.
NEMOURS (Charles-Amédée de Savoie duc de). I, 60, 96.—II, 153.
— S'attache au parti de M. le Prince. 160, 306, 317.
— Son peu de capacité. II, 279.
— Assemblée de noblesse tenue chez lui. III, 26, 38.
— Engage Monsieur à aller au Parlement. 39, 58, 59.
— Condé le préfère à Turenne. 234, 116.
— Ses galanteries. 119; avec Madame de Longueville. 259, 262.
— Veut le gouvernement d'Auvergne. 137, 197, 387.— IV, 19, 26, 27.
— Va en Flandre. III, 300.
— Ses troupes se joignent à celles de Condé. 302, 313, 315, 317, 321, 324, 329, 353.
— Lettre du Roi à ce sujet. 340, 352, 353.
— Va à Orléans. 358, 359, 360.
— Sa puérilité. 354.
— Chez Monsieur. 355, 357.
— Est blessé dans un combat. 361.
— Campement de son corps d'armée. IV, 2, 3, 18.
— Son voyage à Bordeaux et ses galanteries. 38, 56, 116.
— Est tué en duel par le duc de Beaufort. 39, 69, 70.
NEMOURS (Élisabeth de Vendôme duchesse de). I, 67, 201.—II, 319.
— Son influence sur le duc de Beaufort. III, 59.
NERLIEU (cadet de Beauveau); brave officier tué à la tête de ses troupes. I, 277.
NERVINDE (bataille de). II, 390.
NESMOND (président de); menacé par le peuple. I. 203, 235, 251, 111. II, 360, 361, 374.
— S'occupe des intérêts des princes prisonniers. 387, 397, 405. — III, 133, 229, 375, 437, 447.—IV, 34.
— Relation faite au Parlement. 34, 37, 41, 54.
— Nommé du conseil de Monsieur. 56,
— Reçoit l'ordre du Roi relatif à la translation du Parlement. 60, 113.
NEUBOURG. III, 332, 333.
NEUFCHAISE (commandeur de). IV, 220.
NEUFCHATEL. II, 367.
NEULLY. I, 235.—IV, 8, 24.
NEUVILLE-VILLEROI (maison de). I, 12.
NEVILLY-FRESNOY; doit être chassé de Paris. II, 411.
NICOLAÏ (premier président). IV, 103.
NICOLLI (marquis de). IV. 246.
NICOLO (chirurgien); remet l'épaule à Retz et ne le guérit pas. IV, 221, 253.
NIESLE (Madame). III, 253.
NIMES. I, 213.
NIORT. I, 185.—II, 38.
NOBLET; service qu'il rend à Retz. III, 219; et au maréchal de l'Hospital. IV, 47.
NOGENT (comte de). I, 156, 157, 158, 163.—II, 404.
— Ses paroles. IV, 20.
— Envoyé à M. d'Anville. 129.
NOGENT (village). II, 407.
NOIR (le). IV, 56.
NOIRMOUTIERS (Louis de la Trémouille marquis de). I, 6.
— Envoyé vers le prince de Condé, à Saint-Germain, par Retz. 231, 230, 234.
— Sa conduite pendant le siége de Paris. 249, 251, 272, 275, 277, 302, 303, 322.—II, 24, 26, 33.
— Se rend à Bruxelles. 34.
— Sa lettre à Retz. 76.
— Affection de Retz pour lui. 103.
— Amnistié. 110-112, 119.
— Revient à Paris. 121.
— Ses relations avec M. le Prince. 154.

NOIRMOUTIERS (marquis de); son étourderie. II, 162, 167, 172, 175.
— Son indiscrétion. 190, 191.
— Proposition que lui fait Ondédéi. 198.
— Confère avec de Lyonne; Mazarin le prend en affection. 202, 203, 229, 284, 298, 367, 381, 382.
— Demande le gouvernement du Mont-Olympe. 395.
— Doit être prévenu du voyage du Roi. 411.—III, 69, 214.
— Abandonne Retz. 286.
— Dévoué à Mazarin. 416, 438.
— Brouillé avec Retz. IV, 11; — veut se raccommoder avec Retz. 24, 147; — son ingratitude à l'égard de Retz. 181-183, 209, 210, 218, 225, 226.
— Traite avec Mazarin. 356, 357.
— Ses regrets d'avoir abandonné Retz. 358, 360.
— (marquise de). IV, 357.
NOISY. I, 14, 222.—II, 113.
NONCE du Pape. II, 109, 141, 263.
NONCE du Pape; négocie avec Retz pour sa nomination au cardinalat. III, 416, 442, 446. *Voy.* Bagny.
— Est informé de l'arrestation de Retz. IV, 183.
— Rappelle des paroles de la Reine favorables à Retz. 266, 267.
— Ses instances en faveur de la mise en liberté de Retz. *Voy.* Innocent X.
NORMANDIE. I, 6, 247.—II, 37, 94, 133, 194, 210.
— Voyage du Roi. 211, 212, 215, 298, 348, 363.—III, 438.
— (parlement de). *Voy.* Rouen.
NOVION (Nicolas Potier président de). I, 137, 185, 190, 240, 248, 285, 291.
— Menacé par les émeutiers. II, 59, 60.
— Fait sa paix avec Mazarin. III, 9, 209, 214, 270.
NOUVEAU (président de). IV, 151.
NOYERS (de); (secrétaire d'État). I, 75, 80, 81.

O

OCCA; peste violente dans ce village. IV, 231, 235.
ODESCALCHI (cardinal). IV, 295.
ODIEUVRE; collection de portraits. LXIV.
OLLAND (lord); ses galanteries avec Madame de Chevreuse. III, 238.
OLONNE (Louis de la Trémouille comte d'); prisonnier. I, 270.—III, 364.
— (comtesse d'). II, 39. *Voy.* la Loupe.
ONCOI (lisez Ousson). III, 362.
ONDÉDÉI; agent de Mazarin. I, 127, 273.—II, 168, 198, 225, 368.
— Ses galanteries. 278, 313.
— Son discours à Retz. III, 105.
— Mazarin mécontent de lui. 106.
— Prend ombrage des conférences de la Reine avec Retz. 104, 108.
— Libelle contre lui. 100, 200, 203.—IV, 27, 81.
— Interrompt une audience de la Reine donnée à Retz. 95, 96, 99, 106.
— Son impétuosité. 136.
ORANGE (les princes Henri et Maurice d'). I, 130.—II, 9, 71, 125, 394.—III, 323.
ORESME (Nicolas). I, 120.
ORLEANS (Gaston duc d', frère de Louis XIII, Monsieur). Conspire contre Richelieu. I, 37, 38, 40.
— Son opposition à la Régence. 93.
— Affaire de sa préséance à Notre-Dame avec le Coadjuteur. 110 à 115, 192.
— Ne contribue pas aux premiers troubles de la Régence. 131.
— Va à la Chambre des Comptes. 136, 143.
— Propose un accommodement. 138, 139; — va au Parlement. 141, 143, 207.
— Sa conduite pendant les premiers troubles. 158, 162, 178.
— Est prié de venir au Parlement. 189; — sa réponse. 194.
— Confère avec les députés du Parlement. 198, 199.
— Sa faiblesse. 216, 257.—II, 285,

289, 325 — III, 6, 35, 49, 52, 281, 282.
ORLÉANS (Gaston duc d'); amoureux de la duchesse de Montbazon. I, 238.
— Son portrait par Retz. 253.
— Marche contre Charenton avec l'armée du Roi. 276.
— Reçoit le Premier Président. 319.
— Sa lettre au Parlement. 331.
— Assiste aux conférences de Ruel. II, 35, 42; et signe la paix. 45.
— Refuse d'exclure Mazarin du ministère. 110.
— Arrive à Paris. 134.
— Assiste aux séances du Parlement. 176, 177, 179, 187.
— Consent à l'arrestation des princes. 204, 206.
— *La colique de Monsieur*. 204.
— Retz va le visiter. 209.
— Au Parlement lors de l'affaire de la princesse de Condé. 213, 214.
— Avait entière confiance en Retz. 217, 225, 265.
— Connait l'état des provinces. 220; et celui de la Guienne. 222, 234, 241, 242, 243, 246, 251, 275, 276, 280.
— Reste à Paris pendant le voyage du Roi. 237.
— Le Parlement l'invite à venir siéger. 244, 334.
— Bourdet lui tire deux coups de pistolet. 247.
— Sa proposition au Parlement. 251.
— Son aigreur contre le cardinal Mazarin. 252, 253, 254.
— Sa discussion avec le Tellier. 256.
— Contribue aux négociations de la paix générale. 258, 259, 260, 262, 263.
— Ses médailles. 262, — III, 271.
— N'accorde aucun secours au roi d'Angleterre son neveu. II, 264.
— Veut que Retz habite son palais. 266.
— Mazarin désire qu'il ne demande pas le cardinalat pour Retz. III, 424, 425.
— Ne doit pas s'opposer à la translation des princes à Marcoussy. II, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 296, 299, 300.
— Peurs modérées qu'il fallait lui inspirer. 290, 294, 296.
— Soutient la demande du cardinalat faite par Retz. II, 292, 293, 298, 301; — va à Fontainebleau dans ce but. 296, 297, 303.
— Veut faire transférer les princes à la Bastille. III, 421.
— S'allie au parti des princes pour leur mise en liberté. II, 304, 306, 309, 310, 318, 320, 321, 322, 323, 324, 336, 339, 340.
— Traité avec la Reine pour les y faire rester jusques à la majorité du Roi. 326, 327.
— Mazarin le consulte pour diverses affaires. 345, 347, 350, 351, 352, 353, 355, 356, 357, 358, 359, 361, 364, 365, 369, 371, 372, 373, 374, 379, 382, 385, 386, 387, 389, 390, 391, 395, 398, 403, 404, 406, 407, 409, 413.
— Mazarin le croit moins bienveillant pour lui. 367.
— Sa réponse ambiguë. III, 2.
— Craignait la guerre civile. 4, 30.
— Engagé dans le parti des princes pour leur procurer la liberté; sa conduite dans ce but. 5 à 9, 11, 25.
— Ses paroles. 6.
— Déclare à la Reine qu'il n'ira plus au Palais-Royal tant que Mazarin y sera. 12.
— Se déclare au Parlement contre Mazarin. 13, 18.
— Refuse de conférer avec la Reine. 18, 23, 24, 30, 31.
— Assiste aux séances du Parlement. 26, 31, 32.
— Prescrit aux maréchaux de n'obéir qu'à ses ordres. 27.
— Envoie chercher Retz. 34; — Retz l'engage à aller au Parlement; avait donné l'ordre d'investir le Palais-Royal. 38.
— Sa réponse au Premier Président. 39; — va voir la Reine. 40.
— Va au-devant des princes mis en liberté. 41. — ils soupent chez lui. 42.
— Affaire de l'assemblée de la Noblesse. 44, 45, 46, 47, 49, 53.
— Chez la Reine. 56; — mécontent d'elle. 57.
— Convoque les chefs des Frondeurs. 58; — demande leur avis sur ce qu'il y a à faire. 59, 60.

ORLÉANS (Gaston duc d'); s'oppose à une nouvelle arrestation de M. le Prince III, 61.
—— Abandonne Retz. 65, 77; — qui prend congé de lui; sa joie de la retraite du Coadjuteur. III, 65, 66.
—— Demande la destitution de Molé. 67, 68.
—— Enragé contre la cour. 73, 74, 75; — et contre Chavigny. 76.
—— Ne veut pas le rétablissement de Mazarin. 80.
—— Retz l'informe de son entrevue et de sa conversation avec la Reine. 94, 97, 105.
—— Projets de mariages pour ses filles. 109, 110.
—— Fait l'affligé du départ de M. le Prince. 117.
— Ses paroles au Parlement. 123, 124; relatives à M. le Prince. 125.
— Ménage la Reine. 126, 127, 129. 135, 136, 138, 139, 140, 150.
— Ses réponses à Retz. 127, 146. 149, 151, 152.
— Ne se joindra pas au parti du prince de Condé. 142, 144, 145, 150, 153, 156, 161, 169.
— Au Parlement. 147; — se déclare contre les sous-ministres. 157, 163, 164, 166, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 186.
— Confere avec le prince de Condé. 168, 169, 187, 188.
— Chez la Reine. 189, 203, 204
— Se retire à son château de Limours. 192, 194; — ses frayeurs. 195. 197, 199, 242, 243, 246, 251.
— Au Parlement. 201.
— S'oppose au siége de Bordeaux. 205.
— Refuse à la Reine d'aller au Parlement. 205, 210.
— Ses incertitudes. 206, 207, 209, 211, 212, 215, 276, 277.
— Engage le prince de Condé à ne plus aller au Parlement. 228, 229, 231.
— Veut raccommoder le prince de Condé et la Reine. 255, 256, 258, 259.
— Désire le départ de la Reine de Paris. 263, 264, 266.
— Veut faire arrêter le duc de Bouillon et Turenne. 271.

ORLÉANS (Gaston duc d'); n'avait que trois partis à prendre; avantages et inconvénients de ces partis. III. 282, 287, 292-294, 309, 323-332.
— Veut embarrasser la Reine. 278, 279.
— Influence de la peur sur lui. 278.
— Craint le raccommodement de Condé avec la Reine. 284, 288, 301-303.
— Fait faire une émeute. 283, 284, 285
— Malade. 290.
— Convoqué par le Parlement. 291, 292.
— Annonce le retour de Mazarin en France. 295.
— Ses troupes doivent s'y opposer. 296, 358.
— Justifie au Parlement la présence des troupes étrangères à Paris. 304, 308, 310, 315.
— Ses paroles au Parlement. 308, 313, 314, 350, 355.
— Sa conversation avec Retz. 316-319, 322, 335, 340.
— Sa défiance. 334, 343, 344, 355, 356.
— Soutient M. le Prince. 353.
— La ville d'Orléans se déclarera pour lui. 356, 357, 359.
— Apprend le retour du prince de Condé à Paris. 360, 363. — Son chagrin à ce sujet. 364-366, 371. — Va au-devant de Condé. 374.
— Se déclare contre Mazarin. 381, 383, 385.
— Prend ombrage de Condé. 389, 391-394.
— Doit être consulté de nouveau par ordre de Mazarin au sujet de diverses affaires. 398, 401-410, 412, 413, 417, 418, 420, 422, 423, 433, 437, 438, 445, 446, 447, 450, 452, 454-457.
— Naissance de son fils. 423.
— Madame de Chevreuse chargée d'agir sur son esprit. 427.
— Sa fille doit épouser le duc d'Enghien. 428.
— On doit lui inspirer des craintes. 432, 434, 439.
— Il faut lui faire quitter Paris. 436

ORLÉANS (Gaston duc d'); devrait venir au-devant du Roi. III, 445.
— Mentionné. I, 1, 5, 35, 36, 39, 88, 90, 96, 97, 104, 148, 151, 156, 185, 197, 205, 208, 218, 238, 244, 320.—II, 4, 59, 60, 77, 113, 120, 127, 141, 266. — III, 15-17, 26, 54, 55, 78, 107, 213, 269, 274, 277, 278, 387.—IV, 3, 11, 55, 72-76, 83, 96, 151, 152, 204.
— Désire entretenir de mauvais rapports entre Condé et Retz. IV, 4, 10.
— Mène Retz chez la Reine. 5.
— Ses paroles à Retz. 8, 27, 36, 102-109.
— Sa conduite à l'égard de M. le Prince et de son parti. 17-20, 22.
— Assiste aux séances du Parlement. 23, 24, 40, 54.
— Sollicite le duc de Lorraine d'entrer en France. 26-29.
— Demande séance pour lui au Parlement. 35, 37.
— Mécontent. 39, 100.
— Son agitation pendant les combats des armées de Condé et du Roi dans Paris. 42, 50; et lors de l'assemblée de l'Hôtel de Ville. 43-46.
— Fait nommer un gouverneur et un prévôt de Paris. 58.
— Déclaré lieutenant général de l'État par le Parlement. 55.— Son autorité méconnue. 56-58, 69.
— Demande l'amnistie. 61. 62.
— Avis qu'il reçoit d'une négociation entre Condé et la cour. 70.
— Désire se retirer à Blois. 77, 79.
— Ses paroles. 78, 100, 101, 114, 125-128.
— Députation qu'il désire envoyer au Roi. 80, 89.
— Paroles qu'il fait donner à la Reine. 94, 97, 98.
— Ses irrésolutions singulières. 113-115, 117-119, 121, 125, 153.
— Donne lecture au Parlement d'une lettre de la Reine. 120.
— Reçoit des plaintes sur les désordres causés par ses troupes. 122, 123.
— *Refuse* d'aller au-devant du Roi. *130, 131, 132*; — Reçoit ordre de sortir de Paris. IV, 133. — Veut résister. 134. — Retz le détourne de ce projet; conversation à ce sujet. 135-139.
ORLÉANS (Gaston duc d'); part pour Limours, 140, 144; —la Reine veut le rappeler. 145.
— Avait été associé à toutes les actions de Retz. IV, 365-367, 370.
— Se déclare contre Mazarin. 370, 371.
— Donne le commandement de ses troupes au duc de Beaufort. 372, 373.
— Influence du prince de Condé sur lui. 374, 375.
— Retz se retire de son service. 376, 377.
— Empêche au duc de Beaufort d'aller à Étampes. 383.
— Rend justice à Retz. 378, 379.
ORLÉANS (Marguerite de Lorraine duchesse d'); sort de Paris. I, 196.
— Veut que Retz habite le palais du duc son mari. II, 266.
— Sa conversation avec Monsieur au sujet du cardinalat de Retz. 296.
— La Reine donne ordre de lui faire des compliments. 431; — désire qu'on la dégoûte du séjour de Paris. 434, 435.
— Doit venir au-devant de la Reine. 445.
— Son influence sur le duc son mari. III, 8.
— A pitié de Retz qui s'expose pour le bien public. 9.
— Propose de faire garder les portes de Paris. 12, 35; — Lettre à ce sujet. *Id.*
— Ordre qu'elle donne à Mademoiselle de Chevreuse. 36, 60, 61.
— Avis qu'elle fait donner à Retz. 64, 66.
— Dévouée à la Reine. 162, 163 165, 168.
— Mécontente de Monsieur. 178-180, 188, 193, 195, 196, 300, 322, 347.
— Renseignement que la Reine lui demande. 207.
— Ses conseils à Monsieur. 364.
— Sollicite le duc de Lorraine d'entrer en France. IV, 26-29, 100, 109, 119, 120.

Orléans (Marguerite de Lorraine duchesse d'); son influence sur Monsieur. IV, 126-128, 272.
Orléans (Mademoiselle d'); seconde fille de Gaston; proposition de la marier avec le Roi. — Épouse le duc de Toscane. III, 109, 119.
— (duchesse d', mère du Régent). *Voy.* la Bibliographie, LXIV.
Orléans (ville). I, 11, 98, 229. — II, 114, 399, 400.
— Se déclare pour Monsieur. III, 358, 357, 423, 444, 445.
— Forêt du même nom. 283.
Orme (Marion de l'). I, 20. — II, 279.
Ornesson (Olivier d'); ses Mémoires cités. I, 264.
Orsano (Joseph-Charles d'). II, 234. — III, 229, 283.
Ossat (d'); dévoué à M. le Prince. II, 344.
Osorio (D. Joseph). Sort de Bordeaux. II, 281.
Ottoboni (cardinal). IV, 224, 229.
Oublieux (les). II, 227.
Ourscamps (abbaye); offerte à Retz. II, 281, 304. — III, 111. — IV, 253.
Ousson. III, 262.
Oxford. II, 107.

P

Pagny (Côte-d'Or). II, 281.
Paix générale; doit *être négociée* et obtenue par les Frondeurs. II, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 27, 29, 50, 51, 54, 72, 73, 74, 81, 104, 109, 227, 230, 231, 237, 258, 260, 262, 263. — III, 161, 172, 382, 420, 432, 438, 440, 442, 444, 453. — IV, 320, 333, 365.
— de *Ruel*. II, 39; — les articles principaux; les articles rejetés. 46, 47, 49. — Mal accueillie par le public. 50, 57, 62, 65, 67, 103, 108, 116, 118, 127; — n'est pas exécutée. 132, 153.
— Négociations pour rétablir la paix à Paris et dans le reste de la France. — III, 320, 374, 375, 386. — IV, 73, 86, 97, 113, 114, 119-121. 368, 375; — peu sûre. 376, 377.
— D'Italie. II, 287.
Palaiseau. I, 275. — IV, 3.
Palatin (électeur). Tué. II, 336.
— Son fils, mentionné. 320.
— Abjure le protestantisme. 110.
Palatine (Anne de Gonzague, princesse). Dévouée au parti des princes; son habileté. II, 278, 279, 280.
— Amie de Madame de Rhodes. 284, 313.
— Ses conférences avec Retz. 314, 315, 316, 318-323, 330-334.
— Travaille à la mise en liberté des princes. 324, 339.
— *Ses galanteries*. 320.
Palatine (Anne de Gonzague, princesse); — Retz prend congé d'elle. III, 67.
— Amie de Retz. 84, 85, 86.
— Mécontente de M. le Prince. 87.
— Écrit à Mazarin en faveur de Retz. 88, 89.
— La Reine lui écrit. 96, 98.
— Confère de nouveau avec Retz. 104, 106, 110, 113; — lui écrit. 131, 143, 144, 145, 151.
— Chargée d'une mission près de la Reine par Monsieur. 152, 153, 154, 155, 158, 175, 180, 186, 189, 192.
— Informe Retz qu'il fait chemin dans l'esprit de la Reine. 232, 245.
— Conférence chez elle. 269; — d'Argenteuil et de Mazarin. IV, 8, 16, 38.
— Retz l'informe de sa promotion. IV, 17.
— Avis que lui donne Retz, 80, 81; — relatif à une députation du clergé de Paris à la Reine. 82, 84, 96; — reçoit une visite de Retz. 97, 98, 99.
— Informe Retz du retour du Roi à Paris. 129.
— Retz confère avec elle par ordre de la Reine. 145, 154.
— Négocie en faveur de Retz. 186, 187, 212. XLV.
Palière (capitaine). I, 62.
Pallium de l'archevêché donné à Retz. IV, 253, 328, 333, 349.

PALLUAU (comte de, plus tard maréchal de Clérembaut). I, 10, 11, 268, 270, 349, 380.
— Régiment de ce nom. II, 369.
— Bloque Montrond. III, 259. — IV, 70.
PAMPELUNE IV, 228, 230.
PAMPHILE (cardinal). IV, 294.
PANCIROLE (cardinal). II, 287.
— Favorable à Retz. 288. — III, 108, 336, 337.
PANFILIO-MALDACHINI (Olimpia). Sa disgrâce III, 335, 336.
— Retz lui fait visite à Rome IV, 249, 294, 303.
PARABÈRE (de). II, 219. — IV, 26.
PARAIN DES COUTURES. II, 165, 205.
PARIS (M. Paulin). *Voy.* la Bibliographie. LXXIV.
PARIS (docteur de Navarre). Dévoué à Retz. IV, 214.
PARIS (ville); premiers troubles. I, 129.
— Émeutes. 133, 134, 137, 145, 147, 149, 154, 157, 160, 164, 174, 177, 196, 197, 240, 323, 331.—IV, 376.
— Doit être assiégée. I, 189, 191, 217, 239, 265. — Est assiégée. 270, 271, 294, 295, 300, 312-314.— IV, 368, 380. — Sauvée par Retz. 370.
— Les anciens comtes. I, 122, 123.
— Licence et émotion du peuple. I, 216. — II, 249. — III, 174, 227, 231.
— Les colonelles et ceux qui les commandent. I, 225, 234, 245. — II, 66; — leur députation au Roi. IV, 122, 133.
— Le duc d'Elbeuf y arrive. I, 237, 241.
— La ville lève des troupes. I, 233, 234.
— Son prévôt des marchands. I, 236. —II, 235.
— Police générale. I, 238; — des subsistances. 383.
— La ville ravitaillée. I, 277, 278, 302, 303.
— Secourue par les Espagnols. I, 284.
— Envoie des députés à la Reine. II, 2.
— Le peuple hostile à la cour. II, 52, 54, 56, 77; — et ne veut pas la paix. I, 330.
— Désire la paix. II, 95, 260.
— Hostile au cardinal Mazarin. II, 158, 161.
— Réclame l'ouverture des passages pour les blés. II, 37, 38.
— Le Roi revient l'habiter. II, 197, 212, 356.
— Nouvelles émeutes. II, 60, 61, 194, 204, 209, 406. — III, 384, 385; — et pillage. 386.
— Le roi d'Angleterre s'y réfugie. II, 264.
— Le peuple plus facile à fixer que celui des autres villes. II. 265.
— Menées des partisans des princes. II, 278, 279, 319.
— Aspect morne de la ville. II, 336, 337.
— Insolence des perturbateurs. II, 372, 374, 377.
— Le mauvais esprit de la population empêche au Roi d'y revenir. II, 407, 410-412.
— Les portes de la ville gardées par les Frondeurs. III, 12, 35.—IV, 22.
— Feux de joie à l'occasion de la mise en liberté des princes. III, 44.
— On en avait fait aussi lors de leur arrestation. IV, 365.
— M. le Prince, après avoir quitté cette ville, annonce qu'il doit y revenir. III, 114, 145, 126, 189, 354.
— La Reine sort de la ville. III, 281.
— Soulèvement des esprits. III, 295, 422, 424.
— Bien disposée pour Monsieur. III, 331, 332.
— Fatiguée de la guerre civile. III, 382.
— Nouveaux désordres. III, 436, 439, 440, 445.
— Subsides à lui demander pour le Roi. III, 407.
— Les troupes du Roi et celles des Frondeurs doivent être éloignées de la ville. IV, 24, 25, 41, 122.
— Arrivée du duc de Lorraine. IV, 27.
— Combat de l'armée de Condé contre celle du Roi dans les faubourgs Saint-Denis et Saint-Antoine. IV, 42, 43, 59. 131.

Paris (ville). État de l'esprit de la population. IV, 99, 100, 101, 104, 106, 110, 118, 122, 130.
— Retour du Roi. IV. 126, 132, 133.
— Consternation de la ville à la nouvelle de l'arrestation de Retz. IV, 167, 168.
— Arrêts et autres mesures administratives relatives à l'affaire de l'archevêché et à l'archevêque que le Roi ne voulait pas reconnaître en la personne de Retz. *Voy.* ci-après et à l'article Retz.
— (*Hôtel de Ville*); affaire des rentes. I, 105, 120, 183, 185. — II, 143, 162, 163-166; — affaire des syndics. 167, 185, 185, 194, 210, 214-216, 225, 229, 275, 378, 379. — III, 333, 341; — reçoit une lettre du Roi. I, 228; — délibérations. 229, 233, 246, 249, 278, 279, 281, 305, 308, 310. — II, 6, 9, 26, 30, 33, 34, 65, 66, 68, 79, 80, 86, 92, 163, 164, 171, 183, 379; — incendié. III, 17, 26, 40, 209; — assemblées. 365, 377, 379, 381, 389. — IV, 43, 45; — ordre de les ajourner. 46, 33-37; — demande l'union avec les autres grandes villes. 51, 59, 60, 63, 75, 76, 79, 104, 107, 113, 132; — massacres. III, 374; — et séditions. IV, 10, 35, 46-48, 52, 53, 56, 74, 114; — sa députation refusée par le Roi. IV, 114, 121, 209, 364; — ses registres. *Voy.* Le Roux de Lincy.
— (*Églises* et événements qui s'y sont passés). — Notre-Dame. I, 5, 82, 98, 100, 101, 105, 110 à 114, 134, 152, 155, 174, 192, 203. — II, 317, 308, 336. — III, 226. — IV, 49, 167, 187, 208, 217.
— Archevêché. IV, 253, 257, 262, 269, 270, 271, 281, 283, 290, 323, 325, 333, 360.
— Cloître Notre-Dame et petit Archevêché. I, 113, 135. — III, 18, 71. — IV, 67, 117.
— Chapitre. I, 106, 109, 111.
— Sainte-Chapelle. II, 193. — III, 297, 325; — Sorbonne. I, 25 à 29, 56, 60, 83, 95, 123, 170, 200; — Val-de-Grâce. I, 83, 203; — Sainte-Geneviève, la châsse devait être descendue. IV, 23; — Temple. I, 106; — Saint-Germain-l'Auxerrois. I, 203. — II, 180, 189. — IV, 181, 31. — Capucins-Saint-Jacques. II, 181; — Carmélites. I, 25. — II, 181. — III, 62, 207, 230; — Madeleine. I, 82; — Sainte-Élisabeth. 103; — Carmes. 111; IV, 38; — Saint-Paul. 112; — Filles Sainte-Marie. 203; — Saint-Eustache. 243. — III, 388; — Quinze-Vingts. I, 162; — Saint-Louis-des-Jésuites. 181; — Saint-Roch. 245; — Saint-Méry. 245; — Saint-Paul. 328. — II, 114; — Chartreux. I, 111, 260. — III, 370. — IV, 73; — Saint-Sulpice. I, 275; — Feuillants. II, 124; — Saint-Gervais. 170; — Cloître-Saint-Honoré. 199. — III, 78, 96, 104; — Pères de l'Oratoire. III, 42; — Cordeliers. 45, 52, 231; — Célestins. 370. — Grands-Augustins. 433; — Saint-Jean. I, 84, 85, 245. — IV, 47, 360; — Abbaye Saint-Antoine. IV, 89.
— *Tuileries*. I, 27, 38. — II, 137, 138. — III, 275.
— *Palais-Royal*. I, 32, 64, 93, 104, 109, 113, 132, 134, 135, 138, 146, 147, 150, 152, 153, 155, 156, 163 à 169, 171 à 173, 176 à 178, 206. — II, 167, 171, 179, 187, 197, 198, 202, 209, 210, 328, 335, 406. — III, 2, 6, 10, 13, 14, 27, 29 à 32, 34, 37, 42, 56, 57, 73, 77, 87, 131, 135, 144, 145, 182, 187, 188, 192, 194, 197, 209, 211, 219, 244, 245, 306, 385, 394. — IV, 5, 40, 49, 117, 159.
— *Louvre*. I, 4, 83, 91, 101, 110, 269. — II, 77, 180, 332. — III, 16, 17, 129; — aventure de la Reine dans le jardin. 238, 240.
— Oratoire. 78, 84, 86, 96, 104, 175. — IV, 80, 131 à 133, 135, 162 à 167, 193, 267, 352.
— *Luxembourg*. II, 222, 266, 359. — III, 25, 34, 54, 78, 109, 274, 305, 344, 359, 385. — IV, 27, 34, 36, 46, 59, 70, 100, 109, 134, 136 à 140.
— *Hôtel de Condé*. I. 192. — III, 355; — de Soissons I, 26; — de

Vendôme. I, 73, 83. — II, 153; — d'O. I, 174; — de Longueville. I, 243, 244. — II, 328; — de Nevers. II, 123; — de Rambouillet. II, 161; — de Montbazon. III, 36; — de Lesdiguières. I, 146; — de Chevreuse. III, 99, 128; — de Brissac. III, 276; — Petit-Bourbon 272, 273.

— *Bastille*. I, 35, 50, 51, 52, 59, 90, 110, 251, 266, 324. — II, 46, 108, 110, 120, 140, 277, 296, 388, 387, 388. — III, 240, 274, 275, 408. — IV, 42, 337.

— *Arsenal*. I, 14, 32 à 34, 53, 64, 110, 266.

— *Quartier* du Marais. I, 17, 88 — IV, 188. — Saint-Eustache. I, 54.

— Faubourg Saint-Marcel. I, 5; — Saint-Victor. I, 19. — IV, 59; — Saint-Germain-l'Auxerrois. I, 171; — Saint-Antoine. I, 319, 329. — IV, 39; — Saint-Germain. III, 124; — Saint-Michel. IV, 108; — Halles. I, 54; — III, 150; — Incurables. III, 145; — Cimetière Saint-Jean. I, 59, 60; — Savonnerie. I, 70; — Université. I, 83; — Grève. I, 115, 249. — II, 60. — IV, 46, 47.

— Pont-Neuf. I, 21, 60, 94, 154, 156, 172. — II, 153, 169, 299. — III, 16, 192, 270, 365, 384. — IV, 3, 66; — pont Notre-Dame. II, 209. III, 215.

— Place Royale. III, 394; — place Saint-Michel. I, 174. — III, 215. — IV, 49, 168; — place Dauphine. I, 154, 169. — IV, 46; — place Maubert. II, 168; — place aux Veaux. IV, 167; — Marché-Neuf. I, 155, 229. — II, 117; — Cours-la-Reine. II, 9, 124. — III, 200.

— Barrière Saint-Denis, I, 319; — barrière des Sergents. I, 173, 177.

— Porte Saint-Honoré. I, 173, 223, 238, 239, 278, 281. — II, 57. — III, 36, 42; — de la Conférence. I, 223. — II, 2. — IV, 167; — de Nesle. I, 173; — Saint-Jacques. II, 78; — Saint-Magloire. II, 78; — Richelieu. III, 36; — Saint-Antoine. III, 384. — IV, 167; — Saint-Martin. IV, 122.

— Rues: Montmartre. I, 27, 54. — IV, 167, 382; — des Prouvelles. I, 54, 162; — Saint-Lazare. 57, 58; — Oratoire. 58, 82. — II, 78, 199; — Saint-Antoine. I, 59; — de l'Arbre-Sec. 165; — du Tiroir. 163, 177, 235. — II, 252. — III, 42; — Saint-Denis. I, 134, 267; — Neuve-Notre-Dame. 229; — des Petits-Champs. II, 262; — d'Orléans. 313. — IV, 14; — des Vieilles-Étuves. II, 313; — d'Enfer. III, 54; — Neuve. 73; — des Jacobins. 104; — des Blancs-Manteaux. 272, 273, 276; — Saint-Honoré. 276. — IV, 122; — de Tournon. III, 345, 385. — IV, 14, 40; — Saint-Martin. I, 267; — de Bethisy. 383.

— Quai des Augustins. I, 174.

PARLEMENT DE PARIS. I, 60, 75, 92.

— Abaissé par Richelieu. 97, 127.

— Son influence. 130, 138, 173, 191, 210, 211, 218, 214, 230, 310, 311, 317.

— (Procès soutenu au). 113.

— Confirme la régence de la Reine. I, 93; et occasionne les troubles qui eurent lieu. 131, 132.

— Dépositaire des lois. I, 119, 121.

— S'oppose aux édits bursaux. 133.

— Arrêt de la chambre des vacations. 133, 184, 203; — contre les séditieux. 134.

— La grand'chambre s'assemble. 135, 139, 180, 181; — reçoit l'ordre de ne pas délibérer. 135, 137.

— Délibérations en la chambre de Saint-Louis. 136-138, 140, 142, 198-200.

— Remontrances. 139, 273.

— Arrêt d'union. 138, 139, 273.

— Se réunit chez Monsieur. 141.

— S'oppose à la création de la chambre de justice. 142.

— Arrêts divers. 143, 175, 179, 189, 190, 231, 233, 242, 268, 297, 298. — II, 36-38, 42, 43, 63.

— Exilé à Montargis. I, 189.

— Va chez la Reine. 176, 178.

— Délibérations. 182, 183, 186.

— Son impétuosité. 183, 187, 188, 196, 208, 209, 216, 217.

— Son opposition à Mazarin. 193, 197.

— Le roi lui défend de délibérer. 198.

PARLEMENT DE PARIS; ses conférences avec les princes. I, 197, 199, 200.
— Recrimine contre la non-exécution de la déclaration du mois d'octobre. 205-207.
— Sa conduite pendant le siége de Paris. 222-224, 228, 229, 231-233, 240.
— Transféré à Montargis. 231.
— Lettres du Roi à lui adressées. 231, 234.
— Reçoit M. d'Elbeuf. 241, 242; — le prince de Conti, 242; — le duc de Longueville. 246, 247.
— Délibérations diverses en la grand'chambre. I, 242, 243, 248, 278, 280, 323. — II, 4, 35, 59, 118, 164, 182, 188, 191, 194, 218, 244, 247, 248, 251. — III, 18, 20, 22, 25, 39, 48, 93, 167, 199, 223, 291, 315, 379, 389. — IV, 25.
— Délibérations en la chambre des enquêtes. I, 248; — qui propose de faire la paix. 278, 292-294, 298, 300, 314. — II, 165, 166, 188, 191, 185, 243, 244. — III, 3, 10, 22, 30, 231, 291, 375. — IV, 25.
— Les gens du Roi portent la parole. I, 281, 282, 294, 313; — demandent l'ouverture des passages pour les vivres. 331-333.
— L'envoyé de l'Archiduc y est annoncé et reçu. I, 282, 283, 287, 289-291, 295, 296, 298, 300, 302.
— Rend compte au Roi de sa conduite. 299, 318.
— Fait des propositions de paix. 306.
— Son influence sur les Frondeurs. I, 304-308, 312, 314.
— Se discrédite dans le peuple. 315.
— Ses députés vont à Saint-Germain. 318, 330.
— Séances orageusses. 321, 332.
— Le Roi lui offre la paix. 323; — qu'il désire. 324, 326-328, 332.
— Ses députés à Ruel. I, 333, 334. — II, 2, 4.
— Refuse de recevoir à Paris le héraut du Roi. I. 279, 280-282, 290, 293, 297, 298, 304, 305.
— Incidents divers au palais. I, 60. — II, 2, 26, 61, 65, 104, 108, 116, 118, 177, 179, 180 194, 204, 205, II, 213, 247, 248, 336. — III, 8, 13, 38, 39, 89, 123, 146, 149, 170, 178, 183, 184.
— Sa joie de la sortie de Paris des troupes des Frondeurs. II, 2.
— Discussions relatives aux troubles dans plusieurs de ses séances. II, 4, 6, 36, 41, 42, 56, 64, 100, 101, 106.
— Propositions qui lui sont faites par l'Espagne. 18.
— Demande l'ouverture des passages gardés par l'armée du Roi. 35.
— Mentionné. 7, 8, 10-12, 15, 19, 20, 23-25, 29, 31, 32, 34, 47, 49, 70, 72, 82, 92, 125, 126.
— Insulté. 66.
— S'occupe de l'affaire des rentes de la ville. II, 163-165, 167, 168.
— Proposition de la Chambre des requêtes. 39.
— Doit s'assembler à Saint-Germain. 45.
— Disposé à la paix. 50, 67, 76.
— Doit être échauffé par les Frondeurs. 51, 52.
— Refusera le traité de Ruel. 53.
— Son indécision. 54.
— Doit être engagé dans le parti de la Fronde. 57, 72, 81
— Reçoit ses députés à leur retour de Ruel. 57; — et les renvoie pour négocier. 59-61, 98, 113; — les députés reviennent à Paris. 114.
— Lettre de l'Archiduc qui y est lue. 105.
— Ne tiendra pas un lit de justice à Saint-Germain. 110.
— Relation des conférences. 114.
— Vérifie la déclaration relative à la paix. 116.
— Ses informations sur le prétendu assassinat de Condé. 176, 180, 185 191; — difficulté à cette occasion. 195.
— Reçoit une lettre du Roi. 210.
— Enregistre une déclaration contre les partisans des princes. 211.
— Reçoit la requête de la princesse de Condé. 213.
— Publie l'amnistie. II, 215.
— Déclaré séditieux. 241.
— Agitation des esprits. 219.
— Reçoit les députés du parlement de Bordeaux. 241, 246, 250, 256.

PIENNE (marquis de). I, 40, 41.
PIÉTÉ (la); sujette à l'illusion. I, 7.
PIÈTRE; procureur de la ville. IV, 115.
PIGNATELLI (maison de). IV, 230.
PIGNEROL. I, 75. — III, 428.
PILLOU (Madame). I, 20, 274. — II, 139.
PIMENTEL (don Antonio). II, 127, 128, 264. — III, 320.
PIO (cardinal). IV, 295.
PIOMBINO. IV, 243, 244, 245.
PIRION DE MASTRAC; prête de l'argent à Retz. IV, 350.
PIZARRO (D. Francisco); envoyé de l'Archiduc à Paris. II, 8, 9, 31, 80, 96.
PLACARDS; affichés dans Paris. II, 252. — IV, 258. *Voy.* la Bibliographie. LXXV.
PLAILLY (Oise). I, 185.
PLANES (des). II, 386.
PLESSIS (du); maréchal de France. I, 268, 319.
— Désire qu'on attaque Guise. III, 15, 413, 414. — IV, 95.
PLESSIS (chevalier du). I, 13.
PLESSIS-BELLIÈVRE (du). II, 349.
PLESSIS-GUÉNÉGAUD (du). I, 137.
—Sa maison pillée. III, 66.—IV, 110.
PLESSIS-PRASLIN (César duc de Choiseul comte du). II, 234, 252.
— Commande l'armée du Roi. II, 330.
— Gagne une victoire. 335-338.
— Marche contre Stenay. 390.
— Sa conférence avec Retz. III, 4, 25, 31, 55; — auquel il offre le ministère de la part de la Reine. 76-78, 83, 86, 100.
— Sa mission près de Monsieur. 125, 245.
— Régiment de ce nom. III, 412.
PLOT (chanoine). I, 155.
PLUME (siége de la). III, 331.
PLUTARQUE. *Voy.* la Bibliographie. LXXV.
POISE-SAINT-OFFANGES (de la). IV, 217.
POISSY. I, 6.—II, 170.
POITIERS. I, 271. — II, 38. — III, 259, 262, 268, 276, 281, 308, 311, 328.
— La cour se rend dans cette ville. IV, 18, 152.
POITOU. I, 41, 65, 221, 220.
— Troubles dans cette province. II, 211, 220, 386, 398.—III, 22, 115.
POLOGNE. I, 18, 104, 105, 109, 110.—II, 123.—III, 406.
POMMEREUX (Madame de); ses galanteries avec Retz I, 64, 68, 98, 115, 221, 330, 331.—II, 40, 123, 221. III, 26.
— Avis qu'elle donne à Retz. III, 103.—IV, 159.
— Retz sortant de chez elle fut sur le point d'être assassiné. III, 272, 273, 346.—IV, 109.
— Vend ses bijoux pour lui prêter de l'argent. 173.
— Écrit à Retz pendant sa prison. 177.
— S'occupe des intérêts de Retz lorsqu'il est à Rome. 352.
POMPADOUR; ordres à lui envoyer. III, 408.
POMPÉE. (Cn.). I, 161.
PONCET. II, 344.
PONS (Anne Poussart, Madame de). I, 96. — II, 125.
— Devenue veuve, épouse le duc de Richelieu. II, 210.
PONS (François-Alexandre d'Albert sire de). II, 210.
PONT DE-L'ARCHE; avait été promis au duc de Longueville. II, 153, 155, 211, 350, 353.—III, 427.
PONT-DE-CÉ; pris par le Roi. III, 312
PONT-IDLON. I, 303.
PONTAVERT. II, 13, 15, 18, 29, 75.
PONTCARRÉ (conseiller) I, 300.
PONTCARRÉ (abbé de). IV, 202.
PONTE-CANTINE. IV, 248.
PONTOISE. II, 111, 400.—IV, 54.
— Le Parlement de Paris y est transféré. IV, 60-63, 69, 119.
PORCHÈRES-D'ARBAUD; intendant des plaisirs nocturnes. III, 268.
PORT-A-L'ANGLAIS. II, 2.—IV, 196, 201.
PORT-MAHON. IV, 242.
PORTAIL (conseiller); menacé par le peuple. IV, 50.
— Sort de Paris. 141. *Voy.* la Bibliographie. LXXV.
PORTE (de la); grand prieur. I, 25.
PORTO-CONDÉ. IV, 238, 242.

PORTO-FERRARE. IV, 242, 243, 246.
PORTO-LONGONE; beauté du port. IV, 242, 243.
PORTO-VECCHIO. IV, 240.
PORTRAITS de la Reine par Retz, I, 252.
— du duc d'Orléans. 253.
— du prince de Condé. 254.
— du duc de Longueville. *Id.*
— du cardinal de Richelieu 123.
— du cardinal Mazarin. 125.
— du comte de Soissons. 43.
— du duc de Beaufort. 255.
— du duc d'Elbeuf. *Id.*
— du duc de Bouillon. 256.
— du maréchal de Turenne. *Id.*
— du maréchal de la Mothe. 257.
— du prince de Conti. 257.
— du duc de la Rochefoucauld. 257.
— de la duchesse de Longueville. 259.
— de la duchesse de Chevreuse. *Id.*
— de Mademoiselle de Chevreuse. 261.
— de la princesse Palatine. 261.
— de la duchesse de Montbazon. 260.
— gravés du cardinal de Retz (Catalogue), LXIII-LXIV.
PORT-ROYAL. I, 32, 64, 257. — III, 456.
— Les petites lettres. IV, 38. *Voy.* Pascal.
— Les religieux rédigent une lettre-circulaire aux évêques et chanoines de France, signée par Retz IV, 255.
POTIER (Augustin); évêque de Beauvais. I, 81, 82, 92, 99.
POUJOULAT. *Voy.* Michaud.
PRADELLE; reçoit l'ordre d'arrêter Retz mort ou vif. IV, 159, 160, 163.
— Chargé de le garder pendant sa prison. 183-185, 189, 194-197, 201.—III, 214.
PRASLIN (Roger de Choiseul marquis de). I, 13. XXXV.
PRÉCIEUSES (les). I, 89.
PRESLE. II, 216.
PRÊTS sur les contributions, défendus par le Parlement. II, 63.
PRÉVOT (chanoine); convoque une assemblée au Palais Royal. IV, 117.
PRÉVOT (grand). II, 248, 260, 282. —III, 29, 32, 33.
PRIEUR (grand). III, 180.
PROTESTANTS; ce parti abattu par le cardinal de Retz et par Richelieu I, 92, 121.
PROVENCE. I, 12.
— Troubles dans cette province. 219, 271.—II, 46, 142. 283, 383.
— Le gouvernement offert au prince de Conti. III, 35, 56, 74, 88, 97, 135, 137, 141, 387, 446, 455.— IV, 19, 198, 369.
PRUDHOMME. I, 266, 267.
— Soupers à son cabaret. II, 154, 175.—IV, 14.
PUISIEUX (marquis de). I, 260.
PYRÉNÉES (traité des). XVI.

Q

QUATRESOUS (conseiller). I, 293, 294.
QUERIEUX (de), III, 214, 231.—IV, 49.
QUÉRIN. III, 214.
QUESLIN; abandonné par sa colonelle. III, 385.
QUILLET. I, 19.
QUIMPER-CORENTIN. I, 169.
QUINCEROT. I, 244.
QUINTIN-HAUCOURT. II, 338.

R

RABELAIS. I, 31.
RACHECOURT (de). I, 303.
RACONIS (d'Abra de); évêque de Lavaur. I, 26, 27.
RAGNI, nonce du pape; ses [illegible] tentions à l'égard de Maz[illegible]
— Interr[illegible] sonnie[illegible]

PIENNE (marquis de). I, 40, 41.
PIÉTÉ (la); sujette à l'illusion. I, 7.
PIÈTRE; procureur de la ville. IV, 115.
PIGNATELLI (maison de). IV, 230.
PIGNEROL. I, 75. — III, 428.
PILLOU (Madame). I, 20, 274. — II, 159.
PIMENTEL (don Antonio). II, 127, 128, 264. — III, 320.
PIO (cardinal). IV, 295.
PIOMBINO. IV, 243, 244, 245.
PIRION DE MASTRAC; prête de l'argent à Retz. IV, 250.
PIZARRO (D. Francisco); envoyé de l'Archiduc à Paris. II, 6, 9, 31, 80, 96.
PLACARDS; affichés dans Paris. II, 252. — IV, 256. *Voy.* la Bibliographie. LXXV.
PLAILLY (Oise). I, 185.
PLANES (des). II, 386.
PLESSIS (du); maréchal de France. I, 268, 319.
— Désire qu'on attaque Guise. III, 15, 412, 414. — IV, 95.
PLESSIS (chevalier du). I, 18.
PLESSIS-BELLIÈVRE (du). II, 349.
PLESSIS-GUÉNÉGAUD (du). I, 127.
— Sa maison pillée. III, 66.—IV, 110.
PLESSIS-PRASLIN (César duc de Choiseul comte du). II, 234, 252.
— Commande l'armée du Roi. II, 330.
— Gagne une victoire. 335-338.
— Marche contre Stenay. 390.
— Sa conférence avec Retz. III, 4, 25, 31, 53; — auquel il offre le ministère de la part de la Reine. 76-78, 83, 86, 100.
— Sa mission près de Monsieur. 125, 245.
— Régiment de ce nom. III, 412.
PLOT (chanoine). I, 155.
PLUME (siége de la). III, 351.
PLUTARQUE. *Voy.* la Bibliographie. LXXV.
POISE-SAINT-OFFANGES (de la). IV, 217.
POISSY. I, 6.—II, 170.
POITIERS. I, 271. — II, 38. — III, 259, 262, 268, 276, 281, 308, 311, 328.
— La cour se rend dans cette ville. IV, 18, 152.
POITOU. I, 41, 65, 221, 320.
— Troubles dans cette province. II, 211, 220, 386, 398.—III, 29, 158.
POLOGNE. I, 18, 104, 105, 109, 110.—II, 123.—III, 408.
POMMEREUX (Madame de); ses galanteries avec Retz I, 64, 68, 98, 113, 221, 320, 321.—II, 40, 122, 135. III, 36.
— Avis qu'elle donne à Retz. III, 103.—IV, 159.
— Retz sortant de chez elle fut sur le point d'être assassiné. III, 272, 273, 346.—IV, 109.
— Vend ses bijoux pour lui prêter de l'argent. 173.
— Écrit à Retz pendant sa prison. 177.
— S'occupe des intérêts de Retz lorsqu'il est à Rome. 352.
POMPADOUR; ordres à lui envoyer. III, 408.
POMPÉE. (Cn.). I, 161.
PONCET. II, 344.
PONS (Anne Poussart, Madame de). I, 96. — II, 123.
— Devenue veuve, épouse le duc de Richelieu. II, 210.
PONS (François-Alexandre d'Albret sire de). II, 210.
PONT DE-L'ARCHE; avait été promis au duc de Longueville. II, 153, 155, 211, 350, 383.—III, 437.
PONT-DE-CÉ; pris par le Roi. III, 312
PONT-IDLON. I, 303.
PONTAVERT. II, 13, 15, 18, 29, 76.
PONTCARRÉ (conseiller) I, 300.
PONTCARRÉ (abbé de). IV, 202.
PONTE-CANTINE. IV, 248.
PONTOISE. II, 111, 400.—IV, 54.
— Le Parlement de Paris y est transféré. IV, 60-63, 69, 119.
PORCHÈRES-D'ARBAUD; intendant des plaisirs nocturnes. III, 365.
PORT-A-L'ANGLAIS. II, 2.—IV, 196, 201.
PORT-MAHON. IV, 242.
PORTAIL (conseiller); menacé par le peuple. IV, 40.
— Sort de Paris. 141. *Voy.* la Bibliographie. LXXV.
PORTE (de la); grand prieur. I, 26.
PORTO-CONDE. IV, 238, 240.

PORTO-FERRARE. IV, 242, 243, 246.
PORTO-LONGONE; beauté du port. IV, 242. 243.
PORTO-VECCHIO. IV, 240.
PORTRAITS de la Reine par Retz, I, 252.
— du duc d'Orléans. 253.
— du prince de Condé. 254.
— du duc de Longueville. *Id.*
— du cardinal de Richelieu 123.
— du cardinal Mazarin. 125.
— du comte de Soissons. 43.
— du duc de Beaufort. 255.
— du duc d'Elbeuf. *Id.*
— du duc de Bouillon. 256.
— du maréchal de Turenne. *Id.*
— du maréchal de la Mothe. 257.
— du prince de Conti. 257.
— du duc de la Rochefoucauld. 257.
— de la duchesse de Longueville. 259.
— de la duchesse de Chevreuse. *Id.*
— de Mademoiselle de Chevreuse. 261.
— de la princesse Palatine. 261.
— de la duchesse de Montbazon. 260.
— gravés du cardinal de Retz (Catalogue), LXIII-LXIV.
PORT-ROYAL. I, 32, 64, 257. — III, 456.
— Les petites lettres. IV, 38. *Voy.* Pascal.
— Les religieux rédigent une lettre-circulaire aux évêques et chanoines de France, signée par Retz IV, 255.
POTIER (Augustin); évêque de Beauvais. I, 81, 82, 92, 99.
POUJOULAT. *Voy.* Michaud.
PRADELLE; reçoit l'ordre d'arrêter Retz mort ou vif. IV, 159, 160, 163.
— Chargé de le garder pendant sa prison. 183-185, 189, 194-197, 201.—III, 214.
PRASLIN (Roger de Choiseul marquis de). I, 13. XXXV.
PRÉCIEUSES (les). I, 89.
PRESLE. II, 216.
PRÊTS sur les contributions, défendus par le Parlement. II, 68.
PRÉVOT (chanoine); convoque une assemblée au Palais Royal. IV, 117.
PRÉVOT (grand). II, 248, 260, 282. —III, 29, 32, 33.
PRIEUR (grand). III, 150.
PROTESTANTS; ce parti abattu par le cardinal de Retz et par Richelieu I, 92, 121.
PROVENCE. I, 12.
— Troubles dans cette province. 219, 271.—II, 46, 142. 283, 385.
— Le gouvernement offert au prince de Conti. III, 35, 56, 74, 88, 97, 135, 137, 141, 387, 446, 455. — IV, 19, 198, 369.
PRUDHOMME. I, 266, 267.
— Soupers à son cabaret. II, 154, 175.—IV, 14.
PUISIEUX (marquis de). I, 260.
PYRÉNÉES (traité des). XVI.

Q

QUATRESOUS (conseiller). I, 293, 294.
QUERIEUX (de), III, 214, 231.—IV, 49.
QUÉRIN. III, 214.
QUESLIN; abandonné par sa colonelle. III, 385.
QUILLET. I, 19.
QUIMPER-CORENTIN. I, 169.
QUINCEROT. I, 244.
QUINTIN-HAUCOURT. II, 336.

R

RABELAIS. I, 31.
RACHECOURT (de). I, 303.
RACONIS (d'Abra de); évêque de Lavaur. I, 26, 27.
RAGNI, nonce du pape; ses mauvaises intentions à l'égard de Mazarin. II, 397. — Intervient en faveur de Retz prisonnier. IV, 186, 189, 191, 277.

RAGNY (marquis de). I, 12, 244.
— (Hippolyte de Gondi marquise de). I, 12.
RAGOSKY, prince de Transylvanie. IV, 326.
RAILLIÈRE (la). I, 294.
RALDE (la). IV, 213.
RAMBOUILLET (château). III, 168, 188.
— (Promenade de la cour à). IV, 161.
RAMBRANDTT. III, 129.
RANTZAU (maréchal de); très-malade. II, 332, 333.
— Était dans la misère. 380, 381.
RAPACCIOLI (cardinal). IV, 312, 313, 321, 344.
RARAY (chevalier de). III, 125, 152, 214, 215, 343.
RASLE (le). II, 141.—III, 414.
RASPONI (cardinal). IV, 300.
RAVENEL (M.). *Voy.* la Bibliographie. LXXV.
RÉGENCE de la reine Anne déclarée. I, 93.
— Premier acte de vigueur, 94. *Voy.* Importants, Anne, Retz, Mazarin.
REIMS. I, 101, 271.—II, 38, 125, 252, 260, 330. — III, 73, 412. — IV, 160.
— Cet archevêché offert à Retz. IV, 195.
RENÉNECOURT (Madame de); ses intrigues, II, 358.
— Se retire dans un cloître. 359, 370.
RENARD; jardin de ce restaurateur. II, 138.
— Querelle des Frondeurs et des Mazarins. 138, 139, 279.
RENAUDOT. *Voy.* la Bibliographie. LXXV.
— Sa fille mentionnée. I, 148.
RENÉE (M. Amédée). *Voy.* la Bibliographie. LXXV.
RENNES; évêque de cette ville. XXXVI.
— Le Parlement adhère à celui de Paris. II, 38.—III, 309.
RENNEVILLE. IV, 23.
REPUBLIQUE (cris de vive la). II, 62.
RETHEL (bataille). II, 260, 329, 336, 337.—III, 4.—IV, 131, 208.
RETZ (Albert de Gondi comte, ensuite duc de). I, 28. *Voy.* Gondi.
RETZ (Henri de Gondi duc de). I, 1, 19, 28, 97.
RETZ (Pierre duc de); frère du Coadjuteur. I, 37; — était bon frondeur I, 222, 271.
— Demande la généralité des galères II, 100.
— Amnistié. III, 119, 129, 134.
— Chez le Coadjuteur. 181.
— Au Parlement. 182.
— Dévoué à son frère. IV, 182, 183, 191.
— Lui aide à s'évader. 217.
— Lui prête de l'argent. 222, 250.
RETZ (Mademoiselle Catherine de, fille de Henri); dame de Beaupréau. I, 8, 11, 14.—II, 216.
— Épouse son cousin et lui apporte le duché de Retz; — malveillante pour le Coadjuteur. IV, 208, 218.
RETZ (Marguerite, demoiselle de Serpeaux). I, 8-12. *Voy.* Madame de Brissac.
RETZ (Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de). Auteur des Mémoires. (*Voy.*, pour ce qui concerne les Mémoires autographes, la Bibliographie. LXXV.
— Sa naissance; est fait chevalier de Malte et ensuite abbé. I, XXXIII, XXXVIII, 21, 22, 23, 25, 26, 27.
— Son humeur altière et ses mœurs licencieuses. XXXIV, XXXVI, 101.
— Ses galanteries. I, XLIV, 147, 211. — II, 157, 174, 307, 308, 313.— III, 346, 347. *Voy.* Galanterie.
— Ses duels, sa bravoure. I, XLIV, XXXVI, XLIV. *Voy.* Duel.
— Ses conspirations. *Voy.* ce mot.
— Son voyage en Italie. I, 28, 29, 30. — II, 129.
— Ses études théologiques et discussions relatives à la théologie. I, 24, 25, 26, 27, 29, 31, 49, 63, 64, 65, 66, 77, 82.
— Est reçu docteur en Sorbonne. 82, 86.
— Ses aumônes. I, 54, 55, 56, 149.
— Ses dévotions et pratiques religieuses. 57, 63-65, 74. — II 228.
— Son émotion pendant une prétendue apparition de diables. *Voy.* Diable.

RETZ; est nommé Coadjuteur. I, 19, 22, 80 à 84, 89, 95, 148.
— Richelieu le haïssait. 74-77.
— Bien traité par Louis XIII. 77-81.
— Refuse un évêché. 81.
— Écrit l'histoire de la Conjuration de Jean-Louis de Fiesque. 23, 24, 39, 44 à 48, 55, 56; — Extraits de cette histoire. *Voy.* la Bibliographie. LXXV.
— Ses sermons. 23. *Voy.* la Bibliographie. LXIV.
— Dispute la préséance à plusieurs personnages. 87, 110 à 115.
— Portraits des principaux personnages de la Fronde. *Voy.* Portraits.
— S'occupe des religieux et religieuses de son diocèse. 98, 99, 100, 148.
— Est nommé du conseil de conscience. 98.
— Jalousie de l'archevêque son oncle. 99.
— Ses bons rapports avec Mazarin. 101, 106.
— Mandé chez la Reine. 103.
— Difficultés à l'occasion de l'évêque de Warmie, qui voulait officier à Notre-Dame. 104.
— Officie à l'occasion de diverses cérémonies. 101, 105, 110, 200.
— Porte la parole au nom de l'assemblée générale du clergé. 106.
— Ses discussions vives avec Mazarin. 107, 108, 112, 113, 147, 150.
— Se brouille avec la cour. 115.
— Rédige la harangue de l'assemblée du clergé au Roi. 116, 117, 118, 225.
— Sa conduite pendant les troubles de 1648. 147, 148, 155, 156, 157, 161, 162, 163, 168, 169.
— Recherchait les littérateurs. 155.
— Se rend maître de Paris. 171, 174, 175.
— Ses conférences avec Condé. 193, 196, 209.
— Refuse à la Reine de lui laisser payer ses dettes 201.
— Veut être gouverneur de Paris. 201.
— Organise le parti de la Fronde. 220.
RETZ; reçoit l'ordre de se rendre à Saint-Germain. I, 225, 229.
— Sa conduite pendant la première guerre de Paris. 238.
— Sa popularité. 315; — sa modération. IV, 362.
— Accusé d'être ambitieux. I, 363.
— *Vive le Coadjuteur!* I, 242, 330
— Ses libéralités au peuple. 249.
— Grand admirateur de l'*Astrée*. 251, 252.
— Colère de la cour contre lui. 268.
— Reçu conseiller au Parlement. 272.
— Devait être assassiné. 282.
— Se défie des Espagnols. 288; — négocie avec eux. 284, 300, 303.
— Ses paroles au Parlement. 293, 296.
— Sa conférence avec le duc de Bouillon. 305, 309, 327, 328, 333.
— Résume l'état des affaires de la Fronde. 311.
— Accusé de ne pas vouloir la paix. 320; — calme le peuple. 323, 331.
— Signe un traité de son sang. 328.
— Va au Parlement avec M. d'Elbeuf. 330.
— Ses lettres à Longueil. II, 4, 11.
— Reçoit des lettres de l'Archiduc. 6.
— Son crédit sur le peuple de Paris. 8.
— Confère avec le duc de Bouillon. 9, 12, 15, 18.
— Déclare ne vouloir jamais rien tirer à son profit des troubles de Paris. 9, 18.
— Offres que lui fait la Reine. 25, 79.
— Discute les intérêts de la Fronde avec le duc de Bouillon. 26, 28; —Ses paroles. 32, 47, 49, 51, 54, 66, 67, 72, 82, 83, 88.
— On propose de le faire cardinal. 41.
— Fait une paix fourrée avec Mazarin. 43.
— Son avis sur la paix de Ruel. 59.
— Passe pour émouvoir le peuple. 60; — s'efforce de le calmer. 62, 66.
— Refuse l'argent qui lui est offert par l'Espagne. 68, 92.
— Manque de présence d'esprit. 70.
— Mécontent de Laigues. 76.
— Contribue, sous main, à la paix. 78, 80.

RETZ; mais ne veut pas y être compris, 82, 100, 112.
— La mauvaise conduite des Frondeurs lui est attribuée. 100, 101.
— Sottise qu'il fait. 102, 103, 105.
— Embarras de sa situation. 77, 107.
— Déclame contre les Mazarins. 108.
— Craint de nouvelles émeutes. 117.
— Refuse d'aller à la cour. 119. — IV, 364.
— Accusé d'être dissolu, d'avoir fait les barricades, etc. II, 113.
— S'occupe des affaires de la duchesse de Chevreuse. II, 122, 123; — et de Madame de Monthazon. 126.
— Refuse les nouvelles offres de l'Espagne. 127, 128.
— Soutenait les hommes de lettres de son époque. 128, 129.
— Réunit les Frondeurs chez lui. 138.
— Désire avoir l'honneur du retour du Roi à Paris. 144-148.
— Son voyage à Compiègne. 147.
— Incident relatif à son escorte. 148.
— Refuse d'aller voir Mazarin. 148, 149.
— Son retour à Paris. 149.
— Projets de le faire assassiner. 148. —III, 267, 274, 275, 287. — IV, 14, 18, 365.
— Se rend chez M. le Prince. II, 158, 175.
— Affaire des tabourets. 159, 160.
— S'oppose au projet de tirer sur le syndic des rentiers. 165, 166, 168.
— Accusation et conclusions au Parlement contre lui à ce sujet. 170-172. 178. 183. — IV, 364, 365.
— Les *Nymphes* du Coadjuteur. II, 173.
— Relève les affaires de la Fronde, 177.
— Se rend au Parlement. 179, 182, 191. — Ses paroles. 180, 182, 184, 185.
— Prie son oncle l'archevêque de Paris de ne pas aller au Palais. 181.
— N'est pas salué par la foule. 182.
— Doit sortir de sa place comme accusé. 186, 190; — son procès. 194.
RETZ; interpelle M. le Prince. II, 196.
— Porté par la foule. 187.
— *Le bréviaire de M. le Coadjuteur.* 192.
— Récuse le Premier Président. 191, 195.
— Confère avec Chavigny; — on lui offre l'ambassade de Rome. II, 196, 197.
— Sa lettre à la Reine. 199; — son entrevue avec elle. 200, 201; — offres qu'elle lui fait; — réponse de Retz; — il demande des places de sûreté. 201; — la surintendance des mers pour Beaufort et d'autres grâces pour ses amis. 202.
— Arrêt d'absolution en sa faveur. 210.
— La princesse de Condé l'implore. 213.
— Refuse de marier une de ses nièces avec un neveu de Mazarin. 216, 227.
— Monsieur avait une entière confiance en lui. 217.
— Se raccommode avec Mazarin. 223; — qui lui offre le cardinalat. 224.
— Veut rentrer dans les emplois purement spirituels. 225.
— Mazarin est persuadé de sa bonne foi. 227.
— Visité par Mazarin. 228.
— Engagement pris par Châteauneuf à son égard au sujet du cardinalat. 229.
— Mazarin veut brouiller Beaufort et Retz. 236.
— Sa conduite pendant les troubles de Guienne. 241, 242, 244, 245, 247.
— Sa sincérité. 249, 253; — son dévouement à ses devoirs. 282.
— Reçoit un coup de poignard. 248
— Attaqué comme mazarin. 249. IV, 365.
— Excuse Mazarin auprès de Monsieur. II, 254.
— Ses négociations relatives à la paix générale. 259, 260; — n'est pas au nombre des plénipotentiaires. 261.
— Écrit à Turenne. 262.
— Sa conversation avec Monsieur et autres au sujet de la translation des

princes prisonniers. 269-271, 273, 297; — et avec Madame de Chevreuse. 274.
— Ne veut pas outrer Mazarin. 272.
— Petites finesses de Mazarin à l'égard de Retz. 280.
— Les Frondeurs lui conseillent de penser à la pourpre. 285, 286; — il s'occupe de sa nomination. 288-291, 293, 300-303, 311, 319, 327; — ses paroles à cette occasion. 293, 307, 315.—IV, 379, 385; — négociations et conversations. III, 13, 16, 19, 21, 27, 32, 76, 78, 81, 82, 85, 87, 88, 107-109, 136, 137, 175.
— Sa chanson contre Madame de Bois-Dauphin. II, 291.
— Le duc d'Aumale veut le faire assassiner. 307.
— Travaille à la mise en liberté des princes. 310, 315, 319, 319, 322.
— Ses conférences avec Madame la Palatine. 313, 314, 332.
— Va au Parlement. 336, 337; — son discours. 338, 339; — acclamations en son honneur sur son passage; — il se déclare pour le parti des princes. 340.
— Demande des abbayes. 365, 366, 373.
— Danse avec Mademoiselle de Chevreuse 329.
— Demande que les amnistiés ne rentrent pas à Paris. 386.
— Doit être informé du voyage du Roi. 399.
— Mazarin se méfie de lui. 406, 407.
— Il travaille à perdre Mazarin. IV, 366; — et se déclare contre lui. 367, 370.
— Proposition énergique faite à Monsieur. IV, 371, 372.
— Libérateur de Paris. IV, 380.
— Mentionné. III, 42, 48, 95, 110, 115, 149, 182, 421, 425, 445.
— Mazarin veut le faire arrêter. III, 3.
— Mazarin le compare à Cromwell. 6.
— Le Coadjuteur décide Monsieur à se déclarer en faveur de la liberté des Princes. 6-8; — annonce cette décision au Parlement. 9, 11.
— Excite les conseillers à récriminer contre la Reine. 10.

RETZ; manifeste du garde des sceaux contre lui. III, 15.—; réponse à ce manifeste. 21, 22.
— Ses crimes et ses méfaits. 16-18 —IV, 361, 362, 364, 377.
— Ses sorties nocturnes et ses galanteries. III, 18; — ses déguisements. 86, 112. — IV, 361.
— Accusé d'ambitionner le ministère. III, 21.—IV, 366, 370.
— Travaille à la mise en liberté des princes. III, 22, 76.
— Ses paroles au Parlement. 24, 39.
— S'oppose à l'assemblée de Noblesse. 25, 44, 46.
— Craint le départ du Roi de Paris. 29, 36.
— Se rend chez Monsieur. 37, 38.
— Désire rentrer dans la vie ecclésiastique. 47.—IV, 375.
— Opine pour que les cardinaux soient exclus du conseil du Roi. III, 47-49.
— Ses négociations relatives au mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti et à sa rupture. 50, 52.
— Proposition que lui fait la Reine. 54; — elle lui offre le ministère. 74-77, 87, 112. — IV, 364.
— Avis qu'il donne à Monsieur. III, 58.
— Beaufort le croit perdu. 60; — et se brouille avec lui. IV, 373.
— Propose de faire arrêter de nouveau M. le Prince. III, 61.
— Prend congé de Monsieur et se retire au cloître Notre-Dame. 65, 66, 71, 72.
— Avait révélé la confession d'un cocher et autres accusations formulées par Mazarin contre lui. 68.
— Madame de Chevreuse doit agir sur lui. 69.
— *Le Coadjuteur siffle ses linottes.* 72.
— La population de Paris lui était dévouée. 73.
— Ses entrevues avec la Reine. 78.
— Ses paroles. 79, 82, 96.
— Obligera M. le Prince à quitter Paris. 82, 85, 93, 96, 98, 100, 102, 105, 113.

RETZ; accusé de mazarinisme. III, 92, 93, 112, 180, 216, 219, 231.
— Méprises les libelles. 92.
— Assiste aux séances du Parlement. 93, 96; — et y prend la parole. 170, 175.
— *Le Coadjuteur n'est pas si hardi que je croyais.* 99.
— Ses conférences avec la Reine. 104, 105, 113, 128, 131-134; — ses paroles. 135-140, 142, 180, 193, 207.
— Conversations avec Monsieur. 124-128, 130, 150, 152, 156, 162.
— Ses promesses à la Reine. 141, 143, 163, 165, 168, 177, 195, 205.
— Mal récompensé d'avoir contribué à la mise en liberté de Condé. IV, 379.
— Venge Madame de Chevreuse insultée au Parlement. III, 183-185.
— Une de ses sottises notables. 193.
— Disputera le pavé à Condé. VIII.
— Se rend armé au Palais. 194, 199.
— Discussion avec Condé. 200-202, 213-215, 218. — IV, 378.
— La Reine persuadée de la sincérité de son dévouement à ses intérêts. III, 206, 214.
— Confère avec Châteauneuf. 208.
— Avait voulu faire ôter par force les sceaux à Molé. 212.
— Sa haine contre Mazarin. IX, X, XLV.
— Condé lui attribue un mémoire rédigé contre lui. 212; — réponse de Retz. 213, 216-218.
— Pris entre deux portes au Parlement. 218-220.
— Ses paroles à Molé. 223, 224; — à Bertet. 238.
— Dangers de sa situation. 228, 241.
— La Reine l'invite à ne plus aller au Parlement. 230.
— Opinion de Michelet sur lui. 164.
— Rencontre Condé pendant une procession. 231; — et lui donne sa bénédiction. 232.
— Est en faveur près de la Reine. 232.
— Fait l'amoureux de la Reine. 233-235. X, XI.
— Son attachement pour Mademoiselle de Chevreuse. 235.
RETZ; conversation avec Madame de Longueville. III, 258.
— Refuse toutes les offres de la Reine. XII.
— Reconnait la faute faite par les Frondeurs d'avoir laissé partir le Roi et la Reine de Paris. 265.
— Quel parti prendre. 266, 278.
— Le tiers-parti qu'il désirerait créer. 279, 282; — ses paroles à Monsieur. 285. — IV, 377.
— Sa nomination au cardinalat pouvait être révoquée. III, 267, 270, 282, 306, 312, 322, 334.
— Nouvelles offres que lui fait Mazarin. 268-270.
— S'oppose au retour de Mazarin et au raccommodement de Condé avec la Reine. 277, 302.
— Se brouille avec Laigues et Noirmoutiers. 286.
— Prend congé de Molé. 295.
— Reçoit des bourrades au Parlement. 305.
— Tiendra sa promesse faite à la Reine et lui adresse un mémoire à ce sujet. 306, 321, 322.
— Ses intrigues. 306.
— Ses nouvelles conversations avec Monsieur. 317, 323-334; — avec le duc d'Anville. 321.
— Passe pour mazarin. 343, 344.
— Emeute contre Retz. 344, 345.
— Ses galanteries avec Mademoiselle de la Louppe. 346, 347.
— Ennemi déclaré de M. le Prince. 353, 337.
— Conversation avec Monsieur au sujet du retour du prince de Condé à Paris 364.
— Le Coadjuteur agit contre Condé. 365.
— Ne pouvait compter sur la Reine. 371.
— Veut rentrer dans la vie civile. 370; — se retire au Cloître-Notre-Dame. III, 373.
— La *comédie de la Suissesse*. 371, 372.
— Attaque Condé dans un libelle. 378.
— Ses Mémoires complétés par des extraits des mazarinades. 392. *Voy.* la Bibliographie. LXXV.

actions de Mazarin contre
on d'être nommé cardinal.
18, 420, 426, 431, 439.
publicain et ennemi de la
. 183, 249, 419, 424.
les ennemis de Mazarin.
at le sacrifier. 424.
déclarer l'ami de Mazarin
tenir sa nomination. 427,

achement pour les Che-
7, 438.
es appréhensions à Mon-
,
endormi par des paroles
2.
pas employé à la paix.
lui enverra des pouvoirs.

ad d'être mazarin. 451,

mé cardinal. 334 à 338,

nonial romain l'oblige à
gnito dans Paris. 341,
335.
nvénients de la pourpre;
ur les princes. 367, 368,

e plus la main à personne
69.
mmode, à l'occasion de sa
, avec plusieurs de ses
is. 370.
e devant Monsieur. 354.
ous les jours chez Mon-
iqu'il n'eût pas reçu le
V, 3, 5.
ue lui fait Condé. 4.
ne pas vouloir le minis-
9.
le nouveau d'être fauteur
. 3, 6, 12, 28, 51.
nouvelle de sa promotion
art à la Reine. 7, 28, 34.
ontre lui. 7; — difficulté
ion. 10, 34.
iselle de Chevreuse l'aban-
, 13, 14.
lonné à Madame de Gué-
ne les sorciers au diable.

le au duc de Lorraine. 28.
ide. 35.

RETZ; Condé veut le faire enlever. 44, 45, 46, 47, 48, 73, 74.
— Compliment que lui fait un de ses débiteurs. 48.
— Garnit le Cloître-Notre-Dame de soldats et de munitions. 49.
— Aurait dû quitter Paris. 6, 50, 51, 58; et accepter l'ambassade de Rome. 76, 77.
— En état de disputer le pavé. 57.
— Désire se retirer des affaires politiques. 72.
— Conversation sur l'état des affaires de la Fronde. 65, 66, 67, 73-76; 101, 102-108, 126-128, 135-139.
— Conduit la députation du clergé à la Reine, à Compiègne. 77, 78, 79, 81, 83; — ses grandes dépenses à cette occasion. 100, 114; — reçoit le bonnet de cardinal des mains du Roi. 82, — on délibère s'il sera arrêté ou tué. 83; — son discours à la Reine. 84; — son audience particulière. 94.
— conférence chez la princesse Palatine par ordre de la Reine. 97, 98; — très-bien reçu par le peuple à son retour à Paris. IV, 100.
— Dévoué à Monsieur. 108.
— Ses paroles au président de Bellièvre. 109.
— Veut conclure la paix. 113.
— Est informé du retour du Roi à Paris. 129.
— Va au Louvre lors de l'arrivée du Roi. 132, 133; — et chez la Reine. 142.
— Se raccommode avec le duc de Beaufort. 134.
— La Reine est très-aigrie contre lui. 143-145.
— Embarras que lui causent ses faux amis. 145-155.
— Refuse les propositions que lui fait Servien pour son accommodement avec la cour (l'ambassade de Rome et le payement de ses dettes). 6-15, 158, 161-163.
— Refuse d'aller au Parlement pour l'enregistrement de la déclaration contre Condé. 158, 159.
— Nouvelles entreprises contre sa personne. 159-161.
— Ne va plus à la cour. 162.
— Ses crimes. 162.

RETZ ; est arrêté. IV, 162-164 ; — et gardé au Louvre où il dîne bien. 166.
— Sa reconnaissance envers ses amis et ses domestiques. 166.
— On lui fait retourner ses poches avant de le conduire à Vincennes. 168 ; — arrive à Vincennes ; — y dort très-bien. IV, 170 ; — son exempt lui vole son linge. 171 ; — on lui donne des livres. 173 ; — se livre à l'étude. 174, 175 ; — son peu de stoïcisme ; mais il ne le laisse pénétrer à personne. 176.
— Élève des lapins et autres animaux. 176 ; — instances du clergé et du Saint Siége pour sa mise en liberté. 172 ; — ses domestiques reçoivent ordre de s'éloigner de Paris. 174 ; — entreprend de s'évader de Vincennes. 177-180.
— On lui demande sa démission d'archevêque ; — sa réponse. 186, 190-194, 196.
— Ses dettes 176.
— S'était piqué au jeu contre Mazarin. 225.
— Sa maladie pendant sa prison à Vincennes. 188.
— On lui offre des abbayes. 190
— Est transféré au château de Nantes. 188, 197 ; — il y reçoit les dames de la ville. 201, 202, 204 ; — le Pape refuse sa démission d'archevêque. 202 ; — la Meilleraye ne veut plus être chargé de sa garde. 204 ; — entreprend de se sauver de Nantes. 204-208 ; — et d'aller à Paris. 208, 209 ; — se sauve. 211-213 ; — tombe de cheval et se casse l'épaule. 213 ; — se cache dans une meule de foin ; — ses souffrances. 214, 216, 217, 219, 227, 256, 261, 264, 277 ; — chagrins domestiques causés par des reproches. 217 ; — va à Belle-Isle. 219, 220.
— Écrit au Roi. 221.
— Part pour Saint-Sébastien. 222, 223.
— On lui conseille d'aller à Rome. 224-226.
— Voyage en Espagne sous le nom de marquis de Saint-Florentin. 228.
— Arrive à Tudelle ; dangers qu'il y court. 229 ; — à Saragosse. 230, 231.
RETZ ; sa conduite outrée ; gros temps en allant à Mayorque. IV, 234, 235.
— Garnison mise chez les proches parents de Retz. IV, 243, 270, 289.
— Douleurs que lui cause son épaule cassée. 252, 249, 243.
— Arrive à Port-Mahon. IV, 236 ; à Saint-Bonifacio. 238.
— Combat contre une galère turque ; — celle qui portait Retz échoue. 239.
— Tempête affreuse. 241, 242.
— Arrive en Toscane 243, 243.
— Bien reçu par le Grand-Duc. 244.
— Arrive à Florence. 248 ; — sa litière tombe dans un torrent ; Retz est sur le point de se noyer. 248, 287, 288.
— Les cardinaux de la faction de France veulent l'exclure de Rome. 249 ; — Son séjour dans cette ville. 250 ; — ses rapports avec le Pape et les cardinaux. 251, 252. *Voy.* Conclave (escadron volant).
— Sa conduite à l'égard de Lyonne. 296.
— Déposé de son archevêché par arrêt du conseil du Roi. 272-275, 277, 280, 282, 285.
— Sa démission de l'archevêché de Paris n'est pas valable. 273, 274.
— Lettre aux archevêques. 254, 279 — effet qu'elle produit. 293.
— Reçoit le *pallium*. 253.
— Calomnies répandues contre lui. 257, 262, 289.
— Arrêts et persécutions contre ses grands vicaires. 253, 278, 279, 281, 283, 285, 295.
— Ses revenus en France sont saisis. 270 ; pour n'avoir pas prêté serment au Roi. 271, 275, 291.
— Le cardinal Mazarin l'accuse de plusieurs crimes. 266, 267, 268.
— Arrêts contre lui. 267, 270, 289, 290.
— N'avait pas été prisonnier sur parole à Nantes. 264, 265 ; — détails à ce sujet. 255, 262, 272, 277, 292.
— Il est fait défense d'avoir des communications avec lui. 258, 259, 270, 271 ; autres mesures violentes ordonnées par Mazarin. 270, 281, 290.
— Bonté du cardinal Chigi pour lui.

IV, 217; — qui lui attribue son élection. 318.
— Ses paroles aigres avec le cardinal des Ursins et J.-Ch de Médicis. 319, 320.
— Soutient que le Roi d'Espagne ne doit pas prendre le titre de fils aîné de l'Église. 320, 321.
— Consulte Chigi sur la conduite à tenir à Rome; loge à la maison des Missions, luxe nécessité par le cérémonial romain. 325, 326, 327.
— Difficultés de sa situation à cause du cérémonial; le Pape, consulté, répond évasivement. 331, 332, 349. *Voy.* Pallium.
— Habite Grotta-Ferrata. 335, 339.
— Reçoit communication des lettres de Lyonne, et par quel moyen. 338.
— Signification faite au palais de Notre-Dame-de-Lorette à ses domestiques de l'abandonner. 339.
— Sa déclaration relative aux ordres du Roi contre lui. 340.
— Fera couper les jarrets des chevaux des voitures des particuliers qui ne s'arrêteront pas devant lui à Rome. 341.
— Va aux eaux de Saint-Cassien. 342, et à Caprarole. 343.
— Sa promenade avec le Pape. 344.
— Assiste à la cérémonie de Saint-Jean-de-Latran et de l'église Saint-Louis-des-Français. 345-347.
— Remercîments à des personnes qui lui ont prêté de l'argent. 350, 351.
— Embarras que lui causent les récriminations de ses domestiques. 351-356.
— Abandonné par Noirmoutiers; tort que cette défection lui fait. 356 à 359.
— Son nouveau séjour à Rome. XII, XIII; quitte cette ville pour l'Allemagne; est calomnié à l'occasion de ces voyages. XIV.
— Habite la Hollande. XV.
— En correspondance avec le prince de Condé et ses amis de France. *Id.* XVI; — Condé veut le faire comprendre dans le traité de paix de 1660. *Id.*
— Ses rapports avec le prétendant d'Angleterre, qui travaille à le faire rentrer en grâce auprès de Louis XIV. *Id.*
— Veut faire épouser au roi d'Angleterre la fille de Monsieur; — s'oppose au mariage de ce Roi avec une nièce de Mazarin. XVII.
— Les arrêts contre lui renouvelés. *Id.* — Les *factums* politiques. XVIII; — propositions d'accommodement; — se démet de l'archevêché. *Id.*
— Rentre en France; ses occupations domestiques à Commercy. XIX, XX.
— Le Roi le reçoit froidement. *Id.*; — consulté au sujet des démêlés canoniques de la France avec Rome. XXI.
— Embellit Commercy. *Id.*
— Louis XIV lui accorde toute sa confiance pour les négociations à suivre à Rome. V, XII, XIII; — se rend au conclave; son zèle. XXII; — son habileté au second conclave XXIII.
— Son retour à Commercy; visite qu'il y reçoit. XXIV.
— S'occupe de la rédaction de ses Mémoires et de sa généalogie. XXV.
— Manuscrit de ses Mémoires. I, 4, 68. *Voy.* la Bibliographie. LXXV; — change l'orthographe de son nom; — ses discussions relatives à Descartes. XXVI.
Veut rendre son chapeau au Pape. XXVII; — le Roi et le Pape refusent.
— Se rend au conclave; — obtient huit voix pour la papauté. XXVII.
— De retour à Commercy; s'occupe à payer ses dettes; — son séjour à Paris; sa mort. XXVIII, XXIX, XXXI.
— Ses portraits par ses contemporains. XXX; — et par des écrivains postérieurs à son époque. XLIII.
— Ses portraits gravés par divers artistes. LXII.
— Bibliographie des éditions de ses Mémoires. LXIV.
RETZ (pays de). I, 10. — IV, 30, 217-220.
RHIN. III, 312. — IV, 17.
RHODES (Claude Pot seigneur de); grand maître des cérémonies. II, 128, 336. — III, 13, 14.
RHODES (Madame de). I, 260. — II, 123.
— Conseil tenu chez elle par les Frondeurs. 274.
— Aimait l'intrigue. 284.

RHODES (Madame de); agit sur le Garde des Sceaux en faveur de Retz. II, 291, 325.
— Affection du Garde des Sceaux pour elle. 311, 312.
— Sert d'intermédiaire aux Frondeurs auprès de Madame la Palatine. 313, 318.—III, 69, 184, 185, 276.
RHODES (chevalier de); doit être arrêté. II, 386.
RIAUX (M.). *Voy.* la Bibliographie. LXXVI.
RICARDI (marquis). IV, 320, 331, 343.
RICHELIEU (cardinal de). I, 10, 11, 16-18, 21-23, 46, 50-52, 67, 69, 74, 76, 94, 95, 97, 118, 125, 127-129, 132, 180, 200, 263, 284.
— Sa haine pour Monsieur. 15, 36; — et pour le comte de Soissons. 44, 61.
— Ses galanteries. 19, 20, 33, 34.
— Son opinion sur la *Conjuration de Fiesque* de l'abbé de Retz. 24.
— Conspiration contre lui. 25-27, 35, 37-41.
— Malade. 30, 47, 63; — avait eu des accès de folie. 341.
— Ses grands défauts. 75.
— Ses vastes desseins. 92.
— Sa mort. 77.
— Avait blessé la dignité du clergé. 102, 117.
— Son gouvernement blâmé par Retz. 119-121, 123, 126.
— Son portrait par Retz. 123.
— Mentionné. II, 9, 10, 140, 222, 228, 240, 296, 382.
— Avait fait nommer Mazarin cardinal. 287.
— Avait retiré par violence les fonctions de général des galères à Gondi, père du cardinal de Retz. XXXVII.
— Chavigny passait pour être son fils. 67.
— Regardait Retz comme un esprit de trouble et de révolte. 65, 115, 118.
— Ses galanteries avec Marie de Médicis et Anne d'Autriche. 237, 369, 451, 453, 457, 458.
— Ses Mémoires sont l'œuvre de ses secrétaires et ne méritent pas une *grande* confiance. — Opinion contraire de M. Avenel, éditeur de la *Correspondance* du Cardinal, exprimée dans le *Journal des Savants* et combattue par l'éditeur des Mémoires de Retz. I, 387 et suiv.
— Mentionné. III, 28, 57. — IV, 203, 310. I, II, VII, XXXVII, LVIII. *Voy.* la Bibliographie. LXXVI.
RICHELIEU (duc de); neveu du cardinal, épouse Mademoiselle de Pons, refuse de recevoir dans le Havre Madame de Longueville. II, 210.
— Négocie avec Mazarin. 352, 353.
— Son mariage avec Mademoiselle de Pons contesté. 355.—III, 116.
— Enlevé en sortant d'une audience. 402.
RICHELIEU (duchesse de); son pouvoir sur le duc. II, 353.
— La Reine lui accordera le tabouret à la cour. 354.
— Accusée de rapt. 355; — d'intrigues contre Mazarin. 358, 365.
RICHELIEU (abbé de); ses négociations avec Mazarin. II, 343, 347, 355.
RICHELIEU (Indre-et-Loire). III, 259.
RIEUX; évêque de Léon. I, 117. — II, 110.—III, 31.
RIGNY (abbaye). II, 148.
RIQUEMONT; capitaine des gardes. I, 303.—II, 13, 69.
RISCOUSSE, III, 218.
RIVIÈRE (chevalier de). I, 175, 198.
RIVIÈRE (abbé de la); son influence sur Monsieur. I, 111-113, 208.
— Sa famille. 115, 156-158, 160, 168.
— Ses prétentions au cardinalat. 192, 321.
— Était généralement méprisé. 212, 214.
— Ennemi de Retz. 229.
— Ses rapports avec la Rochefoucauld. 320; — et avec le duc d'Elbeuf. 325.
— Mentionné. 190, 237, 244;—II, 39, 40, 48, 132, 133, 151, 200.
— Sa lettre à Flamarins; ses infidélités. 203, 204.
— Disgracié par le duc d'Orléans. 217, 253, 265, 289, 367, 370.
ROCHE (de). II, 192.
ROCHE (Mademoiselle Galateau de), Retz en est amoureux. I, 14.

ROCHE (port de la). IV, 213.
ROCHE-COCHON; veut assassiner Retz. III, 272.
— Est arrêté. 273.
ROCHEFOUCAULD (cardinal de la). I, 105.
ROCHEFOUCAULD (duc de la); ses rapports avec Retz. 222, 252.
— Avait été du parti des Importants. 222.
— Devient Frondeur. 230, 234, 273.
— Ses regrets de s'être engagé dans la Fronde. 320.
— Son portrait par Retz. 257.
— Ses Maximes. 258.
— Ennemi de Retz. 287.
— Ses rapports avec l'abbé de la Rivière. 320.
— Blessé dans un combat. 302, 303.
— Son influence sur le prince de Conti. 324.
— Son indécision. II, 40, 89, 109, 110, 130.
— Madame de Montbazon doit lui couper *je ne sais quoi*. 160.
— Dévoué à M. le Prince. 203.
— Se réfugie en Poitou. 211; — il y assemble la noblesse. 219-221; — se joint au duc de Bouillon. 226.
— Fait entrer à Bordeaux la princesse de Condé. 231, 232.
— Se distingue au siége de Bordeaux. 238.
— Sa conférence avec le cardinal Mazarin. 239.
— Sera amnistié. 243.
— Veut exciter de nouveaux troubles en Guienne. 374, 386.
— Déclaration contre lui. 385.
— Ses Mémoires rédigés par Vineuil. II, 39, 239.
— Gouverneur de Blaye et lieutenant du Roi en Guienne. III, 55.
— Son portrait par Saint-Évremond. — Convoqué par Monsieur. 58, 59, 62, 63.
— Gouvernait Madame de Longueville. 113.
— Se rend à Saint-Maur. 116.
— M. le Prince l'envoie vers Monsieur pour l'informer de son départ de Paris. 117, 118.
— *Rabilleur* de son parti. 119, 120.
— Ses prétentions. 136, 137.
ROCHEFOUCAULD (duc de la); accompagne Condé au Parlement. III, 187, 197; — qui invoque son témoignage. 213.
— Fait sortir les amis de M. le Prince du Parlement. 217.
— Prend Retz entre deux portes et veut le faire assassiner. 218, 219, 221, 224, 231, 272, 273.
— Ses Maximes citées par Retz. 253, 258.
— Jaloux du duc de Nemours. 259.
— Son retour à Paris. 324, 360.
— Combat en Guienne avec M. le Prince. 351, 352, 410, 447; — sa conduite au combat de Bléneau. 361.
— Le Roi doit lui donner cent mille écus. 387. — IV, 19, 20, 27.
— Blessé. 42, 47.
— Nommé du conseil de Monsieur. 56.
— Se brouille avec la duchesse de Longueville. 39.
— Ses perfidies diverses. IV, 376.
— Mentionné. II, 6. — IV, 17, 18.
ROCHEFOUCAULD (Hilaire-Charles chevalier de la). II, 212.
ROCHE-GIFFORT. Tué. IV, 42.
ROCHEGUYON (Roger du Plessis duc de la). II, 147; — son affection pour le cardinal de Retz. 34.
ROCHELLE (ville); rendue au Roi I, 213. — III, 261, 236. — IV, 79, 220.
ROCHE-MOBILE. I, 12.
ROCHEPOSAI (abbé de la). Mission qu'il remplit à Rome près de Retz. IV, 249, 250.
ROCHEPOT (Charles d'Engennes de Silly la). Ses conspirations. I, 35, 36, 37, 38. 39, 40, 41.
ROCHES (des). Apporte une lettre de M. le Prince au Parlement. II, 333.
ROCHES (des); chantre à Notre-Dame. IV, 67.
ROCROY. I, 92, 94. — II, 390, 404, LIII. — III, 412.
ROHAN (duc de). Ordres à lui envoyer. II, 220, 388, 389.
— Le Roi veut l'opprimer. III, 231, 311, 313, 314.
— Engage le prince de Condé à revenir à Paris. 352, 353, 388.
— Défend Angers. 342. — IV, 373.
— Accompagne Mademoiselle à Orléans. III, 337.

ROHAN (duc de); n'était bon qu'à danser. III, 392.
— Se mêle d'un complot contre Retz. IV, 15, 16, 27.
— Négocie et est accusé d'avoir vendu la ville d'Angers. 19, 274, 278.
— Confère avec Mazarin. 20, 21.
— Nommé du conseil de Monsieur. 56; — reçoit ordre de sortir de Paris. 141. — IV, 150.
ROHAN (duchesse de); son fils Tancrède devait être déclaré illégitime. I, 112.
— Ses galanteries. 274.
ROHAN-CHABOT (Anne duchesse de); fille de la précédente. I, 60, 112; — préoccupée de l'affaire des tabourets à la cour. II, 159.
— Accouche d'une fille. II, 209. — III, 428.
ROHAN-CHABOT. I, 111, 112, 120.
ROHAN (Tancrède de); baptisé sous le nom de Bon; — procès au sujet de sa naissance. I, 112.
— Sa mort. 274, 275.
ROLAND. II, 38.
ROMANELLI (peintre). II, 355.
ROME. I, 29, 30, 31, 40, 66, 84. — II, 107, 129, 151, 196, 203, 267, 288, 378. — III, 16, 18, 19, 50, 88.
— Le Vatican. 101, 108, 220, 256, 312, 335, 336, 338, 435. — IV, 330.
— Le Colysée. I, 125.
— Affaire du cardinal de Retz avec cette cour. IV, 65, 77, 153, 158, 162, 163, 164, 166, 185, 186, 188, 191, 197, 198, 203, 215, 216, 223, 225, 227, 247, 248, 379; IV, IX, XII, XIII, XIV, XVI, XX, XXI, XXVIII.
— Retz y arrive. IV, 249, 250, 252, 287, 288, 290, 295, 296, 303, 305, 309, 310, 325.
— Église Saint-Paul. IV, 344.
— Porte Angélique. 249; — château Saint-Ange. 334; — Saint-Pierre. 249, 317.
— Obligations des cardinaux pendant leur séjour à Rome. 326, 327, 329, 332, 339, 340, 341, 343, 345, 349, 350, 359.
— Cérémonie à Saint-Jean-de-Latran. 345; et à Saint-Louis-des-Français. 346.
ROQUE (de la). *Voy.* la Bibliographie. LXXVI.
ROQUELAURE (marquis de). I. 12, 13, 147.
— Son duel avec Brissac. II, 124.
— Se distingue à l'armée. 228; — doit être fait lieutenant général. III, 409.
ROQUEMONT. II, 194.
ROQUÉPINE; ruse de guerre inventée par lui. III, 413.
— Son régiment. 361.
ROQUEVAIRE. II, 371.
ROSAN (Frédéric de Durfort comte de). I, 302.
ROSE. II, 380.
ROSSANNE (princesse de). II, 288. — IV, 249, 294.
ROSETTI (cardinal). IV, 317.
ROUANNOIS (duc de). I, 6, 41.
ROUEN (ville). I, 42, 226, 230, 247
— Ses intérêts pendant la Fronde. II, 37, 65, 93, 110.
— Se déclare pour le duc de Longueville. 94, 97.
— Le Vieux-Palais. 153, 211, 346, 357, 358, 365. — II, 259, 413.
— Le parlement de cette ville. I, 271, 331. — II, 49; — fait sortir de la ville la duchesse de Longueville. 210, 215. — III, 295, 308.
ROUSSEAU (abbé); étant au service de Retz, lui aide à se sauver de Nantes. IV, 206; — va le rejoindre à Rome. 249, 355.
ROUSSEL; portrait de Retz. LXII.
ROUSSELET; portrait de Retz. LXIII.
ROUILLAC (marquis de). Fameux extravagant. III, 215.
ROUSSILLON (comté). II, 100.
ROUVILLE. I, 12, 19, 239.
ROYER (Mademoiselle de). Avis qu'elle donne à Retz. IV, 12.
ROZE. I, 30.
RUAVIGNY. III, 308.
RUBENTEL (lieutenant). I, 172.
RUEL. I, 34, 69, 76; — la cour se retire au château. 186, 191, 192, 198.
— Arrivée de Condé. 197.
— Conférence avec les députés du Parlement et ceux du Roi. 271, 333, 334. — II, 2, 4, 5, 39, 41, 51, 56, 65,

, 183 ; — la paix y est signée.
- mentionné. IV, 124, 125.

Ruvigny. I, 10, 60, 70, 80. — IV, 112.

S

Madame de . I, 4.
; qu'elle donne à Mazarin. III,
Voy. Cousin (M.).
S (marquis de . IV, 49.
IÈRES (Édouard de Ravenel
is de . III, 64, 215.
once la mort d'un commis-
u Parlement. 257.
TI (cardinal . II. 203.
lidat à la papauté. IV. 296-
06, 309, 311-313.
peut réussir à se faire élire.
14, 316.
IGNAN ; doit arrêter le cheva-
Rhodes. II, 386, 404.
ecie avec l'Espagne. III,
es qui lui sont faites. 439.
MANT. II, 129. Voy. la Bi-
phie. LXXVI.
MOUR ; ses cabales à Paris.
7, 407.
NDRAS. III, 287.
OUST. II, 354. — III, 418.
ment de ce nom. II, 369.
UBAN (de). III, 214.
UBIN ; portrait gravé de Retz.
JBIN ; abbaye près d'Angers.
— IV, 190.
JLAIRE (comte de). Voy. la
raphie. LXXVI.
ARTHÉLEMY (Massacres de la).
3.
ONIFACE. IV, 238.
ASSIEN (Toscane). IV, 342,
54.
OUD (Seine-et-Oise). I, 14,
, 71, 268.
née des Frondeurs y met
n. IV, 3.
ont attaqué. 22, 24.
roupes du prince de Condé
ent camper. 41.
ENIS. I, 269, 319. — III, 41.
ille de). 118. — IV, 23.
oi y arrive. IV, 41, 53, 54,
1.
aye) ; offerte à Retz. XVIII.
Saint-Evremont. Voy. la Bibliogra-
phie. LXXVII.
Saint-Florent (marquis de) ; Retz
voyage sous ce nom. IV, 228, 231.
Saint-François (ordre de). I, 106.
Saint-Georges (île de) ; attaquée. II,
233.
Saint-Germain d'Apchon. I, 272,
319. — II, 47, 111. — III, 391.
Saint-Germain d'Auxerre (abbaye).
IV, 190.
Saint-Germain en Laye (ville). I,
92-94.
— La cour s'y rend. 228, 229-232,
234, 238, 243, 244, 268, 270,
273, 276, 278, 281-283, 286, 300,
304, 312, 323, 324, 332-334.
— Conférences de la cour avec les dé-
putés du Parlement. 184, 198, 199.
— Mentionnée. II, 3, 5, 10, 33, 37,
39, 40, 45, 57, 60, 63, 70, 74,
78, 82, 91, 95, 96, 98, 102, 110,
113, 114, 119, 122, 188, 298,
356. — III, 27, 31, 393. — IV, 3,
16, 20-22, 92, 121-123, 129, 150,
339, 375.
Saint-Hibal ; ses conspirations. I,
36, 45, 48, 58, 218, 221.
— Envoyé à Bruxelles par les Fron-
deurs. 184, 191, 230, 263, 284. —
II, 111, 128, 221, 372.
Saint-Iberquerque (combat de). I, 6.
Saint-Jean-de-Losne ; le Roi s'y rend.
II, 344, 381.
Saint-Luc (François d'Épinay marquis
de) ; commande en Guienne. III, 350.
Saint-Luc (maréchal de). I, 274.
Saint-Lucien de Beauvais (abbaye).
II, 304. — IV, 190.
Saint-Marc (abbaye). III, 397.
Saint-Martin de Pontoise (abbaye).
IV, 190.
Saint-Maur (village) ; M. le Prince s'y
était retiré. III, 114, 117, 122, 125,
126.
— Les États de la Ligue à Saint-
Maur. 120, 121, 144, 148, 151,
166, 182, 189, 192, 194, 197,
198, 254.

SAINT-MÉDARD de Soissons (abbaye). IV, 190.
SAINT-MÉRY (de). I, 260.
SAINT-MESGRAIN (Jacques de Stuer marquis de); se distingue dans un combat. II, 137, 238.
— Doit être fait lieutenant général. III, 409. — IV, 23.
— Sa mort. IV, 42, 382.
SAINT-MICAUT. II, 212, 358.
SAINT-Paul (connétable de). IV, 68.
SAINT-PONT. Négocie avec Mazarin. II, 344.
SAINT-QUENTIN (ville). I, 295. — II, 141, 142; — doit être attaquée. 403. — III. 401.
— Mazarin y arrive. 413, 414.
SAINT-REMY. III, 364.
SAINT-ROMAN (de). III, 149, 150.
— Odieux à Mazarin. 153. — IV, 336.
SAINT-SÉBASTIEN. Retz s'y rend après son évasion. III, 17. — IV, 222-226, 228, 233, 234, 293.
SAINT-SIMON (Claude de Rouvray duc de). II, 142, 176.
— Se déclare pour M. le Prince. 236; — se rend à la cour. 237, 404.
— (Le commandeur de.) Sa misérable fortune. III, 92, 250.
— Se mêlait d'un étrange métier. 388.
SAINT-VENANT. II, 133.
SAINTE-ALDEGONDE. II. 125.
SAINTE-CROIX (abbaye). II, 235.
SAINTE-MAURE (de). II, 352. — III, 214, 366.
SAINTE-MAURI (de). II, 297.
SAINTES (ville); prise par le prince de Condé. III, 261, 262, 350.
SAINTONGE. III, 349.
SAINTOT; maître des cérémonies. I, 105, 108, 109. — II, 2, 5, 15, 64, 121.
— Ses lettres citées. 137, 163, 333, 346. — III, 197. — IV, 158.
SAINTOT (Madame); ses galanteries. I, 148.
SALAMANQUE (don Miguel de). I, 48, 59.
SALÉ. 17, 222.
SALES (gentilhomme); service qu'il rend à Retz. IV, 221.
SALLE (de). III, 297.
SALMONET. I, 155.
SALOMON. I, 153.
SALOMONNET; quitte Paris. IV, 174.
SAN ESTEVAN (comte de). IV, 230.
SARA (Henri). II, 137.
SARDAIGNE. IV, 238.
SARLAT, évêque de cette ville. III, 407.
SARMIENTO (D. Antonio). Galant de la duchesse de Chevreuse. III, 69.
SARRAGOSSE. IV, 230; — Nouestra Senora del Pilar. 231; — ses miracles. 232.
SARRAZIN. Son séjour à Bordeaux et sa mort. II, 128, 129. — IV, 71, 72. *Voy.* la Bibliographie. LXXVII.
SAUGERON (Madame de); son influence sur Monsieur doit être mise à profit. III, 431, 434.
SAUMEPUIS (combat de). II, 336. — IV, 181.
SAUMUR. I, 75. — II, 206, 211, 214, 219, 220.
— La ville se défend contre le Roi. 369, 370; — doit faire sa soumission au Roi. 385, 388, 389, 398, 401; — qui s'y rend. III, 311, 337; — et y séjourne. IV, 7.
SAUVEBEUF (Charles-Antoine de Ferrière); était à la tête de l'insurrection de Bordeaux. II, 111, 152.
— Sa maison doit être rasée. III, 398, 408.
SAUVETAT (de la). II, 111.
SAVARI. Tué. IV, 47.
SAVOIE (duc de). III, 402.
SAVOIE (duchesse de). I, 144.
SAVOIE-CARIGNAN (Thomas de). I, 35. — II. 226, 352. — III, 431. — IV, 83.
SCARRON. *Voy.* la Bibliographie. LXXVII.
SCEAUX (Seine). I, 275.
SCHELL. II, 374.
SCHOMBERG (prince de); ambassadeur de l'Empire à Rome. I, 29.
SCHOMBERG (maréchal de). I, 80, 96; — se plaint de Monsieur. II, 389, 397. — III, 26, 34, 214, 429. XXXV.
SCHUPPEN (van); portrait de Retz. LXIII, LXIV.
SCOTTI (Monsignor). IV, 250, 295.
SEDAN. I, 25, 26, 30, 35, 37, 38, 42, 45-48, 57, 58, 61, 96, 287. — II, 9, 10, 14, 18, 25, 58, 103, 115, 119, 351, 383.

SEDAN; le cardinal Mazarin en est chassé. III, 53, 123, 137, 146, 270; — y arrive de nouveau. 295, 387. — IV, 18.
SÉGUIER (Pierre, chancelier de France), porte la parole au nom du Roi. I, 92, 132, 135, 138, 139, 141, 161, 173, 319.
— Sa conduite pendant les émeutes. 159; — va au Parlement. 169; — est poursuivi par le peuple. 174.
— Confère avec les députés du Parlement. 199. — II, 5.
— Signe la paix de Ruel. 45, 111.
— Ses lettres à le Tellier au sujet des troubles de la Fronde. 133, 134, 142, 143.
— Confère avec le procureur général. 178.
— Odieux au public; est destitué. 228.
— Revient exercer ses fonctions de chancelier. III, 57, 354, 450. — IV, 36, 69, 119, 208, 209.
— Son discours à l'occasion de la détention de Retz. IV, 172.
SÉGUIER (évêque de Meaux). I, 174.
SÉGUIER (sœur carmélite). II, 111.
SEGUIN (aumônier du Roi). I, 203. — III, 272.
SEINE (fleuve). II, 2, 104, 111. — III, 254. — IV, 31.
SEIZE (les) de la Ligue. I, 307, 313.
SELLES (régiment). II, 382.
SENAULT (Père). IV, 83.
SÉNECEY (Madame de). I, 52.
SENLIS (ville); les troupes du Roi y arrivent. II, 382, 391. — III, 322. — IV, 82.
SENS (ville). I, 118, 170.
— Avis que donne l'archevêque de cette ville. III, 410. — IV, 2.
SENST. II, 336.
SERRIÈRE (régiment). II, 282.
SERTORIUS. III, 121.
SERVIEN (secrétaire d'État). I, 101. — II, 141, 147, 148, 169, 170, 195.
— Son insolence. 219.
— Conseil donné à Mazarin. 231.
— Avait corrompu l'esprit du cardinal. 269.
— Renseignement qu'il donne à Retz. 272, 292.
— Proposition faite par lui à Mazarin. 212, 292.
SERVIEN; s'oppose à la nomination de Retz au cardinalat. 301, 322; — instructions de Mazarin à ce sujet. 356, 357, 363, 366, 367, 374 377, 379, 385, 407.
— Son opinion sur Mazarin. III, 12
— Son avis donné à la Reine. 14.
— Porte une proposition de la Reine au Parlement. 19.
— Traite avec M. le Prince. 55, 56, 74, 90; — ce traité rompu. 91.
— Colère de la Reine contre lui. 83, 85.
— Ennemi de Retz. 97, 98, 110, 111, 113.
— Son exclusion du ministère demandée. 122, 123, 133-135, 141, 143, 145, 147, 165, 177, 187, 196.
— Lettre que lui adresse la Reine au sujet de Retz. 206, 247.
— Doit être consulté par ordre de Mazarin pour certaines affaires. 399, 439, 450, 452, 457. — IV, 55, 81, 82, 95-97, 106, 121, 122, 136. *Voy.* Bibliographie. LXXVII.
— Négocie avec Retz. IV, 152, 155, 156, 158, 171, 191, 208, 209.
— Avait été l'un des négociateurs à Munster. IV, 228, 303, 307, 316.
SÈTE; colonel de la garde bourgeoise. IV, 123.
SÈVE-CHATIGNONVILLE. IV, 66.
SÉVIGNÉ (Marie de Rabutin-Chantal marquise de). III, 345. *Voy.* la Bibliographie. LXXVII.
SÉVIGNÉ (chevalier de). I, 223.
— Amnistié. II, 110, 293. — III, 214, 231, 247.
— Quitte Paris. IV, 174.
— Visite Retz en sa prison. 201.
— Lui aide à s'évader. 214; — ses craintes à ce sujet. 220.
— (Madame de). 198. *Voy.* Vergne
SÉVIGNÉ (abbé de); se rend à Rome près de Retz. IV, 327.
SÈVRES. I, 268, 270.
SFORCE (cardinal). IV, 301.
SIENNE. IV, 248, 298.
SIÈYES. LX.
SILHON; agent de Mazarin. III, 242, 293.
SILLERY (marquis de). I, 272, 308. — II, 222. — III, 457.
SIMMEREN (prince de). I, 61.
SIRMOND (père jésuite). I, 81.

SIROT (baron de); sa mort. III, 388.
SOCIANDO; témoin à brevet. II, 183, 184.—IV, 368.
SOCIÉTÉ de l'histoire de France. *Voy.* la Bibliographie. LXXVII.
SOISSONS (Louis de Bourbon comte de); conspire contre Richelieu. I, 25, 28, 30, 32, 35-37, 39, 41-48, 52-54, 57-61, 63, 472.
— Ses galanteries. 238. — II, 75, 157.—III, 401. XXXVI.
SOMME (rivière). I, 186.
SORBONNE. XXXVI, XXXVII.—IV, 103.
— Intervient auprès du Roi en faveur de Retz. IV, 173, 193, 305, 333.
SOUCHES (de); capitaine. III, 35, 36.
SOURDIAC (de). II, 366.
SOURDIÈRE (la). I, 230, 231.
SOURDIS (Charles d'Escoubleau marquis de). I, 93.—III, 45, 25, 356. — IV, 55.
SOUVRÉ (commandeur de). I, 79. — II, 137, 356.—III, 159.
SPADA (cardinal); était rompu et corrompu aux affaires. IV, 313.
— Son libelle contre Rappacioli. *Id.* 317, 321, 322.
SPINOLA. I, 254.
SPON. I, 19.—IV, 173.
STAFFORT (château de). III, 351.
STAL; député de la Suisse vers le Roi. II, 356.
STAVEI; grand-père du duc de Beaufort. IV, 383.
STENAY; la duchesse de Longueville et Turenne s'y réfugient. II, 211, 299, 345, 351, 361, 363, 366, 372, 377.
— Menacée par l'armée de l'Archiduc. 379, 338, 388.
— Les Espagnols demandent cette ville à Turenne. 390, 397, 400, 401, —III, 2, 9, 55, 88, 208, 209, 211, 254, 258, 260.—IV, 26.
— Assiégée. 182.
STRASBOURG. II, 127.
STUART; leur restauration sur le trône d'Angleterre. XVI.
SUÈDE et SUÉDOIS. I, 121, 224.—III, 358.
SUISSE. Insurrection de ce pays. I, 138.— II, 356.
SUISSES (régiments). I, 97, 172-174. —III, 26, 429.—IV, 167, 250.
SULLY (duc de). III, 57; — livre le pont de Mantes. 354. — IV, 27. *Voy.* Enrichemont (prince d').
— Est nommé du conseil de Monsieur. 56.
SULLY (ville). III, 375.
SULMONE (prince de). II, 288.
SURETÉ PUBLIQUE. Discussion à ce sujet. I, 199; — déclaration y relative regardée comme très-importante. 192, 200, 203, 204.— II, 122.
SUZE (de la). II, 221.
SY (Antoinette de Marins marquise de). I, 30.

T

TABOURETS à la cour; contestés à plusieurs personnes. II, 158, 159, 160, 216, 380.
TADÉE (don). XXXVII.
TAFF (milord). II, 267.
TAILLADE; envoyé à Lenet. IV, 110.
TAILLES ET IMPOTS; diminués par ordre de la Reine. I, 185, 205.
— Ne peuvent être mis en partie. 206.
TAILLEBOURG. III, 262.
TALLEMANT DES RÉAUX. *Voy.* la Bibliographie. LXXVII.
TALLEMANT (abbé). I, 65.
TALLEMANT (Marie). I, 24.
TALON (avocat général); proposition faite par lui au Parlement. I, 275, 283, 309.— II, 178, 185, 188.
— Exhorte le Parlement à être calme. II, 332.
— Ses conclusions. 333. — III, 23, 146, 169, 289, 291, 295, 298, 299, 315, 376. — IV, 119.
TALON, secrétaire du cabinet, donne avis à Retz d'un projet d'assassinat contre sa personne. III, 272, 273, 276.
TALON (le révérend père). Mandé par le prince de Conti pendant qu'il était en prison. II, 345, 346.

TAMBOURIN. II, 183.
TAMIER (Mademoiselle). Ses galanteries. I, 14.
TAMTONNEAU. III, 314.
TARENTE (prince de). II, 379. — III, 262.
— Commande à Saintes. 350. — IV, 116.
TAVANNES (Jacques de Saulx). II, 212, 221. — III, 38, 260, 345, 361.
— Se défend vigoureusement dans Étampes. IV, 26, 41, 110, 116.
TÉCHENER (M.); ses éditions de Tallemant des Réaux citées. I, 4.
TELIGNY. Cité. III, 118.
TELLIER (le); secrétaire d'État. I, 138, 232.
— Assiste à la conférence de Ruel. II, 4, 228, 230, 277, 283.
— Sa lettre au Parlement. 64.
— Sa correspondance citée. 67, 149, 152.
— Soutient l'abbé de la Rivière. 209.
— Reste à Paris pendant un voyage de la Reine. 237, 240.
— Son avis sur les affaires de Guienne. 242-245, 248, 251, 252, 254-256, 275, 276.
— Son avis sur la proposition de l'Archiduc relative à la paix générale. 257, 258, 259, 260, 261.
— Confère avec Laigues. 268; — et chez Monsieur. 269.
— S'occupe de l'affaire de la translation des princes à Marcoussy. 271-275, 290, 296, 298, 299, 322.
— Son indiscrétion à l'égard de Retz. 274.
— Propose Retz pour cardinal; ordres que lui adresse Mazarin à ce sujet. 292, 293, 301-303, 306, 346, 356-358, 360, 362, 364-367, 381, 382, 386, 387, 388, 395, 407, 411.
— Envoyé par la Reine chez Monsieur; réponse qu'il reçoit. III, 12, 30.
— Opinion de la Reine à son sujet. 93, 97; — et de Mazarin. 106, 110, 111.
— Son renvoi du ministère demandé. 122, 123, 126, 134, 141, 143, 145, 147, 150, 162, 165, 177, 187.
— Se retire à Chaville. 190, 196, 204, 255, 256.
TELLIER (le); est rappelé au ministère. III, 311.
— Nouvelles instructions qu'il reçoit de Mazarin au sujet du cardinalat demandé par le Coadjuteur. 415, 426, 435-437, 439, 440, 441, 444, 450, 452. *Voy.* la Bibliographie. LXXVII.
— Mentionné. II, 137, 142, 152, 185. — IV, 13, 25, 81, 82, 95, 96, 97, 106, 110, 119, 151, 152, 159, 163, 186.
— S'oppose à la prise de possession de l'archevêché faite au nom de Retz prisonnier. 189, 191, 267.
TELLIER (le), archevêque de Reims. IV, 160.
TÉNAMCIERA; duc et ambassadeur d'Espagne. IV, 320.
TERMES (marquis de); ses négociations. IV, 19, 375.
TERRA-NOVA (duc et ambassadeur d'Espagne). Offres faites à Retz. IV, 293.
THÉMINE (maréchal de). I, 24.
THÉODOSE (empereur). IV, 260.
THERMES des empereurs à Rome. I, 29.
THIONVILLE. II. 134.
THOMAS (saint). IV, 184.
THOMAS DE CANTORBÉRY (saint), IV, 260.
THOMASSIN; portrait de Retz. LXIV.
THORÉ (président de). Maltraité par le peuple. I, 135. — II, 66.
— Ses galanteries. I, 134.
THOU (président de). I, 2, 72.
THOU (de); sa conspiration rappelée. I, 32, 76. XXXVI.
THOU (de); ambassadeur en Hollande, chargé de surveiller Retz. XV, XVI.
— Reçoit ordre de sortir de Paris. IV, 141.
TIBÈRE (empereur). I, 125.
TILLADET. II, 392, 393.
TILLET (du); greffier. I, 137.
TIRON. II, 141.
TIVOLIÈRE (la). II, 296; — sa mission auprès de Monsieur. III, 57.
TOLÈDE (D. Gabriel de); arrive à Paris. II, 32, 68; — se rend chez la duchesse de Bouillon. 69.
— Confère avec les Frondeurs. 70-72, 74, 75, 79.
— Revient à Paris pour traiter de la paix gén[illegible]le. 259-263.

TOLÈDE (D. Gabriel de); cadeau que lui promet Monsieur si la paix est signée. II, 263.
— Son départ de France. 264.—IV, 27.
TONEVILLE; chargé de garder Retz en prison. IV, 178.
TORTOSE. II, 401.
TOSCANE (grand-duc et duché de). III, 109, 334.—IV, 242, 243.
— Bon accueil fait à Retz par le Grand-Duc. 246-248, 315, 320, 342, 343, 353. XV.
TOUCHEPRÉS. I, 243, 249, 328.
TOUCY (Mademoiselle de). II, 86.
TOULONGEON (Gravier de Vergennes comte de). III, 409.
TOULOUSE (évêque de). XVIII.
TOULOUSE (parlement de). I, 271, 276, 277.
— Son arrêt contre Mazarin. III, 308, 333.
TOUR (la); pensionnaire du duc de Longueville. II, 212.
TOUR (de la). *Voy.* Gondi.
TOURNELLE (la); condamne à mort deux imprimeurs. II, 137, 176, 183.
— Arrêt contre le duc de Rohan III, 314, 315.
TOURS et TOURAINE. I, 1[illegible], 271. — III, 56, 256, 312.—IV, 141, 284.
TOUTEVILLE; son projet d'assassiner Retz IV, 159, 160.
TRANSYLVANIE. IV, 336.
TRAVECY (village). III, 412.
TREMBLAY (du); gouverneur de la Bastille. I, 52, 60.
TRÉMOUILLE (duc de la). I, 28, 271.
— Offres faites par lui aux Frondeurs. II, 38.
— Amnistié. 110.
— Demande qu'on lui rende le Roussillon et le royaume de Naples. 100, 220.
TRIE (château). II, 346, 349.— III, 250, 254, 259.
TRIVOLINO (principe). I, 125.
TRIVULCE (cardinal); sa capacité. II, 264. — IV, 298; — au conclave. 300.
TROYES (ville). II, 228.—III, 333.
TUBEUF. II, 163.
TUDELLE (ville). IV, 228.
— Insurrection des laboureurs. 229.
TUDEN; doyen de l'Église de Paris. I, 82.
TULLE. II, 226.
TURCAN. I, 137.
TURENNE (maréchal de). I, 17, 64-67; — assiste à une prétendue apparition de diables. 69-73.
— Commande l'armée d'Allemagne. 96.
— Son portrait par Retz. I, 256; — par M. Cousin. II, 14; — par M. Michelet. III, 254, 255.
— Se déclare pour la Fronde. I, 316, 317, 324, 326-328. — II, 10, 13-19, 23, 25, 27, 28, 35, 39, 42, 49, 50, 53-56, 63, 72, 73, 81.
— Déclaré criminel par le Parlement. 36.
— Son armée lui est enlevée. 41, 69-71, 77, 80, 87, 103.
— N'est pas compris dans le traité de paix de Ruel. 67.
— Mentionné. 345, 350, 351.
— M. le Prince négocie en sa faveur. 106.
— Amnistié. 110.
— Se jette dans Stenay. 211, 212.
— Traite avec l'Espagne. 220, 377, 382, 383.
— Commande l'armée espagnole 251.
— Placards portant son nom affichés à Paris. 252, 260.
— Retz lui écrit. 262, 264.
— Grisette qui lui tenait au cœur. 262.
— Veut hiverner à Château-Porcien. 329.
— Lettre à la Reine. 329.
— Son armée est battue par le maréchal du Plessis. 335.
— Déclaration contre lui vérifiée au Parlement. 385.
— S'empare de Dun. 389-391.
— Ne sait plus où donner de la tête. 402; — veut que les Espagnols attaquent plusieurs places. III, 401; — commande l'armée des ennemis de la France. 402, 403.
— Doit être poursuivi. 403.
— Excite les esprits contre le gouvernement de Mazarin. 408.
— Haï des Espagnols. 414, 432, 447.
— Ses négociations avec Mazarin. III, 268, 269; — traite avec lui. 270.

TURENNE (maréchal de); Retz empêche qu'il ne soit arrêté. III, 271, 272.
— Se brouille avec le prince de Condé. 254.
— Combat l'armée des princes. 352, 358, 360; — à Bléneau. 361-365; — Mentionné. 9, 10, 116, 119.
— Désire obtenir le commandement de l'armée d'Allemagne. 137.
— Son armée couvre la marche du Roi. IV, 2; — à Palaiseau. 3, 25.
TURENNE (maréchal de); poursuit le duc de Lorraine. IV, 30, 31, 38.
— Arrive à Saint Denis. 14, 42; — attaque l'armée de Condé. 42.
— Traite avec le duc de Lorraine. 116.
— Son camp. 117, 131, 132; — sur la frontière. 157. — IV, 374.
TURENNE (château). II, 211; — doit être rasé. III, 298.

U

ULM. XIV.
UNIVERSITÉ. XXI.
URBAIN VIII (pape). II, 287. — IV, 296, 299.
URSINS (Jean Juvénal des). I, 120.
URSINS (cardinal des). IV, 252, 295.
URSINS (cardinal des); morgue Retz. IV. 302, 308-310, 312, 319.
URSULE (sainte). I, 200.
USSERAC (marquis d'). III, 69.
UTIQUE (archevêque d'). I, 200.
UTRECHT. IV, 213.

V

VACHEROT; médecin du cardinal de Retz pendant sa captivité à Vincennes. IV, 173, 174, 179.
VADENCOUT. II, 76.
VAILLANCE (hardiesse du cœur); est ordinaire et même vulgaire. I, 43.
VAINE (de). II, 267, 268.
VAIRE (château). II, 237.
VAL (comte de la). I, 28.
VALENÇAY (Henri d'Estampes, commandeur de); ambassadeur à Rome; s'oppose à la nomination de Retz au cardinalat. III, 108, 109, 337.
— Mémoire contre Retz que Mazarin lui adresse. IV, 67, 162, 164, 251.
VALENCE (Espagne). IV, 228, 232, 233, 235.
VALÈRE (Maxime). I, 3.
VALLERY (château). II, 214, 374, 375.
VALETTE (chevalier de la). Arrêté. I, 279, 281, 282; — tué. II. 238.
VALETTE (Madame de la). III, 236.
VALOIS (duc de). Sa mort. IV, 70.
VALOIS. III, 132, 319.
— Régiment de ce nom. 64, 297.
VALOIS. III, 215.
VALTELINE. I, 125.
VANAU (conseiller). IV, 40.
VANCE. *Galanteries des rois de France*. I, 19.
VANDRAMEINA (signora). Ses galanteries avec Retz. I, 28.
VANDY; capitule commandant le Catelet. III. 402.
VARDES (François-René du Bec marquis de); amoureux de Madame de Lesdiguières. II, 256.
— Maltraite Montandré. III, 92.
— Est blessé dans un combat. IV, 266.
VARENNE; envoyé en mission. II, 349, 372.
— Avis donné à Turenne. III, 271. — IV, 69.
VARICARVILLE. Ses conspirations. I, 36, 44, 45, 57, 58, 220. — II, 40, 93, 94, 95, 96, 97.
VASSE (de). I, 11, 12. — II. 274.
— (Lancelot de). I, 12. *Voy.* aussi Esguilly.
— (Françoise de Gondi, Madame de). I, 12.
VATTEVILLE (baron de). IV, 224.
— Informe le Roi d'Espagne de la défaite de ses troupes à Arras. 225.

VATTEVILLE (baron de); offres faites à Retz. IV, 226, 227, 228, 229.
— Retz lui envoie de l'argent pour un vaisseau en construction. 233.
VAUBECOURT (Nicolas de Bettancourt comte de). III, 334.
VAUCHER; agent de Mazarin. II, 216.
VAUGUION; conduit Retz à Vincennes. IV, 167.
VAULTIER. I, 15.
VAUMORIN (capitaine). I, 31.
VAUTORTE. I, 284. — II, 384.
VEDEAU (conseiller). I, 228.
— Sa harangue. IV, 185.
VENDÉE. I, 8.
VENDÔME (maison); les intérêts de cette maison. II, 8, 9; — elle s'allie avec celle de Mazarin. 132, 134, 135.
VENDÔME (grand prieur de). I, 25.
VENDÔME (duc de). I, 75, 91, 96.
— Demande la surintendance des mers. II, 99, 148, 153; — et l'obtient. 202.
— Assiste à une séance du Parlement. 176.
— Nommé gouverneur de Bourgogne. 212.
— Etait imposteur. 149, 344, 364. — Mentionné. 368, 371, 393-395, 413, 414. — III, 31.
— Joue un ridicule personnage. 243, 356, 404.
VENDÔME (Françoise de Lorraine duchesse de). I, 66-70, 74.
— Sa requête au Parlement en faveur du duc de Beaufort. 200, 255.
VENDÔME (Mademoiselle de); le duc d'Anville et Retz en sont amoureux. I, 67, 69, 70, 72-74. *Voy.* duchesse de Nemours.
VENDÔMOIS. I, 266. — II, 188.
VENISE. I. 28, 30, 60, 274. — II, 109, 141, 268. — IV, 13, 303, 318.
VENNES; lieutenant-colonel. I, 172.
VENTADOUR (maison de). III, 321.
VENTADOUR; chanoine de Notre-Dame; sa faiblesse. IV, 293.
VÉNUS de Médicis (estampe de la). I, 31.
VERDERONNE. II, 258, 259.
VERDUN (premier président de). I, 263, 264.
VERGENNE. *Voy.* Toulongeon.
VERGNE (Madame Pioche de la); femme du chevalier de Sévigné. I, 58.
— Sa vanité pour les intrigues. III, 345.
— Bons offices qu'elle rend à Retz auprès de Mademoiselle de la Loupe. 346, 347.
— Fait visite à Retz en sa prison de Nantes. IV, 201.
— (Mademoiselle de la); détestait Retz. IV, 201; — plus tard Madame de la Fayette. 201, 202.
VERNET (Madame de); chassée de la cour. III, 238.
VERRINA (comte de). I, 32.
VERSAILLES. XX, LXIV.
VERTU (comtesse de). I, 92.
VEXIN. II, 188.—III, 71, 214.—IV, 212.
VIALAR; évêque de Châlons. XIX. — III, 48, 49.
— Négocie dans l'intérêt de Retz auprès de Mazarin. IV, 157, 158, 166.
— Son dévouement à Retz lorsque S. Em. fut mise en prison. 173.
— S'occupe des intérêts de Retz pendant qu'il était à Rome. 350, 357, 358.
VIAUD (Théophile). *Voy.* la Bibliographie. LXXVII.
VIC (de). II, 403.
VIDMAN (cardinal). IV, 250, 295.
VIE (de la). II, 152.
VIENNE; conduit Retz à Vincennes. IV, 167.
VIENNE (Autriche). I, 58.—III, 335.
VIEUVILLE (de la); chassé de Reims pendant la Fronde. II, 38, 367.
— Veut se plaindre au Parlement d'une mesure prise par Mazarin. 386.
— (Charles marquis de la). III, 25.
— Assemblée de Noblesse tenue chez lui. 26, 45.
— Désirait la surintendance des finances. 87, 106, 250, 263, 294.
— (Henri chevalier de la); aimé de la princesse Palatine. 87, 192.
— Est tué. IV, 26.
VIGAN (Mademoiselle du). Le duc d'Enghien en était amoureux. I, 60.
VILAINE (Madame de). II, 159.
VILLARS. Son duel. IV, 70.
VILLEFRANCHE. III, 260.

VILLEJUIF. II, 2, 3.
VILLEMONTÉE (de). III, 411.
VILLENEUVE-SAINT-GEORGE. I, 303. — IV, 30, 116.
VILLEPREUX. I, 14.
VILLEQUIER (de). I, 42; — doit se rendre à Arras. II, 403, 330.
— Arrête Retz. IV, 164, 165, 166; — le conduit à Vincennes. 167.
VILLEROI (Nicolas de Neuville maréchal de). I, 150, 156, 158.
— Avis donnés à Retz. 169, 245. — II, 47, 70, 222, 228, 256, 265, 408. — IV, 165, 166.
— Mandé par Monsieur. III, 12, 30, 31, 35.
— Avis donné au marquis de Châteauneuf. 73, 107, 134, 253, 259, 264, 268, 311, 457. — IV, 25, 130, 157, 164, 183, 356.
VILETTE (régiment de la). I, 270.
VILLIERS (Madame). II, 122.
VINCENNES (château). I, 104, 112, 154, 159, 200, 266, 274, 275.
— Les Princes y sont prisonniers. 206, 268 à 272. — II, 278, 354, 360, 377, 378, 390. — III, 3, 285, 423, 443, 444. — IV, 19, 165.
— Retz y est mis en prison. 169, 169, 171, 172, 173, 174, 176, 178, 179, 180, 187, 188, 189, 194, 196, 198; — il en sort pour aller à Nantes. 201, 210, 264, 265, 266, 273, 336, 337; LIII.
VINCENT (Père). III, 241.
VINCENT de Paul. I, 57, 65, 83, 98, 99.
VINEAU-les-Dames. IV, 116.
VINEUIL; ses galanteries avec la duchesse de Montbazon. II, 39, 171, 197, 201. — III, 60, 428.
VINEVILLE. II, 129.
VIOLE (sieur d'Atis, président). I, 180, 185, 188, 189, 208, 285.
— Proposition qu'il fait au Parlement. 190, 198.
— Ses propositions à la conférence de Ruel. 198.
VIOLE (sieur d'Atis, président); se déclare pour la Fronde. I, 222, 225, 231, 240. — II, 49, 51, 99, 157, 158.
— Passionné partisan des Princes. II, 247; — service qu'il leur rend. 278, 314, 317, 321, 325, 324, 330, 332, 339, 386.
— Ses paroles dans les discussions du Parlement en faveur des Princes. III, 10.
— Chargé d'annoncer la rupture du projet de mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec Conti. 62, 64.
— Sa timidité. III, 120.
— Veut être secrétaire d'État. 137, 198, 243.
— Cadeau en argent que doit lui faire le Roi. 387.
— Ses paroles à Retz. IV, 115.
— Reçoit ordre de sortir de Paris. IV, 141, 367.
— (Madame). I, 180.
VIRELADE. I, 155.
VIRTEMBERG (régiment). II, 382.
VITRY (maréchal de); conspire contre Richelieu. I, 50-52, 58, 59, 61, 97.
— Était du parti de la Fronde. 268, 272-274. — II, 2, 92, 110, 118, 119, 124, 218, 284. — III, 58, 100.
— Avait reçu un ordre écrit d'assassiner le maréchal d'Ancre. IV, 160.
VITRY (Madame de). I, 273.
VIVAROS. IV, 228, 232, 233, 293.
VOILE sacré; conservé dans une église d'Espagne. I, 101.
VOISIN; accrédité par le Parlement de Bordeaux près celui de Paris. II, 240.
VOITURE. IV, 71. *Voy.* la Bibliographie. LXXVII.
VOLTAIRE. III, 298. *Voy.* la Bibliographie. LXXVII.
VOLTERRE. IV, 245, 246.
VOULDI (de); doit se rendre à Chantilly. II, 385, 391, 400.
VRILLIÈRE (de la). II, 403; — chargé de mettre les princes en liberté. III, 40; — de redemander les sceaux à Châteauneuf. 57.

W

WALCKENAER. *Voy.* la Bibliographie. LXXVII.
WARMIE (évêque de). I. 104, 104, 105.

WESTPHALIE (traité de). III, 129, 130.
WEYMAR (armée de). I, 94.—II, 13, 73.
WILLAUMES (capitaine). IV, 261.
WIRTEMBERG. II, 151.
WIRTEMBERG (Ulric de). IV, 116.
WIRTEMBERG (cadet de). III, 304.
WIRTEMBERG (régiment). IV, 26.
WORCESTER (bataille de). II, 266.

Y

YÈRE (rivière d'). IV, 31.
YORK (duc d'); se rend au siége d'Etampes contre le gré de la reine d'Angleterre. IV, 333.
YPRES. II, 133.
YVON. *Voy.* Lozières.

Z

ZÉNOPIE. IV, 207.

FIN DE L'INDEX.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

CHAPITRE XXXVII. — LE ROI ET LES PRINCES. — AVRIL-JUIN 1652. — Départ du Roi de Gien. — L'armée du Roi commandée par Turenne et d'Hocquincourt. — Moret et Palaiseau. — Les ducs de Beaufort et de Nemours. — L'armée des princes à Étampes, à Saint-Cloud et à Neuilly. — Le Roi à Saint-Germain. — Désordres causés par les troupes. — Le cardinal de Retz au palais du Luxembourg. — Ses bons rapports avec Monsieur. — Retz ne peut paraître en public. — Agitation de Monsieur. — M. de Brissac, M. de Fiesque et M. le Prince. — Animosité de M. le Prince contre Retz. — Libelles de Retz contre M. le Prince et contre Chavigny. — *Les contre-temps du sieur de Chavigny.* — Chagrin qu'en éprouve Chavigny. — *Nous voguons tous contre le vent.* — Libelle contre Retz. — Il est accusé d'être fauteur de Mazarin. — De ne pouvoir demeurer en repos. — D'être irréconciliable avec M. le Prince. — Retz aigrit la cour contre lui. — Inconvénients irrémédiables de sa situation. — Retz informe le Roi et la Reine de sa promotion. — Argenteuil envoyé à Saumur, chargé de cette mission. — *Mazarin menteur fieffé que personne ne croit.* — Entrevue d'Argenteuil et de Mazarin. — Goulas en prévient Monsieur. — *Le ministériat moins encore du goût de Retz qu'à sa portée.* — Madame de Chevreuse, Noirmoutiers et Laigues se brouillent avec Retz. — L'abbé Fouquet et Mademoiselle de Menessin. — Mademoiselle de Chevreuse, la petite de Roye, sa suivante, Retz et l'abbé Fouquet. — *Ma colère ne fut pas grande, parce qu'elle se mesura à ma jalousie qui ne fut que médiocre.* — Mademoiselle de Chevreuse n'avait que de la beauté. — *Elle s'indisposoit contre ses amants, comme contre ses hardes; les autres femmes s'en lassoient, elle les brûloit.* — *Retz s'étoit donné corps et âme à Madame de Guéméné, comme les sorciers au diable.* — Charlotte, fille de chambre de Mademoiselle de Chevreuse. — Madame de Chevreuse à Dampierre. — Angerville veut assassiner Retz. — Générosité de M. le Prince. — M. de Rohan. — *Le cardinal de Retz est trop fort ou trop foible.* — *Le vrai et le faux du prince de Condé et du cardinal de Retz.* — Ce libelle pouvait

fâcher M. le Prince. — Négociations des partisans des princes. — MM. Fabert et Chavigny. — Le roi d'Angleterre. — *Je ne veux pas demeurer tout seul.* — Inaction du cardinal de Retz. — Emplois et faveurs demandés par les partisans des princes. — *Mazarin fait espérer tout et a l'intention de ne rien accorder.* — Il demande au Roi la permission de se retirer de nouveau. — Madame de Châtillon à Saint-Germain. — Remontrances du Parlement. — Les portes de Paris gardées par ordre du Roi. — Le Roi promet de faire retirer ses troupes des environs de Paris, quand celles des princes se seront éloignées. — Le Parlement demande l'éloignement de Mazarin. — Le pont de Saint-Cloud attaqué. — M. le Prince s'empare de Saint-Denis. — Lalande y commande pour M. le Prince. — Discours de Monsieur au Parlement. — *Il n'y a rien de si dangereux que les propositions qui paroissent mystérieuses et qui ne le sont pas.* — Relation au Parlement par le président de Nesmond et le Procureur général. — *Nous sommes en dévotion de fête double: nous ordonnons des processions et nous travaillons à faire assassiner un cardinal.* — Siége d'Étampes. — M. de Tavannes. — Le duc de Lorraine en France. — Les princes vont le recevoir au Bourget. — Levée du siége d'Étampes. — M. de Lorraine à Paris. — Retz ne peut le visiter qu'en maison tierce. — Turenne s'avance à Corbeil. — Milord Germain. — M. de Lorraine et son armée quittent la France. 1

CHAPITRE XXXVIII. — ÉMEUTES ET COMBATS A PARIS. — JUIN A SEPTEMBRE. — Le Parlement refuse d'admettre le duc de Lorraine à une de ses séances. — La Brie ravagée par les troupes du Duc. — — Le Roi à Melun. — Sa réponse aux députés du Parlement. — Retraite du duc de Lorraine. — *Il n'est pas étrange que les hommes ne se connoissent pas; il y a des temps où l'on peut même dire qu'ils ne se sentent point.* — Les pauvres de Paris. — *Une lourderie de M. de Beaufort.* — Le président de Maisons attaqué dans les rues. — *Qui assemble un peuple l'émeut toujours.* — Arrêt contre les séditieux. — M. le Prince à Limours. — Son armée à Saint-Cloud. — Il lève le camp. — Turenne le suit de près. — Combats dans les faubourgs Saint-Denis et Saint-Antoine. — *La valeur et la capacité de M. le Prince furent surhumaines; c'est l'action la plus grande et la plus héroïque.* — Les morts et les blessés. — Inquiétude de Monsieur pendant ce combat. — Mademoiselle fait tirer le canon sur les troupes du Roi. — Elle ordonne d'ouvrir les portes du faubourg Saint-Antoine aux troupes de M. le Prince. — Assemblée à l'Hôtel de Ville. — *Ceux qui priment sont toujours applaudis, pourvu que d'abord ils réussissent.* — Projet d'enlever le cardinal de Retz et de lui défendre de rentrer à Paris. — Sédition à la place Dauphine. — Paille et foin. — L'Hôtel de Ville attaqué et incendié. — Conseillers massacrés. — Le maréchal de l'Hospital et le président Barentin. — Consternation dans Paris. — Mademoiselle se rend à l'Hôtel de Ville. — Le curé de Saint-Jean

et le Saint Sacrement. — M. de Châlons et Caumartin chez le cardinal de Retz. — Les tours de Notre-Dame garnies de gens d'armes. — Retz aurait dû quitter Paris. — *Il y a autant de foiblesse que d'imprudence à sacrifier les grands et solides intérêts à des pacotilles de gloire.* — Le Parlement et l'Hôtel de Ville. — Le duc de Beaufort gouverneur de Paris et Broussel prévôt des marchands. — Réponse du Roi aux députés du Parlement. — Le Roi à Pontoise. — Arrêts du Parlement et arrêts du Conseil. — Le Roi prisonnier de Mazarin. — Le duc d'Orléans doit se déclarer lieutenant général de l'État, et M. le Prince prendra le commandement des armées tant que Mazarin sera en France. — Les parlements de France se séparent de celui de Paris sur cette question. — Les statues du palais de Mazarin vendues pour payer les troupes des Frondeurs. — Les membres du Conseil du Lieutenant général de l'État. — Impôt pour lever des troupes. — Union des grandes villes avec celle de Paris. — *Les différents ressorts des machines et les négociations. — Les mêmes lois qui nous permettent quelquefois de nous dispenser de l'obéissance exacte, nous défendent toujours de ne pas respecter le titre du sanctuaire, qui est le plus essentiel.* — Les massacres de l'Hôtel de Ville. — Le Parlement transféré à Pontoise. — Tous les Conseillers ne se rendent pas dans cette ville. — Second départ de Mazarin. — Les princes offrent de poser les armes. — Amnistie avec restriction. 33

CHAPITRE XXXIX. — LES MAUX CAUSÉS A LA FRANCE PAR MAZARIN. — SEPTEMBRE. — Le Ministre et le Parlement. — M. de Fontenay. — Léthargie des meilleurs citoyens. — Affaires extérieures. — Perte des vaisseaux du Roi, de Gravelines et d'autres places. — La Catalogne. — L'Italie. — Cromwell et le duc de Lorraine. — La maison d'Autriche. — Les étendards d'Espagne sur le Pont-Neuf à Paris. — M. de Sève-Chastignonville. — *Sauvez l'État, sauvez la ville.* — *J'attends vos ordres.* — M. de Lamoignon. — Le père Carrouges. — Le Roi à Compiègne. — Mort du duc de Bouillon. — Les maux causés à la France par le ministériat de Mazarin. — Rappel du Chancelier. — *Il vous appartient bien de me donner des avis!* — Le duc de Nemours tué en duel. — Mort de M. de Valois. — Confusion dans Paris. — Paluau, maréchal de France. — Prise de Montrond. — Mauvais état des affaires de M. le Prince en Guienne. — Conversation avec M. de Fontenay aux Chartreux. — Députation du Clergé au Roi imaginée par Retz. — Discours à Monsieur sur l'état des affaires de la Fronde. — *Si cela est, nous avons la guerre civile pour l'éternité! — Que ferons-nous de M. le Prince?* — Les préalables de la députation des communautés religieuses et du clergé de Paris vers le Roi. — La cour doit ignorer cette députation. — Opposition des Ministres. — Les ordres de Mazarin. — La députation part pour Compiègne. — Discours du cardinal de Retz. — Réponse du Roi. — Audience particulière de la Reine accordée à Retz. — Offres de services faites au nom de Monsieur. — Ondédéi. — Particularités relatives à l'audience

de la Reine. — *Les conversations particulières feroient philosopher le monde.* — Conférence chez Madame la Palatine. — Monsieur abandonnera M. le Prince à de certaines conditions. — La Reine entièrement soumise aux sous-ministres. — L'abbé Fouquet et les dépenses faites par le Coadjuteur pour cette députation à Compiègne. — *Ce qui est nécessaire n'est jamais ridicule.* — Retour de Retz à Paris. — Acclamations sur son passage. — Mécontentement de Monsieur. — Il se plaint de la Reine. — État des partis. — Résumé de la situation politique par le cardinal de Retz. — Chavigny. — La lettre de l'abbé Fouquet à le Tellier. — Mécontentement de M. le Prince. — M. de Guise, délivré de sa prison en Espagne, revient en France. — Affaire de Brisach. — Charlevoix et Madame de Guébriant. 64

CHAPITRE XL. — RETOUR DU ROI A PARIS. — 22 SEPTEMBRE-22 OCTOBRE. — Les nouvelles irrésolutions de Monsieur. — La députation de l'Hôtel de Ville pour la paix et le retour du Roi. — Broussel se démet de sa magistrature de prévôt de Paris. — Retz veut s'y opposer. — *Il n'est pas possible que la cour demeure toujours dans son aveuglement, et dans ce cas nous ne serions pas fâchés que ce bonhomme fût hors de là.* — Le refus de la cour de recevoir la députation de la ville aigrit les esprits. — *Les ministres poussoient étourdiment cette affaire et toutes les autres.* — Le parti de M. le Prince se fortifie. — Le duc de Lorraine rentre en France. — Il vient camper à Villeneuve-Saint-Georges. — Les troupes de Monsieur, celles de M. le Prince et celles d'Espagne vont l'y rejoindre. — M. le Prince malade à Paris. — M. de Turenne à Corbeil. — Son habileté. — Il défend sa position sans engager de bataille. — Assemblée au Palais-Royal des véritables serviteurs du Roi. — Paille et papier. — Arrêt du Parlement contre ces assemblées et défense de prendre aucune marque. — Le duc de Lorraine négocie. — MM. Joyeuse-Saint-Lambert et d'Estampes mécontents de leurs négociations. — Le Roi refuse toute députation du Parlement de Paris. — Il leur a interdit toute fonction à Paris en les transférant à Pontoise. — Consternation du Parlement. — Lettre de la Reine à Monsieur. — Défiance qu'elle excite dans le Parlement contre Monsieur. — *Les grandes affaires consistent encore plus dans l'imagination que les petites. — Tout le monde crut la paix faite et tout le monde la voulait faire pour soi.* — Le Parlement mollit. — Le duc de Beaufort se démet du gouvernement de Paris. — Désordres causés par les troupes. — Le duc de Lorraine menacé par les bourgeois de Paris. — Les troupes seront éloignées de la capitale. — Députation des colonels de Paris. — M. de Sève porte la parole. — Monsieur annonce le retour du Roi à Paris. — Emportement de Monsieur contre la cour. — *Cette maudite Espagnole.* — Conversation de Monsieur et du cardinal de Retz. — Trivelin et Scaramouche. — *Il ne faut songer qu'à aller de bonne grâce au-devant du Roi.* — Un billet de Madame la Palatine. — *On*

est à Saint-Germain comme l'on étoit à Compiègne. — Le Roi couche à Ruel. — Son entrée à Paris. — Monsieur avoit refusé d'aller au-devant du Roi. — *La cour imprudente, aveugle et téméraire au delà de ce que l'on s'en peut imaginer.* — *Les acclamations se font presque également pour tous ceux pour qui elles se font.* — La Reine au Louvre. — Le cardinal de Retz était venu l'y attendre. — *Turenne me demanda bonnement et avec inquiétude si je me croyois en sûreté.* — La Reine accueille très-bien Retz et le Roi l'embrasse. — Monsieur reçoit l'ordre de se retirer à Limours. — Sa consternation et son inquiétude. — Beaufort propose à Monsieur de se porter aux Halles et de faire faire des barricades. — Réconciliation du cardinal de Retz et de Beaufort. — Retz s'oppose à la proposition de Beaufort. — Motifs de l'opposition de Retz. — *C'est-à-dire que je ne puis rien pour la défensive.* — Beaufort dit maintes folies. — Monsieur enchanté de ce que Retz n'appuyait pas l'offensive. — *Cet homme n'est pas capable d'une action de cette nature.* — Montrésor. — *L'événement justifie l'imprudence de la cour.* — Monsieur part pour Limours. — Lit de justice du Roi. — Amnistie. — Rétablissement du Parlement. — Chambre des vacations. — Exil de MM. de Beaufort, de Rohan et de plusieurs présidents et conseillers au Parlement de Paris. 112

CHAPITRE XLI. — ARRESTATION DU CARDINAL DE RETZ. — 22 OCTOBRE-19 DÉCEMBRE. — Entrevue de la Reine et de Retz. — *Bien de la bonté en apparence.* — Belloy, domestique de Monsieur. — *Si je voulois, je ferois bien danser l'Espagnole.* — *Il ne faut pas laisser Monsieur dans sa solitude, il peut être utile au Roi.* — Étonnement de Retz. — Madame de Chevreuse et Madame la Palatine. — *Ceux qui sont à la tête des grandes affaires, ne trouvent pas moins d'embarras dans leur propre parti que dans celui de leurs ennemis.* — Les amis du cardinal de Retz. — Madame de Chevreuse, Laigues, Noirmoutiers, Montrésor. — Mademoiselle de Chevreuse et l'abbé Fouquet. — *Ma seconde espèce d'amis.* — Ils désiraient l'accommodement de Retz avec le Cardinal. — *La troisième espèce d'amis de Retz.* — MM. de Brissac, de Bellièvre, de Caumartin, Montrésor. — *Je vais me remettre dans ma coquille.* — M. de Nouveau et la secrétairerie de la guerre. — *Vous ne vous soutenez plus que sur la pointe d'une aiguille.* — Chandenier. — *Montrésor troubla la fête par un pur travers d'esprit.* — *Nous ne sommes pas gens à manger des pois au veau.* — M. de Brissac et Madame de Lesdiguières. — Les offres de Servien. — Retz les refuse. — Madame la Palatine. — Impatience de Mazarin de revenir à Paris. — M. de Châlons chargé de négocier l'accommodement de Retz. — Lit de justice du Roi. — Retz refuse d'y assister. — Tentatives d'assassinat sur Retz. — Ordre de l'arrêter mort ou vif. — Promenade à Rambouillet. — Retz prêche l'Avent. — Le Roi et la Reine assistent à ce sermon. — Retz va au Louvre les en remercier. — *Vous avez bien gardé votre maison trois semaines*

pour M. le Prince, est-il possible que vous ne puissiez la garder trois jours pour le Roi? — Madame de Lesdiguières engage Retz à aller au Louvre. — Le Conseil avait décidé qu'on s'accommoderait avec Retz. — Le Roi fait arrêter le cardinal de Retz, le 19 décembre. — M. de Villequier. — M. d'Hacqueville. — M. de Montmège. — Retz est conduit dans un appartement du Louvre. — On lui apporte à dîner. — *L'iniquité et la lâcheté extrême des courtisans.* — Retz fouillé par Villequier. — Papiers trouvés sur lui. — Il est conduit à Vincennes. — Escorte militaire commandée par le maréchal d'Albret. — *La douleur et la consternation de Paris* ne fut pas jusqu'au mouvement. 142

CHAPITRE XLII. — LE CARDINAL DE RETZ PRISONNIER A VINCENNES. — DÉCEMBRE 1652-MARS 1654. — Le cardinal de Retz conduit à Vincennes sous une forte escorte. — Dureté des exempts à son égard. — Pendant quinze jours il reste sans feu dans sa chambre. — On lui vole son linge. — Instances du chapitre et des curés de Paris auprès du Roi en faveur de Retz. — Le Chancelier leur répond que Sa Majesté avait fait arrêter Retz dans son propre intérêt. — Libelles. — Dévouement de Caumartin et d'Hacqueville. — Antiennes à Notre-Dame. — Le curé de Saint-Barthélemy. — L'évêque de Châlons. — Prédiction relative à l'évasion de Retz. — Retz se livre à l'étude. — *Partus Vincennarum.* — Retz déclare que pendant sa prison il n'était rien moins que stoïque. — Ame qui vive ne s'aperçut de son chagrin. — Il étudie les moyens de se sauver. — Il reçoit un billet de Madame de Pommereux. — Projet d'évasion. — Il échoue. — Vive colère du Pape à la nouvelle de l'arrestation de Retz. — Le Roi refuse de recevoir le Nonce extraordinaire. — Bussy-Lameth et Noirmoutiers. — Le prince de Condé fait offrir ses services à Retz. — MM. les ducs de Retz et de Brissac. — Madame de Noirmoutiers. — Madame de Lesdiguières. — Mort de Bussy-Lameth. — Retour de Mazarin à Paris. — Le nonce Bagni. — Proposition qu'il est chargé de faire à Retz. — Nouvelles instances du chapitre de Notre-Dame. — Le chanoine Bragelonne. — Il se suicide à Vincennes. — Retz malade. — Mort de l'archevêque de Paris, son oncle. — Caumartin prend possession de l'archevêché. — Nouvelles négociations avec Retz. — Il est mieux traité par les exempts. — M. de Bellièvre chargé par Mazarin d'une mission auprès de Retz. — Conversation de Bellièvre et de Retz. — Ils conviennent que Retz donnera sa démission. — Pradelle espion de Fouquet. — Conditions de la mise en liberté de Retz. — Il sera transféré à Nantes et gardé par le maréchal de la Meilleraye jusqu'à l'acceptation de sa démission d'archevêque par le Pape. 161

CHAPITRE XLIII. — ÉVASION DU CARDINAL DE RETZ DU CHATEAU DE NANTES. — 30 MARS-3 NOVEMBRE 1654. — Le cardinal de Retz est transféré à Nantes. — Le maréchal de la Meilleraye chargé de le

garder. — Bons procédés du Maréchal. — Tout le monde visite le cardinal de Retz dans le château de Nantes. — Fêtes et comédies. — Madame de la Vergne et Mademoiselle sa fille. — Surveillance sévère ordonnée par le Maréchal. — MM. de Caumartin, d'Hacqueville, l'abbé de Pont-Carré et Amelot. — Le Pape refuse d'accepter la démission d'archevêque de Paris donnée par Retz. — Mécontentement du maréchal de la Meilleraye. — Sa fruyeur de Mazarin. — Sa servitude à l'égard de la cour. — Premier projet d'évasion préparé par Retz. — *Les gens les plus défiants sont très-souvent les plus dupes.* — M. de Brissac promet à Retz de lui aider à s'évader. — Madame de Brissac détourne son mari de ce projet. — Il est abandonné. — Retz combine un nouveau plan d'évasion. — Il doit ensuite se rendre à Paris. — Siége d'Arras. — Le duc de Noirmoutiers. — Évasion de Retz du château de Nantes. — Le peu de confiance que l'on doit avoir aux chiffres. — Retz, monté sur un excellent cheval, prend la route de Mauve. — MM. de Brissac et de Sévigné l'attendent pour lui faciliter le passage de la rivière. — Le cheval de Retz s'abat. — Le cardinal se casse l'épaule. — Son écuyer le remet à cheval. — Il passe la rivière. — Il se cache dans une meule de foin. — Dévouement des domestiques de Retz. — *Il ne faut jamais compter dans les grandes affaires les fatigues, le péril et le danger pour rien.* — Souffrances horribles du cardinal de Retz par suite de la fracture de son épaule. — Retz arrive à Beaupréau. — Madame de Brissac. — *Il n'y a que votre malheur qui m'ait empêché d'y mettre du poison.* — Dureté de Madame de Retz et de M. son père. — Chagrins domestiques. — Machecoul et Belle-Isle. — Voyage par mer. — Chagrins causés par les murmures injustes. — Retz s'embarque pour Saint-Sébastien. — Un gros temps. — Vaisseau turc qui donne la chasse à la barque de Retz. — Retz arrive à Saint-Sébastien. — Le baron de Vatteville. — Les lignes d'Arras forcées. — Le roi d'Espagne. — Retz refuse d'aller à Madrid et de se joindre à M. le Prince. — Arrivée de Retz à Valence. — A Tudelle. — Émeute. — Révolte des laboureurs. — Cortès. — Saragosse — Notre-Dame del Pilar. — Vivaros. — Don Juan d'Autriche écrit à Retz. — Retz refuse l'argent du roi d'Espagne. — Mécontentement des Espagnols. — Retz fait voile sur Majorque. — La cathédrale de Léo. — Beauté des femmes de Majorque. — Port-Mahon. — Chasse et pêche. — Le golfe de Lyon. — Porto-Condé, île de Sardaigne. — Le duc de Guise et l'armée navale de France. — La galère de Retz échoue sur un banc de sable. — La chiourme menace de s'insurger. — Porto-Vecchio. — Grande tempête. — Porto-Longone. — Porto-Ferrare (île d'Elbe). — Arrivée du cardinal de Retz à Piombino. 200

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE I. — LA COUR DE ROME. — 3 NOVEMBRE 1654 - AVRIL 1655. - Retz se rend à Volterre. — Quarantaine. — L'Hospitalité. —

Camogliane. — Lambrosiano. — Le grand-duc de Toscane vient au-devant du cardinal de Retz jusqu'à Empoli. — Le duc de Guise et l'armée navale de France devant Naples. — Retz se rend à Florence. — Sienne. — Accident arrivé à Retz en voyageant dans la litière du Grand-Duc. — L'abbé Rousseau. — Arrivée à Rome. — Hostilité des cardinaux dévoués à la France. — La signora Olimpia et la princesse de Rossane. — L'ablé de la Rochepozai et les menaces des cardinaux de la faction de France. — Le Pape reçoit Retz en audience particulière. — *Aversion des hommes à se dessaisir.* — Consistoire. — Retz reçoit le chapeau de cardinal des mains du Pape. — Nicolo, fameux chirurgien, essaye de remettre l'épaule à Retz. — Arrêt du Conseil contre les grands vicaires de Retz. — L'archevêché déclaré vacant. — Le chapitre prend l'administration du diocèse. — Scandale causé par ce procédé peu canonique. — Lettre énergique de Retz aux archevêques et évêques de France. — Il y raconte son histoire depuis sa sortie du château de Nantes. — Cette lettre saisie et brûlée par les mains du bourreau. — Maladie et mort du Pape. — Conclave. — *L'escadron volant.* — Lyonne, ambassadeur extraordinaire. — Les cardinaux Sachetti et Chigi candidats à la papauté. — Intrigues. — *Nous nous discréditons en ce que nous nous voulons faire passer pour gens de bien.* — La faction d'Espagne. — Le cardinal Chigi. — La faction de France dans le conclave. — Lyonne mal vu à Rome. — Les intérêts divers des cardinaux. — Libelles. — *Le diable peut être reçu à pénitence.* — La signora Basti. — Le cardinal Barberini et l'escadron volant. — — *Ecco l' efetto della buona vicinanza.* — Chigi élu Pape après quatre-vingts jours de conclave. — Son émotion. — *Ecce opus manuum tuarum.* — Quelques épisodes relatifs au conclave et à la cour de Rome. 245

CHAPITRE II. — LE PAPE ALEXANDRE VII. — AVRIL 1655. — Retz consulte les cardinaux ses amis pour la conduite à suivre. — La maison des Missions. — Le cardinal Chigi. — *Vous ne deviez pas venir à Rome si vous n'étiez pas en résolution et en pouvoir de soutenir votre dignité.* — Le cardinal Barberini est du même avis. — *Ma dépense fut très-grande dans le conclave, elle fut très-grande quand j'en sortis.* — Le cardinal d'Est défend aux Français, au nom du Roi, de s'arrêter devant Retz, et aux supérieurs des églises de le recevoir. — Après sa création, le Pape fait apporter son cercueil sous son lit. — Il ordonne diverses autres mesures. — Azzolin. — Le cavalier Bernin. — *Les grands hommes peuvent avoir de grands faibles; mais il y en a dont ils ne sont pas susceptibles.* — Retz demande le *pallium*. — Il lui est accordé. — Lyonne s'en plaint avec insolence. — Paroles du Pape à Retz. — Retz insiste pour avoir les ordres du Pape sur la manière de se conduire à Rome. — Retz ne peut rien tirer du Pape à ce sujet. — Le marquis Riccardi. — Les finesses du pape Alexandre. — Lyonne menace le Pape de l'exclusion du congrès de la paix géné-

ralé. — Le Pape s'effraye. — Lettre de Lyonne à Mazarin. — Le Pape indisposé contre Retz. — Monsignor Febey en avertit Son Éminence. — Retz se rend à Grotta-Ferrata. — Beautés du pays. — Croissy conseiller au parlement. — Il avait été enfermé à Vincennes en même temps que Retz. — Ils y échangèrent des lettres. — Retz lui fut utile dans son procès. — L'abbé Fouquet et Madame de Lyonne. — Fouquet rend compte à Retz des démarches de Lyonne. — Le c... tourné en ridicule. — *Il faut s'appliquer avec soin dans les grandes affaires, encore plus que dans les autres, à se défendre du goût que l'on trouve à la plaisanterie.* — Ce goût a coûté cher au prince de Condé. — Lyonne fait signifier aux domestiques de Retz d'avoir à le quitter, sous peine de crime de lèse-majesté. — *Le Pape est le premier homme du monde à trouver des expressions qui montrent tout et ne donnent rien.* — Retour de Retz à Rome. — Il souffrira toute chose de ceux qui représentent l'autorité du Roi. — M. Gueffier. — Les particuliers s'arrêtent devant Retz. — Nouvelle conversation du Pape avec Retz. — *Questi maledeti Francesi sono più furbi di noi altri.* — Le père Hilarion. — Il maestro di camora Bandinelli. — Un chirurgien démet de nouveau l'épaule de Retz sans pouvoir la raccommoder. — Les eaux de Saint-Cassien. — Caprarole. — Le népotisme du Pape. — Il était vain, envieux et menteur. — S'occupait de bagatelles. — Le cardinal Cesy. — Monsignor Magalotti. — Le cardinal Impériali. — Rapaccioli. — Vaisselle du Pape. — Sa Sainteté prétend avoir converti la reine Christine de Suède. — Le service anniversaire de Henri IV à Saint-Jean de Latran. — Retz y assiste. — L'église Saint-Louis des Français. — Le Sacré Collége y va en cérémonie le jour de la fête de ce saint. — Retz assiste à l'office 324

CHAPITRE III. — LE BONHEUR SEUL FIXE LA PLUPART DES AMITIÉS. — Dépenses nécessaires. — L'aversion de Retz à emprunter était plus grande que son inclination à dépenser. — Ses créanciers prévenus que le Roi ne leur laisserait pas toucher les revenus saisis par ordre de Sa Majesté. — Les bâtards de l'abbé Fouquet nourris et entretenus chez la portière de l'archevêché de Paris. — Les créanciers de Retz ne le tourmentent pas. — M. et Madame de Liancourt. — L'abbé Amelot. — M. de Luynes. — L'évêque de Châlons. — Caumartin. — Bagnols. — La Houssaye. — Mannevillette. — Pirlon de Thorac. — Madame Dasserac. — D'Hacqueville. — Madame de Lesiguières prête 50,000 livres. — M. de Brissac. — M. de Retz et sa femme. — Retz mentionne dans ses Mémoires, par reconnaissance, tous ceux qui l'ont assisté. — Ses Mémoires ont été rédigés pour l'instruction des enfants de Madame de Caumartin. — Les embarras domestiques dans la disgrâce. — *Il n'y a personne qui ne croie faire honneur à un malheureux quand il le sert.* — Madame de Pommereux. — *Tout ce que le maître fait pour les domestiques de plus difficile n'est que devoir, tout ce qu'il ne fait pas même de plus impossible*

est ingratitude ou dureté. — Les gentilshommes du cardinal de Retz. — Boisguérin. — Son ingratitude. — Malclerc et son dévouement à Retz. — L'abbé de Lamet. — Joly. — L'abbé Charrier. — L'abbé Bouvier. — L'abbé Rousseau. — *Il est de la prudence de ne pas s'abandonner toujours à toute sa bonté.* — Noirmoutiers traite avec la cour. — Laigues. — Mézières et Charleville. — Le comte de Lameth. — Avis donné par Madame de Lesdiguières. — Madame de Chevreuse. — Noirmoutiers se plaint de Retz. — Se raccommode avec la cour. — Son chagrin de s'être trop hâté. — Montrésor. — *Ne jamais faire le bien que pour le bien même.* 318

APPENDICE. — IX. Le vray et le favx de M. le Prince et de M. le cardinal de Retz, par le cardinal de Retz. (Voyez les *Mémoires*, t. III, p. 95.). 361

— X. Manifeste de Monseigneur le duc de Beaufort, général des armées de Son Altesse Royale. (Voyez les *Mémoires*, t. III, p. 95.). 381

INDEX GÉNÉRAL. 385

TABLE DES MATIÈRES. 473

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME ET DES MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ.

PARIS. — IMP. E. CAPIOMONT ET V. RENAULT, 6, RUE DES POITEVINS.

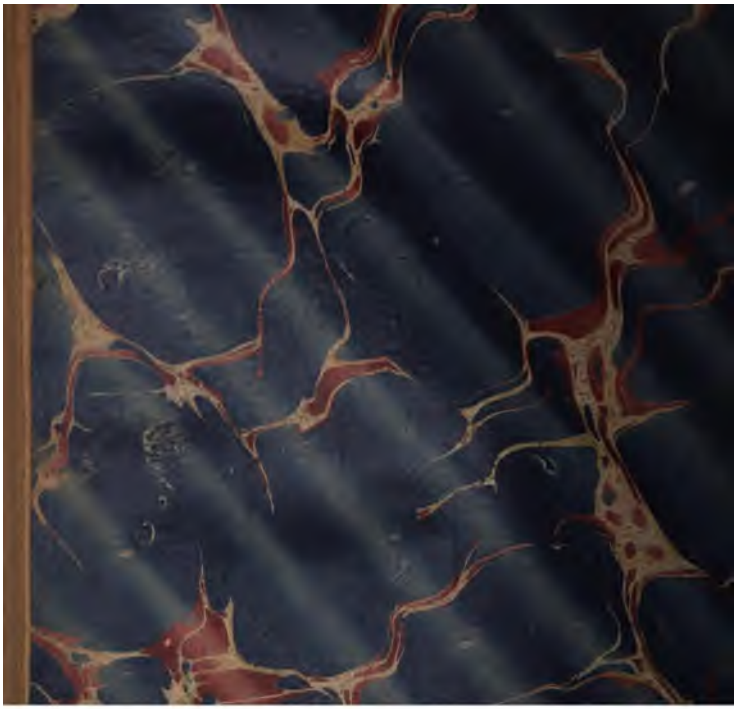

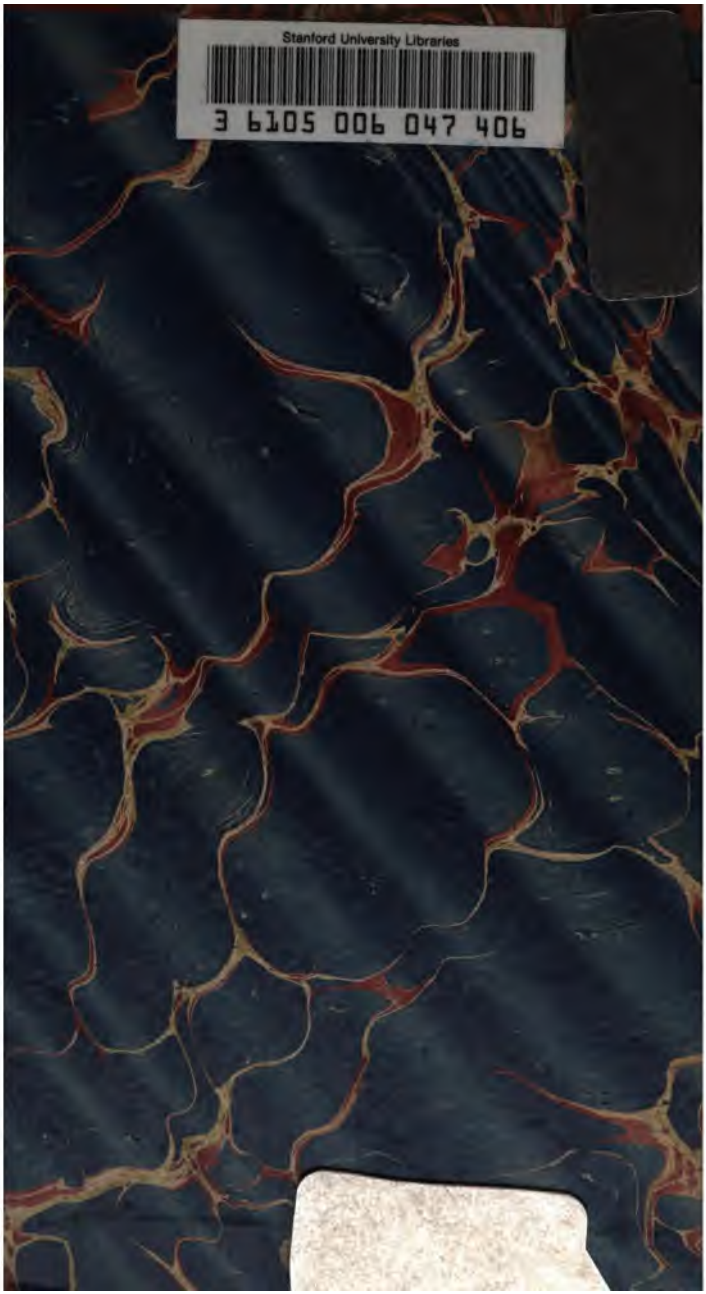
Stanford University Libraries
3 6105 006 047 406